



Société anonyme fondée en 1864
au capital de EUR 725 909 055
Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris
RCS Paris 552 120 222

NOTE D'INFORMATION SIMPLIFIEE

Cette note d'information simplifiée est complétée par :

- Document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003,
- Document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2009 sous le numéro D.09-0095

Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Groupe International (PEGI) de la SOCIETE GENERALE,

- Nombre maximum d'actions à émettre : un maximum de 11.665.416 actions
- Volume global nominal de l'opération : un maximum de 14.581.770 euros
- Prix de souscription : 302,31 MAD
- Période de souscription : du 27 au 29 mai 2009 inclus

ORGANISME CONSEIL



Autorisation de l'Office des Changes n° 12/00841 en date du 10 avril 2009 pour un montant global situé entre 10 et 15 millions de dirhams

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n° 03/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information simplifiée a été visé par le CDVM le 22 mai 2009 sous la référence VI/EM/017/2009.

Sont annexés à la présente note d'information, le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003, ainsi que le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2009 sous la référence D.09-0095. Ces documents font partie intégrante de la présente note d'information simplifiée.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ABREVIATIONS ET DEFINITIONS	3
AVERTISSEMENT	4
PREAMBULE	5
 1. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	 6
1.1 LE RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION SIMPLIFIEE	7
1.2 LE CONSEILLER JURIDIQUE	7
1.3 L'ORGANISME CONSEIL	8
1.4 LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE AU MAROC.....	8
 2. PRESENTATION DE L'OPERATION	 9
2.1 CADRE DE L'OPERATION	10
2.2 OBJECTIFS DE L'OPERATION	10
2.3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CAPITAL.....	11
2.4 STRUCTURE DE L'OFFRE.....	11
2.5 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE.....	12
2.6 ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION.....	14
2.7 COTATION EN BOURSE.....	14
2.8 MODALITES DE SOUSCRIPTION	15
2.9 RESEAU EN CHARGE DE LA COLLECTE DES SOUSCRIPTIONS	16
2.10 MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES	17
2.11 MODALITES DE REGLEMENT DES TITRES	17
2.12 ETABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE TITRES	17
2.13 CHARGES DE L'OPERATION	17
2.14 INFORMATIONS PERMANENTES EXIGEEES DE L'EMETTEUR	18
2.15 FISCALITE	18
2.16 PRESENTATION DE LA SOCIETE GENERALE.....	18
 3. FACTEURS DE RISQUES	 21
3.1 RISQUES DE CHANGE.....	22
3.2 RISQUES D'EVOLUTION DU COURS	22
3.3 RISQUES REGLEMENTAIRES	22
3.4 RISQUES CONCERNANT LA SOCIETE GENERALE.....	22
 4. FAITS EXCEPTIONNELS.....	 23
 5. ANNEXES.....	 25
▪ Le bulletin de souscription ;	
▪ L'autorisation de l'Office des Changes ;	
▪ Le modèle de l'engagement ;	
▪ Le règlement du PEGI ;	
▪ Le document d'information ;	
▪ Le document de référence.	

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

AMF :	Autorité des Marchés Financiers en France.
BAM :	Bank Al Maghrib (Maroc).
Bénéficiaire :	Tout salarié éligible du Groupe Société Générale (Maroc).
CDVM :	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM).
Document d'information :	Le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003, déposé auprès de l'AMF.
Document de référence :	Le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2009 sous le numéro D.09-0095.
EUR :	Euros.
Emetteur :	Société Générale : Paris – 29, boulevard Haussman (France).
Groupe Société Générale (Maroc) :	ALD Automotive Maroc, Athena Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques, Sogelease Maroc.
Kit de souscription :	Le kit de souscription comprend notamment (i) une brochure d'information, (ii) un bulletin de souscription, (iii) une matrice de souscription permettant le calcul du versement du souscripteur en tenant compte de l'abondement, (iv) une description de l'offre et (v) une fiche fiscale et sociale résumant certaines informations liées au traitement fiscal et social applicable aux investissements réalisés dans le cadre de l'offre.
LMV :	La Marocaine Vie.
MAD :	Dirham marocain.
PEGI :	Plan d'Epargne Groupe International (de la Société Générale - France), mis en place le 08 avril 2003 et modifié le 30 janvier 2008 pour une durée indéterminée.
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques.
SGSS/GIS :	SOCIETE GENERALE securities services, SG Nantes.

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'Emetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de l'Emetteur.

La présente note d'information simplifiée ne s'adresse pas aux personnes dont les lois de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition de titres de capital, objet de ladite note d'information simplifiée.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

PREAMBULE

La présente note d'information simplifiée a été préparée par Sogébourne conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n° 03/04 du 19 novembre 2004, prise en application des dispositions de l'article 14 du dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, tel que modifié et complété.

Le contenu de cette note d'information simplifiée a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- du document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003
- Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2009 sous la référence D.09-0095
- Règlement du PEGI

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information simplifiée doit être :

- remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- tenue à la disposition des salariés du Groupe Société Générale (Maroc) au siège de la Société Générale Marocaine de Banque (SGMB), 55 Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

Elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma)

1. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

1.1 LE RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION SIMPLIFIEE

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal :	Albert LE DIRAC'H
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	55, Boulevard Abdelmoumen – Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 43 88 48
Numéro de télécopieur :	05 22 29 88 09
Adresse électronique :	albert.ledirach@socgen.com

Attestation

« Nous attestons qu'à notre connaissance, les données de la présente note d'information simplifiée, dont nous assumons la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la SOCIETE GENERALE (France) ainsi que sur les droits attachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.».

Albert LE DIRAC'H
Président du Directoire

1.2 LE CONSEILLER JURIDIQUE

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Société Fiduciaire du Maroc
Représentant légal :	Moulay Abdallah LALAMI
Fonction :	Administrateur
Adresse :	71, rue Allal Ben Abdallah - Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 54 48 10
Numéro de télécopieur :	05 22 31 50 75
Adresse électronique :	mal@sfm.co.ma

Attestation

« L'opération d'offre de souscription à des actions SOCIETE GENERALE (France), proposée aux salariés du groupe SOCIETE GENERALE au Maroc et faisant l'objet de la présente Note d'Information simplifiée est,

- a) Conforme aux dispositions statutaires de la SOCIETE GENERALE (France), tel que cela ressort de l'Attestation émise le 4 mai 2009 par le Cabinet d'avocats Landwell & Associés, sis Neuilly-sur-Seine – 61, rue de Villiers (France) ;
- b) conforme à la législation marocaine en ce qui concerne l'appel public à l'épargne, étant en outre précisé que conformément aux indications données aux points 2.8 et 2.15 de la Note d'Information simplifiée susvisée :
 - les souscripteurs de nationalité marocaine devront se conformer aux prescriptions édictées par l'Office des Changes ;
 - les souscripteurs devront se conformer à la législation fiscale en vigueur au Maroc».

Moulay Abdallah LALAMI
Administrateur

1.3 L'ORGANISME CONSEIL

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Sogébourgse
Représentant légal :	Ismail ELFILALI
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	55, boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 43 98 40
Numéro de télécopieur :	05 22 26 80 18
Adresse électronique :	ismail.elfilali@socgen.com

Attestation

La présente note d'information simplifiée a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient. Ces diligences d'usage comprennent notamment :

- Les entretiens avec les responsables juridiques de la Société Générale Marocaines de Banques ;
- Les entretiens avec les responsables des Ressources Humaines des sociétés du groupe Société Générale au Maroc ;
- L'examen des procès verbaux, rapports d'activité et document de référence.

Sogébourgse qui agit en tant que Conseiller financier compte parmi les filiales détenues à hauteur de 100% par la Société Générale Marocaine de Banques, elle-même détenue à hauteur de 53% par la Société Générale France. Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandaté.

Ismail ELFILALI
Président du Directoire

1.4 LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE AU MAROC

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal :	Mohamed NOUKOUD
Fonction :	Adjoint du Directeur des Ressources Humaines
Adresse :	55, boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 43 85 36
Numéro de télécopieur :	05 22 43 41 31
Adresse électronique	mohamed.noukoud@socgen.com

2. PRESENTATION DE L'OPERATION

Seules les informations d'ordre réglementaire propre au marché marocain sont présentées ci-après.

L'ensemble des caractéristiques de la présente opération est contenu dans le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003.

Le Plan d'Epargne Groupe International

Les entités du Groupe Société Générale, qui sont éligibles à ce plan, sont les suivantes :

- Les sociétés du groupe Société Générale qui ont un siège social en dehors de la France métropolitaine et en dehors des départements d'Outre-mer, qui sont contrôlées de manière exclusive ou conjointe par la Société Générale (France) ou sur lesquels elle exerce une influence notable et qui entrent dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société Générale (France), dont le groupe Société Générale (Maroc) comprenant les sociétés suivantes : Société Générale Marocaine de Banques, Athena Courtage, La Marocaine Vie, Eqdom, ALD Automotive Maroc et Sogelease Maroc.

2.1 CADRE DE L'OPERATION

Outre l'extension de son programme d'actionnariat indirect (via des Fonds Commun de Placement) en France et dans les Départements d'Outre-Mer, la Société Générale (France) a instauré en 2003, puis étendu en 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 le principe de l'actionnariat direct hors France métropolitaine et dans les Collectivités d'Outre-Mer.

Ainsi, en 2009 la Société Générale (France) poursuit l'élargissement de l'actionnariat indirect et direct ayant pour but de faire participer l'ensemble des salariés du Groupe Société Générale à un projet collectif.

L'assemblée Générale du 27 mai 2008 a autorisé le Conseil d'Administration, pour 26 mois à l'effet de procéder à des opérations d'augmentation du capital ou de cessions d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupes dans les limites de 3% du capital.

Le Conseil d'Administration du 17 février 2009 a décidé du principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents aux Plans d'Epargne d'Entreprise et de Groupe, pour un montant maximum global et nominal de 10.888.631 euros par l'émission de 8.710.905 actions à souscrire en numéraire au nominal de 1,25 euro.

Le Conseil d'Administration du 23 avril 2009 a souhaité compte tenu du cours de l'action et du risque de sursouscription relever le plafond d'émission du capital. Ainsi le plafond d'émission a été relevé de 1,5% à 2%. Le montant maximum global nominal est in fine de 14.581.770 euros par émission de 11.665.416 actions à souscrire en numéraire au nominal de 1,25 euros.

Le Conseil d'Administration du 23 avril 2009 a défini les modalités de l'opération dont notamment le prix de souscription qui a été fixé à 27,09 euros l'action.

L'augmentation de capital en numéraire objet de la présente note d'information simplifiée concerne les salariés du Groupe Société Générale au Maroc à savoir ALD Automotive Maroc, Athena Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques et Sogelease Maroc.

2.2 OBJECTIFS DE L'OPERATION

Il s'agit de permettre aux salariés du Groupe Société Générale adhérents à un plan d'épargne de groupe international de souscrire à des conditions particulières, adaptées le cas échéant aux exigences locales

légales et/ou réglementaires. L'historique des résultats des dernières opérations dans le monde est décrit ci après :

	2006	2007	2008
Nombre de pays	54	57	63
Nombre d'ayants droits	110 180	125 139	139 000
Nombre de souscripteurs	65 159	74 152	68 075
Taux de souscription	59,14%	59,26%	50%
Prix de souscription (après décote) €	97,96	108,90	53,67
Montant total alloué en million €	396,2	498,7	400,2
% capital détenu par les salariés	7,03%	7,17%	7,08%*

Source : Société Générale

*Les salariés ont été dilués suite à différentes opérations sur capital intervenues en 2008.

2.3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CAPITAL

Au 31 décembre 2008, le montant du capital de la Société Générale s'élève à 725.909.055 euros, soit 580.727.244 actions de 1,25 euro de nominal chacune.

Le montant nominal de l'augmentation de capital social sera au maximum de 14.581.770 euros, par émission de 11.665.416 actions nouvelles.

En cas de souscription de la totalité des actions offertes, le capital social de la Société Générale passerait à 740.490.825 euros, divisé en 592.392.660 actions de 1,25 euro de nominal chacune.

L'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence des actions effectivement souscrites.

2.4 STRUCTURE DE L'OFFRE

L'augmentation de capital se subdivise en quatre (4) tranches distinctes :

- La première tranche est réservée aux adhérents éligibles au Plan d'épargne d'entreprise de la Société Générale négocié et conclu le 9 juin 2008.
- La deuxième tranche est réservée aux adhérents éligibles des Plans d'épargne d'entreprise respectifs du Crédit du Nord et de ses filiales, lorsque celui-ci prévoit la possibilité de souscrire aux opérations d'augmentation de capital réservées de la Société Générale par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise.
- La troisième tranche est réservée aux adhérents éligibles du Plan d'épargne groupe dont sont adhérentes les sociétés du Groupe Société Générale dont le siège social est situé soit en France métropolitaine, soit dans les Départements d'Outre-Mer.
- La quatrième tranche est réservée aux adhérents éligibles du Plan d'épargne groupe international dont sont adhérents (i) les sociétés du Groupe Société Générale dont le siège social est situé, soit hors de France, soit dans les collectivités d'Outre-mer, (ii) les succursales du Groupe qui sont établies soit hors de France soit dans les Collectivités d'Outre-mer.

Les trois premières tranches (en France) sont souscrites par l'intermédiaire des fonds communs de placement d'entreprise dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe. Seule la quatrième tranche (à l'étranger) est directement souscrite dans le cadre du plan d'épargne groupe international.

La présente opération est relative à la quatrième tranche susvisée.

2.5 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE

▪ Offre de la Société Générale :

Les actions offertes faisant l'objet de la présente note d'information simplifiée revêtent les caractéristiques suivantes :

▪ Nature et forme :	Actions nominatives à l'émission
▪ Nombre :	11.665.416 actions au maximum
▪ Valeur nominale :	1,25 euros par action
▪ Prix de souscription :	27,09 euros par action
▪ Prime d'émission :	25,84 euros
▪ Période de souscription :	Du 27 mai 2009 au 29 mai 2009 inclus
▪ Date de jouissance :	1 ^{er} janvier 2009

▪ Abondement :

Conformément aux lettres d'adhésion des filiales marocaines du Groupe Société Générale au PEGI, le montant de l'abondement de l'employeur local est limité par Bénéficiaire, salarié éligible du Groupe Société Générale au Maroc et par année civile à un montant correspondant à la contre valeur en MAD de EUR 1.000. Pour l'augmentation de capital de 2009, l'abondement sera versé en numéraire.

Le mode de calcul de l'abondement pour cette opération a été fixé de la manière suivante :

- o de la 1^{ère} à la 20^{ème} action souscrite : 100 % d'abondement (1 euro d'abondement pour 1 euro investi par Bénéficiaire)
- o à partir de la 21^{ème} action souscrite : 50 % d'abondement (1 euro d'abondement pour 2 euros investis par Bénéficiaire) et ce, jusqu'au plafond d'abondement fixé par l'employeur local, soit la contre valeur en MAD de EUR 1.000 maximum.

Pour les besoins de ce calcul, le montant investi par chaque Bénéficiaire est arrondi à l'euro inférieur et celui versé par l'employeur local est arrondi à l'euro supérieur.

▪ Libération des titres :

Les actions seront intégralement libérées à leur souscription.

▪ Montants autorisés :

L'office des Changes a limité la participation de chaque Adhérent à 10% maximum du salaire net perçu en 2008, (abondement compris).

▪ Prix de référence :

Le Conseil d'Administration de la Société Générale du 17 février 2009, a décidé que le prix de référence pour la souscription des actions Société Générale ne pourra être supérieur à la moyenne des derniers cours cotés de l'action Société Générale constatés au Premier Marché d'Euronext Paris S.A. lors des 20 (vingt) séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration du 23 avril 2009, fixant la date d'ouverture de la période de souscription.

Le prix de référence a ainsi été fixé à **33,855** euros.

▪ Montant minimum de souscription :

Le montant minimum de souscription est d'une action.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2008 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents au Plan d'Epargne Groupe International (PEGI).

▪ **Affectation de l'épargne**

Les sommes versées par les Bénéficiaires et les entités adhérentes dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International servent uniquement à la participation à l'offre réservées par les Bénéficiaires.

Les revenus des avoirs investis dans le Plan d'Epargne Groupe International seront distribués aux Bénéficiaires.

▪ **Droits attachés aux actions émises :**

Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société Générale et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2009. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions anciennes, après détachement du coupon du dividende afférent à l'exercice 2008, et donneront droit aux prérogatives légales dont disposent les actionnaires d'une société anonyme. Elles donneront notamment droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elles représentent. De la même façon, le dividende est distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

▪ **Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables et transmissibles sous réserve des conditions prévues par le Plan d'Epargne de Groupe International (PEGI).

▪ **Restrictions à la négociabilité des actions :**

Les actions détenues, dans le cadre de cette opération doivent être conservées par les Bénéficiaires pendant un délai de 5 ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé selon les conditions prévues au Plan d'Epargne de Groupe International (PEGI).

▪ **Déblocage anticipé des actions :**

Les cas de déblocage anticipés sont, à ce jour, les suivants :

- (i) Mariage du Bénéficiaire ;
- (ii) Naissance ou adoption d'un troisième enfant (ou plus) ;
- (iii) Divorce ;
- (iv) Invalidité du Bénéficiaire, de son conjoint ou ses enfants ;
- (v) Décès du Bénéficiaire ou de son conjoint ;
- (vi) Cessation du contrat de travail ;
- (vii) L'affectation des sommes à l'acquisition ou agrandissement de la résidence principale, emportant création de surface habitable nouvelle, sous réserve de l'existence d'un permis de construire, ou à la remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par une autorité locale.

Les demandes de déblocage justifiées doivent être adressées à la Direction des Ressources Humaines de la Société Générale Marocaine de Banques, sise à Casablanca - 55 Boulevard Abdelmoumen. Cette demande doit intervenir au plus tard dans un délai de six mois à compter de la survenance du fait générateur. Elle peut en outre intervenir à tout moment dans les cas (iv), (v) et (vi) cités ci-dessus.

Aucun déblocage effectif ne pourra survenir avant la réalisation définitive de l'augmentation de capital. En cas de déblocage anticipé, les actions seront cédées et le produit de la cession rapatrié et justifié à

l'Office des Changes, conformément à l'engagement signé et légalisé par le Bénéficiaire souscripteur, et dont le modèle est annexé à la présente note d'information.

▪ **Taux de change EUR/MAD :**

Taux de change EUR/MAD : Taux de change BAM du 28 avril 2009 (1 euro = 11,1594 MAD).

La souscription à cette opération se fera franco de commissions. Les filiales marocaines du Groupe Société Générale prendront en charge le différentiel de change éventuel entre le cours de l'euro du 28 avril 2009, et celui de la date de transfert des devises.

2.6 ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION

Le prix de souscription est égal à la moyenne des derniers cours d'ouverture cotés de l'action Société Générale (France) constatés sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA lors des vingt (20) séances de Bourse précédant la date de la réunion du Conseil d'Administration du 23 avril 2009, diminuée de la décote de 20% par rapport à cette moyenne.

La moyenne ainsi calculée est de **33,855** euros diminuée d'une décote de 20%, soit **27,09** euros par action.

2.7 COTATION EN BOURSE

Calendrier de l'opération

Le calendrier prévu dans le cadre de cette opération est le suivant :

22 mai 2009	Visa de la note d'information simplifiée par le CDVM
25 mai 2009	Remise aux salariés Bénéficiaires d'un courrier comprenant le kit de souscription
Du 27 mai 2009 au 29 mai 2009	Période de souscription
9 juillet 2009 au plus tard	Réalisation de l'augmentation de capital
16 juillet 2009 (approximativement)	Cotation des actions nouvelles issues de la présente opération sur Eurolist d'Euronext Paris
Courant juillet 2009	Envoi aux salariés Bénéficiaires d'un avis de traitement de leur souscription.

Cotation des actions

Les actions Société Générale issues de la présente opération ne feront pas l'objet d'une inscription à la cotation à la Bourse des Valeurs de Casablanca. Elles seront cotées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA (Compartiment A) immédiatement après la réalisation de l'augmentation de capital (elle devrait être effective approximativement le 16 juillet 2009).

Code des actions sur le marché Eurolist d'Euronext Paris

Libellé :	Société Générale
Code APE	651C
Mnémonique :	GLE
Code Euronext :	FR0000130809

Les actions seront inscrites au bulletin de la cote sous la classification sectorielle suivante :

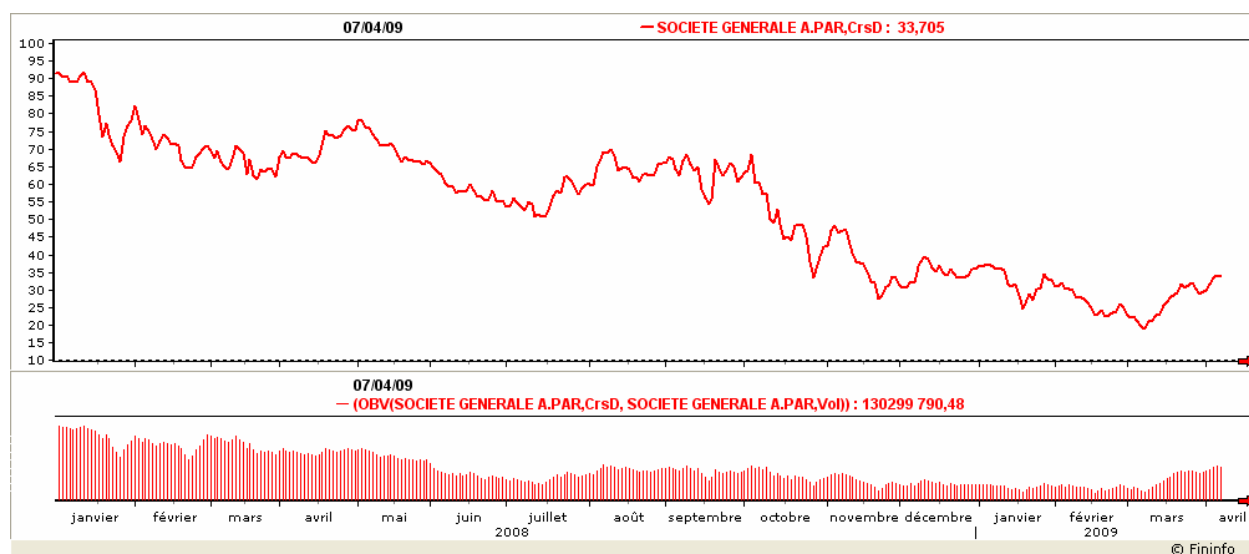
Note d'information simplifiée

Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

Secteur :

- Banque de détail
- Gestion d'actifs
- Banque de financement et d'investissement

Evolution du cours et volumes échangés de l'action Société Générale en du 1^{er} janvier 2008 au 07 avril 2009 en euros.



Source : Fininfo

2.8 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Bénéficiaire de l'opération

L'augmentation de capital en numéraire objet de la présente note d'information simplifiée est réservée aux salariés actifs du Groupe Société Générale au Maroc, sous contrat à durée indéterminée, ayant une ancienneté minimale de 3 (trois) mois à la date du 29 mai 2009, dernier jour de la période de souscription.

Le minimum d'actions à souscrire est d'une action, le montant maximum que chaque salarié Bénéficiaire pourra affecter à sa souscription étant de 10% de son salaire annuel net 2008, versement volontaire et abondement inclus. Le montant total de souscription ne pourra excéder la contre valeur en dirhams de 20.000 euros, versement et abondement compris.

La participation à la présente opération se fera directement par le Bénéficiaire, par le billet d'un bulletin de souscription remis durant la période de souscription.

Date et lieu de souscription

La période de souscription est fixée du 27 mai 2009 au 29 mai 2009 inclus.

Déroulement de la souscription

Le bulletin de souscription dûment signé devra être transmis à la Direction des Ressources Humaines de la Société Générale Marocaine de Banques, au plus tard le 29 mai 2009 à 16 heures.

Le bulletin de souscription indiquera :

- le nombre entier d'actions souscrites et le montant des versements du salarié Bénéficiaire ;
- les modes de versement proposés aux Bénéficiaires ;
- les conditions requises pour la souscription à l'Augmentation de Capital.

La souscription est effectuée au vu de la documentation remise aux salariés Bénéficiaires et comprenant notamment le règlement du PEGI, le kit de souscription, ainsi qu'une copie de la note d'information simplifiée visée par le CDVM.

Conservation des titres et gestion des opérations sur titres :

Conformément au règlement du PEGI, les actions acquises dans le cadre de cette augmentation de capital seront inscrites à un compte ouvert au nom de chaque Bénéficiaire dans le registre des actionnaires de la Société Générale dont la gestion des opérations sur titres est assurée par la Société Générale et revêtiront donc la forme nominative. A l'issue du délai d'indisponibilité légal de 5 ans, les actions pourront revêtir, au choix, la forme au porteur ou nominative.

Conditions et contraintes fixées par l'Office des Changes :

Plafond de souscription : Le plafond de participation, tel que fixé par l'Office des Changes, est limité à 10 % maximum du salaire annuel net 2008 de chaque souscripteur Bénéficiaire, versement volontaire et abondement inclus.

La souscription par les salariés du Groupe Société Générale au Maroc à l'Augmentation de Capital a donné lieu à un accord de principe de l'Office des Changes en date du 10 avril 2009, sous la référence n° 12/00841.

En vertu de la réglementation des changes en vigueur au Maroc, les souscripteurs Bénéficiaires seront tenus de rapatrier au Maroc tant les revenus d'investissement (dividendes, etc.) qui seraient générés par les titres à souscrire, ainsi que le produit de toute cession. Tout manquement par les souscripteurs à cette obligation est passible de sanctions pénales prévues par la réglementation des changes marocaine.

En outre, la Société Générale Marocaine de Banques s'est engagée, vis-à-vis de l'Office des Changes, à lui communiquer la liste définitive des souscripteurs marocains faisant apparaître leur nom et adresse, leur âge (pour les salariés ayant 55 ans et plus), le numéro de la Carte d'Identité Nationale, le salaire net perçu en 2008, le nombre d'actions à souscrire par chacun d'eux ainsi que le montant de la participation correspondant (y compris l'abondement).

Dans le cadre de la même autorisation, l'Office des Changes précise que chaque souscripteur Bénéficiaire est tenu de signer et légaliser un engagement, dont le modèle est annexé à la présente notice d'information simplifiée, lequel sera conservé par la Société Générale Marocaine de Banques et transmis à l'Office des Changes en cas de besoin. Ledit engagement stipule que le souscripteur devra :

- justifier à l'Office des Changes le rapatriement du produit net des cessions générées par l'exercice option de souscription d'actions Société Générale, et ce, conformément au Décret n°-2-59-1739 du 17 octobre 1959 ;
- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les délais impartis, les documents dûment authentifiés et informations requis au sujet de l'avoir objet de l'autorisation précitée ;
- procéder sans délai, à la cession des actions de la Société Générale au cas où le salarié ne ferait plus partie des employés du Groupe Société Générale au Maroc, de rapatrier au Maroc le produit de cette cession et en informer l'Office des Changes en lui transmettant les documents justificatifs appropriés.

2.9 RESEAU EN CHARGE DE LA COLLECTE DES SOUSCRIPTIONS

Les souscriptions à la présente opération d'augmentation de capital de la société Générale réservée aux salariés du Groupe au Maroc, seront centralisées par la Direction des ressources Humaine de la Société Générale Marocaine de Banques, sis 55, boulevard Abdelmoumen - Casablanca.

2.10 MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

L'augmentation de capital sera réalisée à hauteur du montant de toutes les actions Société Générale souscrites, soit indirectement (en ce qui concerne les trois premières tranches et certains pays de la quatrième tranche) soit directement (en ce qui concerne les autres pays de la quatrième tranche), sur la base des bulletins de souscription et du certificat du dépositaire.

Si le montant des souscriptions se révèle supérieur au montant maximal prévu, les souscriptions feront l'objet d'une réduction en application des règles suivantes :

- Une réduction globale, définie comme le rapport entre l'offre totale d'actions (11.665.416) et la demande totale résultant de l'ensemble des souscriptions, sera appliquée au total des souscriptions de chaque tranche, au prorata des montants souscrits, définissant ainsi un montant autorisé pour chaque tranche.
- Ensuite au sein de chaque tranche, un montant minimum de souscription sera garanti pour chaque souscripteur égal au (i) Montant autorisé de la tranche divisé par (ii) le nombre de souscripteurs de la tranche.
- Après cette attribution garantie, le solde disponible à l'intérieur de chaque tranche sera réparti proportionnellement aux demandes exprimées excédant le minimum garanti. En cas de réduction, les parts réduites de l'intéressement et de la participation seront affectées à un Fond Commun de Placement (FCP) et la part réduite des versements volontaires sera annulée.

Il sera précisé ultérieurement à la période de souscription, le nombre d'actions effectivement attribué à chaque participant.

2.11 MODALITES DE REGLEMENT DES TITRES

Le règlement en euro aura lieu au plus tard le jour de l'augmentation de capital pour les salariés du groupe Société Général au Maroc au cours de change du 28 avril 2009, soit 1 euro = 11,1594 dirhams. Celui-ci se fera par l'un des moyens de paiement suivants :

- par chèque ;
- par prélèvement bancaire sur le compte dans lequel le salaire est habituellement versé ;
- en espèce.

A la date de l'augmentation de capital devant intervenir au plus tard le 9 juillet 2009, les actions objet de la présente opération seront attribuées à chaque Bénéficiaire au prorata de sa participation.

2.12 ETABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE TITRES

L'établissement dépositaire des titres Société Générale est, Société Générale – SGSS/GIS dont le siège social est situé au 32, rue du champ de tir BP- 81 236 – 44 312 Nantes Cedex 3 France.

Un compte individuel est ouvert pour chaque Bénéficiaire, auprès de l'établissement teneur de compte, sur lequel est inscrit le nombre d'actions dont il est titulaire.

2.13 CHARGES DE L'OPERATION

Les charges engagées au Maroc et relatives à cette opération sont de l'ordre de 70.000 dirhams environ.

2.14 INFORMATIONS PERMANENTES EXIGÉES DE L'ÉMETTEUR

La Société Générale à travers la Société Générale Marocaine de Banques :

- informera individuellement, par courrier, les salariés Bénéficiaires ayant souscrit à l'augmentation de capital du nombre d'actions dont ils sont titulaires ;
- leur communiquera systématiquement et individuellement la documentation habituellement établie en vue des assemblées générales d'actionnaires ainsi que la documentation permanente à laquelle les actionnaires ont habituellement droit ;
- informera chaque salarié Bénéficiaire, au moins une fois par an, de la situation de son compte et du cours de l'action Société Générale. Toutes les opérations sur les actions Société Générale détenues par les salariés du Groupe Société Générale au Maroc seront réalisées par l'intermédiaire de la Société Générale Marocaine de Banques et des sociétés filiales du groupe Société Générale Maroc adhérentes au PEGI.

En outre, les documents légaux qui doivent être remis aux actionnaires ou mis à leur disposition, conformément à la loi, soit de manière permanente soit de manière occasionnelle, seront remis ou tenus à leur disposition par l'intermédiaire des correspondants RH au niveau du siège social de chaque filiale (ALD Automotive, ATENA Courtage, EQDOM, LMV, SOGELEASE, SGMB) qui assureront, chacun, la relation entre la Société Générale et ses propres salariés.

2.15 FISCALITE

Les personnes physiques désirant participer à la présente opération sont invitées à s'assurer de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier auprès de leur conseiller fiscal. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime fiscal en vigueur est le suivant :

- **Lors de la souscription** : La décote de 20% est exonérée d'impôts.
- **Abondement** : Par opposition à la décote, l'abondement offert par l'employeur local dans le cadre du Plan d'Épargne de Groupe International, est considéré comme un complément de salaire soumis à l'Impôt sur le Revenu, et fera l'objet d'une retenue à la source par l'employeur local pour le compte du salarié Bénéficiaire.
- **Imposition des dividendes** : Les dividendes versés au titre des actions souscrites seront soumises au Maroc à l'Impôt sur le Revenu (IR) au taux de 30% libératoire, conformément aux dispositions de la convention fiscale, visant à lutter contre les doubles impositions, conclue entre le Maroc et la France en date du 29 mai 1970, telle que modifiée par l'avenant du 18 août 1989, au cas où une retenue à la source serait prélevée en France au titre d'un dividende, le montant de cette retenue constituerait un crédit d'impôt à déduire de l'impôt dû au Maroc.
- **Imposition des plus-values** : Les plus-values de cessions des actions Société Générale par les salariés Bénéficiaires du Groupe Société Générale au Maroc ne seront pas soumises à imposition en France. Les plus-values réalisées lors de la cession des actions Société Générale seront imposables pour leurs montants bruts au taux de 20%, libératoire de l'Impôt sur le Revenu ; étant précisé que la fraction du profit afférent à toutes cessions de valeurs mobilières réalisées au cours d'une même année civile n'excédant pas 28.000 dirhams sera exonérée d'impôt (loi de finances 2009).

2.16 PRESENTATION DE LA SOCIETE GENERALE

Société Générale, société anonyme, est la société mère du groupe Société Générale.

Société Générale est un groupe européen de Services Financiers de premier plan, actif dans 82 pays et employant plus de 163.000 salariés de 122 nationalités différentes. Le groupe Société Générale est organisé en cinq pôles : Réseaux de Détail en France, Réseaux de Détail à l'International, Services Financiers, Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs, Banque de Financement et d'Investissement.

Au 28 février 2009, la notation long terme de Société Générale est Aa2 chez Moody's, AA- chez Fitch et Standard & Poor's.

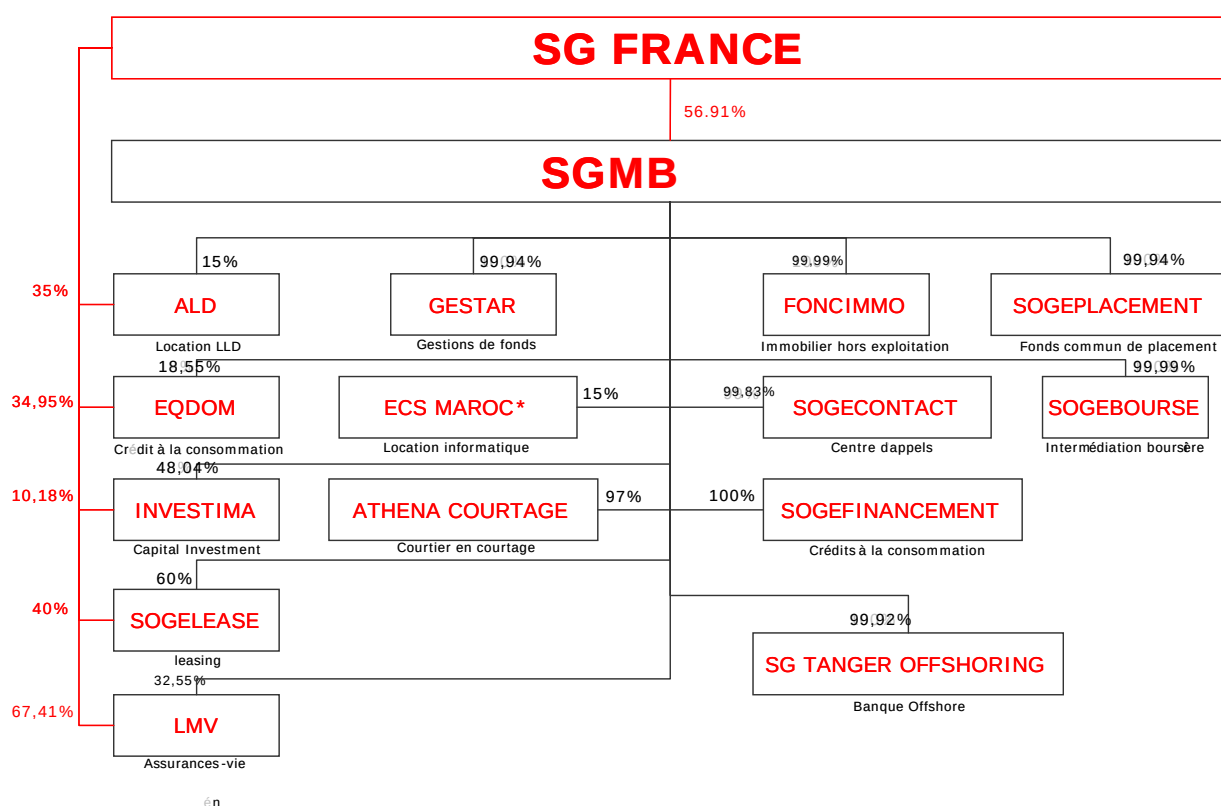
¹Le groupe a réalisé en 2008, un Produit Net Bancaire (PNB) de 21,9 milliard d'euros en léger recul par rapport à 2007, (-3,9%). La bonne performance des activités de Réseau France (+2,7% par rapport à 2007) et la croissance significative des Réseaux Internationaux (+21,1% par rapport à 2007), de la Banque Privée (+2,0% par rapport à 2007) et des Services Financiers (+7,1% par rapport à 2007) ont permis de limiter les conséquences du recul de la Banque de Financement et d'Investissement (-8,1% par rapport à 2007) et celui des Services aux Investisseurs, Brokers et Epargne en ligne (-10,7% par rapport à 2007) sur le Produit Net Bancaire du Groupe.

Après prise en compte de la charge fiscale et des intérêts minoritaires, le Résultat Net Part du Groupe (RNPG) pour l'année 2008 atteint 2,01 milliards d'euros, contre 947 millions d'euros en 2007.

Pour 2008, le Bénéfice Net par Action du Groupe s'élève à 3,38 euros.

¹ Tous les chiffres présentés ci-dessous sont à périmètre et taux de change constants

Participation de la Société Générale dans les sociétés adhérentes au Maroc au 31 mars 2009 :



Source : Société Générale Marocaine de Banques

Perspectives

La crise a entraîné des bouleversements profonds pour le secteur bancaire. La restructuration en cours dans le paysage bancaire, avec l'adossement ou la nationalisation de plusieurs acteurs, crée de nouvelles opportunités pour Société Générale, dans un environnement néanmoins soumis à des contraintes renforcées en matière de liquidité, de niveau de capitalisation, ou encore de taille de bilan. Dans ce contexte de ressources plus rares et plus chères, le groupe a su mettre en œuvre des partenariats qui lui permettront de mieux servir ses clients particuliers et institutionnels :

- en Banque privée, avec une prise de participation dans Rockefeller Financial Services pour la gestion des très grosses fortunes ;
- en crédit à la consommation, à travers la création d'une joint-venture avec la Banque postale ;
- en Gestion d'actifs, début 2009, avec la signature d'un accord préliminaire entre Société Générale et Crédit Agricole S.A. en vue de créer un pôle commun avec 638 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 30 septembre 2008, se situant au 4^{ème} rang européen et au 9^{ème} rang mondial.

Le Groupe poursuivra en 2009 les efforts initiés en 2007/2008 avec le lancement d'un programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle orienté sur l'industrialisation des processus, le développement des mutualisations en France et à l'étranger et l'optimisation du coût des ressources, avec un objectif d'au moins 1 milliard d'euros de résultat opérationnel supplémentaire à horizon 2010.

3. FACTEURS DE RISQUES

3.1 RISQUES DE CHANGE

Le taux de change EUR/MAD qui sera appliqué dans le cadre de la présente opération est celui de Bank Al Maghrib du (1 euro = 11,1594 MAD). Quant aux opérations futures à réaliser sur lesdits titres, à savoir encaissement de dividendes, ou vente après libération ou suite à un déblocage anticipé, la contre valeur en dirhams sera calculée en fonction du taux de change EUR/MAD de BAM du jour de leur avènement.

3.2 RISQUES D'EVOLUTION DU COURS

Les actions offertes dans le cadre de la présente opération étant cotées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, l'attention des investisseurs potentiels est attirée par le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

3.3 RISQUES REGLEMENTAIRES

La présente opération est régie par les textes réglementaires actuellement en vigueur, en matière d'appel public à l'épargne, et en matière de fiscalité. Cette réglementation pourrait être amenée à subir des modifications au cours du temps. Il est recommandé aux souscripteurs de s'enquérir des conseils juridiques et fiscaux précis aux moments opportuns.

Par ailleurs, cette opération a obtenu l'accord de principe de l'Office des Changes sous le numéro 12/00841 du 10 avril 2009, et fera l'objet d'un accord définitif ultérieurement.

3.4 RISQUES CONCERNANT LA SOCIETE GENERALE

La consultation du document de référence 2009 est recommandée, pour une description plus complète du Groupe Société Générale, ses activités, sa stratégie, ses résultats financiers et ses comptes, ainsi que les risques auxquels il est confronté.

4. FAITS EXCEPTIONNELS

Démission du président du Conseil d'Administration

Daniel Bouton a informé le Conseil d'Administration de la Société Générale qu'il démissionnait de son mandat de Président du Conseil, avec une date d'effet le 6 mai 2009.

Le Conseil d'Administration a désigné mercredi 6 mai 2009, le nouveau Président Directeur Général du Conseil de la Société Générale en la personne de Frédéric Oudéa.

5. ANNEXES

Sont annexés à la présente note d'information simplifiée, les documents suivants :

- Un bulletin de souscription ;
- L'autorisation de l'Office des Changes ;
- Le modèle de l'engagement ;
- Le règlement du PEGI ;
- Le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003,
- Le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2009 sous le numéro D.09-0095, et disponible sur le site www.socgen.com.

Il est par ailleurs rappelé aux souscripteurs Bénéficiaires qu'une copie de l'ensemble des textes de droit français, auxquels il est fait référence dans la Note d'Information simplifiée et ses annexes, est tenue à leur disposition auprès de la Direction des Ressources Humaines de la Société Générale Marocaine de Banques à Casablanca – 55, boulevard Abdelmoumen.

La présente augmentation de capital réservée aux salariés des entités du Groupe Société Générale, pour un montant nominal maximal en France et à l'étranger de 14,58 millions d'euros a été autorisée par l'Assemblée générale mixte en date du 27 mai 2008 et décidée par le Conseil d'administration du 23 avril 2009.

1 JE SOUSSIGNÉ(E) (écrire en majuscules)

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle (cocher la case correspondante)

Nom :
 Nom de jeune fille :
 Prénom(s) :
 Numéro de salarié : Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :
 Lieu de naissance (Pays, ville) :
 Adresse :
 Code postal :
 Ville : Pays :

2 ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI PRIS CONNAISSANCE du dossier de souscription et de la Matrice de souscription. Ces documents précisent les termes de l'offre, notamment le prix de souscription et le taux de change. Je reconnais que le règlement du Plan d'Épargne de Groupe International et la Description de l'Offre et la note d'information simplifiée visée par le conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ont été mis à ma disposition. Je déclare que je remplis les conditions requises pour bénéficier de l'offre ainsi décrite.

3 ACCEPTE PAR LA PRÉSENTE D'ADHÉRER au Plan d'Épargne de Groupe International, et de participer à l'augmentation de capital de la Société Générale réservée aux salariés des entités du Groupe Société Générale, en souscrivant à :

Veuillez compléter le tableau ci-dessous à l'aide de la Matrice de souscription, et dans les limites indiquées au verso (écrire les montants en chiffres) :

Nombre entier d'actions souscrites : N	
Équivalent en dirhams du prix de souscription par action : P	DH
Montant total de la souscription en dirhams : C = N x P	DH
Abondement payé par l'employeur en dirhams : B	DH
Versement volontaire payé par le salarié en dirhams : A = C - B	DH
Équivalent en euros du versement volontaire payé par le salarié : E	€

4 M'ENGAGE PAR LA PRÉSENTE À PAYER le montant de (écrire en toutes lettres le montant en devises locales correspondant à la ligne A du tableau ci-dessus) :

en un versement unique, par le moyen de paiement suivant (cocher la case appropriée : un seul mode de paiement doit être choisi) :

- ☐ Par chèque à l'ordre de mon employeur, ou
☐ En autorisant mon employeur à prélever ce montant en une seule fois du compte bancaire sur lequel mon salaire est habituellement versé et qui est provisionné des sommes nécessaires, ou
☐ En espèces.

Je reconnais que, dans la mesure où la souscription des actions Société Générale sera faite en euros, mon versement sera converti en euros au taux de change communiqué par la Société Générale et arrondi au centime d'euros immédiatement inférieur.

Le montant de ma souscription en euros est donc de (écrire en toutes lettres le montant en euros correspondant à la ligne E du tableau ci-dessus)

que je verse sur mon compte individuel du Plan d'Épargne de Groupe International, et que j'affecte à la souscription d'actions Société Générale. Ce montant en euros sera envoyé par mon employeur, avec le montant de l'abondement, à l'émetteur, Société Générale SA.

5 AUTORISE PAR LA PRÉSENTE MON EMPLOYEUR À DÉDUIRE DE MON BULLETIN DE SALAIRE tout impôt ou contribution sociale qui sera dû sur le montant de l'abondement.

6 INDIQUE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI CONSERVÉ une copie du présent bulletin de souscription. Je reconnais que, pour que ma souscription soit valable, je dois retourner à mon Correspondant Ressources Humaines, au plus tard le 29 mai 2009, mon bulletin de souscription, une copie signée de la Description de l'Offre et de l'engagement personnel vis-à-vis de l'Office des Changes.

Faire précéder la signature de la formule: "Bon pour souscrire à un maximum de (N) actions", en écrivant en lettres le nombre entier (N) d'actions du tableau ci-dessus.

Signé à le 2009

Les informations au verso ayant été lues et prises en compte.

JE COMPRENDS QUE :

- Le montant total de la souscription (ligne C) indiqué au recto du présent bulletin de souscription ne peut excéder 10% de ma rémunération annuelle nette 2008. Pour que la souscription soit prise en compte, ce montant doit être effectivement versé.
- Le montant total de la souscription (versements volontaires plus abondement) indiqué sur la ligne C ne peut excéder la contrevaletur en dirhams de 20 000 euros
- Mon bulletin de souscription accompagné d'un exemplaire de la « Description de l'offre – Maroc » dûment signée et de l'engagement de l'Office des Changes signé et légalisé doit être remis à mon service de Ressources Humaines pendant la période de souscription et qu'il deviendra irrévocable à la fin du dernier jour de la période de souscription, soit le 29 mai 2009.
- Les actions étant souscrites dans le cadre du Plan d'Épargne de Groupe International, elles seront indisponibles pendant une période de 5 ans, à l'exception des cas de remboursement anticipés mentionnés dans la description de l'offre.
- Dès lors que je ne ferai plus partie des employés du groupe SOCIETE GENERALE pour quelque raison que ce soit, je serai dans l'obligation de procéder sans délai (i) à la cession de l'intégralité de mes actions SOCIETE GENERALE, (ii) au rapatriement au Maroc du produit de cette cession.
- Si les montants en devise, en chiffres et en lettres étaient différents, le montant en euros et en lettres prévaudra. Dans le cas où le montant de mon versement volontaire que j'ai reporté sur la précédente page additionné à l'abondement versé par mon employeur ne correspondrait pas à un nombre entier d'actions, le montant de mon versement volontaire sera réduit pour obtenir la souscription d'un nombre entier d'actions. Il peut en résulter une réduction du montant de ma souscription ainsi que de l'abondement. Si un tel cas se présentait, j'accepte par la présente de réduire à due concurrence le montant de mon versement sur mon compte individuel du Plan d'Épargne de Groupe International.
- En cas de défaut de paiement, tel que notifié par ma banque à mon employeur lors de l'encaissement de mon versement volontaire, ma souscription sera considérée automatiquement comme nulle.
- Dans l'hypothèse où le nombre d'actions souscrites excéderait le nombre d'actions offertes, le nombre d'actions qui me sera alloué pourra être réduit par rapport au nombre d'actions demandé. Si le nombre d'actions allouées est réduit, j'accepte par la présente de réduire le montant de mon versement sur mon compte individuel du Plan d'Épargne de Groupe International à due concurrence.
- La chemise d'information aux salariés comprend notamment le Bulletin de souscription, la Fiche fiscale et sociale, la Description de l'Offre, la lettre d'engagement vis-à-vis de l'Office des Changes, la lettre du Directeur Général.

J'ai été informé(e) que les informations contenues dans le présent bulletin de souscription seront utilisées dans le cadre d'un traitement informatique de données dont la Société Générale SA est responsable. J'accepte que ces informations concernant les souscripteurs soient transmises uniquement aux individus ou personnes morales expressément autorisés à recevoir et à conserver ces informations et à les traiter dans le cadre de la présente augmentation de capital, du Plan d'Épargne de Groupe International et de toute opération en découlant directement. Je reconnais que je pourrai exercer un droit d'accès et de rectification pour toute information concernant mes données personnelles en écrivant à mon Correspondant Ressources Humaines. Je comprends que toutes les informations ci-dessus sont de nature obligatoire pour ma participation au Plan Mondial d'Actionnariat Salarié 2009 dans le cadre du Plan d'Épargne de Groupe International.

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes de la Société Générale France. Une note d'information simplifiée visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège de la Société Générale Marocaine de Banques.

Royaume du Maroc
Office des Changes

Rabat, le.....-{}-AVR...2009

Rg: DOF/DAOF/SIAE/AA

12 / - - 8 4

Monsieur le Président du Directoire
de la Société Générale

55, Boulevard Abdelmoumen
-Casablanca 20.100-

Objet/ Plan d'actionnariat 2009.Refer/ Votre lettre du 2 Mars 2009.

Monsieur le Président,

Par courrier cité en référence, vous avez bien voulu informer l'Office des Changes que la "Société Générale France" projette de réaliser en Mai 2009 une nouvelle opération d'augmentation de capital réservée à ses salariés et à ceux de ses filiales implantées à travers le monde.

Vous sollicitez en conséquence l'autorisation pour faire participer vos salariés ainsi que ceux de "Sogelease", "La Marocaine Vie", "Eqdom", "Ald Automotive" et « Athena Courtage » à ce nouveau programme d'épargne et transférer à cet effet 10 à 15 Millions MAD.

En réponse, et sans préjuger des autorisations requises par ailleurs, j'ai l'honneur de vous faire part de mon accord de principe en vue de permettre aux salariés marocains actifs, à l'exclusion des retraités, de participer à cette opération étant précisé que :

- le taux de participation ne doit pas excéder 10% du salaire net perçu en 2008 par chaque souscripteur marocain (abondement compris);

- la Société Générale France doit intégrer dans son « plan d'actionnariat 2009 » une clause faisant obligation aux salariés marocains, lorsqu'ils ne font plus partie du personnel de votre société ou de ses filiales, « la Marocaine Vie », « Eqdom », « Sogelease », « Ald Automotive » et « Athena Courtage » pour une quelconque raison (démission, départ volontaire, retraite.....) de procéder, sans délai, à la cession de leurs actions et au rapatriement au Maroc du produit correspondant;

A

/...

-2-

- la participation des salariés étrangers résidant au Maroc devra être financée au moyen de leurs économies sur revenus ;

Pour l'obtention de l'accord définitif, il appartient à chaque société requérante de fournir à l'Office des Changes:

- une demande d'autorisation de transfert sur-annexe I- accompagnée de la liste définitive des souscripteurs marocains faisant apparaître leurs nom et adresse, leur âge (pour les salariés ayant 55 ans et plus), le numéro de la Carte d'Identité Nationale, le salaire net perçu en 2008, le nombre d'actions à souscrire par chacun d'eux et le montant de la participation correspondant (y compris l'abondement);

- l'engagement ci-joint à souscrire sur papier à "entête" de chacune d'elles, dûment signé par les personnes mandatées à cet effet et légalisé par les autorités compétentes.

Je vous signale par ailleurs que chaque souscripteur marocain est également tenu de signer et légaliser l'engagement annexé à la présente, lequel doit être conservé par son employeur et transmis à l'Office des Changes, en cas de besoin.

Veuillez agréer, *Monsieur le Président*, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur de l'Office des Changes

Signé : Mohamed BOUGROUM

ENGAGEMENT**(à souscrire par la société marocaine)**

Nous soussignés société anonyme au capital
 de ayant son siège social
 à immatriculée au Registre de Commerce sous le
 n° représenté(e) par Mr(s) (ou Mme(s)) titulaire(s) de la
 CIN N° en sa (leur) qualité de et agissant en vertu
 des pouvoirs qui lui (leur) sont conférés par les statuts et l'Assemblée Générale
 des actionnaires en date du nous engageons au titre du
 «plan d'actionariat 2009» mis en place par La Société Générale France, objet de
 l'autorisation de l'Office des Changes n° du à :

- faire signer par chaque salarié souscripteur, l'engagement selon modèle établi à
 ce titre par l'Office des Changes;

- justifier à l'Office des Changes le rapatriement des revenus d'investissement,
 des produits et des plus values de cession des actions « Société Générale » détenues par les
 salariés;

- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les délais impartis
 les documents dûment authentifiés et informations requis au sujet de l'avoir objet de
 l'autorisation précitée ;

- fournir au Département des Statistiques des Echanges Extérieurs de l'Office
 des Changes, conformément au questionnaire établi à ce titre pour les besoins de
 l'établissement de la Position Extérieure Globale du Maroc et dans un délai maximum de
 30 jours après réception dudit questionnaire, toutes les informations relatives à la valeur
 actualisée au 31 décembre de chaque année de l'avoir en cause et du stock de tous les
 avoirs détenus à l'étranger;

-mettre à la disposition de l'Office des Changes tous autres documents et lui
 communiquer toutes informations qu'il requiert au sujet de l'opération objet de l'accord
 susvisé ;

Nous affirmons en conséquence, avoir pris entière connaissance :

-des dispositions ci-dessus mentionnées, et nous nous engageons à nous y
 conformer strictement et à procéder aux diligences prévues en ce qui nous concerne;

-des sanctions auxquelles nous exposerons tout manquement au présent
 engagement.

ENGAGEMENT**(à soumissionner par voie de l'Etat)**

Je soussigné , salarié de....., matricule n°....., titulaire de la CIN n° et demeurant actuellement à....., m'engage, au titre du «plan d'actionnariat 2009» mis en place par la Société Générale France, objet de l'autorisation de l'Office des Changes n°..... du....., à :

- justifier à l'Office des Changes le rapatriement du produit net des cessions générées par l'exercice options de souscription d'actions "Société Générale" et ce, conformément au Décret n° 2-59-1739 du 17 Octobre 1959;

- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les délais impartis les documents dûment authentifiés et informations requis au sujet de l'avoir objet de l'autorisation précitée;

- procéder sans délai, à la cession de mes actions au cas où je ne ferais plus partie des employés de la société marocaine....., rapatrier au Maroc le produit de cette cession et en informer l'Office des Changes en lui transmettant les documents justificatifs appropriés;

J'affirme en conséquence, avoir pris entière connaissance :

- des dispositions législatives et réglementaires en la matière, et je m'engage à m'y conformer strictement et à procéder aux diligences prévues en ce qui me concerne;

-des sanctions auxquelles m'exposera tout manquement au présent engagement.

NB/Cet engagement, après signature et légalisation, doit être conservé au sein de la société marocaine.....

**REGLEMENT
DU
PLAN D'EPARGNE DE GROUPE INTERNATIONAL**

SOCIETE GENERALE

PREAMBULE

La **Société Générale** souhaite permettre aux salariés de ses sociétés et succursales étrangères (hors France métropolitaine et hors Départements d'Outre-Mer) de devenir actionnaires de la Société Générale dans des conditions privilégiées définies lors des opérations d'augmentations de capital qui leur seront réservées par son assemblée générale.

Cette volonté s'inscrit dans le programme « Le professionnalisme, l'esprit d'équipe, l'innovation », valeurs qui nourrissent la cohérence de la Société Générale et forgent son identité.

Le présent plan d'épargne (le « **Plan d'Epargne Groupe International** ») constitue le cadre juridique adapté pour mettre en œuvre cette volonté au profit de tous les salariés des sociétés signataires ou adhérentes audit plan.

Les termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International sont définis ci-après :

Article 1 – Définition

Les termes ci-après indiqués par ordre alphabétique ont dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International le sens qui leur est donné au présent article.

Abondement

Aide financière accordée par une Société Signataire, une Société Adhérente ou une Succursale Participante aux Bénéficiaires qui relèvent de son entité et qui participent effectivement à une Opération d'augmentation de capital. Cette aide financière permettra, le cas échéant, auxdits Bénéficiaires de financer en partie le prix des Actions auxquelles il souhaite souscrire.

Acte d'Adhésion

Acte par lequel une Société Adhérente adhère au Plan d'Epargne Groupe International d'une part en manifestant son accord express sur l'ensemble de ses termes et conditions et d'autre part en indiquant (i) le montant de l'Abondement qu'elle entend accorder aux Bénéficiaires concernés et (ii) le cas échéant, les conditions particulières qu'elle entend retenir compte tenu de certaines dispositions légales et/ou réglementaires applicables dans son pays notamment en ce qui concerne les cas de déblocages anticipés, dans les limites énoncées au Plan d'Epargne Groupe International.

Action

Une action ordinaire de la Société Générale.

Bénéficiaires

Personnes physiques susceptibles de bénéficier du Plan d'Epargne Groupe International telles que définies à son article 6.

Date de signature

Date de signature du Plan d'Epargne Groupe International par la Société Générale, uniquement en ce qui concerne les Succursales Participantes, ainsi qu'au titre du mandat visé à l'article 4 du Plan d'Epargne Groupe International.

Groupe Société Générale

Ensemble formé par la Société Générale et toutes ses sociétés en France et à l'étranger.

Lettre de Participation

Lettre par laquelle une Société Signataire, d'une part, donne mandat à la Société Générale de signer en son nom et pour son compte le Plan d'Epargne Groupe International et, d'autre part, indique (i) le montant de l'Abondement qu'elle entend accorder aux Bénéficiaires concernés et (ii) le cas échéant, les conditions particulières qu'elle entend retenir compte tenu de certaines dispositions légales et/ou réglementaires applicables dans son pays, notamment en ce qui concerne les cas de déblocages anticipés, dans les limites énoncées au Plan d'Epargne Groupe International.

En ce qui concerne la Société Générale, il s'agit plus spécifiquement du document complété et signé par la Société Générale indiquant les Succursales Participantes, le montant de l'Abondement accordé par celles-ci et, le cas échéant, les conditions particulières retenues compte tenu de certaines dispositions légales et/ou réglementaires applicables dans le pays concerné, notamment en ce qui concerne les cas de déblocages anticipés, dans les limites énoncées au Plan d'Epargne Groupe International.

Opération d'augmentation de capital

Toute opération d'augmentation de capital réservée aux salariés décidée par la Société Générale dans le cadre de l'article 9 du Plan d'Epargne Groupe International.

Période de souscription

Période définie par l'organe compétent de la Société Générale au cours de laquelle les Bénéficiaires ont le droit de souscrire aux Actions.

Société Adhérente

Toute Société Eligible ayant adhéré au Plan d'Epargne Groupe International par la signature de son Acte d'Adhésion.

Sociétés Eligibles

La Société Générale, uniquement en ce qui concerne ses succursales établies en dehors de la France métropolitaine ou en dehors des Départements d'Outre-Mer, et les sociétés de la Société Générale :

- (i) qui ont un siège social en dehors de la France métropolitaine ou en dehors des Départements d'Outre-Mer, et
- (ii) qui sont contrôlées de manière exclusive ou conjointe par la Société Générale au sens de l'article L. 233-16 du *Code de commerce français* ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable au sens du même article, et
- (iii) qui entrent dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société Générale au 31 décembre de l'année qui précède la réalisation de l'Opération d'augmentation de capital.

Société Générale

Société anonyme au capital de EUR 537.712.831,25, dont le siège social est situé à Paris (75009), 29 Boulevard Haussmann (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro unique d'identification 552.120.222 RCS Paris. Elle est la société émettrice des Actions et assure la coordination du Plan d'Epargne Groupe International.

Succursales Participantes

Succursales de la Société Générale établies en dehors de la France métropolitaine et en dehors des Départements d'Outre-Mer pour le compte desquelles la Société Générale signe le Plan d'Epargne Groupe International et dont la liste figure dans la Lettre de Participation.

Société Signataire

Toute Société Eligible ayant signé le Plan d'Epargne Groupe International au moment de sa mise en place initiale.

Article 2 – Objet

Le Plan d'Epargne Groupe International a pour objet d'ouvrir aux Bénéficiaires de chaque Société Signataire ou Adhérente la faculté de souscrire aux Opérations d'augmentation de capital dans les termes et conditions qu'il prévoit.

TITRE I – PERIMETRE – BENEFICIAIRES

Article 3 – Périmètre du Plan d'Epargne Groupe International

Le périmètre du Plan d'Epargne Groupe International est constitué par l'ensemble des Sociétés Eligibles signataires ou adhérentes audit Plan.

La Société Générale rédige la Lettre de Participation dont le modèle est repris en **Annexe 1**.

Les Sociétés Signataires adressent à la Société Générale une Lettre de Participation dûment complétée suivant le modèle établi à l'**Annexe 2**.

Les Sociétés Adhérentes adressent à la Société Générale un Acte d'Adhésion dûment complété suivant le modèle établi à l'**Annexe 3**.

L'adhésion peut avoir lieu à tout moment au cours de l'année civile, étant entendu que, sauf en ce qui concerne l'Opération d'augmentation de capital de 2003, tout Acte d'Adhésion devra être signé, pour porter effets au titre de la prochaine Opération d'augmentation de capital, au plus tard quinze (15) jours avant la réunion du conseil d'administration de la Société Générale se prononçant sur le montant de l'Opération d'augmentation de capital.

Les Lettres de Participation et les Actes d'Adhésion sont déposés par la Société Générale, à titre d'information, à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Paris, organisme de droit français (« **DDTEFP** »).

Article 4 – Mandat

Par le mandat figurant dans la Lettre de Participation, les Sociétés Signataires confèrent expressément à la Société Générale le pouvoir de signer en leur nom et pour leur compte le Plan d'Epargne Groupe International.

Sans préjudice des délégations de pouvoir en vigueur dans les Succursales Participantes, la Société Générale signe le Plan d'Epargne Groupe International en ce qui concerne les Succursales Participantes.

Article 5 – Procédures locales

Les Sociétés Signataires ou Adhérentes et les Succursales Participantes ne peuvent effectivement participer aux Opérations d'augmentations de capital de la Société Générale que si toutes les exigences et procédures locales ont été respectées.

Les copies de toutes les éventuelles autorisations émises par les autorités compétentes (autorités en droit boursier, contrôle des changes, droit fiscal – éventuels rescrits fiscaux - droit du travail) sont communiquées sans délai par la Société Signataire ou Adhérente et/ou par les Succursales Participantes à la Société Générale.

Article 6 – Bénéficiaires

6.1 – Contrat de travail

Les Bénéficiaires sont :

- (i) les salariés ayant conclu un contrat de travail à durée indéterminée avec une Société Signataire ou Adhérente, ou une Succursale Participante, et
- (ii) les salariés détachés, mis à disposition ou expatriés par une Société Signataire ou Adhérente ou une Succursale Participante et dont le contrat de travail est maintenu avec l'une ou l'autre de ces entités durant le détachement, la mise à disposition ou l'expatriation, à l'exclusion toutefois des salariés détachés, mis à disposition ou expatriés par la Société Générale et restant liés à cette dernière par un contrat de travail durant le détachement, la mise à disposition ou l'expatriation,

et justifiant d'une ancienneté de trois (3) mois au titre du contrat de travail en cours à la fin de la Période de souscription.

6.2 – Faculté

La souscription par les Bénéficiaires aux Opérations d'augmentation de capital se fait dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International et reste entièrement facultative.

6.3 – Absence de droit acquis

La souscription par les Bénéficiaires à une Opération d'augmentation de capital n'est constitutive d'aucun droit acquis et ne préjuge en rien de la possibilité qui leur serait accordée de participer à une autre opération du même type au cours des années suivantes.

TITRE II – ALIMENTATION DU PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

Article 7 – Sources d'alimentation

Le Plan d'Epargne Groupe International est alimenté lors de chaque Opération d'augmentation de capital par le montant des versements volontaires des Bénéficiaires et, le cas échéant, par l'Abondement des Sociétés Signataires ou Adhérentes ou des Succursales Participantes.

7.1 – Les versements volontaires des Bénéficiaires

Sans préjudice de l'alinéa suivant et de l'article 7.3 ci-dessous, et sous réserve des particularités imposées par les éventuelles dispositions légales et/ou réglementaires locales, chaque Bénéficiaire fixe librement le montant pour lequel il souhaite souscrire aux Actions dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International.

Le montant total des versements volontaires d'un Bénéficiaire ne peut dépasser 25% de sa rémunération brute annuelle perçue au titre de l'année de la souscription.

Pour préciser le montant total de sa souscription, le Bénéficiaire doit, soit compléter et signer un bulletin de souscription qui lui est remis sous forme papier, soit compléter un bulletin de souscription qui lui est présenté via un système informatique adapté et organisé par la société dans laquelle il exerce. En toutes circonstances, le Bénéficiaire doit remettre son bulletin de souscription dûment complété à la Société Signataire ou Adhérente ou à la Succursale Participante dont il relève avant la fin de la Période de souscription dans les conditions qui lui seront communiquées.

Le Bénéficiaire suit toutes les modalités de souscription qui sont indiquées sur le bulletin de souscription (format papier) ou qui lui sont données de façon informatique.

7.2 – L'Abondement de la Société Signataire ou Adhérente ou de la Succursale Participante

Le montant de l'Abondement que la Société Signataire ou Adhérente ou la Succursale Participante souhaite octroyer à ses Bénéficiaires est défini, selon le cas, dans la Lettre de Participation ou l'Acte d'Adhésion.

La Société Signataire ou Adhérente, ou la Société Générale en ce qui concerne la Succursale Participante, peut modifier le montant de l'Abondement en signant, selon le cas, un nouvel Acte d'Adhésion ou une nouvelle Lettre de Participation, ce nouvel Acte ou cette nouvelle Lettre venant au lieu et place du précédent Acte ou de la précédente Lettre.

Ce nouvel Acte d'Adhésion ou cette nouvelle Lettre de Participation est déposé par la Société Générale à titre d'information à la DDTEFP.

Le montant de l'Abondement est limité par Bénéficiaire et par année civile, à un montant de EUR 1.500 maximum.

Les conditions de versement de l'Abondement font l'objet d'une information donnée aux Bénéficiaires en même temps que l'ensemble des documents nécessaires à la souscription.

7.3 – Plafond des versements volontaires et de l'Abondement

La somme des versements volontaires visés à l'article 7.1 ci-dessus et de l'Abondement visé à l'article 7.2 ci-dessus ne peut dépasser EUR 20.000 par Bénéficiaire et par année civile.

TITRE III – AFFECTATION DE L'EPARGNE

Article 8 – Affectation de l'épargne

Les sommes versées par les Bénéficiaires, les Sociétés Signataires ou Adhérentes et les Succursales Participantes dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International servent uniquement à la souscription des Actions par les Bénéficiaires.

Article 9 – Opérations d'augmentation de capital

Les modalités des Opérations d'augmentation de capital sont arrêtées dans le cadre de l'article L. 225-138 IV du *Code de commerce* de droit français par l'assemblée générale de la Société Générale ou sur délégation de cette dernière par son conseil d'administration qui peut également déléguer certains de ses pouvoirs à son Président.

Si le montant des souscriptions se révèle supérieur au plafond de l'Opération d'augmentation de capital (considéré globalement ou par tranches) décidé par la Société Générale, les règles de réduction à suivre sont celles arrêtées par l'assemblée générale de la Société Générale ou sur délégation par son conseil d'administration ou, lui-même sur délégation, par son Président.

Article 10 – Période et prix de souscription

La durée de la Période de souscription peut varier dans certains pays en fonction des contraintes législatives et/ou réglementaires locales et de l'aboutissement ou non des procédures locales applicables.

La méthode de calcul du prix de souscription peut varier dans certains pays en fonction des contraintes législatives et/ou réglementaires locales.

Article 11 – Souscription – Inscription

11.1 – Souscription

Les Bénéficiaires sont tenus de libérer intégralement les Actions souscrites le jour même de la souscription. Ils utilisent pour ce faire le moyen de paiement indiqué dans le bulletin de souscription qui leur est remis ou dans tout autre document qui leur sera communiqué.

Sous réserve des ajustements éventuels dont il est question à l'alinéa 2 de l'article 9 ci-dessus, et sans préjudice des dispositions légales et/ou réglementaires locales, l'engagement pris par le Bénéficiaire de libérer intégralement les Actions est irrévocable.

En cas de réduction des souscriptions comme indiqué à l'alinéa 2 de l'article 9 ci-dessus, les Bénéficiaires concernés par cette réduction reçoivent le remboursement des sommes correspondant à la valeur des Actions non souscrites du fait de la réduction.

La souscription entraîne de plein droit l'acceptation des termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International.

11.2 – Inscription

Les Actions sont inscrites à un compte ouvert au nom de chaque Bénéficiaire dans le registre des actionnaires de la Société Générale dont la gestion est assurée par la Société Générale.

Chaque intéressé reçoit une attestation d'inscription en compte indiquant le nombre d'Actions ainsi inscrites à son compte.

Les Actions souscrites ouvrent droit aux dividendes.

TITRE IV – INDISPONIBILITE

Article 12 – Délai d'indisponibilité

12.1 – Indisponibilité de cinq (5) ans

Les Actions souscrites par les Bénéficiaires restent indisponibles et demeurent inscrites au compte du Bénéficiaire jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq (5) ans à compter de la date de leur souscription, sauf cas de déblocages anticipés visés à l'article 12.2 ci-après.

Les cas de déblocages anticipés visés à l'article 12.2 ci-dessous peuvent être aménagés dans certains pays en fonction des contraintes législatives et/ou réglementaires locales.

A l'expiration du délai de blocage de cinq (5) ans, le Bénéficiaire peut demander le remboursement, le cas échéant en Actions, de tout ou partie de ses avoirs.

12.2 – Cas de déblocages anticipés

Les Bénéficiaires ou, le cas échéant, leurs ayants-droit, ont le droit de demander la cession de leurs Actions avant l'expiration du délai de cinq (5) ans mentionné à l'article 12.1 ci-dessus dans les cas suivants :

- (i) mariage du Bénéficiaire,
- (ii) naissance ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption dès lors que le foyer compte déjà au moins deux enfants à la charge du Bénéficiaire,
- (iii) divorce ou séparation assorti d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant au domicile du Bénéficiaire,
- (iv) invalidité du Bénéficiaire, de ses enfants ou de son conjoint,
- (v) décès du Bénéficiaire ou de son conjoint,
- (vi) cessation du contrat de travail,
- (vii) affectation des sommes épargnées à l'acquisition ou l'agrandissement de la résidence principale, sous réserve de l'existence d'un permis de construire, ou à la remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue.

12.3 – Sortie de plein droit

Sauf aménagement exigé dans certains pays sur la base de contraintes législatives et/ou réglementaires locales, les Bénéficiaires ont le droit de demander la cession de leurs Actions avant l'expiration du délai de cinq (5) ans mentionné à l'article 12.1 ci-dessus, lorsque la Société Signataire ou Adhérente ne répond plus à la définition de Société Eligible et sort de plein de droit du périmètre du Plan d'Epargne Groupe International conformément à l'article 18.2 ci-dessous, dans le délai de cinq (5) ans.

12.4 – Traitement des demandes des cas de déblocages anticipés et sortie de plein droit

Le Bénéficiaire souhaitant tirer profit d'un cas de déblocage anticipé doit adresser sa demande par écrit, au service du personnel de la Société Signataire ou Adhérente (ou au service faisant fonction) dont il relève, avec indication du nombre d'Actions dont la cession est demandée et, en annexe, tous les justificatifs nécessaires et/ou utiles attestant de la réalité du cas de déblocage anticipé.

La Société Signataire ou Adhérente a le droit de réclamer un supplément d'information et de documentation pour compléter le dossier. Elle transfère ensuite la demande du Bénéficiaire à la Société Générale pour traitement.

Le Bénéficiaire souhaitant tirer profit du cas de sortie visé à l'article 12.3 ci-dessus et les Bénéficiaires des Succursales Participantes s'adressent directement à la Société Générale.

La demande des Bénéficiaires doit être présentée à la Société Signataire ou Adhérente dont il relève ou à la Société Générale comme dit ci-dessus, au plus tard, dans un délai de six (6) mois à compter de la survenance du fait générateur. Cependant, la demande des Bénéficiaires peut intervenir à tout moment dans les cas (iv), (v) et (vi) cités à l'article 12.2 ci-dessus.

La levée anticipée de l'indisponibilité des Actions du Bénéficiaire intervient sous la forme d'un versement unique qui porte, au choix du Bénéficiaire, sur tout ou partie des droits susceptibles d'être débloqués.

TITRE VI – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 13 – Information des Bénéficiaires

Chaque Bénéficiaire est individuellement informé par la Société Signataire ou Adhérente ou la Succursale Participante dont il relève de la possibilité qui lui est offerte de souscrire à l'Opération d'augmentation de capital.

Avant l'ouverture de la Période de souscription, chaque Bénéficiaire reçoit ou se voit mettre à disposition, les documents dont la transmission ou la mise à disposition est exigée par les textes légaux et/ou réglementaires locaux.

Article 14 – Frais de tenue de comptes

Les frais de tenue des comptes-titres individuels sont pris en charge par la Société Signataire ou Adhérente ou par la Succursale Participante.

Article 15 – Régime fiscal et social

Le régime fiscal et social applicable à la souscription des Actions, au traitement de la décote, de l'Abondement et des dividendes varie selon les pays et est, en principe, pour chaque Bénéficiaire, celui en vigueur dans le pays où il réside.

Article 16 – Changement d'adresse

Tout Bénéficiaire qui change d'adresse doit en aviser la Société Signataire ou Adhérente dont il relève en temps utile.

Article 17 – Durée du Plan d'Epargne Groupe International

Le Plan d'Epargne Groupe International est mis en place pour une durée indéterminée.

Il peut être dénoncé à l'unanimité des Sociétés Signataires et Adhérentes, dénonciation qui prend effet à compter du premier jour du mois suivant la réception par la Société Générale de l'acte de dénonciation de la dernière Société Signataire ou Adhérente.

Article 18 – Sortie du Plan d'Epargne Groupe International

Toute Société Signataire ou Adhérente reste adhérente au Plan d'Epargne Groupe International jusqu'à son expiration, sauf dans les cas suivants :

18.1 – Sortie volontaire

Une Société Signataire ou Adhérente souhaitant sortir du Plan d'Epargne Groupe International a le droit de le dénoncer de façon expresse, en adressant un courrier recommandé à la Société Générale.

Cette dénonciation peut avoir lieu à tout moment et prend effet le jour suivant la réception par la Société Générale du courrier visé à l'alinéa précédent. Toutefois, pour pouvoir porter effet au titre de la prochaine Opération d'augmentation de capital réservée, le courrier doit être adressé à la Société Générale au plus tard quinze (15) jours avant la réunion du conseil d'administration de la Société Générale se prononçant sur le montant de l'Opération d'augmentation de capital.

La Société Signataire ou Adhérente peut à nouveau adhérer au Plan d'Epargne Groupe International en suivant les modalités prévues à son article 3.

18.2 – Sortie de plein droit

Une Société Signataire ou Adhérente qui ne répondrait plus à la définition de Société Eligible sort immédiatement et de plein droit du périmètre du Plan d'Epargne Groupe International.

Cette sortie marque la fin de la participation de ladite Société Signataire ou Adhérente au Plan d'Epargne Groupe International et doit être concrétisée par une dénonciation écrite notifiée par la Société Signataire ou Adhérente sortante à la Société Générale.

18.3 – Modification de la situation juridique

Toute Société Signataire ou Adhérente qui, du fait de la modification de sa situation juridique par fusion, cession ou scission ne répond plus à la définition de Société Eligible, cesse, à partir de cette date, d'être adhérente au Plan d'Epargne Groupe International.

Article 19 – Information et sauvegarde des droits des Bénéficiaires

Dans les cas visés à l'alinéa 2 de l'article 17 et à l'article 18 ci-dessus, les Bénéficiaires :

- (i) sont informés de la dénonciation ou de la sortie du Plan d'Epargne Groupe International selon les formes et dans les délais fixés le cas échéant par les dispositions légales et/ou réglementaire locales,
- (ii) ne peuvent plus affecter de versement à compter, respectivement, de la date d'effet de la dénonciation ou de la sortie du Plan d'Epargne Groupe International.

Les Actions restent gérées dans les termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International et demeurent indisponibles jusqu'à l'expiration du délai d'indisponibilité visé à l'article 12.1 ci-dessus, sauf application des articles 12.2 à 12.4 ci-dessus.

Article 20 – Modification du Plan d'Epargne Groupe International

En cas de modification du Plan d'Epargne Groupe International, chaque Société Signataire ou Adhérente notifie par écrit à la Société Générale son accord sur le projet d'avenant au Plan d'Epargne Groupe International.

Lorsque l'ensemble des Sociétés Signataires et Adhérentes ont notifié à la Société Générale leur accord sur le projet d'avenant au Plan d'Epargne Groupe International, la Société Générale signe en ce qui concerne les Succursales Participantes et au nom de l'ensemble des Sociétés Signataires et Adhérentes, l'avenant au Plan d'Epargne Groupe International.

Cet avenant est déposé à titre d'information à la DDTEFP avec les courriers des Sociétés Signataires et Adhérentes notifiant leur accord sur la signature de l'avenant au Plan d'Epargne Groupe International.

Article 21 – Adaptations locales

La Société Signataire ou Adhérente indique, le cas échéant, dans sa Lettre de Participation ou son Acte d'Adhésion, les spécificités qu'elle entend retenir compte tenu de certaines dispositions réglementaires et/ou légales applicables dans son pays, dans des matières visées directement ou indirectement par le Plan d'Epargne Groupe International telles que les cas de déblocages anticipés.

Elle peut également modifier ces spécificités postérieurement à sa signature ou son adhésion en rédigeant une nouvelle Lettre de Participation ou un nouvel Acte d'Adhésion, ce nouvel Acte ou cette nouvelle Lettre venant au lieu et place du précédent Acte ou de la précédente Lettre. Ce nouvel Acte ou cette nouvelle Lettre sont déposés par la Société Générale, à titre d'information, à la DDTEFP.

Article 22 – Litiges

Avant d'avoir recours aux procédures prévues par la réglementation en vigueur, chaque Société Signataire et Adhérente s'efforce de résoudre en son sein, les litiges afférents à l'application du Plan d'Epargne Groupe International. A défaut, la juridiction compétente est saisie.

Article 23 – Traduction

En cas de divergences entre la version française du Plan d'Epargne Groupe International et toute traduction de ce document, la version française prévaut.

A Paris, le 8 avril 2003

Pour :

- la **Société Générale**, et
- SG Branch Germany,
- SG Branch Korea,
- SG Sucursal en Espana,
- SG Branch US,
- SG Branch Hong Kong,
- SG Branch Italy,
- SG Tokyo Branch,
- SG Singapore Branch,
- SG Branch Switzerland,

représentées par Daniel Bouton,
Président Directeur Général

Pour :

Fimat International Banque S.A.
 SG Wertpapierhandels-gesellschaft mbH
 Veritas SG Investment Trust GmbH
 SG Australia Limited
 Fimat SNC
 SG Hambros
 SG Securities London Limited, Séoul Branch
 Fimat International Banque
 SGAM Iberia
 Sogecapital
 Fimat Facilities Management
 Fimat USA
 SG Cowen
 SG Energy
 SG Hambros
 SG Hambros
 Fimat Hong Kong Ltd
 SG Asia Ltd
 SG Securities HK
 SGAM Italia SGR S.p.A
 SG Securities (North Pacific) Limited Tokyo Branch
 SG Yamaichi Asset ManagementCo, Ltd
 SG Hambros Bank & Trust Company Limited
 SG Bank & Trust Luxembourg
 SG Marocaine de Banques
 Gestar
 Sogebourse
 Sogelease
 SG Bank & Trust Monaco
 SG Calédonienne de Banque
 Banque de Polynésie
 Fimat international Banque SA
 SG Hambros Bank & Trust Limited

SG de Banques au Sénégal

Fimat Asia Pte Ltd

SG Securities Singapore Pte Ltd

SGY Asset Management Ltd

Fimat Switzerland AG

représentées par Daniel Bouton,
Président Directeur Général de la Société Générale,
en vertu des mandats qui lui ont été conférés dans chacune des Lettres de Participations annexées
aux présentes

ANNEXE 1**LETTRE DE PARTICIPATION
UNIQUEMENT POUR LA SOCIETE GENERALE****MODELE**

***En-tête de la Société Générale
adresse du siège social***

LETTRE DE PARTICIPATION

La Société Générale,
Société anonyme au capital de EUR 537.712.831,25
dont le siège social est situé à Paris (75009), 29 Boulevard Haussmann, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro unique d'identification 552.120.222 RCS Paris,
représentée par [____], agissant ès qualités de [____], ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes :

- acte ce qui suit :

1.) Succursales participant au Plan d'Epargne Groupe International :

2.) Abondement qui sera octroyé au sein de chacune des Succursales Participantes :

3.) Spécificités - Cas de déblocages anticipés par Succursales Participantes :

4.) Autres

La présente Lettre de Participation pourra être modifiée par la Société Générale par la signature d'une nouvelle Lettre de Participation conformément aux articles 7.2 et 21 du Plan d'Epargne Groupe International.

Fait à [____],

le [____],

Société Générale
dûment représentée par

[____]

ANNEXE 2

**LETTRE DE PARTICIPATION
UNIQUEMENT POUR LES SOCIETES SIGNATAIRES
(AUTRE QUE LA SOCIETE GENERALE)**

MODELE

***En-tête de la Société Signataire
adresse du siège social***

LETTRE DE PARTICIPATION

La Société [____],
dont le siège social est situé à [____],
immatriculée au registre du commerce et des sociétés [____] sous le numéro unique
d'identification [____] **[ADAPTATIONS LOCALES]**,
représentée par [____], agissant ès qualités de [____], ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des
présentes :

- donne mandat à la Société Générale, société anonyme de droit français, au capital de EUR 537.712.831,25 dont le siège social est situé à Paris (75009), 29 Boulevard Haussmann, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro unique d'identification 552.120.222 RCS Paris, pour signer en son nom et pour son compte le Plan d'Epargne Groupe International,
- acte ce qui suit :

1.) Abondement :

Le Plan d'Epargne Groupe International sera alimenté par la Société Signataire mentionnée en-entête par un Abondement dont le montant est :

EUR [____]
[équivalent en monnaie locale : ____]

2.) Cas de déblocages anticipés :

3.) [Autres] :

La présente Lettre de Participation pourra être modifiée par la Société Signataire par la signature d'une nouvelle Lettre de Participation conformément aux articles 7.2 et 21 du Plan d'Epargne Groupe International.

Fait à [____],

le [____],

Société [____]
dûment représentée par
[____]

ANNEXE 3

ACTE D'ADHESION

MODELE

***En-tête de la Société Adhérente
adresse du siège social***

**ACTE D'ADHESION
AU PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL**

La société [],
dont le siège social est situé à [],
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [] sous le numéro d'immatriculation
[], **[ADAPTATIONS LOCALES]**

représentée par [], agissant ès qualités de [], ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des
présentes :

- accepte et adhère à l'ensemble des termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International sous réserve des précisions indiquées dans le présent document et qui sont notamment liées aux exigences légales et/ou réglementaires locales applicables,
- acte ce qui suit :

1.) Abondement :

Le Plan d'Epargne Groupe International sera alimenté par la Société Adhérente signataire du présent document par un Abondement dont le montant est :

EUR []
[équivalent en monnaie locale :]

2.) Cas de déblocages anticipés :

3.) [Autres] :

Le présent Acte d'Adhésion pourra être modifié par la Société Adhérente signataire par la signature d'un nouvel Acte d'Adhésion conformément à l'article 7.2 et 21 du Plan d'Epargne Groupe International.

[]

Fait à [], le [],

dûment représentée par

[]



Société anonyme
au capital de EUR 725 909 055
Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris
RCS Paris 552 120 222

COMMUNIQUE

**DOCUMENT D'INFORMATION
MIS A DISPOSITION DES SALARIES ET ANCIENS SALARIES DU GROUPE SOCIETE
GENERALE
A L'OCCASION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE
PORTANT SUR UN MAXIMUM DE 11 665 416 ACTIONS
RESERVEES AUX SALARIES ET ANCIENS SALARIES ADHERENTS DES PLANS D'EPARGNE
DU GROUPE SOCIETE GENERALE**

Ce document d'information est
disponible au siège administratif de la Société Générale, 17 cours Valmy, 92972 Paris La Défense Cedex,
mis en ligne sur son site Intranet
et diffusé conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

**PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE
RESERVEE AUX SALARIES ADHERENTS DES PLANS D'EPARGNE
DU GROUPE SOCIETE GENERALE**

Émetteur	Société Générale, société anonyme de droit français, dotée du statut de banque (ci-après, la « Société Générale »).
Titres offerts	Le Conseil d'administration du 23 avril 2009 a fixé le montant nominal maximum global de l'augmentation de capital à EUR 14 581 770 correspondant à l'émission de 11 665 416 actions à souscrire en numéraire. L'augmentation de capital se subdivise en quatre (4) tranches utilisant des supports d'investissement distincts, accessibles respectivement à des entités ou groupement d'entités distincts. Les actions Société Générale nouvellement émises sont de même catégorie et seront assimilables aux actions Société Générale, après détachement du coupon du dividende afférent à l'exercice 2008, qui sont déjà inscrites à la cote sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA (Compartiment A) (Code Euronext FR0000130809).
Modalités de souscription	<u>Mode de détermination du prix de souscription</u> Le prix de souscription est de 27,09 €, égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale constatés sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA lors des vingt (20) séances de Bourse précédant la date de la réunion du Conseil d'administration du 23 avril 2009, diminuée de la décote de 20 % par rapport à cette moyenne. La période de souscription sera ouverte du 15 mai 2009 au 29 mai 2009, inclus. <u>Mode de conservation des titres</u> Les trois (3) premières tranches (en France) sont souscrites par l'intermédiaire des fonds communs de placement d'entreprise dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe. Seule la quatrième (4^{ème}) tranche (à l'étranger) est directement souscrite par les salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe international. <u>Bénéficiaires de l'offre</u> La présente offre est réservée aux adhérents des plans d'épargne d'entreprise ou de groupe de la Société Générale et des sociétés de son groupe, justifiant d'une ancienneté de trois (3) mois au titre du contrat de travail en cours à la fin de la période de souscription, à savoir : - La 1^{ère} tranche est réservée aux adhérents éligibles au Plan d'épargne d'entreprise de la Société Générale négocié et conclu le 9 juin 2008 ; - La 2^{ème} tranche est réservée aux adhérents éligibles des Plans d'épargne d'entreprise respectifs du Crédit du Nord et de ses filiales, lorsque celui-ci prévoit la possibilité de souscrire aux opérations d'augmentation de capital réservées de la Société Générale par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ;

- La 3^{ème} tranche est réservée aux adhérents éligibles du Plan d'épargne groupe dont sont adhérentes les sociétés du Groupe Société Générale dont le siège social est situé soit en France métropolitaine, soit dans les Départements d'Outre-Mer ;
- La 4^{ème} tranche est réservée aux adhérents éligibles du Plan d'épargne groupe international dont sont adhérentes (i) les sociétés du Groupe Société Générale dont le siège social est situé, soit hors de France, soit dans les Collectivités d'Outre-Mer, (ii) les succursales du Groupe qui sont établies soit hors de France, soit dans les Collectivités d'Outre-Mer.

En ce qui concerne les trois premières tranches, les anciens salariés ayant quitté leur entreprise à la suite d'un départ à la retraite auxquels sont assimilés les préretraités et ayant conservé des avoirs dans le plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, peuvent participer à cette augmentation de capital réservée.

Plafond de souscription

Conformément à l'article L. 3332-10 du Code du travail, le montant total des versements volontaires d'un Bénéficiaire (y compris l'intéressement et les versements volontaires dans d'autres Plans d'Epargne) ne peut dépasser 25 % de sa rémunération brute annuelle perçue au titre de l'année de la souscription ou, pour le Bénéficiaire dont le contrat de travail est suspendu qui n'a perçu aucune rémunération au titre de l'année précédente, 25 % du plafond annuel prévu à l'article L. 241-3 du Code de la sécurité sociale. Le Conseil d'administration du 23 avril 2009 a par ailleurs décidé que le total des versements (y compris l'intéressement et la participation) et de l'abondement net par Bénéficiaire ne peut être supérieur à EUR 20 000.

Abondement

Les règles d'abondement sont propres à chaque Plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.

Calendrier de l'opération

La souscription sera ouverte du 15 mai au 29 mai 2009 inclus.

La réalisation de l'augmentation de capital est prévue le 9 juillet 2009 au plus tard.

Cotation des actions nouvelles

Place de cotation

Les actions Société Générale sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA (Compartiment A).

Cotation des actions nouvelles

La cotation sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA des actions nouvelles sera demandée immédiatement après la réalisation de l'augmentation de capital (la cotation devrait être effective approximativement le 16 juillet 2009).

Renseignements généraux sur les actions nouvelles dont l'admission est demandée

Droits attachés aux actions émises

Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société et porteront jouissance au 1^{er} janvier 2009. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions anciennes, après détachement de ces dernières du coupon du dividende afférent à l'exercice 2008, et donneront droit aux prérogatives légales dont

disposent les actionnaires d'une société anonyme. Notamment, elles donneront droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elles représentent. De la même façon, le dividende est distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Il est précisé, en particulier, qu'outre l'obligation légale d'informer la Société Générale de la détention de certaines fractions du capital et/ou des droits de vote et d'effectuer toute déclaration d'intention en conséquence conformément aux dispositions légales, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement 1,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds Communs de Placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5%, chaque franchissement de seuil supplémentaires de 0,50% du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus. Le non-respect de cette obligation est sanctionné, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société. Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société, dans le délai de 15 jours, lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils prévus au présent paragraphe.

Négociabilité des actions

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société Générale.

Seules les règles relatives à la détention des actions dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe limiteront la négociabilité desdites actions.

Nature et forme des actions

A l'issue du délai d'indisponibilité légal applicable aux parts et aux actions détenues directement dans le cadre d'un Plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé, les actions pourront revêtir, au choix, la forme au porteur ou nominative.

Indisponibilité

Les actions détenues directement par les Bénéficiaires et les parts des fonds communs de placement d'entreprise, selon le cas, seront indisponibles pendant une durée de 5 ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé selon les conditions applicables au Plan d'épargne d'entreprise ou de groupe concerné. En ce qui concerne la 4^{ème} tranche, dans certains pays, en fonction de la législation locale, certains cas de déblocage anticipé ne seront pas ouverts aux salariés.

DOCUMENT

DE RÉFÉRENCE

2009

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mars 2009, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF.

Ce Document de référence est disponible sur le site **www.socgen.com**

	Page
1 HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1
2 STRATÉGIE DU GROUPE ET PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS	3
3 FAITS ET CHIFFRES	15
4 RAPPORT DE GESTION DU GROUPE	25
5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	63
6 RESSOURCES HUMAINES	123
7 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	137
8 DÉONTOLOGIE ET LUTTE ANTI-BLANCHIMENT	147
9 GESTION DES RISQUES	151
10 ÉLÉMENTS FINANCIERS	195
11 ÉLÉMENTS JURIDIQUES	391
12 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	407
13 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	411

Abréviations courantes : Millions d'euros : M EUR
 Milliards d'euros : Md EUR

Classements : les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

1

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

	<i>Page</i>
Historique	2
Présentation de Société Générale	2

HISTORIQUE

Société Générale a été créée en 1864 par appel public à l'épargne en vue de développer une activité de financement des investissements industriels et des infrastructures.

Durant la III^e République, elle a créé un réseau de guichets sur l'ensemble du territoire national (1 500 guichets en 1940, contre 32 en 1870).

Après la guerre de 1870, les agences d'Alsace-Moselle ont été apportées à une filiale de droit allemand, Société Générale Alsacienne de Banque (Sogénal).

Installée à Londres dès 1871, Société Générale a développé rapidement son dispositif international grâce à l'extension du Réseau de la Sogénal à des pays du centre de l'Europe (Allemagne, Autriche, Suisse, Luxembourg), à son implantation en Afrique du Nord (1909-1911) et, plus tard, aux États-Unis (1940).

Nationalisée en 1945, Société Générale a joué un rôle actif dans le financement de la reconstruction. Elle a contribué à la diffusion de nouvelles techniques de financement (crédits moyen terme mobilisables, engagements par signature, crédit-bail).

Après la réforme du système bancaire de 1966, elle a diversifié ses interventions et rééquilibré son activité en direction de la clientèle de particuliers.

Société Générale est redevenue un groupe bancaire privé à la faveur de sa privatisation intervenue en juillet 1987.

Depuis 1997, Société Générale a accru fortement sa taille grâce à des acquisitions dans ses différents métiers en Europe et dans le monde.

En 1997, l'acquisition du Crédit du Nord a permis à Société Générale d'élargir son activité de détail en France, avec un réseau de banques régionales. En 2001, Société Générale a absorbé la Sogénal.

Société Générale est maintenant un groupe présent dans 82 pays sur tous les continents. Ses principales implantations à l'étranger en termes d'effectifs sont aux États-Unis, en République tchèque, en Égypte, au Brésil et en Russie où Société Générale a acquis la majorité du capital de Rosbank, le plus grand réseau de détail des banques russes à capitaux privés.

PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale, société anonyme, est la société-mère du groupe Société Générale.

Société Générale est un groupe européen de services financiers de premier plan, actif dans 82 pays et employant 163 082 salariés de 122 nationalités différentes. Le groupe Société Générale est organisé en cinq pôles : Réseaux de Détail en France, Réseaux

de Détail à l'International, Services Financiers, Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs, Banque de Financement et d'Investissement.

Au 28 février 2009, la notation long terme de Société Générale est Aa2 chez Moody's, AA- chez Fitch et AA- chez Standard & Poor's.

2

STRATÉGIE DU GROUPE ET PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

	<i>Page</i>
<u>Une stratégie de croissance rentable et équilibrée</u>	4
<u>Les métiers du Groupe</u>	6

■ UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE RENTABLE ET ÉQUILIBRÉE

Malgré un environnement extrêmement perturbé, l'année 2008 a montré la **solidité de son modèle de banque universelle**, qui a permis au Groupe d'afficher une bonne résistance de ses résultats.

Cette année a en effet été marquée par des événements sans précédent qui ont profondément bouleversé le paysage bancaire, et conduit à des interventions coordonnées de la part des États européens. Les marchés ont, dans le même temps, connu une volatilité exceptionnelle. La hausse des coûts de financement des banques et la fermeture de certains marchés ont mis en lumière le caractère stratégique de l'accès à la liquidité, renforçant l'importance de la capacité à collecter des dépôts et remettant en question les modèles reposant sur un financement seulement opéré via le marché. La gestion du bilan est devenue plus que jamais un enjeu essentiel pour les institutions financières, avec la nécessité d'un encadrement renforcé des effets de levier et l'augmentation des exigences de capitalisation des banques, imposée par les régulateurs et par les marchés.

Dans cet environnement de crise financière majeure, le Groupe a tiré profit d'un socle robuste d'activités en France et de ses relais de croissance pour afficher **une bonne résistance des revenus**. Malgré l'impact de la crise sur les résultats de la Banque de Financement et d'Investissement et de la Gestion d'Actifs, le Groupe reste très largement bénéficiaire, avec un résultat net part du Groupe de 2,0 Md EUR en 2008. Par ailleurs, le Groupe affiche un niveau de capitalisation solide. Au 31 décembre, le ratio Tier One (Bâle II) atteint 8,8 % hors effet du *floor* (notion définie dans le chapitre 9 dans la partie « Ratios Réglementaires »). Il serait de 9,3 % après prise en compte de la deuxième phase du plan de soutien mis en place par l'Etat français et hors impact du *floor* 2008.

L'ensemble de ces chiffres reflète la robustesse du portefeuille d'activités du Groupe et la qualité de son fonds de commerce en France et à l'étranger. Le Groupe entend poursuivre sa **stratégie de croissance rentable et équilibrée** et continuer à accompagner l'ensemble de ses clients dans le monde, avec les objectifs suivants :

- poursuivre le rééquilibrage vers les métiers et marchés à fort potentiel en privilégiant les activités de détail et de Banque privée génératrices de dépôts ;
- intensifier les synergies de revenus entre les métiers ;
- accélérer l'amélioration de l'efficacité opérationnelle par la réalisation d'un Plan d'Efficacité Opérationnelle ;
- poursuivre la réduction de la taille du bilan et des expositions à risque, ainsi que le renforcement de la sécurité opérationnelle ;

- maintenir un niveau de fonds propres élevé pour faire face à une éventuelle détérioration brutale de l'environnement économique.

Si les **Réseaux France** ont vu leur activité 2008 pénalisée dans un premier temps par les conséquences négatives de la fraude découverte en début d'année et par la dégradation de l'environnement, les ouvertures de comptes ont repris progressivement un rythme soutenu, témoignant de la solidité du fonds de commerce. En 2009, le Groupe prévoit de poursuivre la croissance des Réseaux France en s'appuyant sur le ciblage de segments de clientèle à fort potentiel (dispositif mass affluent), le renforcement des canaux à distance (refonte du site internet), le développement de la clientèle commerciale et l'accompagnement des entreprises dans leurs projets de financement. Des ouvertures ciblées d'agences sont prévues. Après une phase d'investissements élevés au cours des dernières années, le Groupe prévoit à présent de réaliser des gains de productivité qui pourront être mobilisés par les nombreux départs en retraite.

Les **Réseaux Internationaux** entreront dans une phase de consolidation du dispositif, après une année 2008 de forte croissance (renforcement à 57,6 % de la participation dans Rosbank, ouverture de 248 agences en 2008 à isopérimètre). Le Groupe poursuivra ainsi l'intégration de Rosbank et continuera à se développer mais de manière ciblée sur le bassin méditerranéen et en Europe centrale et orientale adaptant son rythme d'expansion à la conjoncture économique dans le cadre d'une politique prudente de maîtrise du coût du risque. Par ailleurs, le dispositif international de Société Générale devrait bénéficier du développement des synergies au sein des réseaux étrangers et avec le reste du Groupe, notamment par le biais d'une politique d'harmonisation des outils et des processus.

Les **Services Financiers Spécialisés** poursuivront un développement équilibré de leurs sources de revenus mais devront faire face à un environnement beaucoup plus difficile, avec la hausse des coûts de financement et l'augmentation attendue du coût du risque. Sur le crédit à la consommation, la montée en puissance des relais de croissance dans les pays émergents se poursuivra. En France, le partenariat en cours de mise en oeuvre avec La Banque Postale s'appuiera sur l'accès aux 14 000 points de vente du réseau de La Poste et démarrera son activité opérationnelle début 2010. Les financements et services aux entreprises poursuivront leur développement dans les pays et marchés à potentiel, en s'appuyant sur leurs positions de leaders en Europe. L'assurance continuera sa stratégie d'internationalisation et de diversification de son offre (santé, dépendance).

S'agissant des métiers de **Gestions d'actifs et Services aux Investisseurs**, le projet de rapprochement des activités de gestions d'actifs de Crédit Agricole S.A. et Société Générale devrait permettre de créer un leader européen de la gestion d'actifs, bénéficiant des synergies importantes liées à la mutualisation des moyens de production, et capitalisant notamment sur la puissance des réseaux de distribution mondiaux des deux Groupes. La restructuration du pôle de Gestion d'actifs devrait s'accompagner d'un rapprochement de SGAM-AI et Lyxor, qui constituera un acteur de référence dans la gestion alternative. La Banque privée, qui résiste bien dans le contexte actuel, devrait poursuivre son développement en Europe et en Asie. Le métier Titres continuera sa croissance, s'appuyant sur ses acquisitions récentes en Italie et en Allemagne, et en synergie avec les Réseaux Internationaux du Groupe en Europe centrale et orientale. Le développement international de Boursorama se poursuivra (Allemagne, Espagne). La création de Newedge, en partenariat avec Calyon, a donné naissance à un leader dans les activités de courtage de produits dérivés cotés ; les travaux d'intégration devraient être finalisés en 2009.

Les métiers de la **Banque de Financement et d'Investissement** ont vu leur environnement se dégrader violemment en 2008 avec l'aggravation de la crise financière et la très forte volatilité des marchés. La bonne résistance

d'ensemble des activités de SG Corporate & Investment Banking illustre la qualité de la franchise commerciale, qui devrait bénéficier en 2009 d'un environnement concurrentiel plus favorable lié au repli de certains acteurs et à la remontée des marges. Le plan d'optimisation engagé par la Banque de Financement et d'Investissement se poursuivra, avec trois priorités : (i) le développement de l'orientation clients grâce au renforcement du *coverage* et des synergies entre activités ; (ii) l'amélioration de l'efficacité et de la sécurité opérationnelle, avec notamment l'étude d'un éventuel rapprochement de ses activités de marché ; (iii) la poursuite de la réduction des risques de marché engagée depuis plusieurs trimestres.

Au total tout en anticipant un environnement économique difficile en 2009 le Groupe est bien armé pour faire face à la crise et continuer à développer sa stratégie de banque universelle de dimension internationale en s'appuyant sur la solidité de ses activités de Banque de détail et sur la diversification de son portefeuille de métiers, dans le cadre d'une maîtrise des risques renforcée et d'une accélération de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. Société Générale entend par ailleurs poursuivre sa mission de financement de l'économie française et continuer à accompagner le développement de ses clients tout en maintenant un ratio de solvabilité élevé.

■ LES MÉTIERS DU GROUPE

Les activités du groupe Société Générale sont organisées au sein de 5 pôles : Réseaux de Détail en France, Réseaux de Détail à l'International, Services Financiers, Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs, Banque de Financement et d'Investissement.

Réseaux de Détail en France

Les Réseaux de Détail en France de Société Générale reposent sur l'alliance de deux réseaux – Société Générale et Crédit du Nord – largement présents sur les zones urbaines qui concentrent une part importante de la richesse nationale à travers un étroit maillage de plus de 3 000 agences permanentes.

Grâce à un dispositif multi-canal performant (Agence, Téléphone et Internet), les 40 000 collaborateurs des Réseaux offrent une gamme complète de produits et services à une large clientèle :

- Les réseaux accompagnent ainsi 9,6 millions de clients particuliers dans toutes les étapes de leur vie, et leur proposent une offre exhaustive de produits et de services couvrant l'ensemble de leurs besoins d'épargne, de financement (crédits à la consommation, prêts personnels ou immobiliers), d'assurance et de conseil.
- Plus de 2 400 chargés de clientèles spécialisés apportent des solutions adaptées aux besoins de financement des opérations courantes ou spécifiques des clients Professionnels et Entreprises.

■ Réseau Société Générale

Dans un marché mature et concurrentiel, le réseau Société Générale continue d'accroître ses fonds de commerce en s'appuyant sur ses points forts :

- Le dynamisme commercial et le professionnalisme des équipes au service de la clientèle. L'objectif permanent de satisfaction des clients se traduit par un taux de fidélité de la clientèle de particuliers de près de 90 % (Baromètre de 2008).
- La proximité avec les clients, qui s'appuie sur un réseau de près de 2 300 agences, dont une trentaine de nouvelles ouvertures en 2008, complété par un dispositif multi-canal performant couvrant l'ensemble des moyens de communication (serveurs vocaux, conseillers multimédia, Internet par Logitel Net ou sur téléphone mobile). La qualité

de ce dispositif est régulièrement reconnue. Ainsi pour la 3^e année consécutive, l'AFAQ AFNOR a récompensé Société Générale, en attribuant la certification NF Service Center de Relation Client à ses 4 Centres de Relation Clientèle multimédia, pour la qualité de leur gestion de la relation client.

- Une forte culture d'innovation, régulièrement saluée par les clients et la presse spécialisée : Société Générale est la première banque française à offrir un service de banque en ligne sur iPhone, ainsi que le service web mail en accès sécurisé. Avec Logitel Net, les clients particuliers et professionnels disposent d'un nouveau service de messagerie complet et sécurisé assurant un dialogue totalement confidentiel avec leur agence. Ces efforts constants d'enrichissement de l'offre sont salués par les clients et la presse spécialisée. Le magazine *Le Revenu* a ainsi classé Société Générale au premier rang dans les catégories « Innovations » et « Accès à son compte » dans son palmarès 2008 des meilleures banques classiques en France.

Très présent auprès de la clientèle de particuliers, le réseau Société Générale renforce également son offre à destination de la clientèle patrimoniale. À cet effet, une « joint-venture » a été créée avec SG Private Banking, la Banque privée du groupe Société Générale. Trois nouvelles agences dédiées ont ainsi été ouvertes à Bordeaux, Lyon et Marseille, afin de faciliter l'accès aux services de conseillers en gestion de fortune, de juristes et de fiscalistes. Trois autres implantations devraient élargir ce dispositif en 2009 (Lille, Strasbourg et Rennes).

Le réseau Société Générale jouit de longue date d'une position forte sur le marché des entreprises. Acteur de référence sur le marché des grandes entreprises (chiffre d'affaires de plus de 75 M EUR) avec une part de marché de 8,3 % en crédits, Société Générale a progressivement étendu son savoir-faire et son offre aux PME, ainsi qu'aux associations et aux collectivités locales. Forte de sa position reconnue et de la qualité de son offre, elle poursuit la croissance de son fonds de commerce en s'appuyant sur des atouts majeurs :

- La possibilité de bénéficier de l'expertise des métiers de Banque de Financement et d'Investissement du Groupe, grâce aux 4 joint-ventures créées avec Société Générale Corporate & Investment Banking. Ces co-entreprises facilitent la mise en œuvre de synergies « métiers » créatrices de solutions à haute valeur ajoutée sur les opérations de haut de bilan, les opérations de couverture sur les marchés de taux, de change et des matières premières, l'optimisation des placements et le « cash management ».

- Une expertise reconnue en matière de gestion de flux, qui permet de proposer à la clientèle entreprises – PME et Grandes Entreprises – des moyens de paiement et des outils de reporting adaptés à leurs caractéristiques et leurs besoins. Les équipes de « cash management » assurent la gestion des flux financiers et le suivi de la trésorerie, offrant des solutions sur mesure. Spécialisés dans la sécurisation des contrats commerciaux à l'international, les chargés d'affaires du « centre d'expertise commerce international » du réseau apportent par ailleurs aux entreprises des solutions au plus proche de leurs besoins, en accompagnant entièrement leurs opérations internationales (à l'import comme à l'export).

■ Réseau Crédit du Nord

Les banques du groupe Crédit du Nord (Crédit du Nord et les six banques régionales Courtois, Kolb, Laydernier, Nuger, Rhône-Alpes et Tarneaud) cultivent depuis plus de 160 ans un savoir-faire de banques relationnelles fondé sur la proximité, le professionnalisme et l'innovation. Le groupe Crédit du Nord, avec ses 9 200 collaborateurs, offre à ses clients les avantages d'une banque régionale, à taille humaine, et d'un groupe à dimension nationale qui propose des produits et services performants. Il dispose de technologies avancées, développées en propre ou mises en synergie avec Société Générale. Les différentes entités du groupe Crédit du Nord, toutes organisées comme de véritables PME, bénéficient d'une très grande autonomie dans la gestion de leur activité, qui s'exprime notamment par des prises de décision rapides et une grande réactivité aux demandes des clients.

Au cours de l'année 2008, le groupe Crédit du Nord a poursuivi son développement avec l'ouverture d'une vingtaine d'agences. Au total, il dispose désormais d'un réseau de près de 800 agences. Ces investissements, conjugués au renforcement de l'offre de services et à l'innovation ont permis au réseau Crédit du Nord de renforcer ses fonds de commerce sur ses trois marchés : particuliers, professionnels et entreprises. L'excellente qualité des relations, fondées sur l'écoute et le conseil, que construisent chaque jour les banques de ce réseau avec leurs clients, se reflète dans les résultats des études concurrentielles menées par CSA. En 2008, le groupe Crédit du Nord est ainsi, pour la 4^e année consécutive, en tête des principales banques françaises en termes de satisfaction clients sur les marchés des Particuliers et des Professionnels et se classe 3^e sur le marché des Entreprises. Il est également premier en terme de satisfaction globale des entreprises dans le domaine du commerce international et ce sur la base de nombreux critères, parmi lesquels : la proximité, la réactivité et l'efficacité des services opérationnels, le service d'accompagnement pour le développement des opérations à l'international, la capacité à anticiper les besoins et à proposer des solutions adaptées pour les opérations à l'international et la qualité d'exécution des opérations à l'international.

Réseaux de Détail à l'International

Les Réseaux de Détail à l'International sont l'un des relais de croissance du Groupe. Depuis une dizaine d'années, date de création d'un pôle dédié, ils ont privilégié une stratégie fondée, d'une part, sur des acquisitions ciblées et, d'autre part, sur des investissements organiques dans des zones à fort potentiel. S'appuyant sur un modèle de banque universelle tout en intégrant la spécificité des marchés locaux, le Groupe a ainsi pu étendre sa présence et établir des positions fortes notamment en Europe centrale et orientale, dans les pays du pourtour méditerranéen et en Afrique sub-saharienne. La solidité des performances illustre la qualité du positionnement des Réseaux de Détail à l'International sur les activités de Banque de détail et la justesse des choix stratégiques effectués.

La croissance des Réseaux de Détail à l'International s'est appuyée sur les acquisitions réalisées dans des pays à fort potentiel : BRD en Roumanie (1999), Komerčni Banka en République tchèque (2001), MIBank en Égypte (2005), Splitska Banka en Croatie (2006), Mobiasbanca en Moldavie et Banka Popullore en Albanie en 2007. En 2008, Société Générale a poursuivi sa stratégie de croissance sur les marchés qui offrent de nombreuses opportunités de développement à moyen et long terme. Ainsi, le Groupe a pris le contrôle de Rosbank dont il détient aujourd'hui 57,6 % du capital, marquant une nouvelle étape de son développement sur le marché russe. De même, il a étendu sa couverture géographique à l'Asie avec l'acquisition de 20 % du capital de la banque commerciale privée vietnamienne SeABank. Le Groupe a, en outre, obtenu le statut d'acteur local sur le marché chinois de Banque de détail grâce à une licence (China Incorporated) et a procédé à l'ouverture de sa première agence à Pékin.

Parallèlement, les Réseaux de Détail à l'International développent une politique de croissance extensive en privilégiant l'accompagnement des clients sur ces marchés, la mise en œuvre de synergies de revenus et de coûts avec les autres lignes-métiers du Groupe et entre implantations, l'élargissement des fonds de commerce ainsi que le déploiement de nouvelles offres et de services commerciaux.

Au 31 décembre 2008, les Réseaux de Détail à l'International comptent 40 implantations regroupant plus de 3 700 agences et près de 63 000 collaborateurs au service de 12,1 millions de clients particuliers et de 807 000 entreprises. Les encours de dépôts gérés s'élèvent à 61,3 Md EUR dont 28,5 Md EUR sur la clientèle de particuliers et 32,8 Md EUR sur la clientèle commerciale et les encours de crédits s'établissent à 62,8 Md EUR dont près des 2/3 portés par la clientèle d'entreprises. Au cours de cette année, les investissements organiques se sont poursuivis mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes (+ 248 nouvelles agences en 2008 après + 379 en 2007) afin de tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique. Le ralentissement est particulièrement

marqué en Roumanie qui, avec l'ouverture de 124 nouvelles agences en 2008 après 206 en 2007, atteint son niveau cible de 930 agences. Pour accompagner cette croissance, les équipes des Réseaux de Détail à l'International ont été renforcées de plus de 3 300 nouveaux collaborateurs sur un an à périmètre constant.

En Europe centrale et orientale, les Réseaux de Détail à l'International sont présents dans 16 pays avec un dispositif de plus de 2 800 agences et un portefeuille étoffé de près de 9,4 millions de clients particuliers et de 606 000 entreprises. En Roumanie, BRD occupe la 2^e position avec une part de marché de 17,4 % en dépôts et de 16,1 % en crédits et détient le 1^{er} réseau de Banque de détail du pays. En République tchèque, Komerční Banka est la 3^e Banque de détail en taille du bilan et détient des parts de marché de 18,9 % en dépôts et de 17,7 % en crédits. Avec la prise de participation majoritaire de Rosbank, le Groupe se trouve aujourd'hui à la tête du premier réseau privé en Russie et complète ainsi son dispositif d'exploitation, notamment en terme d'offre de crédits aux particuliers.

Dans le Bassin méditerranéen où les Réseaux de Détail à l'International comptent aujourd'hui 6 implantations, le Groupe occupe également des positions significatives notamment en Egypte avec la NSGB (2^e banque privée) et au Maroc avec SGMA (4^e banque privée). La densité du dispositif – 556 points de vente – conjuguée au dynamisme commercial de ses collaborateurs permettent l'enrichissement régulier des fonds de commerce : plus de 118 000 nouveaux clients particuliers en un an, soit un total de 1,5 millions à fin 2008.

Avec 290 points de vente à fin 2008, les implantations du Groupe en Afrique et Outre-mer gèrent des encours de 6,1 Md EUR de dépôts et de 6,1 Md EUR de crédits portés par près de 1,1 millions de clients. En Afrique, le Groupe est présent dans 11 pays qui s'illustrent par leur dynamisme démographique et la richesse de leurs ressources naturelles. Les principales implantations de la région sont SGBCI en Côte d'Ivoire, première banque en part de marché crédits, SGBC au Cameroun, deuxième banque en total de bilan et SGBS au Sénégal, première banque de particuliers.

Services Financiers

Les Services Financiers regroupent les activités de Financements spécialisés (crédit à la consommation, financement des biens d'équipement professionnel, location longue durée et gestion de flottes de véhicules, location et gestion de parcs informatiques) et d'assurances (assurance-vie et assurance-dommages). Présents dans 48 pays à fin 2008, ils occupent des positions de premier plan en Europe dans plusieurs lignes-métiers : 1^{er} en location et gestion de parcs informatiques (ECS), 2^e en location longue durée et gestion de flottes automobiles (ALD Automotive) et un des leaders en financement des ventes et des biens d'équipement (SG Equipment Finance). En crédit à la consommation, le Groupe

dispose d'un socle robuste en France, en Italie et en Allemagne où il détient des positions significatives.

FINANCEMENT DES VENTES ET DES BIENS D'ÉQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Basée sur une approche « asset based finance », l'activité de SG Equipment Finance s'articule autour de trois grands secteurs : haute technologie, transport et équipement industriel. À fin 2008, ses encours de financement (hors affacturage) s'élèvent à 18,7 Md EUR. SG Equipment Finance a connu une croissance soutenue en Allemagne, en France, en Scandinavie et dans les pays d'Europe centrale et orientale où elle occupe des positions fortes. Elle a, dans le même temps, poursuivi son expansion géographique en lançant des activités au Brésil et en Croatie, après celles en Chine, Ukraine, Russie et aux États-Unis ces dernières années.

LOCATION LONGUE DURÉE ET GESTION DE FLOTTES DE VÉHICULES

Au cours des dernières années, ALD Automotive a mené une stratégie d'internationalisation de ses activités reposant sur des acquisitions ciblées, de nouveaux partenariats et de la croissance organique. Il a ainsi étendu son dispositif avec de nouvelles implantations (i) en 2005, en Inde, Egypte, Ukraine, Roumanie et Brésil, (ii) en 2006, en Chine, Lituanie et Grèce, et (iii) en 2007, en Algérie, Malaisie, Serbie, Mexique et États-Unis. À fin 2008, les activités de location longue durée et gestion de flottes de véhicules du Groupe sont présentes dans 39 pays. Elles gèrent près de 787 000 véhicules dont 594 000 en location longue durée. La qualité de ses prestations combinant une offre de services et la location de véhicules, la compétence de ses équipes et la densité de son dispositif font d'ALD Automotive un acteur majeur et une référence internationale : elle se positionne au 2^e rang européen et au 3^e rang mondial.

LOCATION ET GESTION DE PARCS INFORMATIQUES

Leader européen de la location et de la gestion de parcs informatiques, ECS couvre l'intégralité des besoins des entreprises, partant des PME aux grands groupes internationaux, en matière d'externalisation informatique à travers des solutions optimisées et des services tels que la sécurité et la maintenance. À fin 2008, ECS est présent dans 16 pays et sert plus de 8 000 clients.

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Grâce à une politique d'expansion géographique ciblée et dynamique, Société Générale Consumer Finance est, à fin 2008, à la tête d'un dispositif composé de 32 implantations réparties sur 27 pays. Société Générale Consumer Finance propose à des clients particuliers une gamme complète de financements regroupés autour d'offres de financements de

ventes classiques, de crédit revolving et de leasing. Selon les pays et les environnements, cette gamme est distribuée au travers soit des réseaux de partenaires commerciaux ou financiers, soit directement auprès des clients particuliers (réseaux de points crédit, centres d'appels). Société Générale Consumer Finance mène depuis plusieurs années une stratégie de développement ciblée et adaptée à chacun de ses marchés. Ainsi, sur les pays émergents, elle poursuit l'élargissement de ses fonds de commerce avec un suivi précis des risques notamment en Pologne, Russie, Brésil et République tchèque. Sur les marchés plus matures où Société Générale Consumer Finance affiche déjà une présence solide (France, Italie et Allemagne), elle cultive son efficacité opérationnelle et développe sa masse critique via la recherche de partenaires bancaires ou commerciaux. Les négociations exclusives lancées en 2008 avec La Banque Postale pour la création d'une co-entreprise spécialisée dans le crédit à la consommation traduisent cette stratégie.

À fin 2008, Société Générale Consumer Finance gère des encours de crédit de 21,3 Md EUR.

ASSURANCES

En matière d'assurance-vie, le Groupe propose aux particuliers une large gamme de produits d'épargne et de prévoyance, et aux entreprises des produits de couverture et de financement de leurs passifs sociaux et de leurs engagements de retraite ainsi que de couverture de leurs salariés.

Ces produits sont distribués en France dans les agences du réseau Société Générale et, via sa filiale « Oradéa vie », par des partenaires extérieurs (courtiers, conseils en gestion de patrimoine). Les solutions de financement des passifs sociaux pour les grandes entreprises sont fréquemment élaborées en collaboration entre Sogécap et la Banque de Financement et d'Investissement.

En 2008, malgré un marché financier durement affecté par la crise financière, Sogécap – Compagnie d'assurance-vie du Groupe – maintient sa position solide sur le marché : 6^e assureur vie en France et 4^e bancassureur en terme de chiffre d'affaires. La filiale est, en outre, récompensée depuis de nombreuses années par la presse financière pour la performance de ses contrats et la qualité de ses services. En 2008, 23 distinctions lui ont ainsi été décernées dont le label d'excellence des *Dossiers de l'Épargne* (notamment pour Sequoia, Erable Evolutions et Andante Multisupports).

Enfin, dans le domaine de la prévoyance, en 2008, les activités d'assurance emprunteur des prêts personnels immobiliers ont été internalisées au sein du Groupe. L'internalisation de l'assurance emprunteur pour les crédits à la consommation a été décidée pour 2009.

Sous la marque Société Générale Insurance, le Groupe est implanté dans 15 pays et intervient dans quatre domaines : l'assurance des emprunteurs, la prévoyance individuelle et

collective, l'assurance épargne et l'épargne retraite. Dans un contexte de crise financière, la collecte brute d'assurance s'établit sur l'année 2008 à 7,8 Md EUR. Au 31 décembre 2008, les encours d'assurance-vie de Sogécap (provisions mathématiques) ressortent à 62 Md EUR.

Sur les activités d'assurance IARD, Sogessur est le partenaire privilégié des Réseaux de Détail en France. Elle conçoit et développe des produits d'assurance auto, habitation, garantie des accidents de la vie, protection juridique destinés à une clientèle de particuliers. Son activité est en progression régulière. À fin 2008, elle compte 680 000 clients et un stock de plus de 1 100 000 contrats.

Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs

Le pôle Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs (Global Investment Management and Services – GIMS) regroupe la Gestion d'actifs avec Société Générale Asset Management, la Banque privée avec SG Private Banking, le métier Titres avec Société Générale Securities Services, le courtage sur produits dérivés avec Newedge et la Banque directe avec Boursorama.

À fin 2008, les encours d'actifs sous gestion du pôle s'élevaient à 336,1 Md EUR, sans prise en compte des actifs gérés par Lyxor Asset Management (filiale consolidée au sein de la lignemétier Actions de la Banque de Financement et d'Investissement), ni des avoirs des clients gérés directement par les Réseaux de Détail en France. Les actifs en conservation s'inscrivent en progression régulière et se stabilisent à 2 560 Md EUR à fin 2008, confortant ainsi le positionnement du Groupe au 3^e rang des conservateurs européens.

■ Gestion d'actifs

Société Générale Asset Management (SGAM) est présent dans les principaux bassins d'investissement du monde :

- en Europe, avec une large couverture commerciale et une implantation dans 9 pays ;
- aux États-Unis, sous la marque TCW, gestionnaire de près de 30 % des actifs confiés au Groupe ;
- en Asie où un dispositif étendu et des partenariats avec des leaders locaux permettent l'accès à plus de 500 millions de clients potentiels.

Grâce aux ventes croisées et à une démarche de qualité et d'innovation permanentes, SGAM offre un accès privilégié aux différentes classes d'actifs à tous les types de clientèles (institutionnels, distributeurs, entreprises et particuliers). SGAM est notée M2 par Fitch Ratings, conservant ainsi depuis 2000 la meilleure note accordée à une société de gestion pour son dispositif global.

Pour adapter l'offre et l'organisation de la ligne-métier au nouveau contexte économique et financier, le Groupe a mis en œuvre en 2008 un plan articulé autour de 3 volets :

- le développement des synergies de coûts et de revenus avec les autres lignes-métiers, grâce notamment au lancement du projet de rapprochement des activités hedge funds, gestions structurées et indicielles de SGAM AI et de Lyxor Asset Management ;
- la focalisation de l'activité sur les clients cibles ;
- la simplification de l'offre produits et la poursuite de l'innovation.

Un rapprochement des activités de gestion d'actifs de Société Générale et de Crédit Agricole SA est, en outre, en cours. Le nouvel ensemble, qui devrait voir le jour au 2nd semestre 2009, regrouperait 100 % des activités de CAAM auxquelles Société Générale apporterait ses activités de gestion européennes et asiatiques et 20 % de TCW. Il serait détenu à 70 % par Crédit Agricole et 30 % par Société Générale.

■ Banque privée

Avec plus de 2 900 collaborateurs répartis dans 22 pays, SG Private Banking figure parmi les leaders de la Banque privée dans le monde. La ligne-métier propose à une clientèle d'entrepreneurs et de particuliers disposant de plus d'un million d'euros d'avoirs financiers, des solutions d'ingénierie financière et patrimoniale internationales (conseil en fiscalité, trusts, ...), une expertise mondiale en matière de produits structurés, de hedge funds, de mutual funds, de fonds de private equity ainsi que des solutions d'investissement en immobilier et un accès au marché des capitaux. L'offre de SG Private Banking comprend également des services de gestion de fortune dédiés aux particuliers et familles très fortunés (family offices) dans le monde notamment à travers l'alliance conclue en 2008 avec Rockefeller & Co.

Le savoir-faire et l'expertise de ses équipes sont régulièrement récompensés : SG Private Banking a été élue en 2008 « Meilleure Banque privée en Europe pour son offre de produits structurés » par le magazine *Euromoney* et « Meilleure Banque privée pour son offre de produits et services innovante » par le magazine *Private Banker International*.

SG Private Banking a renforcé, en 2008, son dispositif de gestion de fortune en France et à l'international. Elle a ainsi ouvert des centres régionaux à Bordeaux, Marseille et Lyon, où elle s'appuiera sur l'expertise et la bonne connaissance du tissu économique local des conseillers de clientèle du réseau de la Banque de détail pour étendre ses activités. Ce développement vient prolonger la politique menée à l'International avec l'existence de plusieurs centres en Belgique et en Suisse, l'ouverture de nouveaux bureaux au Royaume-Uni et le renforcement de la présence au Japon, en Inde et au Moyen-

Orient. SG Private Banking a, en outre, poursuivi ses acquisitions avec Canadian Wealth Management et les métiers de gestion de fortune d'ABN Amro à Gibraltar.

■ Métier Titres

Société Générale Securities Services (SGSS) offre, sur une base internationale, une gamme complète et innovante de services titres (compensation, prêt-emprunt, conservation et services dépositaires), des services d'agent de transfert, d'administration de fonds, de mesure de performance et de risque, ainsi que des services OTC et des services aux émetteurs et de sous-traitance.

SGSS s'illustre par la qualité et l'innovation de son offre, disponible à partir de plateformes paneuropéennes, permettant à ses clients d'optimiser le suivi de leur portefeuille titres en s'appuyant sur un fournisseur unique.

L'année 2008 a été marquée par l'aboutissement de la plus importante migration de portefeuille jamais réalisée en Europe, avec la reprise des activités d'administration de fonds, de conservation, de pricing d'OTC, de liquidity management et d'agent de transfert de Pioneer Investment funds (soit 136 fonds et 626 classes d'actions pour un total de plus de 75 Md EUR d'actifs administrés).

SGSS a, par ailleurs, finalisé l'acquisition des activités titres de l'ancien groupe Capitalia auprès d'UniCredit, soit 102 Md EUR d'actifs en conservation et 27 Md EUR d'actifs administrés en Italie et au Luxembourg.

SGSS s'appuie sur ses fortes positions européennes pour se développer à l'international : en 2008, elle a ouvert un bureau à Hong-Kong qui servira également de base à l'offre d'une large palette de services en Asie. SGSS a, en outre, créé une joint-venture en Inde avec State Bank of India, dont l'avantage compétitif repose sur la qualité de l'offre de services haut de gamme aux investisseurs institutionnels étrangers, intermédiaires financiers et sociétés de gestions d'actifs.

S'appuyant sur le réseau de Banque de détail du Groupe à l'International, SGSS a déployé sa marque dans neuf nouveaux pays et propose désormais ses services de conservation en Bulgarie, Croatie, République tchèque, Egypte, Maroc, Roumanie, Russie, Serbie et Slovaquie.

Par ailleurs, SGSS a finalisé un partenariat avec Euroclear Bank qui permet à ses clients, grâce à une solution unique de compensation et de règlement-livraison, d'accéder aux avantages opérationnels et financiers découlant de la MiFID sur les marchés de capitaux en Europe.

SGSS s'est vu décerner de nombreuses récompenses par le magazine *Global Custodian*, pour la qualité de son offre, sa réactivité et son efficacité dans plusieurs pays, notamment en Grèce, en Italie et en Espagne.

Elle est, en outre, lauréate des prix « Innovateurs en Europe », « Meilleur service clientèle » et « Services de conservation à

valeur ajoutée » décernés par *Money Markets (Innovators Custody Awards 2008)*.

Avec 2 560 Md EUR d'actifs conservés à fin décembre 2008, SGSS se classe au 7^e rang des conservateurs mondiaux et au 3^e rang européen. Elle offre ses services dépositaires à 3 239 OPC et assure la valorisation de 5 034 OPC pour 423 Md EUR d'actifs administrés.

■ Courtage sur produits dérivés

L'année 2008 a marqué le lancement de Newedge, née de la fusion des activités de courtage de Fimat et de Calyon Financial (filiale du Crédit Agricole). Newedge offre une gamme complète de services de compensation et d'exécution pour les contrats à terme de produits financiers et de matières premières ainsi que pour les produits de taux, de change, les actions et les matières premières de gré à gré (OTC).

En 2008, Newedge a enregistré 1,58 millions de transactions exécutées et 1,73 millions de contrats compensés. Elle se classe au 2^e rang des *Future Commission Merchants* aux États-Unis à fin 2008.

■ Banque directe

Boursorama est aujourd'hui un acteur majeur de l'épargne en ligne du groupe Société Générale en Europe avec près de 5,7 millions d'ordres exécutés à fin 2008, près de 80 000 comptes bancaires en direct et un encours total de 2,7 Md EUR. Il est présent dans 4 pays dont la France où il est leader de l'information financière en ligne grâce au portail www.boursorama.com et une banque en ligne de premier plan grâce au portail www.boursorama-banque.com. Il est également un acteur incontournable du courtage en ligne au Royaume-Uni et en Espagne sous les marques respectives « Self Trade » et « Self Trade Bank ». En Allemagne, le Groupe a recentré ses activités sur son cœur de métier avec la cession, en 2008, de certaines activités périphériques, notamment celles de On Vista AG ainsi que du gestionnaire d'actifs Veritas. Il a, en outre, lancé son nouveau site www.onvista-bank.de.

Banque de Financement et d'Investissement

Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB) est la Banque de Financement et d'Investissement de Société Générale. Avec près de 12 000 collaborateurs répartis dans 44 pays, SG CIB est présente sur les principales places financières dans les régions d'intervention du Groupe, avec une large couverture européenne et des représentations sur la zone Amériques et en Asie-Pacifique. Elle propose à ses clients des solutions financières sur mesure associant expertise,

innovation, conseil et qualité d'exécution dans trois domaines d'excellence : **marchés de capitaux en euros, dérivés et financements structurés**.

- À ses clients **émetteurs**, qu'ils soient entreprises, institutions financières ou acteurs du secteur public, SG CIB propose des produits actions ou dette répondant à leurs besoins de levée de capitaux, de couverture et de financement (classique ou structuré).
- Aux **investisseurs**, institutions financières, entreprises ou particuliers, SG CIB offre son savoir-faire en ingénierie financière (origination, syndication, structuration et trading) et ses capacités de distribution. Elle propose par ailleurs des conseils et opportunités d'investissement dans tous types de produits (actions et taux).

Avec ses équipes de « **Cross Asset Research** », SG CIB a également développé une approche innovante, qui répond à la convergence croissante des marchés, et offre ainsi aux investisseurs une vision transversale des différentes classes d'actifs – actions, crédit, dérivés actions, mais aussi taux, change, matières premières – leur fournissant idées d'investissement et opportunités de trading.

L'organisation générale interne de SG CIB, mise en place en 2007, s'articule autour de trois pôles : **Financement et Conseil / Taux, Changes et Matières Premières / Actions**.

Par ailleurs, la découverte de la fraude commise par un trader au sein des activités de marché fin janvier 2008 a conduit SG CIB à mettre en place deux séries de mesures destinées à renforcer les procédures de contrôle.

Les premières mesures de « remédiation » ont consisté à définir et mettre en œuvre, immédiatement après la découverte de la fraude, un plan de renforcement des contrôles opérationnels dans l'ensemble des activités et des implantations de SG CIB. Ce plan d'actions a été étroitement suivi par le Comité spécial nommé par le Conseil d'administration, aidé d'un cabinet indépendant, dont les rapports respectifs, publiés en mai, ont validé la conception d'ensemble. L'avancement de la mise en œuvre de ce plan d'actions est désormais suivi par le Comité des comptes du Conseil d'administration, toujours assisté de ce même cabinet indépendant. À fin 2008, l'ensemble des mesures est déployé selon le calendrier, le périmètre et les modalités prévus. La mise en place de ce plan devrait être finalisée début 2009.

Un second plan, à plus long terme, destiné à mettre en œuvre des changements plus structurels ou d'ordre culturel, est également en cours de mise en œuvre. Ce plan de « transformation », dont certains volets sont déjà effectifs, s'articule autour de 4 objectifs :

- réorganisation du traitement des opérations par la création d'une fonction « Product Control » (renforcement des processus de production et d'analyse des résultats et amélioration du traitement des opérations) ;

- développement du dispositif de contrôle permanent par la création d'un département dédié à la sécurité des opérations (amélioration du contrôle de l'activité et de la qualité des principaux processus de traitement et de contrôle ; renforcement de la capacité de prévention des fraudes via une vue plus consolidée et transversale des risques) ;
- renforcement de la sécurité informatique, notamment par une amélioration de la gestion de l'accès aux systèmes ;
- culture et responsabilité : développement d'une plus grande sensibilisation des équipes au risque de fraude ; approfondissement de la culture de gestion du risque opérationnel et responsabilisation accrue de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur allant de l'engagement des opérations à leur traitement, leur comptabilisation, leur règlement et leur contrôle.

■ Actions

Le pôle « Actions » de SG CIB couvre l'ensemble des activités « cash » actions, dérivés actions et recherche actions. Les équipes de front office du pôle font de SG CIB un acteur de premier plan sur les marchés primaire et secondaire. Les investisseurs mondiaux clients de SG CIB, qu'ils soient institutions financières, gestionnaires d'actifs ou entreprises, font appel à son savoir-faire reconnu pour la qualité des informations fournies, l'étendue de sa gamme de services et produits d'investissement et ses capacités d'exécution. Particulièrement dynamiques sur les produits de flux, les activités du pôle incluent également les produits structurés, le trading de volatilité ainsi que l'arbitrage, dont les limites ont été considérablement réduites compte tenu de la dégradation importante des conditions de marché au cours de l'année.

Au sein du pôle « Actions », les **Dérivés Actions** constituent l'un des pôles d'excellence de SG CIB, dont l'expertise est mondialement reconnue depuis plusieurs années par ses clients et la profession.

Malgré la forte dégradation des conditions de marché et le ralentissement consécutif de l'activité du pôle en 2008, SG CIB a été nommée « Meilleur Fournisseur de Dérivés Actions en Europe, en Asie et aux Amériques » selon *Global Finance*, et se classe première dans les 4 catégories de Dérivés Actions *Risk Inter-Dealer Rankings 2008* (classement par les clients sur les dérivés).

Au sein des activités de ventes, on distingue les activités de flux, en particulier les ETF (*Exchange Traded Funds*) ainsi que les warrants (à fin décembre 2008, SG CIB est le 2^e acteur mondial sur les warrants avec une part de marché de 13,7 % et le 2^e acteur européen sur les ETF avec une part de marché de 25,5 %) et les activités de produits structurés commercialisés auprès de réseaux de distribution, de banques privées, d'asset managers et d'investisseurs institutionnels.

Lyxor AM, qui distribue également des fonds structurés et a développé une activité d'investissements alternatifs permettant d'accéder à de nombreux fonds dans le monde, fait l'objet d'un projet de rapprochement avec SGAM AI. Initié au second semestre 2008, il devrait conduire à regrouper, courant 2009, ces deux activités au sein d'une joint-venture entre SG CIB et le pôle Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs.

SG CIB se distingue par ailleurs par sa capacité d'adaptation aux évolutions des besoins des investisseurs. Le travail des équipes de « **Cross Asset Research** », qui permet de faciliter l'interprétation des marchés et de traduire les tendances en stratégie, est à ce titre essentiel et largement primé.

SG CIB a ainsi été élue « Meilleure Recherche Action pan-européenne » et se situe à la 1^{re} place en « Recherche sur actions françaises » selon l'*Enquête Thomson Extel Europe 2008*.

L'équipe d'analystes chargés de la « Recherche Dérivés Actions », a également été distinguée par l'*Enquête Extel 2008* qui l'a classée n°1 pour la « Recherche Flux » et la « Recherche Exotique ».

■ Taux, Changes et Matières Premières

Créée en 2007, la structure du pôle « Taux, Changes et Matières Premières », a été adaptée début 2008 afin de mieux répondre à l'environnement de marché actuel. Le pôle s'articule désormais autour de 5 activités mondiales :

- produits de flux ;
- produits structurés ;
- produits d'ingénierie financière de marchés de capitaux ;
- matières premières ;
- trésorerie.

Compte tenu de l'environnement de marché, le niveau d'activité s'est révélé très inégal selon les produits : contrairement aux activités de flux qui ont été très dynamiques, l'activité de produits structurés s'est considérablement ralentie, en particulier sur les produits structurés de crédit (titrisation, dérivés de crédit exotiques,...).

Cette nouvelle organisation permet à SG CIB d'enrichir sa réponse aux besoins des clients investisseurs (institutionnels, entreprises, institutions financières et acteurs du secteur public), mettant à profit ses capacités de structuration et de re-packaging pour proposer des solutions à haute valeur ajoutée, incluant une approche renforcée de gestion du risque, sur une gamme complète de produits.

Produit transverse aux cinq activités du pôle « Taux, Changes et Matières Premières », les **Dérivés** constituent un domaine d'excellence pour lequel SG CIB est reconnue dans le monde

entier. Basées à Londres, Paris, Madrid et Milan, mais aussi aux États Unis et en Asie Pacifique, les équipes de « Fixed Income Derivatives » proposent leur expertise sur un large éventail de dérivés (taux d'intérêt, change, crédit, inflation) et apportent des solutions personnalisées aux besoins de gestion actif-passif, de gestion du risque et d'optimisation des revenus des clients de Société Générale.

En 2008, SG CIB a été positionnée au 2^e rang sur les caps/floors de taux d'intérêt en euros et au 3^e rang sur les produits exotiques de taux par Risk Interdealer's Rankings.

SG CIB a également été classée n°1 par les investisseurs institutionnels pour ses recommandations de marché sur les produits « Fixed Income », n°2 pour sa recherche crédit « Investment Grade » et n°3 pour sa stratégie taux, selon l'enquête 2008 du magazine *Euromoney* (mai 2008).

L'activité **Matières Premières** constitue un autre domaine d'expertise pour SG CIB. Le département de trading sur matières premières de SG CIB propose, dans près de 90 pays, des solutions de couverture permettant une gestion optimale des expositions aux prix des matières premières. Avec une expérience de près de 20 ans, Société Générale est très active sur un large éventail de marchés dont ceux de l'énergie (pétrole, gaz naturel, charbon, Liquid Natural Gas, etc.) et des métaux (de base et précieux). Grâce à ses filiales Gaselys et Orbéo, SG CIB est un acteur majeur sur le marché des émissions de carbone ainsi que sur le marché européen du gaz naturel et de l'électricité.

SG CIB a été reconnue « Meilleur établissement mondial sur les matières premières 2008 » par *Euromoney* (juillet 2008) et conserve pour la 2^e année consécutive son titre de « Meilleur établissement sur les dérivés matières premières, Asie » (*Asset Asian Awards*, Juin 2008).

■ Financement et Conseil

Le pôle **Financement et Conseil** propose aux émetteurs (entreprises, institutions financières et acteurs du secteur public) des solutions intégrées, globales et sur-mesure. Il recouvre les activités de :

- financements d'acquisition et à effet de levier ;

- conseil en fusions acquisitions ;
- accès aux marchés primaires dette et actions, désormais réunis au sein d'un même département ;
- les activités de Financements structurés (financements export, immobilier, infrastructures, actifs, matières premières et énergie) ;
- ainsi que les activités complémentaires de syndication et couverture de taux et de change pour les émetteurs.

Le pôle inclut également les équipes de *coverage* en charge d'offrir aux clients tous les produits et services de la banque.

Les marchés de capitaux en euros et les Financements structurés sont deux domaines d'excellence pour lesquels SG CIB est régulièrement distinguée par la profession :

Sur les marchés de capitaux en euros, SG CIB s'est vu décerner le titre de « Meilleur établissement de l'année sur les émissions obligataires en euros pour les institutions financières » par le magazine *IFR*, qui la place également en 2^e position sur les « émissions Floating Rate Notes en euros », et globalement en 5^e position sur « toutes émissions obligataires en euros ». Elle progresse par ailleurs à la 2^e place sur les « émissions actions en France » selon *Thomson Financial*.

En Financements structurés, SG CIB a confirmé en 2008 son leadership en étant élue, pour la 7^e année consécutive, « Meilleur arrangeur mondial en financements export » par le *Trade Finance Magazine*, et « Meilleure banque mondiale 2008 en financements export » par le *Global Trade Review Magazine*. Elle s'est également illustrée en financement de matières premières en obtenant le prix de « Meilleur établissement sur les matières premières » (*Euromoney, Awards of excellence*) et celui de « Meilleure Banque de Financement métaux 2008 » (*Trade Finance Magazine*). Elle obtient également le prix de « Meilleur établissement en Europe de l'Ouest, Centrale et Est et en Afrique » pour les financements de projets et d'actifs en 2008 (*Euromoney, Awards of excellence*).

3

FAITS ET CHIFFRES

	<i>Page</i>
<u>Chiffres clés 2008</u>	16
<u>L'action Société Générale</u>	18

CHIFFRES CLÉS 2008

	2008	2007	2006	2005 ⁽¹⁾	2004 ⁽¹⁾
Résultats (en M EUR)					
Produit net bancaire	21 866	21 923	22 417	19 166	16 390
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	3 683	6 713	8 035	6 562	4 760
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées		1 802			
Résultat net	2 773	1 604	5 785	4 916	3 623
Résultat net part du Groupe	2 010	947	5 221	4 402	3 281
Réseaux France ⁽²⁾	1 296	1 375	1 344	1 059	942
Réseaux Internationaux	609	686	471	386	258
Services Financiers ⁽²⁾	469	600	521	453	376
Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs	104	652	577	460	385
Banque de Financement et d'Investissement	(235)	(2 221)	2 340	1 841	1 453
Gestion propre et autres	(233)	(145)	(32)	203	(133)
Activité (en Md EUR)					
Total du bilan	1 130,0	1 071,8	956,8	835,1	601,3
Crédits clientèle	354,6	305,2	263,5	227,2	208,2
Dépôts clientèle	282,5	270,7	267,4	222,5	213,4
Actifs gérés	336	435	422	386	315
Fonds propres (en Md EUR)					
Capitaux propres part du Groupe	36,1	27,2	29,1	23	18,4
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	40,9	31,3	33,4	27,2	20,5
Effectifs moyens ⁽²⁾	160 430	130 100	115 134	100 186	93 359

2004 : Normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4) et après reclassement de la réserve de capitalisation Sogécap.

2005-2007 : Normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

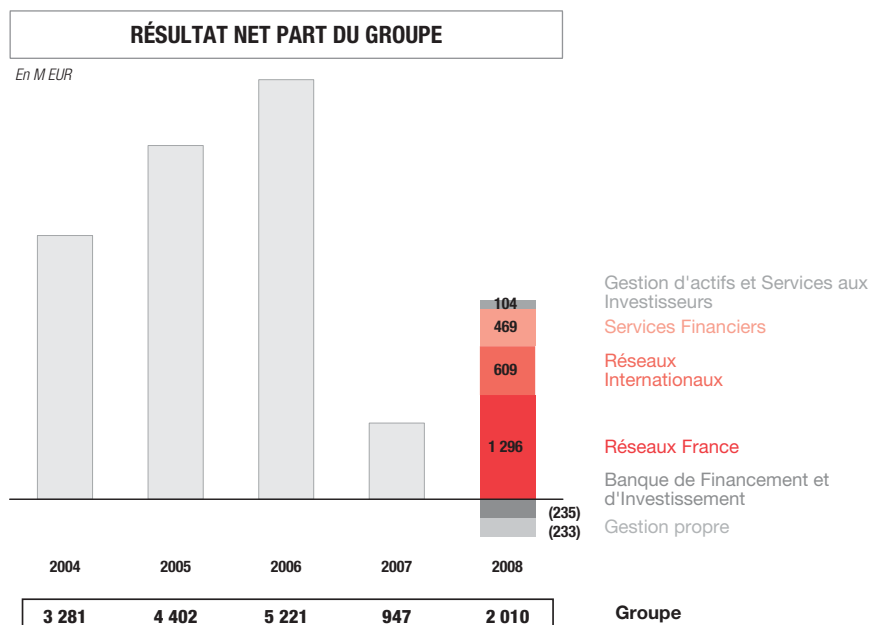
(1) Chiffres 2004, 2005 retraités comme mentionné dans le document de référence 2007.

(2) Y compris le personnel intérimaire.

(3) Chiffres 2005-2007 retraités suite à l'intégration à partir de mai 2007 des résultats de l'activité banque de flux aux résultats des Réseaux France (précédemment inclus dans les Services Financiers).

21,9 Md EUR
de produit net bancaire

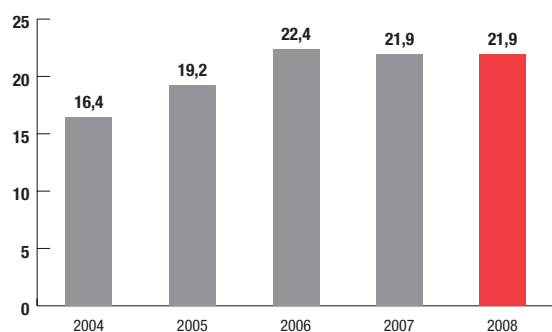
2,0 Md EUR
de résultat net part
du Groupe



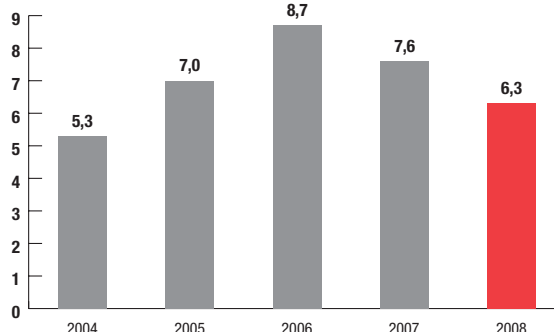
Chiffres clés 2008

PRODUIT NET BANCAIRE

En Md EUR

**RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION**

En Md EUR

**Bonne activité**

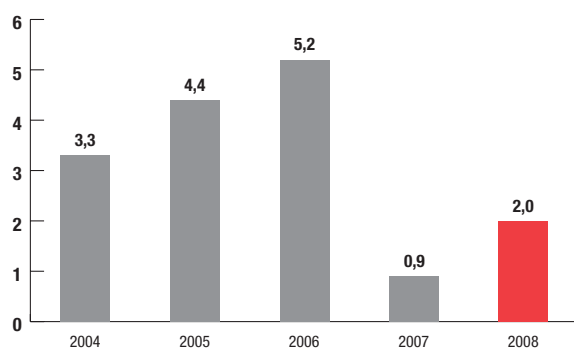
des Réseaux de Détail,
des Services Financiers,
de la Banque privée
et Services aux
Investisseurs

**2^e meilleure
performance
commerciale
historique**

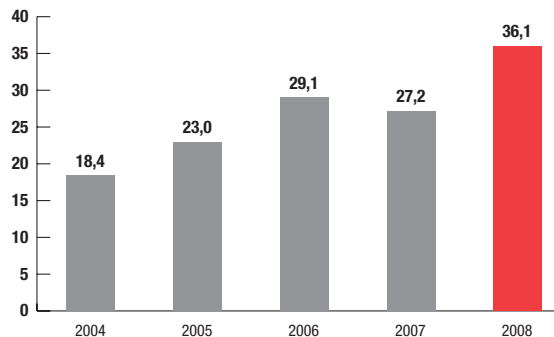
sur la Banque de
Financement et
d'Investissement

**Réduction des
expositions
à risque****RÉSULTAT NET PART DU GROUPE**

En Md EUR

**CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE**

En Md EUR



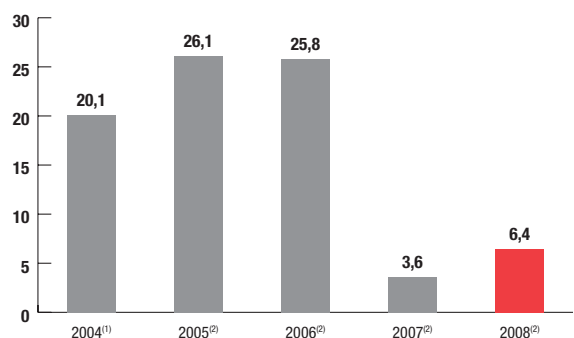
2004 : Normes IFRS
(hors IAS 32-39 et IFRS 4) et après
reclassement de la réserve de
capitalisation Sogécap

2005-2008 : Normes IFRS
(y compris IAS 32-39 et IFRS 4)

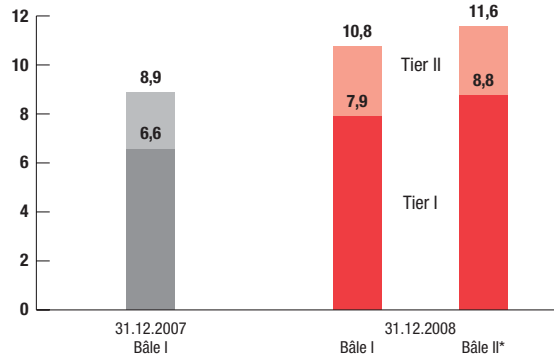
Chiffres 2004, 2005 retraités
comme mentionné dans le
Document de référence 2007

ROE APRÈS IMPÔT

En %

**RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ**

En %



(1) ROE du Groupe calculé sur
la base des capitaux propres
moyens part du Groupe en
normes françaises.

(2) ROE du Groupe calculé sur la
base des capitaux propres
moyens part du Groupe en IFRS
(y compris normes IAS 32-39 et
IFRS 4) en excluant les plus ou
moins-values latentes hors
réserves de conversion, les titres
super-subordonnés, les titres
subordonnés à durée indéterminée
et en déduisant les intérêts à
verser aux porteurs de ces titres.

* Sans prise en compte des
exigences additionnelles de fonds
propres au titre des niveaux
planchers (l'exigence Bâle II ne
peut être, en 2008, inférieure à
90 % de l'exigence en fonds
propres « AFP »).

L'ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Parcours boursier

En 2008, l'action Société Générale s'est repliée de 61,1 % et a clôturé à 36,00 EUR. Cette performance se compare sur la même période à un repli de 42,7 % pour l'indice CAC 40 et de 63,7 % pour l'indice des banques de la zone euro DJ EURO STOXX BANK.

Au 31 décembre 2008, la capitalisation boursière du groupe Société Générale s'élevait à 20,9 Md EUR, ce qui la situait au 13^e rang des valeurs du CAC 40 (10^e rang en terme de « flottant ») et au 6^e rang des banques de la zone euro (7^e rang au 31 décembre 2007).

Sur l'année 2008, le marché du titre est demeuré très liquide avec un volume moyen quotidien échangé de 391,5 M EUR, soit un taux journalier de rotation du capital de 1,18 % (contre 0,72 % en 2007). En valeur, le groupe Société Générale s'est classé au 3^e rang des titres les plus traités du CAC 40.

Places de cotation

L'action Société Générale est cotée à la Bourse de Paris (service à règlement différé, groupe continu A, code ISIN FR0000130809) et se négocie par ailleurs aux États-Unis sous forme de certificats d'action (ADR). Le 19 décembre 2008, à la demande de la Société, l'action Société Générale a été radiée de la Bourse de Tokyo.

Indices boursiers

L'action Société Générale figure notamment dans les indices CAC 40, STOXX 50, EURO STOXX 50, MSCI Europe, FTSE Eurotop, FTSE4GOOD et Dow Jones Sustainability Index World.

Rentabilité totale* pour l'actionnaire

Le tableau suivant indique, pour différentes durées de détention d'une action Société Générale se terminant au 31 décembre 2008, la rentabilité totale de l'investissement en cumulé d'une part, et en moyenne annualisée d'autre part.

Durée de détention de l'action	Date	Rentabilité totale * cumulée	Rentabilité totale * moyenne annualisée
Depuis la privatisation	08.07.1987	474 %	8,5 %
Depuis 15 ans	31.12.1993	137 %	5,9 %
Depuis 10 ans	31.12.1998	67 %	5,3 %
Depuis 5 ans	31.12.2003	- 34 %	- 7,9 %
Depuis 4 ans	31.12.2004	- 41 %	- 12,3 %
Depuis 3 ans	31.12.2005	- 59 %	- 25,9 %
Depuis 2 ans	31.12.2006	- 69 %	- 43,9 %
Depuis 1 an	31.12.2007	- 61 %	- 60,5 %

Source : Datastream.

* Rentabilité totale = plus-value + dividende net réinvesti en actions.

Évolution du dividende

	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Dividende net (en EUR)	1,20 ⁽²⁾	0,90	5,20	4,50	3,30	2,50
Dividende net (en EUR) *	1,20 ⁽²⁾	0,84	4,87	4,18	3,07	2,32 ⁽¹⁾
Taux de distribution (%) ⁽³⁾	35,5	45,8	42,2	41,8	41,1	41,2
Rendement net (%) ⁽⁴⁾	3,3	0,9	4,0	4,3	4,4	3,6

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4) ; à partir de 2005 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

* conformément à la norme IAS 33, les données par action faisant référence à des périodes antérieures aux augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006 et au premier trimestre 2008 ont été ajustées des coefficients publiés par Euronext.

(1) Les personnes physiques disposent en outre d'un avoir fiscal à 50 %.

(2) Montant et option de paiement en actions nouvelles seront proposés à l'Assemblée générale.

(3) Dividende net/bénéfice net par action.

(4) Dividende net/dernier cours à fin décembre.

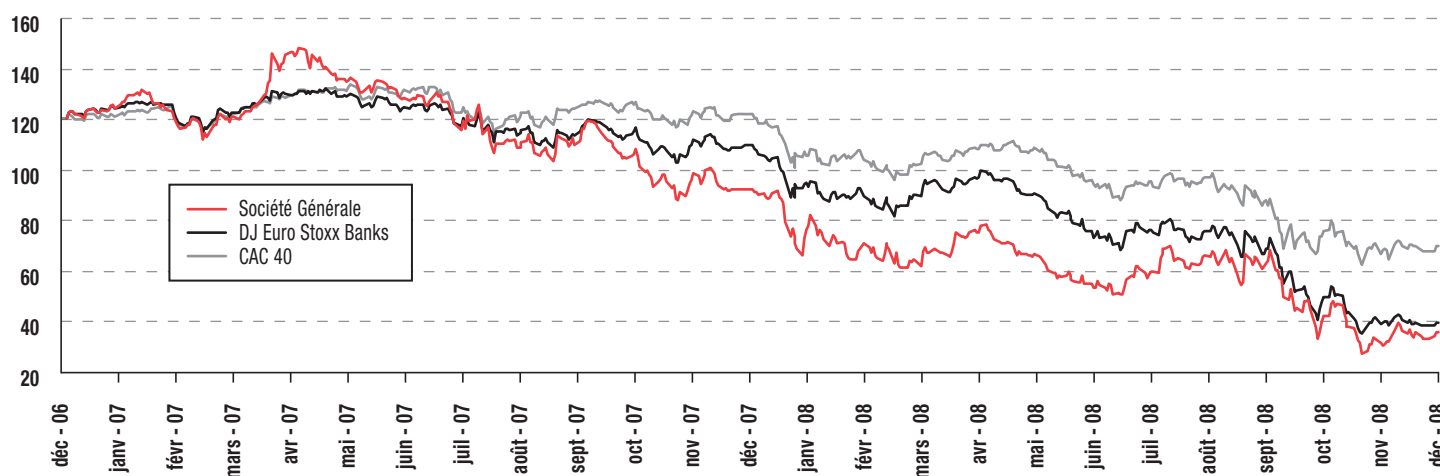
Données boursières	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003
Capital social (en nombre de titres)	580 727 244	466 582 593	461 424 562	434 288 181	445 153 159	438 434 749
Capitalisation boursière (Md EUR)	20,9	46,2	59,3	45,1	33,1	30,7
Bénéfice net par action (EUR) *	3,38	1,84**	11,54	10,02	7,47	5,65
Actif net par action * – valeur en fin d'exercice (EUR)	52,3	52,8	59,6	49,6	41,9	38,1
Cours * (EUR) plus haut	91,8	148,3	126,5	98,5	70,2	65,1
plus bas	27,5	87,9	94,4	69,5	60,4	39,9
dernier	36,0	92,6	120,4	96,6	69,2	65,1

2004 : normes IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4) ; à partir de 2005 : normes IFRS (y compris IAS 32-39 et IFRS 4).

* conformément à la norme IAS 33, les données par action faisant référence à des périodes antérieures aux augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006 et au premier trimestre 2008 ont été ajustées des coefficients publiés par Euronext.

** montant retraité par rapport aux états financiers publiés.

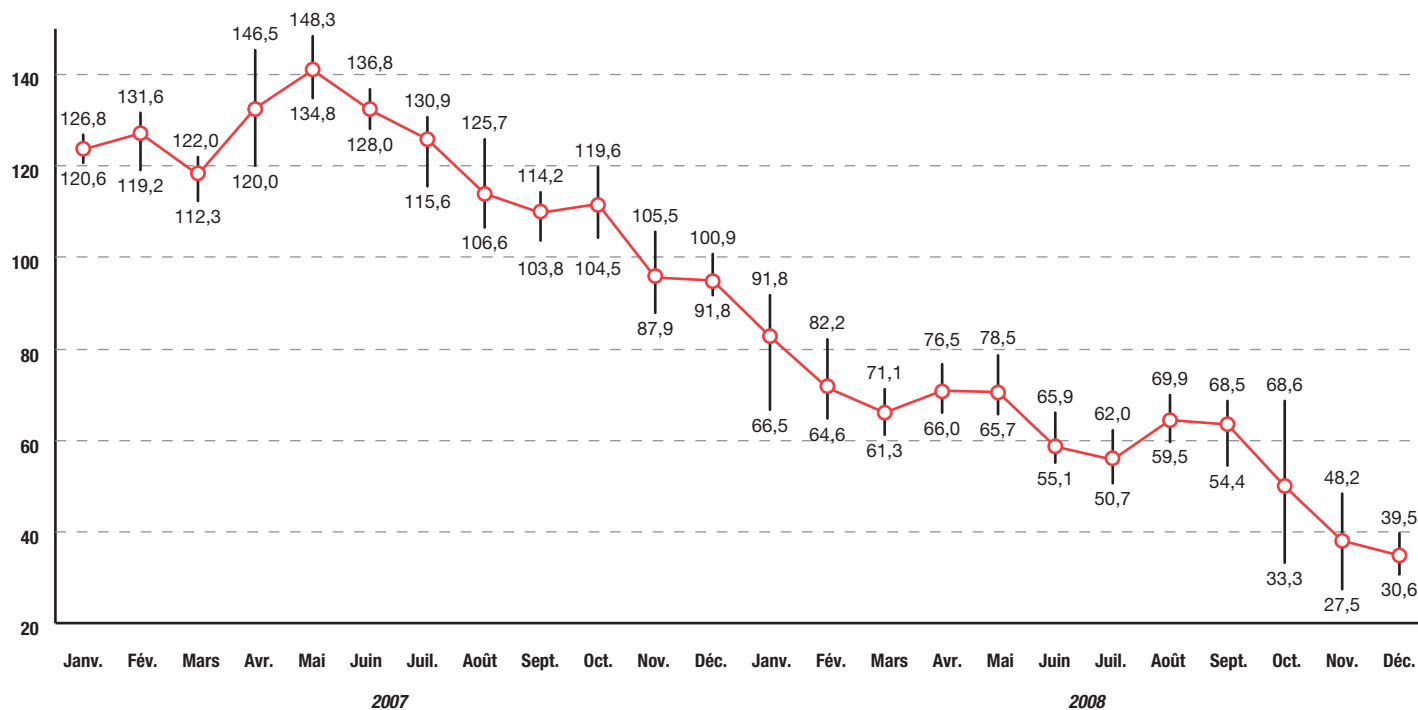
ÉVOLUTION DU COURS *



Source : Datastream

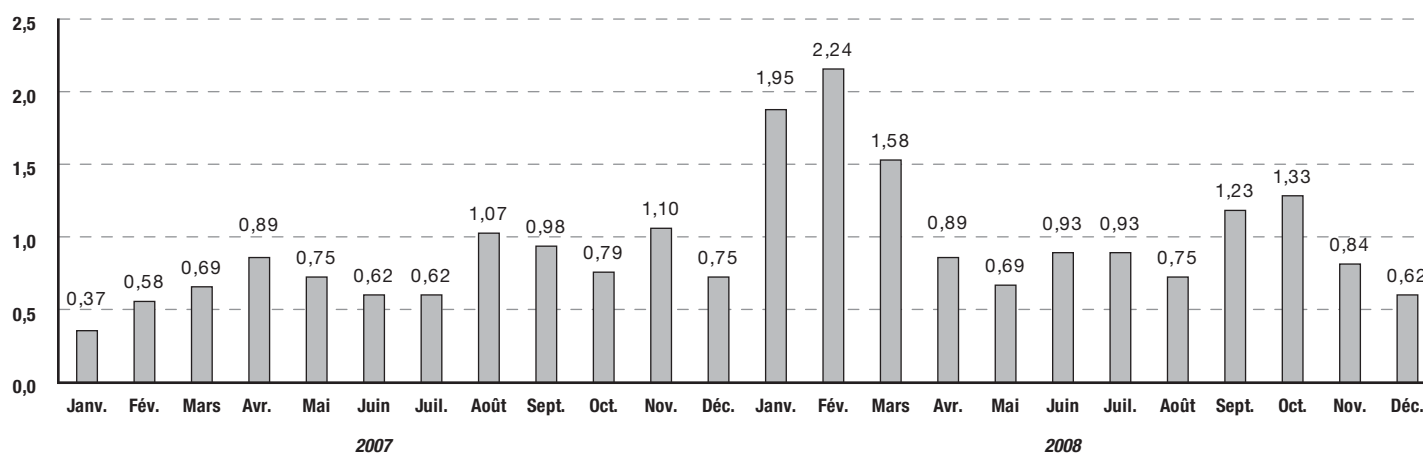
* Données ajustées de l'impact lié aux augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006 et au premier trimestre 2008

ÉVOLUTION MENSUELLE DU COURS DE L'ACTION *



Source : Datastream

VOLUMES ÉCHANGÉS (MOYENNE DES VOLUMES QUOTIDIENS ÉCHANGÉS EN POURCENTAGE DU CAPITAL)



Source : Datastream

* Données ajustées de l'impact lié aux augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006 et au premier trimestre 2008

Capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social était divisé en 580 727 244 actions au nominal de 1,25 EUR.

L'augmentation de 114 144 651 du nombre d'actions sur l'année 2008 correspond :

- à l'émission de 116 654 168 actions dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée en mars 2008 ;
- à l'émission de 7 456 403 actions souscrites par les salariés du Groupe au mois de juin dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié ;
- à l'exercice d'options de souscription d'actions émises par l'entreprise à hauteur de 34 080 actions ;
- à l'annulation de 10 000 000 actions intervenue en novembre 2008.

Rapport spécial sur le rachat d'actions

Depuis le lancement de son programme de rachat d'actions en septembre 1999, Société Générale a procédé à l'acquisition de 106,3 millions de titres sur le marché pour un montant net global de 8,4 Md EUR. Société Générale a procédé en 2002 à l'annulation de 7,2 millions d'actions pour un montant de 438 M EUR, en 2005 à l'annulation de 18,1 millions d'actions pour un montant de 1 352 M EUR et en 2008 à l'annulation de 10,0 millions d'actions pour un montant de 1 217 M EUR.

Au total, au cours de l'exercice 2008, Société Générale a racheté 998 966 actions pour une valeur de 65 236 168,25 EUR et vendu ou transféré 1 320 186 actions pour une valeur globale de cession de 60 899 946,27 EUR.

- 442 102 actions ont été affectées au règlement d'opérations de croissance externe au cours de l'année 2008 ;
- 556 864 titres ont été affectés à l'attribution aux salariés dans le cadre de la couverture des plans d'options d'achat et d'actions gratuites.
- Lors de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription intervenue au premier trimestre 2008, Société Générale a procédé à la cession sur le marché de 21 300 315 droits attachés aux actions d'auto détention pour une valeur de 100 902 569,89 EUR.
- En octobre 2008, Société Générale a acquis 1 319 975 options d'achat sur son propre titre contre paiement d'une prime de 10 698 265,38 EUR, dans le cadre de la couverture de stock-options d'achat attribuées à ses salariés. Suite à cette opération, le nombre total d'options dont dispose la Société sur ses actions propres s'établit à 7 176 329 avec un prix moyen d'exercice de 86,01 EUR.
- La réalisation de ces opérations a engendré des frais de transactions à hauteur de 27 656,31 EUR.

Du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

	Achats			Transferts / cessions				
	Nbre	Prix de revient		Nbre	Prix de revient		Prix de vente	
Annulation	0	-	0,00					
Croissance externe	442 102	69,53	30 738 699,68	442 102	69,53	30 738 699,68	66,50	29 399 783,00
Attribution aux salariés	556 864	61,95	34 497 468,57	878 084	71,19	62 511 642,65	35,87	31 500 163,27
Total	998 966	65,30	65 236 168,25	1 320 186	70,63	93 250 342,33	46,13	60 899 946,27

Depuis début 2009, Société Générale a acquis 2 005 916 de ses propres actions sur le marché pour un prix de revient de 54 682 692,36 EUR. Ces titres ont été immédiatement affectés à l'objectif d'attribution aux salariés.

Autodétention et autocontrôle

Au 31 décembre 2008, le groupe Société Générale détient 11 003 586 actions d'autodétention, représentant 1,89 % du capital, et 8 987 016 actions d'autocontrôle représentant 1,55 % du capital. Au total, le Groupe détient directement et

indirectement 19 990 602 actions (hors actions détenues dans le cadre d'opérations de trading) représentant une valeur comptable de 1 023 037 518,54 EUR et une valeur nominale de 24 988 252,50 EUR. 9 743 005 actions, correspondant à un prix de revient de 734 599 316,99 EUR, sont affectées à la couverture des options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS AU 31.12.2008

Pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte	3,44 % *
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	10 000 000
Nombre de titres détenus en portefeuille (détention directe)	11 003 586
Valeur comptable du portefeuille (détention directe)	883 570 518,54 EUR
Valeur de marché du portefeuille (détention directe)	396 129 096,00 EUR

* 4,68 % en tenant compte des titres sous options d'achat en couverture des plans de stock-options 2005, 2006 et 2007

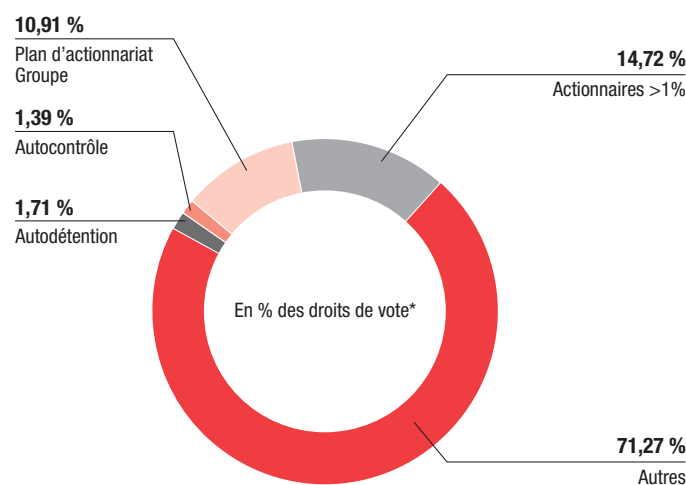
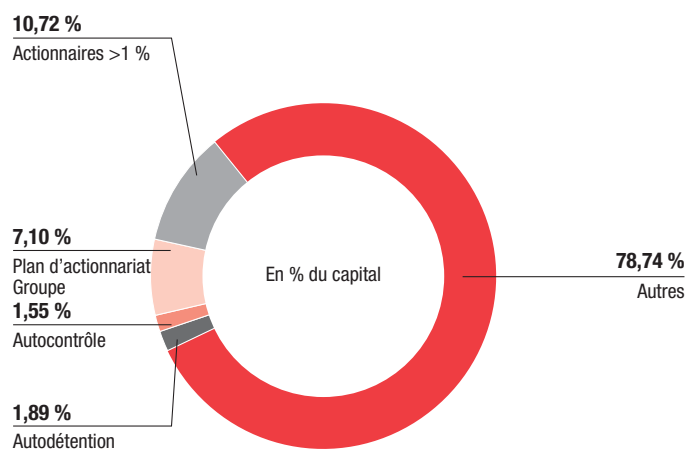
Au 31.12.2008	Nbre de titres (en milliers)	Valeur nominale (en EUR)	Valeur comptable (en EUR)
Société Générale	11 003 586	13 754 483	883 570 519
Filiales	8 987 016	11 233 770	139 467 000
<i>Finareg</i>	<i>4 944 720</i>	<i>6 180 900</i>	<i>84 410 000</i>
<i>Gene-act1</i>	<i>2 210 112</i>	<i>2 762 640</i>	<i>20 408 000</i>
<i>Vouric</i>	<i>1 832 184</i>	<i>2 290 230</i>	<i>34 649 000</i>
Total	19 990 602	24 988 253	1 023 037 519

Répartition du capital et des droits de vote⁽¹⁾ sur 3 ans

	Situation au 31/12/2008			Situation au 31/12/2007			Situation au 31/12/2006		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote*
Salariés et anciens salariés via le Plan d'actionnariat mondial Groupe	41 219 452	7,10 %	10,91 %	33 458 863	7,17 %	11,56 %	32 424 638	7,03 %	11,44 %
Groupama	23 831 529	4,10 %	5,79 %	16 336 391	3,50 %	5,48 %	13 724 235	2,97 %	5,06 %
CDC	14 253 665	2,45 %	3,09 %	10 778 058	2,31 %	3,10 %	9 360 014	2,03 %	2,86 %
Meiji Yasuda Life Insurance Cy	11 069 312	1,91 %	3,43 %	11 069 312	2,37 %	4,16 %	11 069 312	2,40 %	4,21 %
CNP	6 805 811	1,17 %	1,29 %	5 188 089	1,11 %	1,25 %	5 213 047	1,13 %	1,27 %
Fondazione CRT	6 343 567	1,09 %	1,12 %	4 365 236	0,94 %	1,64 %	4 874 295	1,06 %	1,85 %
Dexia	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	5 235 000	1,13 %	0,99 %
Public	457 213 306	78,74 %	71,27 %	355 074 822	76,10 %	67,11 %	356 584 190	77,28 %	67,95 %
Autodétention	11 003 586	1,89 %	1,71 %	21 324 806	4,57 %	4,01 %	13 952 815	3,02 %	2,66 %
Autocontrôle	8 987 016	1,55 %	1,39 %	8 987 016	1,93 %	1,69 %	8 987 016	1,95 %	1,71 %
Total		100,00 %	100,00 %		100,00 %	100,00 %		100,00 %	100,00 %
Base de référence		580 727 244	644 824 914		466 582 593	531 812 177		461 424 562	526 251 548

(1) Y compris droits de vote double (article 14 des statuts de Société Générale)

(2) Actionnaire détenant moins de 1 % du capital et des droits de vote

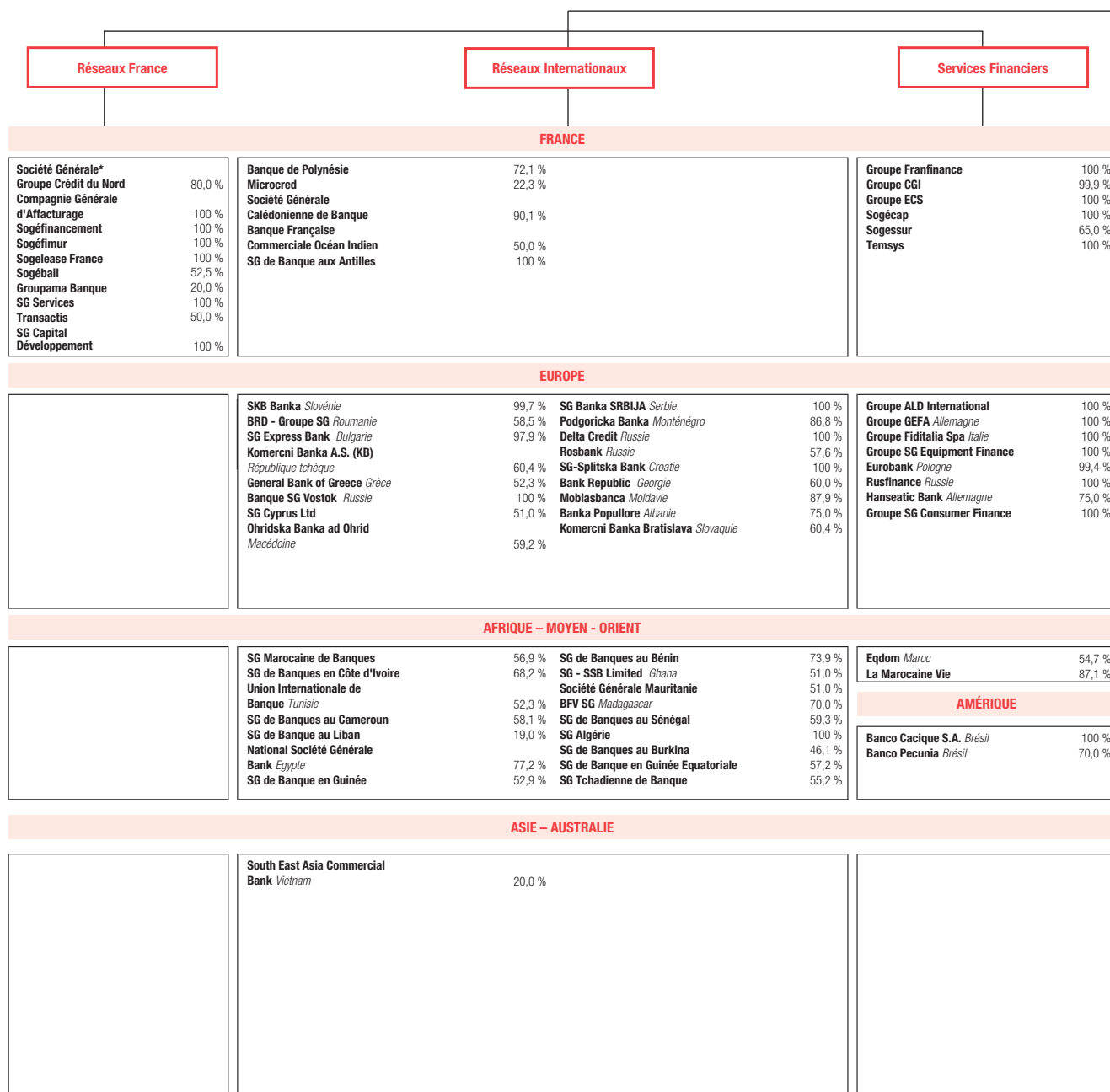


* À compter de 2006 et conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions propres pour le calcul du nombre total de droits de vote

	<i>Page</i>
<u>Présentation des principales activités du Groupe</u>	26
<u>Activité et résultats du Groupe</u>	28
<u>Activité et résultats des métiers</u>	31
<u>Synthèse des résultats et de la rentabilité par métier</u>	33
<u>Politique financière</u>	49
<u>Nouveaux produits ou services importants lancés</u>	51
<u>Principaux investissements effectués</u>	53
<u>Évolutions récentes et perspectives</u>	55
<u>Événements postérieurs à la clôture</u>	56
<u>Mise en place de la réforme Bâle II</u>	57
<u>Analyse du bilan consolidé</u>	58
<u>Propriétés immobilières et équipements</u>	62

■ PRÉSENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008



* Société-mère.

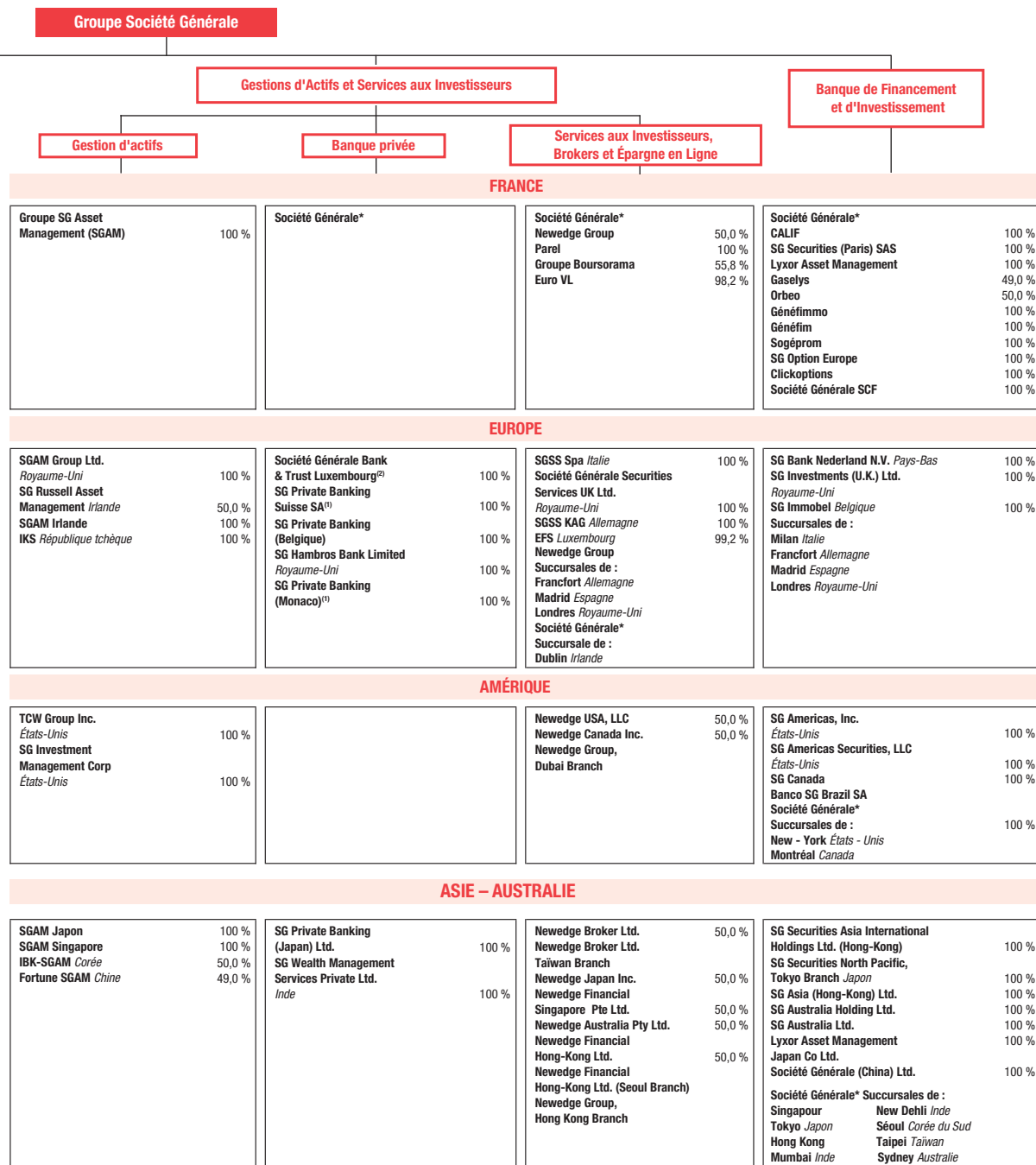
(1) Filiale de SGBT Luxembourg.

(2) Outre ses activités relatives à la Banque privée, Société Générale Bank & Trust Luxembourg conduit également des activités commerciales en direction des entreprises relevant tant des métiers de Banque de détail que de Banque de Financement et d'Investissement.

Remarques :

- les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du Groupe ;
- les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité.

Présentation des principales activités du Groupe



■ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Les éléments financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et les informations comparatives au titre de l'exercice 2007 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicables à ces dates.

* À périmètre et taux de change constants

(b) : Ensemble des éléments non récurrents (sur PNB, coût du risque et Gain net sur autres actifs) présentés dans le Rapport de gestion

Société Générale démontre sur l'année que sa capacité de développement en Banque de détail en France et à l'International est solide. Les Services Financiers ont réalisé une performance commerciale satisfaisante en dépit de l'effet du ralentissement économique. Les métiers de Banque privée, de conservation, de courtage sur Futures et de banque en ligne affichent de bonnes performances sur l'année dans un environnement de baisse des taux et de forte volatilité. La Gestion d'Actifs subit les effets en 2008 de la baisse globale des actifs sous gestion et des dépréciations affectant certaines classes d'actifs. Les performances (hors éléments non récurrents liés à la crise) de la Banque de Financement et d'Investissement témoignent, quant à elles, de la qualité du fonds de commerce et de la confiance renouvelée de ses clients.

Sur les métiers touchés par la crise, Société Générale a par ailleurs commencé à ajuster son dispositif. Le Groupe a ainsi lancé des projets de regroupement de ses activités de Gestion d'actifs avec celles de Crédit Agricole et de rapprochement SGAM AI – Lyxor Asset Management. Par ailleurs, la réorganisation envisagée sur la Banque de Financement et d'Investissement devrait permettre de développer plus encore son activité clients et d'accroître son efficacité ainsi que la maîtrise des risques.

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Face aux tensions financières extrêmes qui ont suivi la faillite de Lehman Brothers, à la chute brutale de l'activité industrielle au quatrième trimestre 2008 et à la dégradation des perspectives sur 2009, les gouvernements et les banques centrales ont mis en place différents dispositifs d'ampleur exceptionnelle. L'ensemble de ces mesures a pour objectif de :

- soutenir l'activité par une baisse rapide des taux d'intérêt ;
- faciliter l'accès à la liquidité des établissements financiers et la détente des taux interbancaires ;
- faciliter le refinancement à moyen terme des établissements financiers selon des modalités différentes suivant les pays (garantie d'État sur des emprunts bancaires, création de la SFEF en France) ;
- renforcer la solidité financière des établissements bancaires et leurs ratios de solvabilité (injections de capital selon des modalités nationales variées) ;
- soutenir la croissance économique par des plans de relance publics.

Ces décisions majeures, appelées à être complétées dans les pays dont les systèmes bancaires sont les plus fragilisés, ont commencé à produire leurs effets en termes de stabilisation du secteur financier et de baisse des taux d'intérêt. Elles n'ont cependant pas pu empêcher l'économie mondiale d'entrer en récession au dernier trimestre 2008. Bien que l'activité continue à se contracter début 2009 et que les perspectives macro-économiques pour l'année aient été sensiblement revues à la baisse, les mesures mises en œuvre par les gouvernements et les banques centrales devraient permettre d'atténuer les conséquences de cette crise exceptionnelle.

En M EUR	2008	2007	Variation	
Produit net bancaire	21 866	21 923	- 0,3 %	- 3,9 %*
Frais de gestion	(15 528)	(14 305)	+ 8,5 %	+ 6,2 %*
Résultat brut d'exploitation	6 338	7 618	- 16,8 %	- 21,9 %*
Coût net du risque	(2 655)	(905)	x 2,9	x 2,8*
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	3 683	6 713	- 45,1 %	- 47,2 %*
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	0	(4 911)	n/s	n/s
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	3 683	1 802	x 2,0	n/s*
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(8)	44	n/s	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	633	40	n/s	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(300)	0	n/s	
Charge fiscale	(1 235)	(282)	x 4,4	
Résultat net	2 773	1 604	+ 72,9 %	
dont Intérêts minoritaires	763	657	+ 16,1 %	
Résultat net part du Groupe	2 010	947	x 2,1	x 2,5*
Coefficient d'exploitation	71,0 %	65,3 %		
Fonds propres normatifs moyens	28 428	23 683	+ 20,0 %	
ROE après impôt	6,4 %	3,6 %		
Ratio Tier One (Bâle I)	7,9 %	6,6 %		
Ratio Tier One (Bâle II)**	8,8 %			

** Sans prise en compte des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle II ne peut être en 2008 inférieure à 90 % de l'exigence en fonds propres « AFP »).

Afin de fournir une information plus pertinente pour la compréhension de la performance financière du Groupe en 2007, la perte globale liée aux clôtures des positions directionnelles prises dans le cadre des activités non autorisées et dissimulées est présentée dans une rubrique supplémentaire du compte de résultat consolidé intitulée « Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées ».

Produit net bancaire

Le produit net bancaire du Groupe s'inscrit en 2008 en baisse de - 3,9 %* par rapport à 2007 (stable en données courantes) à près de 21,9 Md EUR.

Les revenus des activités de Banque de détail en France et à l'International sont en progression sur l'ensemble de l'année (+ 2,7 % hors effet de la provision PEL/CEL sur les Réseaux France et + 21,1 %* sur les Réseaux Internationaux par rapport à 2007). Malgré les effets du ralentissement économique et une perte de change en Ukraine, les Services Financiers

poursuivent leur croissance avec une augmentation de + 7,1 %* de leurs revenus. Les activités de Banque privée sont stables sur la période (+ 2,0 %* par rapport à 2007). La baisse des indices boursiers et des taux pénalise le métier des Services aux Investisseurs, Brokers et Epargne en ligne, qui présente des revenus en recul de - 10,7 %*¹. La Banque de Financement et d'Investissement présente une bonne activité commerciale sur l'année avec plus de 4,8 Md EUR^(b) de revenus clients (- 8,1 %^(b) par rapport à 2007). Les revenus de trading (hors éléments non récurrents), particulièrement affectés par un quatrième trimestre très difficile, restent positifs sur l'année. Au total, le pôle affiche des revenus annuels de 4,0 Md EUR, soit 5,5 Md EUR hors éléments non récurrents.

(1) Il convient de noter que la lecture de l'évolution des résultats de Services aux Investisseurs, Courtage et Epargne en Ligne est affectée par le changement de périmètre lié à la consolidation de Newedge. Ainsi, depuis le T1-08, Société Générale consolide 50 % de Newedge par intégration proportionnelle, ce qui constitue un ensemble d'une taille inférieure aux 100 % de Fimat consolidés jusqu'à fin 2007.

Société Générale a appliqué à partir du 1^{er} octobre 2008 l'amendement de la norme IAS 39 et a donc transféré 28,6 Md EUR d'actifs éligibles principalement en prêts et créances, dont la réévaluation aurait généré – sans ce reclassement – un effet négatif en produit net bancaire de 1,5 Md EUR.

Frais de gestion

La hausse des frais de gestion (+ 6,2 %* par rapport à 2007) reflète (i) la poursuite des investissements nécessaires à la croissance organique du Groupe dans les métiers et régions à potentiel et (ii) le renforcement des procédures de contrôle (essentiellement au sein de la Banque de Financement et d'Investissement).

En conséquence, le coefficient d'exploitation de Société Générale se situe à 71,0 % en 2008.

Résultat d'exploitation

La contribution en 2008 des métiers au Résultat Brut d'Exploitation du Groupe est de 6 776 M EUR. Au total, Société Générale enregistre sur l'année 2008 un Résultat Brut d'Exploitation de 6 338 M EUR (- 21,9 %* par rapport à 2007).

La hausse de la charge du risque traduit la détérioration de la conjoncture économique tout au long de l'année et plus particulièrement au quatrième trimestre. Sur l'ensemble de l'année et rapportée aux encours pondérés Bâle I, la charge du risque s'établit à 66 points de base (2 655 M EUR).

- Sur les Réseaux France, la charge annuelle du risque (36 points de base) est en hausse sensible, avec un effet plus prononcé au quatrième trimestre 2008 lié principalement à la clientèle commerciale.

- Le coût du risque en 2008 dans les Réseaux Internationaux est de 73 points de base. Il progresse du fait notamment de dotations complémentaires et d'ajustements aux normes Groupe de Rosbank.
- Au sein des Services Financiers, le coût du risque s'établit à 123 points de base en 2008 reflétant les effets périmètre et la croissance des encours au sein des pays émergents.
- En 2008, le coût du risque de la Banque de Financement et d'Investissement s'établit à 84 points de base. La hausse est liée à la montée des défauts, notamment dans les secteurs des institutions financières et de la construction.

Au total, le Groupe réalise en 2008 un résultat d'exploitation de 3 683 M EUR, en recul de - 47,2 %* par rapport à 2007 (- 45,1 % en données courantes).

Résultat net

À titre de prudence, Société Générale a décidé de constater dans ses comptes 2008 une dépréciation des survaleurs afférentes à son implantation en Russie d'un montant de 300 M EUR.

Après prise en compte de la charge fiscale (taux effectif d'impôt du Groupe de 28,6 % en 2008) et des intérêts minoritaires, le Résultat Net Part du Groupe de l'exercice 2008 est de 2 010 M EUR (contre 947 M EUR en 2007). Le ROE du Groupe après impôt s'établit à 6,4 % en 2008. Hors effet des éléments non récurrents présentés dans le Rapport de gestion, le Résultat Net Part du Groupe de l'année serait de 3,3 Md EUR et le ROE correspondant ressortirait à environ 10,8 %.

Le bénéfice net par action s'établit sur 2008 à 3,38 euros.

■ ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES MÉTIERS

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité sont établis selon les principes du Groupe afin de :

- déterminer les résultats de chacun des pôles d'activité comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les pôles d'activité retenus correspondent aux métiers stratégiques du Groupe :

- les **Réseaux France** qui regroupent les réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord, et l'activité banque de flux ;
- les **Réseaux Internationaux** ;
- les filiales de **Financements spécialisés** aux entreprises (financement des ventes et des biens d'équipement professionnel, location et gestion des parcs informatiques, location longue durée et gestion de flottes automobiles), les financements aux particuliers et les activités d'Assurance-vie et dommages ;
- les **Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs** qui comprennent la Gestion d'actifs, la Banque privée ainsi que les Services aux Investisseurs et l'Épargne en ligne. Les métiers des Services aux Investisseurs regroupent les activités exercées par Newedge, broker du Groupe spécialisé sur les marchés dérivés listés ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale ;
- La **Banque de Financement et d'Investissement**, structurée autour de 3 métiers :
 - « **Financement et Conseil** » qui regroupe l'ensemble des services et produits de financement, dette & actions, les activités de conseil pour les entreprises, les institutions financières & assurances, les fonds d'investissement ainsi que les émetteurs souverains et publics.
 - « **Taux, Changes et Matières Premières** », dédié aux investisseurs, qui couvre aussi bien l'ingénierie financière intégrée que la distribution de produits de flux et structurés sur les Taux, Changes et Matières Premières.
 - « **Actions** », également dédié aux investisseurs, regroupe l'ensemble des produits et services de cash actions et de dérivés actions, ainsi que la recherche actions.

À ces pôles opérationnels, s'ajoute le pôle **Gestion propre** qui représente notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des pôles. À ce titre, lui est rattaché le coût de portage des titres des filiales et les dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe.

(1) En excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (« TSS »), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres et en déduisant (iv) les intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs des TSDI reclassés.

Par ailleurs, sont attachés à ce pôle les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles & bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont également rattachés au pôle de Gestion propre.

Les principales conventions retenues pour la détermination des résultats et des rentabilités par pôle d'activité sont décrites ci-après.

Allocation des fonds propres

Le principe général retenu est d'allouer aux métiers des fonds propres normatifs correspondant à 6 % des risques pondérés de ces métiers. Ceci inclut une marge prudentielle par rapport aux exigences minimales des normes réglementaires. Cette marge prudentielle a été fixée par le Groupe en fonction de son appréciation du risque afférent à son portefeuille d'activités.

Les fonds propres sont ainsi alloués :

- pour les Réseaux France et Internationaux ainsi que les Services Financiers, en fonction des risques pondérés ; s'y ajoute, pour l'Assurance-vie, la prise en compte des exigences réglementaires propres à cette activité ;
- pour l'activité de Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs, les fonds propres alloués correspondent au montant le plus élevé entre, d'une part, l'exigence de fonds propres résultant des risques pondérés et, d'autre part, un montant de trois mois de frais de gestion qui constitue la référence réglementaire dans l'activité de Gestion d'actifs ;
- pour la Banque de Financement et d'Investissement, en fonction des risques pondérés et de la valeur en risque des activités de marché. Le calcul des risques de marché est effectué sur la base d'un modèle interne validé par la Commission Bancaire pour l'essentiel des opérations ;
- les fonds propres alloués au pôle Gestion propre correspondent à l'addition, d'une part, de l'exigence réglementaire relative aux actifs affectés à ce pôle (portefeuilles de participations et immobilier principalement) et, d'autre part, de l'excédent (ou de l'insuffisance) des fonds propres disponibles au niveau du Groupe (écart entre la somme des fonds propres alloués aux métiers tels que définis ci-dessus et la moyenne des capitaux propres part du Groupe en IFRS ⁽¹⁾ après distribution).

En Bâle II, les fonds propres sont alloués aux métiers selon les mêmes principes que ci-dessus mais tiennent également compte des déductions complémentaires des fonds propres prudentiels que ces métiers ont générées (premières pertes de titrisation, participations bancaires supérieures à 10 % etc.).

Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) de chacun des pôles comprend :

- les revenus générés par l'activité du pôle ;
- la rémunération des fonds propres normatifs qui sont alloués au pôle et qui est définie chaque année par référence au taux estimé du placement des fonds propres du Groupe au cours de l'exercice. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du pôle est réaffectée au pôle Gestion propre.

De plus, les plus et moins-values dégagées par les pôles sur des cessions de titres d'entités non consolidées ainsi que les résultats liés à la gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires du Groupe sont comptabilisés en PNB, ces titres étant comptablement classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente.

Frais de gestion

Les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, les frais de structure du pôle, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de Groupe, ceux-ci étant par principe réaffectés aux pôles en quasi-totalité. Ne restent inscrits dans la Gestion propre que les frais liés aux activités de ce pôle et certains ajustements techniques.

Coût net du risque

Le coût du risque est imputé aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'entre eux la charge du risque inhérente à leur activité, au cours de chaque exercice.

Les dépréciations concernant l'ensemble du Groupe sont inscrites en Gestion propre.

Gains ou pertes nets sur autres actifs

Les gains ou pertes nets sur autres actifs enregistrent principalement les plus et moins-values dégagées sur des cessions de titres consolidés ou d'immobilisations d'exploitation.

Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition

Les dépréciations éventuelles des écarts d'acquisition sont enregistrées dans les pôles auxquels sont rattachées les activités correspondantes.

Charge fiscale

La position fiscale du Groupe fait l'objet d'une gestion centralisée visant à optimiser la charge fiscale de l'ensemble.

La charge fiscale est affectée à chacun des pôles d'activité en fonction d'un taux d'impôt normatif qui tient compte du taux d'imposition des pays dans lesquels sont exercées les activités, ainsi que de la nature des revenus de chacun des pôles.

■ SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET DE LA RENTABILITÉ PAR MÉTIER

Compte de résultat par métier

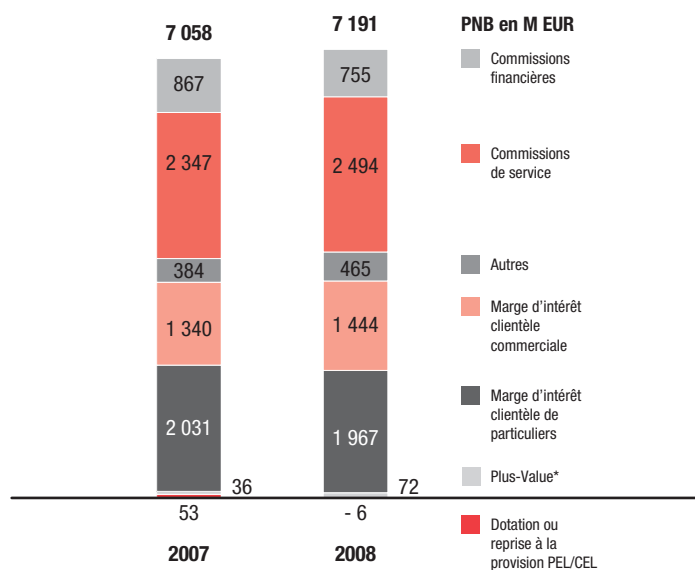
En M EUR	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers		Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs		Banque de Financement et d'Investissement		Gestion Propre		Groupe	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Produit net bancaire	7 191	7 058	4 976	3 444	3 115	2 838	2 810	3 741	4 017	4 522	(243)	320	21 866	21 923
Frais de gestion	(4 678)	(4 566)	(2 752)	(1 986)	(1 795)	(1 526)	(2 630)	(2 708)	(3 478)	(3 425)	(195)	(94)	(15 528)	(14 305)
Résultat brut d'exploitation	2 513	2 492	2 224	1 458	1 320	1 312	180	1 033	539	1 097	(438)	226	6 338	7 618
Coût net du risque	(480)	(329)	(500)	(204)	(587)	(374)	(53)	(41)	(1 024)	56	(11)	(13)	(2 655)	(905)
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	2 033	2 163	1 724	1 254	733	938	127	992	(485)	1 153	(449)	213	3 683	6 713
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(4 911)	0	0	0	(4 911)
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	2 033	2 163	1 724	1 254	733	938	127	992	(485)	(3 758)	(449)	213	3 683	1 802
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2	2	8	36	(21)	(7)	0	0	6	19	(3)	(6)	(8)	44
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	4	14	28	(1)	1	0	(6)	9	26	609	(13)	633	40
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	(300)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(300)	0
Charge fiscale	(692)	(736)	(365)	(320)	(224)	(315)	(10)	(295)	243	1 501	(187)	(117)	(1 235)	(282)
Résultat net	1 345	1 433	1 081	998	487	617	117	691	(227)	(2 212)	(30)	77	2 773	1 604
Intérêts minoritaires	49	58	472	312	18	17	13	39	8	9	203	222	763	657
Résultat net part du Groupe	1 296	1 375	609	686	469	600	104	652	(235)	(2 221)	(233)	(145)	2 010	947
Coefficient d'exploitation	65,1 %	64,7 %	55,3 %	57,7 %	57,6 %	53,8 %	93,6 %	72,4 %	86,6 %	75,7 %	n/s	n/s	71,0 %	65,3 %
Fonds propres normatifs moyens	7 079	6 227	2 614	1 860	4 232	3 726	1 416	1 382	6 386	5 684	6 701*	4 804*	28 428	23 683
ROE après impôt	18,3 %	22,1 %	23,3 %	36,9 %	11,1 %	16,1 %	7,3 %	47,2 %	n/s	n/s	n/s	n/s	6,4 %	3,6 %

* calculé par solde entre les fonds propres Groupe et les fonds propres alloués aux pôles

Réseaux France

En M EUR	2008	2007	Variation
Produit net bancaire	7 191	7 058	+ 1,9 %
Frais de gestion	(4 678)	(4 566)	+ 2,5 %
Résultat brut d'exploitation	2 513	2 492	+ 0,8 %
Coût net du risque	(480)	(329)	+ 45,9 %
Résultat d'exploitation	2 033	2 163	- 6,0 %
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2	2	+ 0,0 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	4	- 50,0 %
Charge fiscale	(692)	(736)	- 6,0 %
Résultat net	1 345	1 433	- 6,1 %
dont Intérêts minoritaires	49	58	- 15,5 %
Résultat net part du Groupe	1 296	1 375	- 5,7 %
Coefficient d'exploitation	65,1 %	64,7 %	
Fonds propres alloués	7 079	6 227	+ 13,7 %
ROE après impôt	18,3 %	22,1 %	

DÉCOMPOSITION DU PNB DES RÉSEAUX FRANCE EN M EUR



En 2008, les **Réseaux France** ont été confrontés à la fois aux conséquences sur la réputation d'une fraude exceptionnelle mise au jour en début d'année et à un environnement particulièrement difficile. Si l'effet d'image négatif induit par la fraude a été rapidement compensé par le dynamisme commercial des équipes Société Générale, la crise, frappant en premier lieu l'ensemble de la sphère financière, s'est progressivement propagée à l'économie réelle, suscitant auprès des Français un sentiment d'inquiétude généralisé. Il en est résulté à la fois un phénomène de « fuite vers la qualité » en matière de placements et un attentisme en termes d'investissements et de consommation.

Dans ce contexte perturbé, les Réseaux France affichent de bonnes performances tant commerciales que financières, confirmant ainsi leur capacité de rebond et la solidité de leurs enseignes.

Sur le **marché des particuliers**, le stock de comptes à vue progresse ainsi de + 88 700 unités en un an, atteignant plus de 6,3 millions de comptes à fin décembre 2008.

En matière d'épargne, les comptes sur livret – notamment les Livrets de Développement Durable – ainsi que les comptes à terme ont bénéficié de la préférence des clients pour les placements liquides sans risque et du niveau élevé des taux de rémunération à court terme. Ils progressent de respectivement + 4,3 % et + 64,7 % par rapport à 2007. La campagne de

lancement du Livret A initiée au dernier trimestre a également constitué un réel succès commercial, avec l'ouverture de plus de 1 million de comptes et une collecte de 2,5 Md EUR à fin janvier 2009. À l'inverse, pénalisée par une rémunération moins attractive, l'épargne logement continue à enregistrer un mouvement soutenu de décollecte (- 11,5 % par rapport à 2007). Au total, les dépôts bilantiels des particuliers progressent de + 1,8 % sur un an.

En revanche, pénalisée par l'inversion de la courbe des taux et la chute des marchés boursiers, la collecte en assurance-vie est en net retrait (- 20,1 %) par rapport à 2007 et pèse sur l'épargne financière, dont les encours reculent de - 2,5 % en un an.

Les Réseaux France ont par ailleurs continué à accompagner leurs clients dans le financement de leurs projets. En dépit de la baisse des demandes de prêts constatée en fin d'année, traduisant l'indécision des ménages dans un environnement incertain, les encours de crédits aux particuliers progressent au global de + 8,8 % en un an, et de + 10,2 % pour les crédits à l'habitat.

L'activité a également été soutenue sur le marché des **clientèles commerciales**. Les encours de dépôts bilantiels progressent de + 18,4 % par rapport à 2007, sous l'effet conjugué de la bonne tenue des dépôts à vue (+ 2,3 % sur un an) et d'une forte hausse des dépôts à terme (+ 97,7 % par rapport à 2007). Parallèlement, les Réseaux France ont contribué activement au financement de l'économie avec une hausse de + 17,0 % des encours de crédits aux clientèles commerciales, dont + 13,1 % pour les crédits de fonctionnement et + 18,1 % pour les crédits d'investissement.

Globalement, les **résultats financiers** sont à l'image des performances commerciales. Le produit net bancaire progresse ainsi de + 2,2 % sur un an, hors dotation de 6 M EUR de la provision PEL/CEL (contre une reprise de 53 M EUR en 2007) et éléments non récurrents (plus-values Euronext en 2007 et VISA en 2008).

La marge d'intérêt, hors provision PEL/CEL, progresse de + 3,2 %^(b) par rapport à 2007, sous l'effet conjugué d'une meilleure tenue des marges sur les encours de crédits et de la croissance des encours de dépôts, compensant la hausse des taux de rémunération de l'épargne réglementée.

Les revenus perçus sous forme de commissions augmentent quant à eux de + 1,1 % en 2008, sous l'impulsion des commissions de service (+ 6,3 % sur l'année) tirées par la croissance des fonds de commerce et par le développement des synergies entre le réseau Société Générale, la Banque privée ainsi que la Banque de Financement et d'Investissement. À l'inverse, les commissions financières en retrait (- 12,9 % par rapport à 2007) reflètent l'effet de la crise des marchés financiers sur les flux de collecte et le volume des actifs.

Les frais de gestion ont augmenté de + 2,5 % sur un an.

Le coefficient d'exploitation hors effet PEL/CEL, recule légèrement à 65,0 % contre 65,2 % un an plus tôt.

Le coût net du risque pour l'année (36 points de base en 2008) est en hausse sensible, en raison de l'effet de la dégradation de la conjoncture économique sur la clientèle commerciale (particulièrement sur certains secteurs d'activité, tels que les équipementiers automobiles).

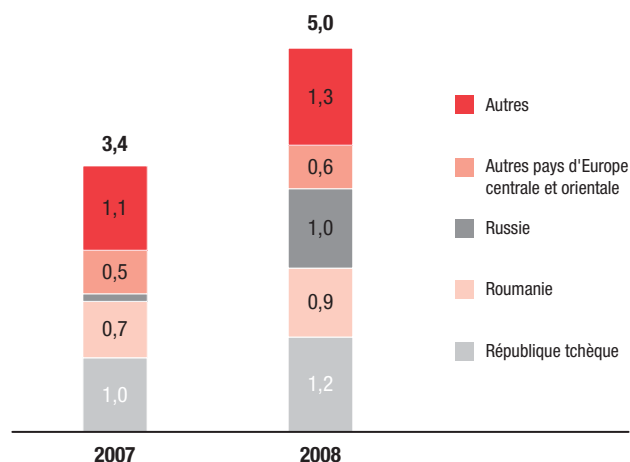
Le Résultat Net Part du Groupe des Réseaux France s'établit à 1 296 M EUR, en recul de - 5,7 % par rapport à fin 2007.

Réseaux Internationaux

En M EUR	2008	2007	Variation	
Produit net bancaire	4 976	3 444	+ 44,5 %	+ 21,1 %*
Frais de gestion	(2 752)	(1 986)	+ 38,6 %	+ 12,2 %*
Résultat brut d'exploitation	2 224	1 458	+ 52,5 %	+ 33,2 %*
Coût net du risque	(500)	(204)	x 2,5	+ 60,9 %*
Résultat d'exploitation	1 724	1 254	+ 37,5 %	+ 28,7 %*
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8	36	n/s	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	14	28	- 50,0 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(300)	0	n/s	
Charge fiscale	(365)	(320)	+ 14,1 %	
Résultat net	1 081	998	+ 8,3 %	
dont Intérêts minoritaires	472	312	+ 51,3 %	
Résultat net part du Groupe	609	686	- 11,2 %	+ 33,6 %*
Coefficient d'exploitation	55,3 %	57,7 %		
Fonds propres alloués	2 614	1 860	+ 40,5 %	
ROE après impôt	23,3 %	36,9 %		

* à périmètre et change constants

DÉCOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE EN Md EUR



Les **Réseaux Internationaux** affichent sur l'année des performances en hausse régulière et soutenue.

En 2008, l'élargissement des fonds de commerce s'est poursuivi avec la conquête de 625 800 nouveaux clients particuliers en un an, à périmètre constant, portant ainsi le portefeuille à 12,1 millions de clients particuliers et près de 807 000 clients corporate à fin 2008.

La progression des volumes est demeurée forte : + 6,6 % sur un an pour les encours de dépôts (dont + 8,1 % pour la clientèle commerciale et + 5,0 % pour la clientèle de particuliers) et + 25,7 % pour les encours de crédits (dont + 25,9 % pour la clientèle commerciale et + 25,2 % pour la clientèle de particuliers).

Les Réseaux Internationaux ont procédé en 2008 à l'ouverture de 248 points de vente contre 379 en 2007, traduisant ainsi l'ajustement de leur politique d'expansion à l'évolution de la conjoncture économique. Ce ralentissement concerne principalement la Roumanie qui, avec 124 nouveaux points de vente en 2008 contre 206 en 2007 et 274 en 2006, atteint le niveau cible de 930 points de vente (contre 806 à fin 2007). Les ouvertures d'agences en 2008 ont eu pour objectif d'une part le développement des acquisitions récentes en Europe centrale et orientale et d'autre part l'optimisation du maillage d'agences dans les zones à fort potentiel (57 ouvertures d'agences sur le

Bassin méditerranéen). Pour la Russie, l'objectif de long terme du Groupe sera de poursuivre le développement du dispositif une fois les conditions macro-économiques stabilisées.

Au total, les Réseaux Internationaux comptent 3 709 points de vente et 63 000 collaborateurs à fin 2008.

En 2008, les revenus des Réseaux Internationaux s'élèvent à 4 976 M EUR, en progression de + 21,1 %* par rapport à 2007 (+ 44,5 % en données courantes). Ils représentent 23 % des revenus du Groupe. Les frais de gestion enregistrent une hausse de + 12,2 %*. Hors coût de développement du réseau d'agences, l'augmentation est limitée à + 7,7 %.

Le Résultat Brut d'Exploitation atteint 2 224 M EUR, en augmentation de + 33,2 %* (+ 52,5 % en données courantes). En conséquence, le coefficient d'exploitation s'améliore de 2,4 points par rapport à fin 2007 à 55,3 %.

Le coût net du risque s'élève à 73 points de base en 2008 contre 44 points de base en 2007, conséquence de la détérioration des risques dans un environnement de crise. Hors

Rosbank, il se situe à 56 points de base. Les Réseaux Internationaux poursuivent leur politique d'octroi de crédit sélective sur certains segments de clientèle et renforcent sur l'ensemble des implantations les outils risque Groupe (notamment développement et back-testing des modèles de notation).

À titre de prudence, le Groupe a décidé d'enregistrer une dépréciation de 300 M EUR sur les survaleurs afférentes à son dispositif en Russie, où la crise économique conduira probablement le Groupe à décaler dans le temps l'exécution de son plan d'affaires. Cette approche prudente ne remet pas en cause le fort potentiel de l'activité bancaire en Russie.

Les Réseaux Internationaux dégagent un Résultat Net Part du Groupe de 609 M EUR. Hors effet des éléments non récurrents (dont la dépréciation de ces survaleurs), celui-ci s'établirait à 898 M EUR, soit une progression de + 30,9 % en données courantes.

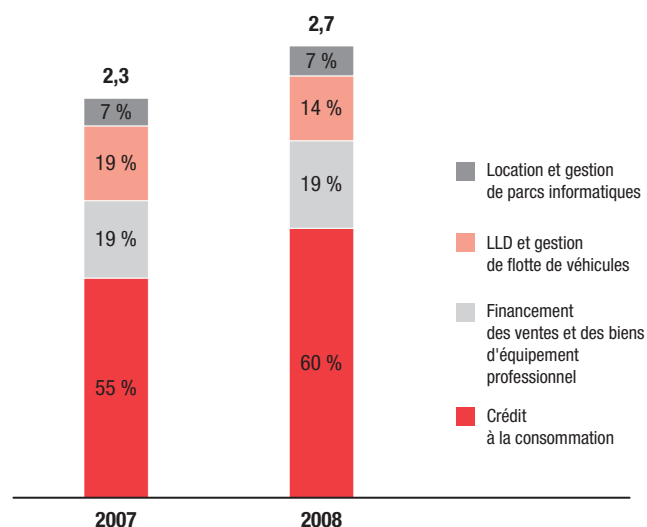
Hors effet des éléments non récurrents, le ROE après impôt est de 34,4 % contre 36,9 % en 2007.

Services Financiers

En M EUR	2008	2007	Variation	
Produit net bancaire	3 115	2 838	+ 9,8 %	+ 7,1 %*
Frais de gestion	(1 795)	(1 526)	+ 17,6 %	+ 9,3 %*
Résultat brut d'exploitation	1 320	1 312	+ 0,6 %	+ 4,6 %*
Coût net du risque	(587)	(374)	+ 57,0 %	+ 38,5 %*
Résultat d'exploitation	733	938	- 21,9 %	- 8,3 %*
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(21)	(7)	n/s	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	1	n/s	
Charge fiscale	(224)	(315)	- 28,9 %	
Résultat net	487	617	- 21,1 %	
dont Intérêts minoritaires	18	17	+ 5,9 %	
Résultat net part du Groupe	469	600	- 21,8 %	- 8,9 %*
Coefficient d'exploitation	57,6 %	53,8 %		
Fonds propres alloués	4 232	3 726	+ 13,6 %	
ROE après impôt	11,1 %	16,1 %		

* à périmètre et change constants

DÉCOMPOSITION DU PNB DES FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS (EN Md EUR)



* Hors assurance-vie et assurance dommages

Le pôle **Services Financiers** regroupe :

- (i) les **Financements spécialisés** (crédit à la consommation, financement des biens d'équipement professionnel, location longue durée et gestion de flottes de véhicules, location et gestion de parcs informatiques),
- (ii) l'**Assurance-vie** et l'**Assurance-dommages**.

Les activités de **Crédit à la consommation** ont continué à afficher en 2008 un fort dynamisme commercial avec une production annuelle de 13,6 Md EUR, soit + 16,2 %* par rapport à 2007. Cette évolution traduit des réalités différenciées selon les implantations.

Les marchés matures (France, Italie, Allemagne) connaissent une croissance plus modérée (+ 1,5 %* de la production en 2008) mais régulière tout au long de l'année. Dans ces pays, le Groupe occupe des positions solides et privilégie la conclusion de partenariats bancaires et commerciaux. Le projet de création d'une co-entreprise avec La Banque Postale illustre cette stratégie. La nouvelle entité, qui sera détenue à 35 % par le Groupe, démarrera son activité opérationnelle au 1^{er} trimestre 2010.

La contribution des autres pays, et notamment la Russie, la Pologne et le Brésil, est significative : leur part dans la production annuelle s'établit à 33,5 %. La croissance de la

production est très dynamique en Russie et en Pologne sur l'ensemble de l'année (+ 68,1 %*). Toutefois, sur le quatrième trimestre, elle baisse de - 11,3 %* par rapport au T3-08, le Groupe adaptant sa politique commerciale aux contraintes de funding et à la montée des risques. La production a notamment été arrêtée en Ukraine où le Groupe subit sur le quatrième trimestre la combinaison d'une perte de change et des caractéristiques propres de l'activité de crédit à la consommation du Groupe dans ce pays. Une revue a été conduite dans les autres implantations confirmant le caractère atypique de l'Ukraine du point de vue de ces types de risque.

En matière de **Financements et de services destinés aux entreprises**, SG Equipment Finance – l'un des leaders européens du financement des biens d'équipement professionnel aux entreprises – a réalisé une production de 9,3 Md EUR en 2008 (hors affacturage), en augmentation de + 7,2 %* par rapport à fin 2007. L'activité a été soutenue en Allemagne (+ 5,8 %*), son principal marché, en Scandinavie (+ 3,6 %*), en France (+ 7,5 %*) ainsi qu'en République tchèque (+ 17,9 %*). Au total, les encours de crédit (hors affacturage) s'établissent à 18,7 Md EUR à fin 2008, soit une hausse de + 11,9 %* par rapport à 2007. Face à une conjoncture économique déprimée, SG Equipment Finance a veillé à la sélectivité accrue des clients afin de préserver la rentabilité de ses activités. Le rendement de ses fonds propres s'établit à 11,4 % en 2008 contre 12,1 % en 2007.

En **location longue durée et gestion de flottes de véhicules**, ALD Automotive confirme son rang de N° 2 européen avec un parc géré près de 787 000 véhicules à fin 2008 (+ 8,0 %* par rapport à fin 2007). Cette croissance est à la fois portée par la France et l'Allemagne, ses deux principaux marchés, respectivement + 5,4 %* et + 9,1 %* par rapport à fin 2007 mais également par les pays à fort potentiel tels que l'Inde, le Brésil, et la Pologne (+ 61,2 %* pour ces trois pays). La détérioration de l'environnement s'est fortement ressentie sur le marché des

véhicules d'occasion avec des volumes et des prix en fort recul. Pour remédier à cette situation, la ligne-métier a privilégié le développement des canaux de revente alternatifs et a, en parallèle, abaissé le point mort de ses entités.

Au total, en 2008, les revenus des **Financements spécialisés** se sont inscrits en progression de + 9,9 %* (+ 12,9 % en données courantes) à 2 645 M EUR. Malgré une hausse des frais de gestion de + 9,5 %* (+ 18,6 % en données courantes), le Résultat Brut d'Exploitation s'établit à 1 031 M EUR, en hausse de + 10,5 %* (+ 5,0 % en données courantes).

Subissant les effets de la crise financière et la désaffection des épargnants pour les produits à long terme, l'activité d'assurance-vie a connu une année difficile. La collecte brute annuelle s'est élevée à 7,8 Md EUR, en recul de - 12,3 % par rapport à l'année précédente (au même rythme que le marché des bancassureurs en France). La part des contrats en euros se renforce (84 % en 2008 contre 70 % en 2007) au détriment des contrats en unités de compte.

L'activité **Assurances** extériorise en 2008 un produit net bancaire de 470 M EUR, en baisse de - 5,8 %* (- 5,1 % en données courantes).

Le coût net du risque enregistre une hausse de + 38,5 %* par rapport à 2007 (+ 57,0 % en données courantes) à 587 M EUR, soit 123 points de base contre 89 points de base en 2007. La hausse est principalement observée dans le crédit à la consommation, notamment en Europe centrale et orientale.

Au total, le pôle des **Services Financiers** dégage un résultat d'exploitation de 733 M EUR en 2008, en recul de - 8,3 %* (- 21,9 % en données courantes). Le Résultat Net Part du Groupe s'inscrit en baisse de - 8,9 %* (- 21,8 % en données courantes) à 469 M EUR.

Sur l'année, le ROE après impôt s'établit à 11,1 % contre 16,1 % en 2007.

Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs

En M EUR	2008	2007	Variation	
Produit net bancaire	2 810	3 741	- 24,9 %	- 26,7 %**
Frais de gestion	(2 630)	(2 708)	- 2,9 %	+ 2,9 %**
Résultat brut d'exploitation	180	1 033	- 82,6 %	- 92,2 %**
Coût net du risque	(53)	(41)	+ 29,3 %	+ 79,2 %**
Résultat d'exploitation	127	992	- 87,2 %	- 96,9 %**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	(6)	n/s	
Charge fiscale	(10)	(295)	- 96,6 %	
Résultat net	117	691	- 83,1 %	
dont Intérêts minoritaires	13	39	- 66,7 %	
Résultat net part du Groupe	104	652	- 84,0 %	- 93,3 %**
Coefficient d'exploitation	93,6 %	72,4 %		
Fonds propres alloués	1 416	1 382	+ 2,5 %	

* à périmètre et change constants

** Hors Fimat et Newedge

Le pôle Gestions d'Actifs et Services aux Investisseurs regroupe trois grandes activités :

- (i) la Gestion d'actifs (Société Générale Asset Management),
- (ii) la Banque privée (SG Private Banking),
- (iii) les Services aux Investisseurs (Société Générale Securities & Services), le courtage (Newedge), et l'épargne en ligne (Boursorama).

L'année 2008 a été un exercice globalement peu favorable pour le pôle **Gestions d'actifs et Services aux Investisseurs** qui a subi les effets conjoints de la baisse des marchés boursiers et de la crise de liquidité. En conséquence, les performances des métiers sont contrastées.

L'activité de la **Gestion d'actifs** demeure marquée par les effets de la crise et les mouvements de décollecte observés sur plusieurs classes d'actifs. Ses résultats intègrent des pertes consécutives aux actions de soutien à la liquidité de certains fonds monétaires dynamiques effectuées par SGAM dans l'intérêt de ses clients au T1-08 et des ajustements de valorisation de certains actifs au T4-08. Dans ce contexte de crise exacerbée, d'importantes mesures ont été engagées pour optimiser le dispositif d'exploitation et en améliorer la performance. Ainsi, un accord préliminaire a été conclu entre le Groupe et Crédit Agricole SA pour le rapprochement de leurs activités de gestions d'actifs. Le nouveau pôle, qui devrait voir

le jour au cours du second semestre 2009, regrouperait 100 % des activités de CAAM auxquelles Société Générale apporterait ses activités de gestion européennes et asiatiques et 20 % de TCW. Le nouvel ensemble serait détenu à 70 % par Crédit Agricole et 30 % par Société Générale, et se classerait au 4^e rang européen. Il représentait, à fin septembre 2008, 638 Md EUR d'actifs sous gestion, hors TCW. Par ailleurs, un projet de rapprochement entre SGAM AI et Lyxor Asset Management est en cours d'étude et la cession de la filiale de Gestion d'actifs en Grande-Bretagne a été annoncée en décembre 2008.

L'environnement boursier fortement dégradé a pesé sur les activités des Services aux Investisseurs, Brokers et Epargne en ligne au cours de l'année 2008. Leurs revenus et leur contribution au Résultat Net Part du Groupe s'inscrivent ainsi en retrait par rapport à 2007.

Grâce à son dynamisme commercial, la Banque privée présente des performances satisfaisantes dans un environnement pourtant difficile. En 2008, elle a renforcé son dispositif en poursuivant son maillage en France et au travers d'implantations nouvelles au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Les encours d'actifs sous gestion du pôle s'élèvent à 336,1 Md EUR à fin 2008, en recul annuel de - 22,7 %, lié tant à la décollecte qu'à la forte baisse des marchés.

Au total, sur l'année, le pôle Gestion d'actifs et Services aux Investisseurs affiche des revenus de 2 810 M EUR, en baisse de -26,7 %* (-24,9 % en données courantes). Les frais de gestion enregistrent une hausse de +2,9 %* (-2,9 % en

données courantes) et le Résultat Brut d'Exploitation est en fort recul de -92,2 %* (-82,6 % en données courantes) à 180 M EUR. Le Résultat Net Part du Groupe ressort à 104 M EUR, soit -93,3 %* (-84,0 % en données courantes).

■ Gestion d'actifs

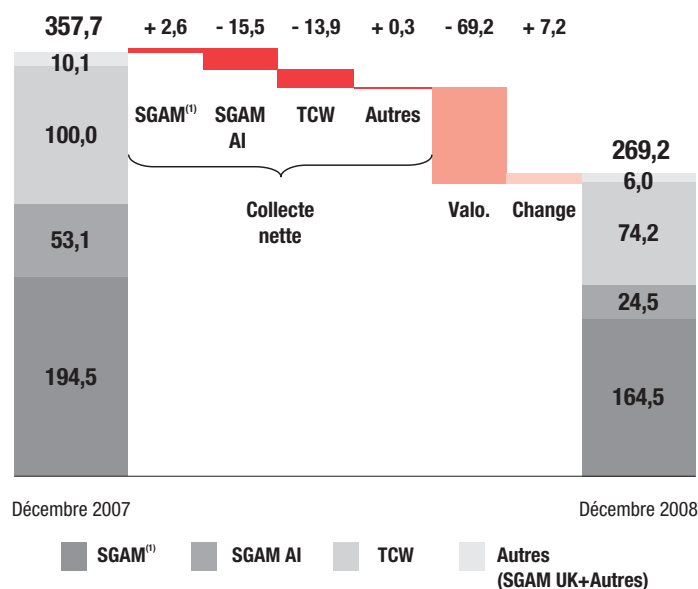
En M EUR	2008	2007	Variation	
Produit net bancaire	409	1 119	- 63,4 %	- 63,1 %*
Frais de gestion	(792)	(841)	- 5,8 %	- 3,2 %*
Résultat brut d'exploitation	(383)	278	n/s	n/s
Coût net du risque	(8)	(4)	n/s	n/s
Résultat d'exploitation	(391)	274	n/s	n/s
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	(6)	n/s	
Charge fiscale	128	(91)	n/s	
Résultat net	(263)	177	n/s	
dont Intérêts minoritaires	(5)	8	n/s	
Résultat net part du Groupe	(258)	169	n/s	n/s
Coefficient d'exploitation	n/s	75,2 %		
Fonds propres alloués	315	371	- 15,1 %	

* à Périmètre et change constants

En 2008, la ligne-métier Gestion d'actifs enregistre une décollecte de -26,5 Md EUR observée dans les entités SGAM AI (-15,5 Md EUR) et TCW (-13,9 Md EUR) tandis que SGAM et SGAM UK réalisent des collectes, respectivement de +2,6 Md EUR et de +0,3 Md EUR.

Ce mouvement de décollecte a concerné les fonds monétaires dynamiques (-9,3 Md EUR), les CDO (-8,2 Md EUR), les actions et actifs diversifiés (-11,8 Md EUR) et les produits alternatifs (-4,1 Md EUR). Les fonds monétaires réguliers et les produits obligataires ont, en revanche, bénéficié d'une collecte positive de respectivement 5,9 Md EUR et 1,0 Md EUR sur l'ensemble de l'année.

ACTIFS GÉRÉS (EN Md EUR)



(1) Périmètre apporté dans le cadre du rapprochement avec CAAM. À fin 2008, 65 % produits de taux et 32 % actions et diversifiés.

Compte tenu d'un effet « marché » très défavorable de - 69,2 Md EUR et d'un effet « change » positif de + 7,2 Md EUR, les actifs sous gestion s'établissent à 269,2 Md EUR à fin 2008 et se répartissent comme suit :

- (i) 164,5 Md EUR portés par SGAM dont 107,1 Md EUR (65,1 %) en produits de taux et 52,8 Md EUR (32,1 %) en actions et diversifiés. Ils constituent le périmètre qui serait apporté dans le cadre du rapprochement avec CAAM ;
- (ii) 74,2 Md EUR portés par TCW ;
- (iii) 24,5 Md EUR portés par SGAM AI dont la fusion avec Lyxor Asset Management est en cours d'étude. Les actifs gérés par cette dernière s'élèvent à 60,6 Md EUR à fin 2008 ;
- (iv) 5,8 Md EUR portés par SGAM UK dont la cession est en cours.

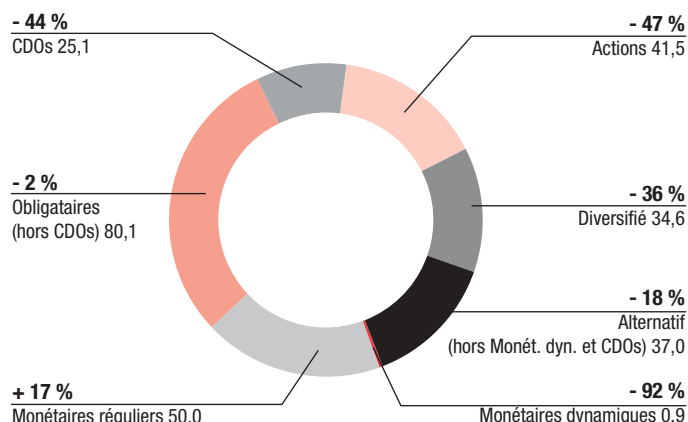
Le Groupe a pris la décision d'assurer la liquidité de certains OPCVM qu'il commercialise, dans le respect de l'égalité des porteurs de parts. Au total, cette politique a impacté le produit net bancaire de SGAM à hauteur de - 290 M EUR. Par ailleurs, l'activité de Gestion d'actifs a subi les effets de la crise financière à travers la contraction des actifs gérés, la recomposition de leur structure et l'enregistrement de dépréciations et de pertes. Ces dernières s'élèvent à - 139 M EUR en 2008 dont - 95 M EUR au titre de la restructuration et de la réduction des fonds alternatifs et - 28 M EUR sur des titres de participation. L'évolution défavorable du marché a, en outre, donné lieu à des dépréciations de - 108 M EUR sur le *seed money*.

Au total, le produit net bancaire de SGAM s'élève à 409 M EUR à fin 2008, soit une baisse de - 63,1 %* (- 63,4 % en données courantes).

Les frais de gestion s'inscrivent en recul de - 3,2 %* (- 5,8 % en données courantes) traduisant notamment l'ajustement des rémunérations variables à la performance générale de la ligne-métier.

Le Résultat Brut d'Exploitation et le Résultat Net Part du Groupe ressortent respectivement à - 383 M EUR et - 258 M EUR au titre de l'année 2008.

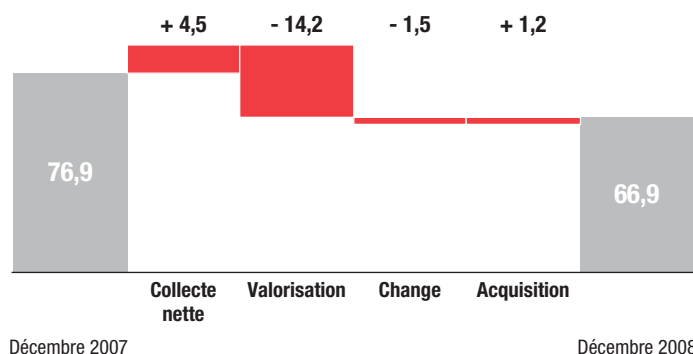
DÉCOMPOSITION DES ACTIFS GÉRÉS PAR PRODUITS (EN Md EUR) VARIATION EN % /2007



Banque privée

En M EUR	2008	2007	Variation	
Produit net bancaire	839	823	+ 1,9 %	+ 2,0 %*
Frais de gestion	(539)	(531)	+ 1,5 %	+ 1,9 %*
Résultat brut d'exploitation	300	292	+ 2,7 %	+ 2,0 %*
Coût net du risque	(32)	(1)	n/s	n/s*
Résultat d'exploitation	268	291	- 7,9 %	- 8,2 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	n/s	
Charge fiscale	(55)	(63)	- 12,7 %	
Résultat net	213	228	- 6,6 %	
dont Intérêts minoritaires	0	13	n/s	
Résultat net part du Groupe	213	215	- 0,9 %	- 1,4 %*
Coefficient d'exploitation	64,2 %	64,5 %		
Fonds propres alloués	511	427	+ 19,7 %	

* à périmètre et change constants

ACTIFS GÉRÉS (EN Md EUR)

La qualité de son offre produits et de son dispositif, son expertise reconnue et le dynamisme commercial de ses équipes permettent à SG Private Banking d'afficher des performances satisfaisantes en 2008, en dépit d'un environnement peu favorable.

La ligne-métier réalise ainsi une collecte nette annuelle de 4,5 Md EUR, soit + 6 % des actifs en rythme annuel. Compte tenu d'impacts négatifs de marché et de change, respectivement de - 14,2 Md EUR et de - 1,5 Md EUR et des effets périmètre de + 1,2 Md EUR, les actifs gérés s'élèvent à 66,9 Md EUR à fin 2008, en recul de - 13,0 % par rapport à fin 2007.

En 2008, la ligne-métier dégage des revenus de 839 M EUR, en progression de + 2,0 %* (+ 1,9 % en données courantes). Conséquence de la poursuite du développement organique et des investissements commerciaux, les frais de gestion ressortent en hausse de + 1,9 %* sur l'année (+ 1,5 % en données courantes). Le Résultat Brut d'Exploitation s'établit à 300 M EUR, en augmentation de + 2,0 %* (+ 2,7 % en données courantes).

Après prise en compte d'un coût net du risque de 32 M EUR sur l'année dont une perte exceptionnelle liée à une exposition sur Washington Mutual, le Résultat Net Part du Groupe s'élève à 213 M EUR, stable par rapport à 2007 (- 0,9 % en données courantes).

■ Services aux Investisseurs (SGSS), Courtage (Newedge) et Épargne en ligne (Boursorama)

En M EUR	2008	2007	Variation	
Produit net bancaire	1 562	1 799	- 13,2 %	- 10,7 %***
Frais de gestion	(1 299)	(1 336)	- 2,8 %	+ 11,4 %***
Résultat brut d'exploitation	263	463	- 43,2 %	- 53,4 %***
Coût net du risque	(13)	(36)	- 63,9 %	- 78,9 %***
Résultat d'exploitation	250	427	- 41,5 %	- 51,9 %***
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	n/s	
Charge fiscale	(83)	(141)	- 41,1 %	
Résultat net	167	286	- 41,6 %	
dont Intérêts minoritaires	18	18	+ 0,0 %	
Résultat net part du Groupe	149	268	- 44,4 %	- 56,3 %***
Coefficient d'exploitation	83,2 %	74,3 %		
Fonds propres alloués	590	584	+ 1,0 %	

* à périmètre et change constants

*** Hors Fimat et Newedge

Les actifs en conservation et les actifs administrés par les Services aux Investisseurs sont en repli respectivement de - 0,9 % et de - 4,7 % par rapport à fin 2007 en raison de la chute des marchés, en particulier des indices boursiers.

Tirant profit de la forte volatilité, Newedge a connu des mois d'activité records depuis septembre. Sur l'ensemble de l'année 2008, la filiale a enregistré 1 579 millions de transactions exécutées et 1 733 millions de contrats compensés. Sur la base

des dépôts aux États-Unis, Newedge consolide sa position de leader (N°2) à fin décembre 2008.

Les activités de Boursorama s'inscrivent en baisse par rapport à l'année 2007 tant pour le courtage que pour l'épargne. Le nombre d'ordres exécutés est ainsi en recul de - 7,9 % par rapport à fin 2007 et les encours d'épargne en ligne, de 2,7 Md EUR à fin 2008, affichent une baisse de - 14,5 % à isopérimètre. L'activité banque en ligne continue à évoluer

favorablement avec 21 240 comptes bancaires ouverts en 2008, portant le stock de comptes à 78 900 à fin 2008 contre 63 800 à fin 2007.

Le produit net bancaire de SGSS, Courtage et Epargne en ligne observe un repli de - 10,7 %* par rapport à fin 2007

(- 13,2 % en données courantes) et ressort à 1 562 M EUR. Les frais de gestion affichent une hausse de + 11,4 %* mais sont en baisse de - 2,8 % en données courantes. En conséquence, le Résultat Brut d'Exploitation annuel du pôle est en diminution de - 53,4 %* par rapport à 2007 et le Résultat Net Part du Groupe recule sur l'année de - 56,3 %*.

Banque de Financement et d'Investissement

En M EUR	2008	2007	Variation	
Produit net bancaire	4 017	4 522	- 11,2 %	- 12,3 %*
<i>dont Financement et Conseil</i>	3 633	1 859	+ 95,4 %	x 2,0*
<i>dont Taux, Change et Matières Premières</i>	(953)	(885)	- 7,7 %	- 37,3 %*
<i>dont Actions</i>	1 337	3 548	- 62,3 %	- 61,6 %*
Frais de gestion	(3 478)	(3 425)	+ 1,5 %	+ 5,3 %*
Résultat brut d'exploitation	539	1 097	- 50,9 %	- 57,8 %*
Coût net du risque	(1 024)	56	n/s	n/s*
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	(485)	1 153	n/s	n/s*
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	0	(4 911)	n/s	n/s*
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	(485)	(3 758)	+ 87,1 %	n/s*
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6	19	- 68,4 %	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	9	26	- 65,4 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Charge fiscale	243	1 501	+ 83,8 %	
Résultat net	(227)	(2 212)	+ 89,7 %	
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	8	9	- 11,1 %	
Résultat net part du Groupe	(235)	(2 221)	+ 89,4 %	+ 88,8 %*
Coefficient d'exploitation	86,6 %	75,7 %		
Fonds propres alloués	6 386	5 684	+ 12,4 %	
ROE après impôt	n/s	n/s		

* à périmètre et change constants

En 2008, l'environnement de la **Banque de Financement et d'Investissement** s'est violemment dégradé. La faillite de Lehman Brothers mi-septembre a en effet entraîné une dislocation de l'ensemble des marchés – baisse des marchés actions, accompagnée d'une très forte volatilité et d'un écartement brutal et généralisé des spreads sur le marché du crédit – dont le point culminant a été atteint au quatrième trimestre 2008.

Sur l'année 2008, les revenus du pôle intègrent - 1,5 Md EUR d'éléments non récurrents^(b) liés à cet environnement très difficile, dont :

- - 494 M EUR consécutifs à la faillite d'établissements financiers ;
- - 2 260 M EUR de décotes de valorisation sur les actifs risqués ;

- - 1 199 M EUR de décotes de valorisation sur les expositions monolines et CDPC ;
- + 339 M EUR au titre de la réévaluation des passifs financiers ;
- + 2 112 M EUR correspondant au Mark to Market des couvertures du portefeuille de crédit corporate.

Afin de faciliter l'appréciation des performances sous-jacentes des métiers du pôle, les commentaires d'évolution des revenus en produit net bancaire sont faits sur des données excluant les éléments non récurrents. Le résultat d'exploitation et le Résultat Net Part du Groupe sont en revanche commentés en tenant compte de ces éléments.

Le Groupe a par ailleurs décidé d'utiliser, à compter du 1^{er} octobre 2008, la faculté ouverte par l'amendement à IAS 39 de reclasser des actifs financiers à la juste valeur par le résultat et des actifs disponibles à la vente dans la catégorie Prêts & Créances (23,5 Md EUR d'actifs reclassés). L'effet de ce reclassement sur le produit net bancaire du pôle au 31 décembre 2008 a entraîné une neutralisation de réévaluation de juste valeur négative de 1,4 Md EUR.

Les revenus hors éléments non récurrents du pôle s'élèvent à 5 519 M EUR^(b) contre 6 870 M EUR^(b) en 2007, en retrait de - 19,7 %^(b) sur un an. Les activités clients ont enregistré une très bonne performance sur l'ensemble de l'année (seconde performance historique). Les activités de trading ont également généré de bons niveaux de revenus, jusqu'au troisième trimestre.

Les revenus du **métier Actions** sont en baisse de - 57,1 %^(b) par rapport à 2007 à 1 446 M EUR, pénalisés par un quatrième trimestre très difficile. La violente détérioration des conditions de marché (décalage des paramètres de marché - dividendes, volatilité et corrélation – à des niveaux jamais enregistrés par le passé) est notamment à l'origine de pertes liées aux couvertures des transactions clients et de pertes sur les activités de trading de volatilité. Sur l'ensemble de l'année, les activités clients affichent une performance satisfaisante : si les produits structurés ont pâti du désintérêt des investisseurs, les produits de flux ont en revanche bien résisté. Lyxor enregistre une collecte nette de 3,4 Md EUR sur l'année, tirée par les produits de gestion indicielle. À fin 2008, les actifs gérés de Lyxor s'élèvent à 60,6 Md EUR. SG CIB confirme ainsi sa position de premier plan : n°2 mondial sur les warrants (part de marché de 13,7 % à fin décembre 2008) et n°2 en Europe sur les ETF (part de marché de 25,5 % à fin décembre 2008). SG CIB conserve en 2008 son leadership mondial dans les dérivés actions avec la nomination de « Best Equity derivative provider in Europe, Asia and North America » par *Global Finance* et le maintien du classement de n°1 mondial par *RISK Interdealer Rankings 2008*.

Le **métier Taux, Change et Matières Premières** affiche une très bonne performance, avec des revenus en hausse de

+ 36,3 %^(b) par rapport à 2007, à 2 507 M EUR, profitant de l'élargissement des spreads de cotation et du retrait de certains acteurs du marché. Il enregistre ainsi des revenus commerciaux records (+ 33 % par rapport à 2007) portés par les produits de flux (+ 65 % /2007) et les matières premières (+ 47 % /2007). Les classements récemment obtenus témoignent de ce dynamisme : n° 1 Euromoney Debt Trading Poll, n° 3 Top dealer overall commodities (*Energy/RISK*), n°2 Interest rate cap/floor euro, n°5 Inflation swap euro (*RISK Interdealer Rankings 2008*). Par ailleurs SG CIB a été nommée « Best Global Commodities House » par *Euromoney 2008*.

Le trading enregistre également des résultats en hausse de + 46,9 %^(b) par rapport à 2007.

Le **métier Financement et Conseil** présente de bons résultats d'ensemble sur l'année 2008, avec des revenus s'élevant à 1 566 M EUR, en retrait de - 5,7 %^(b) par rapport à 2007, dans un marché dont les volumes se sont inscrits en forte baisse. Outre les très bonnes performances des financements d'infrastructures et de ressources naturelles, les activités de cross selling ont pu tirer parti du contexte de forte volatilité, en proposant aux clients du Groupe des solutions sur mesure de couverture de leurs risques. Les activités de financement à effet de levier et immobilier ont en revanche souffert tout au long de l'année de conditions de marché très défavorables. SG CIB a joué un rôle de premier plan dans des opérations d'importance comme le financement des opérations d'acquisition de Anheuser-Busch par Inbev (45 Md USD) et de rachat de British Energy par EDF (11 Md GBP) ou la mise en place de plusieurs financements d'infrastructure et ressources naturelles (liaison ferroviaire « Liefkenshoek » en Belgique, refinancement de FGPC – projet Santa Rita aux Philippines). SG CIB a également participé à plusieurs importantes émissions obligataires en euro et se classe 5^e de l'année sur cette activité (n°5 Euro Bonds). Enfin, le métier est intervenu en tant que Joint Bookrunner pour les émissions obligataires de Vattenfall (5^e fournisseur européen d'électricité), de GDF-Suez et pour les deux premières émissions de la SFEF.

Les frais de gestion de la Banque de Financement et d'Investissement s'inscrivent en hausse de + 5,3 %* (+ 1,5 % en données courantes) par rapport à 2007, avec un coefficient d'exploitation de 86,6 % (63,0 %^(b) hors éléments non récurrents). La hausse des frais généraux résultant du renforcement des procédures de contrôle a été partiellement compensée par (i) la forte baisse des rémunérations variables, (ii) l'ajustement de la politique d'attribution des bonus, (iii) et l'ajustement des effectifs en « front office ».

Le pôle enregistre sur l'année une charge du risque de 1 024 M EUR liée notamment au défaut d'un certain nombre de contreparties au cours de l'année, en particulier sur les secteurs de la construction, de l'immobilier commercial et sur les institutions financières.

Au total, la Banque de Financement et d'Investissement extériorise un Résultat d'exploitation de - 485 M EUR sur

l'année. La contribution du pôle au Résultat Net Part du Groupe est négative de - 235 M EUR sur l'année.

Avec l'ambition de se positionner parmi les leaders du secteur en Europe, la Banque de Financement et d'Investissement, métier au cœur de la stratégie du Groupe, a engagé un plan d'optimisation de son modèle pour s'adapter au nouvel environnement. Ce plan s'inscrit dans la continuité de la stratégie fondée sur ses trois domaines d'excellence (marchés de capitaux en euro, dérivés, et Financements structurés) qui conservent tout leur potentiel pour répondre aux besoins des clients comme le démontrent les performances satisfaisantes du pôle sur le début 2009. Les conditions de marché se caractérisent en effet par une relative accalmie par rapport à l'environnement exceptionnellement défavorable du T4-08, tant sur les marchés actions que sur les marchés de taux et du crédit. L'activité client est marquée par une forte reprise des émissions obligataires et de certaines activités de financement sur lesquelles la Banque de Financement et d'Investissement a su se positionner.

Le plan d'optimisation engagé par la Banque de Financement et d'Investissement a pour objectif d'accroître la part des

revenus clients et d'améliorer l'efficacité commerciale et opérationnelle du pôle en mettant l'accent sur trois priorités :

1. Développer l'orientation clients : grâce au renforcement du coverage sur les clients cibles, des synergies entre activités (cross-selling, solutions clients intégrées), et des activités de conseil (fusions & acquisitions, dette, capital et gestion actif-passif) ;
2. Accroître l'efficacité : en optimisant l'allocation et la gestion des ressources rares (capital, bilan, liquidité), en contrôlant de manière très stricte les coûts, et en industrialisant davantage les chaînes de production ;
3. Améliorer le profil de risque : en renforçant le pilotage transversal des risques de marché et en poursuivant la transformation du modèle opérationnel.

Un projet d'adaptation de l'organisation de certains métiers du pôle est à l'étude, visant notamment à rapprocher les activités de marché de capitaux (métiers Actions et Taux, Change & Matières Premières) en vue de renforcer les synergies dans les activités clients et dans la gestion des risques et des ressources. Ce projet sera soumis, le cas échéant, à la consultation des instances représentatives du personnel.

Gestion propre

<i>En M EUR</i>	2008	2007
Produit net bancaire	(243)	320
Frais de gestion	(195)	(94)
Résultat brut d'exploitation	(438)	226
Coût net du risque	(11)	(13)
Résultat d'exploitation	(449)	213
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(3)	(6)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	609	(13)
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0
Charge fiscale	(187)	(117)
Résultat net	(30)	77
Intérêts minoritaires	203	222
Résultat net part du Groupe	(233)	(145)

La Gestion Propre enregistre en 2008 un Résultat Brut d'Exploitation de - 438 M EUR contre + 226 M EUR en 2007, cette évolution étant principalement liée à la baisse du résultat sur le portefeuille de participations, qui s'établit à + 70 M EUR, contre + 502 M EUR en 2007. Le résultat sur le portefeuille de participations intègre notamment en 2008 une dépréciation durable de - 249 M EUR ainsi que le produit de la cession de la

participation dans la Bank Muscat pour + 262 M EUR. Par ailleurs, suite à la fusion de Fimat lors de la création du nouvel ensemble Newedge, une plus-value de + 602 M EUR avant impôt a été enregistrée en gains nets sur autres actifs. Au 31 décembre 2008, le prix de revient IFRS du portefeuille de participations industrielles hors plus-values latentes s'établit à 736 M EUR, pour une valeur de marché de 765 M EUR.

Notes méthodologiques

1. Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 17 février 2009.

Les éléments financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et les informations comparatives au titre de l'exercice 2007 ont été établis en appliquant les principes et méthodes comptables conformes au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicables à ces dates.

Les données Bâle II n'ont pas fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux comptes.

2. Le ROE du Groupe est calculé sur la base des fonds propres moyens c'est-à-dire des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS en excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) la provision pour dividende, (iii) les titres super-subordonnés (« TSS »), (iv) les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres et en déduisant (v) les intérêts à verser aux porteurs des TSS et aux porteurs des TSDI reclassés. Le résultat pris en compte pour calculer le ROE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de titres super-subordonnés sur la période et, depuis 2006, aux porteurs des TSDI reclassés (soit 184 M EUR sur l'année 2008 vs 83 M EUR sur l'année 2007).

3. Le bénéfice net par action est le rapport entre (i) le résultat net part du Groupe de la période déduction faite (à partir de 2005) des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de TSS (156 M EUR en 2008 et 55 M EUR en 2007) et, à partir de 2006, des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs des TSDI reclassés de dettes à capitaux propres (28 M EUR en 2008 et en 2007) et (ii) le nombre moyen de titres en circulation, hors actions propres et d'auto-contrôle mais y compris (a) les actions de trading détenues par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

4. L'actif net correspond aux capitaux propres part du Groupe, déduction faite (i) des TSS (6,0 Md EUR), des TSDI reclassés (0,8 Md EUR) et (ii) des intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs de TSDI, mais réintégrant la valeur comptable des actions de trading détenues par le Groupe et des actions en solde du contrat de liquidité. Le nombre d'actions pris en compte est le nombre d'actions émises au 31 décembre 2008, hors actions propres et d'auto-contrôle mais y compris (i) les actions de trading détenues par le Groupe et (ii) les actions en solde du contrat de liquidité.

Impact des éléments non récurrents sur le résultat avant impôt

	M EUR	2007	2008
Éléments non récurrents en PNB	Réseaux France	36	72
	Plus-value Euronext et Visa	36	72
	Réseaux Internationaux	-	16
	Plus-value Asiban	-	75
	Dépréciation des titres AFS	-	- 59
	Gestions d'actifs et Services aux Investisseurs	(67)	(335)
	Gestion d'actifs	(232)	(335)
	Soutien à la liquidité de certains fonds	(232)	(290)
	Impact Lehman	-	(12)
	Impact Madoff	-	(5)
	Dépréciation des titres AFS	-	(28)
	Banque privée	1	-
	Plus-value Euronext	1	-
	SGSS, Brokers et Epargne en ligne	164	-
	Plus-value Euronext SGSS	159	-
	Plus-value Euronext Fimat	5	-
	Banque de Financement et d'Investissement	(2 348)	(1 502)
	Actions	178	(109)
	Plus-value Euronext	34	-
	Réévaluation des passifs financiers + Actions propres	144	56
	Impact Lehman	-	- 159
	Impact Banques islandaises	-	- 6
	Taux, Change et Matières Premières	(2 724)	(3 460)
	Réévaluation des passifs financiers	89	283
	Pertes et décotes sur dérivés de crédit exotiques	(209)	(792)
	Décote sur CDO non couverts	(1 249)	(119)
	Décote sur monolines	(947)	(1 082)
	Décote sur RMBS	(325)	(65)
	Décote sur portefeuille d'ABS européens vendu par SGAM	(116)	(1 210)
	Réserves CDPC	-	(117)
	Décote / Reprise sur SIV PACE	(49)	(30)
	Plus-value Ice	82	-
	Impact Lehman	-	(246)
	Impact Banques islandaises	-	(82)
	Financement et Conseil	198	2 067
	Mark to Market des CDS	266	2 112
	Décote / Reprise sur Transactions NIG en cours de syndication	(68)	(44)
	Impact Lehman	-	(39)
	Impact Banques islandaises	-	38
	Gestion Propre	-	63
	Réévaluation des passifs financiers du Crédit du Nord	-	28
	Plus-value Muscat	-	262
	Dépréciation du portefeuille de participation	-	(227)
	Total impact PNB GROUPE	(2 379)	(1 686)
Coût net du risque	Banque privée	-	(10)
	Dotation sur Washington Mutual	-	(10)
	Banque de Financement et d'Investissement	-	(375)
	Dotations sur quelques dossiers	-	(375)
Dépréciation des écarts d'acquisition	Réseaux Internationaux	0	(300)
	Dépréciation des écarts d'acquisition	-	(300)
Perte nette	Banque de Financement et d'Investissement	(4 911)	0
	Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	(4 911)	-
Gain net sur autres actifs	Gestion Propre	-	602
	Plus-value sur Fimat	-	602
Total impact GROUPE		(7 290)	(1 769)

POLITIQUE FINANCIÈRE

L'objectif de la politique du Groupe en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratio Tier One) cohérent avec le statut boursier du titre et la cible de rating nécessaire pour les activités de marché.

Le niveau des fonds propres « durs » (ratio Tier One Bâle I) se situe à fin 2008 à 7,9 % et résulte des évolutions respectives des ressources et des emplois de fonds propres sur l'exercice.

Structure financière du Groupe

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2008 à 36,1 Md EUR ⁽¹⁾ et l'actif net par action à 52,32 euros (intégrant - 1,9 euros de moins-values latentes).

Dans le cadre de sa politique de rachat d'actions, Société Générale a racheté 1,0 million de titres en 2008. Hors actions détenues dans le cadre des activités de trading, le Groupe détient ainsi, à fin 2008, 20,0 millions d'actions d'auto-détention et d'auto-contrôle (représentant 3,44 % du capital). Par ailleurs, Société Générale a acquis 1,3 millions d'options d'achat en 2008, afin de couvrir le plan de stock-options attribué en janvier 2007. Suite à cette opération, Société Générale détient 7,2 millions d'options d'achat sur son propre titre en couverture de plans attribués à ses salariés. Pour mémoire, le Conseil d'administration du 2 novembre 2008 a procédé, sur autorisation du *Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement* (CECEI) en date du 24 septembre 2008, à l'annulation – sans conséquence sur les capitaux propres comptables et prudentiels – de 10,0 millions d'actions (1,7 % du capital) représentant une valeur d'acquisition de 1 218 M EUR.

Dans le référentiel Bâle II, les encours pondérés à fin 2008 se situent à 345,5 Md EUR permettant d'afficher un ratio Tier One (hors effet du *floor*) à fin d'année de 8,8 % (dont 6,7 % pour le Core Tier One). Après application des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (effet du *floor*), le ratio Tier One s'élève à 8,4 %. Le calcul de ce ratio prend en compte un dividende de 1,2 euro par action (soit un taux de distribution de 36 %), tel qu'il sera proposé par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Par ailleurs, le Conseil d'administration proposera également d'offrir aux actionnaires qui en feront le choix, le paiement du dividende en actions nouvellement émises.

Le groupe Société Générale est noté AA- avec une perspective négative par Standard & Poor's et Fitch, et Aa2 avec une perspective stable par Moody's.

Ces niveaux sont compatibles avec l'objectif de notation long terme que se fixe le Groupe.

Pilotage en environnement Bâle II

Les travaux mis en œuvre par le Groupe depuis 2003 ont été présentés en 2007 à la Commission Bancaire qui a accepté l'application de la méthode IRBA (*Advanced Internal Rating Based Approach*) pour le suivi de l'essentiel du portefeuille de crédit et la méthode AMA (*Advanced Measurement Approach*) pour le calcul de l'exigence de capital liée au risque opérationnel.

Le groupe Société Générale utilise donc depuis janvier 2008 les méthodes avancées (IRBA et AMA) pour le calcul de ses exigences minimales en fonds propres et l'extension du périmètre d'application des méthodes avancées se poursuit au sein du Groupe.

En parallèle aux travaux du Pilier I et afin de préparer les changements induits par la réforme Bâle II dans la gestion du capital et la mesure des risques, un programme de travaux avait été lancé conjointement par la Direction financière et la Direction des risques du Groupe.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Pilier 2 de la réforme : ils visent à poursuivre le développement du système de mesures des risques et à prendre en compte les impératifs de Bâle II dans la gestion du capital du Groupe.

Ainsi, dans le cadre des améliorations apportées au système de mesure et d'identification des risques, des analyses de portefeuilles portant sur l'ensemble des engagements du Groupe sont réalisées et présentées au management du Groupe régulièrement, afin d'analyser le profil de risques des portefeuilles de crédit selon des axes sectoriels et géographiques.

Par ailleurs, outre les mesures en capital économique, le Groupe a enrichi son dispositif de stress-tests (historiquement stress-tests spécifiques par types de risques) par un dispositif de stress tests globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer la résilience du Groupe à des scénarii de crises macro-économiques. Ceux-ci sont intégrés et déclinés dans les différentes composantes de la gestion des équilibres financiers et du ratio de Tier One et conduits régulièrement et a-minima annuellement dans le cadre du processus budgétaire. Les résultats sont présentés au Comité des risques et au Comité financier.

(1) Ce montant comprend notamment (i) 6,0 Md EUR de titres super-subordonnés, 0,8 Md EUR de titres subordonnés à durée indéterminée et (ii) des moins-values latentes nettes pour - 1,0 Md EUR.

Au-delà du dimensionnement du capital pour couvrir des pertes extrêmes abordé au travers de ces exercices de stress-tests globaux, des analyses visant à mesurer et à gérer le besoin de capital lié à la cyclicité courante induite par les normes Bâle II, plus sensibles aux cycles de crédit, sont également régulièrement conduites.

Ces travaux trouvent leur prolongement naturel dans le cadre des modalités de gestion du capital dans un environnement Bâle II. Ceux-ci ainsi que leurs résultats et leur prise en compte dans la gestion opérationnelle du Groupe ont été revus de septembre à décembre 2008 par une mission du CEBS (Committee of European Banking Supervisors) comprenant outre le régulateur français, des régulateurs de Grèce, Luxembourg, Roumanie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.

Création et utilisation des fonds propres du Groupe en 2008

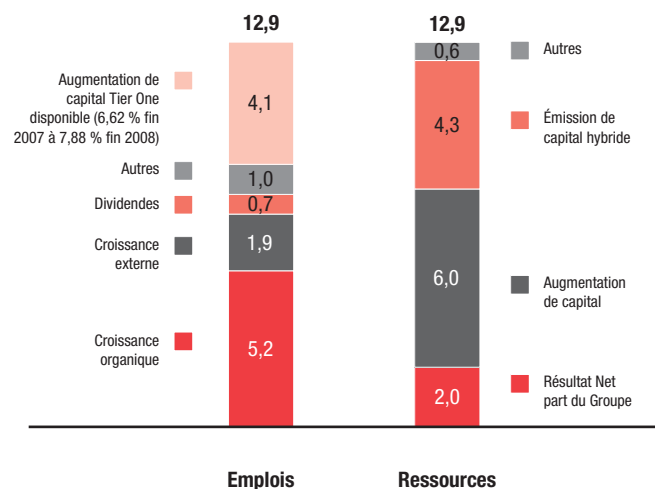
En 2008, les mouvements concernant les fonds propres ont été les suivants :

En ressources :

- le résultat net part du Groupe de 2,0 Md EUR ;
- le produit des émissions de capital pour 6,0 Md EUR (dont 0,4 Md EUR réservés aux salariés) ;
- le produit de l'émission d'instruments de capitaux propres (titres super-subordonnés) pour 4,3 Md EUR (dont 1,7 Md EUR dans le cadre du soutien du gouvernement français et 700 M EUR de reclassement de Tier 2 en Tier 1) ;
- divers éléments, dont la variation des réserves, pour 0,6 Md EUR.

En emplois :

- le financement de la croissance interne : 5,2 Md EUR en 2008, hors effet change, reflétant la croissance de l'ensemble des métiers du Groupe ;
- le financement de la croissance externe : 1,9 Md EUR en 2008 ;
- le dividende qui sera proposé à l'Assemblée générale au titre de l'exercice de 2008 (taux de distribution de 36 %).



Financement des principaux investissements en cours

Les investissements en cours seront financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.

■ NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES IMPORTANTS LANCÉS

Conformément à la stratégie d'innovation du groupe Société Générale, de nombreux nouveaux produits ont été lancés en 2008, parmi lesquels les plus importants sont les suivants :

Métier	Nouveaux produits ou services	
Réseaux France	Cartes Collections	Lancement par Société Générale de cartes collections déclinées en huit gammes offrant les services classiques d'une carte traditionnelle et la possibilité de choisir un design original exprimant la personnalité du client ou ses goûts. Trois collections offrent, en outre, également des services originaux : « Cartes Caritatives » : à chaque paiement avec une des 14 cartes de cette collection, 5 centimes d'euro sont versés à une association caritative à choisir parmi les 7 proposées. « Cartes pour elles » : une nouvelle génération de cartes bancaires dédiée aux femmes offrant des services inédits : une assurance vol sac à main et un service d'assistance à domicile 24h/24, à hauteur de 300 EUR par an, prenant en charge le déplacement et l'intervention d'un spécialiste qualifié pour résoudre les problèmes d'ordre domestique. « Carte So Music » : une carte lancée, en exclusivité mondiale, entre Société Générale et Universal Music France associant une offre bancaire et des services extra bancaires dans l'univers de la musique. So Music propose légalement la musique en téléchargement illimité.
	Cycléa CGA Confidencia	Destinée aux entreprises de plus de 3 M EUR de chiffre d'affaires, cette offre d'affacturage « silencieux » permet aux fournisseurs de céder à CGA, la filiale d'affacturage du groupe Société Générale, les créances qu'ils détiennent sur leurs clients sans que ces derniers soient notifiés de cette cession.
Réseaux Internationaux	Livret Geniki Bank - Banka Popullore (Grèce/Albanie)	Lancement d'un nouveau produit, en coopération entre nos filiales grecque (Geniki) et albanaise (Banka Popullore), offrant aux Albanais non résidents la possibilité d'effectuer des transferts d'argent tarifés à 1 EUR.
	Offre promotionnelle sur l'internet haut débit au Liban (SGBL)	Lancement par Société Générale au Liban d'une offre promotionnelle ADSL principalement dédiée aux jeunes, en collaboration avec l'un des principaux fournisseurs d'accès internet à haut débit du Liban, Wise. L'offre consiste en une réduction sur le tarif de l'abonnement mensuel et la domiciliation gratuite des factures auprès de la banque.
	Carte co-brandée T-Mobile/KB en République tchèque	Lancement par Komerční Banka et l'opérateur de téléphonie T-mobile d'un produit unique sur le marché tchèque des cartes de crédit. La carte T-mobile Bonus est destinée aux clients détenteurs d'un contrat T-Mobile et le programme de fidélité T-Mobile-Bonus y est associé. Parmi les avantages proposés, la mise à disposition aux porteurs de la carte d'un découvert gratuit pendant 76 jours au maximum.
	« Utre », offre d'assurance-vie/éducation – SGEB (Bulgarie)	Lancement par SGEB d'une offre unique sur le marché bulgare : « Utre » qui permet de constituer progressivement un capital pour les enfants des clients. En cas d'invalidité ou de décès des clients, Sogelife s'engage à continuer à effectuer des versements mensuels jusqu'à l'expiration du contrat.
	« Black Card » - Roumanie	Lancement par la BRD de la première carte bancaire Black. Destinée aux clients haut de gamme, elle propose des services valables à travers le monde : voyages, achats, réservations de tout type, traitement VIP chez les enseignes de luxe....
Services Financiers	SG Gestion privée Vie évolution	Lancement par Sogecap de « SG Gestion privée Vie évolution », nouveau contrat d'assurance-vie donnant accès à la diversité des marchés financiers et styles de gestion ainsi qu'à l'expertise des spécialistes de SG Private Banking Funds Research pour sélectionner les meilleurs supports d'investissement.
Gestion d'actifs	Darwin diversifiés	Lancement par Société Générale d'une nouvelle gamme de 5 fonds multi-gestion : Darwin Diversifiés. Ces fonds offrent une technique de gestion novatrice et réactive s'adaptant aux fluctuations des marchés de la zone Euro. Ils visent à sécuriser les plus-values en période de hausse des marchés actions et à amortir les effets d'un marché baissier.
	SGAM ETF-T-Rex	Lancement par SGAM AI de « SGAM ETF T-Rex », premier ETF visant à répliquer la performance des hedge funds. Avec SGAM ETF T-Rex, l'investisseur a accès à un produit financier dont les profits de rendement et de risque sont proches de l'univers des hedge funds, sans montant minimum de souscription, avec une liquidité en Bourse en temps réel et dans une totale transparence.
Banque privée	Nouveau partenariat	Conclusion d'une alliance globale entre SG Private Banking et Rockefeller Financial Services & Co., l'un des leaders mondiaux de la gestion de fortune à destination des family offices et des particuliers très fortunés permettant aux deux partenaires d'offrir et de développer leur offre de services respective dédiée aux particuliers et familles très fortunés dans le monde entier.

Services aux Investisseurs	Nouveau service de compensation	Lancement par SGSS d'un nouveau service conçu pour répondre aux besoins de compensation spécifiques des membres étrangers souhaitant opérer à distance sur la Bourse d'Athènes. Ce service intègre de nombreuses prestations relatives aux opérations post-marché, le financement et la gestion de liquidités et les services à valeur ajoutée.
	« Global Performance Benchmarking Programme »	Lancement par SGSS de « Global Performance Benchmarking Programme », un outil innovant, complet et détaillé d'évaluation de la prestation de prêt d'actions et d'obligations pour le compte de ses clients investisseurs. Cette offre comprend également des flash d'information relatifs au marché du prêt de titres et des synthèses portant sur la performance obtenue ainsi qu'un accès courriel permettant de dialoguer avec les tables de SGSS de prêt de titres et de réinvestissement des liquidités reçues en garantie.
Banque de Financement et d'Investissement	SGL Global Carbon	Lancement de SGL-Global Carbon, nouvel indice actions basé sur les valeurs affichant la plus faible intensité de carbone. Il constitue un indice de référence unique permettant aux investisseurs d'effectuer leur allocation d'actions en sélectionnant les secteurs industriels à faible intensité de carbone.
	Speedway	Nouvelle offre en direction des investisseurs : « Speedway » repose sur une garantie en capital totale et une exposition sur des actifs prometteurs mais de très forte volatilité comme sur les marchés émergents de dérivés actions ou certains niches (environnement, énergies renouvelables, infrastructures, ...) avec des maturités intéressantes (à partir de 3 ans).
	SGL Bond Optimised Sharpe Strategy (« BOSS »)	Gamme d'indices innovants visant à répliquer l'évolution d'une stratégie obligataire internationale optimisée. Celle-ci s'appuie sur un modèle de trading quantitatif développé par les équipes de Société Générale spécialisées dans les produits dérivés de taux. Ce modèle a pour objectif de générer, sous contrainte de limites de risque, de la sur-performance par rapport aux stratégies obligataires traditionnelles.
	Rendement Absolu	Basée sur la tendance haussière long terme des marchés actions, la stratégie Absolue permet aux investisseurs de tirer parti de la volatilité à court et à moyen terme. Elle offre deux avantages pour le client : il bénéficie non seulement des mouvements du marché, dans tous les sens, mais dispose également d'une stratégie de couverture optimale en cas de baisse des marchés.
	Lyxor Hedge Funds	Lancement par Lyxor d'une nouvelle gamme de 16 indices investissables visant à offrir aux investisseurs un accès direct à l'univers des hedge funds. Les « Lyxor Hedge Indices » sont investissables et pondérés en fonction des actifs sous gestion des fonds de la plateforme Lyxor. Ils sont répartis sur les principales stratégies de hedge funds et bénéficient d'un haut niveau de transparence, de contrôle des risques et de liquidité hebdomadaire.
	Lyxor ETF Pan Africa	Lancement par Lyxor AM sur Euronext Paris de Lyxor ETF Pan Africa, le premier tracker sur l'Afrique proposé en Europe. Ce tracker, qui suit les évolutions de l'indice SGI Pan Africa, a pour objectif de refléter la performance des principales entreprises cotées en Afrique ou dont la majeure partie de l'activité a pour cadre le continent africain. Composé des 10 plus grandes capitalisations boursières éligibles pour chaque zone géographique couverte (Afrique du Nord, Afrique sub-saharienne et Afrique du Sud), il est calculé en temps réel par Standard & Poors.
	Lyxor-ETF MSCI Asia APEX 50	Lyxor AM cote pour la première fois le tracker Lyxor-ETF MSCI Asia APEX 50, en Europe et en Asie. Ce nouveau tracker permet d'investir sur l'Asie hors Japon au travers de l'indice MSCI Asia APEX 50, un indice pondéré par la capitalisation boursière qui rassemble les 50 valeurs les plus liquides de la région. Lyxor-ETF MSCI Asia APEX 50 est coté sur 4 places boursières simultanément : NYSE-euronext Paris, Deutsche Börse, Borsa Italiana et SGX (Bourse de Singapour).

■ PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EFFECTUÉS

Le Groupe, conformément à ses objectifs notamment d'élargissement des fonds de commerce en Europe et de recherche de croissance à long terme, a poursuivi en 2008 sa politique d'acquisitions ciblées.

Métier	Description de l'investissement
Année 2008	
Réseaux Internationaux	Prise de participation majoritaire dans Rosbank, premier réseau bancaire privé en Russie. Société Générale détient 57,6 % de Rosbank suite à l'exercice de son option d'achat sur 30 % du capital en février 2008 et au lancement d'une OPA en mai 2008 sur 7,6 % du capital. Acquisition de 20 % du capital de la banque vietnamienne South East Asia Bank (SeABank).
Services Financiers	Acquisition de Ikar Bank, société ukrainienne spécialisée dans le crédit à la consommation. Acquisition par SG Equipment Finance de 100 % de PEMA GmbH, société allemande de location de camions et remorques avec services. Acquisition par SG Consumer Finance de 100 % de General Financing, société lituanienne spécialisée dans le crédit à la consommation.
Gestion d'actifs	Acquisition de 1,6 % supplémentaires du capital de TCW.
Banque privée	Acquisition de 100 % de Canadian Wealth Management, société canadienne de gestion de fortune. Acquisition par SG Hambros de 100 % des activités de gestion de fortune d'ABN AMRO Bank N.V. à Gibraltar. Prise de participation minoritaire dans Rockefeller Financial Services aux USA.
Services aux Investisseurs et Epargne en ligne	Acquisition de 100 % de l'activité services titres de Capitalia en Italie. Création de Newedge, un des leaders mondiaux dans les services de courtage. Détenu conjointement à 50/50 par Société Générale et Calyon, Newedge est issu du rapprochement entre Fimat et Calyon Financial.
Année 2007	
Réseaux Internationaux	Acquisition de 51 % de la Banque Internationale d'Investissement (BII) en Mauritanie. Acquisition de 95 % de Mobiasbanca, une des principales banques de Moldavie. Acquisition de 59 % d'Ohridska Banka, l'une des quatre grandes banques universelles macédoniennes. Acquisition de 75 % de Banka Popullore, une banque universelle dynamique en Albanie.
Services Financiers	Acquisition de Scott Financial Services, courtier spécialisé dans le financement de bateaux de plaisance aux États-Unis. Acquisition de 70 % de Banco Pecunia, société brésilienne spécialisée dans le crédit à la consommation. Acquisition de Banco Cacique, important acteur brésilien spécialisé dans le crédit à la consommation. Hausse de la participation de 45 % à 100 % dans Family Credit (ex- Apeejay Finance), société de crédit à la consommation en Inde. Rachat au groupe UniCredit de sa quote-part de 50 % dans LocatRent, société italienne spécialisée dans la location longue durée multimarques et dans la gestion de flottes.
Gestion d'actifs	Hausse de la participation de SGAM dans Fortune SGAM, pour atteindre 49 % du capital, niveau maximum autorisé par la réglementation chinoise. Fortune SGAM est une coentreprise de gestion créée en 2003 avec le leader industriel chinois Baosteel. Acquisition de 3,3 % supplémentaires du capital de TCW. Acquisition de 51 % de Buchanan Street Partners, société de Gestion d'actifs spécialisée dans l'immobilier aux États-Unis.
Banque privée	Acquisition des activités de Banque privée d'ABN AMRO au Royaume-Uni.

Services aux Investisseurs et Épargne en ligne

Acquisition par Boursorama de 82 % d'OnVista AG, leader allemand de l'information financière sur Internet.

Rachat par Fimat de l'activité matières premières d'Himawari CX Inc., courtier japonais sur les marchés à terme au Japon.

Acquisition des activités d'administration de fonds, de middle et back office de Pioneer Investments en Allemagne.

Année 2006**Réseaux Internationaux**

Acquisition de 99,75 % de HVB Splitska Banka d.d., banque universelle croate avec 9 % de part de marché des actifs bancaires.

Acquisition d'une participation de Société Générale dans Rosbank (n°2 en Banque de détail en Russie) de 10 % à 20 % moins une action. Interros accorde à Société Générale une option d'achat sur 30 % de Rosbank + 2 actions afin de prendre le contrôle de la banque russe avant la fin de l'année 2008.

Prise de contrôle par Komerční Banka (République tchèque) de Modra Pyramida (participation portée de 40 % à 100 %).

Acquisition d'une participation de 60 % dans Bank Republic, l'une des principales banques géorgiennes.

Services Financiers

Acquisition par Rusfinance, filiale à 100 % de Société Générale, de SKT Bank en Russie, spécialisée dans le crédit automobile en concession.

Acquisition de Chrofin, société grecque spécialisée dans le financement automobile et dans la location longue durée de véhicules.

Acquisition de 100 % d'Oster Lizing, société hongroise de crédit à la consommation spécialisée dans le financement automobile.

Acquisition de SKT Bank (Russie), spécialisée dans le crédit automobile en concession.

Acquisition par Ald International d'Ultea, société américaine spécialisée dans la gestion de flottes automobiles.

Acquisition d'une première tranche de 45 % d'Apeejay Finance (Inde), spécialisée dans le financement d'une large gamme de produits incluant l'automobile, les véhicules utilitaires et commerciaux, les deux roues et les biens de consommation.

Acquisition d'Inserviss Group, société lettone proposant une large gamme de produits de crédit à la consommation.

Gestion d'actifs

Acquisition de 20,65 % du capital de TCW.

Services aux Investisseurs et Épargne en ligne

Acquisition de CaixaBank, filiale française de CaixaHolding, par Boursorama.

Acquisition par Fimat de Cube Financial, courtier spécialisé dans les services d'exécution sur produits dérivés, implanté à Londres et Chicago.

Acquisition de la ligne-métier Titres du Groupe Unicredit (2S Banca S.p.a.), deuxième plus grand conservateur de titres en Italie.

Métier	Description des cessions

Année 2008**Réseaux Internationaux**

Cession de la totalité de la participation détenue par Société Générale (7,8 %) dans le capital de BankMuscat (Sultanat d'Oman).

■ ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

2008 restera une année marquée par d'intenses bouleversements économiques et financiers. Initialement circonscrite au secteur financier américain où elle avait été provoquée par l'éclatement de la bulle immobilière aux États-Unis, la crise financière s'est progressivement propagée à l'Europe puis à l'ensemble de l'économie, induisant une chute des prix de l'ensemble des classes d'actifs (actions, obligations, matières premières, immobilier en Europe). Cette situation, ainsi que la défaillance d'institutions financières importantes comme Lehman Brothers, ont fragilisé l'ensemble du secteur financier, provoquant une perte de confiance généralisée puis une raréfaction et un renchérissement de la liquidité qui se sont répercutés progressivement sur l'activité des entreprises et le marché de l'emploi. Les prévisions de croissance ont été régulièrement revues à la baisse, et le scénario central pour 2009 est désormais celui d'une récession mondiale. À ce stade, les incertitudes sont importantes quant aux évolutions attendues à partir du second semestre 2009, les visions allant d'une reprise sensible à une dépression profonde et durable. Par ailleurs, si la dynamique de long terme des pays émergents devrait se poursuivre, la crise a néanmoins montré qu'il n'y aurait pas de découplage entre les cycles économiques et financiers des pays développés et ceux du reste de la planète. L'ampleur de l'ajustement dans les pays émergents dépendra de facteurs propres à chacune des économies concernées, comme la taille du marché intérieur et la dépendance à la demande mondiale, la part des financements internationaux dans le budget, le poids des ressources énergétiques, ou encore l'importance des réserves en devises.

La crise a entraîné des bouleversements profonds pour le secteur bancaire. La restructuration en cours dans le paysage bancaire, avec l'adossement ou la nationalisation de plusieurs acteurs, crée de nouvelles opportunités pour Société Générale, dans un environnement néanmoins soumis à des contraintes

renforcées en matière de liquidité, de niveau de capitalisation, ou encore de taille de bilan. Dans ce contexte de ressources plus rares et plus chères, le Groupe a su mettre en œuvre des partenariats qui lui permettront de servir de façon encore plus efficace ses clients particuliers et institutionnels :

- en Banque privée, avec une prise de participation dans Rockefeller Financial Services pour la gestion des très grosses fortunes ;
- en Crédit à la consommation, à travers la création d'une joint-venture avec La Banque Postale ;
- en Gestion d'actifs, début 2009, avec la signature d'un accord préliminaire entre Société Générale et Crédit Agricole S.A. en vue de créer un pôle commun avec 638 Md EUR d'actifs sous gestion au 30 septembre 2008, se situant au 4^e rang européen et au 9^e rang mondial.

Le Groupe poursuivra en 2009 les efforts initiés en 2007/2008 avec le lancement d'un programme d'amélioration de l'efficacité opérationnelle orienté sur l'industrialisation des processus, le développement des mutualisations en France et à l'étranger et l'optimisation du coût des ressources, avec un objectif d'au moins 1 Md EUR de résultat opérationnel supplémentaire à horizon 2010.

Société Générale affiche au 31 décembre 2008 un ratio Tier One Bâle II de 8,8 % (hors effet du *floor*), qui serait de 9,3 % (hors effet du *floor*) après prise en compte du deuxième volet du plan français de renforcement des fonds propres des banques. Le Groupe entend en effet poursuivre en 2009 sa mission de financement de l'économie française en utilisant la seconde tranche de 1,7 Md EUR proposée par l'État français. Société Générale déterminera d'ici l'été la nature de l'instrument qu'il proposera à la souscription de l'État.

■ ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont présentés dans le chapitre des Éléments Financiers.

Cf. Chapitre 10 du Document de Référence (Note 47 des notes annexes aux comptes consolidés « Événements postérieurs à la clôture »).

■ MISE EN PLACE DE LA RÉFORME BÂLE II

Publication du rapport Pilier III de Société Générale

Durant le premier semestre 2009, Société Générale publiera son « Rapport sur la solvabilité et la gestion des risques », conformément à la réglementation établie en 1988 par le Comité de Bâle sur la supervision bancaire (la réglementation Bâle II).

La publication de ce rapport constitue le troisième pilier de Bâle II. Il encourage la discipline de marché en élaborant un

ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures de gestion des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres des établissements concernés déterminée selon les règles du Pilier I de Bâle II.

Société Générale mettra à disposition du public son premier Rapport annuel Pilier III dans le courant du premier semestre 2009 sur son site internet institutionnel.

ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

<i>En Md EUR</i>	31.12.2008	31.12.2007	Variation en %
Caisse, Banques centrales	13,8	11,3	23 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	488,4	490,0	0 %
Instruments dérivés de couverture	6,2	3,7	68 %
Actifs financiers disponibles à la vente	81,7	87,8	- 7 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	71,2	73,1	- 3 %
Prêts et créances sur la clientèle	354,6	305,2	16 %
Opérations de location financement et assimilées	28,5	27,0	5 %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2,3	(0,2)	n/s
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2,2	1,6	34 %
Actifs d'impôts et autres actifs	56,2	39,0	44 %
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	14,2	n/s
Participation aux bénéfices différée	3,0	0,0	n/s
Valeurs immobilisées	21,9	19,1	14 %
Total	1 130,0	1 071,8	5 %

PASSIF

<i>En Md EUR</i>	31.12.2008	31.12.2007	Variation en %
Banques centrales	6,5	3,0	n/s
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	412,4	340,7	21 %
Instruments dérivés de couverture	9,3	3,9	n/s
Dettes envers les établissements de crédit	115,3	131,9	- 13 %
Dettes envers la clientèle	282,5	270,7	4 %
Dettes représentées par un titre	120,4	138,1	- 13 %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0,6	(0,3)	n/s
Passifs d'impôts et autres passifs	58,8	48,4	22 %
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	15,1	n/s
Provisions techniques des contrats d'assurance	67,1	68,9	- 3 %
Provisions	2,3	8,7	- 74 %
Dettes subordonnées	13,9	11,5	21 %
Capitaux propres part du Groupe	36,1	27,2	32 %
Intérêts minoritaires	4,8	4,0	19 %
Total	1 130,0	1 071,8	5 %

Principales évolutions du bilan consolidé

Au 31 décembre 2008, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 1 130 Md EUR, en hausse de 58,2 Md EUR (+ 5,4 %) par rapport à celui du 31 décembre 2007 (1 071,8 Md EUR). L'évolution du cours de change du dollar, de la livre sterling, du yen et du leu roumain impacte le bilan respectivement de + 16,3 Md EUR, - 7,9 Md EUR, + 8,7 Md EUR et - 1 Md EUR.

Les principaux changements de périmètre impactant le bilan consolidé intervenus durant l'année 2008 sont constitués par :

- L'intégration globale de Rosbank depuis le 1^{er} janvier 2008, suite à l'exercice par le Groupe de son option d'achat portant sur 30 % plus 2 actions en date du 20 décembre 2007. Au 13 février 2008, le Groupe détenait 50 % plus une action. Suite à cette prise de participation majoritaire, le Groupe a lancé, conformément à la législation russe, une offre d'achats aux minoritaires. Depuis le 12 mai 2008, suite à la clôture de cette offre, Société Générale détient une participation de 57,6 %.
- Le regroupement des activités de courtage exercées par Fimat et Calyon Financial, au sein de Newedge, consolidée par intégration proportionnelle.
- Au sein du sous pôle SGAM, un fonds a été consolidé par intégration globale, le Groupe ayant assuré sa liquidité. Cinq fonds consolidés au 31 décembre 2007 sont sortis du périmètre de consolidation, car leur liquidité est désormais assurée de façon indépendante.
- Le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation la société PEMA GmbH, détenue à 100 %.

Le Groupe a procédé au 1^{er} octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non dérivés hors des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente ». Ces reclassements ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Le Groupe a identifié au sein de ses portefeuilles de transaction et d'actifs disponibles à la vente un certain nombre d'actifs financiers qui n'étaient plus, au 1^{er} octobre 2008, négociables sur un marché actif. Le Groupe a alors décidé de reclasser à cette date, dans la catégorie « Prêts et créances », les actifs financiers ainsi identifiés pour lesquels il a désormais la capacité et l'intention de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers reclassés ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du transfert.

Le montant des actifs financiers à la juste valeur par résultat et des actifs financiers disponibles à la vente reclassés au 1^{er} octobre 2008 s'élève respectivement à 24 264 M EUR et à 4 344 M EUR.

Variations sur les postes significatifs du bilan consolidé

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat (488,4 Md EUR au 31 décembre 2008) diminuent de - 1,5 Md EUR (- 0,3 %) par rapport au 31 décembre 2007, dont + 9,9 Md EUR d'effet dollar et + 0,7 Md EUR d'effet périmètre. Cette diminution est liée aux évolutions suivantes : augmentation des instruments dérivés de transaction de + 162,1 Md EUR, dont + 70,6 Md EUR sur les instruments de taux d'intérêt, + 50,3 Md EUR sur les dérivés de crédit, + 22,9 Md EUR sur les instruments de change, + 12,1 Md EUR sur les instruments sur actions et indices et + 6,5 Md EUR sur les instruments sur matières premières. Le portefeuille de transaction diminue de - 155,8 Md EUR dont - 67,2 Md EUR sur le portefeuille obligataire (- 24,3 Md EUR en valeur comptable au 1^{er} octobre 2008 liés au reclassement des actifs financiers dans le cadre des amendements cités ci-dessus), - 52,6 Md EUR sur le portefeuille actions, - 28,1 Md EUR au titre des autres actifs financiers (dont - 25,1 Md EUR sur les titres reçus en pension) et - 7,9 Md EUR sur le portefeuille d'effets publics. Le portefeuille des actifs financiers à la juste valeur sur option diminue de - 7,9 Md EUR, dont - 6 Md EUR sur les actions et autres instruments de capitaux propres.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat (412,4 Md EUR au 31 décembre 2008) progressent de 71,7 Md EUR (+ 21 %) par rapport au 31 décembre 2007, dont + 5 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution résulte de la progression des instruments dérivés de transaction qui augmentent de + 142,9 Md EUR, dont + 63,4 Md EUR sur les instruments de taux, + 41,5 Md EUR sur les dérivés de crédit, + 21,4 Md EUR sur les instruments de change, + 8,2 Md EUR sur les instruments sur actions et indices et + 5,6 Md EUR sur les instruments sur matières premières. Les passifs de transaction diminuent de - 61,3 Md EUR dont - 16,3 Md EUR sur les titres émis, - 23,5 Md EUR sur les dettes sur titres empruntés, - 6,4 Md EUR sur les titres vendus à découvert et - 15,1 Md EUR sur les autres passifs financiers (dont - 14,3 Md EUR sur les titres donnés en pension). Les passifs financiers à la juste valeur sur option diminuent de - 9,9 Md EUR.

La diminution des postes **actifs et passifs non courants destinés à être cédés** de respectivement - 14,2 Md EUR et - 15 Md EUR s'explique principalement par la comptabilisation au 31 décembre 2007 de 50 % des actifs et passifs des sociétés Fimat dans ces postes.

Les **actifs financiers disponibles à la vente** (81,7 Md EUR au 31 décembre 2008) diminuent de - 6,1 Md EUR (- 6,9 %) par rapport au 31 décembre 2007, dont + 0,9 Md EUR d'effet dollar et - 3,1 Md EUR d'effet périmètre. Cette évolution résulte de la diminution des obligations et autres instruments de dette de - 8,2 Md EUR (dont - 3,4 Md EUR en valeur comptable au 1^{er} octobre 2008 liés au reclassement des actifs financiers dans le cadre des amendements cités ci-dessus) et de l'augmentation des effets publics de + 2,9 Md EUR.

Les **créances sur les établissements de crédit**, y compris les titres reçus en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 71,2 Md EUR au 31 décembre 2008, en baisse de - 1,9 Md EUR (- 2,6 %) par rapport au 31 décembre 2007, dont + 1,8 Md EUR d'effet dollar et + 1,5 Md EUR d'effet périmètre. Cette évolution correspond notamment à la diminution des comptes ordinaires à vue de - 4,4 Md EUR ainsi qu'à l'augmentation des prêts et comptes à terme de + 1,4 Md EUR (dont + 6,3 Md EUR en valeur comptable au 1^{er} octobre 2008 liés au reclassement des actifs financiers dans le cadre des amendements cités ci-dessus) et des titres reçus en pension livrée de + 0,7 Md EUR.

Les **dettes envers les établissements de crédit**, y compris les titres donnés en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 115,3 Md EUR au 31 décembre 2008, en diminution de - 16,6 Md EUR (- 12,6 %) par rapport au 31 décembre 2007, dont + 3,5 Md EUR d'effet dollar et + 1,5 Md EUR d'effet périmètre. Cette évolution correspond notamment à la forte diminution des dettes à vue de - 10,5 Md EUR, à la diminution des dettes à terme de - 4,3 Md EUR ainsi qu'à la diminution des titres donnés en pension de - 1,9 Md EUR.

Les **créances sur la clientèle**, y compris les titres reçus en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 354,6 Md EUR au 31 décembre 2008, en progression de + 49,4 Md EUR (+ 16,2 %) par rapport au 31 décembre 2007, dont + 2,5 Md EUR d'effet dollar et + 8,4 Md EUR d'effet périmètre.

Cette évolution traduit notamment :

- le reclassement d'actifs financiers dans les prêts à la clientèle financière dans le cadre des amendements cités ci-dessus : + 21,3 Md EUR en valeur comptable au 1^{er} octobre 2008 ;
- la hausse des crédits de trésorerie : + 16,1 Md EUR ;
- la croissance des crédits à l'habitat : + 8,3 Md EUR ;
- la hausse des crédits d'équipement : + 7,6 Md EUR ;
- la hausse des autres crédits : + 6,7 Md EUR ;
- la diminution des titres reçus en pension : - 9,5 Md EUR.

Les **dettes envers la clientèle**, y compris les titres donnés en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 282,5 Md EUR au 31 décembre 2008, en progression de + 11,9 Md EUR (+ 4,4 %)

par rapport au 31 décembre 2007, dont + 3,2 Md EUR d'effet dollar et + 7,8 Md EUR d'effet périmètre. Cette évolution correspond notamment à l'augmentation des **autres dépôts à vue** de + 11,5 Md EUR ainsi qu'à l'augmentation des **dépôts à terme** de + 8,7 Md EUR. En revanche, les **titres donnés en pension** diminuent de - 9,5 Md EUR.

Les **dettes représentées par un titre** s'élèvent à 120,4 Md EUR au 31 décembre 2008. Elle diminuent de - 17,7 Md EUR (- 12,8 %) par rapport au 31 décembre 2007, dont un effet dollar de + 4 Md EUR et un effet périmètre de + 1,5 Md EUR. L'essentiel de la variation (- 17,7 Md EUR) est relatif aux titres du marché interbancaire et titres de créances négociables qui s'élèvent à 112,4 Md EUR.

Les **capitaux propres** part du Groupe s'élèvent à 36,1 Md EUR au 31 décembre 2008 contre 27,2 Md EUR au 31 décembre 2007. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- le résultat de l'exercice 2008 : + 2 Md EUR ;
- les augmentations et diminutions de capital survenues au cours de l'exercice : + 4,6 Md EUR ;
- la variation de l'autocontrôle : + 2 Md EUR ;
- les émissions d'instruments de capitaux propres : + 3,7 Md EUR ;
- la variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres, nette de l'impact impôt : - 2,2 Md EUR ;
- la distribution du dividende relatif à l'exercice 2007 : - 0,6 Md EUR.

Après la prise en compte des intérêts minoritaires (4,8 Md EUR), les fonds propres du Groupe s'élèvent à 40,9 Md EUR au 31 décembre 2008.

L'année 2008 est une année de transition entre les normes dites Cooke (ou Bâle I) et la nouvelle norme Bâle II transposée par l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

- Au 31 décembre 2008, en Bâle I les fonds propres du Groupe contribuent à un ratio international de solvabilité de 10,78 %. La part des fonds propres « durs » (Tier One) représentant 7,88 % pour un total d'engagements pondérés de 402 403 M EUR.
- Au 31 décembre 2008, en Bâle II les fonds propres du Groupe contribuent à un ratio de solvabilité Bâle II de 11,64 %**. La part des fonds propres « durs » (Tier One) représentant 8,78 %** pour un total d'engagements pondérés de 345 518 M EUR.

** Après impact du floor, le ratio de solvabilité Bâle II s'élève à 11,19 % et le ratio Tier One s'élève à 8,43 %.

Situation d'endettement du Groupe

La politique d'endettement du groupe Société Générale répond aux besoins de refinancement des activités et de renouvellement de la dette arrivant à maturité, tout en assurant deux objectifs principaux. D'une part, le groupe Société Générale poursuit une politique active de diversification de ses sources de refinancement qui en assure ainsi la stabilité : au 31 décembre 2008, la part des ressources clientèle représente 25,4 % des ressources du Groupe, la part des émissions d'instruments de dette, des ressources interbancaires, des ressources issues du refinancement de nos portefeuilles titres se monte à 362,5 Md EUR (soit 32 % du passif du Groupe), le reste du refinancement étant constitué des fonds propres, des autres comptes financiers, des provisions et des instruments financiers dérivés. D'autre part, la structure du refinancement du Groupe par maturités permet de maîtriser sa politique de transformation.

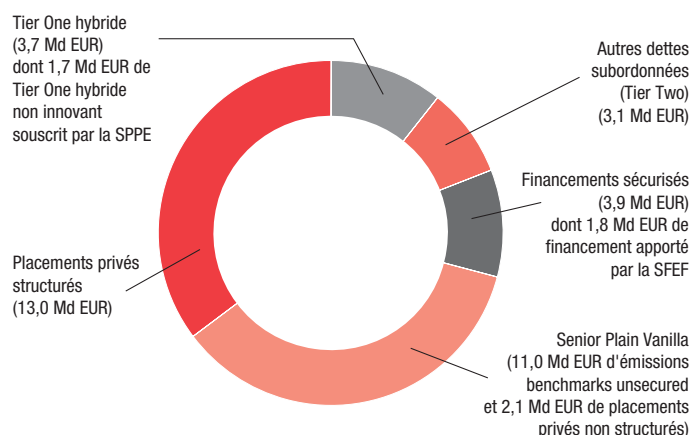
Par ailleurs, depuis le démarrage de la crise financière, Société Générale a pris une série de mesures visant à renforcer son dispositif de suivi de la liquidité :

■ un pilotage de la liquidité à long terme plus rapproché

Le plan de financement à long terme vise à maintenir une position de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme. La politique d'émission vise à exécuter le plan de financement de manière régulière et non opportuniste.

Au cours de l'année, le Groupe a pu refinancer le renouvellement de sa dette arrivant à maturité en 2008 ainsi que la croissance de ses activités, grâce à un programme actif d'émissions sur les marchés de capitaux largement diversifié (émissions de placement privés standards ou structurés et de benchmarks tant subordonnés que senior), grâce également à un effort supplémentaire de collecte de dépôts, notamment auprès de la clientèle des Réseaux France.

Le programme de financement 2008 a été réalisé pour un montant total de 36,8 Md EUR dont 30,0 Md EUR en dette senior (dont 11,0 Md EUR d'émissions benchmarks unsecured et 13,0 Md EUR de placements privés structurés, 2,1 Md EUR de placements privés non structurés et 3,9 Md EUR de financements sécurisés (CRH, SFEF, SGSCF)) et 6,8 Md EUR en émissions subordonnées dont 1,7 Md EUR de Tier One hybride non innovant souscrit par la SPPE.



■ un pilotage de la liquidité à court terme renforcé

La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement, qui gère par délégation la trésorerie du Groupe, pilote sa position de liquidité, évaluée dans des scénarii de stress, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales.

Un comité de liquidité hebdomadaire a été mis en place, présidé par le Directeur financier et réunissant le Directeur des Risques, le CEO de la Banque de Financement et d'Investissement, le trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le responsable de la Gestion du Capital et du Bilan.

■ une gestion active des gisements d'actifs éligibles

Le Groupe a poursuivi ses travaux visant à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, SFEF, ...) : le recensement des gisements a été étendu et les systèmes d'information ont été enrichis afin de permettre une allocation optimale de ces gisements.

Pour 2009, le Groupe a l'intention de maintenir une politique de refinancement régulière et diversifiée, faisant appel tant au marché de la dette senior unsecured non garantie qu'au marché des covered bonds, aux ressources levées par la SFEF ou aux placements privés sous forme vanille ou structurée.

■ PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS

La valeur brute totale des immobilisations corporelles d'exploitation du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2008 à 20,7 Md EUR. Elle comprend principalement la valeur des terrains et constructions pour 4,1 Md EUR, des actifs de location simple des sociétés de financement spécialisés pour 11,3 Md EUR, et des autres immobilisations corporelles pour 4,9 Md EUR.

La valeur brute totale des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2008 à 595 M EUR.

La valeur nette des immobilisations corporelles d'exploitation et des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève à 13,6 Md EUR, soit seulement 1,20 % du total de bilan

consolidé au 31 décembre 2008. De fait, de par la nature des activités de Société Générale, les propriétés immobilières et les équipements représentent peu à l'échelle du Groupe.

Par ailleurs, la nouvelle Tour Granite, 1^{re} Tour de France certifiée Haute Qualité Environnementale de France, élue immeuble neuf de l'année 2008, a été livrée fin octobre conformément au planning. Les emménagements d'occupants en provenance de Paris ou de sites en fin de bail, plus chers, sont en cours, et seront terminés mi-mars.

Les travaux de l'Immeuble Marchés ont commencé en juillet 2008, conformément aux objectifs, pour une livraison 1^{er} semestre 2012.

	<i>Page</i>
<u>La composition du Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2009</u>	64
<u>Direction générale</u>	75
<u>La composition du Comité exécutif</u>	77
<u>Comité de Direction Groupe</u>	78
<u>Informations sur le Gouvernement d'entreprise</u>	79
<u>Politique de rémunération</u>	85
<u>Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques</u>	107
<u>Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président sur le contrôle interne</u>	122

■ LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 1^{er} JANVIER 2009

■ Daniel BOUTON

Né le 10.04.1950

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Membre du Comité de sélection

Détient 120 768 actions

Première nomination : 1997 – Échéance du mandat : 2011

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur Total SA., Véolia environnement.

Biographie : Directeur du Budget au ministère des Finances (1988-1990). Entré à Société Générale en 1991, Directeur général en 1993, Président-Directeur général de novembre 1997 jusqu'au 12 mai 2008.

■ Jean AZÉMA

Né le 23.02.1953

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE GROUPAMA

Administrateur indépendant

Détient 752 actions

Première nomination : 2003 – Échéance du mandat : 2009

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Véolia Environnement. Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration : Bolloré.

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères appartenant au groupe de l'administrateur : Administrateur : Médiobanca.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées : Directeur général : Groupama Holding, Groupama Holding 2. Président Groupama International (jusqu'au 31 décembre 2008), représentant de Groupama SA dans SCI Groupama les Massues.

Biographie : Directeur financier de la MSA de l'Allier en 1979, Directeur gestion comptable et consolidation de la CCAMA (Groupama) en 1987, Directeur des Assurances de la CCAMA en 1993, Directeur général de Groupama Sud-Ouest en 1996, Directeur général de Groupama Sud en 1998, devient Directeur général de Groupama en 2000.

■ Michel CICUREL

Né le 05.09.1947

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD ET DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE SAINT-HONORÉ

Administrateur indépendant, Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations

Détient 750 actions

Première nomination : 2004 – Échéance du mandat : 2012

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Membre du Conseil de surveillance : Publicis. Censeur : Paris-Orléans.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères appartenant au groupe de l'administrateur : Administrateur : Banque privée Edmond de Rothschild SA, Genève.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe de l'administrateur : Président du Directoire : la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, Compagnie Financière Saint-Honoré. Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Multi Management (SAS), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS). Membre du Conseil de surveillance : Assurances et Conseils Saint-Honoré jusqu'au 31 octobre 2008, SIACI jusqu'au 31 octobre 2008, SIACI Saint Honoré depuis le 1^{er} novembre 2008, Newstone Courtage, Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS). Président du Conseil d'administration : ERS. Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré : Cogifrance. Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque : Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe de l'administrateur : Président du Conseil d'administration : Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie) Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). Administrateur : Edmond de Rothschild Ltd. (Londres). Président du Conseil d'administration : ERS, LCF Holding Benjamin et Edmond de Rothschild (SA) Genève, La Compagnie Benjamin de Rothschild SA (Genève) jusqu'au 6 mai 2008.

Mandats exercés dans des sociétés françaises non cotées hors groupe de l'administrateur : Administrateur : Bouygues Telecom.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères hors groupe de l'administrateur : Administrateur : Cdb Web Tech (Italie).

Biographie : Après une carrière à la Direction du Trésor de 1973 à 1982, il est nommé Chargé de mission puis Directeur général adjoint de la Compagnie Bancaire de 1983 à 1988, de Cortal de 1983 à 1989. Administrateur délégué de Galbani (Groupe BSN) de 1989 à 1991. Administrateur Directeur général puis Vice-Président-Directeur général de CERUS de 1991 à 1999.

■ Robert DAY

Né le 11.12.1943

PRÉSIDENT TRUST COMPANY OF THE WEST (TCW)

Détient 300 000 actions

Première nomination : 2002 – Échéance du mandat : 2010

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Freeport McMoRan Copper & Gold Inc., McMoRan Exploration Cy.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe de l'administrateur : Chairman : TCW Group Inc.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères hors groupe de l'administrateur : Chairman : Oakmont Corporation, Foley Timber Cy Inc.

Biographie : De nationalité américaine. Diplômé de Robert Louis Stevenson School (1961), Bachelor of « Science Economics » de Claremont McKenna College (1965), Gérant de portefeuille à la Banque « White, Weld & Cy » à New York (1965). Créateur en 1971 de Trust Company of the West « TCW ».

■ Jean-Martin FOLZ

Né le 11.01.1947

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS, PRÉSIDENT DE L'AFEP (ASSOCIATION FRANÇAISE DES ENTREPRISES PRIVÉES)

Administrateur indépendant, Président du Comité de sélection et du Comité des rémunérations

Détient 752 actions

Première nomination : 2007 – Échéance du mandat : 2011

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Alstom, Carrefour, Saint-Gobain. Membre du Conseil de surveillance : AXA.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Solvay (Belgique).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Membre du Conseil de surveillance : ONF-Participations.

Biographie : Il a exercé les fonctions de Président du Groupe PSA Peugeot Citroën de 1997 jusqu'en février 2007 ; il avait auparavant exercé des fonctions de direction puis de direction générale dans le Groupe Rhône-Poulenc, le Groupe Schneider, le Groupe Péchiney et chez Eridania-Beghin-Say.

■ Élisabeth LULIN

Née le 08.05.1966

FONDATRICE ET GÉRANTE DE PARADIGMES ET CAETERA

(société spécialisée dans le benchmarking et la prospective des politiques publiques).

Administrateur indépendant, Membre du Comité des comptes

Détient 1 100 actions

Première nomination : 2003 – Échéance du mandat : 2009

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Groupe Bongrain SA.

Biographie : En fonction au ministère des Finances (1991-1996), nommée chargée de mission au cabinet d'Édouard Balladur puis Conseiller technique au Cabinet d'Alain Juppé (1994-1995), Chef de l'unité Communication externe de l'INSEE (1996-1998). Depuis 1998 Gérante de Paradigmes et Caetera.

■ Nathalie RACHOU

Née le 07.04.1957

FONDATRICE ET GÉRANTE DE TOPIARY FINANCE LTD

Administrateur indépendant, Membre du Comité des comptes

Détient 600 actions

Première nomination : 2008 – Échéance du mandat : 2012

Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Administrateur : Liautaud et Cie.

Biographie : de nationalité française, diplômée d'HEC, Mme Rachou a une grande expérience de l'activité bancaire et en particulier des activités de marché. De 1978 à 1999, elle a exercé de nombreuses fonctions au sein de la Banque Indosuez et de Crédit Agricole Indosuez, cambiste clientèle, responsable de la gestion actif/passif, fondatrice puis responsable de Carr Futures International Paris (filiale de courtage de la Banque Indosuez sur le Matif), Secrétaire générale de la Banque Indosuez, responsable mondiale de l'activité change/option de change de Crédit Agricole Indosuez. En 1999, elle a créé Topiary Finance Ltd., société de Gestion d'actifs, basée à Londres. Par ailleurs, elle est Conseiller du Commerce extérieur de la France depuis 2001.

■ **Gianemilio OSCULATI**

Né le 19.05.1947

■ **PRÉSIDENT DE VALORE SPA**

Administrateur indépendant, Membre du Comité des comptes

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2006 – Échéance du mandat : 2010

Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères : Président : Osculati & Partners Spa. Administrateur : Miroglio Spa, MTS Group, Fideuram Spa, Seves Spa (du 14 novembre 2008 au 07 janvier 2009).

Biographie : De nationalité italienne. Il a une connaissance approfondie du secteur financier, d'une part au travers de ses activités de consultant de McKinsey spécialisé dans ce secteur, d'autre part, comme Directeur général pendant 6 ans de la Banca d'America e d'Italia, filiale de Deutsche Bank.

■ **Patrick RICARD**

Né le 12.05.1945

■ **PRÉSIDENT DE PERNOD RICARD**

Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations

Détient 1 016 actions

Première nomination : 1994 – Échéance du mandat : 2009

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Altadis (mandat ayant pris fin au 6 février 2008).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe de l'administrateur : Administrateur : Ania, Martell & Co, Pernod Ricard Finance, Société Paul Ricard S.A. Représentant Permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration : JFA, Pernod, Pernod Ricard Europe, Ricard.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe de l'administrateur : Administrateur : Chivas Brothers Pernod Ricard Ltd., Irish Distillers Group Ltd., Pernod Ricard acquisitions II, Suntory Allied Limited. Représentant Permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration : Havana Club Holding S.A., Membre du Conseil de Direction : PR Asia, PR North America.

Biographie : Entré chez Ricard en 1967, Président Directeur général de 1978 à 2008, Président depuis le 5 novembre 2008.

■ **Luc VANDEVELDE**

Né le 26.02.1951

■ **ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS**■ **Fondateur et Gérant de Change Capital Partners**

Administrateur indépendant, Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations

Détient 1 750 actions

Première nomination : 2006 – Échéance du mandat : 2012

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Vodafone.

Biographie : De nationalité belge. Il a une grande expérience internationale dans les secteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution, ayant exercé des fonctions de direction financière, puis de direction générale au sein de très grandes entreprises (Kraft, Promodès, Carrefour, Marks and Spencer) dans plusieurs pays en Europe et aux États-Unis.

■ **Anthony WYAND**

Né le 24.11.1943

■ **ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS**

Président du Comité des comptes

Détient 1 340 actions

Première nomination : 2002 – Échéance du mandat : 2011

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Société Foncière Lyonnaise.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Unicredito Italiano Spa.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Administrateur : Aviva Participations, Grosvenor Continental Europe. Membre du Conseil de surveillance : Aviva France.

Biographie : De nationalité britannique, entré chez Commercial Union en 1971, Executive Director d'AVIVA jusqu'à juin 2003.

■ **Patrick DELICOURT**

Né le 02.03.1954

■ **CHARGÉ D'ACTIVITÉ SOCIALE AU PÔLE SERVICE CLIENT DE LORRAINE**

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 01.06.2008 (suppléant de G. Revolte) – Échéance du mandat : 2009

Biographie : Salarié de Société Générale depuis 1975.

■ **Philippe PRUVOST**

Né le 02.03.1949

■ **CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE À L'AGENCE D'ANNEMASSE**

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2000 – Échéance du mandat : 2009

Biographie : Salarié de Société Générale depuis 1971.

Censeur

■ Kenji MATSUO

PRÉSIDENT DE MEIJI YASUDA LIFE INSURANCE

Première nomination : 2006 – Échéance du mandat : 2010

Biographie : De nationalité japonaise, entré chez Meiji Life en 1973, il devient Président de Meiji Yasuda Life en 2005.

Profil des administrateurs

ADMINISTRATEURS	Dominante professionnelle		Description résumée
	Banque, Finances, Assurance	Industrie et autres	
Daniel BOUTON	x		Depuis 1991 Banque (Société Générale)
Jean AZÉMA	x		Depuis 1998 Assurance (Groupama)
Robert CASTAIGNE		x	Total SA 1972-2008, Directeur financier de 1994 à 2008
Michel CICUREL	x		Depuis 1983 Banque (Cie Bancaire-Cortal-Cerus-Cie Financière Edmond de Rothschild et Cie Financière Saint-Honoré)
Robert DAY	x		Depuis 1965 Banque puis Gestion d'actifs
Jean-Martin FOLZ		x	De 1995 à 2007 Automobiles (PSA)
Élisabeth LULIN		x	Depuis 1998 Conseil : Benchmarking des politiques publiques
Nathalie RACHOU	x		Depuis 1999, Gestion d'actifs
Gianemilio OSCULATI	x		Depuis 1987 Banque (Banca d'America e d'Italia) et Conseil en stratégie (McKinsey), en 2007, Président de Valore Spa
Patrick RICARD		x	Depuis 1978 Industrie (Pernod Ricard)
Luc VANDEVELDE		x	Depuis 1971 jusqu'en 2007 Grande distribution (Groupe Kraft, Carrefour)
Anthony WYAND	x		Depuis 1971 Assurance (Commercial Union-CGU-Aviva)
Patrick DELICOURT	x		Depuis 1975 Banque (Société Générale)
Philippe PRUVOST	x		Depuis 1971 Banque (Société Générale)

Liste des administrateurs dont le mandat arrive à échéance en 2009

■ Jean AZEMA

Né le 23.02.1953

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE GROUPAMA

■ Elisabeth LULIN

Né le 08.05.1966

FONDATRICE ET GÉRANTE DE PARADIGMES ET CAETERA

Administrateur indépendant, Membre du Comité des comptes

■ Patrick RICARD

Né le 12.05.1945

PRÉSIDENT DE PERNOD RICARD

Membre du Comité de sélection et du Comité des rémunérations

Mandats des représentants du personnel au Conseil d'administration arrivant à échéance en 2009 ; élection de 2 administrateurs lors du scrutin de 2009*

■ Patrick DELICOURT

Né le 02.03.1954

CHARGÉ D'ACTIVITÉ SOCIALE AU PÔLE SERVICE CLIENT DE LORRAINE

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 01.06.2008 (suppléant de G. Revolte) –
Échéance du mandat : 2009

Biographie : Salarié de Société Générale depuis 1975.

* L'élection des représentants des salariés aura lieu du 24 au 31 mars 2009 (second tour).

■ Philippe PRUVOST

Né le 02.03.1949

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE À L'AGENCE D'ANNEMASSE

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2000 – Échéance du mandat : 2009

Biographie : Salarié de Société Générale depuis 1971.

Administrateur coopté depuis le 1^{er} janvier 2009

■ M. Robert CASTAIGNE

Né le 27 avril 1946

Fonction principale : Administrateur de sociétés

Présenté comme administrateur indépendant

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Sanofi-Aventis, Vinci.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères :
Administrateur : Compagnie nationale à portefeuille.

MANDATS EXERCÉS DURANT LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

2008	2007	2006	2005	2004
<i>Administrateur</i> : Sanofi Aventis, Vinci, Compagnie nationale à portefeuille depuis le 17/04/2008. Mandats échus : <i>Président Directeur général</i> : Total Nucléaire et Total Chimie (jusqu'au 30/05/08). <i>Administrateur</i> : Elf Aquitaine (jusqu'au 02/06/08), Hutchinson (jusqu'au 27/06/08), Total Gestion Filiales (jusqu'au 06/06/08), Total Gabon (jusqu'au 29/08/08), Petrofina (jusqu'au 27/06/08), Omnium Insurance & Reinsurance Cy Ltd. (jusqu'au 19/06/08), Total Upstream UK Ltd. (jusqu'au 11/06/08).	<i>Président Directeur général</i> : Total Nucléaire et Total Chimie. <i>Administrateur</i> : Elf Aquitaine, Hutchinson, Total Gestion Filiales, Sanofi Aventis, Vinci, Petrofina, Omnium Insurance & Reinsurance Cy Ltd., Total Gabon, Total Upstream UK.	<i>Président Directeur général</i> : Total Nucléaire et Total Chimie. <i>Administrateur</i> : Arkéma, Elf Aquitaine, Hutchinson, Total Gestion Filiales, Sanofi Aventis, Alpega, Petrofina, Omnium Insurance & Reinsurance Cy Ltd., Total Gabon, Total Upstream UK.	<i>Président Directeur général</i> : Total Nucléaire et Total Chimie. <i>Administrateur</i> : Arkéma, Hutchinson, Elf Aquitaine, Total Gestion Filiales, Hutchinson, Sanofi Aventis, Alpega, Petrofina, Omnium Insurance & Reinsurance Cy Ltd., Total Gabon, Total Upstream UK.	<i>Président Directeur général</i> : Total Nucléaire et Total Chimie. <i>Administrateur</i> : Arkéma, Elf Aquitaine, Hutchinson, Total Gestion Filiales, Sanofi Aventis, Alpega, Petrofina, Omnium Insurance & Reinsurance Cy Ltd., Total Nigeria PLC, Total Gabon.

Biographie : de nationalité française, Ingénieur de l'École Centrale de Lille et de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, Docteur en Sciences économiques, il a fait toute sa carrière chez TOTAL, d'abord en qualité d'Ingénieur, puis dans diverses fonctions. De 1994 à 2008, il a été Directeur financier et Membre du Comité exécutif de TOTAL SA.

Conflits d'intérêts

Il n'existe à la connaissance de Société Générale aucun conflit d'intérêts entre Société Générale et les membres du Conseil d'administration aussi bien au titre de leurs intérêts professionnels que privés. L'article 9 du Règlement intérieur du Conseil d'administration régit cette situation. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été sélectionné. Toutefois, suite à un engagement pris lors des négociations ayant conduit en 2001 à l'acquisition par Société Générale Asset Management de la majorité du capital de TCW, M. Robert DAY, Président de TCW, a été nommé administrateur de Société Générale lors de l'Assemblée générale annuelle de 2002.

Aucune restriction n'est acceptée par les membres du Conseil d'administration concernant la cession de leur participation dans le capital de Société Générale. Il n'existe aucun contrat de service entre les membres du Conseil d'administration et une société du Groupe. Trois administrateurs exercent des fonctions au sein du Groupe :

- les administrateurs élus par les salariés : MM. Delicourt et Pruvost ;
- M. Robert Day, Président de TCW.

DATES DES MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (situation au 31 décembre de chaque année)

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2008	2007	2006	2005	2004
1997	2011	Daniel BOUTON Président <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18.	<i>Administrateur :</i> Total SA, Véolia Environnement.	<i>Administrateur :</i> Total SA, Véolia Environnement.	<i>Administrateur :</i> Total SA, Véolia Environnement.	<i>Administrateur :</i> Schneider Electric SA, Total SA, Véolia Environnement.	<i>Administrateur :</i> Schneider Electric SA, Total SA, Véolia Environnement.
2003	2009	Jean AZEMA <i>Directeur général de Groupama</i> <i>Adresse professionnelle :</i> 8, 10 rue d'Astorg, 75008 Paris.	<i>Administrateur :</i> Mediobanca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration :</i> Bolloré. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2, <i>Président</i> de Groupama International (jusqu'au 31 décembre 2008). <i>Représentant permanent de Groupama SA dans SCI Groupama les Massues.</i>	<i>Administrateur :</i> Mediobanca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration :</i> Bolloré. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2, <i>Président</i> de Groupama International. <i>Représentant permanent de Groupama SA dans SCI Groupama les Massues.</i>	<i>Administrateur :</i> Mediobanca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration :</i> Bolloré Investissement. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2, <i>Président</i> de Groupama International.	<i>Administrateur :</i> Mediobanca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration :</i> Bolloré Investissement. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2.	<i>Administrateur :</i> Mediobanca, Véolia Environnement. <i>Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'administration :</i> Bolloré Investissement. <i>Directeur général :</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2.

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité.

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2008	2007	2006	2005	2004
2004	2012	Michel CICUREL Président du Directoire de la Cie Financière Edmond de Rothschild et Cie Financière Saint Honoré. <i>Adresse professionnelle :</i> 47, Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Censeur :</i> Paris-Orléans. <i>Administrateur :</i> Banque privée Edmond de Rothschild SA, Genève. <i>Président du Directoire :</i> la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, Compagnie Financière Saint-Honoré. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Multi Management (SAS), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS). <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Assurances et Conseils Saint-Honoré (jusqu'au 31 octobre 2008), SIACI (jusqu'au 31 octobre 2008), SIACI Saint Honoré (depuis le 1 ^{er} novembre 2008), Newstone Courtage, Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS). <i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS. <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque :</i> Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision. <i>Président du Conseil d'administration :</i> Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie) Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie), ERS, LCF Holding Benjamin et Edmond de Rothschild (SA) Genève, La Compagnie Benjamin de Rothschild SA(Genève) jusqu'au 6 mai 2008, <i>Administrateur :</i> Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Bouygues Telecom, Cdb Web Tech (Italie).	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Corporate Finance SAS. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Assurances et Conseils Saint-Honoré, SIACI, Newstone Courtage, Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS). <i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). <i>Administrateur :</i> La Compagnie Benjamin de Rothschild (Genève), Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), La Compagnie Financière holding Edmond et Benjamin de Rothschild (Genève), Banque privée Edmond de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Bouygues Télécom. <i>Censeur :</i> Paris-Orléans. <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance. <i>Représentant permanent de Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque :</i> Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Multi Management SAS. <i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). <i>Administrateur :</i> La Compagnie Benjamin de Rothschild (Genève), Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), La Compagnie Financière holding Edmond et Benjamin de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Bouygues Télécom. <i>Censeur :</i> Paris-Orléans. <i>Membre du Conseil des Commanditaires :</i> Rothschild & Compagnie Banque. <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance. <i>Représentant permanent de Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque :</i> Assurances et Conseils Saint-Honoré, Edmond de Rothschild Corporate Finance, Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Multi Management SAS. <i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). <i>Administrateur :</i> La Compagnie Benjamin de Rothschild (Genève), Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), La Compagnie Financière holding Edmond et Benjamin de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Bouygues Télécom. <i>Censeur :</i> Paris-Orléans. <i>Membre du Conseil des Commanditaires :</i> Rothschild & Compagnie Banque. <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance. <i>Représentant permanent de Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque :</i> Assurances et Conseils Saint-Honoré, Edmond de Rothschild Corporate Finance, Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision.	Néant

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité.

La composition du Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2009

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2008	2007	2006	2005	2004
2002	2010	Robert A. DAY Président Trust Company of the West TCW <i>Adresse professionnelle :</i> 865 South Figueroa Street, suite 1800, Los Angeles, Californie 90071, États-Unis.	<i>Chairman :</i> TCW Group. <i>Chairman :</i> Oakmont Corporation, Foley Timber Company Inc. <i>Administrateur :</i> Freeport McMoRan Copper and Gold Inc., McMoRan Exploration Cy.	<i>Chairman :</i> TCW Group. <i>Chairman :</i> Oakmont Corporation, Foley Timber & Land Company LP. <i>Administrateur :</i> Freeport McMoRan Copper and Gold Inc., McMoRan Exploration Cy.	<i>Chairman :</i> TCW Group. <i>Chairman :</i> Oakmont Corporation. <i>Administrateur :</i> Freeport, Freeport McMoRan Copper and Gold Inc., McMoRan Exploration Cy.	<i>Chairman and CEO :</i> TCW Group. <i>Chairman :</i> Oakmont Corporation. <i>Administrateur :</i> Freeport, Freeport McMoRan Copper and Gold Inc., McMoRan Exploration Cy, Syntroleum Corporation, Synta pharmaceuticals, Fischer Scientific Inc.	<i>Chairman and CEO :</i> TCW Group. <i>Administrateur :</i> Freeport, Freeport McMoRan Copper and Gold Inc., McMoRan Exploration Cy, Syntroleum Corporation, Synta Pharmaceuticals, Fischer Scientific Inc., Foley Timber.
2007	2011	Jean-Martin FOLZ Administrateur de Sociétés, Président de l'AFEP	<i>Administrateur :</i> Alstom, Carrefour, Saint-Gobain, Solvay (Belgique). <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Axa.	<i>Administrateur :</i> Saint-Gobain, Alstom, Solvay (Belgique). <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Axa, Carrefour.	Néant	Néant	Néant
2003	2009	Élisabeth LULIN Fondatrice et Gérante de Paradigmes et Caetera <i>Adresse professionnelle :</i> 11 rue Surcouf, 75007 Paris.	<i>Administrateur :</i> Groupe Bongrain	<i>Administrateur :</i> Groupe Bongrain	Néant	Néant	<i>Administrateur :</i> Doma Viva SA.
2008	2012	Nathalie RACHOU Fondatrice de Topiary Finance Ltd. 11 Elvaston Place, London SW 5QG, Royaume-Uni	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.
2006	2010	Gianemilio OSCULATI Président de Valore Spa <i>Adresse professionnelle :</i> Piazza San Sepolcro, 1-20123 Milan Italie.	Président : Osculati & Partners Spa. <i>Administrateur :</i> Miroglio Spa, MTS Group, FideuramSpa, Seves Spa (du 14 novembre 2008 au 7 janvier 2009)	Président : Osculati & Partners Spa. <i>Administrateur :</i> Miroglio Spa, MTS Group	Président : SAIAG-Comital Spa, Valore Spa. <i>Administrateur :</i> Miroglio Spa	Néant	Néant

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité.

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2008	2007	2006	2005	2004
1994	2009	Patrick RICARD Président de Pernod Ricard <i>Adresse professionnelle</i> : 12, place des États-Unis, 75016 Paris.	<i>Administrateur</i> : Altadis (mandat prenant fin au 6 février 2008). <i>Président du Conseil d'administration</i> : <i>Administrateur</i> : Ania Association Nationale des Industries Alimentaires, Chivas Brothers Pernod Ricard Ltd, Société Paul Ricard S.A., Irish Distillers Group Ltd, Martell & Co, Pernod Ricard acquisitions II, Pernod Ricard Finance, Suntory Allied Limited. <i>Représentant Permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration</i> : Havana Club Holding S.A., JFA, Pernod, Pernod Ricard Europe, Ricard. <i>Membre du Conseil de Direction</i> : PR Asia, PR North America.	<i>Administrateur</i> : Altadis (mandat prenant fin au 6 février 2008). <i>Président du Conseil d'administration</i> : Comrie Limited. <i>Administrateur</i> : Ania, Association Nationale des Industries Alimentaires, Chivas Brothers Pernod Ricard Ltd, Société Paul Ricard S.A., Irish Distillers Group Ltd, Martell & Co, Pernod Ricard acquisitions II, Pernod Ricard Finance, Suntory Allied Limited. <i>Représentant Permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration</i> : Ets Vinicoles champenois (E.V.C.), Havana Club Holding S.A., JFA, Pernod, Pernod Ricard Europe, Ricard. <i>Membre du Conseil de Direction</i> : PR Asia, PR North America. <i>Administrateur de Provimi</i> (mandat exercé jusqu'au 12.04.2007).	<i>Président du Conseil d'administration</i> : Comrie Plc. <i>Président</i> : Austin Nichols and Co. Inc. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance</i> : Société Paul Ricard SA. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Wyborowa SA. Agros Holding SA. <i>Administrateur</i> : Provimi, Altadis. Pernod Ricard Finance SA, Chivas Brothers Pernod Ricard Ltd., Distillerie Fratelli Ramazzotti Spa, Irish Distillers Group Ltd., Pernod Ricard Swiss SA, Polairen Trading Ltd., Sankaty Trading Ltd., Peri Mauritius Ltd., Populous Trading Ltd., World Brands Duty Free Ltd. PR acquisitions II Corp, Suntory Allied Ltd. <i>Représentant permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration</i> : Cusenier SA, JFA SA, Pernod Ricard Europe SA, Pernod SA, Ricard SA, Santa Lina SA (jusqu'au 7 novembre 2006), Ets Vinicoles champenois (E.V.C.) Galibert et Varon. <i>Représentant permanent de Santa Lina au Conseil d'administration</i> : Cie Financière des Produits Orangina (C.F.P.O.) SA. <i>Représentant permanent de la Société Martell/Mumm Perrier-Jouët au Conseil d'administration</i> : Renault Bisquit SA.	<i>Administrateur</i> : Provimi, Altadis. <i>Président du Conseil d'administration</i> : Comrie Plc. <i>Président-Directeur général</i> : World Brands Duty Free Ltd. <i>Président</i> : Austin Nichols Export Sales Inc. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance</i> : Société Paul Ricard SA. <i>Membre du Conseil de surveillance</i> : Wyborowa SA. <i>Administrateur</i> : Allied Domecq Ltd., Allied Domecq (holdings) Ltd., Allied Domecq SPIRITS 1 Wine Holdings Ltd., Pernod Ricard Finance SA, Martell & Co. SA, Chivas Brothers Pernod Ricard Ltd., The Glenlivet Distillers Ltd., Aberlour Glenlivet Distillery Ltd., Boulevard Export Sales Inc., Distillerie Fratelli Ramazzotti Spa, Duncan Fraser and Company Ltd., Glenforres Glenlivet Distillery Ltd., House of Campbell Ltd., Irish Distillers Group Ltd., Larios Pernod Ricard SA, Muir Mackenzie Ad Company Ltd., Pernod Ricard Swiss SA, Polairen Trading Ltd., Sankaty Trading Ltd., Peri Mauritius Ltd., Pernod Ricard Nederland BV, Populus Trading Ltd., White Heather Distillers Ltd., W. Whiteley and Company Ltd., PR acquisitions II Corp, William Whiteley & Co. Inc. <i>Vice-Président du Conseil d'administration</i> : Austin Nichols and Co. Inc. <i>Représentant permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration</i> : Cusenier SA, JFA SA, Pernod Ricard Europe SA, Pernod SA, Ricard SA, Santa Lina SA, Campbell Distillers Ltd., Ets Vinicoles champenois (E.V.C.) Galibert et Varon.	<i>Administrateur</i> : Provimi, Altadis. <i>Président du Conseil d'administration</i> : Comrie Plc. <i>Président-Directeur général</i> : World Brands Duty Free Ltd. <i>Président</i> : Austin Nichols Export Sales Inc. <i>Membre du Directoire</i> : Wyborowa SA. <i>Administrateur</i> : Pernod Ricard Europe SA, PR Finance SA, Société Paul Ricard, Société Paul Richard Ricard & Fils, Martell & Co. SA, Altadis, Chivas Brothers Ltd., The Glenlivet Distillers Ltd., Aberlour Glenlivet Distillery Ltd., Boulevard Export Sales Inc., Peribel SA, Distillerie Fratelli Ramazzotti Spa, Duncan Fraser and Company Ltd., Glenforres Glenlivet Distillery Ltd., House of Campbell Ltd., Irish Distillers Group Ltd., Larios Pernod Ricard SA, Muir Mackenzie Ad Company Ltd., Pernod Ricard Swiss SA, Polairen Trading Ltd., Sankaty Trading Ltd., Peri Mauritius Ltd., Pernod Ricard Nederland BV, Populus Trading Ltd., White Heather Distillers Ltd., W. Whiteley and Company Ltd., PR acquisitions II Corp, William Whiteley & Co. Inc. <i>Vice-Président du Conseil d'administration</i> : Directeur général délégué Austin Nichols and Co. Inc. <i>Représentant permanent de Pernod Ricard au Conseil d'administration</i> : Cusenier SA, JFA SA, Pernod SA, Ricard SA, Santa Lina SA, Campbell Distillers Ltd.

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité.

La composition du Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2009

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2008	2007	2006	2005	2004
						<i>Représentant permanent de Santa Lina au Conseil d'administration : Cie Financière des Produits Orangina (C.F.P.O.) SA, Société Immobilière et Financière pour l'alimentation (S.I.F.A.) SA. Représentant permanent de International Cognac Holding au Conseil d'administration : Renault Bisquit SA.</i>	<i>Représentant permanent de Santa Lina au Conseil d'administration : Cie Financière des Produits Orangina (C.F.P.O.) SA, Société Immobilière et Financière pour l'alimentation (S.I.F.A.) SA, Société Immobilière et Financière pour l'alimentation (S.I.F.A.) SA. Représentant permanent de International Cognac Holding au Conseil d'administration : Renault Bisquit SA.</i>
2006	2012	Luc VANDEVELDE Administrateur de Sociétés	<i>Administrateur : Vodafone. Gérant : Change Capital Partners.</i>	<i>Administrateur : Vodafone. Gérant : Change Capital Partners.</i>	<i>Administrateur : Vodafone, Comet BV, Citra SA.</i>	Néant	Néant
2002	2011	Anthony WYAND Administrateur de Sociétés	<i>Administrateur : Société Foncière Lyonnaise, Unicredito Italiano Spa., Aviva Participations, Grosvenor Continental Europe. Membre du Conseil de surveillance : Aviva France.</i>	<i>Président : Grosvenor Continental Europe SAS. Administrateur : Aviva Participations, Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise. Membre du Conseil de surveillance : Aviva France. Non Executive Director : Grosvenor Group Holding Ltd.</i>	<i>Président : Grosvenor Continental Europe SAS. Administrateur : Aviva Participations, Unicredito Italiano Spa, Société Foncière Lyonnaise. Membre du Conseil de surveillance : Aviva France. Non Executive Director : Grosvenor Group Holding Ltd.</i>	<i>Administrateur : Unicredito italiano SPA, Société Foncière Lyonnaise, Atis real, Aviva Participations. Représentant permanent Aviva Spain, CU Italia. Membre du Conseil de surveillance : Aviva France. Non Executive Director : Grosvenor Group Holding Ltd.</i>	<i>Executive Director Aviva. Président du Conseil de surveillance CGU France. Executive Vice-Président : Victoire Asset Management. Administrateur : Aviva Holding Poland Ltd., Noth Mercantile Insurance Cy Ltd., Norwch Union Overseas Holding BV, Norwich Union Overseas Ltd., The Road Transport and General Insurance Cy Ltd., Scottis Insurance Corporation Ltd., The Yorkshire Insurance Company Ltd. Abeille Assurances, Abeille Vie SA, CGU Group BV, CGU Insurance Plc, CGU International Holding BV, Commercial Union Finance BV, Commercial Union Holding (France) Ltd., Commercial union International Holding Ltd., Delta Lloyd NV, Eurofil SA, General Accident Plc, Northen Assurance Company Ltd., Norwich Union Plc, Royal St George Banque SA.</i>

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité.

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2008	2007	2006	2005	2004
							<i>Administrateur et Vice-Président : CGU International Insurance Plc. Membre du Conseil de surveillance : Commercial Union Polska General Insurance Company SA, Commercial Union Polska Life Assurance Company SA, Commercial Union Polska Towarzystwo Ubezpieczen Na Zycie SA, Commercial Union Polska Towarzystwo Ubezpieczen Ogolnych Spo Ka Akcyina.</i>
2000	2009	Philippe PRUVOST Administrateur élu par les salariés <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2008	2009	Patrick DELICOURT Administrateur élu par les salariés <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité.

■ DIRECTION GÉNÉRALE

■ Frédéric OUDEA

Né le 3.07.1963

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Détient 14 334 actions

Biographie : Après avoir exercé des fonctions au sein de l'administration (1987-1995), il rejoint Société Générale en 1995. Adjoint au responsable puis responsable du département Corporate Banking à Londres (1995-1997), Responsable de la supervision globale et du développement du département actions (1998-2001), Directeur financier délégué du Groupe en 2002, puis Directeur financier du Groupe en 2003. Directeur général délégué en mars 2008 et Directeur général depuis le 13 mai 2008.

■ Didier ALIX

Né le 16.08.1946

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Détient 6 728 actions

Biographie : Entré à Société Générale en 1971. De 1972 à 1979 en poste à l'Inspection générale, responsable du Contrôle Central des Risques (1980) ; responsable d'agences (1981-1991) ; Directeur général de Franfinance (1991-1993), Directeur délégué, puis Directeur du Réseau France (1993-1998), Directeur général adjoint Particuliers et Entreprises (1998) ; Directeur général délégué depuis le 26 septembre 2006.

■ Séverin CABANNES

Né le 21.06.1958

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Détient 2 253 actions

Biographie : Après avoir exercé des fonctions au Crédit national, chez Elf Atochem puis au Groupe La Poste (1983-2001), il rejoint en 2001 Société Générale comme Directeur financier du Groupe jusqu'en 2002. Depuis 2001 Membre du Conseil de Surveillance de Komerční Banka. Directeur général adjoint en charge de la stratégie et de finances du Groupe Stéria, puis Directeur général (2002-2007). En janvier 2007, Directeur des Ressources du groupe Société Générale, puis Directeur général délégué depuis mai 2008.

■ Philippe CITERNE

Né le 14.04.1949

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Détient 53 197 actions

Biographie : Après avoir exercé des fonctions au ministère des Finances, il rejoint Société Générale en 1979. Directeur des Études Économiques en 1984, Directeur financier en 1986, Directeur des Relations Humaines en 1990, Directeur général délégué en 1995, Directeur général en novembre 1997. Directeur général délégué depuis le 22 avril 2003.

FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	2008	2007	2006	2005	2004
Frédéric OUDEA Directeur général <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18.	<i>Président Directeur général :</i> Genebanque jusqu'au 29 septembre 2008, Générifinance et SG FSH jusqu'au 5 août 2008. <i>Administrateur :</i> Newedge Group jusqu'au 29 mai 2008.	<i>Président Directeur général :</i> Genebanque, Générifinance, SG FSH. <i>Administrateur :</i> Newedge Group.	<i>Président Directeur général :</i> Genebanque, Générifinance, SG FSH. <i>Administrateur :</i> Newedge Group.	<i>Président Directeur général :</i> Genebanque, Générifinance, SG FSH. <i>Administrateur :</i> Newedge Group.	<i>Président Directeur général :</i> Genebanque, Générifinance, SG FSH. <i>Administrateur :</i> Boursorama, Newedge Group.
Didier ALIX Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18.	<i>Président-Directeur général :</i> Sogébail. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka. <i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, Franfinance, Yves Rocher, Banque Roumaine de Développement, National Société Générale Bank SAE (NSGB), Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques au Sénégal, Société Générale au Liban. <i>Administrateur et Vice-Président :</i> Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Société Générale Marocaine de Banques. <i>Représentant permanent de Salvepar au Conseil de surveillance :</i> Latécoère.	<i>Président-Directeur général :</i> Sogébail. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka. <i>Administrateur :</i> Crédit du Nord (à compter du 25 juillet 2007), Franfinance, Yves Rocher, Banque Roumaine de Développement, National Société Générale Bank SAE (NSGB), Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques au Sénégal, Société Générale au Liban. <i>Administrateur et Vice-Président :</i> Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Société Générale Marocaine de Banques. <i>Représentant permanent de Salvepar au Conseil de surveillance :</i> Latécoère.	<i>Président-Directeur général :</i> Sogébail. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka. <i>Administrateur :</i> Franfinance, Yves Rocher, Banque Roumaine de Développement, National Société Générale Bank SAE (NSGB), Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques au Sénégal, Société Générale au Liban, MISR International Bank et Fidelity (jusqu'en décembre 2006), Sogessur, (jusqu'en novembre 2006). <i>Administrateur et Vice-Président :</i> Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Société Générale Marocaine de Banques, Groupama Banque (jusqu'en octobre 2006). <i>Représentant permanent de Salvepar au Conseil d'administration :</i> Latécoère.	<i>Président-Directeur général :</i> Sogébail. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka. <i>Administrateur :</i> Franfinance, Yves Rocher, Banque Roumaine de Développement, National Société Générale Bank SAE (NSGB), Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques au Sénégal, Société Générale au Liban, MISR International Bank, Sogessur, Fidelity. <i>Administrateur et Vice-Président :</i> Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Société Générale Marocaine de Banques, Groupama Banque. <i>Représentant permanent de Salvepar au Conseil d'administration :</i> Latécoère.	<i>Président-Directeur général :</i> Sogébail. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka. <i>Administrateur :</i> Franfinance, Yves Rocher, Sogessur, Fidelity, Banque Roumaine de Développement, National Société Générale Bank SAE (NSGB), Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques au Sénégal, Société Générale au Liban. <i>Administrateur et Vice-Président :</i> Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Société Générale Marocaine de Banques, Groupama Banque.
Séverin CABANNES Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18.	<i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, Générifinance, Rosbank, SG Global Solution. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka, Groupe Stéria	<i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, Générifinance, SG Global Solution. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka, Groupe Stéria	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka
Philippe CITERNE Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18.	<i>Président :</i> Rosbank, Systèmes Technologiques d'Échange et de Traitement (STET), <i>Administrateur :</i> Accor, Générifinance, Sopra Group, Grosvenor Continental Europe, TCW Group, SG Hambros Bank Ltd. jusqu'au 6 novembre 2008.	<i>Président :</i> Systèmes Technologiques d'Échange et de Traitement (STET), <i>Administrateur :</i> Accor, Générifinance, Sopra Group, Grosvenor Continental Europe, TCW Group, SG Hambros Bank Ltd.	<i>Président :</i> Systèmes Technologiques d'Échange et de Traitement (STET), <i>Administrateur :</i> Accor, Générifinance, Grosvenor Continental Europe, TCW Group, SG Hambros Bank Ltd. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Sopra Group	<i>Président :</i> Systèmes Technologiques d'Échange et de Traitement (STET), <i>Administrateur :</i> Accor, Générifinance, Grosvenor Continental Europe, TCW Group, SG Hambros Bank Ltd., Unicredito Italiano. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Sopra Group	<i>Président :</i> Systèmes Technologiques d'Échange et de Traitement (STET), <i>Administrateur :</i> Générifinance, Grosvenor Continental Europe, TCW Group, SG Hambros Bank Ltd., Unicredito Italiano. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Sopra Group. <i>Représentant permanent de Société Générale au Conseil :</i> Accor

■ LA COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF AU 1^{er} JANVIER 2009

Le Comité exécutif assure sous l'autorité du Directeur général le pilotage stratégique du Groupe.

■ Frédéric OUDEA

Directeur général de Société Générale

■ Didier ALIX

Directeur général délégué de Société Générale

■ Séverin CABANNES

Directeur général délégué de Société Générale

■ Philippe CITERNE

Directeur général délégué de Société Générale

■ Jean-François GAUTIER

Directeur des Services Financiers Spécialisés

■ Didier HAUGUEL

Directeur des Risques du Groupe

■ Hugues LE BRET

Directeur de la Communication du Groupe

■ Anne MARION-BOUCHACOURT

Directeur des Ressources Humaines du Groupe

■ Jean-Louis MATTEI

Directeur de la Banque de détail Hors France métropolitaine du Groupe

■ Jean-Pierre MUSTIER

Directeur des Gestions d'actifs et Services aux Investisseurs et Président-Directeur général de Société Générale Asset Management

■ Michel PERETIE

Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement

■ Alain PY

Président-Directeur général du Crédit du Nord

■ Jean-François SAMMARCELLI

Directeur de la Banque de détail en France

■ Christian SCHRICKE

Secrétaire général du Groupe et Responsable de la Conformité pour le Groupe, Secrétaire du Conseil d'administration

■ Didier VALET

Directeur financier du Groupe

Participe au Comité exécutif pour les sujets relevant de sa compétence

■ Christian POIRIER

Conseiller du Président et du Directeur général

Nominations postérieures au 1^{er} janvier 2009

■ Benoît OTTENWAEALTER,

nommé Directeur des Risques du Groupe, remplace Didier HAUGUEL

■ Françoise MERCADAL-DELASALLES,

nommée Directrice des Ressources du Groupe

■ COMITÉ DE DIRECTION GROUPE AU 1^{er} JANVIER 2009

Le Comité de Direction Groupe, qui rassemble une quarantaine de cadres dirigeants du Groupe, est un lieu d'échanges sur la stratégie et les questions d'intérêt général du Groupe.

Frédéric Oudéa, Directeur général

Didier Alix, Directeur général délégué

Séverin Cabannes, Directeur général délégué

Philippe Citerne, Directeur général délégué

Philippe Collas, Conseiller du Directeur général

Jean-François Gautier, Directeur des Services Financiers spécialisés

Didier Hauguel, Directeur des Risques du Groupe

Hugues Le Bret, Directeur de la Communication du Groupe

Anne Marion-Bouchacourt, Directeur des Ressources Humaines du Groupe

Jean-Louis Mattei, Directeur de la Banque de détail hors France métropolitaine

Françoise Mercadal-Delasalles, Directrice des Ressources du Groupe

Jean-Pierre Mustier, Directeur des Gestions d'Actifs et des Services aux Investisseurs et Président Directeur général de SGAM

Michel Péretié, Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement

Christian Poirier, Conseiller du Président et du Directeur général

Alain Py, Président Directeur général du Crédit du Nord

Jean-François Sammarcelli, Directeur de la Banque de détail en France de Société Générale

Christian Schricke, Secrétaire général du Groupe et responsable de la conformité pour le Groupe, Secrétaire du Conseil d'administration

Didier Valet, Directeur financier du Groupe

Thierry Aulagnon, Co-Directeur Grandes Entreprises, Institutions Financières et Conseil, Banque de Financement et d'Investissement

Philippe Aymerich, Directeur délégué des Risques

Alain Bataille, Représentant Groupe pour le Royaume-Uni

Henri Bonnet, Directeur délégué de la direction des Services Financiers spécialisés

François Boucher, Directeur des Ressources, Banque de Financement et d'Investissement

Yannick Chagnon, Directeur des Paiements Domestiques et Internationaux

Alain Closier, Directeur du Métier Titres

Bernard David, Directeur délégué de la Banque de détail hors France métropolitaine

Michel Douzou, Directeur délégué du réseau France de Société Générale

Patrick Gelin, Président Directeur général de la BRD

Laurent Goutard, Président du Directoire de la Komerčni Banka

Arnaud Jacquemin, Directeur financier délégué du Groupe

Olivier Khayat, Directeur Marchés de Taux, Changes et Matières Premières, Banque de Financement et d'Investissement

Maurice Kouby, Directeur des Systèmes d'Information du Groupe

Diony Lebot, Directeur général de SG Amériques

Inés Mercereau, Directeur délégué de la direction des Services Financiers spécialisés

Christophe Mianné, Directeur général délégué de la Banque de Financement et d'Investissement et Directeur Solutions Globales Actions et Dérivés

Philippe Miécret, Inspecteur général

Benoit Ottenwaelter, Co-Directeur Grandes Entreprises, Institutions Financières et Conseil, Banque de Financement et d'Investissement

Jean-Luc Parer, Directeur Marchés de Capitaux et Financements, Banque de Financement et d'Investissement

Patrick Renouvin, Directeur délégué de la Banque de détail hors France métropolitaine, en charge des ressources

Jacques Ripoll, Directeur de la stratégie du Groupe

Sylvie Rucar, Chief Operating Officer du pôle des Gestions d'Actifs et des Services aux Investisseurs

Jean-Robert Sautter, Directeur commercial et marketing de la Banque de détail en France

Patrick Soulard, Directeur général délégué de la Banque de Financement et d'Investissement

Marc Stern, Président de SG Global Investment Management and Services America

Patrick Suet, Secrétaire général adjoint

Vincent Taupin, Président Directeur général de Boursorama

Catherine Théry, Directeur de la coordination du contrôle interne

Daniel Truchi, Directeur de la Gestion Privée

■ INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le 5 novembre 2008, le Conseil d'administration de Société Générale a confirmé que le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF est son code de référence pour l'élaboration du rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce, en application de la loi du 03 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006. Il a également adhéré aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées (document disponible sur le site Medef.fr).

Depuis le début de l'année 2000, le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités est régi par un Règlement intérieur. Une Charte de l'administrateur regroupe les règles déontologiques applicables aux administrateurs de Société Générale. Le Règlement intérieur et la Charte, ainsi que les Statuts de la Société sont mis à la disposition des actionnaires dans le Document de référence.

Le présent chapitre est composé de trois parties et a été présenté aux Comités concernés et au Conseil d'administration qui l'a approuvé dans sa séance du 17 février 2009. Les deux premières, consacrées aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et aux règles retenues pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux au Conseil, constituent la partie « gouvernement d'entreprise » du Rapport du Président ⁽¹⁾ prévu aux articles L. 225-37 et L. 225-51 du Code de commerce. La troisième traite des relations avec les Commissaires aux comptes.

Rapport du Président

■ Conseil d'administration

Société Générale est une société anonyme à conseil d'administration. Sa gouvernance a été modifiée à compter du 13 mai 2008. Le Conseil d'administration, sur proposition de Daniel Bouton, a décidé la dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur général, conformément aux statuts de la Société. Il a nommé Daniel Bouton Président et Frédéric Oudéa Directeur général. Philippe Citerne et Didier Alix ont été confirmés dans leurs fonctions de Directeurs généraux délégués et un nouveau Directeur général délégué a été désigné, Séverin Cabannes.

Les pouvoirs du Président sont précisés à l'article 2 du règlement intérieur du Conseil d'administration. Le Président

convoque et préside le Conseil d'administration dont il organise les travaux. Il préside les Assemblées générales des actionnaires. Outre ces fonctions, en concertation avec la Direction générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, les grands actionnaires et les pouvoirs publics, tant au niveau national qu'international.

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au Règlement intérieur et aux orientations arrêtées par le Conseil d'administration.

■ Composition du Conseil (1^{er} janvier 2009)

Le Conseil comporte douze postes d'administrateurs élus par l'Assemblée générale et deux administrateurs représentant les salariés.

La durée du mandat des administrateurs nommés par l'Assemblée générale est de 4 ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée, ce qui permet de renouveler tous les ans un quart de ces administrateurs. Les deux administrateurs élus par les salariés de Société Générale ont un mandat de 3 ans.

Le Conseil d'administration comporte 2 femmes et 11 hommes. Les administrateurs étrangers sont au nombre de 4. L'âge moyen des administrateurs est de 58 ans. Au cours de l'année 2008, sa composition a été affectée par les événements suivants :

- renouvellement des mandats de MM. Cicurel et Vandeveld ;
- nomination de Mme Rachou ;
- expiration des mandats de MM. Citerne et Jeancourt Galignani ;
- démission de M. Cohen.

Compte tenu de ces mouvements, le Conseil d'administration est composé de 13 membres (11 élus par l'Assemblée générale et 2 par les salariés). Un poste est vacant depuis la démission de M. Cohen.

Depuis le 18 janvier 2006, M. Matsuo représente MEIJI Yasuda Life en tant que censeur.

Conformément aux recommandations des rapports AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a, sur le rapport de son Comité de sélection, procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2008 au regard des critères d'indépendance définis dans les rapports précités.

Il a tout particulièrement étudié les relations bancaires et de conseil entretenues par le Groupe avec les entreprises dont ses administrateurs sont des dirigeants, en vue d'apprécier si

(1) La partie « contrôle interne et gestion des risques » de ce même rapport figure pages 107 et suivantes.

celles-ci étaient d'une importance et d'une nature telles qu'elles pouvaient affecter l'indépendance de jugement des administrateurs. Cette analyse est fondée sur une étude multicritère intégrant plusieurs paramètres (endettement global et liquidité de l'entreprise, poids de la dette bancaire dans l'endettement global, montant des engagements de Société Générale et importance de ces engagements par rapport à l'ensemble de la dette bancaire, mandats de conseil, autres relations commerciales...). Le Conseil d'administration s'est également attaché à analyser la situation des administrateurs ayant un lien avec des groupes actionnaires de Société Générale.

Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé que Mmes Lulin et Rachou, MM. Azéma, Cicurel, Folz, Osculati et Vandeveldé devaient être regardés comme administrateurs indépendants.

M. Azéma, Directeur général de Groupama, est considéré comme indépendant, dès lors que Groupama détient nettement moins de 10 % du capital de Société Générale et que les relations bancaires ou commerciales entre Groupama et Société Générale, ne sont pas de nature à affecter l'indépendance de son jugement. Notamment, le partenariat avec Groupama dans Groupama Banque dont Société Générale ne détient que 20 %, constitue un enjeu limité pour les deux Groupes.

Les autres administrateurs ne sont pas considérés comme indépendants au regard des critères définis par le Rapport AFEP-MEDEF.

Les administrateurs indépendants sont ainsi au nombre de 7 sur 13 au 31 décembre 2008 (soit 54 % du Conseil d'administration et 64 % des administrateurs nommés par l'Assemblée générale).

Cette situation est conforme à l'objectif que s'est fixé le Conseil d'administration de respecter la proportion de 50 % d'administrateurs indépendants, recommandée dans le Rapport AFEP-MEDEF.

Elle est également conforme à l'objectif arrêté par le Conseil qui est d'assurer une diversité et un équilibre des expériences et des compétences des administrateurs, ainsi que de concilier continuité et renouvellement progressif.

■ Administrateurs

Les administrateurs doivent détenir à titre personnel un nombre significatif d'actions : le minimum statutaire a été fixé à 600 actions par administrateur nommé par l'Assemblée générale.

Le montant et les modalités de répartition des jetons de présence sont décrits ci-après, dans le chapitre consacré à la rémunération des dirigeants.

La Charte de l'administrateur prévoit que chaque administrateur de Société Générale s'abstient d'effectuer des

opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles il dispose d'informations non encore rendues publiques. Comme les cadres du Groupe disposent régulièrement d'informations privilégiées, les administrateurs ne peuvent intervenir sur les titres de Société Générale pendant les 30 jours qui précèdent la publication ainsi que le jour de la publication des résultats et ne peuvent réaliser sur ces titres des opérations de type spéculatif (obligation de détenir les titres au moins 2 mois, interdiction des transactions sur options).

La Charte de l'administrateur a été modifiée en janvier 2005 pour étendre cette règle aux opérations sur les titres de filiales cotées de Société Générale. Par ailleurs, les administrateurs sont tenus d'informer l'Autorité des Marchés Financiers des opérations réalisées sur le titre par eux-mêmes ou leurs proches.

■ Compétences

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Règlement intérieur du Conseil prévoit que celui-ci examine régulièrement les orientations stratégiques du Groupe et délibère préalablement sur les modifications des structures de Direction du Groupe, ainsi que sur les opérations, notamment d'acquisition et de cession, susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Depuis 2003, le Règlement intérieur définit très précisément les règles applicables aux cas d'approbation préalable par le Conseil d'administration des projets d'investissement ou, plus généralement, des opérations stratégiques. Cet article a été modifié en 2005 afin de l'adapter à la taille du Groupe (voir article 1^{er} du règlement).

Le Conseil est informé et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux et décide de la mise en œuvre des plans d'options et d'actions gratuites dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale.

■ Fonctionnement

Un règlement intérieur régit le fonctionnement du Conseil d'administration. Celui-ci est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande du tiers des administrateurs. Il se réunit au moins 5 fois dans l'année, notamment pour approuver les comptes sociaux et consolidés.

Au moins une fois par an, le Conseil d'administration procède à l'évaluation de son fonctionnement. De même, il délibère au moins une fois par an sur les risques de toute nature auxquels la Société est exposée. L'avis du Conseil est mentionné, le cas échéant, dans les communiqués de presse diffusés à l'issue des réunions.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque réunion du Conseil. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements significatifs pour la Société.

Chaque administrateur bénéficie des formations nécessaires à l'exercice de son mandat.

■ Travaux du Conseil en 2008

En 2008, le Conseil d'administration a tenu 16 réunions, dont la durée a été en moyenne de 2 heures 50. Le taux d'assiduité des administrateurs a été de 86 % contre 88 % en 2007 et 80 % en 2006.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels.

Le Conseil a examiné le budget 2008.

À la suite de la découverte de la fraude exceptionnelle dont la société a été la victime, le Conseil d'administration a décidé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Il a décidé de modifier la gouvernance de l'entreprise en dissociant les fonctions de Président et Directeur général. À compter du 13 mai 2008, Daniel Bouton a été nommé Président et Frédéric Oudéa Directeur général.

Le Conseil d'administration a été tenu régulièrement informé de l'évolution de la **crise financière et de liquidité** et a débattu de ses conséquences pour le Groupe. Il a notamment été informé de ses effets sur les comptes consolidés, des actifs affectés par la crise et des méthodes de valorisation de ces actifs, ainsi que de la situation de liquidité du Groupe.

Il a revu la **stratégie** globale du Groupe et les stratégies des domaines suivants :

- Banque de détail en France ;
- Gestion d'actifs ;
- Banque de Financement et d'Investissement ;
- développement en Russie ;
- paiements domestiques et internationaux.

Il a délibéré sur plusieurs projets d'opérations stratégiques, notamment sur la création d'un partenariat avec les services de la Banque Postale dans le domaine de la monétique.

Le Conseil a revu la situation du Groupe en matière de **risques** et en particulier l'état de la filière risques ; il a approuvé les limites globales annuelles des risques de marché. Il a examiné les Rapports annuels adressés à la Commission bancaire ainsi que les réponses aux lettres de suite consécutives à des missions d'inspection de celle-ci.

Le Conseil a fait le point sur les conséquences de Bâle II pour le Groupe et notamment sur la validation de l'utilisation par le Groupe de l'approche notations internes du risque de crédit et l'approche de mesure avancée du risque opérationnel pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires.

En matière de **rémunération**, le Conseil a revu la rémunération des mandataires sociaux à l'occasion du changement de gouvernance en mai 2008, puis à la lumière des recommandations AFEP/MEDEF en novembre 2008 (voir chapitre rémunérations ci-dessous). Il a décidé des plans de *stock-options* et d'actions gratuites ainsi qu'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié.

Enfin, comme chaque année, le Conseil d'administration a préparé les résolutions soumises à l'Assemblée générale.

■ Traitement de la fraude exceptionnelle par le Conseil d'administration début 2008

Le Conseil d'administration a été informé le 23 janvier 2008 de la découverte les 18 et 19 janvier d'une fraude exceptionnelle dans une sous-division de ses activités de marché.

Le Conseil d'administration au vu de la situation :

- a rejeté la proposition de Daniel Bouton de démissionner de ses fonctions et lui a renouvelé toute sa confiance ainsi qu'à l'équipe de direction. Le Conseil lui a demandé de remettre le Groupe sur la voie de la croissance rentable ;
- a décidé une augmentation de capital de 5,5 Md EUR avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- a constitué un Comité spécial composé de trois administrateurs indépendants, présidé par M. FOLZ et chargé notamment de s'assurer :
 - que les causes et les montants des pertes de trading annoncées ont bien été complètement identifiées ;
 - que les mesures ont été – ou sont – mises en place pour éviter la survenance de nouveaux incidents de même nature ;
 - que l'information diffusée par la Banque rend compte fidèlement des constatations des investigations ;
 - que la gestion de la situation est bien conduite dans l'intérêt de l'entreprise, de ses actionnaires, de ses clients et de son personnel.

Le Comité assisté, par le Cabinet PriceWaterhouseCoopers, a tenu 12 réunions et a présenté son rapport final à l'Assemblée générale des actionnaires le 27 mai 2008. Le Conseil d'administration a approuvé les propositions du Comité spécial concernant le plan de renforcement des contrôles internes des activités de marché et a chargé son Comité des comptes d'en assurer le suivi.

■ Comité des comptes

Depuis 1995, Société Générale a institué un Comité des comptes. Ce Comité remplit toutes les compétences d'un Comité d'audit au sens de la directive 2006/43/CE. Au 1^{er} janvier 2009, le Comité est composé de 4 administrateurs, Mmes Lulin, Rachou et MM. Osculati et Wyand, dont 3 sont indépendants, et présidé par M. Wyand. M. Cohen en a été membre jusqu'à sa démission en novembre 2008. Mme Rachou a été nommée en septembre 2008. Tous les membres sont particulièrement qualifiés dans les domaines financier et comptable, dans l'analyse des risques et du contrôle interne pour exercer ou avoir exercé des fonctions de banquier, de directeur financier ou d'auditeur. Le Comité des comptes a pour missions :

- d'examiner les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;
- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes et le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et du respect de l'éthique ;
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes (voir la rubrique « Commissaires aux comptes ») ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner le programme d'Audit interne du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne, établis en application de la réglementation bancaire, et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse.

Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

■ Rapport d'activité du Comité des comptes pour 2008

Le Comité s'est réuni dix-huit fois en 2008 ; en raison de l'absence de M. Cohen à compter de juin 2008 pour raison de santé, le taux de participation a été de 63 % (94 % en 2007).

Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité entend les Commissaires aux comptes, hors la présence du management,

avant d'entendre la présentation des comptes faite par la Direction financière et les commentaires de la Direction des risques et du Secrétaire général sur les risques de toute nature. Depuis 2002, l'un des mandataires sociaux participe à une partie des réunions consacrées à chaque arrêté et engage avec le Comité un dialogue sur les faits marquants du trimestre. Des présentations plus détaillées sont faites par d'autres cadres sur certains sujets touchant notamment aux principaux risques, à la gestion du bilan, au contrôle interne ou aux aspects financiers des projets d'acquisition. Des séances de formation ou d'information sont organisées en fonction des besoins et de l'actualité.

Au cours de l'année 2008, le Comité a examiné les **projets de comptes** consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes. Le Comité a continué à suivre de manière approfondie l'évolution de la **crise financière et de liquidité** et ses conséquences pour le Groupe, en particulier l'exposition du Groupe au marché du crédit hypothécaire américain et la méthodologie adoptée pour la valorisation des instruments financiers liés à ce marché. À plusieurs reprises, il a examiné la situation de liquidité et le niveau des fonds propres (Tier One), notamment en méthode avancée Bâle II. Il a fait le point sur le portefeuille de titrisation du Groupe. Le Comité s'est fait présenter les dépenses et projets informatiques ainsi que le dispositif de sécurité informatique.

Dans le cadre de sa mission de **contrôle des risques**, le Comité a adopté une approche large des différents facteurs de risque.

À ce titre, il vérifie l'adéquation des provisions aux principaux risques identifiés et suit de près l'évolution des principaux dossiers de risques, qu'il s'agisse des risques de crédit, des risques de marché, des risques structurels de taux, de change ou de liquidité ou des risques juridiques, ainsi que l'évolution des principaux postes du bilan et du hors-bilan. Il a revu le dispositif de contrôle des risques opérationnels. Il revoit le dispositif de contrôle de certains risques de marché et est consulté sur la révision annuelle des limites fixées dans ce domaine. Il suit notamment régulièrement les risques sur les hedge funds. Il examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques.

En matière de **contrôle interne**, le Comité a continué à suivre le déploiement du nouveau dispositif du Groupe à la suite des modifications de la réglementation bancaire française en la matière. Il a été tenu informé des incidents significatifs relevés dans le domaine de la conformité. Il a examiné le Rapport annuel sur le contrôle interne. Il a revu le plan de tournée de l'Inspection générale et des audits et les mécanismes de suivi des préconisations d'audit. Il a revu l'activité des Comités d'audit des filiales dans le cadre des règles fixées par le Groupe en la matière. Depuis la fin des travaux du Comité spécial créé suite à la fraude exceptionnelle, il assure un suivi rapproché de la mise en œuvre du plan « Fighting Back » de renforcement des contrôles internes dans les activités de marché.

Il a été consulté sur les projets de réponse du Groupe à des lettres de suite de la Commission bancaire. Le Comité a examiné les aspects financiers des différents projets d'acquisition soumis au Conseil. Il a revu le bilan des acquisitions et des cessions du Groupe en 2007.

Le Comité a passé en revue plusieurs activités du Groupe notamment du point de vue du contrôle interne et des risques (Services Financiers spécialisés et en particulier le crédit à la consommation, les paiements, la Banque privée).

Le Comité reçoit tous les semestres un benchmark financier présentant les performances du Groupe dans ses différents métiers par rapport à ses principaux concurrents. Celui-ci est présenté au Conseil une fois par an.

Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2008.

■ Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé au 1^{er} janvier 2009, de 4 administrateurs, MM. Cicurel, Folz, Ricard et Vandeveld, dont trois sont indépendants. Il est présidé depuis mai 2008 par M. Folz, administrateur indépendant, qui a succédé à M. Jeancourt-Galignani à la fin du mandat d'administrateur de ce dernier. Le Comité :

- propose au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toutes natures perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application, en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- propose au Conseil la politique d'attribution des stock-options et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- est informé de la politique de rémunération du Groupe, en particulier pour les principaux dirigeants ;
- prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux et réunit les administrateurs extérieurs au Groupe pour en délibérer ;
- prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale.

■ Rapport d'activité du Comité des rémunérations pour 2008

Au cours de l'exercice, le Comité des rémunérations s'est réuni à 8 reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 76 % (100 % en 2007).

Lors de ses réunions, le Comité a préparé les décisions du Conseil sur la rémunération des mandataires sociaux. Il a débattu des propositions AFEP-MEDEF sur la rémunération des mandataires sociaux. Il a notamment proposé au Conseil des adaptations de la structure de ces rémunérations pour tenir

compte de la modification de la Gouvernance du Groupe en mai 2008 et des recommandations AFEP/MEDEF en novembre 2008 (voir « Politique de rémunération des dirigeants », page 85 du Document de référence). Il a été informé de la rémunération des membres du Comité exécutif.

Le Comité a préparé l'évaluation des mandataires sociaux et en a délibéré avec les autres administrateurs extérieurs au Groupe. Il a examiné les objectifs des mandataires sociaux proposés au Conseil.

Il a également examiné les modalités de l'augmentation de capital réservée aux salariés. Enfin, le Comité a proposé au Conseil les plans de *stock-options* (voir la rubrique « Plans d'options ») et d'actions gratuites. Il a proposé l'approbation d'un supplément d'intéressement aux salariés.

■ Comité de sélection

Ce Comité, composé du Président du Conseil d'administration et des membres du Comité des rémunérations, est présidé par le Président du Comité des rémunérations. Le Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs, ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible.

Le Comité de sélection prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au Gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration.

Il propose au Conseil d'administration la présentation des membres du Conseil d'administration dans le Rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants. Il fait toute proposition au Conseil sur sa composition après avoir, en tant que de besoin, diligenté les enquêtes utiles. Le Comité de sélection est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

■ Rapport d'activité du Comité de sélection pour 2008

Le Comité de sélection a tenu 8 réunions en 2008 ; le taux de participation a été de 83 % (95 % en 2007).

Il a préparé l'examen par le Conseil du chapitre du Rapport annuel 2008 relatif au Gouvernement d'entreprise, en particulier en ce qui concerne l'appréciation du caractère indépendant des administrateurs. Le Comité a préparé les travaux d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil.

Le Comité a préparé les propositions de nomination des mandataires sociaux ainsi que des administrateurs dans le cadre de l'Assemblée générale 2008 et à moyen terme. Il a débattu de l'évolution de la gouvernance de la Société (dissociation Présidence, Direction générale) et soumis son rapport au Conseil à ce sujet.

Il a préparé le plan de succession des mandataires sociaux afin d'être en état de faire une proposition au Conseil à ce sujet le moment venu. Il a examiné le plan de succession des membres du Comité exécutif.

■ Évaluation du Conseil d'administration et des mandataires sociaux

Depuis 2000, le Conseil d'administration consacre chaque année une partie d'une séance à débattre de son fonctionnement sur la base des réponses des administrateurs à un questionnaire.

Une année sur trois, ce questionnaire est très détaillé et les administrateurs y répondent dans le cadre d'un entretien approfondi, soit avec un consultant spécialisé, soit avec le secrétaire du Conseil. Les deux autres années, le questionnaire est simplifié et donne lieu à des réponses écrites. Dans les deux cas, les réponses sont présentées de façon anonyme dans un document qui sert de base aux débats du Conseil.

Le Conseil tire à cette occasion les conclusions de cette évaluation sur sa composition, son fonctionnement et ses attentes à l'égard du management, conclusions dont la mise en œuvre est revue à l'occasion de l'évaluation annuelle suivante.

Le Conseil a lancé fin 2007 une nouvelle évaluation de son fonctionnement avec l'assistance d'un cabinet spécialisé, dont les résultats devaient être discutés fin janvier 2008, débat qui a été reporté en raison des circonstances. Il ressortait de cette évaluation une appréciation positive sur le fonctionnement du Conseil, sur la préparation de ses travaux et la conduite de ses débats et sur la qualité des relations du Conseil avec son président.

Certaines des suggestions formulées au cours de cette évaluation ont été mises en œuvre : la durée des séances du Conseil a été allongée ; une part accrue a été réservée aux

débats ; le programme annuel des comités est désormais présenté au Conseil et les comités rendent compte de leurs travaux de manière plus complète. D'autres enseignements ont perdu de leur pertinence compte tenu de la crise survenue début 2008 et du changement de gouvernance.

Aussi le conseil a-t-il estimé préférable, pour 2008, de réaliser une évaluation portant spécifiquement sur la manière dont il a géré cette crise et le changement de mode de gouvernance de la Société. Cette évaluation a été réalisée par le Secrétaire du Conseil, à partir d'entretiens menés par celui-ci avec les administrateurs sur la base d'un questionnaire approuvé par le Comité de sélection. Elle a donné lieu à l'élaboration d'un document de synthèse, qui a été débattu par le Conseil le 20 janvier 2009.

À la lumière de cette évaluation, le Conseil a décidé de renforcer encore l'examen des risques et l'analyse des plans de succession des dirigeants. Il a également décidé diverses améliorations de l'information des administrateurs et de l'organisation des débats du Conseil, dans un souci d'efficacité. Dans le même souci, divers aménagements ont été retenus pour les travaux du Comité des comptes.

Depuis 2003, les mandataires sociaux font l'objet chaque année d'une évaluation préparée par le Comité des rémunérations à l'occasion d'une réunion à laquelle participent seuls les administrateurs non salariés ou dirigeants d'une société du Groupe, évaluation dont les conclusions sont communiquées au Président par le Président du Comité des rémunérations.

■ Assemblée générale

Les statuts (voir page 394) définissent les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale. Un résumé de ces règles figure au chapitre 11 du document de référence.

■ POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

■ Politique de rémunération Groupe

La politique de rémunération du Groupe est définie par la Direction générale, sur proposition de la Direction des Ressources Humaines du Groupe, et fait l'objet d'une validation par le Comité des rémunérations.

Cette politique s'articule autour de principes et de processus communs pour l'ensemble du Groupe.

S'agissant des principaux principes, ils sont :

- d'avoir une approche globale de la rémunération prenant en compte les objectifs et le contexte des pôles d'activités ainsi que le contexte de marché ;
- de reconnaître les performances individuelles et collectives ;
- de développer l'actionnariat salarié comme un élément de cohésion du Groupe ;
- de s'inscrire dans les règles de gouvernance et les principes financiers du Groupe et les législations sociales, juridiques et fiscales locales.

En termes de gouvernance, des délégations sont mises en place, nécessitant pour certaines décisions de rémunération la validation de la Direction générale. Par ailleurs, le processus de révision des situations individuelles (salaire fixe, variable, stock-options et actions gratuites) est coordonné par la DRH du Groupe avec une succession d'étapes de validation au niveau des filiales, des pôles d'activité, de la DRH du Groupe et enfin de la Direction générale. Ces validations portent tant sur les budgets que sur les allocations individuelles, la DRH du Groupe assurant la cohérence du processus global. Les obligations légales et réglementaires en vigueur dans les entités et pays s'inscrivent dans ce processus.

Principes de rémunération et situation individuelle des mandataires sociaux

■ Principes de rémunération des mandataires sociaux

La politique vise la recherche d'un équilibre entre la rétribution des performances de court terme (part variable de la rémunération) et de moyen terme (attributions de stock-options)

afin d'inciter à une performance continue et durable. La performance de court terme est évaluée à la fois sur la performance quantitative objectivée (performance par rapport aux pairs) et sur la performance qualitative afin de prendre en compte la réalisation des objectifs assignés aux mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration a revu début 2007, sur proposition du Comité des rémunérations, la structure de rémunération des mandataires sociaux et a décidé de modifier notablement les modalités de l'élément quantitatif de la rémunération variable à compter de l'exercice 2007. Il a souhaité le rendre, d'une part, plus objectif par l'introduction d'une comparaison entre les performances de Société Générale et celles de ses principaux concurrents, d'autre part, plus variable et plus incitatif en faisant varier la rémunération d'autant plus fortement à la baisse et à la hausse que la performance relative est plus éloignée de la médiane de celle des concurrents.

La structure de rémunération des mandataires sociaux était donc au début de 2008 la suivante :

1. une rémunération fixe susceptible d'être revalorisée en fonction des pratiques de marché ;
2. une rémunération variable égale à un pourcentage de la rémunération fixe déterminée par le Conseil qui arrête les comptes de l'exercice. Le Conseil d'administration a décidé que la part variable comprendrait deux éléments :
 - Un élément quantitatif, qui depuis 2007 est fonction des performances comparées de Société Générale et de celles d'un échantillon de 14 autres grandes banques européennes cotées, performances mesurées par la variation annuelle du bénéfice net par action (BNPA). Le montant de la part variable lié à cette appréciation quantitative peut varier entre 0 % et 140 % de la rémunération fixe, le taux plancher correspondant à une variation du BNPA inférieure d'au moins 15 points par rapport à celle de la médiane, le taux plafond correspondant lui, à une variation supérieure d'au moins 25 points à celle-ci ; une variation égale à la médiane correspond à un taux de 50 %. En cas de variation du BNPA particulièrement faible, voire négative, le montant résultant de ce barème pourrait être abaissé par le Conseil.
 - Un élément qualitatif, qui reste fondé sur l'atteinte d'objectifs clés sous-tendant le succès de la stratégie de l'entreprise, fixés à l'avance pour l'exercice. Le montant de la part variable lié à cet élément peut varier entre 0 et 100 % de la rémunération fixe.

Au cours de l'année 2008, le Conseil a décidé de réduire le montant maximum de rémunération variable. Pour le Président, une rémunération variable d'un montant maximum de 60 % du fixe basée sur l'atteinte d'objectifs fixés par le Conseil et les performances du Groupe. Pour le Directeur général et les Directeurs généraux délégués, une rémunération variable d'un montant maximum de 200 % du fixe (contre 240 % début 2008) avec un maximum de 115 % du fixe pour l'élément quantitatif (contre 140 % début 2008) et 85 % pour l'élément qualitatif (contre 100 % début 2008).

La part variable versée au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués est réduite du montant des jetons de présence éventuellement perçus par ceux-ci, tant des sociétés du groupe Société Générale que des sociétés extérieures au Groupe dont ils sont administrateurs.

Les mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé, ainsi que des mêmes avantages de prévoyance, de couverture santé et d'assurance décès-invalidité que les autres dirigeants salariés.

■ Rémunérations individuelles des mandataires sociaux

SITUATION DE M. DANIEL BOUTON

La rémunération fixe, en tant que Président, est fixée à 700 000 EUR.

À la suite de la découverte de la fraude exceptionnelle début 2008, M. Bouton a renoncé à la moitié de sa rémunération fixe au titre de l'exercice 2008. Le Conseil d'administration a également décidé de ne pas lui verser de jetons de présence Société Générale au titre de 2007. Il n'a perçu aucune rémunération variable au titre de 2007.

La rémunération variable, en tant que Président, est égale à un pourcentage de la rémunération fixe qui peut varier entre 0 % et 60 %, en fonction de l'atteinte d'objectifs fixés par le Conseil et des performances du Groupe.

Sur proposition de M. Bouton, le Conseil d'administration du 20 janvier 2009 a décidé de ne pas lui verser de part variable au titre de l'exercice 2008.

SITUATION DE M. FRÉDÉRIC OUDEA, DIRECTEUR GÉNÉRAL

La rémunération fixe du Directeur général est de 850 000 EUR.

S'agissant de la part variable du Directeur général, son plafond a été réduit par le Conseil d'administration du 5 novembre 2008 à 200 % de sa rémunération fixe au lieu de 240 % précédemment, comme indiqué ci-dessus.

Sur proposition de M. Frédéric Oudéa, le Conseil d'administration du 20 janvier 2009 a décidé de ne pas lui verser de part variable au titre de l'exercice 2008.

LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

La rémunération de MM. Citerne et Alix, Directeurs généraux délégués, demeure fixée respectivement à 750 000 EUR et 500 000 EUR ; celle de M. Cabannes, Directeur général délégué, est de 400 000 EUR.

À la suite de la découverte de la fraude exceptionnelle, M. Citerne a renoncé début 2008 à la moitié de sa rémunération fixe au titre de l'exercice 2008. Le Conseil d'administration du 30 janvier 2008 a décidé de ne pas verser de part variable pour l'exercice 2007 ni de jetons de présence Société Générale au titre de 2007.

La part variable de la rémunération de Monsieur Alix afférente à l'exercice 2007 versée en 2008, décidée par le Conseil d'administration du 14 avril 2008, s'est élevée à 500 000 EUR à laquelle le Conseil d'administration a ajouté une prime exceptionnelle de 100 000 EUR au titre des très bonnes performances des activités de Banque de détail qu'il supervise.

Le Conseil d'administration du 5 novembre 2008 a réduit le plafond de la part variable des Directeurs généraux délégués à 200 % du salaire fixe au lieu de 240 % précédemment.

Les montants de variable seront fixés par le Conseil en avril 2009 après la prise en compte de la performance relative de Société Générale par rapport aux pairs et de l'évaluation des Directeurs généraux délégués en fonction des objectifs qualitatifs qui avaient été fixés par le Conseil.

■ Les attributions d'options aux mandataires sociaux

Afin de mieux associer les dirigeants à la politique de développement à long terme de l'entreprise, les mandataires sociaux bénéficient régulièrement d'options d'achat ou de souscription d'actions dans le cadre des plans décidés par le Conseil d'administration pour les salariés. Toutefois certaines règles spécifiques leur sont applicables et sont détaillées ci-dessous. Les caractéristiques générales des plans d'options sont décrites page 89 à 91.

Plan 2008

Concernant l'attribution d'options aux mandataires sociaux, le Conseil d'administration du 30 janvier 2008 a décidé, compte tenu de la fraude exceptionnelle découverte en janvier 2008, de n'accorder ni à Monsieur Bouton ni à Monsieur Citerne d'options en 2008. Messieurs Oudéa, Alix et Cabannes ont reçu respectivement 50 000, 60 000 et 16 145 options dans les conditions décrites ci-dessous dans le cadre du plan du 21 mars 2008.

Pour Messieurs Oudéa et Alix, mandataires sociaux à la date du Conseil d'administration attribuant le plan d'options, 60 % des options attribuées dans le cadre du plan 2008 sont soumises à

une condition de performance et sont acquises dans les conditions suivantes :

La condition de performance est relative au *Total Shareholder Return* (TSR) annualisé du titre Société Générale (variation du cours de Bourse et dividende capitalisé) constaté sur trois ans par rapport à la médiane des TSR annualisés d'un panel de 14 banques.

La « variation du cours de Bourse » est définie comme la variation entre :

1. la moyenne arithmétique des cours de clôture observés sur les jours de Bourse ouverts du 1^{er} octobre au 31 décembre 2007 inclus, et
2. la moyenne arithmétique des cours de clôture observés sur les jours de Bourse ouverts du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010 inclus.

L'utilisation de moyennes permet d'éviter de faire dépendre la réalisation de la condition de performance d'un cours spot.

La « médiane des TSR annualisés du panel de 14 banques » est la moyenne arithmétique du TSR annualisé de la 7^e banque et du TSR annualisé de la 8^e banque du panel.

L'échantillon de référence des banques du panel est composé des 14 plus importantes capitalisations bancaires de l'Espace Économique Européen et de Suisse, à l'exclusion des groupes bancaires contrôlés par des sociétés mutualistes ou coopératives et de ceux dont le résultat net part du Groupe comprend une part de profits résultant des activités d'assurance au moins égale à 35 %.

Le nombre d'options acquises est calculé de la façon suivante :

- si le TSR de Société Générale selon ce calcul est inférieur de 10 points au TSR médian, aucune option n'est acquise ;
- si le TSR de Société Générale est égal au TSR médian, 35 % des options sont acquises ;
- si le TSR de Société Générale est supérieur au TSR médian de 15 points, 100 % des options sont acquises ;
- entre - 10 points et 0 et entre 0 et + 15 points, la progression du nombre d'options acquises est linéaire.

En cas de décès d'un attributaire dont la levée des options est soumise à la condition de performance, cette condition sera réputée réalisée.

Plan 2009

Le Conseil d'administration du 20 janvier 2009 a débattu des principes d'une attribution d'options pour MM Bouton, Oudéa, Alix et Cabannes. Toutes ces options (contre 60 % auparavant) seraient soumises à la même condition de performance que les attributions précédentes (TSR relatif annualisé sur 3 ans) ; toutefois la progression des attributions entre bornes basse et haute sera linéaire avec des bornes de - 15 et + 15 points par rapport à la médiane des pairs. En cas de performance au

niveau de la médiane des 14 pairs, 50 % des titres sont acquis (contre 61 % auparavant).

Le Conseil décidera en mars 2009 des allocations d'options ainsi que de la fixation du prix d'exercice des options.

■ Les obligations de conservation des titres Société Générale

Depuis 2002, les mandataires sociaux du Groupe doivent détenir un nombre minimum d'actions Société Générale.

En outre, conformément à la loi, les mandataires sociaux doivent conserver dans un compte nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions de mandataires sociaux une proportion des actions issues des options attribuées dans le cadre des plans d'options.

Cette proportion est égale à 40 % des plus-values d'acquisition réalisées lors de la levée des options, nettes des impôts et contributions obligatoires correspondantes et du montant de plus-values nécessaire au financement de l'acquisition de ces actions. Toutefois, lorsqu'un mandataire détient des actions pour une valeur égale à deux fois sa rémunération fixe annuelle s'agissant des Directeurs généraux délégués ou trois fois cette rémunération s'agissant du Président ou du Directeur général, l'obligation de conservation est ramenée à 20 % des plus-values nettes.

Par décision du Conseil d'administration du 20 janvier 2009, les mandataires sociaux devront détenir un nombre minimum d'actions Société Générale au bout de 5 ans de mandat. Ce nombre est de :

- 30 000 actions pour le Président et le Directeur général ;
- 15 000 actions pour les Directeurs généraux délégués.

Tant que le niveau minimum de détention n'est pas atteint, le dirigeant devra conserver les actions issues des levées d'options après déduction du coût du financement des levées et des charges fiscales et sociales correspondantes ainsi que les actions acquises dans le cadre des plans d'attribution gratuites d'actions Société Générale.

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'épargne d'entreprise.

Les mandataires sociaux doivent communiquer chaque année toutes les informations nécessaires permettant au Conseil d'administration de s'assurer du respect de ces obligations.

■ Les avantages postérieurs à l'emploi

Régime de la retraite sur-complémentaire⁽¹⁾

Le 12 mai 2008, M. Bouton a démissionné de son contrat de travail qui était suspendu depuis sa première nomination comme mandataire social. Ses droits au régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction de la Société qui lui était applicable en tant que salarié avant sa première nomination comme mandataire social ont été fixés à cette date et seront liquidés lorsqu'il fera valoir ses droits à

(1) Conventions réglementées avec MM. Bouton, Citerne et Alix approuvées par l'Assemblée générale en 2006, 2007 et 2008.

retraite de la Sécurité Sociale. Il n'acquiert aucun nouveau droit à retraite sur-complémentaire depuis sa nomination comme Président. À la date du 12 mai 2008, M. Bouton, avait ainsi acquis des droits à pension à la charge de la Société représentant 58,2 % de sa rémunération fixe de 2007.

S'agissant des avantages postérieurs au mandat social, MM. Citerne et Alix conservent le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction de la société qui leur était applicable en tant que salarié avant leur première nomination comme mandataire social. Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un montant total de pensions égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation à 60 ans. Les annuités prises en considération au titre de leur période d'activité professionnelle incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social. La rémunération d'assiette est la rémunération fixe plus la rémunération variable retenue à hauteur de 5 % de la rémunération fixe. La pension à la charge de la Société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité Sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

Au 31 décembre 2008, MM. Citerne et Alix avaient ainsi acquis des droits à pension à la charge de la Société représentant respectivement 48,4 % et 56,8 % de leur rémunération fixe.

Régime de l'allocation complémentaire de retraite

MM. Oudéa et Cabannes conservent le bénéfice du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction qui leur était applicable en tant que salarié avant leur première nomination comme mandataire social. Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe ;
- le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de Société Générale et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de Société Générale. L'allocation complémentaire à charge de Société Générale est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après 60 ans. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie Hors Classification de Société Générale.

Les droits sont subordonnés à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite.

Indemnités de départ

Messieurs Bouton, Citerne, Alix et Cabannes ne bénéficient d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où ils seraient conduits à quitter leur fonction de mandataire social.

S'agissant de M. Oudéa, en cas de cessation de sa fonction de Directeur général,

- il serait astreint pendant un an à une clause de non concurrence dans une banque française ou une institution financière cotée. En contrepartie, il pourrait continuer à percevoir sa rémunération fixe pendant un an ;
- si son départ n'est pas consécutif à un échec ou une démission, il aurait droit à une indemnité égale à la différence entre deux années de rémunération (fixe et variable) – ou, en cas de départ avant 2010, trois années de rémunération fixe sans pouvoir excéder le plafond de deux années de rémunération fixe et variable – et, le cas échéant, toute autre indemnité due en raison de la cessation des fonctions. Cette indemnité serait soumise à la réalisation d'une condition de performance d'un ROE moyen après impôts du Groupe apprécié sur les deux exercices précédant son départ supérieur à celui réalisé par le quartile le plus bas des pairs de Société Générale (l'échantillon de référence étant composé des quatorze plus importantes capitalisations bancaires de l'Espace Économique Européen et de Suisse au 31 décembre de l'année précédant son départ) ; en cas de départ avant 2010, la condition de ROE est de 6 % après impôt apprécié sur les quatre derniers résultats trimestriels publiés.

Monsieur Bouton n'a perçu aucune indemnité lorsqu'il a quitté son mandat de Président Directeur général et a démissionné de son contrat de travail le 12 mai 2008.

Messieurs Citerne, Alix et Cabannes titulaires d'un contrat de travail avant leur nomination, dont l'application a été suspendue pendant la durée de leur mandat, bénéficieraient des indemnités prévues par ce contrat au cas où il serait mis fin unilatéralement à celui-ci, sur la base de la rémunération en vigueur au titre de ce contrat à la date de sa suspension.

■ Les recommandations AFEP/MEDEF

Le Conseil d'administration de Société Générale a examiné les recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et a décidé de les appliquer. En conséquence, le Conseil d'administration a notamment pris les décisions suivantes en ce qui concerne le Directeur Général Frédéric Oudéa :

- le contrat de travail, actuellement suspendu, du Directeur général cessera en 2009 dès qu'un nouveau dispositif de protection sociale (complémentaire santé, prévoyance) aura été mis en place ;

- la cessation du contrat de travail entraînant la perte du bénéfice du régime de retraite auquel il avait droit en tant que cadre salarié de Société Générale, une indemnité de 300 000 EUR par an lui serait accordée. Cette indemnité sera versée en sus du salaire fixe mais ne sera pas prise en compte pour la détermination de la part variable.

Pour tous les mandataires sociaux, l'intégralité des stock-options attribuées dans le plan 2009 sera soumise à une condition de performance (contre 60 % auparavant).

La présentation standardisée des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux établie conformément aux recommandations AFEP/MEDEF figure ci-après.

LES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF AUTRES QUE LES MANDATAIRES SOCIAUX

Pour le Président du Crédit du Nord, le Conseil d'administration du Crédit du Nord fixe, sur proposition du Comité des rémunérations, sa rémunération fixe et sa rémunération variable, qui est liée directement à la performance de la Société.

Pour les autres dirigeants membres du Comité exécutif, leur rémunération, fixée par la Direction générale, est également constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques de marché ;
- une rémunération variable fixée par la Direction générale et arrêtée tant en fonction des résultats du Groupe que des performances individuelles réalisées au cours de l'exercice écoulé ;

Outre ces composantes, ces dirigeants bénéficient, au même titre que l'ensemble des salariés, de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise. Ils ne bénéficient d'aucun jeton de présence au titre de leurs mandats d'administrateur au sein du Groupe ou à l'extérieur, ceux-ci revenant à Société Générale.

Les membres du COMEX ont l'obligation de détenir 5 000 actions Société Générale. Tant que le niveau minimum de détention n'est pas atteint, le dirigeant doit conserver les actions issues des levées d'options ainsi que les actions acquises des plans d'attribution gratuites d'actions Société Générale.

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'épargne d'entreprise.

Les membres du COMEX doivent communiquer chaque année toutes les informations nécessaires permettant de s'assurer du respect de ces obligations.

Cette disposition s'applique également depuis 2009 aux membres du CODIR qui ont l'obligation de détenir 2 500 actions Société Générale.

Enfin, les membres du Comité exécutif bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé.

Au titre de 2008, les rémunérations exprimées en M EUR ont été les suivantes :

	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération globale
Les autres membres du Comité exécutif au 31/12/2008 ⁽¹⁾	2,92 M EUR	3,48 M EUR	6,40 M EUR

(1) Ces montants comprennent les salaires de Madame Marion-Bouchacourt et de Messieurs Gautier, Hauguel, Le Bret, Mattei, Mustier, Péretié, Py, Sammarcelli, Schricke et Valet.

LES PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS AUX SALARIÉS

■ Politique générale

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé en 2003 d'examiner tous les ans l'opportunité d'un plan de stock-options ou d'attribution d'actions gratuites et de l'arrêter, le cas échéant, lors de sa séance de janvier. Compte tenu du contexte particulier prévalant en janvier 2008 (conséquences de la fraude exceptionnelle) et janvier 2009 (communication anticipée sur les résultats annuels 2008), il a été fait exception à ce principe en 2008 et 2009.

Depuis l'Assemblée générale de 2005, le Conseil d'administration dispose de la faculté d'attribuer aux cadres et mandataires sociaux du Groupe des actions gratuites, en sus des options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale. En outre, depuis 2005, l'attribution de ces instruments financiers est comptabilisée en charge de personnel dans les comptes de l'entreprise. Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a défini la politique suivante.

Les attributions d'options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale ainsi que les attributions d'actions gratuites ont pour but de rémunérer, motiver et fidéliser trois catégories de cadres. La première catégorie est constituée par les cadres dont la contribution aux résultats du Groupe est importante en fonction des responsabilités qui leur sont confiées. La deuxième catégorie correspond aux cadres à haut potentiel dont les compétences sont les plus recherchées sur le marché du travail. La troisième catégorie vise les cadres dont les prestations ont été remarquablement utiles à l'entreprise. Des actions gratuites sont en outre attribuées à des collaborateurs

des activités de GIMS et SGCIB dans le cadre de la politique de fidélisation et de rémunération.

L'attribution d'options ou d'actions gratuites au personnel étant désormais comptabilisée en charge pour l'entreprise en application de la norme IFRS2, le Conseil d'administration a défini une politique tenant compte de ces charges pour déterminer le montant de l'avantage donné aux bénéficiaires et a décidé de combiner les deux instruments. Les mandataires sociaux recevront exclusivement des options. Les membres du Comité exécutif, les membres du Comité de direction et les autres cadres dirigeants recevront à la fois des options et des actions gratuites dans des proportions variant selon leur niveau de responsabilité, le pourcentage d'options décroissant en fonction de ce niveau. Pour les cadres non dirigeants, seules des actions gratuites sont attribuées. Pour la première fois en 2009, l'attribution des actions gratuites est étendue à des non cadres et à l'international.

D'une manière générale, s'agissant des options, leur bénéfice est consenti pour une durée de sept ans avec un différé d'exercice de trois ans et l'exercice de ces options est soumis à la condition que le contrat de travail du bénéficiaire soit en vigueur à la date à laquelle elles sont exercées. Compte tenu des dispositions fiscales en vigueur en France, les actions issues de la levée des options sont incessibles avant quatre ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français.

Enfin, l'acquisition des attributions d'options et d'actions gratuites est soumise à une condition de présence à la date d'acquisition et pour certaines attributions à une condition liée à la performance du Groupe.

Plan 2008

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration dans sa séance du 21 mars 2008 a procédé à une attribution d'options de souscription d'actions et a octroyé des actions gratuites à certains membres du personnel en application de la 11^e résolution de l'Assemblée générale du 30 mai 2006.

Concernant le plan d'options, 1 830 cadres du Groupe, mandataires sociaux inclus sont concernés, pour un total de 2 208 920 options, soit 0,38 % du capital. Le prix de cession des titres a été fixé à 67,08 euros, sans décote par rapport à la moyenne des 20 cours de Bourse ayant précédé la réunion du Conseil d'administration. Sur ces 1 830 bénéficiaires, les femmes sont au nombre de 430 (24 %), et les salariés des filiales représentent près de 63 % du total des attributaires. Sur ces 2 208 920 options, 1 021 239 options ont été attribuées sous conditions de la réalisation d'une rentabilité minimale à savoir que le Bénéfice Net Par Actions (BNPA) du groupe Société Générale pour l'exercice 2010 soit supérieur à 15 euros. Les cadres non résidents fiscaux français n'ont reçu que des attributions en stock-options.

S'agissant des actions gratuites, leur acquisition sera définitive sur trois ans et en deux étapes (50 % après 2 ans et 50 % après 3 ans de présence dans le groupe Société Générale). L'acquisition définitive des actions est soumise à la condition que le contrat de travail du bénéficiaire soit en vigueur à chacune des étapes. Conformément à la législation française, les titres sont incessibles pendant les deux années suivant leur acquisition définitive. 4 247 cadres du Groupe sont concernés, pour un total de 2 984 907 actions gratuites, soit 0,51 % du capital. Sur ces 4 247 bénéficiaires, les femmes sont au nombre de 1 186 (28 %), et les salariés des filiales représentent près de 24 % du total des attributaires. L'attribution de 298 983 actions a été conditionnée à la réalisation d'une condition de rentabilité minimale, à savoir que le Bénéfice Net Par Actions (BNPA) du groupe Société Générale pour l'exercice 2009 soit supérieur à 11 euros pour la première tranche d'acquisition et que le Bénéfice Net Par Actions (BNPA) du groupe Société Générale pour l'exercice 2010 soit supérieur à 15 euros pour la deuxième tranche. Seuls les résidents fiscaux français ont reçu des actions gratuites.

Au total, 5 566 cadres du Groupe ont bénéficié soit d'actions gratuites soit d'options et 2 492 (45 %) en ont été attributaires pour la première fois.

Plan 2009

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration dans sa séance du 20 janvier 2009 a octroyé des actions gratuites à certains membres du personnel en application de la 16^e résolution de l'Assemblée générale du 27 mai 2008. Cette attribution a été étendue à des salariés non résidents fiscaux français et des actions gratuites ont été attribuées à des salariés non cadres. Le Conseil du 20 janvier a également débattu des principes et des volumes d'un plan d'options ainsi que des conditions, notamment de performance, auxquelles certaines attributions seront subordonnées. Le Conseil se prononcera en mars 2009 sur le plan d'options dans le cadre des principes décidés par le Conseil du 20 janvier.

Concernant les actions gratuites, 4 803 salariés du Groupe en ont bénéficié, pour un total de 3 090 740 actions, soit 0,53 % du capital. Sur ces 4 803 bénéficiaires, les femmes sont au nombre de 1 500 (31 %), et 78 non-cadres ont bénéficié d'une attribution. Sur ces 3 090 740 actions, 627 446 actions ont été attribuées sous conditions de la réalisation d'une condition de rentabilité minimale, à savoir que la moyenne arithmétique des Bénéfices Nets Par Action (BNPA) du Groupe réalisés sur les exercices 2009 à 2011 soit supérieure ou égale à 7,50 Euros.

Deux périodes d'acquisition des droits sont à distinguer selon que les actions sont attribuées à des résidents fiscaux français ou des non résidents fiscaux français, cette qualité étant appréciée à la date de l'attribution. Pour les résidents fiscaux français l'attribution des actions sera définitive pour chaque bénéficiaire à l'issue d'une période de trois ans, et pour les

non résidents fiscaux français l'attribution des actions sera définitive à l'issue d'une période de quatre ans.

L'acquisition définitive des actions est soumise à la condition que le contrat de travail du bénéficiaire soit en vigueur à

chacune des étapes. Conformément à la législation française, les titres sont incessibles pendant les deux années suivant leur acquisition définitive ; cette dernière disposition ne s'applique pas aux non résidents fiscaux français.

SUIVI DES PLANS D'OPTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AU 31.12.2008

avec indication des options consenties aux membres du Comité exécutif du Groupe en poste lors de leur attribution.

Date d'attribution	Options attribuées			Levées possibles à compter du	Cessions possibles à compter du	Expiration des options
	Prix de l'exercice	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options			
Options ordinaires						
12-Jan-01	65,56 EUR.	258	3 124 671	12-Jan-04	12-Jan-05	11-Jan-08
dont Comité exécutif		9	744 847			
16-Jan-02	57,17	1 092	3 614 262	16-Jan-05	16-Jan-06	15-Jan-09
dont Comité exécutif		9	314 103			
22-Avr-03	47,57	1 235	4 028 710	22-Avr-06	22-Avr-07	21-Avr-10
dont Comité exécutif		9	332 911			
14-Jan-04	64,03	1 550	4 071 706	14-Jan-07	14-Jan-08	13-Jan-11
dont Comité exécutif		9	472 437			
13-Jan-05	68,61	1 767	4 397 150	13-Jan-08	13-Jan-09	12-Jan-12
dont Comité exécutif		9	471 680			
18-Jan-06	98,12	1 065	1 650 054	18-Jan-09	18-Jan-10	17-Jan-13
dont Comité exécutif		9	465 105			
25-Avr-06	113,72	143	147 525	25-Avr-09	25-Avr-10	25-Avr-13
dont Comité exécutif		0	0			
19-Jan-07	121,93	1 076	1 165 286	19-Jan-10	19-Jan-11	18-Jan-14
dont Comité exécutif		11	351 037			
Options conditionnelles TSR						
19-Jan-07	121,93	3	180 000	19-Jan-10	19-Jan-11	18-Jan-14
dont mandataires		3	180 000			
Options ordinaires						
18-Sep-07	109,87 EUR	159	129 375	18-Sep-10	18-Sep-11	17-Sep-14
dont Comité exécutif		0	0			
21-Mar-08	67,08	563	1 121 681	21-Mar-11	21-Mar-12	20-Mar-15
dont Comité exécutif		10	84 000			
Options conditionnelles BNPA						
21-Mar-08	67,08	1 267	1 021 239	21-Mar-11	21-Mar-12	20-Mar-15
dont Comité exécutif		10	84 000			
Options conditionnelles TSR						
21-Mar-08	67,08	2	66 000	21-Mar-11	21-Mar-12	20-Mar-15
dont mandataires		2	66 000			
Total :			24 717 659			
dont Comité exécutif			3 566 120			

N.B. En 2001 et en 2008, il s'agit d'options de souscription d'actions. De 2002 à 2007, il s'agit d'options d'achat d'actions.

Le prix d'exercice correspond à la moyenne des premiers cours cotés de l'action pendant les vingt séances de Bourse qui ont précédé la réunion du Conseil ayant décidé l'attribution des options.

(*) Cette valeur correspond à la valeur qui est retenue pour la détermination des charges à constater en application de la norme IFRS2.

Elle est calculée à la date d'attribution selon une méthode binomiale qui prend en compte les comportements d'exercices des options observées à Société Générale.

Options levées								Options annulées	Options restantes fin 2008	Valorisation unitaire IFRS 2 ^(*)	Dilution potentielle du capital
en 2001	en 2002	en 2003	en 2004	en 2005	en 2006	en 2007	en 2008				
0	0	0	44 250	1 117 434	1 138 411	579 196	34 080	211 300	0		
0	0	0	0	261 500	351 077	32 270	0				
	0	0	180	460 095	1 625 947	451 223	147 835	284 499	644 483	15,85	
	0	0	0	28 500	148 214	34 250	57 500				
		0	0	1 500	1 057 563	1 254 209	124 133	193 525	1 397 780	12,10	
		0	0	0	24 538	105 096	36 000				
			0	0	2 000	666 150	59 727	115 163	3 228 666	13,65	
			0	0	0	0	0				
				0	4 000	0	49 340	185 986	4 157 824	11,73	
				0	0	0	0				
					2 174	0	0	66 299	1 581 581	15,44	
					0	0	0				
					0	0	0	16 807	130 718	19,40	
					0	0	0				
						0	0	32 086	1 133 200	23,62	
						0	0				
						0	0	0	180 000	12,22	
						0	0				
						0	0	8 302	121 073	23,09	
						0	0				
							0	15 125	1 106 556	16,57	0,19 %
							0				
							0	8 917	1 012 322	13,72	0,17 %
							0				
							0	0	66 000	6,35	0,01 %
							0				
0	0	0	44 430	1 579 029	3 830 095	2 950 778	415 115	1 138 009	14 760 203		
0	0	0	0	290 000	523 829	171 616	93 500				0,37 %

SUIVI DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
au 31/12/2008

avec indication des attributions consenties aux membres du Comité exécutif
Groupe en poste lors de leur attribution.

Actions attribuées										
Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions	Acquisition définitive à compter du	Cessions possibles à compter du	en 2006	Actions acquises en 2007	en 2008	Actions annulées	Actions restantes fin 2008	Valorisation unitaire IFRS 2 (*)
18-Jan-06	2 058	388 112	31-Mar-08	31-Mar-10	120		332 441	55 551	0	83,12
18-Jan-06	2 058	386 930	31-Mar-09	31-Mar-11	120	0	69	31 046	355 695	78,30
Sous Total plan 2006 dont Comité exécutif (sur les 2 échéances)	6	775 042 8 718			240	0	332 510	86 597	355 695	
19-Jan-07	2 801	441 035	31-Mar-09	31-Mar-11		235	83	21 787	418 930	105,72
19-Jan-07	2 801	439 958	31-Mar-10	31-Mar-12		235	83	21 776	417 864	99,08
Sous Total plan 2007 dont Comité exécutif (sur les 2 échéances)	9	880 993 9 808				470	166	43 563	836 794	
Droits ordinaires										
21-Mar-08	3 595	1 343 564	31-Mar-10	31-Mar-12			0	14 622	1 328 942	53,13
21-Mar-08	3 595	1 342 354	31-Mar-11	31-Mar-13			0	14 601	1 327 753	49,62
dont Comité exécutif (sur les 2 échéances)	11	9 890								
Droits conditionnels BNPA										
21-Mar-08	1 954	149 697	31-Mar-10	31-Mar-12			0	1 170	148 527	51,61
21-Mar-08	1 954	149 292	31-Mar-11	31-Mar-13			0	1 168	148 124	41,09
dont Comité exécutif (sur les 2 échéances)	10	8 647					0	31 561	2 953 346	
Sous Total plan 2008		2 984 907								
Total des plans		4 640 942			240	470	332 676	161 721	4 145 835	
dont Comité exécutif		37 063								

(*) Cette valeur correspond à la valeur qui est retenue pour la détermination des charges à constater en application de la norme IFRS2.

TABLEAUX NORMALISÉS CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DE L'AMF*

■ Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽³⁾

	Exercice 2007	Exercice 2008
Monsieur Daniel BOUTON , Président		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	1 250 000	449 935
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	2 689 800	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	0	0
Total	3 939 800	449 935
Monsieur Frédéric OUDEA , Directeur général ⁽¹⁾		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>		618 681
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>		521 900
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>		0
Total		1 140 581
Monsieur Didier ALIX , Directeur général délégué		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	1 106 216	NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	1 075 920	626 280
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	0	0
Total	2 182 136	NC
Monsieur Séverin CABANNES , Directeur général délégué ⁽²⁾		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>		NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>		0
Total		NC
Monsieur Philippe CITERNE , Directeur général délégué		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice <i>(détaillées au tableau 2)</i>	755 712	NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 4)</i>	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <i>(détaillées au tableau 6)</i>	0	0
Total	755 712	NC

(1) Le mandat de monsieur Frédéric Oudéa en tant que Directeur général délégué a commencé le 14 mars 2008 et en tant que Directeur général le 13 mai 2008.

(2) Le mandat de monsieur Séverin Cabannes en tant que Directeur général délégué a commencé le 13 mai 2008.

(3) Il s'agit des rémunérations dues au titre des mandats sociaux exercés au cours de l'exercice.

(*) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006 et au 1^{er} trimestre 2008, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

■ Tableau 2

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice
Monsieur Daniel BOUTON, Président				
– rémunération fixe	1 250 000	1 250 000	350 000	449 935
– rémunération variable ⁽²⁾	2 003 350	0	0	0
– rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
– jetons de présence	48 694	0	0	45 175
– avantages en nature ⁽³⁾	0	0	0	0
Total	3 302 044	1 250 000	350 000	495 110
Monsieur Frédéric OUDEA, Directeur général				
– rémunération fixe			612 742	612 742
– rémunération variable ⁽²⁾			0	0
– rémunération exceptionnelle			0	0
– jetons de présence			0	0
– avantages en nature ⁽³⁾			5 939	5 939
Total			618 681	618 681
Monsieur Didier ALIX, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	500 000	500 000	500 000	500 000
– rémunération variable ⁽²⁾	687 500	500 000	500 000	NC
– rémunération exceptionnelle ⁽⁴⁾	0	100 000	100 000	0
– jetons de présence	0	0	0	0
– avantages en nature ⁽³⁾	6 216	6 216	6 818	6 818
Total	1 193 716	1 106 216	1 106 818	NC
Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué				
– rémunération fixe			251 505	251 505
– rémunération variable ⁽²⁾			0	NC
– rémunération exceptionnelle ⁽⁴⁾			0	0
– jetons de présence			0	0
– avantages en nature ⁽³⁾			6 534	6 534
Total			258 039	NC
Monsieur Philippe CITERNE, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	750 000	750 000	375 000	375 000
– rémunération variable ⁽²⁾	1 209 980	0	0	NC
– rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
– jetons de présence	36 067	0	0	23 143
– avantages en nature ⁽³⁾	5 712	5 712	5 718	5 718
Total	2 001 759	755 712	380 718	NC

(1) Les éléments de rémunération sont ceux relatifs au mandat social. Ils sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt. M.Oudéa a perçu 241 291 euros en 2008 en tant que salarié. M.Cabannes a perçu 412 111 euros en tant que salarié en 2008.

(2) Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux. Les parts variables des Directeurs généraux délégués seront fixées par un conseil en avril 2009.

(3) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(4) Cette prime de 100 000 euros a été attribuée à Monsieur Alix par le Conseil du 14 avril 2008 au titre des très bonnes performances des activités de la Banque de détail qu'il a supervisé en 2007.

■ Tableau 3

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2008
AZEMA Jean		
Jetons de présence ^(a)	18 391	24 925
Autres rémunérations	0	0
CICUREL Michel		
Jetons de présence	51 219	59 785
Autres rémunérations	0	0
COHEN Elie		
Jetons de présence	82 951	77 680
Autres rémunérations	0	0
DAY Robert		
Jetons de présence	23 442	24 925
Autres rémunérations		
FOLZ Jean-Martin		
Jetons de présence	-	21 136
Autres rémunérations	0	0
JEANCOURT-GALIGNANI Antoine		
Jetons de présence	63 846	67 280
Autres rémunérations	0	0
LULIN Elisabeth		
Jetons de présence	80 426	77 680
Autres rémunérations	0	0
OSculati Gianemilio		
Jetons de présence	36 700	80 585
Autres rémunérations	0	0
PRUVOST Philippe		
Jetons de présence ^(b)	36 068	30 735
Autres rémunérations	0	0
REVOLTE Gérard		
Jetons de présence ^(c)	13 917	36 545
Autres rémunérations	0	0
RICARD Patrick		
Jetons de présence	48 694	56 880
Autres rémunérations	0	0
VANDELDE Luc		
Jetons de présence	11 392	39 450
Autres rémunérations	0	0
VIENTOT Marc		
Jetons de présence	36 068	6 695
Autres rémunérations	0	0
WYAND Anthony		
Jetons de présence	77 901	88 080
Autres rémunérations	0	0
Censeur		
MATSUO Kenji		
Jetons de présence ^(d)	12 837	13 305
Autres rémunérations	0	0

(a) Versés à Groupama Vie

(b) Versés au Syndicat SNB Société Générale

(c) Versés au Syndicat CFDT Société Générale

(d) Versés à Meiji Yasuda Life Insurance

■ Tableau 4

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ⁽¹⁾	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Daniel Bouton	21/03/08	Souscription	16,57	0	67,08 EUR	du 21/3/2011 au 20/3/2015
Frédéric Oudéa	21/03/08	Souscription	16,57	20 000	67,08 EUR	du 21/3/2011 au 20/3/2015
Frédéric Oudéa ⁽²⁾	21/03/08	Souscription	6,35	30 000	67,08 EUR	du 21/3/2011 au 20/3/2015
Philippe Citerne	21/03/08	Souscription	16,57	0	67,08 EUR	du 21/3/2011 au 20/3/2015
Didier Alix	21/03/08	Souscription	16,57	24 000	67,08 EUR	du 21/3/2011 au 20/3/2015
Didier Alix ⁽²⁾	21/03/08	Souscription	6,35	36 000	67,08 EUR	du 21/3/2011 au 20/3/2015
Séverin Cabannes	21/03/08	Souscription	16,57	16 145	67,08 EUR	du 21/3/2011 au 20/3/2015

(1) Cette valeur correspond à la valeur des options lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

(2) Options attribuées sous conditions de performance. Voir détail page 86.

■ Tableau 5

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS EXERCÉES EN COURS D'EXERCICE

Nom du dirigeant mandataire social	date du plan ⁽¹⁾	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Daniel Bouton	16/01/2002	45 500	57,17 EUR
Daniel Bouton	22/04/2003	36 000	47,57 EUR
Frédéric Oudéa		Pas de levées en 2008	
Philippe Citerne		Pas de levées en 2008	
Didier Alix		Pas de levées en 2008	
Séverin Cabannes		Pas de levées en 2008	
Total		81 500	

(1) Date du Conseil d'administration

■ Tableau 6

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾

Actions de Performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur	Date du plan ⁽²⁾	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2008	Valorisation des actions ⁽³⁾	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance

**SANS OBJET :
PAS D'ACTIONS GRATUITES DANS LE CADRE DU MANDAT**

Total

(1) Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008.

(2) Date du Conseil d'administration.

(3) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

■ Tableau 7

ACTIONS DE PERFORMANCE DÉFINITIVEMENT ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾

Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice

**SANS OBJET :
PAS D'ACTIONS GRATUITES DANS LE CADRE DU MANDAT**

Total

(1) Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008.

■ Tableau 8

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT***

Date d'Assemblée	30/05/2006	30/05/2006	29/04/2004	29/04/2004	23/04/2002	23/04/2002	13/05/1997
Date du Conseil d'administration	21/03/2008	19/01/2007	18/01/2006	13/01/2005	14/01/2004	22/04/2003	16/01/2002
Nombre total d'actions ⁽¹⁾ pouvant être souscrites ou achetées	2 208 920	1 345 286	1 650 054	4 397 150	4 071 706	4 030 221	3 614 262
<i>dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux ⁽²⁾</i>							
Mandataire 1 : Daniel Bouton	0	160 296	129 214	131 185	131 185	114 524	95 482
Mandataire 2 : Frédéric Oudéa	50 000	13 403	15 331	23 505	19 679	15 799	10 086
Mandataire 3 : Philippe Citerne	0	96 178	71 068	72 153	72 153	63 730	50 339
Mandataire 4 : Didier Alix	60 000	64 119	31 833	46 463	49 196	38 227	28 000
Mandataire 5 : Séverin Cabannes	16 145						
Point de départ d'exercice des options	21/03/2011	19/01/2010	18/01/2009	13/01/2008	14/01/2007	22/04/2006	16/01/2005
Date d'expiration	20/03/2015	18/01/2014	17/01/2013	12/01/2012	13/01/2011	22/04/2010	15/01/2009
Prix de souscription ou d'achat ⁽³⁾	67,08	121,93	98,12	68,61	64,03	47,57	57,17
<i>Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)</i>							
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2008	0	0	2 174	53 340	727 877	2 435 894	2 685 280
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	24 042	32 086	66 299	185 986	115 163	195 036	284 499
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	2 184 878	1 313 200	1 581 581	4 157 824	3 228 666	1 397 780	644 483

(1) L'exercice d'une option donne droit à une action SG. Ce tableau tient compte des ajustements effectués suite aux augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(2) Messieurs Oudéa et Cabannes ont été nommés mandataires sociaux en 2008.

(3) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de Bourse précédant le Conseil d'administration.

(*) Le tableau ne reprend que les plans dans lesquels les mandataires sociaux ont été attributaires d'options.

■ Tableau 9

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	723 330	22,01
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	107 138	56,32

■ Tableau 10

SITUATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Dates des Mandat		Contrat de Travail ⁽¹⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence ⁽³⁾	
	début	fin	oui	non	oui	non	oui	non	oui	Non
Daniel Bouton Président	1993			X	X			X		X
Frédéric Oudéa Directeur général ⁽⁴⁾	2008		X		X		X		X	
Didier Alix Directeur général délégué	2006		X		X			X		X
Séverin Cabannes Directeur général délégué	2008		X		X			X		X
Philippe Citerne Directeur général délégué	1997		X		X			X		X

(1) S'agissant du non cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le Président du Conseil d'administration, le Président Directeur général et le Directeur général dans les sociétés à Conseil d'administration.

(2) Le détail des régimes de retraites complémentaires figure pages 87 et 88. S'agissant de M. Daniel Bouton, ce régime ne crée plus de droits depuis le 12 mai 2008.

(3) Le détail des indemnités de non concurrence figure pages 87 et 88.

(4) Le contrat de travail, actuellement suspendu, du Directeur général cessera en 2009 dès qu'un nouveau dispositif de protection sociale (complémentaire santé, prévoyance) aura été mis en place.

TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LE TITRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

État récapitulatif communiqué en application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF.

Daniel BOUTON, Président-Directeur général, a effectué 1 opération à la date suivante :

**Souscription actions/autres
instruments financiers**

21/02/08

Daniel BOUTON, Président, a effectué 13 opérations aux dates suivantes :

Cession d'actions **Acquisition actions/autres
instruments financiers**

03/07/08

03/07/08

03/07/08

06/08/08

06/08/08

06/08/08

04/09/08

04/09/08

04/09/08

02/10/08

02/10/08

02/10/08

06/10/08

Didier ALIX, Directeur général délégué, a effectué 2 opérations aux dates suivantes :

**Acquisition actions/autres
instruments financiers** **Souscription actions/autres
instruments financiers**

21/02/08

22/02/08

Les personnes liées à Didier ALIX, Administrateur, ont effectué 1 opération à la date suivante :

Acquisition d'actions

26/02/08

Michel CICUREL, Administrateur, a effectué 1 opération à la date suivante :

**Souscription actions/autres
instruments financiers**

12/03/08

Philippe CITERNE, Administrateur jusqu'au 27 mai 2008, Directeur général délégué a effectué 1 opération à la date suivante :

**Souscription actions/autres
instruments financiers**

27/02/08

Elie COHEN, Administrateur, a effectué 1 opération à la date suivante :

**Souscription actions/autres
instruments financiers**

11/03/08

Robert A. DAY, Administrateur, a effectué 10 opérations aux dates suivantes :

**Cession d'actions Cession autres
instruments financiers**

09/01/08	25/02/08
18/01/08	28/02/08
12/06/08	29/02/08
12/06/08	
13/06/08	
16/06/08	
03/10/08	

Les personnes liées à Robert A. DAY, Administrateur, ont effectué 24 opérations aux dates suivantes :

**Cession d'actions Cession autres
instruments financiers**

10/01/08	25/02/08
10/01/08	25/02/08
18/01/08	25/02/08
12/06/08	25/02/08
12/06/08	25/02/08
13/06/08	25/02/08
12/06/08	28/02/08
12/06/08	28/02/08
13/06/08	28/02/08
12/06/08	29/02/08
12/06/08	29/02/08
13/06/08	29/02/08

Jean-Martin FOLZ, Administrateur, a effectué 1 opération à la date suivante :

**Souscription actions/autres
instruments financiers**

27/02/08

Antoine JEANCOURT-GALIGNANI, Administrateur, a effectué 1 opération à la date suivante :

Souscription actions/autres instruments financiers
13/03/08

Elisabeth LULIN, Administrateur, a effectué 2 opérations aux dates suivantes :

Cession autres instruments financiers	Souscription actions/autres instruments financiers
29/02/08	29/02/08

Patrick RICARD, Administrateur, a effectué 1 opération à la date suivante :

Souscription actions/autres instruments financiers
27/02/08

Luc VANDELDE, Administrateur, a effectué 1 opération à la date suivante :

Souscription actions/autres instruments financiers
13/03/08

Les personnes liées à Anthony WYAND, Administrateur, ont effectué 1 opération à la date suivante :

Souscription actions/autres instruments financiers
21/02/08

Commissaires aux comptes

Les comptes de Société Générale sont certifiés conjointement par le Cabinet Ernst & Young Audit, représenté par M. Philippe Peuch-Lestrade, et la société Deloitte et Associés (changement de dénomination en octobre 2004), représentée par M. José Luis Garcia. Leur mandat prendra fin à la clôture des comptes 2011.

Sur proposition du Conseil d'administration, les mandats de Ernst & Young et de Deloitte et Associés ont été renouvelés par l'Assemblée générale de 2006 qui a examiné les comptes de l'exercice 2005.

Dès 2001, afin de renforcer l'indépendance des Commissaires aux comptes du Groupe, le Conseil d'administration avait décidé de limiter la proportion des honoraires versés aux réseaux dont ils font partie pour des tâches non liées à leurs missions d'audit.

En 2002, le Conseil a adopté des règles plus strictes, reposant sur une distinction entre les différents types de missions susceptibles d'être confiées aux auditeurs externes et aux réseaux dont ils font partie.

La loi sur la Sécurité financière du 1^{er} août 2003 a modifié la législation relative aux règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, en interdisant la fourniture de toute prestation n'entrant pas dans les diligences directement liées à la mission de Commissaire aux comptes par le Commissaire aux comptes auprès de toutes les sociétés du Groupe et par les membres de son réseau auprès des sociétés qu'il audite, et en renvoyant au code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes le soin de préciser les restrictions à apporter aux prestations délivrées par les membres de son réseau auprès des sociétés du Groupe qu'il n'audite pas.

Prenant acte de ces évolutions, le Conseil d'administration a arrêté en novembre 2003 un nouveau dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe et Ernst & Young Audit, Deloitte et Associés et les membres de leurs réseaux. Ces règles sont plus strictes que la loi, en prévoyant que les diligences non directement liées à la mission de Commissaire aux comptes ne peuvent être rendues, après une autorisation préalable du Comité des comptes, qu'auprès des seules filiales étrangères du Groupe.

Le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes a été approuvé par un décret du 16 novembre 2005 modifié par deux décrets du 24 avril 2006 et du 2 juillet 2008. Le Code rappelle les interdictions posées par la loi et présente une liste de prestations interdites. Il impose au Commissaire aux comptes de s'assurer que son indépendance n'est pas affectée par la fourniture par un membre de son réseau d'une prestation aux sociétés qu'il n'audite pas, et présente une liste de prestations affectant son indépendance.

Le Conseil d'administration du 17 mai 2006 a adopté de nouvelles règles afin de tenir compte du code de déontologie. Les modifications apportées n'emportent aucune évolution majeure des principes du Groupe, qui tenaient déjà compte des prestations réalisées par le réseau d'un Commissaire aux comptes. Elles traduisent une définition plus précise des différents types de missions ainsi que des diligences interdites qui ne peuvent être confiées à un Commissaire aux comptes et aux membres de son réseau par aucune société du Groupe.

Les Commissaires aux comptes présentent annuellement un état déclaratif des honoraires perçus. Il est rendu compte chaque année au Comité des comptes de la manière dont ces règles sont appliquées, avec la présentation des honoraires versés par type de mission aux réseaux dont font partie les Commissaires aux comptes.

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE 2008

	Ernst & Young Audit				Deloitte & Associés			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	4 700	2 459			6 222	4 244		
Filiales intégrées globalement	10 039	10 048			9 948	6 872		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur	456	636			502	655		
Filiales intégrées globalement	1 183	765			1 316	589		
Sous-total	16 377	13 908	99,83 %	99,14 %	17 989	12 360	99,59 %	99,87 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	24	0			33	0		
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	4	121			41	16		
Sous-total	28	121	0,17 %	0,86 %	73	16	0,41 %	0,13 %
Total	16 405	14 029	100,00 %	100,00 %	18 062	12 376	100,00 %	100,00 %

■ RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES⁽¹⁾

Le présent Rapport est présenté en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Il présente de manière synthétique les procédures de contrôle interne du Groupe consolidé. Il ne saurait prétendre décrire de manière détaillée la situation de l'ensemble des activités et filiales du Groupe ni la mise en œuvre pratique des procédures. Le Président de chaque société anonyme faisant appel public à l'épargne, filiale française du Groupe est par ailleurs appelé à rédiger un rapport spécifique.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques inhérents aux activités des établissements bancaires, le contrôle interne constitue pour eux un instrument essentiel de leur pilotage et de leur politique de maîtrise des risques et contribue ainsi fortement à la pérennité de leurs activités. Ce contrôle s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict au plan national et fait l'objet de nombreux travaux au plan international (Comité de Bâle, Union européenne). Il concerne l'ensemble des acteurs du Groupe : il est d'abord du ressort des opérationnels, mais il implique également un certain nombre de directions fonctionnelles, et au premier chef la Direction des risques, le Secrétariat général (notamment en charge de la Conformité), l'ensemble des Directions financières du Groupe, ainsi que l'Audit interne et l'Inspection générale. Ces entités ont toutes participé à l'élaboration du présent rapport pour les parties qui les concernent. Il a été approuvé par le Conseil d'administration après examen par le Comité des comptes.

L'activité bancaire est soumise à différents types de risques

Compte tenu de la diversité et de l'évolution permanente de ses activités, le Groupe est soumis à des risques multiples. Ceux-ci peuvent être classés en cinq catégories :

- **le risque de crédit** (incluant le risque-pays) : risque de perte dû à l'incapacité des clients (y compris souverains) et autres contreparties de la banque, à faire face à leurs obligations financières ;
- **le risque de marché** : risque de perte dû au changement dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité ;

- **le risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêts ou de taux de change ;
- **le risque de liquidité** : risque pour le Groupe de ne pouvoir faire face à ses engagements ;
- **le risque opérationnel** : incluant entre autres, les risques de non conformité, y compris juridiques et déontologiques, les risques comptables, environnementaux ou de réputation, les risques de perte résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, des personnels et des systèmes internes, ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence mais à risque de perte élevée.

Le contrôle interne s'inscrit dans le cadre réglementaire strict imposé aux établissements bancaires

Les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent du règlement n° 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, qui fait l'objet d'actualisations régulières. Ce texte, qui régit les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe délibérant doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

En juin 2004, le Comité de Bâle a défini les quatre principes – indépendance, universalité, impartialité, adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice du contrôle interne des établissements de crédit.

Au sein du groupe Société Générale, ces principes sont mis en œuvre principalement dans différentes directives, l'une établissant le cadre général du contrôle interne du Groupe, une deuxième définissant la Charte d'Audit du Groupe et les autres étant relatives à la Direction des risques, à la gestion des risques de crédit, à la gestion des risques opérationnels, à la gestion des risques structurels de taux, de change et de liquidité et au contrôle de la conformité.

(1) Le rapport titré « Rapport du Président sur le contrôle interne » jusqu'en 2007 s'intitule maintenant « Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques » en vertu de la modification de l'article L 225-37 du Code de commerce. La partie « gouvernement d'entreprise » de ce même rapport figure pages 79 à 104.

Le contrôle interne est défini dans ces directives comme l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, aux règles internes et aux orientations définies par l'Organe exécutif de l'entreprise. Le contrôle interne vise notamment :

- à déceler et à mesurer les risques encourus, à exercer sur eux un contrôle suffisant ;
- à garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières et de gestion ;
- à vérifier la qualité des systèmes d'information et de communication.

Les acteurs de la gestion et du contrôle des risques

■ L'organisation et les procédures de maîtrise des risques sont définies au plus haut niveau

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration et le Comité des risques.

Le Conseil d'administration, et plus particulièrement son Comité des comptes, procède régulièrement à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques.

LE RÔLE DU COMITÉ DES COMPTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION⁽¹⁾

Au-delà de ses responsabilités relatives au travail des Commissaires aux comptes (conduire la procédure de sélection, s'assurer de leur indépendance et examiner leur programme de travail), le Comité des comptes joue un rôle essentiel dans l'évaluation par le Conseil d'administration de la qualité du contrôle interne du Groupe.

Ainsi, il a pour missions :

- d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors-bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes ;
- d'examiner la cohérence des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, des risques et de la conformité aux lois et règlements et à la déontologie propres aux activités bancaires et financières ;

- d'examiner le programme d'Audit interne du Groupe et le Rapport sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire, et de donner son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- d'examiner les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et d'émettre un avis sur les projets de réponse à ces lettres.

À ces fins, le Comité des comptes peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes, ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques et de la conformité.

Le Comité des risques présidé par la Direction générale réunit au minimum chaque mois le Comité exécutif du Groupe. Cette instance est amenée à définir les systèmes d'encadrement, à revoir les évolutions des caractéristiques et des risques du portefeuille du Groupe et à décider des infléchissements éventuels de stratégie. Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité « grands risques » se consacre à la revue des expositions importantes (dossiers individuels ou segments de portefeuille).

■ Sous l'autorité de la Direction générale, les Directions fonctionnelles du Groupe, indépendantes des directions opérationnelles, sont dédiées à la gestion et au contrôle permanent des risques.

Elles adressent au Comité exécutif du Groupe toutes les informations nécessaires à l'exercice de sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe.

À l'exception des Directions financières des pôles d'activités, l'ensemble de ces directions rapportent directement à la Direction générale du Groupe ou au Secrétariat général (lui-même sous la responsabilité directe de la Direction générale), également responsable de la conformité du Groupe.

- **la Direction des risques**, responsable du recensement et du suivi des risques (de crédit, de marché, opérationnels) du Groupe ;
- **la Direction financière du Groupe**, qui, au-delà de ses responsabilités stratégiques et de gestion financière, se voit conférer de larges missions de contrôle comptable et financier (risque structurel de taux et de change) ;
- **les Directions financières des pôles**, rattachées hiérarchiquement aux responsables de pôle d'activités et fonctionnellement à la Direction financière du Groupe, qui

(1) Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié le 17 février 2009. Le nouveau règlement, disponible dans le Document de référence, s'applique donc à compter de cette date.

veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *reportings* de consolidation transmis au Groupe ;

- **la Direction de la déontologie du Groupe**, qui veille au respect des lois, règlements et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement ;
- **la Direction juridique du Groupe**, qui veille à la sécurité et à la conformité juridique des activités du Groupe, en liaison avec les services juridiques des filiales ;
- **la Direction fiscale du Groupe**, qui veille au respect des lois fiscales ;
- **la Direction des systèmes d'information du Groupe**, qui est en charge de la sécurité des systèmes d'information.

■ La surveillance permanente de leur activité par les opérationnels eux-mêmes constitue la pierre angulaire du contrôle permanent.

Pour renforcer la cohérence de ce dispositif à l'échelle du Groupe, le département des risques opérationnels de la Direction des risques est chargé depuis octobre 2006 de la coordination de la surveillance permanente et de la consolidation des états de synthèse réalisés par les différentes entités du Groupe.

■ L'Audit interne a pour mission principale d'évaluer périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité à laquelle il est rattaché.

Il couvre l'ensemble des activités et des entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction. Pour remplir ses objectifs, il est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif.

Le dispositif se compose :

- **des départements d'Audit interne**, rattachés hiérarchiquement aux responsables de pôle d'activités et fonctionnellement à l'Inspection générale ;
- **de l'Inspection générale**, rattachée hiérarchiquement à la Direction générale.

La gestion et l'évaluation des risques

■ Le Conseil d'administration et le Comité des comptes

En premier lieu, le **Conseil d'administration** définit la stratégie de la Société en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure

notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition globale de ses activités au risque et approuve les enveloppes de risque annuelles pour les risques de marché et de crédit. La Direction générale effectue une fois par an devant le Conseil d'administration (et plus souvent si les circonstances l'exigent) des présentations sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe.

Au sein du Conseil d'administration, le **Comité des comptes** est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques et la conformité avec le cadre ainsi fixé et avec les lois et réglementations en vigueur. Ce Comité, qui bénéficie d'exposés spécifiques de la Direction générale, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de gros montant. Enfin, il examine le rapport sur l'évaluation des risques et des procédures de contrôle qui est remis tous les ans à la Commission bancaire.

■ La gestion des risques liés au développement des activités

UN PROCESSUS D'ACQUISITION FORMALISÉ

Compte tenu des risques inhérents aux acquisitions de nouvelles entités, le Groupe a mis en place un corpus de règles claires et régulièrement mises à jour.

L'évaluation des projets d'acquisition se fonde sur leur potentiel de création de valeur pour le Groupe. Dans ce cadre, doivent être examinés et approfondis, conformément aux règles internes du Groupe :

- les différents risques inhérents au projet ;
- la fiabilité des données comptables et de gestion ;
- les procédures de contrôle interne ;
- la fiabilité de la situation financière ;
- le réalisme des perspectives de développement, tant en termes de synergies de coût que de croissance du résultat ;
- les conditions d'intégration et de suivi de cette intégration.

Cette évaluation préalable est conduite par les métiers et implique l'ensemble des spécialistes nécessaires (représentants des lignes-métiers, de la Direction des risques, de l'Inspection générale, de la Direction comptable, de la Direction de la déontologie, de la Direction juridique, etc.).

Sur la base de cette analyse, le projet est soumis à l'approbation de la Direction financière du Groupe et, pour

les acquisitions significatives, du Comité exécutif du Groupe. Les projets les plus importants requièrent l'accord préalable du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Une fois acquise, l'entité est intégrée au pôle d'activités concerné du Groupe selon des modalités précises qui font l'objet d'une évaluation semestrielle par l'échelon hiérarchique approprié en fonction de son importance (Directeur financier, Comité exécutif, Direction générale). Un diagnostic est fait de l'état du contrôle interne, en particulier en matière de risques, d'informations comptables et financières et, en fonction du type d'activité de l'entité, des procédures déontologiques. Des mesures sont ensuite prises afin d'amener l'entité acquise le plus rapidement possible aux normes du Groupe.

En outre, le Comité des comptes du Groupe et le Conseil d'administration assure un suivi des acquisitions stratégiques. Ainsi en avril 2008, un bilan des acquisitions réalisées en 2007 a été présenté au Comité des comptes. Enfin, un bilan du plan de développement réalisé au moment de l'acquisition est présenté environ deux ans plus tard.

LE COMITÉ NOUVEAU PRODUIT

Il est de la responsabilité de chaque Direction de soumettre toute activité nouvelle, tout produit inédit ou en cours de développement, à une procédure Nouveau Produit. Ces procédures Nouveau Produit ont pour mission de s'assurer qu'avant tout lancement, **l'ensemble des risques** attachés à cette activité ou à ce produit soient dûment compris, mesurés, approuvés et soumis à des procédures et des contrôles adéquats, reposant sur des systèmes d'information et des chaînes de traitement appropriés.

■ La Direction des risques du Groupe

En charge des risques de crédit, de marché et opérationnels, et indépendante des entités commerciales, la Direction des risques du Groupe est rattachée à la Direction générale. Elle a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de contrôle des risques en place est correctement dimensionné, solide et efficace, et en surveillant les opérations menées au sein du Groupe.

Dans ce cadre, la Direction des risques est responsable :

- du recensement des risques financiers (risques de crédit, de marché) et opérationnels du Groupe ;
- de la définition ou de la validation des méthodes et des procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- de l'adéquation des systèmes d'information risques, du pilotage des portefeuilles de risques et du suivi des risques transversaux ;
- de la gestion prévisionnelle du coût du risque du Groupe.

Elle contribue en outre à l'appréciation des risques en prenant position sur les opérations proposées par les responsables commerciaux.

La rémunération des personnels de la filière risque est indépendante des performances des activités dont ils assurent le contrôle des risques, conformément aux orientations de communauté financière internationale.

EN MATIÈRE DE RISQUE DE CONTREPARTIE :

- le Comité des risques fixe sur proposition de la Direction des risques les limites de concentration par pays, zone géographique, secteur, produit, type de client, etc., qu'il juge pertinentes ;
- la centralisation des demandes d'autorisation des lignes-métiers relatives à un client ou un groupe de clients sur une Direction commerciale unique, disposant de la connaissance approfondie du client ;
- la délégation de l'analyse et de l'approbation des dossiers d'engagement, tant au sein des lignes commerciales qu'à la Direction des risques, au niveau de compétence le plus adapté au risque pris ;
- les contreparties les plus fragiles et/ou les plus sensibles à la crise ont fait l'objet de mesures préventives en amont et d'une gestion quotidienne renforcée (mise sous surveillance, ajustement des autorisations, baisse des ratings, information régulière sur l'évolution de la situation au Comité exécutif du Groupe).

EN MATIÈRE DE RISQUE DE MARCHÉ :

- Le Conseil d'administration approuve les principales limites définies par le Comité des risques sur la base des propositions de la Direction des risques ;

En 2008, la gravité de la crise financière a conduit le Conseil d'administration à revoir la politique du Groupe en matière de risques de marché et notamment des limites de risques.

- les modèles font l'objet d'améliorations continues et sont régulièrement enrichis, notamment afin de prendre en compte de nouveaux facteurs de risque ;

LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Ils sont gérés par la filière risques opérationnels constituée du Département des risques opérationnels (rattaché à la Direction des risques) et des équipes en charge de la gestion et de la maîtrise de ces risques au sein des Directions opérationnelles et fonctionnelles.

La filière a pour mission de :

- définir et mettre en œuvre la stratégie de maîtrise des risques opérationnels ;
- analyser l'environnement en termes de risques opérationnels et de contrôles associés, afin d'en mesurer l'évolution et les conséquences sur le profil des risques du Groupe ;

- promouvoir, à travers le Groupe, une culture de maîtrise des risques opérationnels ;
- faire partager des objectifs communs et fédérer les efforts pour les atteindre ;
- développer les compétences techniques et encourager les meilleures pratiques.

Au titre de la supervision fonctionnelle de l'ensemble de cette filière, le Département des risques opérationnels a pour mission d'assurer le suivi transversal des risques opérationnels du Groupe, de coordonner leur pilotage et d'en assurer le *reporting* pour la Direction générale, le Conseil d'administration et les autorités de supervision bancaire. Il veille également à renforcer la cohérence et l'intégrité du dispositif et à assurer sa conformité aux dispositions réglementaires actuelles et futures.

Les missions et les moyens de la filière Risques opérationnels ont été renforcés en 2008, notamment par les mesures suivantes :

- renforcement des moyens humains de la filière, sur le plan qualitatif et quantitatif, en visant une progression supérieure à 25 % sur deux ans ;
- renforcement du pilotage et du *reporting* des risques opérationnels (notamment dans l'établissement des cartographies de risques et le suivi des plans d'actions) ;
- approfondissement de la culture risques opérationnels (actions de formation et de sensibilisation).

CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ ET GESTION DE CRISE

La fonction **Plans de Continuité d'Activité** (PCA) est rattachée au Département du risque opérationnel. Elle s'attache à l'amélioration constante, notamment au moyen de tests réguliers, des dispositifs de continuité d'activité au sein du Groupe.

Une fonction **Gestion de Crise**, distincte de la fonction PCA, renforce la prise en compte de cet aspect spécifique au sein du Groupe et le déploiement de dispositifs et d'outils adéquats.

■ Méthodologies et dispositif de quantification des risques

Le groupe Société Générale consacre des ressources importantes à l'adaptation des moyens de gestion et de suivi des risques du Groupe.

La méthode de notation IRBA (*Advanced Internal Ratings Based Approach*) est utilisée depuis début 2008 pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit. Le dispositif de suivi des modèles de notation est opérationnel, conformément aux exigences Bâle II.

Dans le cadre de la gouvernance des modèles internes du Groupe, ce dispositif prévoit une revue annuelle de l'ensemble des modèles par les entités modélisatrices, puis par une entité indépendante de validation. Les conclusions des revues sont ensuite soumises pour approbation à un Comité modèles et un Comité d'experts et peuvent conduire, lorsque cela s'avère nécessaire, à la refonte des modèles. Au cours de l'année 2008, ce dispositif n'a pas fait l'objet de changement majeur, l'évolution de certains modèles étant par ailleurs planifiée en 2009.

Par ailleurs, le développement des modèles a été poursuivi afin d'élargir le périmètre des encours couverts par l'approche de notation interne et par la méthode avancée. Ces modèles ont été soumis à la Commission bancaire pour approbation, en vue de les utiliser pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires.

Certains portefeuilles ou filiales (pour l'essentiel des filiales situées dans des pays émergents) demeurent temporairement en méthode standard. Un plan de passage en IRBA de ces entités dans le futur a été présenté à la Commission Bancaire et s'étend jusqu'en 2015.

S'agissant du risque opérationnel, le dispositif est en phase de production. L'intégration du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) dans le système de collecte de pertes internes et d'analyses de scénarii permet de présenter régulièrement des simulations de calcul d'exigences en fonds propres réglementaires en Comité des risques afin de suivre les principales évolutions du capital Groupe. Le modèle AMA du risque opérationnel a immédiatement été adapté pour tenir compte, dans l'estimation du risque, de la perte extrême enregistrée en janvier 2008 consécutivement à la fraude subie par le Groupe. Cette modification a été approuvée par la Commission bancaire et la nouvelle estimation a été prise en compte dans le premier calcul des besoins de fonds propres réglementaires selon la réglementation Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II et en parallèle des travaux du Pilier 1, un programme de travaux avait été lancé conjointement par la Direction financière et la Direction des risques du Groupe afin de préparer les changements induits par la réforme réglementaire dans la gestion du capital et la mesure des risques : ces travaux participent à la mise en œuvre du Pilier 2. Outre les mesures en capital économique, le Groupe a enrichi son dispositif de *stress-tests* (historiquement composé de *stress-tests* spécifiques par types de risques) par des *stress-tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe. Par ailleurs, des analyses visant à mesurer et gérer le besoin de capital lié à la cyclicité courante induite par les normes Bâle II, plus sensibles aux cycles de crédit, sont également régulièrement conduites. Ces travaux sont utilisés dans la gestion du capital en environnement Bâle II. L'ensemble des travaux méthodologiques réalisés au titre de la mise en œuvre du Pilier 2, leurs résultats et leur prise en compte dans la gestion opérationnelle du Groupe ont été revus de septembre à

décembre 2008 par une mission du CEBS (*Committee of European Banking Supervisors*). Enfin, pour se conformer aux exigences du Pilier 3, le Groupe a publié pour la première fois début 2009 des informations financières quantitatives et qualitatives complémentaires sur son portefeuille de crédit.

En matière de risque de contrepartie sur produits de marché, la mesure de l'exposition en risque moyen utilisée jusqu'à fin 2004 a été complétée depuis 2007 par des mesures fondées sur des scénarii de risque maximal (à savoir la *Credit VaR*, qui est un fractile à 99 % établi à partir de modèles statistiques, et des *stress tests* définis à partir de scénarii macro-économiques théoriques), de manière à renforcer encore la sélectivité des opérations.

S'agissant des risques de marché, le dispositif mis en place avait permis d'obtenir la validation par la Commission bancaire du modèle interne de mesure des risques sur la quasi-totalité des opérations concernées. Le passage à l'environnement Bâle II n'a pas induit de changement majeur concernant le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de marché.

Enfin, les **systèmes d'information sont régulièrement adaptés** aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées, tant au niveau local (entités bancaires) qu'au niveau central (Direction des risques). À titre d'exemple, un entrepôt de données dédié aux modélisateurs a été mis en place, permettant d'automatiser les tâches récurrentes de préparation des données, de sécuriser et de rationaliser la gestion des données et d'assurer l'auditabilité des traitements.

Le contrôle interne des risques

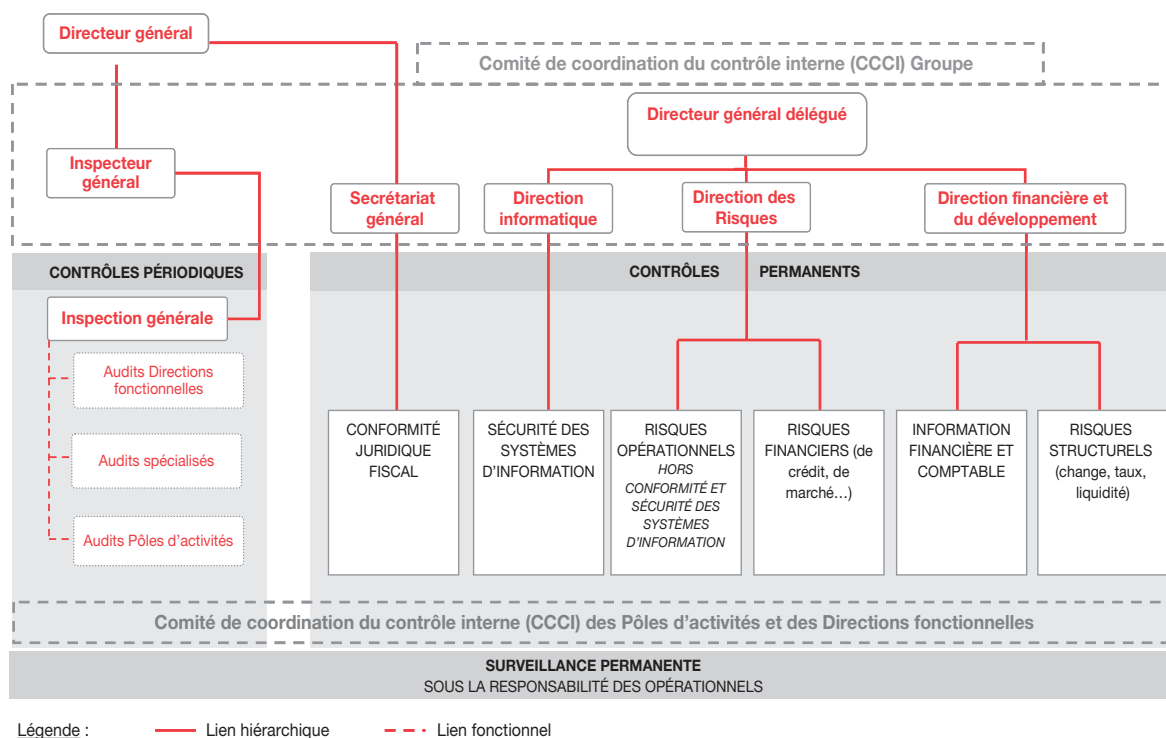
■ Une coordination du dispositif de contrôle assurée au niveau du Groupe et relayée dans chacun des pôles et Directions fonctionnelles

Conformément aux dispositions du règlement n° 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, le contrôle interne comprend un dispositif de contrôle permanent et un dispositif de contrôle périodique.

La cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne sont assurées par un Directeur général délégué (Philippe Citerne jusqu'en septembre 2008 puis Séverin Cabannes). Il préside le **Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCCI Groupe)** qui réunit le Secrétaire général, le Directeur des risques, le Directeur financier, le Directeur des systèmes d'information Groupe et l'Inspecteur général huit fois par an.

Sur décision du Comité exécutif du Groupe, l'ensemble des pôles et des directions fonctionnelles du Groupe se sont dotés de Comités de coordination du contrôle interne. Présidés par le responsable du pôle ou de la Direction fonctionnelle, ces Comités réunissent les responsables des fonctions de contrôle permanent ou périodique compétents pour le pôle ou la direction fonctionnelle, ainsi que le Directeur de la Coordination du contrôle interne du Groupe et les responsables des fonctions de contrôle de niveau Groupe. L'organisation mise en place au niveau du Groupe pour coordonner l'action des différents acteurs du contrôle interne a ainsi été déclinée au sein de chacun des pôles.

Les dispositifs de contrôle permanent et périodique ainsi que le rôle des différents acteurs sont repris plus en détail dans la suite du rapport.



Le contrôle permanent

LE PREMIER NIVEAU DE RESPONSABILITÉ DU CONTRÔLE PERMANENT EST LE CADRE OPÉRATIONNEL

La surveillance permanente de leur activité par les opérationnels eux-mêmes constitue la pierre angulaire du contrôle permanent. Elle se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la conformité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. À cet effet, la surveillance permanente comporte deux volets :

- **la sécurité au quotidien** concerne l'ensemble des agents et repose sur le respect permanent par chacun d'entre eux, pour toutes les opérations qu'ils traitent, des règles et procédures en vigueur ;

- **la supervision formalisée** constitue l'obligation pour la hiérarchie de vérifier, régulièrement et au travers de procédures écrites, le respect par les agents des règles et procédures de traitement et l'efficacité de la sécurité au quotidien.

Elle implique que les modes opératoires soient formalisés et mis à disposition des collaborateurs. Le contenu de la surveillance permanente est repris pour chaque entité du Groupe dans un dossier qui définit, à partir d'une analyse de l'activité, les procédures à respecter.

Le Crédit du Nord complète son dispositif par un contrôle permanent de deuxième niveau, effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche et destiné à s'assurer de l'application des règles édictées en matière de surveillance permanente.

PARALLÈLEMENT, LES DIRECTIONS FONCTIONNELLES CONCOURENT AU CONTRÔLE PERMANENT DES OPÉRATIONS DU GROUPE.

La Direction des risques, disposant de relais dans les pôles et filiales du Groupe, est chargée de la mise en place du dispositif de contrôle des risques de crédit, de marché, et opérationnels ainsi que d'un suivi homogène et consolidé.

LA FILIÈRE RISQUES DU GROUPE SG RASSEMBLE PLUS DE 3 300 PERSONNES DÉDIÉES À LA MAÎTRISE ET AU CONTRÔLE PERMANENT DES RISQUES :

- 800 au sein de la Direction des risques du Groupe ;
- 2 500 dans les différents pôles et filiales du Groupe.

Courant 2008, une réorganisation de la Direction des risques a été décidée afin de tirer les conséquences des événements récents qui ont affecté Société Générale et son environnement (crise financière, opérations frauduleuses sur les activités de marché) et d'ajuster l'organisation de la gestion des risques aux évolutions du Groupe. Cette nouvelle organisation, mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2009, a pour principaux objectifs de :

- renforcer, au sein de la Direction des risques, la fonction de pilotage proactif de l'ensemble des risques du Groupe, en rapprochant les équipes de recherche et les équipes d'analyse de portefeuille des risques, ainsi qu'en améliorant les procédures et dispositifs d'alerte ;
- mieux croiser les approches marché / crédit / liquidité, en regroupant la gestion des risques de marché et celle des risques émetteur et de crédit, sous-jacents aux produits de titrisation ;
- renforcer, au sein de la branche gestion d'actifs, l'indépendance de la fonction de gestion des risques de marché et de liquidité vis-à-vis des entités opérationnelles ;
- regrouper les équipes en charge des risques de crédit sur l'immobilier ;
- adapter le suivi des risques au poids croissant de la clientèle de particuliers et professionnels ;
- renforcer la prévention et le suivi des risques opérationnels.

Pour chaque type de risque, et en application du système d'encadrement défini par le Comité des risques, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur les procédures décrites ci-dessous.

En matière de risque de contrepartie et en réponse à la crise des institutions financières le groupe a, dès la fin 2007, mis en place un dispositif de surveillance renforcée de gestion de ses limites et de ses expositions sur contreparties bancaires ;

EN MATIÈRE DE RISQUE DE MARCHÉ :

- un suivi permanent et indépendant des positions et des risques est assuré pour les activités de marché du Groupe ; une comparaison de ces positions et risques avec les limites établies, intégrant un dispositif d'alertes, est effectuée pour toutes ces activités ;
- une surveillance et un contrôle du nominal brut des positions (fondés sur des niveaux d'alerte s'appliquant à l'ensemble des instruments et *desks*) participent à la détection d'éventuelles opérations de *rogue trading* ;
- des *reportings* quotidiens des risques permettent de mettre en évidence d'éventuels dépassements de limites ;
- un contrôle régulier des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats est assuré ;
- les méthodes de mesure du risque font l'objet de définitions précises ;
- la Direction des risques procède à la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques, du résultat des opérations ainsi que du montant des réserves ;
- un Rapport annuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché – et en particulier l'utilisation des limites – est envoyé à la Direction générale et au management des lignes-métiers.

Ces procédures sont adaptées régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des réglementations, de la croissance et de la complexification de l'activité et des nouveaux facteurs de risque. Le renforcement des contrôles peut prendre la forme de plans d'actions spécifiques.

EN MATIÈRE DE RISQUES OPÉRATIONNELS :

Un ensemble unifié de procédures, d'outils et de méthodologies est déployé afin d'identifier, d'évaluer (quantitativement et qualitativement) et de piloter les risques opérationnels du Groupe. Il s'appuie notamment sur :

- l'auto-évaluation des risques et des contrôles (*Risk and Control Self-Assessment*) qui a pour but d'identifier et mesurer l'exposition du Groupe aux différentes catégories de risques opérationnels afin d'établir une cartographie précise des niveaux de risques intrinsèques et résiduels (*i.e.* après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle) ;
- des indicateurs clés de risque (*Key Risk Indicators*) pour alerter en amont sur les risques de pertes opérationnelles ;

- des analyses de scénarii, qui consistent à estimer les pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité, auxquelles le Groupe pourrait être exposé ;
- la collecte et l'analyse des pertes internes et des pertes subies dans l'industrie bancaire à la suite de la matérialisation de risques opérationnels.

Ces dispositions permettent aux diverses entités du Groupe de définir et de mettre en œuvre les actions nécessaires pour maintenir ou ramener les risques opérationnels à un niveau acceptable.

Un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information coordonne au niveau du Groupe le contrôle des risques liés aux systèmes d'information.

Pleinement consciente de l'exposition de ses systèmes d'information aux risques extérieurs due à la multiplicité des canaux commerciaux, dont Internet, Société Générale a maintenu et renforcé ses mesures d'organisation, de veille et de communication relatives à la sécurité de ses systèmes d'information. **Le dispositif de sécurité, coordonné au niveau du Groupe par un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, est** relayé dans chacun des pôles d'activités. Sur le plan opérationnel, le Groupe s'appuie sur une cellule de gestion des alertes et de veille sécuritaire, qui fait appel à de multiples sources d'information et de surveillance, internes comme externes.

Le dispositif de sécurité est régulièrement mis à niveau pour tenir compte des évolutions technologiques et de l'apparition de nouvelles menaces ou de nouveaux risques. Il est encadré par des « Orientations stratégiques sécurité » validées par la Direction générale et l'ensemble des métiers dans le cadre du Comité de surveillance des Directions fonctionnelles.

La nécessité d'ajuster le dispositif de sécurité des systèmes d'information aux risques propres à l'activité bancaire est prise en compte, notamment dans le cadre de la gestion des risques opérationnels. Un plan d'action sécurité à quatre ans, déclinant les grandes orientations pour la sécurité, a été approuvé en juillet 2008 et fera l'objet d'un suivi biannuel par le Comité exécutif du Groupe. Par ailleurs, l'ensemble du personnel est régulièrement sensibilisé et formé aux mesures et comportements à adopter pour prendre en compte les risques liés à l'utilisation des systèmes d'information.

La Direction financière du Groupe a la responsabilité du contrôle du risque structurel (taux et change).

Le Comité financier, organe de Direction générale, valide les méthodes d'analyse et de mesure des risques, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

Le Département Bilan et Capital de la Direction financière du Groupe est en charge de la définition des normes Groupe

concernant les risques structurels, du contrôle de niveau 2, de la consolidation et du *reporting* des risques structurels auprès du Comité financier.

Chaque entité est responsable de ses risques de taux et de change, du respect des normes du Groupe et des limites fixées par la Direction financière du Groupe. Le suivi et le contrôle de ce risque est réalisé par les Directions financières des entités qui se chargent de l'établissement des *reportings* nécessaires et de l'analyse des risques structurels.

Le Secrétaire général du Groupe est le responsable de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle de la conformité pour le Groupe.

Il est assisté dans ses missions par un Comité de conformité Groupe qui réunit notamment les responsables conformité des pôles d'activités. Ces derniers exercent les mêmes responsabilités à travers une organisation et un réseau coordonné de responsables dans leurs périmètres respectifs. Au sein des filiales, succursales ou entités significatives, une responsabilité de conformité est clairement identifiée.

La conformité des opérations est examinée de manière régulière dans le cadre de cette organisation par les responsables conformité appuyés par :

- **la Direction de la déontologie**, qui veille au respect des lois et règlements, des principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ;
- **les Directions juridique et fiscale**, qui veillent respectivement à la sécurité et à la conformité juridiques ainsi qu'à la sécurité fiscale de l'ensemble des activités du Groupe.

Ces directions centrales rattachées au Secrétariat général du Groupe sont relayées au sein des entités opérationnelles par des correspondants locaux et, dans certaines implantations (filiales et succursales), par des services ayant des attributions de même nature. Les équipes centrales assurent des fonctions de surveillance, de formation et de diffusion de l'information dans l'ensemble du Groupe.

Pour compléter le dispositif conformément à la réglementation, les procédures existantes ont été renforcées pour répondre aux impératifs de conformité en matière de nouveaux produits ou services, et de remontée et de traitement des éventuels dysfonctionnements.

Enfin, la sensibilisation et la formation à la prévention du risque de non conformité font l'objet d'un effort particulier en plus des diverses actions que conduit Société Générale de manière récurrente dans ce domaine.

Des services d'Audit interne couvrant l'ensemble des entités du Groupe

L'Audit interne est un dispositif ayant pour mission principale d'évaluer périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité à laquelle il est rattaché. Il couvre l'ensemble des activités et des entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction. Pour remplir ses objectifs, il est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif.

Le dispositif se compose :

- **des départements d'Audit interne**, rattachés hiérarchiquement aux responsables de pôle d'activités et fonctionnellement à l'Inspection générale ;
- **de l'Inspection générale**, rattachée hiérarchiquement à la Direction générale.

QUELQUES CHIFFRES⁽¹⁾

Au total, les services d'Audit interne du Groupe comprennent environ 1 300 personnes.

Les effectifs d'audit des pôles d'activités et audits spécialisés comprennent près de 1 150 personnes dont 75 % en Banque de détail, 11 % en Banque de Financement et d'Investissement, 9 % en Gestions d'actifs et Titres, et le reste dans les audits spécialisés (comptable, juridique...).

L'Inspection générale comporte 150 personnes dont 111 inspecteurs et contrôleurs.

Chaque pôle d'activités du Groupe est doté d'un service d'Audit interne, dirigé par un responsable d'audit placé sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle. Le responsable d'audit a autorité hiérarchique ou fonctionnelle sur l'ensemble des auditeurs des différentes activités du pôle concerné. Le dispositif comprend aussi un service d'audit des Directions fonctionnelles, rattaché au Secrétariat général du Groupe.

Chaque service d'Audit interne identifie méthodiquement sur une base régulière les zones de risques du pôle d'activités. Sur cette base, il définit un plan d'audit annuel, permettant une couverture régulière de l'ensemble du périmètre. Ainsi, les groupes du réseau de distribution de Société Générale sont audités en moyenne tous les 18 mois. Dans la Banque de Financement et d'Investissement, les entités les plus sensibles donnent lieu à une mission d'audit dans un laps de temps de l'ordre d'un an.

Dans ce cadre, les auditeurs conduisent des contrôles de sécurité, de conformité et d'efficacité, et évaluent la qualité de

la surveillance permanente des services audités. Sur la base de leurs constats, ils formulent des recommandations et en contrôlent la mise en œuvre. Les dysfonctionnements relevés et les améliorations préconisées sont intégrés à un dispositif de suivi des préconisations géré par les Audits et l'Inspection générale.

Ce dispositif est complété par des audits spécialisés dans certains domaines nécessitant des compétences spécifiques : audit comptable, audit juridique, audit des risques de contrepartie. Ils sont placés sous la responsabilité hiérarchique du responsable de la direction fonctionnelle concernée et permettent à celle-ci d'exercer un contrôle direct sur le respect des principes et procédures du Groupe, en renforçant leur ancrage opérationnel et leur accès aux informations de terrain. Ils interviennent en assistance des audits de pôle d'activités sur des points spécifiques.

L'Inspection générale conduit une centaine de missions par an et s'assure de la qualité du système de contrôle interne

L'Inspection générale mène des missions de vérification portant sur tous les aspects des activités et du fonctionnement des entités du Groupe. Elle rend compte de ses observations, conclusions et recommandations à la Direction générale. Elle intervient dans l'ensemble du Groupe, sans exception. Dans le cadre de ses missions, elle émet un certain nombre de préconisations, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité exécutif du Groupe. Elle intervient dans le cadre d'un plan d'audit validé annuellement par la Direction générale.

En outre, l'Inspection générale est un des principaux services chargés de veiller à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle interne à Société Générale et dans l'ensemble de ses filiales.

Pour ce faire :

- elle conduit des missions dans les différentes directions fonctionnelles impliquées dans le contrôle interne et évalue, à l'occasion de ses vérifications, l'efficacité du dispositif de contrôle permanent ;
- elle évalue plus spécifiquement la qualité des prestations effectuées par les services d'audit. À cette fin, elle reçoit l'ensemble des rapports des auditeurs et se prononce sur leur qualité ; lors de chacune de ses missions, elle évalue la qualité des prestations réalisées par l'audit dans l'entité qu'elle vérifie, et elle conduit des missions spécifiques de vérification des services d'audit du Groupe (3 à 5 par an) ;
- elle valide les plans d'audit des services d'audit ;
- l'Inspecteur général dispose d'une autorité fonctionnelle sur les responsables d'audit des pôles ou des directions fonctionnelles et les responsables des audits spécialisés. Il a

(1) Effectifs moyens sur l'année 2008

en charge l'animation de l'ensemble de la filière Audit (cohérence des recommandations et des méthodes, mise en place d'outils mutualisés). L'Inspecteur général conduit notamment des Comités d'audit au sein de chacun des pôles d'activités et des principales filiales du Groupe.

LES COMITÉS D'AUDIT

Lieu d'échange privilégié entre l'audit de chaque pôle d'activités ou des principales filiales du Groupe et leurs tutelles hiérarchique et fonctionnelle, le Comité d'audit est un rouage majeur du dispositif de contrôle interne. Il permet, au moins une fois par an, l'examen de ses conditions d'exercice et de son activité. Selon un ordre du jour fixé par l'Inspecteur général, il traite des missions effectuées, du plan d'audit à venir, du suivi par l'audit des préconisations de l'Inspection générale et, le cas échéant, des autorités de tutelle et des auditeurs externes.

Du fait de sa mission, l'Inspecteur général est auditionné régulièrement par le Comité des comptes du Conseil d'administration. Il lui présente notamment le volet relatif au contrôle périodique du Rapport annuel sur le contrôle interne prévu par l'article 42 du règlement n° 97-02 modifié du CRBF. Le Comité des comptes examine le plan d'audit interne annuel du Groupe et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle périodique.

L'Inspecteur général entretient en outre des contacts étroits avec les Commissaires aux comptes et les représentants des autorités de tutelle. L'Inspection générale est enfin chargée d'assurer, en relation avec les services d'audit, le suivi des recommandations émises par les autorités de tutelle.

Le contrôle de la production et de la publication des données financières et de gestion

■ Les acteurs

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- Le Comité des comptes du Conseil d'administration a pour mission d'examiner le projet de comptes qui doivent être soumis au Conseil ainsi que de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer non seulement de la pertinence mais aussi de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués. Les Commissaires aux comptes sont entendus par le Comité de comptes dans le cadre de leur mission.
- La Direction financière du Groupe collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les

filiales et les pôles d'activités *via* une série de *reportings* normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs...).

- Les Directions financières de filiales et de pôles d'activités assurent le contrôle de second niveau des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les *back offices* et les informations de gestion remontant des *front offices*. Elles établissent les états financiers et les informations réglementaires requis au plan local ainsi que les *reportings* (comptable, contrôle de gestion, réglementaire...) à l'intention de la Direction financière du Groupe. Au sein de la Direction financière de la Banque de Financement et d'Investissement, le département Product Control (PCG) créé en novembre 2008 est désormais plus spécialement en charge de garantir la production et la validation indépendante du résultat et du bilan de la Banque de Financement et d'Investissement.
- Le *middle office*, spécifique à l'activité de Banque de Financement et d'Investissement, est en charge de la validation des évaluations des instruments financiers négociés. Il réalise également le rapprochement des résultats économiques (*front office*) et comptables (*back office*).
- Le *back office* est en charge d'effectuer toutes les fonctions support liées aux opérations réalisées par les membres des *front offices*. Il vérifie notamment le bien fondé économique des opérations, effectue l'enregistrement comptable des transactions et est en charge des moyens de paiement.

Au-delà de son rôle de consolidation de l'information comptable et financière décrit ci-dessus, la Direction financière du Groupe se voit conférer de larges missions de contrôle : elle suit au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier ; elle assure la gestion du bilan et de ce fait définit, gère et contrôle les équilibres bilanciaux et les risques structurels du Groupe ; elle veille au respect des ratios réglementaires ; elle définit les normes, référentiels, principes et procédures comptables applicables au Groupe et en vérifie le respect ; enfin, elle assure la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe.

■ Les normes comptables

Les normes applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Le département des normes de la Direction financière du Groupe assure la veille réglementaire et édicte de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation.

■ Les modalités de production des données financières et comptables

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et fait l'objet d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée fait l'objet de revues analytiques et de contrôles de cohérence réalisés par les Directions financières de pôle d'activités à l'attention de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers consolidés, les reportings de gestion et les états réglementaires à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

En pratique, les procédures sont adaptées à la complexité croissante des produits et des réglementations. Un plan d'action spécifique d'adaptation est mis en œuvre si nécessaire. Ainsi, pour faire face à la forte croissance du volume des opérations de dérivés actions et au caractère de plus en plus complexe des produits mis en place, une refonte du système de traitement de ces opérations a été lancée avec des investissements importants dont la mise en œuvre s'étalera jusqu'en 2010. La création du département Product Control (PCG) au sein de la direction financière du pôle Banque de Financement et d'Investissement en novembre 2008 fait partie intégrante de ce plan d'action et contribuera au renforcement des contrôles, de l'auditabilité et de la qualité comptable du résultat et du bilan de ce pôle qui seront rendus possibles par ces investissements.

■ Les procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

DES PRODUCTEURS DES DONNÉES COMPTABLES INDÉPENDANTS DES FRONT OFFICES

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par l'indépendance des *back offices* et des *middle offices* vis-à-vis des équipes commerciales. Le contrôle effectué par ces derniers en matière de données financières et comptables repose sur une série de contrôles définis par les procédures du Groupe :

- vérification quotidienne de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées ;
- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques.

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, la formation des personnels et les outils informatiques sont régulièrement remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

LA PORTÉE DU CONTRÔLE

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;
- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations nécessaires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matières générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

UN CONTRÔLE DE SECOND NIVEAU EFFECTUÉ PAR LES DIRECTIONS FINANCIÈRES DE PÔLES D'ACTIVITÉ

Le traitement des remontées comptables et financières et le contrôle de second niveau sont effectués par les Directions financières locales et les directions financières de pôles d'activités. Cette remontée de l'information financière s'effectue *via* l'articulation de systèmes comptables informatiques permettant de retracer l'ensemble des événements générant une incidence comptable (piste d'audit).

La Direction financière locale, responsable des comptes locaux et des *reportings*, effectue les retraitements d'harmonisation aux normes du Groupe, si besoin est. Elle s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon différents référentiels.

Au niveau du pôle d'activité, la Direction financière effectue un contrôle de cohérence des données produites par les entités et tranche d'éventuelles difficultés d'interprétation comptable, réglementaire ou de gestion, en liaison avec la Direction financière du Groupe. Un rapport trimestriel d'analyse formalisée de la supervision exercée est transmis par la Direction financière du pôle d'activité à la Direction financière du Groupe.

UNE SUPERVISION PAR LA DIRECTION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues à travers les liasses de consolidation : validation de la correcte agrégation des données collectées, vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes, traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation, traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/intercompagnies. *In fine*, ce département s'assure que le processus de consolidation s'est déroulé normalement au travers d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des écarts d'acquisition, des provisions et des impôts différés consolidés.

■ Le dispositif d'audit comptable

UN CONTRÔLE PAR L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONNELS IMPLIQUÉS DANS LA PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES, FINANCIÈRES ET DE GESTION

Il s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des Directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au correct recensement des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

UN CONTRÔLE PAR LES AUDITS DE PÔLES D'ACTIVITÉ ET L'ÉQUIPE D'AUDIT DE CONTRÔLE COMPTABLE RATTACHÉE HIÉRARCHIQUEMENT À LA DIRECTION DES AFFAIRES COMPTABLES DU GROUPE, AU SEIN DE LA DIRECTION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les audits de pôles d'activité conduisent dans le cadre des missions qu'ils effectuent des travaux visant à évaluer la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux visent à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à identifier les lacunes des outils informatiques pouvant impliquer des traitements manuels dont la rigueur est expertisée. Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion afin de compléter ce dispositif par des actions plus spécifiques portant sur une entité ou une activité.

Les missions de l'audit de contrôle comptable sont les suivantes :

- réalisation de missions d'audit de la correcte application des normes comptables du Groupe dans les domaines évalués comme les plus significatifs pour la fiabilité de l'information comptable du Groupe ;
- apport d'expertise technique et méthodologique auprès des audits généralistes des pôles d'activité ou de l'Inspection générale ;
- intervention préventive sur les entités susceptibles d'intégrer le Groupe dans un avenir proche afin d'évaluer l'incidence comptable de leur mise en conformité aux normes du Groupe ;
- coordination des relations avec les Commissaires aux comptes du Groupe et suivi de leurs recommandations en liaison avec les autres services d'Audit interne.

Ce corps de contrôle spécifique, composé de professionnels expérimentés issus notamment de cabinets d'audit, contribue ainsi à sécuriser les aspects de contrôle interne propre à la production de l'information comptable consolidée.

UN CONTRÔLE PAR L'INSPECTION GÉNÉRALE

Au troisième niveau, l'Inspection générale du Groupe conduit généralement dans le cadre de ses missions des travaux d'audit comptable et vérifie, dans le cadre de missions spécifiques, la qualité du contrôle effectué par l'ensemble des acteurs impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion. À titre d'exemple, l'Inspection générale a ainsi conduit en 2008 des missions de vérification du département Bilan et Capital de la Direction financière du Groupe et de la fonction financière de Geniki, filiale grecque de Banque de détail du Groupe.

Faits marquants et évolutions en cours

■ Perte exceptionnelle sur une position frauduleuse et dissimulée

Le Groupe a mis au jour en janvier 2008 une fraude exceptionnelle par son ampleur et sa nature : un trader, en charge d'activités d'arbitrage d'instruments financiers sur des indices boursiers européens, avait pris des positions directionnelles frauduleuses courant 2007 et début 2008 allant bien au-delà des limites individuelles qui lui avaient été attribuées. Il a pu dissimuler ses positions grâce à une succession de transactions fictives. Le Groupe a procédé à la clôture de ces positions dans les meilleurs délais, dans le respect de l'intégrité des marchés et des intérêts des actionnaires. Compte tenu de la taille de ces positions et des conditions de marché particulièrement défavorables, cette

fraude a eu un impact négatif de 4,9 Md EUR sur le résultat avant impôt du Groupe en 2007. Les positions de ce trader ont été revues et une analyse détaillée de toutes les positions au sein de son département a confirmé la nature isolée et exceptionnelle de cette fraude. L'employé a été relevé de ses fonctions et licencié.

■ Caractère exceptionnel de cette perte

Depuis 2003, le Groupe dispose d'un historique des pertes internes unitaires supérieures à 10 000 EUR (25 000 EUR pour la Banque de Financement et d'Investissement) couvrant la quasi-totalité des entités, en France comme à l'étranger. Cette base de données permet d'analyser les pertes (par catégorie d'événement, par activité, par zone géographique...) et de suivre leur évolution ainsi que les plans d'actions correctrices proposés.

■ Enquête et sanction de la Commission bancaire

Informé par Société Générale le 20 janvier 2008, le Secrétariat général de la Commission bancaire a diligenté une enquête. Cette enquête a identifié des défaillances dans les systèmes de contrôle des opérations et dans les procédures internes qui ont permis au trader de ne pas être détecté plus tôt. Cette enquête a également révélé d'autres faiblesses du contrôle interne.

La Commission bancaire a en conséquence prononcé le 3 juillet 2008 dans le cadre d'une procédure disciplinaire un blâme et une sanction pécuniaire d'un montant de 4 M EUR à l'encontre de Société Générale en raison des défaillances identifiées dans le système de contrôle des opérations et des procédures internes (contrôles hiérarchiques, contrôles permanents exercés par d'autres services) et sur d'autres aspects du contrôle interne (moyens, sécurité informatique, dispositif de limites).

■ Gouvernance de la crise

Le Conseil d'administration a considéré qu'il fallait, dans des circonstances aussi exceptionnelles, bâtir une gouvernance spécifique ; au-delà de son propre rôle et de celui du Comité des comptes il fallait alors garantir l'indépendance des enquêtes et une pleine transparence vis-à-vis des autorités et des marchés puis assurer dans un second temps un contrôle indépendant des mesures de renforcement du dispositif de contrôle.

Le Comité spécial d'administrateurs indépendants créé le 30 janvier 2008 par le Conseil d'administration afin de s'assurer que l'enquête sur cette affaire était menée en toute indépendance et conformément aux règles de l'audit a été dissout une fois les investigations terminées. PricewaterhouseCoopers, qui assistait ce Comité, a publié son rapport le 23 mai 2008, ainsi que l'Inspection générale qui a

également rendu publiques ses conclusions à la même date. Le Conseil d'administration a approuvé les recommandations du Comité spécial concernant le plan d'actions visant à renforcer le dispositif de contrôle.

Le contenu et le calendrier de ce plan d'actions ont été transmis aux superviseurs du Groupe. De plus, ceux-ci suivent aussi son avancement sur la base de rapports réguliers. Au sein de l'établissement, la mise en œuvre des différents volets du plan d'actions est suivie dans le cadre d'un Comité de pilotage présidé par un Directeur général Délégué, ainsi que par le Comité des comptes.

PricewaterhouseCoopers contribue à ce suivi et les corps d'Audit interne du Groupe réalisent différents types de missions sur le périmètre des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement visant notamment à s'assurer de l'application effective des mesures de renforcement. Plus spécifiquement, l'Inspection générale a réalisé début 2009 une mission d'audit du plan d'actions dans le but de déterminer sa pertinence et son exhaustivité au regard des faiblesses identifiées dans le cadre de l'enquête sur la fraude. À la fin du projet, elle mènera une nouvelle mission visant cette fois à s'assurer de la complète mise en œuvre des actions.

■ Mesures prises

Le plan d'actions a comporté des mesures d'application immédiate et des mesures plus structurelles.

■ **Il se compose tout d'abord d'un volet *remédiation*** dont la priorité, dès les premiers jours ayant suivi la découverte de la fraude, a été d'identifier les transactions fictives, de prévenir les transactions non autorisées, de contrôler les comportements anormaux et de renforcer la sécurité informatique. Dans un second temps, de nouveaux contrôles ont été déployés ou renforcés tout au long de l'année sur les activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement et étaient opérationnels dans la quasi-totalité des entités de ce pôle d'activité au 31 décembre 2008. De plus, une trentaine d'initiatives ont été lancées en parallèle afin de réduire les facteurs de risque opérationnel et de renforcer la qualité des contrôles réalisés. Tout au long de l'année tant la qualité et la bonne adéquation des procédures mises en œuvre que leur application ont été revues par le cabinet PricewaterhouseCoopers.

■ **Ensuite, un volet *transformation*** a été construit autour de quatre axes et comporte des actions plus structurelles.

■ **Afin de renforcer les processus de traitement des opérations et de production des données comptables** deux évolutions majeures de l'organisation ont été opérées fin 2008. La première concerne le *middle-office* des métiers Actions dont la réorganisation a permis d'instaurer une stricte séparation des entités en charge de la saisie des opérations, du contrôle et de la qualité ainsi que de l'assistance aux traders (le *middle-office* des métiers de

Taux, Change et Matières premières était déjà organisé selon ces principes). La seconde a consisté à créer une entité responsable de la production et de la validation du résultat et du bilan. Ce département (*Product Control Group ou PCG*) est indépendant des équipes de *front-office* et dépend de la Direction financière de la Banque de Financement et d'Investissement.

- **Pour accélérer les investissements en matière de sécurité informatique**, un programme triennal (FOCUS 2008-2010) a été lancé et doté d'importants moyens. Ce projet couvre l'ensemble des aspects ayant trait à la sécurité du système d'information de la Banque de Financement et d'Investissement.
- **Dans le but d'améliorer le contrôle de l'activité et de renforcer la capacité de prévention des fraudes** via une vue plus transversale des risques, un département dédié et dépendant directement du *Chief Administrative Officer* (CAO) de la Banque de Financement et d'Investissement a

été créé dès 2008 (Security and Anti-Fraud Expertise – SAFE). Cette structure d'une quarantaine de personnes veille pour l'ensemble de la Banque de Financement et d'Investissement tant à la mise en œuvre qu'au maintien d'un dispositif et de processus de contrôle adéquats et pertinents.

- **Enfin, pour renforcer la sensibilité du personnel au risque opérationnel** d'importantes actions ont été déployées en 2008. À titre d'exemple, plus de 7.000 personnes ont été sensibilisées au risque de « rogue trading » et d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2009, d'une part tous les collaborateurs de la Banque de Financement et d'Investissement auront réalisé une formation sur le thème de la fraude et du risque opérationnel et d'autre part l'ensemble des managers auront suivi une formation consacrée à la prévention de la fraude sur les marchés de capitaux.

■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de Société Générale

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Société Générale et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis GARCIA

ERNST & YOUNG AUDIT

Philippe PEUCH-LESTRADE

	Page
Emploi	124
Rémunérations	127
Intéressement, participation et plan mondial d'actionnariat salarié	128
Diversité et égalité hommes-femmes	129
Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs	130
Les conditions d'hygiène et sécurité	130
La gestion des carrières et la formation	131
L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés	132
Impact des activités sur le développement régional et local	133
Annexe NRE 2008 – Partie sociale	134

(1) Les données historiques indiquées sont à interpréter avec prudence, les périmètres concernés et les dates d'arrêt n'étant pas strictement homogènes d'un exercice à l'autre. Il en est de même pour les moyennes, puisqu'il s'agit de données agglomérées par périmètre, qui requièrent une analyse plus fine au niveau des zones géographiques, des pays ou des métiers concernés.

Poursuivant sa stratégie de développement, notamment à l'international, le groupe Société Générale comptait 163 082 salariés à fin 2008, travaillant dans 82 pays. Dans cet environnement diversifié, qui rassemble des métiers, des profils et des cultures variés, la gestion des ressources humaines a pour but de soutenir les grands enjeux du Groupe :

- accompagner son développement et la diversification de ses métiers ;
- conforter son attractivité, pour attirer, intégrer et fidéliser les talents ;
- reconnaître et valoriser la diversité et le dynamisme des collaborateurs ;

- favoriser la cohésion par le partage de valeurs communes ;
- mettre l'accent sur le management et le développement personnel, en favorisant des actions d'accompagnement et en intégrant la dimension internationale. Cette année, une importance toute particulière a été donnée à l'intégration de Rosbank et à notre développement en Russie.

Les projets développés au sein des Ressources Humaines visent également à développer la transversalité, les synergies et la mutualisation des pratiques et des savoir-faire entre les différents pôles d'activité.

■ EMPLOI

Effectif total

Fin 2008, l'effectif total s'élevait à 163 082 salariés, en progression de 21 % par rapport à 2007.

	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Effectif Groupe (fin de période hors personnel intérimaire) :	163 082	134 738	119 779	103 555	92 000	88 000

Cette évolution résulte essentiellement de deux facteurs :

- de la croissance interne supportée par une politique de recrutement dynamique (cf. ci-dessous : Recrutements) ;
- de la croissance externe : depuis février 2008, Société Générale est l'actionnaire principal de Rosbank, en Russie, et détient, à fin septembre 2008, 57,6 % de son capital avec 17 508 salariés, 657 agences et 3 035 800 clients.

De ce fait, l'internationalisation du Groupe se poursuit, grâce à l'acquisition de Rosbank en 2008, avec une part majoritaire croissante des effectifs hors de France métropolitaine (63 % contre 55,7 % en 2007), répartis dans 82 pays.

L'évolution est donc cette année, particulièrement importante en Europe de l'Est, où les effectifs ont augmenté de 68,7 % par rapport à 2007.

■ Répartition des effectifs gérés par zone géographique et branche d'activité

	Europe de l'ouest (dont France)	Europe centrale et orientale	Afrique et Moyen-Orient	Amériques	Asie + Océanie	Total	% sur le total
Réseaux de Détail et Services Financiers	52 804 (45 127)	63 557	14 258	3 581	1 788	135 977	83,39 %
Gestions d'actifs et Services aux Investisseurs	9 097 (4 868)	50	83	759	908	10 897	6,68 %
Banque de Financement et d'Investissement	8 575 (6 763)	132	24	1 977	1 903	12 611	7,73 %
Directions fonctionnelles	3 586 (3 586)					3 586	2,20 %
Total	74 062 (60 344)	63 739	14 365	6 317	4 599	163 082	100,00 %
% sur total	45,42 % (37,00 %)	39,08 %	8,81 %	3,87 %	2,82 %	100,00 %	

■ Répartition de l'effectif par type de contrat

Fin 2008, 91,09 % des salariés du Groupe bénéficiaient de contrats à durée indéterminée.

■ Répartition de l'effectif par sexe

Les femmes représentent 60,03 % de l'effectif total, contre 57,1 % en 2007.

■ Répartition de l'effectif Groupe par tranche d'âge⁽¹⁾

ÂGE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
< 24 ans	2 648	1 245	3 893
>= 24 ans et < 30 ans	15 168	8 932	24 100
>= 30 ans et < 35 ans	9 782	7 996	17 778
>= 35 ans et < 40 ans	7 550	6 588	14 138
>= 40 ans et < 45 ans	6 288	5 077	11 365
>= 45 ans et < 50 ans	6 053	5 066	11 119
>= 50 ans et < 55 ans	5 642	4 581	10 223
>= 55 ans	7 052	8 436	15 488
Total	60 183	47 919	108 104

En France, en 2008, au sein de Société Générale, 41 286 salariés (soit 95,92 % de l'effectif) bénéficiaient de contrats à durée indéterminée. Sur les 1 758 contrats à durée déterminée, 1 627 concernaient des jeunes en alternance, sous contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Au cours de l'année

2008, 567 contrats à durée déterminée ont été transformés en contrats à durée indéterminée. Les cadres représentaient 43,44 % des salariés et les non cadres (techniciens des métiers de la banque) 56,56 %. La part des femmes a continué de progresser pour s'établir à 55,75 % de l'effectif total.

Recrutements

Pour accompagner le développement de ses activités dans le monde, le Groupe mène une politique de recrutement toujours soutenue, à travers différentes actions telles :

- SOGElive, campagne d'image et de recrutement en 2008 ;
- le développement de partenariats Ecoles et Universités en France et en Europe notamment avec la troisième édition de Citizen Act, « business game » engagé dans la Responsabilité Sociale et Environnementale ;
- le lancement du site de recrutement Groupe Careers, qui met en scène des parcours de collaborateurs.

Ces opérations permettent de recruter les talents qui assureront la relève des collaborateurs et le renouvellement des compétences.

Cette politique se décline en fonction des caractéristiques des métiers, des activités ou des zones géographiques.

Au cours de l'exercice 2008, le nombre d'embauches s'élève à 23 766 contrats à durée indéterminée (+ 25,83 % par rapport à 2007), dont 61,52 % de femmes, et à 12 048 contrats à durée déterminée.

(1) Données à fin septembre 2008, sur 66,29 % du périmètre Groupe.

■ Répartition des recrutements en CDI par zone géographique et branche d'activité

	Europe de l'ouest (dont France)	Europe centrale et orientale	Afrique et Moyen-Orient	Amériques	Asie + Océanie	Total	% sur le total
Réseaux de Détail et Services Financiers	4 252 (3 539)	12 633	1 624	1 166	448	20 123	84,67 %
Gestions d'actifs et Services aux Investisseurs	1 225 (565)	8	26	81	191	1 531	6,44 %
Banque de Financement et d'Investissement	1 214 (1 013)	1	5	229	300	1 749	7,36 %
Directions fonctionnelles	363 (363)	0	0	0	0	363	1,53 %
Total	7 054 (5 480)	12 642	1 655	1 476	939	23 766	100,00 %
% sur total	29,68 % (23,06 %)	53,19 %	6,96 %	6,21 %	3,95 %	100,00 %	

En France, pour Société Générale (hors filiales), le nombre total d'embauches s'est élevé à 3 605 contrats à durée indéterminée, dont 2 118 cadres, et à 1 410 contrats à durée déterminée (dont 975 contrats en alternance).

Ces recrutements soutenus font du Groupe un acteur économique majeur en terme d'emploi. En France, avec 7 806 recrutements sur l'ensemble des entités du Groupe (dont 70,20 % en CDI), le Groupe maintient sa position parmi les tout premiers recruteurs sur le marché et est le premier recruteur de cadres. Ces embauches contribuent également au renouvellement des générations, notamment dans la Banque de détail (cf. ci-dessous : Départs).

Intégration

Lancé fin 2007, un dispositif d'intégration a été déployé en 2008 en France et dans 56 pays, soit 201 entités représentant 95 % des effectifs du Groupe (base : 135 000 collaborateurs en 2007 hors Rosbank).

Ce programme vise à intégrer chaque nouveau collaborateur pendant ses premiers mois dans l'entreprise.

Il inclut :

- un dispositif d'accueil lors des premiers jours visant à lui faire découvrir rapidement le Groupe, sa stratégie, ses métiers, ses valeurs ainsi que son entité et son équipe ;
- un intranet spécifique présentant les informations et les points de repère essentiels pour connaître l'entreprise ;
- un module d'*e-learning*, disponible en anglais et en français qui lui permet de renforcer ses connaissances du Groupe ainsi que ses acquis bancaires ;
- un accompagnement pendant ses premiers mois par un collaborateur référent ;

- la participation à un séminaire d'intégration dans son entité, pays ou ligne-métier, une « Journée d'intégration Groupe » ayant eu lieu à Paris en juin 2008 en présence de 2000 nouveaux collaborateurs, dont 37 % de participants non français.

Départs

Le nombre total de départs de salariés en CDI s'est élevé à 20 818 pour le Groupe (13 429 en 2007). Cette évolution est essentiellement due à l'intégration de Rosbank en Russie. Les principaux motifs de départs sont, par ordre d'importance : les démissions (14 655), les licenciements (2 744) et les départs en retraite (2 387).

Le *turn-over* global dû aux démissions s'élève à 7,22 %, hors Rosbank. Ce taux varie selon les métiers, les activités et les places.

Le Groupe a procédé à 2 744 licenciements, dont 387 licenciements économiques. Ces derniers ont concerné les Réseaux de Détail à l'étranger (236), les Services Financiers (84) et les Gestions d'actifs et Services aux Investisseurs (67).

Ces opérations ont été réalisées en conformité avec la législation locale et en concertation avec les partenaires sociaux, mais également, quand cela était possible, en privilégiant les reclassements internes au sein du Groupe.

En France, les départs à la retraite de Société Générale et du Crédit du Nord ont augmenté en 2008, avec 1 934 collaborateurs concernés (contre 1 820 en 2007). Par ailleurs, les départs à la retraite pour la seule Société Générale devraient se situer à environ 1 700 départs annuels sur la période de 2010 à 2012.

■ RÉMUNÉRATIONS

Pour accompagner son développement, en particulier à l'international, le Groupe a pour objectif d'attirer, motiver et fidéliser ses collaborateurs, notamment en leur assurant une rémunération globale compétitive comprenant une rémunération monétaire, qui vise à reconnaître la contribution de chacun au développement de l'entreprise, et des avantages sociaux.

Elle est basée sur des principes communs mais adaptée aux contextes de marché dans lesquels le Groupe intervient, et rétribue à la fois la performance individuelle et la performance collective.

Elle est complétée par la possibilité de devenir actionnaire.

Les différentes entités du Groupe, afin de rester compétitives, s'appuient notamment sur des enquêtes de rémunération par activité et place.

La rémunération annuelle brute moyenne sur l'ensemble du Groupe n'est pas un indicateur pertinent compte tenu de la grande diversité des situations due à la variété des métiers exercés ainsi qu'à leur localisation géographique.

Pour la seule Société Générale France, la rémunération annuelle brute moyenne¹ s'établit à 47 232 euros (+2,2% par rapport à 2007).

L'ensemble des entités du groupe Société Générale respecte leurs obligations sociales et fiscales sur les rémunérations versées et les avantages au personnel (pour les montants, se reporter note 38 page 283).

■ Rémunération des professionnels des marchés financiers

Dans le contexte de la crise financière, de l'analyse de ses différentes problématiques et de la recherche de solutions,

les superviseurs et régulateurs ont formulé des recommandations et des principes sur les politiques de rémunération des professionnels des activités des marchés financiers² avec pour objet de renforcer la cohérence entre les comportements de ces derniers et les objectifs à long terme de l'entreprise, particulièrement dans le domaine du risque.

Société Générale a contribué activement à ces réflexions en particulier :

- au niveau international, en participant aux enquêtes et entretiens menés par l'International Institute of Finance (IIF), le Financial Stability Forum (FSF) et la Financial Services Authority (FSA) ;
- et au niveau français, dans le cadre des réflexions initiées par le Haut comité de place regroupant les associations professionnelles³, l'AMF, la Commission bancaire et la DGTPE afin d'élaborer des principes professionnels sur les rémunérations des professionnels des marchés financiers.

Les principes professionnels définis en France précisent ainsi que la part variable de la rémunération devra être déterminée indépendamment de la part fixe et récompenser les gains réels réalisés pour l'entreprise. Elle devra en particulier comprendre une part à court terme récompensant les profits effectivement réalisés sur l'exercice clos, et une part significative différée dans le temps intégrant l'impact moyen et long terme des opérations initiées sur l'exercice.

Société Générale s'est d'ores et déjà engagée à appliquer dès l'exercice 2009 l'intégralité de ces principes professionnels définis au niveau de la France et suivra avec attention les recommandations futures des superviseurs et régulateurs internationaux.

¹ Éléments fixes et variables, hors rémunération financière (participation, intéressement et abondement).

² Le périmètre recouvre les professionnels (salariés et personnes agissant pour le compte des entreprises) intervenant dans les activités de marché ou de Banque de Financement et d'Investissement indépendamment du statut juridique de leur entreprise : banque, entreprise d'investissement, société de gestion, tous types d'entreprise exerçant une activité similaire ainsi que les sociétés de capital investissement.

³ AFG (Association Française de la Gestion Financière), AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital), AMAFI (Association Française des marchés financiers), FBF (Fédération Bancaire Française), FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances).

Le Groupe, qui appliquait déjà pour partie ces principes, a fait évoluer dans le sens des recommandations sa politique de rémunération pour les parts variables versées au titre de l'exercice 2008.

Ainsi, la Direction générale a décidé de renforcer sa gouvernance en faisant valider les orientations des politiques de rémunération des activités des marchés financiers (SGCIB et SGAM) par le Conseil d'Administration arrêtant les comptes du Groupe pour l'exercice 2008, avant l'annonce des parts variables aux salariés.

Par ailleurs, pour les collaborateurs de la Banque de Financement et d'Investissement, la Direction générale a décidé qu'une part très significative de leur rémunération variable sera différée dans le temps, cette part n'étant définitivement acquise qu'au bout de 3 ans et sous condition de

performance minimale de l'activité pour une partie des attributions. Les bénéficiaires sont par ailleurs exposés aux résultats futurs du Groupe (via des actions ou équivalents) avec l'interdiction de se couvrir. Ainsi les intéressés sont-ils incités à tenir compte des conséquences de leurs décisions professionnelles sur les résultats futurs du Groupe.

Sur les activités des marchés financiers dont les résultats se sont révélés insuffisants, les parts variables versées au titre de l'exercice 2008 ont été fortement réduites. Les baisses ont été sur la Banque de Financement et d'Investissement de -67 % par rapport à 2006 et -40 % par rapport à 2007 et sur la filiale de Gestion d'actifs (SGAM) de -62 % par rapport à 2006 et -45 % par rapport à 2007. Dans la Banque de Financement et d'Investissement, la part variable 2008 représente 2 mois de salaire fixe en médiane contre près de 3 mois en 2007.

■ INTÉRESSEMENT, PARTICIPATION ET PLAN MONDIAL D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Les salariés sont associés aux résultats de Société Générale par des dispositifs d'intéressement et/ou de participation et/ou d'actionnariat salarié. Depuis 1987, Société Générale conduit une politique active d'actionnariat salarié, marquant sa volonté d'associer le plus grand nombre de ses collaborateurs à ses résultats.

Plan Mondial d'Actionnariat Salarié

En 2008, ce sont plus de 135 000 salariés et anciens salariés qui ont pu souscrire à l'augmentation de capital qui leur était réservée – 10 000 collaborateurs supplémentaires ont pu y participer pour la première fois – ainsi, cinq nouveaux pays ont eu accès au Plan Mondial d'Actionnariat Salarié : Irlande, Géorgie, Bénin, Burkina Faso et Moldavie.

Ce sont également 259 entités du Groupe, réparties dans 61 pays qui ont été concernées par l'augmentation de capital. Sur le périmètre du Groupe, 50,2 % des ayants droit ont souscrit à l'opération ; sur le périmètre de la France, 70,4 % (pour Société Générale France et les filiales françaises) ; et, à l'international, 28,3 %. 7,46 millions d'actions ont été créées et 400,2 M EUR investis⁽¹⁾ (deuxième plus importante augmentation de capital depuis 1987). Plus de 75 000 salariés et anciens salariés dans le monde sont actionnaires de Société Générale et détiennent 7,1 % du capital à fin 2008.

À noter que, malgré les événements de l'année 2008, l'actionnariat salarié est à son niveau de fin 2007.

Le Plan d'Épargne d'Entreprise

En France, au sein de Société Générale, la rémunération financière (constituée de la participation et de l'intéressement) est établie sur la base d'un calcul qui prend en compte les résultats de Société Générale. Les salariés peuvent investir les sommes attribuées dans un Plan d'Épargne d'Entreprise, qui leur permet de se constituer une épargne diversifiée en valeurs mobilières dans des conditions financières et fiscales privilégiées, les versements volontaires étant complétés par un abondement de l'entreprise. En termes de possibilités de placement, neuf fonds sont proposés aux salariés, leur permettant de mieux diversifier leurs investissements. Par ailleurs, et hormis pour le fonds des salariés du Crédit du Nord, les détenteurs de parts investies en actions Société Générale disposent de droit de vote en Assemblée générale.

En 2008, le montant global de la rémunération financière au titre des résultats de l'exercice 2007 s'est établi à 114,3 M EUR, stable par rapport au montant attribué l'année précédente. Un supplément d'intéressement exceptionnel, d'un montant total de 9,8 M EUR (soit 220 EUR par salarié – périmètre Société Générale Personne Morale France), a également été distribué de façon uniforme à l'ensemble des salariés. Ce « dividende du travail » a bénéficié du même régime social et fiscal que l'intéressement résultant du calcul annuel.

(1) Intéressement (dont supplément) et participation : 117,1 M EUR
Autres versements volontaires : 194,7 M EUR
Abondements : 88,4 M EUR

L'encours individuel moyen détenu en actions de l'entreprise par les collaborateurs de Société Générale France s'élevait fin 2008 à environ 22 000 EUR.

Par ailleurs, un certain nombre de filiales du Groupe ont mis en place des accords d'intéressement et de participation qui

correspondent à des schémas locaux, et dont les caractéristiques peuvent varier de façon importante d'un pays à l'autre ou d'une filiale à l'autre, selon les pratiques de rétribution et les réglementations fiscales locales.

■ DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

La diversité constitue un levier de performance majeur, facteur de créativité et d'innovation qui contribue au développement, à l'attractivité et à l'image du Groupe.

C'est un esprit d'ouverture au service des valeurs du Groupe, permettant d'intégrer la variété des talents liée à la pluralité des nationalités et des cultures ; à la mixité hommes-femmes et à la coexistence de différentes générations, et la représentation de diverses minorités.

Au-delà des données chiffrées qui illustrent la réalité de la diversité vécue au sein du Groupe (163 082 salariés, présents dans 82 pays, 122 nationalités représentées – et 60,03 % de femmes), le Groupe s'est engagé dans un ensemble d'actions concrètes pour favoriser le développement de cette diversité :

- dans ses actions tant en France qu'à l'international portant sur :
 - l'insertion professionnelle des personnes handicapées via la Mission Handicap en France ;
 - l'insertion des jeunes sans diplôme en France : mise en place d'une opération qui vise à réussir sur 3 ans l'insertion professionnelle durable d'au moins 100 jeunes issus de zones urbaines sensibles de Lyon. L'originalité et la force de cette démarche tiennent au fait que c'est Société Générale qui fédère un réseau d'entreprises pour proposer localement aux jeunes des cités des parcours individualisés ;
 - parrainage de jeunes diplômés résidant en zone urbaine sensible : lancée en décembre 2007, cette opération de parrainage, organisée en partenariat avec « Nos quartiers ont des Talents » et « Talents et Partage » a rencontré un vif succès puisque 169 collaborateurs Société Générale se sont engagés auprès de ces jeunes ;
 - la mise en place de tutorat de jeunes de milieux défavorisés au Royaume-Uni : dans les équipes de la Banque de Financement et d'Investissement à Londres, 75 personnes

bénéficient de 2 jours de congés payés pour s'impliquer dans le tutorat. Pendant un an, chaque semaine, elles ont rendez-vous avec des élèves des quartiers défavorisés. Objectifs : leur faire découvrir le monde de l'entreprise, leur montrer de nouveaux horizons et développer leurs ambitions.

■ dans ses politiques de recrutement :

- participation pour la 2^e année à l'opération Phénix qui vise à ouvrir une 3^e voie professionnelle, à côté de la recherche et de l'enseignement, à de jeunes diplômés de Master 2 (littérature, histoire ou sciences humaines, par exemple) ;
 - participation accrue à des événements et rencontres permettant d'élargir nos sources de recrutement (« Rencontres Emplois et Divers'cités », « Paris pour l'emploi », Forum ANPE « Seniors ») ;
 - plus forte présence d'expérimentés non cadres non bancaires qui représentent en 2008 plus de 25 % du total des recrutements de conseillers accueil dans la Banque de détail en France.
- ### ■ dans ses accords d'entreprise, et notamment ceux portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :
- République Tchèque : afin d'améliorer le taux de réintégration des femmes après la maternité, KB a lancé un programme comprenant des mesures sur la protection du salaire pendant le congé, la mise à disposition systématique de ressources (connexion Internet, lettres d'information...) afin de permettre aux femmes de rester en contact avec la société, et d'avoir accès à des formations pendant et après leur congé ;

- France : en décembre 2008, un accord a été signé avec les organisations syndicales, réaffirmant la volonté de la Direction et des partenaires sociaux de poursuivre la démarche de progrès initiée depuis 2005 permettant de promouvoir et de renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Cet accord vise à mettre en œuvre des dispositions concrètes en ce qui concerne :
 - le recrutement ;
 - la formation professionnelle (ex : suite à la prise d'un congé maternité et/ou parental, action de remise à niveau systématique sur le poste de travail afin de prendre connaissance des diverses évolutions éventuellement intervenues) ;
 - le temps partiel ;
 - la gestion de la mobilité ;
 - la gestion des rémunérations ;
 - des carrières et des promotions ;
 - la maternité et la parentalité (ex : un entretien individuel a lieu avant un départ en congé maternité, d'adoption ou parental d'éducation et au moins deux mois avant la reprise, afin d'envisager les conditions de la réintégration, soit dans l'emploi d'origine ou similaire, soit dans un emploi de nature à satisfaire l'évolution professionnelle).

■ LES RELATIONS PROFESSIONNELLES ET LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

255 accords ont été signés au sein du Groupe en 2008, hors Rosbank, dont 93 accords et avenants en France. Ces accords ont concerné la rémunération, l'intéressement et la participation, l'égalité professionnelle, les personnes en situation de handicap, le temps de travail et les avantages sociaux (dont mutuelle, retraite).

Pour Société Générale en France, ces accords ont concerné la rémunération, l'intéressement et la participation, le Plan d'Épargne d'Entreprise, l'égalité professionnelle, le temps de travail, les avantages sociaux (dont retraite), les instances représentatives du personnel ainsi que les élections des représentants des salariés au Conseil d'administration.

■ LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Au niveau du Groupe, l'ensemble des collaborateurs bénéficie d'une protection adéquate dans le domaine de la santé et de l'invalidité. Les régimes de couverture mis en place dans de nombreux pays vont au-delà des obligations légales locales.

La Banque de détail à l'international a lancé, dans les 11 pays d'Afrique sub-saharienne où elle est implantée, un programme de développement de la protection sociale qui touche plus de

4 000 salariés et 15 000 bénéficiaires au total. Ce projet combine l'amélioration de l'accès aux soins, des dispositifs de retraite complémentaire et la création d'une couverture prévoyance, intervenant en cas de décès ou d'invalidité du salarié.

Parallèlement, nos filiales dans ces pays s'impliquent fortement dans des actions d'information et de prévention des pandémies VIH/Sida, paludisme, ainsi que dans des campagnes de vaccination.

Actuellement, les Réseaux de Détail à l'international étudient la possibilité d'un projet similaire pour ses filiales en Europe de l'Est.

En France, Société Générale a développé depuis longtemps une politique d'hygiène et sécurité qui englobe de nombreux domaines de ses activités. On peut citer à titre d'exemple :

- l'accompagnement psychologique et médical post-traumatique des victimes ou témoins d'agression ;
- la surveillance de l'hygiène dans la restauration d'entreprise ;
- la gestion du capital santé du personnel (visite médicale annuelle, service médical permanent au siège, suivi spécifique du personnel expatrié...) ;

■ l'information et le dépistage sur des programmes de santé publique (tabac, troubles du sommeil, etc.).

■ Stress : lancement d'une démarche globale avec la mise en place progressive, en collaboration avec la médecine du travail, d'un « observatoire » pour mesurer le niveau de stress, des formations pour les managers et les collaborateurs et une campagne de sensibilisation.

Elle assure parallèlement une veille permanente sur des risques susceptibles d'affecter la santé de son personnel partout dans le monde.

■ LA GESTION DES CARRIÈRES ET LA FORMATION

Le développement professionnel des collaborateurs est une priorité du Groupe et les politiques en matière de gestion de carrières, de mobilité et de formation sont déclinées dans les entités pour être adaptées aux besoins des activités et des salariés. Dans un univers aussi complexe et diversifié que l'est désormais le Groupe, l'objectif poursuivi est de proposer aux collaborateurs un parcours professionnel cohérent, varié et motivant. Ce parcours doit conduire à un accroissement d'expérience dont eux-mêmes et l'entreprise seront mutuellement bénéficiaires.

La mobilité géographique et fonctionnelle est ainsi développée, avec plus de 600 types de postes différents existant au sein du Groupe et l'animation d'un « Vivier international » pour accompagner et faciliter les projets d'expatriations.

La formation a quant à elle concerné 99 581 salariés du Groupe en 2008, hors Rosbank, (dont 69,49 % de femmes), pour 3,55 millions d'heures dispensées.

En France, l'offre de formation Société Générale est adaptée et enrichie chaque année pour accompagner les besoins des salariés et favoriser le développement professionnel, qu'il s'agisse de formations techniques sur les métiers ou de formations managériales. Et pour permettre aux managers et aux collaborateurs de s'inscrire dans une démarche Formation à la fois globale, cohérente et pro-active, la Direction des Ressources Humaines du Groupe a lancé en décembre 2008 un nouvel Intranet : l'*Espace Formation*.

En France, un budget en progression, égal à 4,46 % de la masse salariale de Société Générale, a été consacré à la formation, soit 2 740 EUR par salarié.

L'accord d'entreprise sur la formation, signé en 2006, définit l'articulation des actions de formation entre le Plan de formation et le Droit Individuel à la Formation (DIF).

Toujours en France, Société Générale promeut également les formations diplômantes et les parcours de promotion interne que représentent le Cursus Cadres et le Cursus TMB.

Le Cursus Cadres constitue un dispositif qualifiant unique dans l'univers bancaire : en 2008, ce sont 122 salariés lauréats – sur 283 inscrits – qui au terme d'une formation de 2 ans ont pu accéder à des postes de niveau cadre dans les différents pôles d'activité du Groupe.

De même, sur la période 2007/2008, 177 salariés – sur les 299 ayant passé l'examen – ont obtenu le statut de Technicien des Métiers de la Banque en validant le Cursus TMB.

Évaluation

L'appréciation professionnelle des salariés est un des enjeux importants de la gestion des ressources humaines du Groupe. Le processus d'évaluation annuel, « Performance et Développement Personnel », met l'accent sur le développement

des compétences des salariés, parallèlement à la détermination de leurs objectifs de performance.

Afin de renforcer la cohésion des équipes en partageant une culture commune en termes d'évaluation et de développement professionnel, un nouveau dispositif d'évaluation a été conçu en 2008 et sera progressivement déployé à l'ensemble du Groupe sur 3 années.

Ce dispositif, comme par le passé, évalue la performance d'un collaborateur sur les résultats obtenus dans son activité, et

intégrera désormais une réflexion sur la façon dont ces résultats ont été obtenus.

Ainsi, pour assurer conjointement de façon durable le développement du Groupe et le développement personnel des collaborateurs, Société Générale a souhaité fixer à chacun de ses salariés des objectifs opérationnels mais également des objectifs de développement comportemental qui marquent la volonté de l'entreprise de faire vivre les valeurs du Groupe.

■ L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Depuis plusieurs années déjà, lutter contre les discriminations, promouvoir la diversité ainsi que l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap est au cœur des préoccupations du Groupe.

En 2008, Société Générale emploie 1 778 salariés handicapés (au sens retenu localement), dans le monde, hors Rosbank, ce qui représente 1,2 % de l'effectif global.

C'est en Italie, en Slovénie, en France et en Allemagne qu'ils sont le plus présents.

En France, Société Générale emploie 969 salariés handicapés et a pour objectif de recruter 160 personnes handicapées en CDI et 40 stagiaires d'ici 2011.

En 2008, en France, ce sont 62 personnes handicapées qui ont rejoint le Groupe, chiffre en progression de 40,9 % par rapport à 2007.

Impliquée dans de nombreux partenariats avec des associations telles que l'Association des Paralysés de France (APF) ou l'UNAPEI (Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales), Société Générale parraine également, depuis plus de dix ans, la Fédération Française Handisport (FFH).

Société Générale mène une politique volontariste de recrutement à travers différentes opérations en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. En 2008, les actions concrètes dans ce domaine, coordonnées par la Mission Handicap Société Générale, n'ont pas manqué :

- participation à plus de 50 forums de recrutement dédiés aux personnes handicapées dans toute la France ;
- mise à disposition, en septembre dernier lors de l'événement de recrutement SOGElive, qui a accueilli plus de 4 000 candidats, d'espaces dédiés à la Mission Handicap pour favoriser les entretiens ou permettre de réaliser son CV vidéo, un moyen efficace de dédramatiser le handicap en amont d'un entretien de recrutement ;
- partenariats avec les grandes écoles et les universités pour faire connaître Société Générale aux 9 000 étudiants en situation de handicap ;
- développement de formations en alternance qualifiantes afin de permettre aux personnes handicapées d'acquérir un niveau de compétences suffisant.

En tant qu'employeur, Société Générale s'engage à prendre les mesures appropriées afin que ses collaborateurs handicapés puissent conserver un emploi correspondant à leur qualification et bénéficier de conditions de travail et de formations adaptées : aménagement des situations de travail, des outils et des équipements, aménagement du poste de travail et/ou des horaires de travail, possibilité de prise en charge partielle de certains frais etc. Pour les parents d'enfants handicapés, certaines mesures peuvent également être mises en place.

Ainsi, cette année, ce sont plus de 200 actions de maintien dans l'emploi qui ont été réalisées dans toute la France afin de permettre aux salariés en situation de handicap de continuer à exercer leur métier.

■ IMPACT DES ACTIVITÉS SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL

Les relations entretenues avec les associations d'insertion et les établissements d'enseignement supérieur

Le Groupe mène une politique active d'accueil de jeunes en formation (alternance, stages, VIE) et de développement de relations de partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur, tant en France qu'à l'étranger. En 2008, il a ainsi accueilli 9 373 stagiaires d'école et 335 VIE dans le monde, hors Rosbank, ce qui fait du Groupe le premier recruteur de VIE pour la deuxième année consécutive.

En France, Société Générale fonde son approche sur le pré-recrutement par l'alternance (contrats de professionnalisation et d'apprentissage), dans des métiers et des formations commerciales cibles (BTS, DUT, Masters banque et finance...). Société Générale France a ainsi accueilli 1 627 jeunes en alternance en 2008 en majorité dans la Banque de détail.

Les relations sur le long terme avec des établissements d'enseignement supérieur ont par ailleurs continué à se développer en 2008 au travers de nombreux partenariats afin de répondre aux enjeux en matière de volumes de recrutement et diversifier les profils des jeunes diplômés recrutés :

- en France avec l'ENSTA, l'ENSAI, l'IGR-IAE Rennes ;
- à l'étranger : partenariat avec Centrale Pékin (Chine), nouvelles relations avec Solvay (Belgique), Cambridge (UK), Vlerick (Belgique) et Nova (Portugal).

En France, une baisse globalisée de l'image et de l'attractivité des banques est à noter en raison de la crise financière. Cependant, Société Générale reste un des employeurs les plus appréciés des professionnels débutants (*Source : étude réalisée par TNS Sofres, et publiée en juillet 2008*).

Respect des conventions de l'OIT et d'exigences sociales pour les sous-traitants

Les acheteurs du Groupe intègrent dans tous les appels d'offres et dans tout nouveau contrat la référence aux engagements Développement Durable de Société Générale (Déclaration des Institutions financières pour l'environnement et le développement durable du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, adhésion au Global Compact), ainsi qu'aux textes fondateurs que sont la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Les fournisseurs s'engagent à respecter ces textes dans les pays où ils opèrent, en signant les contrats comportant, en sus d'autres clauses, une clause spécifique s'y référant. Ils s'engagent donc à être en accord avec :

- le droit du travail et au minimum, au cas où celui-ci n'existerait pas, avec les dispositions de la Déclaration de l'OIT ;
- le droit de l'environnement, en ne contractant pas avec des sous-traitants, personnes physiques ou morales qui, à leur connaissance, ne respectent pas les dispositions citées plus haut.

D'autre part, la Direction des achats s'engage dans la RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale), notamment pour ce qui concerne sa composante sociale, au travers :

- d'une évaluation spécifique au regard de critères RSE, des services et produits particulièrement exposés en vue de sélectionner les fournisseurs les plus respectueux et les plus avancés sur le sujet ;
- d'un objectif de volume d'affaires avec le secteur protégé (EA/ESAT) en collaboration avec la Mission Handicap du Groupe ;
- d'une participation active au Pacte PME dont le groupe Société Générale est la première banque adhérente, par l'organisation de rencontres thématiques permettant à des PME françaises innovantes de présenter leurs offres aux organisations du Groupe potentiellement intéressées.

■ ANNEXE NRE 2008 – PARTIE SOCIALE

Article 1^{er} du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Les données indiquées sont Groupe, France ou Société Générale France, suivant les précisions fournies.

Emploi

■ Effectif

Effectif Groupe au 30 novembre 2008 : 163 082 (dont 14 535 CDD)

Effectif Société Générale France : 43 044 (dont 1 758 CDD)

■ Recrutements

Total d'embauches : 35 814

Embauches en CDD : 12 048

Embauches en CDI : 23 766

Malgré les événements de 2008 et la crise financière qui a affecté le secteur bancaire, le groupe Société Générale reste attractif et maintient une politique de recrutement soutenue.

■ Licenciements

Nombre total de licenciements : 2 744

Dont nombre de licenciements économiques : 387

Les autres causes de licenciements sont essentiellement l'insuffisance professionnelle, la rupture pendant la période d'essai et le licenciement pour faute (France et étranger).

■ Informations relatives aux plans de réduction des effectifs

Au-delà de ses obligations légales, le groupe Société Générale veille à accompagner le départ de ses collaborateurs en proposant des mesures complémentaires (reclassement, recours à des cabinets d'*outplacement*, prolongation des systèmes de couverture sociale...).

■ Main-d'œuvre extérieure à la Société

Le recours à la main-d'œuvre extérieure demeure limité et concerne principalement, pour la sous-traitance, des activités spécialisées telles que l'informatique, la sécurité, le transport de fonds, la restauration collective, l'entretien des locaux.

Données Société Générale France :

Nombre moyen mensuel de prestataires : 8 175

Nombre moyen mensuel d'intérimaires : 286 (en équivalent temps plein)

Temps de travail

■ Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe est présent, et le cas échéant, selon les fonctions exercées. De ce fait, les modalités (durée, horaires variables, organisation) sont largement diversifiées.

Pour Société Générale France, un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu en octobre 2000 et mis en application à partir de 2001. Il prévoit 2 modes d'organisation du temps de travail :

- un horaire hebdomadaire de 39 heures avec attribution de 56 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire ;
- un horaire hebdomadaire de 37 heures 22, sur 4,5 jours, avec attribution de 47 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire.

Les salariés peuvent bénéficier de formules d'aménagement du temps de travail à 90 (mise en place en septembre 2008) 80, 60, 50 ou même 40 %.

Plusieurs filiales françaises du Groupe ont conclu des accords spécifiques, de même que de nombreuses entités étrangères.

6 819 salariés travaillent à temps partiel (soit 4,7 % de l'effectif) au sein de l'ensemble du Groupe, hors Rosbank, (dont 4 963 en France, dont 3 698 chez Société Générale France).

■ Durée du temps de travail

En France, pour Société Générale, 39 heures hebdomadaires.

Les salariés à temps partiel ont une durée du temps de travail qui diffère selon le rythme choisi (par exemple 31,2 heures hebdomadaires pour un salarié travaillant à 80 %).

■ Heures supplémentaires

La définition des heures supplémentaires est issue de la réglementation française, le périmètre de reporting sur cet indicateur est donc limité à la France.

Au 30 novembre 2008, le nombre total d'heures supplémentaires enregistrées dans les entités françaises du Groupe s'est élevé à 172 720, soit 2,97 heures en moyenne par salarié.

Le volume d'heures supplémentaires comptabilisées par Société Générale France sur la période (au sein de ce total France) s'élève à 88 724, soit 2,15 heures en moyenne par salarié.

Absentéisme

L'absentéisme et ses motifs font l'objet d'un suivi dans l'ensemble des entités du Groupe.

Taux d'absentéisme (nombre de journées d'absence/nombre total de journées payées, en pourcentage) observé sur Société Générale France sur les 11 premiers mois de l'exercice : 4,55 %

Principaux motifs : maladie (2,43 %), maternité (1,97 %)

Taux d'absentéisme Groupe (hors Rosbank) : 2,89 % (maladie 1,52 %, maternité 0,91 %)

Nombre d'accidents du travail (Groupe) : 916

Rémunération, charges sociales

Rémunération annuelle brute moyenne (donnée Société Générale France) : 47 232 EUR

L'ensemble des entités du groupe Société Générale respecte leurs obligations en matière de paiement de charges sociales sur les salaires et avantages dont bénéficient leurs collaborateurs. Cf. Note 38 page 283.

7

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

	<i>Page</i>
<u>Responsabilité sociale et environnementale</u>	138
<u>ANNEXE NRE 2008 - Partie environnementale</u>	141

■ RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Notre vision et les principes de notre démarche

Message de Frédéric OUDEA :

« La marche du progrès dépend de plus en plus du bon fonctionnement des acteurs économiques que sont les entreprises. Parmi celles-ci, les banques et le système financier forment un moteur indispensable à la création de richesses et au développement. C'est parce que la responsabilité de la banque est lourde – comme l'ont rappelé les événements que nous avons hélas connus en 2008 – que nous mettons tout en œuvre pour tenter de satisfaire équitablement toutes ses parties prenantes et mériter leur confiance, fondement même de notre métier.

La responsabilité d'entreprise de Société Générale s'appuie ainsi sur cinq piliers fondamentaux, que nous consolidons en permanence :

- une démarche qualité centrée sur le client et la recherche permanente de sa satisfaction
- une pratique de gouvernement d'entreprise rôdée, soucieuse d'évoluer en rythme avec les exigences de la société
- une maîtrise sans cesse renforcée des risques et des processus de contrôle interne
- un dispositif déontologique rigoureux et des valeurs d'éthique, gages de pérennité de notre performance
- une culture d'innovation et un processus d'innovation participative qui vise à associer chaque collaborateur au changement.

Je suis convaincu que notre objectif de création de valeur, dans la durée, pour chacune de nos parties prenantes, ne peut se réaliser que dans le cadre d'une politique favorable au développement social et à l'environnement.

L'inscription au cœur de nos stratégies des métiers, des enjeux environnementaux et sociétaux se met en place, en tenant compte des contextes géographiques, culturels, sociaux et économiques, tant pour mieux maîtriser nos risques que pour saisir les opportunités commerciales offertes par les nouveaux marchés.

Le développement durable est pour nous une démarche d'amélioration continue, qui s'inspire en permanence des

meilleures pratiques de la profession – mais aussi des autres secteurs de l'économie – afin de mieux connaître et mieux, maîtriser nos impacts sur la société et l'environnement. Cette démarche s'appuie en particulier sur les dix principes du Global Compact, proposés par les Nations unies, auquel nous avons adhéré dès 2003.

À nous de transformer la crise que nous traversons en formidable opportunité de croissance d'une économie plus solidaire et plus verte, dans le sens que nous recommande le développement durable ! »

Nos obligations et nos engagements

Société Générale conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où elle exerce ses activités.

Ainsi, elle veille à respecter les obligations prévues par la loi sur les Nouvelles régulations économiques (NRE), notamment son article 116 qui dispose que les sociétés cotées doivent communiquer sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité.

De même, elle s'est engagée à respecter les *Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales*.

Le groupe Société Générale a signé, dès 2001, la *Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable* sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et a adhéré, en 2003, au *Pacte mondial* (Global Compact), initiative lancée par le Secrétaire général des Nations unies ; ses dix principes sont intégrés dans la stratégie du Groupe, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Par ailleurs, Société Générale Asset Management a signé en 2006 les *Principes de l'investissement responsable* (PRI) définis par le PNUE. Conscient de l'importance du sujet du changement climatique, le Groupe a également rejoint le *Carbon Disclosure Project* en 2006 et a publié sa politique en la matière.

Enfin, la mise à niveau, au meilleur état de l'art, de ses procédures internes d'analyse environnementale et sociale de la filière des financements de projets, a permis au Groupe d'adopter, en 2007, les *Principes de l'Equateur*.

Notre ambition et notre politique

Société Générale a l'ambition d'être un acteur de référence appartenant au peloton de tête des établissements financiers européens en matière de responsabilité sociétale et environnementale (RSE).

D'ores et déjà, le titre Société Générale figure dans les principaux indices du développement durable (*FTSE4Good*, *ASPI*, *Ethibel*, ...) et est sélectionné dans la plupart des fonds éthiques français.

Notre politique de responsabilité consiste à mettre en œuvre nos engagements et à progresser de façon continue. Elle s'articule autour de trois axes principaux :

1/ La prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux dans l'exercice de tous les métiers

Cet axe comporte deux volets :

- prendre en compte les critères environnementaux et sociétaux dans l'exercice de nos différents métiers afin de mieux maîtriser nos risques.

Les pôles et entités entreprennent des démarches structurées, adaptées à leurs activités et à l'ampleur des risques encourus, visant à assurer que les risques environnementaux et sociétaux liés à leurs activités sont convenablement identifiés, hiérarchisés et gérés ;

- encourager un développement économique responsable, notamment en favorisant le développement de politiques, de produits et de services directement ou indirectement protecteurs de l'environnement ou contribuant au développement social, en rythme avec la croissance des aspirations de nos clientèles et des opportunités offertes par les marchés.

2/ Une gestion dynamique des collaborateurs

(se reporter aux pages 124 et suivantes du Document de référence)

Celle-ci s'appuie sur des politiques de recrutement soucieuses de la diversité, des politiques de développement des compétences et de l'employabilité des collaborateurs faisant converger développement professionnel et épanouissement personnel, des politiques de rémunération incitatives visant à associer chacun à la performance et aux résultats du Groupe.

3/ La volonté de maîtriser et d'optimiser l'impact direct des activités propres du Groupe sur l'environnement et la société

Société Générale cherche à s'inspirer des meilleures pratiques environnementales de la profession bancaire et des pratiques pertinentes venant des secteurs plus concernés par la protection de l'environnement, qu'il s'agisse, notamment, de l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques, de la consommation de papier et de l'usage de papier recyclé, des choix d'équipements informatiques et électroniques, de la gestion des déchets, de l'optimisation des voyages professionnels ... Elle cherche à favoriser des comportements respectueux de l'environnement auprès de l'ensemble de ses collaborateurs.

De même, Société Générale vise à construire avec ses fournisseurs des relations de confiance et incitatives au développement de pratiques responsables d'un point de vue environnemental et social.

Enfin, Société Générale développe de multiples actions de mécénat et soutien de nombreuses ONG et associations dans les domaines de la solidarité de l'environnement.

Notre organisation et nos outils

Le système de management de la RSE est pleinement intégré à l'organisation du Groupe et s'appuie sur de multiples dispositifs et organes à tous les niveaux (dispositifs de gouvernance, de conformité et de déontologie, Comités des risques, Comités des nouveaux produits, règlements intérieurs, Code de conduite, Charte d'Audit, etc.).

Les pôles et les Directions fonctionnelles du Groupe sont responsables de la déclinaison, du déploiement et du contrôle opérationnel de la prise en compte de la politique RSE au sein de leurs activités ou métiers, en fonction de leurs spécificités. Elles ont désigné des « contributeurs RSE » (une soixantaine pour le Groupe), ayant compétence pour relayer la politique et pour participer activement à l'élaboration des plans d'actions, et au suivi de leur mise en œuvre.

La Direction de l'innovation et du développement durable, rattachée à la Direction générale, à travers le Secrétariat général, a pour mission d'animer la politique RSE et d'en coordonner la démarche au sein du Groupe. Elle apporte son assistance aux entités et facilite les échanges et la généralisation des bonnes pratiques.

Le Comité exécutif du Groupe définit les grandes orientations de la politique RSE du Groupe et valide périodiquement les plans d'actions en s'appuyant sur le *reporting* émanant de la Direction de l'innovation et du développement durable.

Afin d'évaluer les progrès de la démarche, des indicateurs de RSE chiffrés ont été définis ; ils sont regroupés en quatre familles et en thèmes :

- indicateurs **métiers** : gouvernance, déontologie, évaluation sociale et environnementale des contreparties/projets, innovation produit en faveur du développement durable, satisfaction des clients, contribution au développement local ... ;
- indicateurs **sociaux** : emploi, gestion des carrières et des compétences, rémunération, temps de travail, dialogue interne, santé/sécurité ... ;

- indicateurs **environnementaux** : système de management environnemental, sensibilisation à l'environnement, consommations d'eau et d'énergie, transports, déchets ... ;

- indicateurs en matière de **mécénat**.

Chaque année, les valeurs correspondantes sont saisies, consolidées et analysées à l'aide d'un dispositif de reporting dédié, que le Groupe a mise en place en 2005.

Plus d'informations sur le site www.rse.socgen.com

■ ANNEXE NRE 2008 - PARTIE ENVIRONNEMENTALE

Article 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

■ Lutte contre le Changement climatique

Emissions de Gaz à effet de serre

Un plan de réduction des émissions de CO₂ par occupant de - 11 % sur la période 2008-2012 par rapport à fin 2007 a été validé par le Comité exécutif du Groupe. Cette politique de réduction des émissions de CO₂ est assurée par une diminution relative des consommations d'énergie, de transports et de papier.

Le Comité exécutif a également décidé de conduire le Groupe vers la neutralité carbone d'ici 2012.

Les émissions de CO₂ du groupe Société Générale (sur un périmètre couvrant 91 % des occupants) sont estimées en 2008 à 294 372 tonnes (portant sur les émissions liées au transport, à la consommation de papier de bureau et aux émissions directes et indirectes liées à l'énergie, en appliquant la méthode de calcul du GHG Protocol sur l'ensemble des données déclarées dans l'outil de reporting centralisé) soit 2,24 tonnes de CO₂ par occupant. Les émissions 2008 par occupant sont en baisse de 3,5 % par rapport à l'année 2007, plaçant le groupe Société Générale sur la bonne voie pour respecter son objectif de réduction de 11 % d'ici 2012.

	2008	2007	2006
Émissions de CO ₂ (T)	294 372*	265 732	223 948
Émissions de CO₂/occupant (T)	2,24	2,32	2,34
Périmètre en nombre d'occupants	131 112	114 540	95 700

* Dont 28 840 tonnes seront compensées en 2009 (26 709 pour les services centraux et 2 131 pour SGBT et Euro VL Luxembourg).

En 2009, les émissions résiduelles 2008 de CO₂ des services et immeubles centraux seront compensées via l'achat de certificats CERS de projets MDP du Protocole de Kyoto. Le périmètre de la compensation 2009 couvre les consommations énergétiques des immeubles centraux (502 802 m² de bureaux), les déplacements professionnels et la consommation de papier de bureau des services centraux. Les émissions de CO₂ correspondant à ce périmètre s'élèvent à 26 709 tCO₂.

Société Générale Bank and Trust et Euro VL au Luxembourg ont compensé en 2008 leurs émissions résiduelles 2007 de CO₂ liées à leurs déplacements professionnels, leur consommation de papier et d'énergie par l'achat de CERS pour un montant de 1 736 tonnes. L'opération de compensation sera reconduite en 2009 pour leurs émissions résiduelles 2008 de CO₂ qui s'élèvent à 2 131 tonnes.

■ Système de management environnemental

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Certification d'une sélection d'assertions et d'indicateurs par les Commissaires aux comptes du rapport de responsabilité sociale et environnementale en termes de processus et d'organisation.

La mise en place en 2005 d'un outil de reporting RSE a permis d'améliorer le suivi des indicateurs environnementaux. En 2008, le périmètre s'est à nouveau élargi et couvre 134 884 occupants (en hausse de 14 % par rapport à 2007) soit 94 % de l'effectif Groupe à fin 2008 hors Rosbank (acquisition récente (courant 2008) pour pouvoir être intégrée dans la campagne de reporting). Plus de 700 contributeurs présents dans plus de 329 entités (filiales, succursales, bureaux de représentations, immeubles centraux, directions régionales) occupant 7 044 bâtiments dans 65 pays, ont participé à la campagne de collecte annuelle des indicateurs RSE.

Le processus de remontée de ces informations fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes.

Mesures prises, le cas échéant, pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière

Les services en charge de la gestion des immeubles du Groupe sont responsables de l'application, dans leur périmètre de responsabilité, des dispositions légales et réglementaires.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement

Dépenses non individualisées dans le budget de fonctionnement des entités.

Existence au sein de la Société de services internes de gestion de l'environnement

Société Générale a mis en place une organisation décentralisée. Il existe un département en charge de la gestion des immeubles centraux et des services dédiés dans chacune des branches et filiales. La gestion de l'environnement est intégrée à leurs missions.

Dès 2003, Société Générale a mis en place un Comité immobilier Groupe qui contribue à mieux fédérer les initiatives.

En mars 2008, un Directeur environnemental a pris ses fonctions avec comme mission de définir et conduire la politique environnementale au niveau du Groupe. Ses principaux objectifs sont de réduire l'impact direct des activités du Groupe sur l'environnement, notamment l'impact carbone en conduisant le Groupe vers la neutralité carbone et de réduire les consommations des énergies non renouvelables.

Formation et information des salariés	Une brochure consacrée au développement durable a été adressée à 80 000 collaborateurs en France et hors de France en 2006. En 2008, une brochure sur la politique sur le changement climatique du Groupe a été éditée et distribuée aux collaborateurs. Les brochures sont distribuées systématiquement lors de séminaires ou conférences sur le sujet et accessibles sur le site intranet du Groupe. Un site Intranet (en français et en anglais) permet aux collaborateurs de s'informer sur les enjeux du développement durable en général et pour le secteur bancaire en particulier et de prendre connaissance des actions menées par Société Générale. Un espace consacré à la sensibilisation au développement durable a été aménagé au RdC des tours Société Générale (Paris, La Défense). Des conférences sur les sujets du développement durable sont organisées régulièrement pour le personnel. Un affichage régulier portant sur les bonnes pratiques en matière d'éco-comportement est organisé à l'intérieur de nos locaux des immeubles centraux en France. Une exposition itinérante sur le développement durable et la RSE a été réalisée et voyage à travers les filiales et implantations du Groupe. Un programme de formation au développement durable et à la RSE (e-learning et présentiel) à destination des collaborateurs et des managers a été réalisé et sera déployé en 2009.

■ Consommation d'énergie

Consommation d'électricité	596 663 MWh pour 131 370 occupants dans 55 pays, soit des données sur un périmètre représentant 91 % des effectifs du Groupe.
Consommation de gaz	126 111 MWh pour 131 370 occupants dans 55 pays.
Consommation de fuel et autres fluides énergétiques (vapeur, eau glacée)	131 460 MWh pour 131 370 occupants dans 55 pays.
Surfaces climatisées	73 % de la surface est climatisée (84 % de la surface des agences françaises, 95 % de la surface des immeubles centraux, 64 % des surfaces des filiales entrant dans le reporting). La quasi-totalité des installations de climatisation en France sont des systèmes équipés de refroidisseurs secs ou adiabatiques. Les tours de refroidissement sont progressivement supprimées. Lors de la mise en service de deux nouveaux immeubles centraux en 2005, les installations de climatisation ont été remplacées par des systèmes équipés de régulateurs sur une surface de 50 600 m². En 2008, des actions d'améliorations de la production de froid (remplacement d'armoires de refroidissement, mise en place de systèmes réversibles, optimisation de la production,...) ont été mises en œuvre.

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

Des systèmes de régulation électronique (notamment pour la température) existent dans tous les immeubles centraux et les locaux du réseau d'agences en France. En 2008, SG Japan et Splitska Banka ont installé des thermostats pour contrôler l'utilisation de la climatisation.

Les tours Société Générale (Paris, La Défense) ont des systèmes automatiques améliorant l'efficacité énergétique : modulation limitée de température, fermeture automatisée des stores, extinction de l'éclairage à différents horaires, etc. Un système similaire est installé dans les locaux à Hong Kong depuis 2004, ainsi qu'à Tower hill (SG Londres) depuis 2007. BRD et SG Serbie ont mis en place un système de gestion d'immeuble (Building Management System) pour leur siège administratif. Komerčni Banka a réalisé un audit énergétique.

Toutes les agences du réseau en France sont dotées d'un système de coupure automatique de l'éclairage et des postes de travail en dehors des heures d'utilisation. L'éclairage des composants de façades (enseignes, totems) est également muni de programmeurs permettant de ne laisser en fonctionnement qu'un minimum d'équipements après une heure définie en fonction de l'environnement (en général, 22 heures).

Lors des travaux de rénovation d'agences, les systèmes de « climatisation réversible » visant à économiser l'énergie sont prioritairement installés.

Dans les immeubles centraux, des systèmes de récupération de la chaleur émise par certaines de nos installations de production frigorifique ont été installés :

- l'utilisation de la chaleur récupérée permet de couvrir chaque année 95 % des besoins énergétiques de chauffage des tours Société Générale. Le gain annuel est estimé à 5 856 MWh, soit environ 400 000 EUR ;
- le centre informatique que le Groupe possède en région parisienne est équipé depuis 1995 d'un système de récupération de la chaleur émanant des ordinateurs. Ce système permet de satisfaire environ 95 % des besoins de chauffage du centre.

De nombreuses filiales adoptent des bonnes pratiques environnementales dans le cadre de plans d'actions locaux :

- utilisation d'ampoules basse consommation dans de nombreuses entités : BRD, SG Express Bank, SG Marocaine de Banques, Factoring KB, SG Calédonienne de banque ;
- optimisation de la gestion de la climatisation grâce à une automatisation de la mise en marche et de l'arrêt en dehors des heures d'ouverture des bureaux (SG de Banques en Côte d'Ivoire, SG de Banques au Cameroun, SG Private Banking Suisse, SGB Bénin, SG Calédonienne de Banque, SG Madrid, SG Bombay, ECS Italia, SG Francfort) ;
- SG de Banques en Côte d'Ivoire a instauré un Comité « énergie » pour piloter la consommation de chacun de ses bâtiments et un relevé journalier des consommations pour l'immeuble du Siège ;
- General Bank of Greece met sous tension automatique les PC à une heure définie permettant une réduction de consommation énergétique de 754 MWh et une économie de 100 000 EUR par an ;
- En 2008, SGB Burkina Faso a redistribué au personnel 50 % des économies réalisées sur les consommations énergétiques par rapport à 2007.

Recours aux énergies renouvelables

Depuis 2005, la consommation totale des tours Société Générale (Paris, La Défense) est certifiée d'origine renouvelable via un contrat pluriannuel de fourniture d'énergie « verte », issue de sources d'énergie renouvelables, pour l'équivalent de 55 700 MWh par an, correspondant à 20 % de la consommation d'électricité en France de Société Générale en 2008.

Depuis octobre 2006, SG Zurich utilise pour sa part 100 % d'électricité labellisée Naturmade, garantissant une électricité issue d'énergies renouvelables à 100 %. Depuis avril 2008, Komerčni Banka (République Tchèque) achète 10 % d'électricité verte (2,2 GWh).

En 2008, d'autres initiatives d'achat d'électricité verte ont été entreprises dans différentes filiales du Groupe (SG Londres, Gefa Bank, Sogessur, etc.) portant à 10,1 % la part de l'électricité verte dans la consommation d'électricité du Groupe au niveau mondial, soit 60 GWh.

Depuis fin décembre 2008, la nouvelle Tour Granite (certifié Haute Qualité Environnementale) en service est alimentée par 100 % d'électricité verte.

	2008	2007	2006	2005	2004
Électricité (en MWh)	596 663	523 810	441 660	388 737	302 989
Gaz (en MWh)	126 111	118 066	95 351	86 054	82 924
Consommation de fuel et autres fluides énergétiques (vapeur, eau glacée) (en MWh)	131 460*	122 614*	98 676*	98 941	66 057
Consommation totale d'énergie	854 234	764 490	635 687	573 732	451 970
Énergie/occupant (en MWh)	6,5	6,8	6,5	6,8	7,3
Périmètre en nombre d'occupants	131 370	112 732	98 200	83 931	61 669
Périmètre en surface (m²)	3 393 519	3 360 719	2 879 285	2 305 000	1 836 000
Énergie/m² (en kWh)	252	227	221	260	226

* Comptabilisation depuis 2006 de l'énergie consommée pour la production d'eau glacée

■ Consommation d'eau

1 504 328 m³ pour 100 378 occupants dans 43 pays. De nombreuses entités, représentant 34 506 occupants, sont dans l'impossibilité matérielle d'individualiser leur consommation (notamment en cas de copropriété, le coût de la consommation d'eau étant inclus dans les charges liées à la gestion de l'immeuble).

La consommation moyenne mondiale a baissé de 19 % par rapport à 2007.

En France, suite aux efforts menés par les gestionnaires des immeubles centraux du Groupe, la consommation d'eau s'élève

à 12 m³/occupant (soit 20 % inférieure à la moyenne relevée pour le Groupe). Les contrats de maintenance avec objectifs de résultat participent à la réduction des consommations d'eau de ville.

D'autre part, l'optimisation et la suppression des tours de refroidissement des salles informatiques dans certains centres français ont permis une baisse de la consommation d'eau. Plusieurs entités (Axus Finland, Banco SG Brazil, Sogessur, General Bank of Greece, SG Serbie ...) ont adopté des solutions techniques permettant une limitation des débits d'eau : installation d'économiseurs d'eau ou de robinets poussoirs, suppression de climatiseurs à eau perdue, ...

	2008	2007	2006	2005	2004
Eau (en m ³)	1 504 328	1 564 159	1 407 887	783 735	628 315
Eau/occupant (en m³)	15,0	18,6	18,8	15,2	16,0
Périmètre en nombre d'occupants	100 378	84 281	74 699	51 582	39 285

■ Consommation de matières premières

Consommation de papier

Société Générale est actionnaire fondateur d'EcoFolio depuis décembre 2006. EcoFolio est un éco-organisme ayant pour objectif principal de permettre aux entreprises de respecter la législation française concernant les émetteurs d'imprimés commerciaux.

En 2008, le périmètre de déclaration a été élargi par la Loi de Finance et Société Générale a déclaré 1 081 tonnes d'imprimés assujettis à cette écotaxe.

Depuis octobre 2006, le Réseau de Détail en France propose un relevé de compte en ligne. À fin 2008, il a été adopté par 656 000 clients, représentant 12,5 % des comptes à vue particuliers (soit une augmentation de 57 % des abonnés à ce service par rapport à fin 2007).

Consommation de papier de bureau :

- la consommation de papier de bureau recensée s'élève à 7 591 tonnes en 2008 pour le Groupe (sur un périmètre de 130 012 occupants), soit 58,4 kg par occupant ;
- la consommation de papier de bureau recyclé est en augmentation et représente 21,4 % de la consommation totale de papier de bureau pour le Groupe à fin 2008.

Société Générale a lancé début 2007 un Comité de pilotage « papier responsable » afin que toutes les entités du Groupe puissent s'échanger des bonnes pratiques pour réduire et améliorer (ex : recours au papier recyclé) leur consommation de papier. Porté par le slogan « Consommons moins, consommons mieux », cette initiative a un double objectif auprès des collaborateurs : la réduction de la consommation de papier et l'incitation à l'utilisation de papiers éco-labellisés.

Plusieurs réalisations importantes ont eu lieu en 2008 :

- organisation du « Challenge Bonnes Pratiques Papier Responsable » permettant l'identification et la diffusion de bonnes pratiques à travers le Groupe ;
- mise en place d'un reporting trimestriel de la consommation de papier sur le périmètre français servant comme outil de pilotage ;
- choix parmi d'autres d'un prestataire avec un approvisionnement en papier uniquement recyclé et éco-labellisé ;
- rédaction d'un Guide Bonnes Pratiques Papier accessible à l'ensemble des collaborateurs ;
- décision de réaliser des cartes de visite en papier recyclé avec la mention « 100 % papier recyclé » pour l'ensemble des collaborateurs en France ;
- l'ensemble des nouvelles imprimantes des immeubles centraux en France permettent le recto-verso et sont paramétrées dans ce mode par défaut. L'impression recto-verso est généralisée pour SG Amsterdam, SG Londres, SGBT Luxembourg, SG Private Banking Suisse, SG Serbie, SKB Banka, Splitska Banka, SGB Bénin ;
- rationalisation du nombre d'imprimantes (1 imprimante pour 6 personnes dans la nouvelle Tour Granite) et projet d'extension aux autres immeubles centraux ;
- de nombreuses initiatives locales (France, Italie, Luxembourg, République Tchèque, Angleterre, Pays-Bas, Côte d'Ivoire, Cameroun) ont été lancées telles que le passage de listings papier au format électronique et le suivi régulier des consommations.

■ Déchets

Pour le périmètre des immeubles centraux parisiens, la production de déchets est de 1 930 tonnes en 2008 (soit 73 kg/occupant). Les déchets sont répartis en seize catégories qui subissent des traitements appropriés. Des accords avec les prestataires ont été mis en place pour la collecte, le tri et le recyclage de la grande majorité des déchets. Des directives sur le recyclage systématique des tubes fluorescents sont parues en 2004. En 2008, une instruction Groupe sur le traitement des déchets des équipements électriques et électroniques a été élaborée avec application dès l'année 2009 au niveau mondial.

■ Transports

Trajets domicile-travail

Le choix de localisation du Siège à La Défense a été notamment déterminé en fonction de la proximité d'un nœud de transports en commun (La Défense/Val-de-Fontenay).

Depuis octobre 2007, Société Générale propose un service de covoiturage pour ses collaborateurs en Île-de-France (France). Près de 5 000 collaborateurs se sont déjà abonnés sur le site Internet dédié www.roulons-ensemble.com.

Société Générale Securities Services et la filiale chargée de la gestion du traitement administratif de l'épargne salariale de Société Générale basées à Nantes (France) ont lancé en octobre 2007 un Plan de déplacement entreprise (PDE). Il s'agit du premier exercice de cette ampleur au sein de Société Générale (1 300 collaborateurs concernés). Nantes Métropole et l'ADEME ont accompagné le site nantais dans sa démarche en termes techniques, logistiques et financiers.

Voyages professionnels

Une instruction interne est parue en 2005 prônant la limitation des voyages professionnels, la préférence au train par rapport à l'avion quand la distance le permet, compte tenu de l'impact environnemental des voyages en avion.

En 2008, en France, un éco-comparateur pour les déplacements professionnels qui calcule la quantité de CO₂ émise selon le moyen de transport choisi a été mis en place sur la plateforme de réservation voyage. Les transports en avion court courrier ont baissé au détriment du train.

Les systèmes d'audio et de vidéoconférences sont encouragés pour limiter les déplacements professionnels. En 2008, un programme de réflexion Green IT a été lancé pour notamment développer des moyens technologiques de substitution aux déplacements professionnels.

Société Générale, en partenariat avec sa filiale ALD Automotive, mène des efforts pour réduire le contenu carbone de son parc automobile. À fin 2007, 80 % du parc français est composé de véhicules diesel émettant entre 109 g/km de CO₂ et 130 g/km. À fin 2008, la moyenne du parc Société Générale SA en France se situe à 121 g/km de CO₂.

Déplacements professionnels (km)	2008	2007	2006
Avion	247 084 428	288 002 046	203 418 054
Train	38 742 281	33 393 554	34 050 783
Voiture	182 812 722	133 532 618	178 840 945
Distance totale	468 639 431	454 928 219	416 309 782
Périmètre en nombre d'occupants	130 730	118 069	90 800

■ Autres thèmes

Conditions d'utilisation des sols

Non significatif dans l'activité exercée.

Rejets dans l'air, l'eau et le sol

Remplacement des groupes frigorifiques fonctionnant au R22 par des machines fonctionnant au R134a pour supprimer les fuites de gaz détériorant la couche d'ozone et limiter nos émissions de gaz à effet de serre. Ces opérations ont été poursuivies en 2008 sur les immeubles centraux (Tigery, Cap 18, Polaris).

Nuisances sonores et olfactives

Non significatif dans l'activité exercée.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées

Amiante : Société Générale a procédé par l'intermédiaire d'un organisme agréé aux contrôles des atteintes à l'équilibre biologique, de présence d'amiante dans les immeubles, conformément au décret n° 96-97 du 7.02.96 et au décret n° 97-855 du 12.09.97 relatif à « la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis ». Ces contrôles ont été effectués sur les immeubles concernés entre 1997 et 1998, ils ont été suivis de mesures de dépollution et de protection lorsque celles-ci étaient nécessaires. Les IGH – immeubles de grande hauteur – et ERP – établissement recevant du public – dans le champ d'application du décret de 2000 ont été vérifiés par le bureau de contrôle Veritas. Ils ne nécessitent pas de travaux spécifiques.

Se reporter au site RSE pour des informations plus détaillées et notamment une description complète de la politique environnementale du groupe Société Générale : www.rse.socgen.com

Déontologie et lutte anti-blanchiment	

Page

148

■ DÉONTOLOGIE ET LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

Le rôle de la déontologie

La déontologie fait partie des valeurs essentielles du groupe Société Générale. Elle n'est pas seulement l'expertise de quelques-uns, mais aussi la culture de tous.

D'abord dédiée aux activités de marchés lors de sa création en 1997, la Direction de la déontologie a élargi son champ d'action à l'ensemble des métiers de la banque.

Pour ce faire le Groupe s'est doté d'un corps de doctrine déontologique et de règles de bonne conduite rigoureuses répondant aux meilleurs standards de la profession. Ces règles vont au-delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier quand celles-ci, dans certains pays, ne sont pas conformes aux standards éthiques que s'impose le groupe Société Générale.

La culture déontologique pour une banque peut se résumer à quelques principes simples tels que :

- ne pas travailler avec un client ou une contrepartie que l'on ne connaît pas bien ;
- savoir apprécier la légitimité économique d'une opération ;
- être capable en toute circonstance de justifier une position prise.

En conséquence, le Groupe :

- s'interdit d'entrer en relation avec des personnes physiques ou morales dont l'activité serait en marge des lois ou contraire aux principes qui guident le comportement d'une banque responsable ;
- se refuse à traiter avec des clients ou des contreparties des opérations dont il ne mesure pas la réalité économique, ou dont l'absence de transparence laisse supposer qu'elles sont contraires aux principes comptables et déontologiques ;
- communique une information correcte, claire et non trompeuse sur les produits ou services proposés et s'assure de leur adéquation avec les attentes des clients ;
- a mis en place un droit d'alerte qui peut être exercé par tout collaborateur lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération à l'étude ou plus généralement une situation particulière n'est pas conforme aux règles qui gouvernent la conduite des activités du Groupe.

■ Les missions de la Direction de la déontologie

Au sein de l'organisation de la conformité, la Direction de la déontologie assure un rôle d'expertise au niveau le plus élevé pour le compte du Groupe. À ce titre ses missions principales sont de :

- définir, en conformité avec les attentes des régulateurs et les obligations légales ou réglementaires, les politiques, principes et procédures applicables en matière de déontologie, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et s'assurer de leur application ;
- veiller au respect des règles professionnelles et de marché ;
- assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêt éventuels à l'égard des clients ;
- proposer les règles de déontologie personnelle que doivent respecter tous les collaborateurs du Groupe ;
- sensibiliser, former et conseiller les opérationnels ;
- coordonner les relations des entités du Groupe avec les régulateurs français et étrangers.

■ La lutte contre la corruption

Société Générale a des principes stricts en matière de lutte contre la corruption qui sont inscrits dans le Code de conduite, se conformant notamment aux dispositions de la législation française. Les dispositions et contrôles obligatoires sont diffusés via des instructions actualisées et applicables à l'ensemble du Groupe. Dès 2001, transposant les dispositions françaises, le Groupe a adopté une instruction destinée à l'ensemble du personnel. Celle-ci porte sur la lutte contre la corruption des agents publics à l'échelle européenne et internationale.

Outils informatiques dédiés au respect de la conformité

Divers outils informatiques ont été développés dans le but de s'assurer du respect de la réglementation (par exemple, lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent) et de détecter dans la mesure du possible les abus. Parmi ceux-ci :

- des outils de filtrage des fichiers clients et des virements internationaux permettent de détecter les personnes soupçonnées de participation à des activités de blanchiment ou de financement d'activités terroristes ;

- des outils destinés à gérer et prévenir les conflits d'intérêts ;
- des outils d'analyse comportementale facilitent la détection des opérations suspectes dans les activités de Banque de détail et de Banque privée ;
- un outil d'aide pour la gestion des alertes et la surveillance des chèques ;
- un outil permettant de gérer les listes d'initiés ;
- un outil d'aide à la détection des abus de marché (manipulation de cours et délits d'initiés).

Les temps forts 2008

■ Un renforcement des effectifs de l'organisation de la conformité

Le dispositif de prévention et de contrôle du risque déontologique a continué à être renforcé courant 2008.

Les moyens humains de la Direction de la déontologie à Paris sont passés en 2008 à 58 personnes. Pour l'ensemble du Groupe, au-delà de l'implication de tous les collaborateurs, 606 personnes (en équivalent temps plein) font partie de l'organisation de la conformité et sont affectées à la veille déontologique et à la lutte contre le blanchiment.

Par ailleurs, des séminaires relatifs à la déontologie et à la conformité à vocation internationale ont été organisés pour les principaux responsables afin d'optimiser le partage d'expérience et de connaissance.

■ Un renforcement de la gestion des risques opérationnels et de la fraude au sein de la Banque de Financement et d'Investissement

Dans le cadre des mesures correctrices prises par SGCIB suite à la découverte de la fraude exceptionnelle de janvier 2008 (plan « fighting back »), il a été créé en octobre 2008 le département SAFE (Security & Anti-fraud Expertise), rattaché au Directeur administratif de SGCIB, dont la mission est la suivante :

- Poursuivre la mise en place des procédures de gestion et de contrôle permanent des risques opérationnels ;
- S'assurer de la pertinence et de la réalité des contrôles adoptés ;
- Détecter et prévenir la survenance de fraudes.

■ Une meilleure efficacité dans l'organisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le groupe Société Générale a poursuivi son effort de renforcement et d'organisation du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, dans l'optique de la transposition de la IIIème Directive Européenne (n°2005/60/CE du 26/10/2005) en droit français :

- Optimisation des outils informatiques destinés au traitement des dossiers ;
- Mise en place et formalisation d'une nouvelle organisation pour assurer les relations avec l'ensemble des correspondants du Groupe, chargés des problématiques de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi qu'une meilleure coordination avec l'ensemble des lignes-métiers du Groupe ;
- Mise en oeuvre d'une nouvelle instruction Groupe relative à la lutte contre le blanchiment d'argent dans le réseau international. Cette instruction, à vocation opérationnelle et pédagogique, est inspirée des principes et règles édictées par la IIIème Directive Européenne. Elle réaffirme l'application de normes mondiales « Société Générale » afin d'assurer un niveau cohérent de protection contre le blanchiment des capitaux ;
- Participation aux réflexions et consultations de place relatives à la transposition de la IIIème Directive Européenne ;
- Renforcement des procédures de « Connaissance du Client » (KYC : Know Your Customer) et de la connaissance du bénéficiaire effectif des opérations ;
- Participation aux travaux de place pour l'élaboration d'un nouveau module de formation concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

■ Des efforts soutenus de formation

Sur l'ensemble du Groupe y compris à l'étranger, 207 000 heures de formation ont été dispensées en 2008. En 2007, le chiffre exceptionnel de 257 000 heures de formation avait été atteint qui correspondait en grande partie à la mise en place de la Directive MIF.

Formations en ligne : leur évolution permanente prend en compte les nouveautés réglementaires. Elles couvrent toutes les dimensions de la conformité déontologique : lutte anti-blanchiment, déontologie des marchés, conflits d'intérêts et gestion de l'information, relation client, etc. Les activités de Banque de détail en France et à l'étranger sont désormais pourvues d'outils propres traitant des thèmes clés (Connaissance client, suivi des opérations, devoirs d'information et de conseil, secret bancaire, etc.).

Formations en présentiel : de nombreuses sessions ont été organisées dans le cadre soit de la publication de nouvelles réglementations, soit du déploiement de nouveaux outils informatiques liés à la déontologie (déclarations d'opérations personnelles, chartes de déontologie, listes d'initiés, ...).

■ La mise en œuvre des obligations résultant de la transposition de la directive européenne Marchés des instruments financiers (ci-après directive MIF)

Au cours de l'année 2008, la mise en œuvre des obligations édictées par la directive MIF s'est poursuivie auprès des différentes entités du Groupe concernées.

La directive MIF a entraîné des changements dans de nombreux domaines qui portent sur l'organisation des marchés financiers, sur les règles organisationnelles des Prestataires de Services d'Investissements (ci-après PSI) et sur les règles de bonne conduite que les PSI doivent respecter envers leurs clients.

Suite à l'entrée en vigueur de la directive MIF, les modifications les plus importantes ont été les suivantes :

- Des systèmes de classification de la clientèle ont été mis en place afin d'accorder aux différents clients un régime de protection adapté à leur situation (protection forte pour les clients non professionnels, d'une intensité moindre pour les clients professionnels). Chaque client se voit notifier la catégorie à laquelle il appartient et la possibilité d'en changer ;
- Des procédures d'évaluation de la clientèle ont été adoptées au sein des diverses lignes métiers participant à la fourniture de services d'investissement. Celles-ci permettent ainsi aux vendeurs de recueillir un certain nombre d'informations sur la situation de leurs clients préalablement à la fourniture des services d'investissement ;
- Des politiques d'exécution des ordres ont été définies par les entités du groupe Société Générale concernées lesquelles sont tenues de la porter à la connaissance de leur clientèle et de la tenir à jour ;
- Des politiques d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts ont été établies.

Afin que l'ensemble des collaborateurs du groupe Société Générale concernés soient bien informés des nouvelles règles à appliquer, les formations spécifiques se sont poursuivies.

LA CONFORMITÉ

Les structures de contrôle interne du groupe Société Générale ont été modifiées en janvier 2006 pour répondre aux dispositions du règlement n° 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Les structures de contrôle permanent ont été distinguées de celles du contrôle périodique. La coordination entre les structures de contrôle permanent et de contrôle périodique est assurée par un Directeur général délégué assisté par un Comité de coordination du contrôle interne (CCCI) réuni trimestriellement.

Une organisation de la Conformité indépendante a été déployée dans les différents métiers du Groupe sur une échelle mondiale afin d'identifier et de prévenir les risques de « non conformité ».

Le Secrétaire général du Groupe est le Responsable de la conformité Groupe (RCOG). Il supervise l'organisation de la Conformité avec l'aide d'un Comité de conformité Groupe (CCG) qu'il préside et qui est réuni mensuellement. Cette organisation pyramidale est reproduite dans des formes similaires dans chaque pôle, ligne-métier ou filiale significative sous la conduite de Responsables de conformité (RCO) clairement identifiés. Les RCOs des différents pôles font partie du CCG, ainsi que les directeurs des départements concernés des divisions fonctionnelles dont notamment les directeurs des départements de la déontologie, des affaires juridiques et le directeur de l'Inspection Générale. Les RCO des différents pôles sont rattachés fonctionnellement au Responsable de conformité Groupe.

Les RCOs concourent par leur action à l'identification et la prévention des risques de non conformité, à la validation des nouveaux produits, à l'analyse et à la remontée des dysfonctionnements ainsi qu'à la mise en place des actions correctives, à la formation du personnel et à la diffusion d'une culture de la conformité dans le Groupe.

AFFAIRE DU SENTIER

Par jugement en date du 11 décembre 2008, le Tribunal Correctionnel a prononcé la relaxe de Société Générale, de son Président et de ses collaborateurs, des poursuites engagées en 2006 pour blanchiment aggravé.

9

GESTION DES RISQUES

	<i>Page</i>
<u>Les risques de crédit</u>	154
<u>Les risques de marché</u>	165
<u>Informations financières spécifiques</u>	171
<u>Les risques structurels de taux et de change</u>	181
<u>Le risque de liquidité</u>	183
<u>Les risques opérationnels</u>	185
<u>Les risques juridiques</u>	188
<u>Les risques environnementaux</u>	190
<u>Assurances des risques opérationnels</u>	191
<u>Autres risques</u>	191
<u>Ratios réglementaires</u>	192

Stratégie de gestion du risque

La banque opère dans des métiers, des marchés et des régions susceptibles d'engendrer des risques dont la fréquence, la gravité et la volatilité peuvent être d'ampleurs variables ou significatives. Dès lors, la capacité à bien calibrer son appétit pour le risque et ses paramètres de mesure des risques, le développement de compétences approfondies en matière de gestion des risques ainsi que la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente de la gestion du risque constituent des objectifs primordiaux pour Société Générale.

En conséquence, les missions prioritaires confiées à la gestion des risques du groupe Société Générale sont les suivantes :

- contribuer au développement des divers métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée par les risques ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre une infrastructure performante de gestion des risques.

Pour déterminer l'appétence du Groupe pour le risque, la Direction générale prend en considération diverses informations et variables telles que :

- le couple risque/rentabilité des différentes activités de la banque ;
- la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels, économiques et de crédit ;
- les risques souverains et macro-économiques, en particulier dans les marchés émergents ;
- et le souci d'obtenir un portefeuille équilibré des sources de profits.

Principes de contrôle et gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion du risque à Société Générale repose sur :

- i) la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus, du Conseil d'administration aux équipes d'encadrement sur le terrain ;
- ii) des règles et procédures internes clairement définies ;
- iii) une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

En premier lieu, le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du

Groupe, contrôle l'exposition globale au risque de ses activités et approuve les enveloppes de risque annuelles pour les risques de marché et de crédit. La Direction générale effectue une fois par an devant le Conseil d'administration (et plus souvent si les circonstances l'exigent) des présentations sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité des comptes est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques et le respect du cadre fixé ainsi que des lois et réglementations en vigueur (conformité). Ce Comité, qui bénéficie d'exposés spécifiques de la Direction générale, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, il examine le rapport sur la mesure et la surveillance des risques qui est remis tous les ans à la Commission bancaire.

Catégories de risque

Les risques associés aux activités bancaires de Société Générale sont les suivants :

- **risque de crédit** (y compris le risque pays) : risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains ou d'autres contreparties de faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut aussi le **risque de contrepartie** afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation exercées par la banque. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le **risque de concentration**, qui résulte soit d'une forte exposition à un risque donné, soit d'une forte probabilité de défaut de certains groupes de contreparties ;
- **risque de marché** : risque de perte résultant de l'évolution des prix du marché (ex. : cours des actions, des matières premières ou des devises, etc.) et des taux d'intérêt, de leurs corrélations entre eux et de leur volatilité ;
- **risques opérationnels** (y compris les risques juridiques, comptables, environnementaux, de compliance et de réputation) : risque de perte ou de fraude ou de production d'informations financières et comptables inexactes du fait de vices ou défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreur humaine ou d'événements extérieurs. Les risques opérationnels peuvent aussi prendre la forme du risque de déontologie et de conformité (**risque de conformité**), qui est le risque que la banque encoure des sanctions juridiques, administratives ou disciplinaires ou des pertes financières dues à des infractions aux règles et à la réglementation en vigueur ;

- **risque lié aux actions** : risque de baisse de la valeur de participations faisant partie du portefeuille d'investissements de la banque ;
- **risque structurel de taux et de change** : risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change ; Les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements, les émissions obligataires) ;
- **risque de liquidité** : risque que le Groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance ;
- **risque stratégique** : risques inhérents à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité de la banque à exécuter sa stratégie ;
- **risque lié à l'activité** : risque que le seuil de rentabilité ne soit pas atteint parce que les charges sont supérieures aux recettes ;
- **risque de réputation** : risque de pertes dues au fait que la réputation de la banque est entachée aux yeux de ses clients, de ses actionnaires ou des autorités de tutelle.

À travers ses filiales d'assurance (c'est-à-dire essentiellement Sogecap), le Groupe est aussi exposé à divers risques inhérents au métier de l'assurance (ex. : primes, réserves, catastrophe, mortalité, longévité, morbidité et risques structurels des activités d'assurance-vie et dommages). La plupart de ces risques sont couverts au moyen d'une capitalisation adéquate et d'un cadre spécifique de gestion des risques mis en œuvre par les filiales d'assurance de Société Générale.

Le Groupe consacre des moyens non négligeables à l'adaptation permanente de sa gestion des risques à ses activités de plus en plus variées et veille à ce que ses mécanismes de gestion des risques fonctionnent de manière totalement conforme aux principes directeurs édictés par la réglementation bancaire, à savoir :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être totalement indépendants des directions opérationnelles ;
- une approche homogène de l'évaluation et du suivi des risques doit être appliquée dans l'ensemble du Groupe.

Ces aménagements ont été opérés dans le respect de deux principes fondamentaux de la gestion des risques bancaires, formalisés par les règlements 1997-02, 2001-01 et 2004-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

La filière risques du groupe Société Générale rassemble 3 300 personnes dédiées aux activités de maîtrise des risques.

- 800 au sein de la Direction des risques du Groupe ;
- 2 500 dans les différents pôles et filiales du Groupe.

La Direction des risques, indépendante des entités opérationnelles du Groupe, est directement rattachée à la Direction générale. Sa mission est de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en veillant à ce que l'organisation de la gestion des risques soit à la fois robuste et efficace. Elle emploie diverses équipes spécialisées dans la gestion opérationnelle des risques de crédit et de marché ainsi que des équipes de modélisation des risques, des chefs de projet informatique, des analystes sectoriels experts de la branche et des équipes de recherche économique.

Plus précisément, la Direction des risques :

- définit et valide les méthodes servant à analyser, évaluer, approuver et contrôler les risques de crédit, les risques pays, les risques de marché et les risques opérationnels ;
- procède à un examen critique des stratégies commerciales dans les domaines à risque élevé et s'efforce continuellement d'améliorer la prévision et la gestion de ces risques ;
- concourt à une évaluation indépendante en analysant les transactions engendrant un risque de crédit et en émettant une opinion de crédits sur les opérations proposées par les entités commerciales ;
- identifie tous les risques du Groupe et contrôle l'adéquation et la cohérence des systèmes informatiques de gestion des risques.

Pour sa part, la Direction financière est chargée d'évaluer et de gérer les autres grands types de risque, à savoir les risques stratégiques, structurels, d'activité et de liquidité. La gestion des risques structurels de taux, de change et des risques de liquidité ainsi que le refinancement long terme du Groupe et le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés au sein du département Capital, Bilan et Réglementation de la Direction financière. En outre, le Conseil juridique interne s'assure des risques juridiques ainsi que des questions de déontologie et de conformité.

La mission de concevoir l'organisation de la gestion des risques et de définir les principes opérationnels régissant cette dernière incombe principalement à la Direction des risques et, dans certains domaines, à la Direction financière.

Le Comité des risques de la banque (CORISQ) est chargé d'examiner tous les grands sujets de la gestion des risques. Les personnes participant aux réunions mensuelles du CORISQ, qui examine toutes les questions stratégiques d'importance, sont les membres du Comité exécutif, les responsables de pôles d'activité et les cadres de la Direction des risques. Le CORISQ doit être saisi des sujets tels que : politique de prise de risque, méthodes d'évaluation, ressources humaines et matérielles, analyse des portefeuilles de crédits et du coût du risque, limites de concentration de marché et de crédit (par produit, pays, secteur, région, etc.) et politique de gestion de crise. De son côté, le Comité financier (COFI) est compétent pour les affaires relatives à la définition des politiques de financement et de liquidité et à leur planification.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP « Internal Capital Adequacy Assessment ». De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au COFI pour la fixation des limites de risque et de l'appétence du Groupe pour le risque.

Tous les nouveaux produits et activités ainsi que les produits en cours de développement doivent être présentés au Comité nouveaux produits du métier concerné. Ce Comité nouveaux

produits a pour mission de s'assurer que, avant qu'une nouvelle activité ou un nouveau produit ne soient lancés, tous les risques qu'ils comportent sont parfaitement compris, mesurés et approuvés et qu'ils sont soumis à des procédures et des mécanismes de contrôle adéquats faisant appel aux systèmes d'information et de traitement appropriés.

Enfin, les principes, les procédures et les infrastructures de gestion des risques de la banque ainsi que leur mise en œuvre sont soumis au contrôle de l'Audit interne et des Commissaires aux comptes.

■ LES RISQUES DE CRÉDIT

Gestion du risque de crédit : organisation et structure

Une gestion et une surveillance globales et efficaces du risque de crédit qui constitue la principale source de risques du Groupe, sont indispensables pour préserver la solidité financière et la rentabilité de Société Générale. C'est pourquoi la banque s'est dotée d'un dispositif efficace de contrôle du risque de crédit dont la pierre angulaire est la politique de risque de crédit définie conjointement par la Direction des risques et les directions opérationnelles du Groupe ; elle est soumise à un contrôle périodique et à l'accord du Comité d'audit dépendant du Conseil d'administration.

La surveillance du risque de crédit est organisée par métiers, certains départements de la Direction des risques ayant la charge du risque pays, de l'exposition aux établissements financiers, aux grandes entreprises et aux banques d'affaires, aux banques de détail françaises et étrangères (y compris pour certains départements financiers spécialisés), à la Banque privée et la Gestion d'actifs, et, enfin, au risque de contrepartie (lequel est lié au risque de marché).

Au sein de la Direction des risques, chacun de ces départements assume les responsabilités suivantes :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de clients ou type de transactions ;
- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;

- contrôler les politiques de provisionnement spécifiques et générales.

En outre, un département distinct effectue une analyse d'ensemble des portefeuilles et assure en permanence un suivi du risque de crédit trans-sectoriel afin de donner à la Direction générale des indications sur l'exposition totale du Groupe au risque de crédit. Cette mission inclut la coordination de diverses études sectorielles ou trans-sectorielles, le recueil de données et le reporting interne et externe, y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. La Direction des risques participe aussi à la définition des critères de mesure du risque et à la définition des pratiques de provisionnement appropriées.

Des rapports sont régulièrement envoyés au Comité des risques du Groupe (CORISQ) ; ils proposent des améliorations pour la politique de crédit et le dispositif de gestion du risque de crédit et présentent une analyse de portefeuille et les résultats des tests de stress globaux tenant compte de l'impact des scénarii macro-économiques sur l'exposition de la banque au risque. En outre, une analyse de l'incidence des cycles macro-économiques sur la volatilité et, par là, sur le niveau des créances compromises et des encours pondérés est aussi régulièrement présentée au CORISQ.

Le Groupe a en outre conçu plusieurs procédures spécifiques et plans de secours pour faire face à une crise du crédit affectant une contrepartie, un secteur, un pays ou une région donnés.

Courant 2008, une réorganisation de la Direction des risques a été décidée afin de tirer les conséquences des événements récents qui ont affecté Société Générale et son environnement (crise financière, fraude) et d'ajuster l'organisation de la gestion

des risques aux évolutions du Groupe. Cette nouvelle organisation, mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2009, a pour principaux objectifs de :

- renforcer, au sein de la Direction des risques, la fonction de pilotage proactif de l'ensemble des risques du Groupe, en rapprochant les équipes de recherche et les équipes d'analyse de portefeuille des risques, ainsi qu'en améliorant les procédures et dispositifs d'alerte ;
- mieux croiser les approches marché / crédit / liquidité, en regroupant la gestion des risques de marché et celle des risques émetteur et de remplacement ;
- renforcer, au sein de la branche Gestion d'actifs, l'indépendance de la fonction de gestion des risques de marché et de liquidité vis-à-vis des entités opérationnelles ;
- industrialiser le contrôle des risques des Réseaux Internationaux et renforcer l'indépendance de la fonction Risques au sein de ce pôle notamment par un rattachement hiérarchique à la Direction des risques du Groupe des fonctions de contrôle et de suivi des risques ;
- regrouper les équipes en charge des risques de crédit sur l'immobilier ;
- adapter le suivi des risques au poids croissant de la clientèle de particuliers et professionnels ;
- renforcer la prévention et le suivi des risques opérationnels.

L'approbation des risques

Au cœur de la politique de crédit de Société Générale réside l'idée selon laquelle tout engagement comportant un risque de crédit doit reposer sur une connaissance approfondie du client, une parfaite compréhension de son activité, de la finalité, de la nature et du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance tout en gardant présentes à l'esprit l'appétence du Groupe pour le risque et sa stratégie de gestion des risques. De plus, la décision d'accorder un crédit doit aussi garantir que la rentabilité de la transaction sera suffisante pour couvrir le risque de perte en cas de défaillance.

Le processus d'approbation des risques repose sur quatre principes clefs :

- toutes les transactions entraînant un risque de contrepartie (risque de crédit, d'absence de règlement ou de livraison et risque lié à l'émetteur) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- le personnel chargé d'évaluer le risque de crédit ne doit pas participer à la prise de décision ;
- sous réserve des limites d'approbation concernées, c'est à la ligne-métier ou à l'unité du risque de crédit la plus qualifiée qu'il appartient d'analyser et d'approuver les risques ; ce métier ou cette unité examine toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients

donnés de manière à garantir une approche cohérente de souscription des risques.

- toutes les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement prendre en compte les notes de risque attribuées en interne aux contreparties telles qu'elles sont communiquées par les lignes-métiers et approuvées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites de concentration qu'elle juge appropriées à un moment donné pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques trans-sectoriels présentant une forte corrélation. Les limites de risque pays sont fixées de telle sorte que la limite d'exposition adéquate soit assignée à chaque marché émergent sur la base des risques encourus et de la rentabilité des transactions prévue dans chacun de ces pays. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les directions opérationnelles exposées au risque ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité des grands risques. Ce dernier est un Comité *ad hoc* chargé plus précisément de rendre compte périodiquement au Comité exécutif des principales expositions du Groupe et des risques qu'elles comportent, ainsi que d'approuver la politique de prise de risque et de marketing envers les grandes entreprises qui sont des clients clefs de la banque, notamment en proposant des limites d'exposition.

Surveillance et audit des risques

Toutes les unités opérationnelles du Groupe, y compris les salles de marché, sont équipées de systèmes d'information leur permettant de vérifier quotidiennement que les limites d'exposition fixées pour chaque contrepartie n'ont pas été dépassées.

Cette gestion des risques au jour le jour est complétée à un deuxième niveau par le contrôle exercé par le management de la Direction opérationnelle au moyen du système d'information sur les risques conçu pour l'ensemble du Groupe. Ce système est conçu de manière à centraliser tous les engagements des entités opérationnelles dans une base de données unique et à effectuer un rapprochement entre l'exposition totale à une contrepartie et les autorisations correspondantes. Il fournit en outre des données élémentaires pour les analyses de portefeuille servant à la politique de gestion active des risques menée par la banque.

Les modifications affectant la qualité des engagements sont examinées à intervalles réguliers, et au minimum une fois par trimestre, dans le cadre de la watch list et des procédures de provisionnement. Cet examen repose sur les analyses effectuées par les métiers et par la fonction risques. En outre, la Direction des risques effectue régulièrement au sein des

directions opérationnelles du Groupe des revues des dossiers de crédits et des audits de risque. Enfin, le Service de l'audit interne du Groupe effectue régulièrement des audits de risque dont il transmet les conclusions à la Direction générale.

Mesure des risques et notations internes

Les modèles internes de Société Générale pour la mesure quantitative du risque de crédit et le calcul du rendement des fonds propres corrigé par le risque, dont la conception a débuté au milieu des années 1990, offrent aux collaborateurs (analystes crédit et chargés de clientèle) un outil perfectionné pour approuver, structurer et tarifier les transactions.

Ces modèles ont été graduellement étendus de manière à englober la grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe (Banque de détail et Banque de Financement et d'Investissement) et font partie intégrante des processus opérationnels quotidiens de la banque. Leurs fonctionnalités ont en outre été enrichies de manière à modéliser les besoins en fonds propres nécessaires pour couvrir l'exposition de la banque au risque de crédit dans le cadre de Bâle II.

Le système de notation du Groupe repose sur trois grands piliers :

- les modèles de notation interne servant à mesurer les risques tant de contrepartie (exprimés sous la forme d'une probabilité de défaillance de l'emprunteur à horizon d'un an) que de transaction (exprimés sous la forme du montant de la perte qui résulterait de la défaillance d'un emprunteur) ;
- un ensemble de procédures énonçant les règles pour la conception et l'utilisation des notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ;
- le jugement humain, qui doit améliorer les résultats du modèle de manière à prendre en compte des éléments n'entrant pas dans le champ de la modélisation des notations.

Pour que les autorités régulatrices autorisent l'emploi de la méthode IRBA (*Advanced Internal Ratings Based Approach*), les modèles de notation de la banque ont été soumis à un audit très poussé pour la totalité de ses grands portefeuilles de crédit, puis ils ont été contrôlés et soumis à des back-testings afin de garantir leur capacité opérationnelle, leur fiabilité et leur conformité aux « critères de tests d'utilisation » édictés par la réglementation Bâle II.

La modélisation du risque de crédit s'appuie sur un ensemble de procédures garantissant que les données sur les défaillances et les taux de pertes qui sont nécessaires pour la modélisation et les back-testings sont fiables, homogènes et disponibles en temps voulu. Les procédures, qui formulent des règles détaillées sur l'affectation de notes aux contreparties et

aux transactions, ont été étendues à tous les secteurs d'activité du Groupe au fil des ans. Les systèmes permettant d'estimer les probabilités de défaut des contreparties (*Probability of Default* ou PD) et pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* ou LGD) sont aujourd'hui pleinement opérationnels pour tous les portefeuilles de crédit relevant de la méthode IRBA.

Le groupe Société Générale s'attache à intégrer dans les dossiers de demandes de crédits cette évaluation quantitative du risque de contrepartie et de transaction. Ces deux paramètres, combinés aux autres éléments du dossier, sont ainsi pris en compte par les décideurs.

À cet effet, les instructions traitant des demandes de crédits ont été révisées et placent désormais la note de contrepartie comme critère de détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière risques.

■ Gouvernance de la modélisation du risque

PROCESSUS ET RESPONSABILITÉ DE LA MODÉLISATION

Les procédures portent aussi sur la gouvernance de l'analyse de portefeuille et de l'ensemble du système de notes de crédit de la banque. Un département spécifique de la Direction des risques est plus particulièrement chargé d'élaborer la doctrine de la banque pour l'évaluation des principaux paramètres de crédit employés dans le cadre de la méthode IRBA (ex. : PD, LGD, etc.) et de valider et gérer les performances du système de notation interne. Deux Comités de validation associant les Directions opérationnelles et la Direction des risques sont chargés de superviser en permanence les modèles et le système de notation :

- le Comité de validation des modèles comprend le personnel chargé de concevoir les modèles et le personnel de la Direction des risques examine les conclusions des audits portant sur les modèles ;
- le Comité des experts réunit des experts opérationnels des divers métiers et corrige au cas par cas les résultats des modèles si cela apparaît souhaitable au regard des impératifs de cohérence et de prudence.

Globalement, les bases de données et modèles de crédit servant à modéliser les besoins en fonds propres de la banque selon la méthode IRBA sont contrôlés une fois par an en totalité par les Comités de validation conformément à la réglementation Bâle II ; ils peuvent ensuite être ajustés autant que de besoin. Pour ce faire, les résultats des modèles sont soumis, entre autres, à des back-testings exhaustifs. Les comptes rendus rédigés par la Direction des risques à l'issue de ces contrôles, qui portent sur tous les aspects de la mise en œuvre de la modélisation des risques pour les principaux portefeuilles du Groupe relevant de Bâle II et consistent notamment en des back-testings et une validation réguliers, sont soumis au CORISQ et approuvés par ce dernier.

COMPOSANTS ÉLÉMENTAIRES DE LA MODÉLISATION DU RISQUE DE CRÉDIT PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les efforts de modélisation du risque de crédit réalisés par Société Générale ont donné la priorité à l'évaluation de la Probabilité de défaillance (PD) et des Pertes subies du fait d'une défaillance (LGD) pour les différents portefeuilles du Groupe.

En ce qui concerne les expositions aux grandes entreprises, la banque a calibré sa modélisation des PD en fonction d'hypothèses sur la totalité du cycle économique en vertu desquelles la PD est considérée comme représentative du risque de défaillance moyen des sociétés (risque de défaillance qui fluctue entre le point haut et le point bas du cycle). La modélisation des PD des grandes entreprises a été étalonnée par rapport aux statistiques de défaillance de long terme provenant d'une agence de notation externe.

Pour les portefeuilles de créances sur la clientèle de détail, la modélisation des PD sur la totalité d'un cycle économique repose sur une base de données historiques des défaillances constatées sur un horizon de moyen terme, à laquelle ont été appliquées des hypothèses prudentes.

De même, les LGD modélisées par la banque pour les portefeuilles de grandes entreprises reposent sur une base de données historiques couvrant une période incluant un point bas du cycle de crédit. De plus, le modèle tient compte d'hypothèses prudentes par souci de sécurité parce que les pertes sur prêts qui ont été effectivement subies par la banque sur la période de référence se sont avérées comparativement faibles. Les divers paramètres de LGD ont aussi été soumis à des tests de stress, et des back-testings sont régulièrement effectués pour comparer les taux de pertes réelles et celles prévues par les modèles. Enfin, les recouvrements de créances finaux sont simulés en appliquant un taux d'actualisation prudent qui intègre le facteur temps dans l'évaluation des flux de trésorerie futurs et le coût de portage des actifs compromis.

Évaluation des fonds propres nécessaires pour couvrir le risque de crédit

Partant du travail de fond effectué depuis 2003 pour concevoir les modèles et bases de données nécessaires pour la mesure du risque de crédit, Société Générale a obtenu en décembre 2007 l'autorisation de ses autorités de tutelle (sous l'égide de la Commission bancaire) d'appliquer à la majorité de ses portefeuilles de crédit la méthode reposant sur les notations internes (méthode IRBA) – laquelle est la méthode la plus avancée qu'autorisent les normes Bâle II pour calculer les fonds propres nécessaires pour couvrir le risque de crédit selon le Pilier I.

À la fin de 2008, près de 78 % des expositions en cas de défaut de crédit de Société Générale avaient été traitées selon la

méthode IRBA, et le solde, selon l'approche standard. Société Générale a l'intention de poursuivre graduellement la transition vers la méthode IRBA pour les activités et expositions actuellement soumises à l'approche standard.

Le passage en méthode IRBA d'une entité ou secteur d'activité est fonction de (i) son importance pour le Groupe et (ii) l'existence des données et/ou de moyens permettant de concevoir des modèles pertinents d'évaluation du risque de crédit selon la méthode avancée.

■ Pilotage en environnement Bâle II – Pilier 2

Dans le cadre du projet Bâle II et en parallèle des travaux du Pilier 1, un programme de travaux avait été lancé conjointement par la Direction financière et la Direction des risques du Groupe, afin de préparer les changements induits par la réforme réglementaire dans la gestion du capital et la mesure des risques : ces travaux participent à la mise en œuvre du Pilier 2. Outre les mesures en capital économique, le Groupe a enrichi son dispositif de *stress-tests* (historiquement composé de *stress-tests* spécifiques par types de risques) par des *stress tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe.

Par ailleurs, des analyses visant à mesurer et à gérer le besoin de capital lié à la cyclicité plus importante induite par les normes Bâle II sont également régulièrement conduites. Ces travaux sont utilisés dans la gestion du capital en environnement Bâle II.

L'ensemble des travaux méthodologiques réalisés au titre de la mise en œuvre du Pilier 2, leurs résultats et leur prise en compte dans la gestion opérationnelle du Groupe ont été revus de septembre à décembre 2008 par une mission du CEBS (*Committee of European Banking Supervisors*).

Enfin, dans l'objectif de se conformer aux exigences du Pilier 3, le Groupe publiera pour la première fois au premier semestre 2009 des informations financières quantitatives et qualitatives complémentaires sur son portefeuille de crédit.

Le risque de remplacement

Consciente de la forte implication du Groupe dans le domaine des marchés de capitaux internationaux, Société Générale consacre d'importantes ressources à la conception et au déploiement d'outils efficaces pour mesurer et suivre le risque de contrepartie des opérations de marché. Ce risque, qualifié également de risque de remplacement, correspond à la valeur de marché des transactions réalisées avec les contreparties et représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en faveur du Groupe. Les transactions entraînant un risque de contrepartie regroupent notamment les opérations de pensions

livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés de gré à gré tels que les swaps, les options et les contrats à terme.

■ La gestion du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi attentif de son exposition au risque de contrepartie afin de i) minimiser ses pertes en cas de défaillance d'une contrepartie et ii) de favoriser ses activités de *trading* en calibrant ses limites au profit des acteurs les plus solvables du marché. Des montants d'autorisation sont donc définis pour toutes les contreparties avec qui le Groupe traite, quel que soit leur statut (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Pour quantifier le coût de remplacement potentiel, la juste valeur future de toutes les opérations de marché effectuées avec chaque contrepartie est modélisée en tenant compte de l'ensemble des effets de corrélation et de compensation. Pour ce faire, le Groupe a recours aux simulations de Monte Carlo capables de modéliser le comportement futur de plusieurs milliers de facteurs qui sont susceptibles d'affecter le prix de marché des différents instruments concernés. Ces évaluations prennent en compte toutes les garanties, sûretés ou garanties additionnelles utilisées permettant de minimiser notre risque final.

Les simulations proviennent de modèles statistiques élaborés par la Direction des risques sur la base d'une analyse historique des facteurs de risque de marché. Les prix de toutes les opérations sont ensuite recalculés pour chacun des scénarii générés par la méthode de simulation.

Société Générale s'appuie ensuite sur deux indicateurs pour caractériser la distribution qui découle de la simulation Monte Carlo :

- le premier indicateur reflète le risque moyen encouru (le risque courant moyen) ; cet indicateur est particulièrement adapté pour analyser l'exposition aux risques d'un portefeuille de clients appartenant à un secteur spécifique ;
- le second est un indicateur de risque extrême, qui représente le montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables ; cet indicateur, désigné sous le terme de VaR crédit (ou CVaR), est utilisé pour fixer les limites par contrepartie individuelle en matière de risque de remplacement.

Société Générale a également développé une série de scénarii de stress test qui permettent de déterminer instantanément l'exposition qui résulterait de changements de la juste valeur de toutes les transactions conclues avec l'ensemble de ses contreparties, dans l'hypothèse d'un choc extrême affectant un ou plusieurs paramètres de marché.

Plus précisément, lorsqu'elle modélise un risque de contrepartie, la banque considère les corrélations négatives qui

peuvent exister entre le profil de ce risque de contrepartie et les autres catégories de risque, en particulier les risques souverains ou portant sur un ensemble de contreparties.

■ La détermination des limites par contrepartie

Société Générale se repose, pour ses activités de *trading*, sur le même ensemble de procédures d'analyse des risques associés aux contreparties, institutions financières comprises, qu'elle applique à toutes les expositions au risque de crédit du Groupe. En particulier, le profil de crédit des institutions financières fait l'objet de révisions régulières et des autorisations de négociation adaptées sont établies, en fonction à la fois de la nature et de la durée de vie résiduelle des instruments de marché concernés. Lorsqu'elle définit ses limites par contrepartie, la banque prend en considération sa qualité de crédit intrinsèque, la solidité de la documentation juridique associée, l'exposition internationale générale du Groupe aux institutions financières et son degré de proximité avec la contrepartie concernée. Les analyses crédit fondamentales internes sont également complétées par des comparaisons pertinentes avec les pairs et par la surveillance du marché.

Les outils informatiques en place permettent, tant aux opérateurs qu'à la Direction des risques, de s'assurer que les autorisations par contrepartie sont respectées sur une base permanente, en cours de journée et que des limites supplémentaires sont demandées en tant que de besoin.

Tout affaiblissement important affectant une contrepartie de la banque déclenche aussi le réexamen immédiat des notations internes. Sous l'effet de l'actuelle crise du crédit, Société Générale est devenue plus sensible aux signes de détérioration des profils de risque de ses contreparties, ce qui a eu pour conséquence la dégradation des notations internes d'un certain nombre de contreparties et l'abaissement des limites associées, ainsi que la mise en place de restrictions sur les catégories les plus complexes d'instruments financiers. En outre, un processus de surveillance et d'approbation particulier a été mis en oeuvre pour les contreparties les plus sensibles.

■ L'atténuation du risque de contrepartie

Société Générale fait appel à toute une palette de techniques pour atténuer spécifiquement son exposition au risque. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale avec la plupart de ses contreparties, à chaque fois que ces conventions peuvent être considérées comme juridiquement opposables. Les accords de compensation permettent d'agréger, en cas de défaillance, tous les montants à payer par une contrepartie donnée et ceux qui lui sont dus, dans le cadre des opérations de marché conclues avec elle. Les contrats exigent habituellement de réévaluer le montant de sûretés requis, à fréquence régulière (en générale quotidienne), et de verser les appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont en grande

partie composées de liquidités et d'actifs liquides et de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines. D'autres actifs négociables sont également acceptés à condition d'apporter à leur valorisation les ajustements nécessaires (décotes ou « haircuts ») pour traduire la moindre qualité et/ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

Parfois, l'accord prévoit une réévaluation du prix de la transaction initiale. De plus, la convention peut aussi exiger la « surcollatéralisation » pour améliorer la protection de la banque en fonction de la nature de la contrepartie et de l'opération.

Analyse du portefeuille de crédit

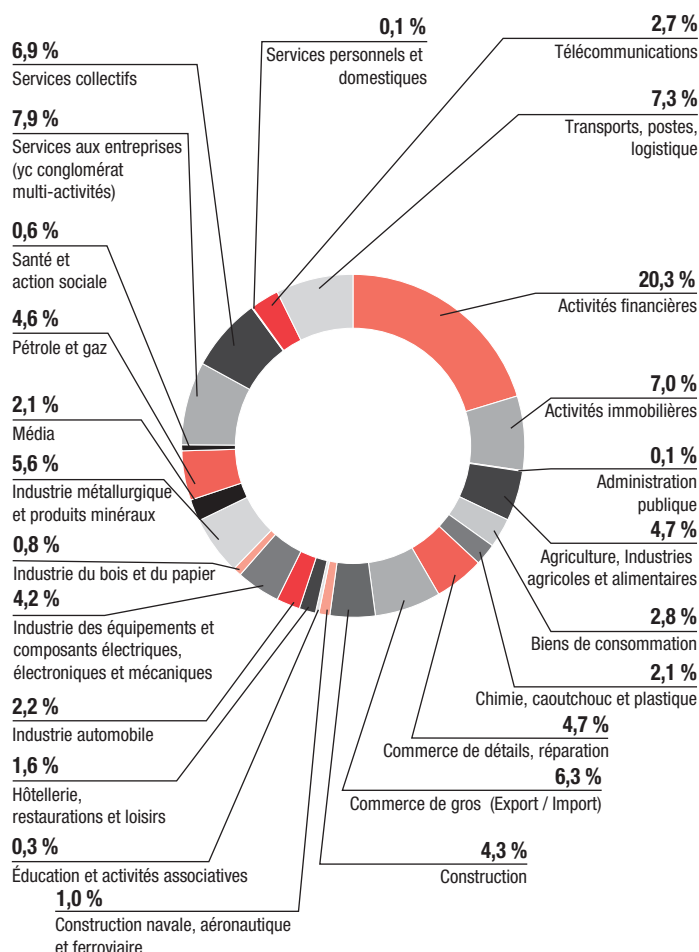
■ Encours Risques de crédit

Au 31 décembre 2008, les crédits (bilan + hors-bilan, hors immobilisations, titres de participations et comptes de régularisation) accordés par le groupe Société Générale à l'ensemble de ses clients représentent une exposition en cas de défaut de 742 Md EUR (dont 541 Md EUR d'encours au bilan).

L'EAD (Exposure at Default) représente l'exposition en cas de défaut. Elle additionne la partie des prêts qui a été tirée et convertit les engagements hors-bilan au moyen du facteur de conversion de crédit pour calculer l'exposition inscrite au bilan au moment de la défaillance de la contrepartie.

Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties industrielles représentent 6 % de ce portefeuille.

VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS CORPORATE DU GROUPE AU 31.12.2008 (PORTEFEUILLE BÂLOIS ENTREPRISES, SOIT 306 Md EUR d'EAD) *

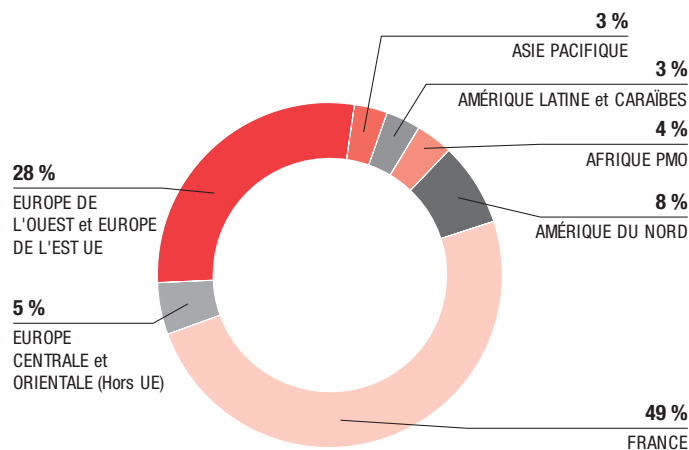


* EAD bilan + hors-bilan, hors immobilisations, comptes de régularisation et titres de participation.

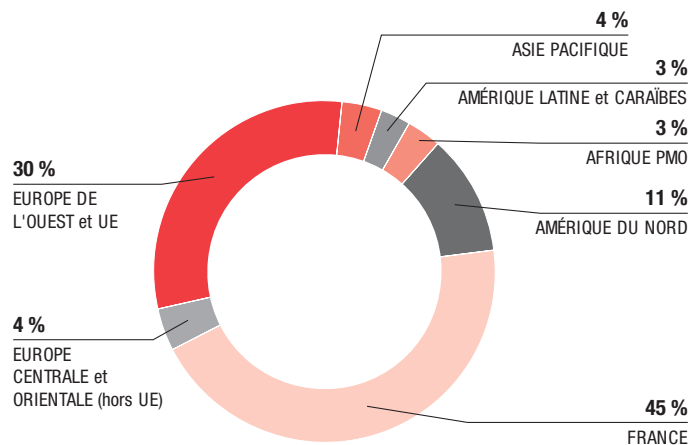
Le portefeuille Corporate (Grandes Entreprises, PME et Financements spécialisés) présente une bonne diversification sectorielle, globalement en ligne avec la structure du PIB mondial. Un seul secteur représente plus de 10 % du total des encours du Groupe (activités financières) et s'explique notamment par la présence dans le portefeuille bâlois Grandes Entreprises des fonds et assurances.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31.12.2008 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES)

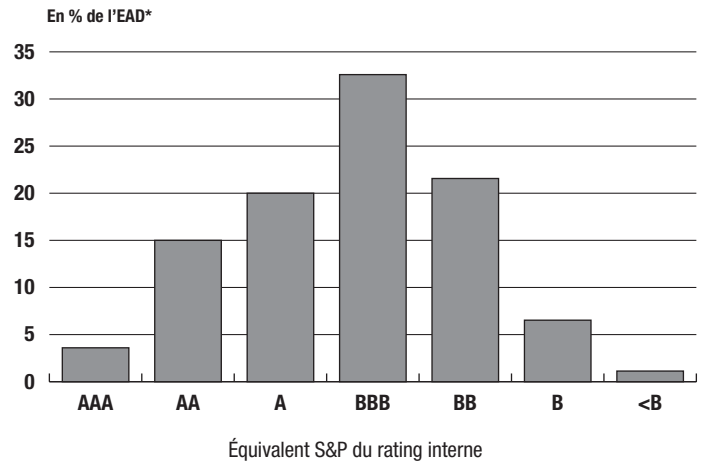
ENGAGEMENTS BILAN (soit 541 Md EUR d'EAD) :



ENGAGEMENTS BILAN + HORS - BILAN (soit 742 Md EUR d'EAD) :



Au 31 décembre 2008, 86 % des encours du Groupe (bilan + hors-bilan) sont concentrés sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (29 % sur le portefeuille non retail et 15 % sur les particuliers).

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE CORPORATE AU 31.12.2008


* Exposition en cas de défaut (Exposure At Default soit EAD) relative au Risque débiteur, risque émetteur, risque de remplacement sur encours traités en IRB ; hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation et encours douteux.

La répartition par rating des engagements *Corporate* du Groupe SG démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est basée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent S&P.

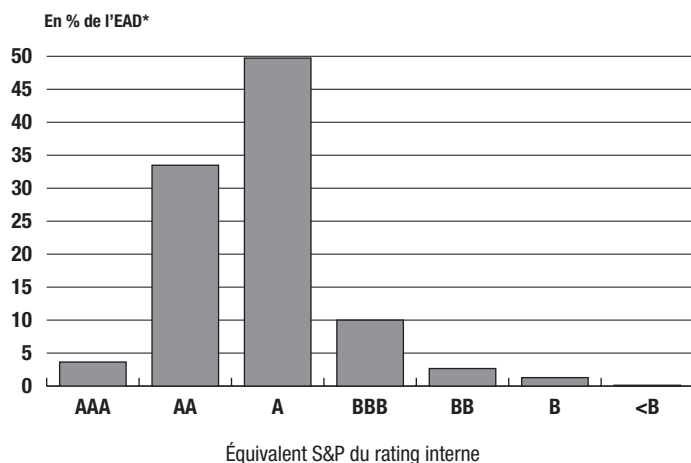
Le périmètre retenu correspond aux encours de crédit sains (risques débiteur, émetteur, de remplacement) traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille de clients Entreprises, tous pôles confondus (hors titres de participation, immobilisations et comptes de régularisation) et représente une EAD de 235,4 Md EUR (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Entreprises de 306 Md EUR).

Au 31 décembre 2008, la grande majorité du portefeuille (71 % des encours sur EAD) bénéficie d'une note « *investment grade* ».

Les opérations portant sur les autres contreparties sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

■ Engagements sur les contreparties bancaires

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DES RISQUES* SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 31.12.08



* Risque brut débiteur, risque brut émetteur, risque de remplacement (exprimé en EAD), pour un total de 89,9 Md EUR au 31/12/2008, sur le périmètre des encours traités en IRB, hors encours douteux, titres de participation, immobilisations et comptes de régularisation.

La répartition par rating des engagements sur contreparties bancaires du Groupe SG démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est basée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent S&P.

Le périmètre retenu correspond aux encours sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille de clients Banques, tous pôles confondus (hors titres de participation, immobilisations et comptes de régularisation).

Au 31 décembre 2008, l'exposition brute (intégrant une mesure en CVaR du risque de remplacement) du groupe Société Générale sur contreparties bancaires s'élevait à **71,8 Md EUR**.

Elle se concentre en grande majorité sur des contreparties **Investment Grade d'une part (près de 95 % de notre exposition)**, sur les pays développés d'autre part (plus de 90 %).

L'exposition du Groupe sur des banques de pays en voie de développement est portée en majorité par des banques de premier rang (publiques le plus souvent) et couvre des opérations généralement à court terme et/ou largement couvertes par des garanties (*trade finance* ...).

En réponse à la crise des institutions financières, Société Générale a, dès l'été 2007, mis en place un dispositif de surveillance renforcé de gestion de ses limites et de ses expositions sur contreparties bancaires. Ce dispositif s'est mué en dispositif de gestion de crise en septembre 2008 suite à la faillite de *Lehman Brothers*.

Les contreparties les plus fragiles et/ou les plus sensibles à la crise ont fait l'objet de mesures préventives en amont et d'une gestion quotidienne renforcée :

- mise sous surveillance ;
- ajustements des autorisations ;
- baisse des ratings ;
- processus d'approbation des nouveaux crédits impliquant le top management (décisions finales prises au niveau du Directeur des Risques pour les cas les plus sensibles) ;
- information permanente de l'évolution de la situation au Comité exécutif du Groupe.

Tout en prenant ces mesures préventives, Société Générale a toutefois continué d'assurer un financement important au secteur bancaire (qui, au 31.12.08, demeure le premier secteur d'activité du portefeuille de crédit *non retail* du Groupe).

Au total, sur l'ensemble de l'année 2008, 9 établissements bancaires (*Lehman Brothers*, *Washington Mutual*, quatre banques islandaises et trois autres institutions financières) ont fait l'objet de provisionnements significatifs de leurs créances ou de réserves en produit net bancaire qui s'élèvent à - 173 M EUR (hors *Lehman Brothers*).

■ Encours sur pays émergents

Les encours du Groupe sur les pays émergents sur clientèle de particuliers et d'entreprises sont encadrés par des limites validées une fois par an par la Direction générale. Les encours comptables nets de garanties représentent 9 % du portefeuille de crédits.

Au 31 décembre 2008, plus de 75 % des encours non couverts par des provisions concernent la Banque de détail – caractérisée par une importante division des risques – le reste correspond aux activités de la Banque de Financement et d'Investissement.

BANQUE DE DÉTAIL

Au titre de la Banque de détail en pays émergents, la part des encours nets du Groupe s'élève à 34,2 Md EUR au 31 décembre 2008 (après intégration de Rosbank), venant de 17,1 Md EUR au 31 décembre 2007 (hors pays de l'Union Européenne). Par ailleurs, un encours de 2,3 Md EUR est couvert par des provisions spécifiques. Le portefeuille se répartit entre 17 pays, situés dans 4 zones géographiques (Europe de l'Est, Bassin méditerranéen, Afrique francophone, Amérique du Sud).

ÉVOLUTION DES ENCOURS NON BANCAIRES SUR PAYS ÉMERGENTS ⁽¹⁾ (EN Md EUR, HORS UE, Y COMPRIS NOUVELLES ACQUISITIONS) BANQUE DE DÉTAIL

	31.12.2008	31.12.2007
Particuliers	12,8	6,7
Entreprises	21,4	10,4
Total	34,2	17,1

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Au titre de la Banque de Financement et d'Investissement, la part des encours du Groupe, non couverte par des provisions spécifiques ou par des couvertures (OPACE, gage espèces) représente 11,2 Md EUR au 31 décembre 2008 (dont 82 % sur des pays classés *Investment Grade*), contre 11,5 Md EUR en 2007.

ÉVOLUTION DES ENCOURS NON BANCAIRES SUR PAYS ÉMERGENTS ⁽²⁾ HORS UE (EN Md EUR) BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

	31.12.2008	31.12.2007
Risque pays modéré ⁽³⁾	1,8	2,3
Risque pays intermédiaire ⁽⁴⁾	2,8	2,3
Risque pays fort ⁽⁴⁾	6,6	6,9
Total	11,2	11,5

Par ailleurs, les encours couverts par des provisions spécifiques s'élèvent à 0,1 Md EUR.

■ Encours Russie

Le Groupe est présent en Russie principalement dans le domaine de la Banque de détail avec des activités de banque universelle et de Financements spécialisés.

Cette présence s'est accrue en 2008 avec l'intégration de Rosbank (15 Md EUR) qui explique l'essentiel de la croissance

des encours globaux du Groupe sur la Russie. Les encours au 31 décembre 2008 s'élèvent à 27,1 Md EUR contre 8,2 Md EUR à fin 2007.

Société Générale est également active dans les métiers de Banque de Financement et d'Investissement sur ce pays.

Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

■ Gestion du portefeuille de crédits

ORGANISATION

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, un département de gestion du portefeuille de crédits a été mis en place depuis huit ans (CPMC : *Gestion Mondiale du Portefeuille de Crédits*). Il a pour mission, en collaboration étroite avec la Direction des risques et les métiers, de réduire les concentrations excessives figurant dans le portefeuille et d'apporter une réponse rapide aux détériorations de qualité de crédit d'une contrepartie.

Les concentrations sont mesurées à l'aide du modèle interne de la banque et pour les expositions les plus importantes des limites individuelles de concentration sont établies.

Les dépassements de limites sont gérés dans le temps via une conjonction de réductions organiques, d'utilisations de dérivés de crédit et de cessions d'actifs.

UTILISATION DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits « corporate ». Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. La politique de gestion des surconcentrations conduit le Groupe à avoir des positions importantes de couvertures individuelles, à titre d'illustration, les dix noms les plus couverts représentent 26 % du montant total des protections individuelles acquises.

Les montants notionnels des dérivés de crédit achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés au niveau du hors-bilan parmi les engagements de garanties reçues (les positions sont quasi exclusivement acheteuses).

En 2008, l'encours total de dérivés de crédit a diminué de 6,7 Md EUR pour totaliser 43,8 Md EUR à fin décembre : 28,2 Md EUR sous forme de Credit Default Swaps (CDS) et 15,6 Md EUR sous forme de Collateralized Debt Obligations

(1) Bilan + hors-bilan, nets des provisions spécifiques.

(2) Bilan + hors-bilan, nets des provisions spécifiques et des couvertures (OPACE, gage espèces).

(3) Opérations pour lesquelles la structure de la transaction (préfinancement export avec paiement offshore, assurance du risque politique) réduit fortement le risque-pays sans le supprimer.

(4) Opérations court terme ou faisant l'objet d'une couverture partielle (participation à des financements par des Institutions Financières Internationales, couvertures par des ECA non G10).

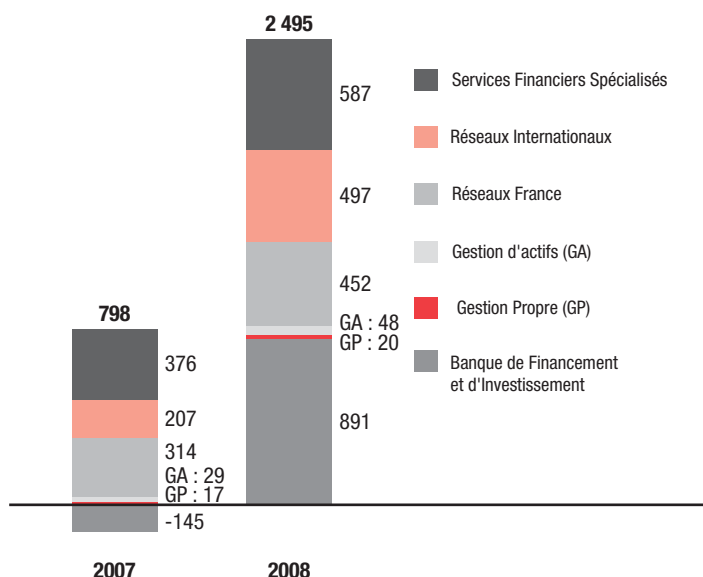
synthétiques (CDO). Ces CDO ont été acquis dans une optique de gestion du capital en environnement Bâle I et ne seront pas maintenus en 2009.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de rating supérieur ou égal à A-, la moyenne se situant en AA- et A+. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

■ Provisions pour risques de crédit au 31 décembre 2008

La charge nette du risque commercial (hors litiges) du groupe Société Générale au titre de l'exercice 2008 s'élève à 2 495 M EUR contre 798 M EUR au 31 décembre 2007.

ÉVOLUTION DU PROVISIONNEMENT DU GROUPE EN 2008 (HORS LITIGES)



D'un exercice à l'autre, la hausse de la charge du risque traduit la détérioration de la conjoncture économique tout au long de l'année et plus particulièrement au quatrième trimestre 2008. Sur l'ensemble de l'année et rapportée aux encours pondérés Bâle I, la charge du risque s'établit à 66 points de base (2 655 M EUR).

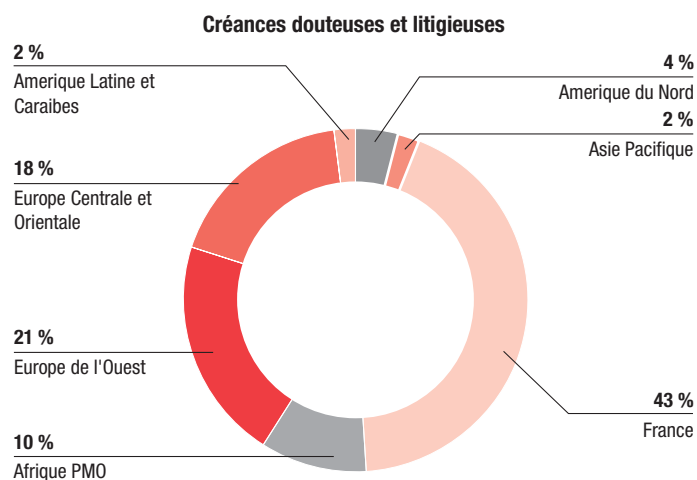
- Sur les Réseaux France, la charge annuelle du risque (36 points de base) est en hausse sensible, avec un effet plus prononcé sur la clientèle Entreprises.

- Le coût du risque en 2008 dans les Réseaux Internationaux est de 73 points de base. Il progresse au quatrième trimestre du fait notamment de dotations complémentaires et d'ajustements aux normes Société Générale de Rosbank.
- Au sein des Services Financiers, le coût du risque s'établit à 123 points de base en 2008 reflétant les effets périmètre et la croissance des encours au sein des pays émergents.
- En 2008, le coût du risque de la Banque de Financement et d'Investissement s'établit à 84 pb. La hausse est liée à la montée des défauts, notamment des institutions financières.

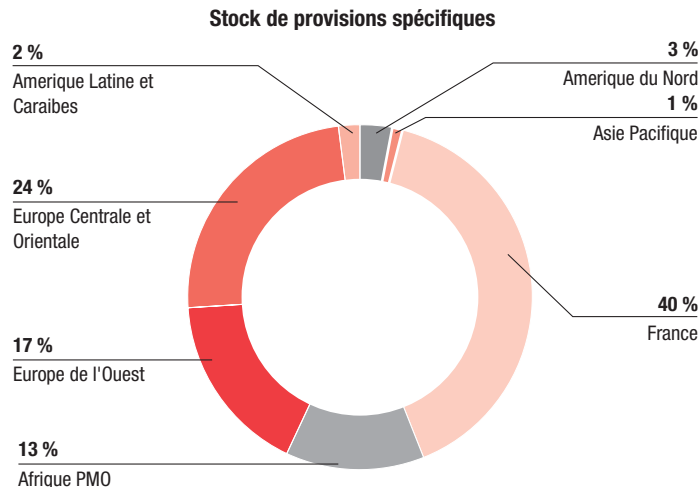
■ Provisions spécifiques sur risques de crédit

Le provisionnement des risques de crédit s'applique principalement à des créances douteuses et litigieuses. Le montant de ces créances s'élève à 14,9 Md EUR au 31 décembre 2008.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES AU 31.12.2008



VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU STOCK DE PROVISIONS AU 31.12.2008



Ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 8,6 Md EUR au 31 décembre 2008, soit un taux de couverture de 58 %.

■ Provisions sur base portefeuille

Le montant des provisions sur base portefeuille pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1 079 M EUR au 31 décembre 2008, il s'élevait à 909 M EUR au 31 décembre 2007.

Les provisions sur base portefeuille sont des provisions collectives constituées :

- sur la base d'ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque (listes de contreparties fragilisées identifiées comme sensibles) ;
- sur la base de segments de portefeuille dépréciés suite à la constatation d'une dégradation du risque (pays ou secteur).

Ces provisions sont calculées à partir notamment de pertes observées historiquement, ajustées au contexte et d'analyses régulières du portefeuille global par secteur d'activité, pays ou type de contreparties.

Ces provisions sont revues trimestriellement par la Direction des risques.

HEDGE FUNDS

Les hedge funds génèrent des risques spécifiques liés à l'absence de réglementation entourant leur activité et à l'existence d'une forte corrélation entre risques de crédit et risques de marché.

Dans un contexte financier défavorable, les Hedge Funds ont été confrontés en 2008 à une forte diminution de leurs actifs sous gestion liée à la baisse des performances et à des sorties anticipées massives de la part des investisseurs, induisant ainsi d'importants problèmes de liquidité dans ce secteur d'activité.

Afin de maîtriser ces risques, Société Générale a adopté un dispositif spécifique de contrôle reposant sur quatre éléments :

- une méthodologie de *stress test* pour calculer les risques de marché et de financements garantis par des parts de *hedge funds* ;
- un processus de *due diligence* et de suivi des performances des fonds réalisés selon des procédures et modalités validées par la Direction des risques ;
- un modèle de rating établi à partir des données collectées lors des *due diligences*, et revu annuellement ;
- une centralisation par la Direction des risques des expositions prises avec chaque *hedge fund* et un suivi quotidien des risques de contrepartie et de marché.

Les activités réalisées par l'ensemble des entités du Groupe sur le secteur des *hedge funds* sont encadrées par un jeu de limites globales fixées par la Direction Générale, comprenant notamment :

- une limite exprimée en *Credit VaR* encadrant le risque de remplacement maximum pouvant être pris sur ce segment ;
- une limite en *stress test* encadrant les risques de marché et de financements à des *hedge funds*, garantis par des parts de fonds.

Bien que demeurant un cœur de clientèle important pour le Groupe, Société Générale a, tout au long de 2008, tenu compte de la dégradation du profil de risque sur le segment des Hedge Funds en (i) réduisant ses expositions, (ii) renforçant ses garanties, (iii) ajustant les ratings à la baisse et enfin, en (iv) renforçant le pilotage de ses risques à travers un suivi quotidien serré destiné, notamment, à minimiser les risques opérationnels attachés à la gestion de ces risques.

■ LES RISQUES DE MARCHÉ

Organisation

Le risque de marché désigne les risques de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Il concerne l'ensemble des opérations du trading book, et également certains portefeuilles classés en banking book et réévalués en fonction de leur mark to market.

L'organisation du contrôle des risques de marché fait l'objet d'aménagements continus visant à harmoniser les dispositifs de suivi au sein du Groupe et à garantir l'indépendance du contrôle par rapport aux hiérarchies opérationnelles.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de *front office*, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante de la Direction des risques, le Département risques de marché. L'objectif premier du Département est le suivi permanent et indépendant des salles de marchés, des positions et des risques engendrés par les activités de marché du Groupe, ainsi que la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies. Il est en charge notamment :

- du suivi quotidien, indépendamment du *front office*, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
 - de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
 - de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
 - de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations ;
 - de la centralisation, la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe.
- Outre ces fonctions relatives au risque de marché stricto sensu, le Département surveille et contrôle également le nominal brut des positions. Ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant sur l'ensemble des instruments et à tous les desks, participe à la détection d'opérations éventuelles de rogue trading.

Sur proposition de ce Département, le Comité des risques du Groupe fixe les limites d'intervention par nature d'activité et

arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants des *front offices*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec les *front offices* ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

S'agissant des principales salles de marché en France ou à l'étranger, ces agents, contrôleurs des risques de marché spécialisés, sont placés sous l'autorité hiérarchique directe de la Direction des risques.

Un reporting quotidien de l'utilisation des limites en VaR, stress tests et sensibilité générale aux taux d'intérêt par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et au management des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché et spécifiant l'utilisation des limites Direction générale et Conseil d'administration.

Les méthodes d'évaluation et d'encadrement des risques de marché

L'évaluation des risques de marché à Société Générale repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- les limites complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention ...) qui permettent

d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les limites opérationnelles utilisées au *front office*. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

La Valeur en Risque à 99 % (VaR)

Cette mesure, développée à compter de fin 1996, a fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre couvert. En 2008, le modèle a été enrichi de nouveaux facteurs de risque de matières premières (contrats carbone notamment), et de facteurs de base sur les taux d'intérêt (mesurant le risque associé aux différents fixings). Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la banque d'investissement est couvert par un calcul en VaR, (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que certaines activités de la Banque de détail et de la Banque privée à l'étranger.

Le Modèle Interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du Capital Réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente notamment la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents

L'évolution de la Valeur en Risque des activités de *trading* de la banque, sur l'ensemble du périmètre de suivi, se présente de la manière suivante au cours de l'exercice 2008 :

marchés. Elle repose en effet sur les principes suivants :

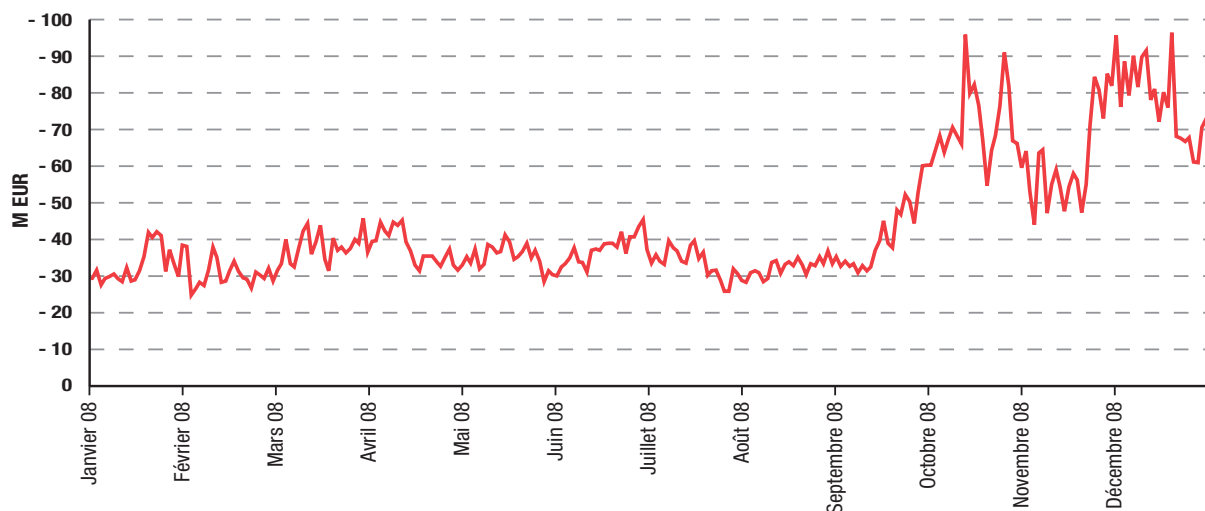
- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spread* de crédits, etc.). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de plusieurs milliers de facteurs de risques ;
- détermination de 250 scénarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scénarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 scénarii, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

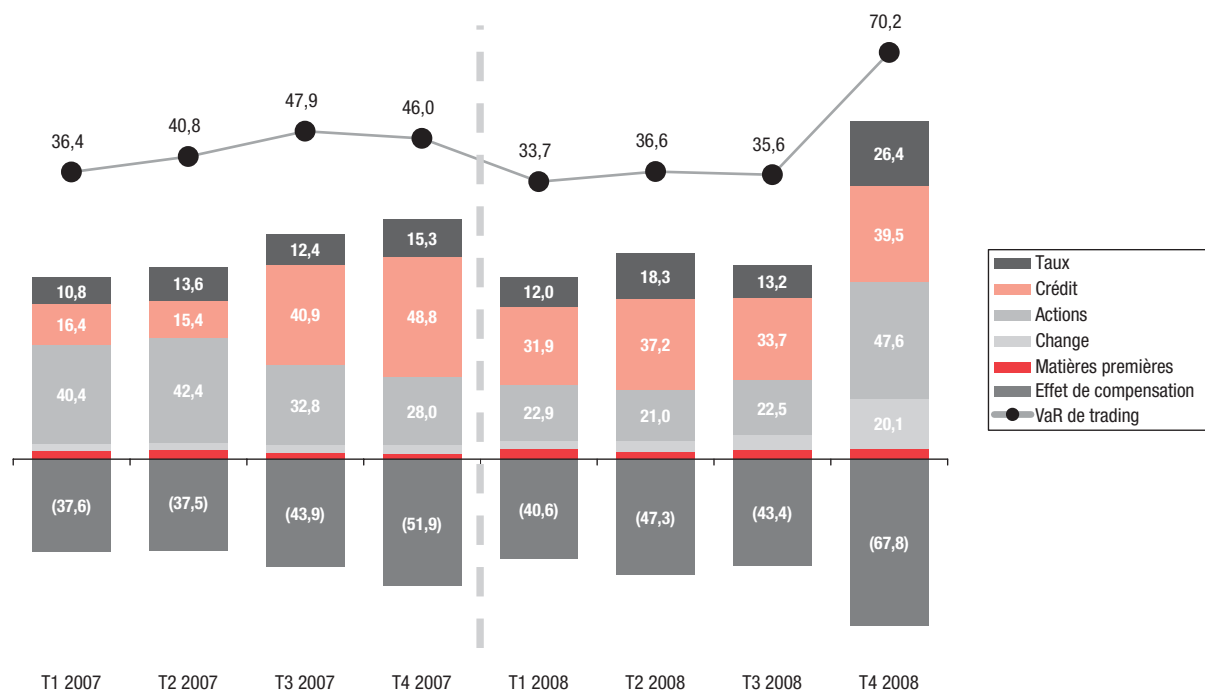
La VaR est principalement destinée à suivre les activités de marché logées dans les portefeuilles de *trading* de la banque.

En 2008, la limite en VaR pour l'ensemble des activités de *trading* a été augmentée à 85 M EUR (+ 15 M EUR par rapport à 2007) entre autres pour tenir compte de la volatilité accrue des marchés.

**VAR DE TRADING (PORTEFEUILLES DE TRADING DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ)
ÉVOLUTION DE LA VAR DE TRADING AU COURS DE L'ANNÉE 2008 (1 JOUR, 99 %) EN M EUR**



Les dépassements observés au 4^e trimestre résultent essentiellement de la volatilité exceptionnelle des marchés (actions et crédit) sans modification de l'appétit du Groupe pour le risque ; en outre, en décembre, le déroulement du transfert des actifs du portefeuille de Trading vers le portefeuille de Banking, a incité de manière prudente à ne pas intervenir sur les positions tant que n'étaient pas achevés ces transferts, afin d'avoir une vision exacte de l'exposition en Trading et d'identifier la stratégie de réduction à mettre en place.

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR EN RISQUE TRADING (VaR) - ÉVOLUTION 2007-2008 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE EN M EUR


NB : Les chiffres relatifs à l'exercice 2007 ne tiennent pas compte des positions liées aux activités non autorisées et dissimulées (Cf. note 41).

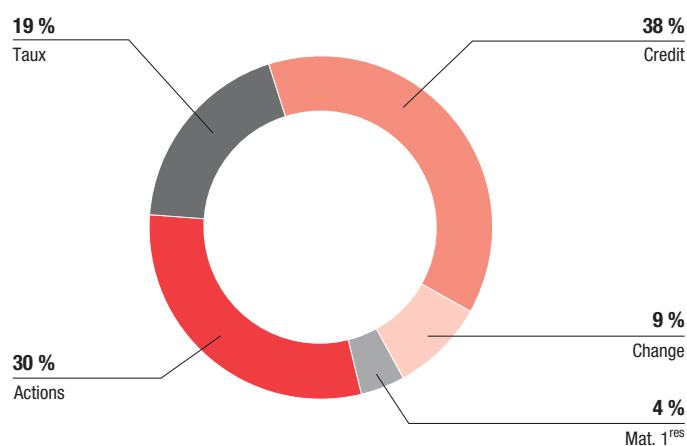
Les chiffres de la composante « crédit » portent sur un périmètre réduit à compter du 4^e trimestre 2008 suite au transfert de positions du trading book vers le banking book (Cf. Note 12) ; au vu de leur illiquidité, ces positions ne pouvaient plus faire l'objet d'un calcul de VaR selon l'approche historique en place.

La VaR moyenne sur l'année 2008 s'établit à 44 M EUR contre une moyenne annuelle de 43 M EUR en 2007.

Cette stabilité d'ensemble recouvre en fait une baisse sur les 3 premiers trimestres, suivie d'une forte augmentation au 4^e trimestre.

La baisse observée jusqu'en septembre résulte d'une diminution des expositions, en particulier côté risque sur actions (cash ou dérivés).

Au 4^e trimestre, l'introduction de scénarii très volatils entraîne le doublement de la VaR sur presque tous les sous-jacents (à noter sur le crédit, le transfert de certaines positions en banking book, étant donné leur illiquidité, qui mécaniquement a réduit l'augmentation de la VaR crédit).

VENTILATION DE LA VaR DE TRADING PAR TYPE DE RISQUE – 2008


Limites méthodologiques de la mesure en VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Les principales limites méthodologiques qui en résultent sont les suivantes :

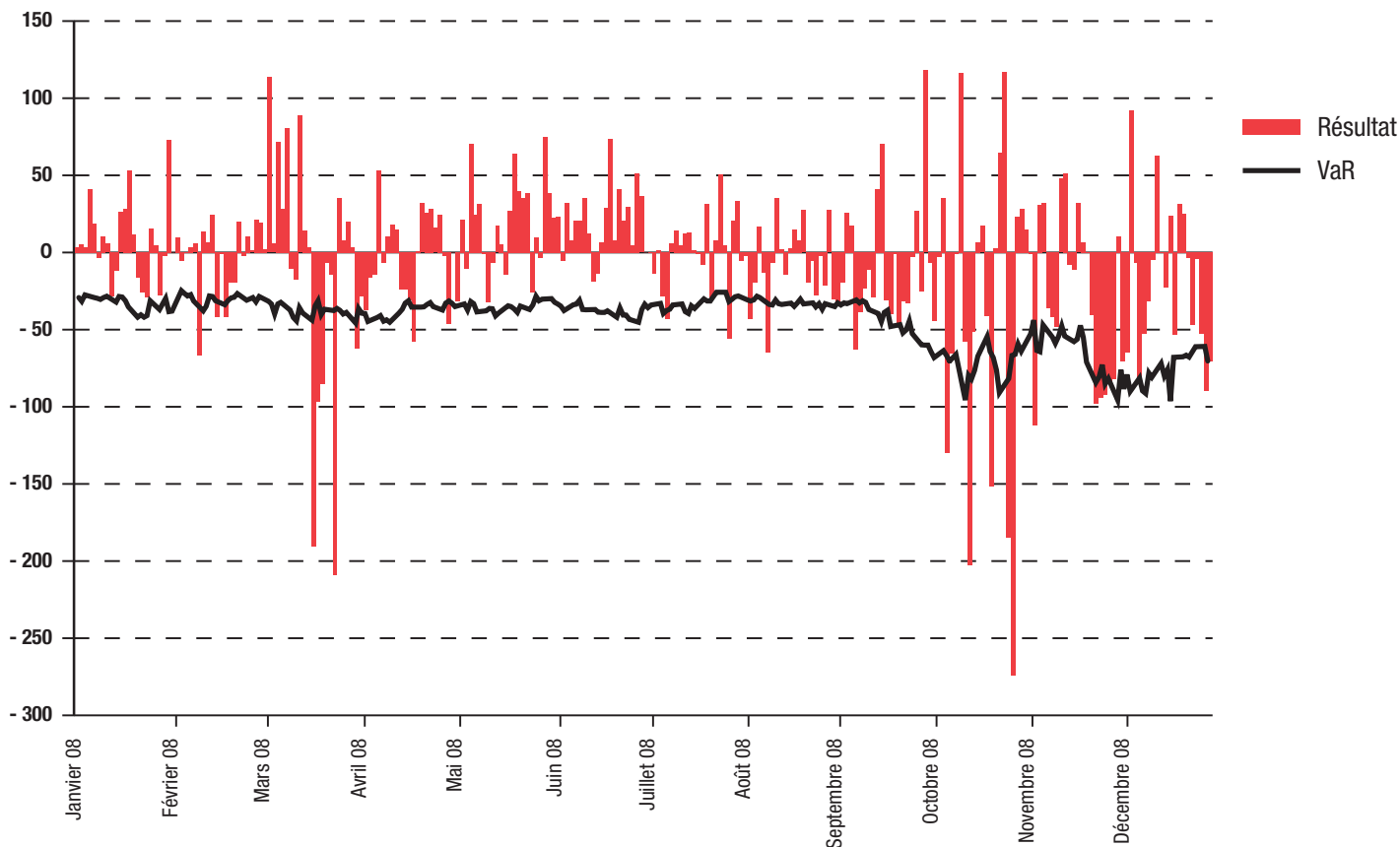
- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché intra-day ne sont pas pris en compte ;

- le montant de VaR calculé repose en outre sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque, et la non intégration de tous les facteurs de risque relatifs à certaines activités qui peut être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens.

Le Groupe contrôle les limites du modèle de VaR en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un back-testing (contrôle de cohérence a posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 % ;
- complétant le système de VaR par des mesures en stress tests.

BACK-TESTING DE LA VAR SUR LE PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTAIRE EN 2008 - VAR (1 JOUR, 99 %) EN M EUR



Le graphique ci-dessus représente le *back-testing* de la VaR sur le périmètre réglementaire.

En 2008, le résultat quotidien a excédé à 29 reprises le montant de la VaR, ce qui est largement en dehors de l'intervalle de confiance théorique de 99 % (correspondant à 2 à 3 excès par an). Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- en raison de la dislocation des marchés, les chocs survenus sur plusieurs facteurs de risque ont été largement supérieurs aux chocs historiques utilisés dans le calcul de la VaR ;
- certains actifs étant devenus illiquides, en particulier les actifs de crédit structurés, la calibration des chocs quotidiens utilisés devient plus instable, créant un décalage entre cet indicateur de risque et les résultats réels constatés ;
- par ailleurs, les actifs illiquides sont sujets à d'importantes réserves de liquidité, qui sont incluses dans les résultats utilisés pour effectuer le *back-testing* de la VaR, alors même que cet élément n'est pas pris en compte dans le calcul quotidien de la VaR.

En conclusion, les limites méthodologiques mentionnées ci-dessus ont un impact justifiant de compléter cet indicateur par d'autres indicateurs de risque tels que les stress-tests.

■ La mesure du risque en stress test

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un Stress Test estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de trading).

Cette mesure en *stress test* s'appuie sur 18 scénarii historiques, ainsi que sur 8 scénarii théoriques parmi lesquels figure le « scénario théorique Société Générale » utilisé depuis le début des années 1990. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs de notre dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 18 scénarii historiques et des 8 scénarii théoriques ;

- des limites en *stress test* sont établies pour l'activité globale Société Générale, puis sont déclinées sur les différentes lignes-métiers de la banque. Elles encadrent en premier lieu le résultat le plus défavorable issu du « scénario théorique Société Générale » et du scénario théorique krach boursier type octobre 1987, en second lieu le résultat le plus défavorable issu des 24 scénarii historiques et théoriques restants ;
- les différents scénarii de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

LES STRESS TESTS HISTORIQUES

La méthode consiste à étudier depuis 1990 les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, spreads de crédit ...) durant chacune de ces crises permet de déterminer des scénarii de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 18 scénarii historiques.

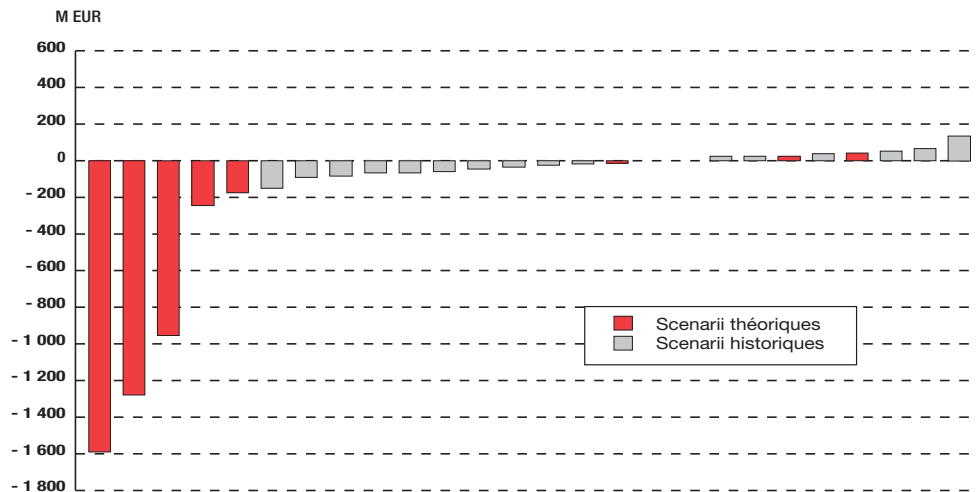
LES STRESS TESTS THÉORIQUES

Les scénarii théoriques sont définis avec les économistes de la banque et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers ...). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 7 scénarii théoriques en complément « du scénario théorique Société Générale ».

■ Résultats au 31 décembre 2008

Les scénarii qui aboutissent aux pertes potentielles les plus élevées (autour de 1 600 M EUR) correspondent à des chocs très sévères voire extrêmes sur le prix de chacun des actifs détenus (par exemple variation à la baisse entre 15 % et 30 % des indices boursiers mondiaux ...). De plus, la conjonction sur quelques jours de ces chocs sur le prix de l'ensemble des différents actifs, diminue d'autant plus la probabilité d'occurrence de tels scénarii de stress, plusieurs fois inférieure à celle d'un choc décennal.

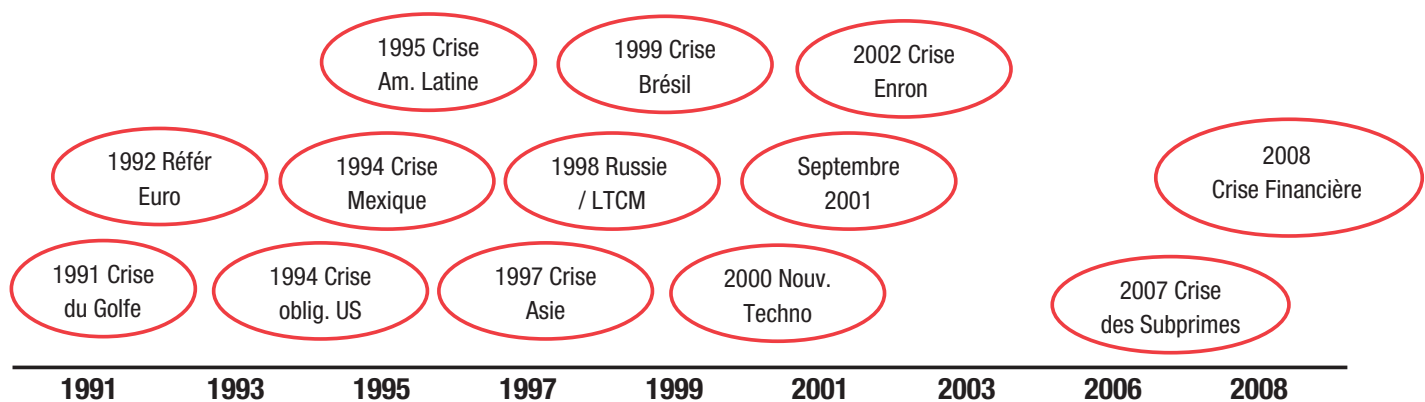
STRESS TESTS AU 31 DÉCEMBRE 2008



Il convient enfin de noter que la liste des scénarii utilisés a fait l'objet en 2008 d'une revue, à l'issue de laquelle deux nouveaux scénarii sont mis en œuvre à compter du 1er janvier 2009 :

- un scénario historique « 3-10 octobre 2008 » correspondant aux mouvements observés sur cette fenêtre de temps ;
- un scénario théorique de crise financière, décliné à partir des événements observés courant 2008.

Certains scénarii, de moindre ampleur que les nouveaux scénarii, ont par ailleurs été retirés.



■ INFORMATIONS FINANCIÈRES SPÉCIFIQUES

Conformément aux recommandations du Forum de Stabilité Financière, le groupe Société Générale a complété depuis juin 2008 sa communication sur ses expositions relatives aux actifs affectés par la crise financière mondiale.

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a pris des mesures visant à réduire son exposition (notamment par des ventes, dépréciations supplémentaires et la liquidation anticipée d'un CDO) et diminuer la volatilité de ses résultats par reclassement d'actifs du portefeuille de trading vers le portefeuille de prêts et créances.

Le Groupe a géré activement son exposition sur les actifs à risque en cédant une partie du portefeuille de dérivés de crédit exotiques ainsi qu'une partie du portefeuille de trading d'ABS.

Par ailleurs, le Groupe a réduit l'exposition en portefeuille de trading de la Banque de Financement et d'Investissement en procédant au reclassement de 23,3 Md EUR d'actifs de trading, en application de l'amendement à IAS 39. Ces actifs de bonne qualité ont été sélectionnés sur la base d'une analyse crédit fondamentale rigoureuse.

Positions non couvertes sur tranches de CDO (Collateralised Debt Obligations) exposés à l'immobilier résidentiel américain

Le groupe Société Générale est détenteur de positions sur tranches super seniors de CDO (Collateralised Debt Obligations) non couverts exposés à l'immobilier résidentiel aux États-Unis.

La valorisation de ces tranches n'a pas été basée sur des transactions observables mais a été réalisée à l'aide d'un modèle utilisant des paramètres ne répondant pas aux critères d'observabilité ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Une information spécifique et détaillée relative à la valorisation de ces instruments figure dans la note 3 aux états financiers.

Une partie du portefeuille été transférée du *portefeuille de transaction* en prêts et créances le 1^{er} octobre 2008.

Au 31 décembre 2008, l'exposition brute sur les tranches super seniors de CDO classés en *trading* s'élève à 1,6 Md EUR (contre 4,85 Md EUR au 31/12/2007), après transfert en *Prêts et créances* et liquidation partielle (liquidation anticipée d'un portefeuille CDO au 3^e trimestre consécutive au défaut d'une contrepartie agissant comme intermédiaire dans la transaction). Ces actifs ont fait l'objet d'une décote moyenne de 46 %.

L'exposition brute détenue sur les autres portefeuilles (Prêts & créances et Actifs disponibles à la vente) s'élève à 4,2 Md EUR au 31 décembre 2008.

CDO NON COUVERTS EXPOSÉS À L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AUX ÉTATS-UNIS

en M EUR	CDO*					
	Tranches super senior					
	Portefeuille # 1**	Portefeuille # 2	Portefeuille # 3	Portefeuille # 4***	Portefeuille # 5***	Portefeuille # 6***
Exposition brute au 31/12/07 ⁽¹⁾	1 401	1 736	1 717	N/A	N/A	N/A
Exposition brute au 31/12/08 ^{(1) (2)}	0	1 818	1 431	1 810	450	210
Portefeuille comptable au 30/09/08	Trading	Trading	Trading	N/A	N/A	N/A
Portefeuille comptable au 31/12/08	N/A	L&R	Trading	L&R	L&R	Trading
Nature des sous-jacents	mezzanine	high grade	mezzanine	high grade	high grade	high grade
Point d'attachement au 30/09/08 ⁽³⁾	N/A	5 %	37 %	14 %	62 %	23 %
Point d'attachement au 31/12/08 ⁽³⁾	N/A	3 %	35 %	14 %	62 %	23 %
Au 31/12/08						
% d'actifs subprime sous-jacents	N/A	60 %	73 %	40 %	21 %	81 %
dont originé en 2005 et avant	N/A	23 %	60 %	31 %	20 %	78 %
dont originé en 2006	N/A	23 %	7 %	6 %	1 %	2 %
dont originé en 2007	N/A	14 %	6 %	3 %	0 %	1 %
% d'actifs Mid-prime & Alt-A sous-jacents	N/A	7 %	15 %	29 %	3 %	0 %
% d'actifs Prime sous-jacents	N/A	16 %	10 %	31 %	2 %	0 %
% d'autres actifs sous-jacents	N/A	16 %	1 %	0 %	74 %	19 %
Cumul des pertes de valeur et dépréciations enregistrées au compte de résultat (dont au T4-08) ⁽⁴⁾	10 (dont 0 au T4-08)	- 811 (dont +16 au T4-08)	- 639 (dont -80 au T4-08)	- 536 (dont +0 au T4-08)	- 39 (dont +0 au T4-08)	- 121 (dont -5 au T4-08)
% total de décotes des CDO au 31/12/08	0 %	46 %	46 %	30 %	9 %	58 %
Exposition nette au 31/12/08 ⁽¹⁾	0	1 007	792	1 274	411	89

* Hors CDO de RMBS (au 31/12/2008) comptabilisés en AFS après réintermédiation (PACE, etc...) :

- montant nominal 158 M EUR,
- point d'attachement moyen : 8 %
- risque résiduel après décotes : 4 M EUR

** Suite à la liquidation anticipée des CDOs du portefeuille # 1, Société Générale n'a plus d'exposition sur ces actifs.

*** Portefeuille créé suite à commutation

- (1) Expositions au cours de clôture
- (2) Les variations d'encours par rapport au 31/12/07 sont dues aux amortissements liés à des remboursements anticipés d'actifs sous-jacents.
- (3) La variation des points d'attachement résulte :
- à la hausse, de remboursements anticipés au pair
 - à la baisse, du défaut de certains actifs sous-jacents
- (4) Flux de décotes au cours de change historique de chaque trimestre

CDO DE RMBS : HYPOTHÈSES DE VALORISATION ET SENSIBILITÉS, COMPARAISON AVEC LES ABX

■ Taux de pertes cumulées (portefeuille de trading)

• Subprimes

	2005	2006	2007		
Hypothèses de pertes cumulées fin 2007	9,0 %	23,0 %	25,0 %	Sensibilité sur le PNB	En M EUR
Hypothèses de pertes cumulées fin 2008	11,0 %	25,0 %	27,0 %	+ 10 % pertes cumulées sur toutes les années de production	- 184

- Mid-primes et Alt-A : hypothèses de pertes prises à 2/3 des hypothèses retenues pour les sous-jacents subprimes
- Primes : hypothèses de pertes prises à 14 % des hypothèses retenues pour les sous-jacents subprimes

■ Dépréciation à 100 % des sous-jacents de type CDO

■ Taux de décote : comparaison indices ABX

	Productions 2005	Productions 2006 et 2007	
		A et au-dessus	BBB & au-dessous
Société Générale	- 44 %	- 84 %	- 99 %
Indices ABX	N/A	- 93 %	- 97 %

■ Hypothèses de pertes totales pour le marché résidentiel US

- Fin mars et fin juin 2008 : environ 385 Md USD
- Fin septembre et fin décembre 2008 : environ 410 Md USD

Protections acquises pour couvrir des expositions sur CDO ou autres actifs

Le groupe Société Générale est exposé au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance monolines et autres institutions financières au titre de garanties financières reçues de ces dernières en couverture de certains actifs.

La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs monolines et autres institutions financières ayant accordé des

rehaussements de crédit sur les actifs, comportant notamment un sous-jacent immobilier américain, prend en compte la dégradation du risque de contrepartie estimé sur ces acteurs.

Une information spécifique et détaillée relative à cette exposition et à la valorisation du risque de contrepartie associé figure dans la note 3 aux états financiers.

PROTECTIONS ACQUISES AUPRÈS D'ASSUREURS MONOLINES

	Montant notionnel brut des instruments couverts	Montant notionnel brut de la protection acquise	31.12.08	
			Juste valeur des instruments couverts	Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur
En M EUR				
Protections acquises auprès de monolines				
Sur des CDO « marché résidentiel US » ^(a)	5 670 ⁽¹⁾	5 670	4 240	1 430
Sur des CDO « hors marché résidentiel US »	3 213	3 213	2 661	552
Sur des CLO de Crédits Corporate	9 721	9 721	8 916	805
Sur des financements d'infrastructures & autres Financements structurés ^(b)	2 069	2 069	1 629	440
Autres risques de remplacement				994
Total				4 221

(1) Dont 3,4 Md EUR de sous-jacent subprime (Prêts originés en 2007 : 3 %, 2006 : 20 %, 2005 et années antérieures : 77 %)

(a) Au T4-08, 2,3 Md EUR de protections ont fait l'objet d'une commutation

(b) Au T4-08, 0,15 Md EUR de protections ont fait l'objet d'une commutation

PROTECTIONS ACQUISES AUPRÈS D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

■ Juste valeur des protections acquises d'autres grandes institutions financières (assureurs multilines et banques internationales) : 248 M EUR correspondant principalement à des « corporate bonds » et à des couvertures de CDO de RMBS structurés jusqu'à fin 2005.

■ Autres risques de remplacement : 1,1 Md EUR auprès de CDPC après prise en compte d'une décote de 120 M EUR

Protections acquises pour couvrir des expositions sur CDO et autres actifs : méthode de valorisation

■ CDO sur marché résidentiel US

Les CDOs sur marché résidentiel US assurés sont valorisés selon les mêmes méthodologies et paramètres que ceux utilisés pour valoriser les CDO non assurés.

■ CLOs de crédit corporate

97 % des tranches détenues par SG couvertes par monolines sont notées AAA.

1 % des actifs sous-jacents de ces tranches sont notés BBB, 14 % BB, 75 % B et 9 % CCC et en deçà.

La méthode de valorisation consiste à appliquer des taux de pertes cumulées sur 5 ans en fonction du rating des sous-jacents (BBB : 5 % - BB : 17 % - B : 31 % - CCC : 51 % - en deçà : 100 %) ; ces taux de pertes sont calibrés sur les occurrences les plus défavorables observées depuis 30 ans.

Sur la base de ces hypothèses, le scénario de taux de perte moyen s'élève à 31 %. Il est à noter cependant que le point d'attachement moyen reste élevé à 28 %. Le scénario de dépréciation moyenne du portefeuille SG est d'environ 8 %.

■ Autres actifs (CDO hors marché résidentiel américain, financements d'infrastructures et autres actifs structurés)

La valorisation de ces actifs est obtenue avec une méthodologie analogue à celle retenue pour les CLO.

■ Un add-on de liquidité appliqué sur tous les actifs couverts permet de refléter l'évolution des indices ou des spreads

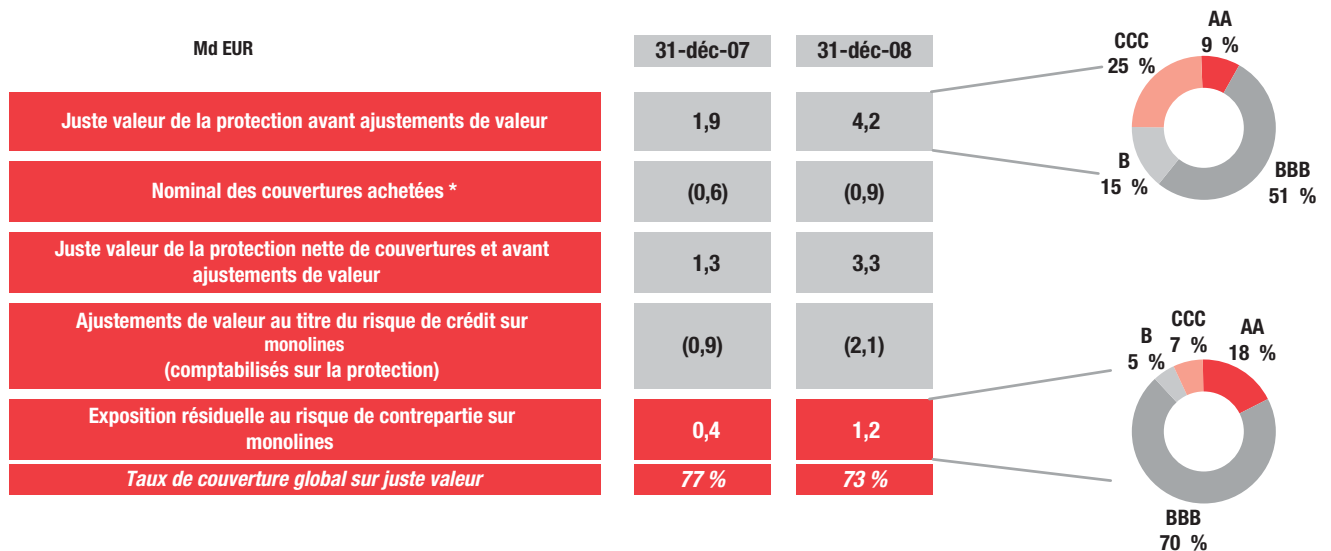
Exposition au risque de contrepartie sur assureurs Monolines^(a) Couvertures de CDO et autres actifs

Les commutations réalisées au cours de l'exercice 2008 sur certains actifs couverts par monolines ont entraîné une baisse du montant notionnel brut de la protection acquise auprès de ces contreparties.

Toutefois, cet effet positif a été limité par la détérioration des actifs sous jacents, notamment des CDO au deuxième semestre. En effet, compte-tenu de la poursuite de l'évolution des marges de crédit, de la révision des hypothèses de pertes cumulées sur RMBS et en raison de l'effet change, l'évaluation

des sommes qui pourraient être dues au groupe Société Générale au titre des garanties monolines est passée de 1,9 Md EUR au 31 décembre 2007 à 4,2 Md EUR au 31 décembre 2008.

Le Groupe a maintenu une approche prudente en retenant une couverture (CDS + réserves) quasi stable sur l'exercice 2008 et s'élevant, à la fin de l'année, à 73 % de l'exposition brute qui résulterait d'un défaut immédiat et simultané de l'ensemble des assureurs monolines.



(a) Hors contreparties en défaut : ACA à compter de fin 2007, Bluepoint au 30 septembre 2008

* Le nominal des couvertures achetées auprès de contreparties bancaires a un impact «Mark to Market» de +303 M EUR au 31 décembre 2008, neutralisé dans le compte de résultat.

Notation retenue la plus basse émise par Moody's ou S&P au 31 décembre 2008

AA : Assured Guaranty, FSA

BBB : Radian, MBIA, Ambac

B : CIGF

CCC : FGIC, Syncora Guarantee (dénommé XL Capital jusqu'en août 2008)

Exposition à l'immobilier résidentiel américain : prêts résidentiels et RMBS

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier résidentiel aux États-Unis au travers de RMBS.

Chaque obligation RMBS a été valorisée en utilisant le spread de crédit de son indice ABX de référence (même année de production et même rating). La méthode de valorisation intègre la base (écart entre les instruments cash et les indices dérivés) ainsi que l'aspect liquidité.

Une information spécifique et détaillée relative à la valorisation de ces instruments figure dans la note 3 aux états financiers.

Une partie du portefeuille a été transférée du *portefeuille de trading* en prêts et créances le 1^{er} octobre 2008. L'exposition nette résiduelle après décote et couverture, en juste valeur au bilan (trading et actifs disponibles à la vente) au 31 décembre 2008 s'élève à 380 M EUR.

Le groupe Société Générale n'a pas d'activité d'origination de prêts résidentiels aux États-Unis.

■ RMBS « US » ^(a)

En M EUR	31.12.08			
	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition brute ⁽²⁾	% AAA*	% AA & A*
Portefeuille de trading	4	463	20 %	12 %
Portefeuille disponible à la vente	376	761	24 %	20 %
Portefeuille de prêts	704	809	81 %	13 %
dont précédemment présentés en « Portefeuille de crédit exotique »	704	809	81 %	13 %
Total	1 085	2 033	46 %	15 %

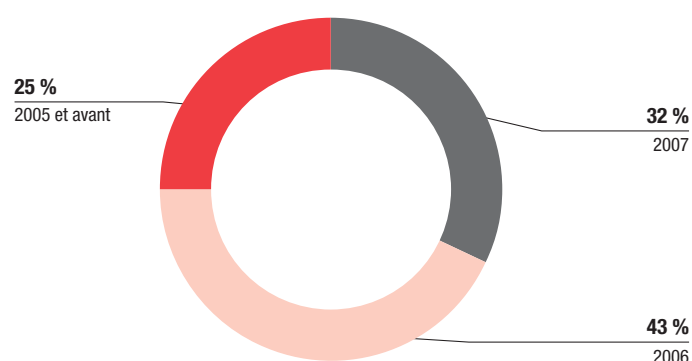
(a) : Hors « portefeuille de crédits exotiques »

* En % du capital restant à courir

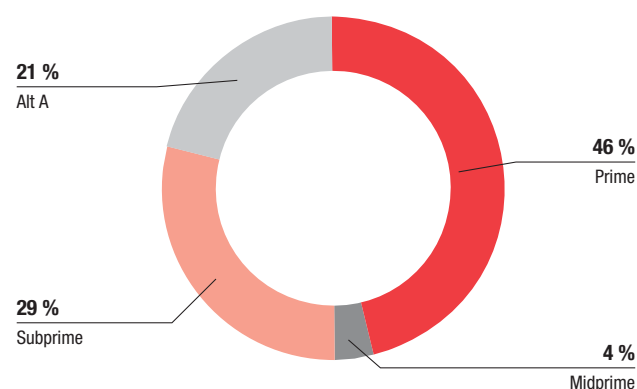
(1) Net de couverture et de perte de valeur

(2) Capital restant à courir des actifs avant couverture

Répartition des actifs
subprime par Vintage*



Répartition du portefeuille
de RMBS par type*



Exposition à l'immobilier résidentiel en Espagne et Royaume-Uni

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier résidentiel en Espagne et au Royaume-Uni au travers de RMBS.

Ces expositions sont valorisées sur la base d'un consensus de marché – regroupant les estimations *fair value* de plusieurs banques – auquel est ajouté un *add-on* de liquidité permettant d'obtenir une mesure conservatrice.

■ RMBS « Espagne » ^(a)

En M EUR	31.12.08			
	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition brute ⁽²⁾	% AAA*	% AA & A*
Portefeuille de trading	107	232	46 %	31 %
Portefeuille disponible à la vente	163	215	91 %	6 %
Portefeuille de prêts	346	393	83 %	17 %
dont précédemment présentés en « Portefeuille de crédit exotique »	165	185	80 %	20 %
Portefeuille détenu jusqu'à échéance	17	17	61 %	39 %
Total	633	857	74 %	18 %

Une partie du portefeuille été transférée du *portefeuille de trading* en prêts et créances le 1^{er} octobre 2008.

Le groupe Société Générale n'a pas d'activité d'origination de prêts résidentiels en Espagne et au Royaume-Uni.

■ RMBS « Royaume-Uni » ^(a)

En M EUR	31.12.08			
	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition brute ⁽²⁾	% AAA*	% AA & A*
Portefeuille de trading	70	359	15 %	77 %
Portefeuille disponible à la vente	83	190	52 %	35 %
Portefeuille de prêts	143	160	99 %	1 %
dont précédemment présentés en « Portefeuille de crédit exotique »	92	105	100 %	0 %
Portefeuille détenu jusqu'à échéance	17	18	5 %	95 %
Total	313	726	43 %	50 %

(a) Hors « portefeuille de crédits exotiques »

* En % du capital restant à courir

(1) Net de couverture et de perte de valeur

(2) Capital restant à courir des actifs avant couverture

Exposition CMBS^(a)

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier commercial au travers de CMBS. De manière analogue aux RMBS, le portefeuille de CMBS est valorisé en utilisant des paramètres de marché, ou sur la base d'un consensus de marché – regroupant les estimations *fair value* de plusieurs banques – auquel est ajouté un *add-on* de liquidité permettant d'obtenir une mesure conservatrice.

Une information spécifique et détaillée relative à la valorisation de ces instruments figure dans la note 3 aux états financiers.

Une partie du portefeuille a été transférée du *portefeuille de transaction* en prêts et créances le 1^{er} octobre 2008.

L'exposition nette résiduelle après décote et couverture, en juste valeur au bilan (trading et actifs disponibles à la vente) au 31 décembre 2008 s'élève à 524 M EUR (hors portefeuille de dérivés de crédit exotiques).

En M EUR	31.12.08			
	Exposition nette ⁽¹⁾	Exposition brute ⁽²⁾	% AAA*	% AA & A*
Portefeuille de trading	263	507	9 %	70 %
Portefeuille disponible à la vente	261	364	74 %	22 %
Portefeuille de prêts	7 124	7 589	96 %	4 %
dont précédemment présentés en « Portefeuille de crédit exotique »	6 491	6 830	99 %	1 %
Portefeuille détenu jusqu'à échéance	55	63	73 %	27 %
Total	7 705	8 522	89 %	9 %

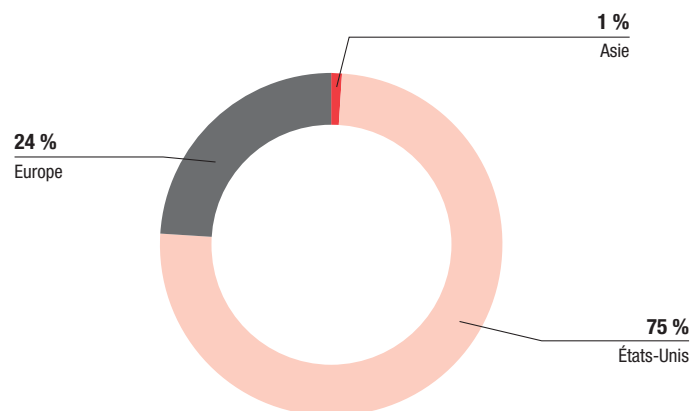
(a) Hors « portefeuille de crédits exotiques »

* En % du capital restant à courir

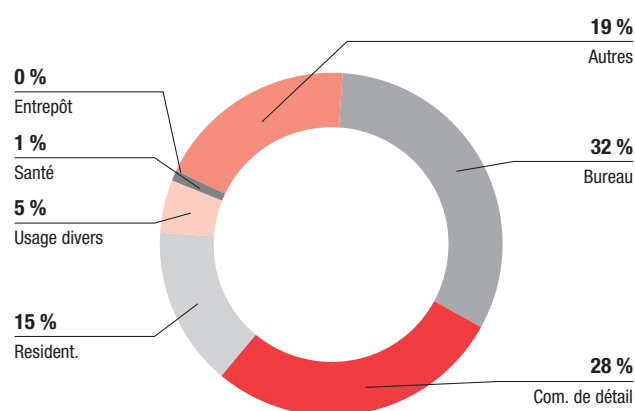
(1) Net de couverture et de perte de valeur

(2) Capital restant à courir des actifs avant couverture

Répartition géographique *



Répartition sectorielle *



* En % du capital restant à couvrir

Conduits commerciaux

À fin décembre 2008, le groupe Société Générale est sponsor de 5 conduits de titrisation commerciaux non consolidés. Le montant

des actifs détenus par ces véhicules s'élève au 31 décembre 2008 à 16 Md EUR (contre 19 Md EUR au 31 décembre 2007).

Description des 5 conduits commerciaux sponsorisés par Société Générale par nature d'actifs*

En M EUR	Total des actifs	Nationalité des actifs	Répartition des actifs							Maturité contractuelle des actifs			Montant des CP émis	Notation des CP émis
			Prêts automobiles	Créances commerciales	Crédits à la consommation	Prêts d'équipement	Autres prêts	RMBS	CMBS AAA	0-6 mois	6-12 mois	> à 12 mois		
ANTALIS (France)	4 218	Europe ⁽¹⁾	16 %	78 %	0 %	0 %	1 %	0 %	4 %	78 %	0 %	22 %	4 128	P-1 - A1+
BARTON (États-Unis)	9 078	États-Unis ^(95 %) Suisse ^(5 %)	39 %	9 %	29 %	8 %	16 %	0 %	0 %	9 %	17 %	75 %	9 154	P-1 - A1+
ACE Canada (Canada)	225	Canada	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	198	not rated
ACE AUSTRALIA (Australie)	1 089	Australie	0 %	0 %	0 %	0 %	10 %	90 % ⁽²⁾	0 %	0 %	0 %	100 %	982	P-1 - A1+
HOMES (Australie)	1 372	Australie	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 % ⁽³⁾	0 %	0 %	0 %	100 %	1 379	P-1 - A1+
Total	15 982		28 %	25 %	16 %	4 %	10 %	15 %	1 %	25 %	9 %	65 %	15 841	

() Pays d'émission du conduit

(1) 39 % France, 20 % Italie, 16 % Allemagne, 12 % Royaume-Uni, 8 % Espagne, 4 % Hollande, 1 % Autres

(2) 87 % AAA - 2 % AA - 1 % AA- -10 % BBB-

(3) 96 % AAA - 1 % AA - 3 % AA-

* Fermeture d'Asset One le 6 octobre 2008, suite à la décision du « managing member »

Note : les RMBS des conduits sont notés, les autres actifs sous-jacents sont des actifs retail qui ne disposent pas de notation externe.

■ Exposition au 31 décembre 2008 de Société Générale en tant que sponsor de ces conduits

<i>En M EUR</i>	Ligne de liquidité disponible accordée par Société Générale	Lettre de crédit accordée par Société Générale	« Commercial paper » détenus par Société Générale
ANTALIS (France)	5 279	433	0
BARTON (États-Unis)	10 765	216	0
ACE Canada (Canada)	83	0	0
ACE AUSTRALIA (Australie)	1 018	27	297
HOMES (Australie)	1 427	34	412
Total	18 572	710	709

Par ailleurs, au 31 décembre 2008, le groupe Société Générale a accordé 0,7 Md EUR de lignes de liquidités disponibles, réparties sur 6 conduits de tiers sponsorisés par d'autres

établissements bancaires. Le total des « Commercial Papers » de conduits de tiers acquis s'élève au 31 décembre 2008 à 0,2 Md EUR.

Dérivés de crédit exotiques

Le portefeuille de dérivés de crédit exotiques est un portefeuille lié à une activité client qui consiste à commercialiser auprès d'investisseurs des titres indexés sur le crédit de portefeuilles composés d'ABS.

Le Groupe procède à la couverture de la protection de crédit ainsi générée dans ses livres par achat du portefeuille d'ABS sous-jacents et la vente d'indices et gère de façon dynamique la couverture en fonction de l'évolution des spreads de crédit par ajustement du portefeuille d'ABS détenus, des positions sur indices et des titres commercialisés.

La position nette en équivalent 5 ans long risque s'élève au 31 décembre 2008 à - 2,8 Md EUR.

- 4,1 Md EUR de titres ont été cédés en 2008
- 7,7 Md EUR de titres ont été transférés en portefeuille de prêts et créances
- Le portefeuille résiduel est composé à 81 % de titres notés A et au dessus

Le montant de la réserve spécifique s'élève au 31 décembre 2008 à 0,8 M EUR.

EXPOSITION NETTE EN ÉQUIVALENT 5 ANS LONG RISQUE (EN M EUR)

<i>En M EUR</i>	31.12.08
ABS américains	(3 028)
RMBS ⁽¹⁾	(378)
dont Prime	151
dont Midprime	390
dont Subprime	(919)
CMBS ⁽²⁾	(2 825)
Autres	175
ABS européens	272
RMBS ⁽³⁾	236
dont Royaume-Uni	239
dont Espagne	(1)
dont autres	(2)
CMBS ⁽⁴⁾	16
Autres	20
Total	(2 756)

(1) Exposition nette correspondant à l'exposition en delta d'un portefeuille sous-jacent couvert de 3,2 Md EUR dont 0,8 Md EUR Prime, 1,7 Md EUR Midprime et 0,6 Md EUR Subprime

(2) Exposition nette correspondant à l'exposition en delta d'un portefeuille sous-jacent couvert de 5 Md EUR

(3) Exposition nette correspondant à l'exposition en delta d'un portefeuille sous-jacent couvert de 0,4 Md EUR dont 0,3 Md EUR au Royaume-Uni

(4) Exposition nette correspondant à l'exposition en delta d'un portefeuille sous-jacent couvert de 51 M EUR

Portefeuille d'actifs repris de SGAM hors RMBS UK et Espagne, et CMBS compris dans les expositions présentées auparavant

Le groupe Société Générale possède également des expositions résultant du transfert de portefeuille d'actifs de Société Générale Asset Management (SGAM) vers la Banque de Financement et d'Investissement et vers la Gestion Propre.

Une partie du portefeuille été transférée du *portefeuille de trading* en prêts et créances le 1^{er} octobre 2008.

L'exposition du portefeuille d'actifs repris de SGAM s'élève au 31 décembre 2008 à 1,2 Md EUR en portefeuille de trading, 1,3 Md EUR en portefeuille d'actifs disponibles à la vente, 1 Md EUR en portefeuille de prêts et créances et 0,3 Md EUR en portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance.

En M EUR	Portefeuille d'actifs de Trading			Portefeuille d'actifs disponibles à la vente		
	31.12.08	% AAA*	% AA & A *	31.12.08	% AAA*	% AA & A *
Obligations bancaires et corporate	470	0 %	9 %			
Autres RMBS	98	17 %	43 %	303	82 %	15 %
Autres ABS	63	0 %	51 %	295	73 %	23 %
CDO	154	33 %	43 %	215	70 %	27 %
CLO	362	21 %	56 %	463	68 %	30 %
Autres	27	0 %	5 %			
Total	1 174			1 277		

En M EUR	Portefeuille d'actifs de prêts			Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance		
	31.12.08	% AAA*	% AA & A *	31.12.08	% AAA*	% AA & A *
Obligations bancaires et corporate	321	4 %	60 %			
Autres RMBS	267	89 %	11 %	42	85 %	15 %
Autres ABS	193	58 %	36 %	114	95 %	5 %
CDO	64	90 %	10 %	53	69 %	12 %
CLO	186	71 %	29 %	89	61 %	39 %
Total	1 032			298		

* Calculé sur le capital restant dû

Exposition aux financements LBO

Le groupe Société Générale est exposé aux financements LBO d'une part via son activité de Banque de Financement et d'Investissement et d'autre part via son activité Réseaux France.

■ Banque de Financement et d'Investissement

- Provision base portefeuille sur parts finales au 31 décembre 2008 : 110 M EUR
- Provisions spécifiques sur dossiers LBO : 90 M EUR
- Décote sur 13 dossiers (0,9 Md EUR) transférés en portefeuille de prêts et créances : 61 M EUR

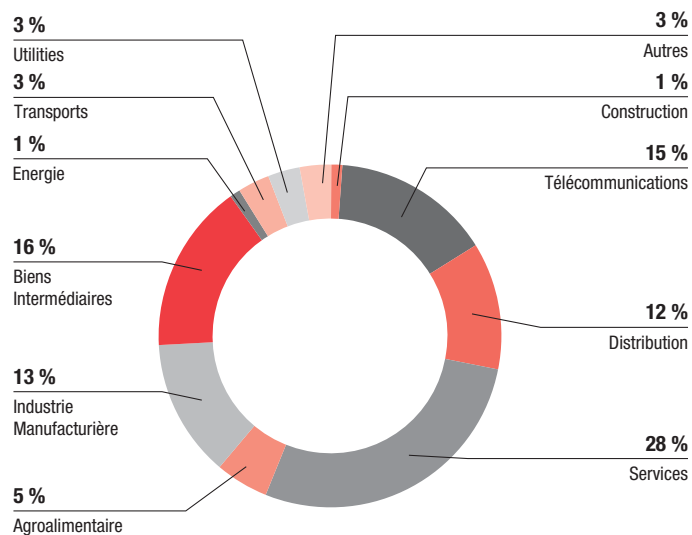
	31.12.08	
	Banque de Financement et d'Investissement	Réseaux France
<i>En Md EUR</i>		
Parts finales		
<i>Nombre de dossiers</i>	137	57
Engagements	3,9	1,7*
Parts à vendre		
<i>Nombre de dossiers</i>	0	2
Engagements	0,0	0,0
Total	3,9	1,7

* Après prise en compte de crédits d'exploitation bénéficiant à des entreprises acquises

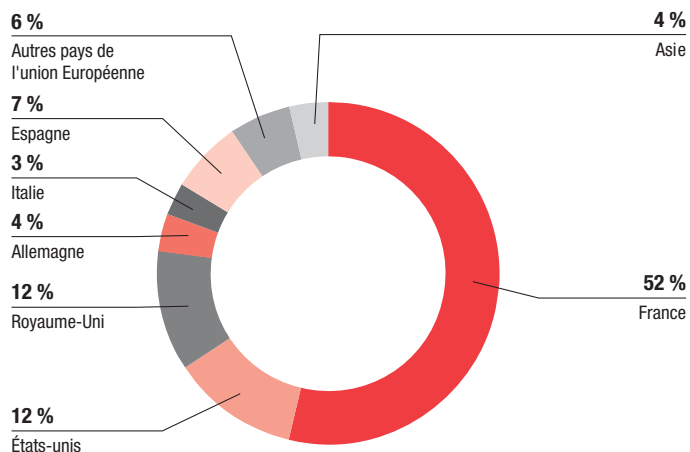
L'exposition aux financements LBO du Groupe, qui s'élève au 31 décembre 2008 à 5,6 Md EUR, est bien diversifiée tant sectoriellement que géographiquement.

5,6 Md EUR

Répartition sectorielle



Répartition géographique



■ LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements, les émissions obligataires).

Le principe général est de concentrer les risques taux et change au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessus, et de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change.

Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale) ou en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible.

En conséquence, les risques structurels de taux et de change ne résultent donc que de positions résiduelles.

Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Au sein de la direction Financière et du Développement du Groupe, la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan exerce un contrôle de niveau 2 sur la gestion réalisée par les entités.

■ Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :

- valide les principes d'organisation et de gestion de ces risques ;
- valide les limites de chaque entité, sur proposition de la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe ;
- examine les reportings sur ces risques qui lui sont fournis par la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe

■ La Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe :

- définit les normes de gestion de ces risques (organisation, méthodologies de suivi) ;

- assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le reporting de ces risques ;
- valide les modèles utilisés par les entités ;
- valide la politique gestion actif-passif du réseau en France.

■ Les entités sont responsables de la maîtrise de ces risques.

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1) dont le reporting auprès de la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe est réalisé via un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un Comité ALM *ad-hoc* responsable de valider les échéancements des encours non contractuels (dépôts à vue, ...) et ainsi de déterminer leur stratégie de transformation, de revoir leurs positions structurelles de taux et de change et de valider les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier du Groupe.

Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures et des opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

■ Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer, une fois la politique de transformation retenue, que ce risque est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité.

À cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi

encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 500 M EUR (représentant un montant inférieur à 1,8 % des fonds propres).

■ Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation a priori des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement). Les positions optionnelles sont traduites en équivalent delta.

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une augmentation instantanée parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Par ailleurs le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des scénarii de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2008, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1 % des fonds propres du Groupe, et est restée très largement sous sa limite de 500 M EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- Les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 5 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt et de *caps*, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. À fin décembre 2008, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France (Société Générale et Crédit du Nord), issue de leurs actifs et passifs libellés en euros ressort à moins de 20 M EUR.

- Les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux.
- Les opérations commerciales avec les clients des filiales de Services Financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très résiduel.
- Les opérations commerciales réalisées à partir des filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent toutefois réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale.
- Les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe Crédit du Nord, Société Générale SA en France, Komerčni Banka, Rosbank et BRD représente globalement un montant de -61 M EUR (pour une hausse des taux parallèle de 1 %) au 31 décembre 2008. Ces entités représentaient 65 % des encours de crédits clientèle du Groupe sur la base des chiffres au 30 septembre 2008.

Risque structurel de change

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

■ Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations de taux de change des devises fortes (dollar américain, couronne tchèque, livre sterling, yen japonais,...). À cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Pour les autres devises, la politique du Groupe vise à réduire autant que possible les positions de change structurelles.

■ Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

La Direction de la gestion du bilan du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2008, la gestion des positions de change structurelles dans les principales devises a permis de bien insensibiliser le ratio

de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par une limite de variation de 5bp en cas de variation de 10 % d'une des principales devises). Pour les autres devises, les positions de change qui résultent principalement des dotations et réserves sont restées généralement modérées.

■ LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Description générale

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

■ Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires. La Direction de la gestion du capital et du bilan du Groupe est responsable du pilotage de la liquidité du Groupe en liaison avec la Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement.

- Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction Générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
 - valide les principes d'organisation et de pilotage de ce risque ;
 - examine les reportings sur ce risque qui lui sont fournis par la Direction de gestion du bilan ;
 - revoit les scénarii de crise de liquidité ;
 - valide les programmes de financement du Groupe.
- La Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe dépendant de la Direction financière du Groupe :
 - définit les normes de gestion du risque de liquidité ;
 - valide les modèles utilisés par les entités ;

- assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le reporting de ce risque ;
- valide les scénarii de crise de liquidité ;
- définit les programmes de financement du Groupe.
- La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement est responsable de la gestion de la liquidité à court terme (moins d'un an). En liaison avec la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan Groupe, elle réalise des scénarii de stress de liquidité.
- Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité.

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité, et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur reporting sur le risque de liquidité structurelle au Groupe.

■ Objectif du Groupe

L'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante et de s'assurer qu'il pourra faire face à des situations de crise.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion aussi centralisée que possible de sa liquidité à travers des accès au marché concentrés sur les principaux centres de trésorerie du Groupe (Paris, New York, Londres, Tokyo, Hong Kong et Singapour ...) et le retournement des positions de liquidité des entités (excédents et besoins de liquidité) sur ces centres de trésorerie ;

- une diversification des sources de financement tant géographique que sectorielle ;
- un recours à nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale, SG Acceptance NV, SG North America,...) ;
- un encadrement de la liquidité court terme s'appuyant sur l'encadrement réglementaire et, sur le périmètre des principales trésoreries SG, sur des scénarios de stress internes.

Mesure et suivi de la liquidité

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit :

- une analyse du profil de risque de liquidité structurelle du Groupe et de sa déformation au cours du temps ;
- un suivi de la diversification des ressources ;
- une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;
- des analyses de scénarios de crise de liquidité.

L'analyse du profil de risque de liquidité structurelle repose sur les reportings des différentes entités détaillant leurs postes du bilan et du hors-bilan par devise et par durée restant à courir. Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actifs et de passifs. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement). Les échéances des emplois et ressources par durées contractuelles restant à courir sont présentées dans la **note 30**.

Société Générale dispose d'une importante base de dépôts largement diversifiée qui constitue une large part de ses ressources à moyen et long terme.

Depuis le démarrage de la crise financière, le groupe Société Générale a pris une série de mesures visant à renforcer son dispositif de suivi de la liquidité :

- un pilotage de la liquidité à long terme plus rapproché

Le plan de financement à long terme vise à maintenir une position de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme. La politique d'émission vise à exécuter le plan de financement de manière régulière et non opportuniste. En 2008, le Groupe a pu refinancer le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année ainsi que la croissance de ses activités, grâce à un programme actif d'émissions sur les marchés de capitaux largement diversifié (émissions de placement privés standards ou structurés et de benchmarks tant subordonnés que senior), grâce également à un effort supplémentaire de collecte de dépôts notamment auprès de la clientèle du réseau France.

- un pilotage de la liquidité à court terme renforcé

La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement qui gère par délégation la liquidité à court terme pilote sa position de liquidité, évaluée dans des scénarios de stress, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales.

Un Comité de liquidité hebdomadaire a été mis en place, présidé par le Directeur financier et réunissant le Directeur des Risques, le Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, le trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le responsable de la Gestion du Capital et du Bilan.

- une gestion active des gisements d'actifs éligibles

Le Groupe a poursuivi ses travaux visant à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, SFEF, ...) : le recensement des gisements a été étendu et les systèmes d'information ont été enrichis afin de permettre une allocation optimale de ces gisements.

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois est calculé mensuellement. Il concerne le périmètre de Société Générale Personne Morale (qui regroupe la Métropole et les succursales). En 2008, Société Générale a systématiquement eu un coefficient de liquidité supérieur au minimum requis réglementairement.

■ LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Gestion du risque opérationnel : organisation et gouvernance

Au cours des dernières années, Société Générale a développé des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle complète pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble du Groupe. Ces dispositifs comprennent, entre autres, des procédures générales et spécifiques, une surveillance permanente, des plans de continuité d'activité, des comités Nouveaux Produits et des fonctions dédiées à la surveillance et la gestion de certains types de risques opérationnels tels que la fraude, les risques liés aux systèmes de paiement, les risques juridiques, les risques liés à la sécurité des systèmes d'informations et les risques de non conformité.

LE DÉPARTEMENT DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Rattaché en 2007 à la Direction des Risques du Groupe, le Département des Risques opérationnels travaille en étroite relation avec les équipes en charge de la gestion et de la maîtrise des risques opérationnels au sein des Pôles d'activités et des Directions fonctionnelles.

Les responsabilités du Département des Risques opérationnels sont notamment les suivantes :

- l'animation de la filière « Risques opérationnels » ;
- la conception et la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe, en concertation avec les Pôles d'activités et les Directions fonctionnelles ;
- la promotion d'une culture du risque opérationnel au sein du Groupe ;
- la définition, au niveau du Groupe, des méthodes d'identification, de mesure, de surveillance et d'atténuation et/ou de transfert des risques opérationnels, en liaison avec les Pôles d'activités et les Directions fonctionnelles, et afin d'en assurer la cohérence d'ensemble ;
- l'élaboration de la politique globale de continuité d'activité et de gestion de crise du Groupe, le pilotage et la coordination de sa mise en œuvre.

LA FILIÈRE « RISQUES OPÉRATIONNELS »

Outre le Département des Risques opérationnels, la filière comprend les Responsables des Risques Opérationnels (RRO) des Pôles d'activités et des Directions fonctionnelles qui sont fonctionnellement rattachés au Directeur des Risques Opérationnels du Groupe. Les RRO, présents dans l'ensemble

des entités du Groupe, sont chargés d'appliquer les politiques et directives du Groupe et de contrôler et piloter les risques opérationnels, en s'appuyant sur un réseau de correspondants dans les lignes métiers et les entités, et en se concertant étroitement avec les responsables opérationnels concernés.

Des Comités risques opérationnels ont été mis en place tant au niveau du Groupe que des Pôles d'activités, des fonctions et des filiales.

L'organisation et les procédures mises en œuvre pour gérer les risques opérationnels sont en outre soumises à des Audits internes réguliers.

Les missions et les moyens de la filière Risques opérationnels ont été renforcés en 2008, notamment par les mesures suivantes :

- renforcement des moyens humains de la filière, sur le plan qualitatif et quantitatif, en visant une progression supérieure à 25 % sur deux ans ;
- renforcement du pilotage et du *reporting* des risques opérationnels (notamment dans l'établissement des cartographies de risques et le suivi des plans d'actions).

Mesure du risque opérationnel

Société Générale a opté, dès 2004, pour l'approche de mesure avancée du risque opérationnel (AMA) proposée par la Directive Européenne sur l'adéquation des fonds propres. Cette approche permet notamment :

- d'identifier i) les métiers les plus exposés aux risques et ii) les types de risque qui ont l'impact le plus fort sur le profil de risque du Groupe et sur ses besoins totaux en fonds propres ;
- d'améliorer la culture et la gestion du risque opérationnel du Groupe en créant un cercle vertueux dans lequel les risques sont identifiés, leur gestion est améliorée et des stratégies appropriées sont mises en œuvre afin de les atténuer et les réduire.

La Commission Bancaire a effectué en 2007 une revue approfondie du dispositif élaboré par Société Générale et a autorisé, en conséquence, le Groupe à utiliser la méthode la plus avancée prévue par l'accord dit de Bâle II (i.e. méthode AMA ou *Advanced Measurement Approach*), pour le calcul de son exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2008, pour un périmètre représentant plus de 90 % du produit net bancaire total du groupe Société Générale. Quelques filiales utilisent encore l'approche standard.

Dispositifs de suivi des risques opérationnels

Les dispositifs expressément prévus par la réglementation (*Capital Requirement Directive* et « Saines pratiques pour la gestion de la surveillance du risque opérationnel » bâloises) ont été mis en œuvre – en s'appuyant sur l'existant quand cela était possible – pour servir de support au « cercle vertueux » évoqué précédemment. Ils comprennent notamment :

- la collecte des données internes relatives aux pertes de risques opérationnels ;
- le dispositif d'auto-évaluation des risques et des contrôles (*Risk & Control Self-Assessment* ou RCSA) ;
- les indicateurs-clés de risques (*Key Risk Indicators* ou KRI) ;
- les analyses de scénarii ;
- l'analyse des données de pertes externes.

La classification par Société Générale des risques opérationnels en huit catégories d'événements et quarante-neuf sous-catégories mutuellement exclusives est la pierre angulaire de sa modélisation des risques. Elle garantit la cohérence d'ensemble du dispositif et permet de réaliser des analyses transversales.

Litiges commerciaux	Fraude et autres activités criminelles
Litiges avec les autorités	Activités non autorisées sur les marchés (Rogue trading)
Erreurs de tarification (« pricing ») ou d'évaluation du risque	Perte de moyens d'exploitation
Erreurs d'exécution	Défaillance des systèmes d'information

Une table de correspondance entre ces catégories de risque et celles définies par le Comité de Bâle a été élaborée afin de rendre possible des comparaisons avec les autres établissements financiers.

COLLECTE DES PERTES INTERNES

La collecte des pertes internes concerne l'ensemble du Groupe depuis 2003. Ce processus a permis aux opérationnels :

- de s'approprier de nouveaux concepts et outils de gestion des risques opérationnels ;
- d'acquérir une meilleure connaissance de leurs zones de risques ;
- de mieux diffuser une culture du risque opérationnel au sein du Groupe.

Les seuils de collecte sont fixés à 10 000 EUR pour l'ensemble du Groupe et à 25 000 EUR pour la Banque de Financement et d'Investissement (en raison du périmètre de l'activité, des

volumes concernés et de la pertinence des points pour la modélisation du capital). Les pertes inférieures à ces seuils sont donc exclues de la collecte, et l'impact du seuil est intégré dans la modélisation du calcul des exigences de fonds propres.

AUTO ÉVALUATION DES RISQUES ET DES CONTRÔLES (*RISK & CONTROL SELF ASSESSMENT* OU RCSA)

L'exercice de RCSA a pour but d'apprécier l'exposition du Groupe aux risques opérationnels puis de la mesurer. Pour ce faire, il s'agit :

- d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels auxquels est exposée chaque activité du Groupe (risques intrinsèques, i.e. les risques inhérents à la nature d'une activité, en faisant abstraction de ses dispositifs de prévention et de contrôle) ;
- d'évaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place, permettant de réduire ces risques (existence et efficacité de ces dispositifs en termes de détection et de prévention des risques et/ou de leur capacité à en diminuer les impacts financiers) ;
- de mesurer l'exposition aux risques résiduels de chaque activité du Groupe (après prise en compte de l'environnement de prévention et de contrôle, abstraction faite des couvertures d'assurance) ;
- de remédier aux déficiences éventuelles des dispositifs de prévention et de contrôle, et de mettre en œuvre des plans d'actions correctrices ;
- de faciliter et/ou d'accompagner la mise en place d'indicateurs clé de risque (KRI) ;
- d'adapter, si nécessaire, la politique d'assurance.

INDICATEURS CLÉS DE RISQUE (*KEY RISK INDICATORS* OU KRI)

Les KRI complètent le dispositif de pilotage des risques opérationnels en fournissant une vision dynamique (système d'alerte) de l'évolution du profil de risque des métiers. Le suivi régulier des KRI complète ainsi l'évaluation de l'exposition du Groupe aux risques opérationnels effectuée via l'exercice d'auto-évaluation des risques et des dispositifs de prévention et de contrôle (RCSA), l'analyse des pertes internes et les analyses de scénarii, en apportant aux responsables d'entités :

- une mesure quantitative et vérifiable du risque ;
- une évaluation régulière des améliorations ou des détériorations du profil de risque et de l'environnement de prévention et de contrôle, nécessitant une attention particulière ou un plan d'actions.

Les KRI susceptibles d'avoir une incidence notable sur l'ensemble du Groupe sont transmis à la Direction générale du Groupe.

ANALYSES DE SCENARII

Les analyses de scénarii ont pour double objectif de renseigner le Groupe sur ses zones de risques potentiels importants et de contribuer au calcul des fonds propres exigés au titre du risque opérationnel.

Concernant le calcul du capital, les analyses de scénarii sont utilisées par le Groupe pour :

- mesurer son exposition à des pertes potentielles rares mais de forte sévérité ;
- disposer, pour les catégories d'événement où l'historique de pertes internes est insuffisant, d'une estimation de distribution de pertes à dire d'expert.

En pratique, pour chaque catégorie d'événements, différents scénarii sont examinés par des experts qui en évaluent l'impact potentiel sur la banque, en termes de sévérité et de fréquence, en s'appuyant notamment sur les données de pertes internes et externes, de l'environnement externe (réglementaire, métier...) et interne (contrôles et dispositifs de prévention et de contrôle). Les impacts potentiels des divers scénarii sont agrégés, fournissant ainsi la distribution de pertes pour la catégorie de risques concernée.

Les analyses sont conduites pour deux catégories de scénarii :

- Les scénarii Groupe de chocs majeurs : il s'agit d'événements transversaux de très forte sévérité ayant une origine externe et pour lesquels il convient d'établir des plans de continuité d'activité (PCA). Les sept scénarii analysés jusqu'à présent ont permis de faire progresser la partie *Business Impact Analysis* des PCA.
- Les scénarii « Métiers », qui n'entrent pas dans le cadre de la continuité d'activité *stricto sensu* mais permettent de mesurer les pertes potentielles exceptionnelles [*unexpected loss*] auxquels les dits métiers pourraient être exposés. Une centaine de scénarii a ainsi été élaborée.

ANALYSE DES PERTES EXTERNES

Enfin, Société Générale utilise des bases de données de pertes externes pour parachever l'identification et l'évaluation des expositions du Groupe aux risques opérationnels en étalonnant ses statistiques de pertes internes par rapport aux données de la profession.

GESTION DE CRISE ET ÉLABORATION DES PLANS DE CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Le Groupe travaille par ailleurs au renforcement de son dispositif de gestion de crise. Il a engagé une réflexion sur la résilience intrinsèque de ses activités en complément des dispositifs de continuité d'activité existants.

Modélisation des risques

La méthode retenue par le Groupe pour la modélisation des risques opérationnels est une méthode basée sur l'approche LDA (*Loss Distribution Approach*).

Cette approche statistique modélise la distribution annuelle des pertes opérationnelles à travers des historiques de pertes

internes, externes ou encore des analyses de scénarii, selon un processus *bottom-up* de découpage matriciel des pertes en catégories de risque opérationnel et en Pôles d'activités, soit une granularité potentielle de 32 mailles.

Les distributions de pertes sont modélisées pour chacune des mailles et sont ensuite agrégées pour obtenir la distribution de pertes annuelles des Pôles puis du Groupe. Cette distribution de perte renseigne sur les montants de pertes que la banque peut subir et associe à chacun de ces montants une probabilité d'occurrence.

Les besoins en fonds propres réglementaires du Groupe au titre du risque opérationnel sont ensuite définis comme le quantile à 99,9 % de la distribution des pertes annuelles du Groupe.

La corrélation entre les fréquences des événements est également prise en compte tout au long du processus de calcul.

EFFET DES TECHNIQUES D'ASSURANCE

Comme autorisé dans l'accord de Bâle II, Société Générale a développé une méthode pour prendre en compte, dans le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaire et dans la limite de 20 % de cette exigence, les contrats d'assurance répondant aux conditions de la réglementation et susceptibles de couvrir, au moins en partie, les pertes opérationnelles.

Une table de correspondance élaborée au niveau du Groupe a permis d'identifier les contrats d'assurance susceptibles de couvrir les différentes catégories de risques opérationnels, ainsi que leurs caractéristiques : franchise, garantie et probabilité de couverture.

La modélisation intègre donc les polices d'assurance Groupe, qui couvrent une partie des grands risques bancaires, comme par exemple la responsabilité civile, la fraude, l'incendie et le vol, ainsi que les défaillances des systèmes et les pertes d'exploitation consécutives à une perte de moyens d'exploitation.

L'assurance est un facteur d'atténuation des risques opérationnels qui peut être pris en compte dans le modèle à la fois pour les pertes internes et pour les analyses de scénarii. Dans le modèle conçu par Société Générale, les couvertures d'assurance affectent les distributions de sévérité, en diminuant les montants. La distribution de fréquence reste quant à elle inchangée.

Enfin, le besoin total en fonds propres est calculé deux fois, la première en tenant compte des indemnités qui seraient versées par les compagnies d'assurance et la seconde sans les prendre en considération, de manière à s'assurer que ces assurances ne réduisent pas les exigences de fonds propres de plus de 20 %, comme l'exige la réglementation.

L'économie de fonds propres résultant des assurances souscrites par Société Générale représente à ce jour 7,7 % de l'exigence de fonds propres totale au titre du risque opérationnel.

GOUVERNANCE DU PROCESSUS DE CALCUL DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Le processus de calcul de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel fait l'objet d'une gouvernance spécifique, en particulier pour ce qui a trait au rôle des différents acteurs, à leurs responsabilités et à la fréquence du calcul.

La gouvernance s'applique à tous les stades du processus de calcul. Ce dernier est exécuté et soumis à un *backtesting* une

fois par an. Ses résultats sont validés par des intervenants indépendants et une marge de sécurité supplémentaire peut être proposée en cas de besoin. De plus, le modèle est revu au moins tous les deux ans et les choix méthodologiques sont aussi validés par des intervenants indépendants. Enfin, les montants de capitaux obtenus annuellement et les éventuelles marges conservatrices sont présentés pour validation au Comité des risques du Groupe.

■ LES RISQUES JURIDIQUES

Risques et litiges

- La situation des risques découlant des litiges significatifs engagés, ou dont l'engagement est probable, contre le Groupe donne lieu à un examen trimestriel. Chaque trimestre, les responsables des succursales et des sociétés consolidées, en France et à l'étranger, établissent, après recensement, un rapport décrivant ces litiges et évaluant la probabilité de perte. Ces rapports sont transmis au siège où ils sont examinés par un Comité présidé par le Secrétaire général et composé de représentants de la Direction financière, de la Direction des risques et de la Direction juridique, qui donne un avis motivé sur la base duquel la Direction générale arrête le montant de la provision ou de la reprise.
- Comme beaucoup d'institutions financières, Société Générale fait l'objet de nombreux litiges, y compris des « *class actions* » aux États-Unis en matière de valeurs mobilières, et d'enquêtes de la part des autorités de régulation. Les conséquences, estimées au 31 décembre 2008, de ceux qui sont susceptibles d'avoir ou qui ont eu, dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière du Groupe, son activité ou sa rentabilité, ont été intégrées dans les comptes du Groupe. Des précisions sont apportées ci-après concernant les affaires les plus importantes. Les autres procédures n'ont pas d'incidence significative sur la situation financière du Groupe ou ne sont pas assez avancées pour déterminer si elles sont de nature à avoir une telle incidence.
- SG Cowen, ancienne filiale américaine de Société Générale, faisait partie des personnes citées en justice à la suite de la fraude comptable qui a provoqué la faillite d'un de ses

anciens clients, Lernout & Hauspie Speech Products, N.V. (L&H).

Dans une action intentée devant un tribunal fédéral du New Jersey, des vendeurs à découvert d'actions de L&H reprochaient à SG Cowen d'avoir participé à un montage tendant à surévaluer le prix du titre en publiant des analyses fausses et trompeuses sur la société, et ce en violation du droit fédéral des valeurs mobilières et des lois de l'état. La cour a rejeté la « *motion to dismiss* » présentée par SG Cowen qui a ultérieurement déposé des conclusions pour contester sa responsabilité. Ce litige a fait l'objet d'une transaction, sans reconnaissance de responsabilité, en majeure partie couverte par la compagnie d'assurance.

- Après une enquête de l'État belge sur des fraudes fiscales qui auraient été commises, depuis 1997, en Belgique, par des acheteurs de certaines catégories de sociétés, cet État et le liquidateur de quelques-unes de ces sociétés ont mis en cause les divers participants à ces acquisitions pour tenter de récupérer le montant de l'impôt éludé ou d'obtenir des dommages-intérêts. Société Générale et l'une de ses filiales ont ainsi été mises en cause à raison de l'intervention, comme conseil des acheteurs, d'un salarié de Société Générale, depuis décédé, qui avait dissimulé la poursuite de son activité de conseil pour ce type de société malgré l'interdiction qui lui en avait été faite il y a plusieurs années par son supérieur hiérarchique, après que les risques liés à ces opérations avaient été identifiés. Société Générale a coopéré sans réserve à l'enquête de l'État belge.

Cette enquête ayant donné lieu à l'ouverture d'une procédure pénale, Société Générale et sa filiale se sont également constituées plaignantes afin que toute la lumière soit faite sur les circonstances de cette affaire.

Une provision a été constituée.

- En octobre 2005, les commissaires à l'exécution des plans de cession des sociétés Moulinex et Brandt, déclarées en redressement judiciaire en 2001, ont assigné les banques membres des crédits syndiqués consentis en 1997 à Moulinex et en 1998 à Brandt. Ils demandent leur condamnation, *in solidum*, à réparer le préjudice subi par les créanciers pour soutien abusif.

Société Générale et le Crédit du Nord, qui ne détenaient qu'une part dans les crédits, entendent vigoureusement contester cette assignation car les banques ont été les premières victimes de la déconfiture de Moulinex et de Brandt, après avoir essayé de les soutenir sur le fondement de plans de redressement sérieux et crédibles.

Les charges prévisibles pour la gestion de ces contentieux ont été prises en compte.

- Par ordonnance du 20 juillet 2006, un juge d'instruction a renvoyé devant le tribunal correctionnel de Paris, Société Générale, personne morale, son Président et trois collaborateurs de la banque, pour « blanchiment aggravé » dans le dossier dit du « Sentier ». Quatre autres agents de la banque, qui avaient été mis en examen, ont bénéficié d'un non lieu. Cette décision était contraire à la position du procureur de la République qui avait requis la mise hors de cause de Société Générale et de l'ensemble de ses dirigeants ou collaborateurs au motif qu'il n'existait pas de charges suffisantes contre eux à l'issue d'une enquête qui avait duré plus de six ans. Trois autres banques et plus de 130 personnes physiques dont des cadres et dirigeants de ces banques ont été également renvoyées devant le tribunal correctionnel. Les audiences ont eu lieu du 4 février au 1^{er} août 2008. Par jugement en date du 11 décembre 2008, le tribunal correctionnel, suivant les réquisitions du Procureur de la République, a prononcé la relaxe de Société Générale, de son Président et des trois collaborateurs concernés.
- Le 23 novembre 2006, Manulife Securities International Ltd. a assigné Société Générale Canada, Société Générale, Lyxor Asset Management et Société Générale Securities Inc. en paiement de dommages-intérêts (1 630 M CAD) devant la *Superior Court of Justice* de l'Ontario (Canada). La responsabilité des diverses entités du Groupe était mise en cause à l'occasion d'obligations émises par Société Générale Canada, garanties par Société Générale et souscrites par des trusts appartenant à des investisseurs privés et gérés par des entités du Groupe Portus. Or, les trusts n'auraient pas été constitués et des détournements auraient été commis par des personnes liées aux entités du Groupe Portus, depuis lors déclarées en liquidation judiciaire. Il était, en outre, prétendu que les entités du groupe Société Générale avaient manqué aux obligations qui auraient été dues aux investisseurs ou facilité des manquements reprochés à d'autres personnes. Le demandeur cherchait, dans le cadre d'une « *class-action* », à faire déclarer les entités du groupe Société Générale responsables des détournements et des

pertes des investisseurs. Les entités du groupe Société Générale qui ont toujours contesté leur mise en cause, ont finalement convenu, avec les demandeurs, de mettre un terme amiable à ce litige, sans reconnaissance de responsabilité, par un remboursement anticipé des obligations émises. La transaction a été récemment définitivement conclue après avoir été approuvée par le juge.

- Société Générale et de nombreuses autres banques, sociétés d'assurance et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes de la part du fisc américain, de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) et de la Division antitrust du Département de la Justice au motif qu'elles auraient manqué aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de contrats (*Guaranteed Investment Contracts* « *GICS* ») conclus dans le cadre d'émission d'obligations municipales exonérées d'impôts. Société Générale coopère pleinement avec les autorités dans le cadre de ces enquêtes. En 2008, plusieurs autorités locales américaines ont engagé, aussi, des enquêtes sur les manquements allégués.

S'appuyant sur les rapports des autorités régulatrices qui viennent d'être mentionnées, des collectivités étatiques et locales ont assigné Société Générale, de nombreuses autres banques, compagnies d'assurance et sociétés de courtage, devant une cour fédérale de New York, dans le cadre d'une action de groupe (« *putative class action* »). Selon les demandeurs, les défendeurs auraient enfreint les lois sur la concurrence à l'occasion de la commercialisation de produits dérivés (« *municipal derivatives* ») incluant des « *GICS* », depuis au moins janvier 1992.

- Lyxor Asset Management S.A. (« Lyxor »), filiale du Groupe, a été citée comme défenderesse dans un procès engagé le 25 juillet 2007 devant la *Grand Court* des Iles Cayman, dont elle a reçu notification en octobre 2007. Le demandeur est l'unique acheteur, pour environ 550 M USD, de parts de certains fonds structurés des Iles Cayman gérés par Lyxor, qui offrent une garantie partielle du principal investi si cet investissement est maintenu jusqu'à maturité en 2015 (« fonds protégés »). Ces « fonds protégés » sont liés à la performance de fonds sous-jacents également gérés par Lyxor. Le demandeur prétend notamment que Lyxor a sous-évalué, pour plus de 110 M USD, la valeur nette (*Net Asset Value* « *NAV* ») des parts des « fonds protégés » en classant indument certains produits dérivés de ces fonds dans le passif. Le demandeur recherche auprès de la cour une évaluation de cette valeur nette et un rachat des parts. Il forme, aussi, une demande, non étayée, de dommages intérêts auxquels il prétend avoir droit. En décembre 2007, le tribunal a rejeté la « *motion for summary judgement* » du demandeur. Une procédure de « *discovery* » est actuellement en cours.
- Société Générale a découvert, au mois de janvier 2008, les agissements d'un de ses traders qui, frauduleusement et en dehors de sa mission, a pris des positions massives non autorisées et fictivement couvertes sur les marchés à terme

d'indices sur actions. Société Générale s'est vue dans l'obligation de déboucler sans délai les positions prises, dans un contexte généralisé de baisse des marchés financiers, et a déposé plainte. Une instruction a été ouverte et le trader a été mis en examen pour faux, usage de faux, introduction frauduleuse dans un système informatique, abus de confiance et tentative d'escroquerie. Société Générale s'est constituée partie civile. Des petits actionnaires se sont joints à l'action mais leur constitution de partie civile a été rejetée.

Parallèlement, un actionnaire, personne physique, a assigné Société Générale devant le tribunal de grande instance de Paris en raison de fautes éventuellement commises par Société Générale qui auraient dévalorisé l'action.

L'AMF a ouvert une enquête sur l'information financière et le marché du titre Société Générale.

La Commission Bancaire a engagé une inspection. À la suite de cette inspection, la Commission Bancaire a prononcé à l'encontre de Société Générale, le 3 juillet 2008, un blâme et une amende de 4 M EUR pour manquement aux dispositions réglementaires sur le contrôle interne (règlement n°97-02 du CRBF). La Commission retient la responsabilité de la banque mais note que Société Générale a déjà mis en œuvre de très importants moyens pour remédier aux faiblesses identifiées tant dans l'adoption de mesures à court terme que par des mesures structurelles, comme l'attestent les rapports du Comité spécial constitué par le Conseil d'administration. Société Générale a accepté cette sanction et renoncé à exercer un recours contre cette décision.

Aux États-Unis, Société Générale a fait l'objet d'une réquisition du procureur des États-Unis à Brooklyn visant à se faire remettre tout document concernant les agissements du trader. Société Générale coopère pleinement avec cette demande. En mars 2008, trois actions de groupe (« *putative class-actions* ») ont été aussi engagées séparément devant une juridiction fédérale de New York par des personnes titulaires d'ADR (« American Depositary Receipts ») qui reprochent à Société Générale, à son Président ainsi qu'à l'un de ses administrateurs de nationalité américaine, d'avoir diffusé des informations inexacts sur le risque encouru par la banque dans la crise des « subprimes » du 1^{er} août 2005 au 23 janvier 2008 et sur l'efficacité des procédures de contrôle interne. Un délit d'initié est, par ailleurs, reproché à

l'administrateur américain. Désormais, ces trois actions qui ont été jointes, tendent à inclure, parmi les membres de la « *class action* », l'ensemble des porteurs de titres Société Générale et à étendre les griefs à deux Directeurs généraux délégués de la banque. Le délit d'initié serait, aussi, reproché aux quatre dirigeants cités comme défendeurs. Une « *motion to dismiss* », acte qui permet avant toute défense au fond d'invoquer des arguments relatifs à la procédure de nature à faire rejeter l'action, a été déposée.

- Depuis 2003, Société Générale avait mis en place des lignes de « gold consignment » avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alertée sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or déposés chez Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par le non paiement de l'or acheté. Afin de recouvrer les sommes dues par le groupe Goldas et préserver ses intérêts, Société Générale a engagé au Royaume-Uni et en Turquie des actions civiles contre des entités du groupe Goldas. Face aux forts soupçons de fraude, Société Générale a également déposé plainte en Turquie. Une provision a été constituée.
- En 1990, des banques australiennes et européennes dont Société Générale Australie ont obtenu du groupe Bell, des garanties couvrant des crédits consentis à des sociétés du Groupe. Ces garanties ont été réalisées lors de la mise en faillite du Groupe. Le liquidateur a réclamé aux banques le remboursement des sommes correspondantes. En octobre 2008, le tribunal australien a partiellement fait droit aux demandes du liquidateur et a condamné les banques à restituer les fonds augmentés des intérêts capitalisés depuis 1991. Un appel est envisagé. Une provision a été constituée.
- Société Générale Algérie (SGA) et plusieurs de ses responsables d'agence sont poursuivis pour infraction à la législation locale sur les changes et les transferts de capitaux avec l'étranger. Il est reproché aux prévenus de n'avoir pas fait de déclarations complètes ou exactes à la Banque d'Algérie sur les mouvements de capitaux liés à des exportations ou importations effectuées par les clients de SGA. Les faits ont été révélés au cours d'enquêtes effectuées depuis 2004 par la Banque d'Algérie qui s'est, ensuite, constituée partie civile. De lourdes condamnations ont été prononcées à l'encontre de SGA et de ses agents qui ont exercé les recours nécessaires. Plusieurs banques locales et étrangères ont été également condamnées sur le même fondement.

■ LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Voir pages 137 à 145

■ ASSURANCES DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Description des assurances souscrites

■ Politique générale

Société Générale a mis en place dès 1993, une politique mondiale de couverture des risques opérationnels du Groupe par l'assurance. Elle consiste à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques encourus et à en faire bénéficier les entités partout où cela est possible. Les garanties sont souscrites auprès d'assureurs de premier plan, permettant de répondre aux critères de la réglementation Bâle II. Lorsque la législation locale l'impose, des polices locales, réassurées par les assureurs du programme mondial, sont mises en place.

En complément, des garanties spécifiques peuvent être souscrites par des entités exerçant une activité particulière.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur plusieurs contrats pour mutualiser entre les entités, les risques de fréquence et de faible intensité. Cette approche contribue à améliorer la connaissance et la maîtrise de ses risques par le Groupe.

Dans un contexte bancaire très difficile, le Groupe a maintenu, voire amélioré, son programme d'assurance lié aux activités financières.

Les garanties afférentes à la protection de l'outil d'exploitation et du patrimoine ont été renouvelées et améliorées. L'automne 2008 a été marqué par la livraison de la tour Granite qui a pu être assurée pour sa valeur de reconstruction à neuf.

Description des niveaux de couverture

■ Risques généraux

1. Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant

à leur valeur de remplacement. La garantie couvrant les actes de terrorisme à l'étranger a été renouvelée.

2. Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux, automobile...) sont couvertes partout dans le monde par des assurances. Les montants assurés sont variables selon les pays, mais correspondent aux besoins de l'exploitation.

■ Risques propres à l'activité

L'assurance ne constitue qu'un des moyens de financement permettant de prévenir les conséquences des risques propres à l'activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

1. PRÊTS IMMOBILIERS

Les prêts immobiliers accordés par la banque sont assurés, sauf exception, contre le risque de décès, invalidité ou incapacité de l'emprunteur.

2. VOL/FRAUDE

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités financières dans le monde entier. S'agissant de la fraude, sont couvertes les actions commises par un salarié, un tiers agissant seul ou avec la complicité d'un salarié dans l'intention d'en tirer un profit personnel illicite. La malveillance suppose la volonté de causer un préjudice au Groupe.

3. RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Les conséquences d'éventuelles mises en cause sont assurées dans le cadre d'un plan mondial.

4. PERTES D'EXPLOITATION

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre d'un plan mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité de l'exploitation. Les montants assurés sont de nature à permettre de couvrir les pertes encourues entre la survenance de l'événement et la mise en place des mécanismes de secours.

■ AUTRES RISQUES

Aucun risque, à la connaissance du Groupe, n'est à mentionner à ce titre.

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Ratio de solvabilité Bâle II

L'accord de Bâle de juin 2004 a instauré de nouvelles règles modifiant le calcul des exigences minimales en fonds propres afin notamment de mieux tenir compte de l'ensemble des risques bancaires et de leur réalité économique. Ce nouveau dispositif a été transposé en droit européen puis en droit français en 2006.

Au titre du ratio de solvabilité Bâle II, les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8 % de la somme des risques de crédit pondérés et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché (risque de taux, risque de change, risque sur actions, risque sur matières premières) et les risques opérationnels, ces derniers constituant une nouveauté introduite par Bâle II.

Le calcul des encours pondérés risque de crédit est également affiné, en norme Bâle II afin de mieux prendre en compte le profil de risque des opérations. Deux approches de détermination des encours pondérés sont possibles : méthode standard (basée sur des pondérations forfaitaires) ou interne (IRB). Cette dernière est basée sur les modèles internes de notation des contreparties : méthode IRB Fondation, ou sur les modèles internes de notation des contreparties et des opérations : méthode IRB Avancée. Pour Société Générale, la Commission bancaire a autorisé en décembre 2007 l'application des méthodes avancées sur le risque de crédit (IRBA) ainsi que sur le risque opérationnel (AMA).

Concernant les fonds propres prudentiels, de nouvelles déductions sont requises, s'appliquant à 50 % sur les fonds propres de base et à 50 % sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, positions de titrisation, insuffisance de provisions).

Le ratio de solvabilité Bâle II s'établit à 11,64 % au 31 décembre 2008 (avec un ratio Tier One Bâle II de 8,78 % et un Core Tier One de 6,69 %⁽⁵⁾), sans prise en compte des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (notion de *floor*) et sans recours à des fonds propres « sur-complémentaires » (Tier 3). En tenant compte des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers, le ratio de solvabilité Bâle II serait ramené à 11,19 %, le ratio Tier One Bâle II à 8,43 % et le Core Tier One à 6,43 %. En effet, la mise en oeuvre de la nouvelle norme Bâle II s'accompagne de deux années de mesures parallèles de ces ratios, encadrés par des niveaux planchers, avec l'ancienne norme. Ainsi, le bénéfice du passage à Bâle II sur les exigences de fonds propres (calculées comme 8 % des encours pondérés) a été limité en 2008 par un niveau plancher de 90 % des exigences en fonds propres calculées conformément aux règlements n° 91-05 et n° 95-02 (« ratio d'adéquation des fonds propres » dit ratio AFP). En 2009, un niveau plancher de 80 % est applicable (il n'aurait pas été atteint à fin 2008).

FONDS PROPRES PRUDENTIELS, ENCOURS PONDÉRÉS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ BÂLE II

En M EUR	31 décembre 2008
Capitaux propres part du Groupe	36 085
Dividendes	(843)
Intérêts minoritaires comptables après distribution	3 018
Actions de préférence	1 455
Déductions prudentielles ⁽¹⁾	(7 994)
Total fonds propres de base	31 721
Déductions Bâle II ⁽²⁾	(1 398)
Fonds propres Tier One	30 323
Total fonds propres complémentaires	14 280
Autres déductions ⁽²⁾⁽³⁾	(4 370)
Total fonds propres prudentiels	40 234
Risques pondérés	345 518
Ratio Tier One Bâle II ⁽⁴⁾	8,78 %
Ratio de solvabilité Bâle II ⁽⁴⁾	11,64 %

(1) survaleurs, immobilisations incorporelles et filtres prudentiels IFRS

(2) déductions introduites par la réglementation Bâle II et s'appliquant pour moitié sur le Tier one et pour moitié sur le Tier 2

(3) comprenant également les participations dans des assurances

(4) après application des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers, le ratio Tier One s'élève à 8,43 % et le ratio de solvabilité Bâle II s'élève à 11,19 %

(5) le Core Tier One, défini comme le total Tier One moins le capital hybride

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2008 à 36,1 Md Eur. Après prise en compte des intérêts minoritaires, des actions de préférence, des déductions prudentielles (y compris les nouvelles déductions introduites par la réglementation Bâle II), les fonds propres prudentiels Tier One Bâle II s'élèvent à 30,3 Md Eur et les encours pondérés Bâle II à 345,5 Md Eur.

Par type d'activité les encours pondérés s'analysent comme suit :

- Les risques de crédit⁽¹⁾ (277,2 Md Eur) représentent 80,2 % des encours pondérés au 31 décembre 2008 ;
- Les risques de marché (23,1 Md Eur) représentent 6,7 % des encours pondérés au 31 décembre 2008 ;
- Les risques opérationnels (45,3 Md Eur) représentent 13,1 % des encours pondérés au 31 décembre 2008.

L'essentiel du risque de crédit sur produits dérivés porte sur des instruments de maturité inférieure à 5 ans (une analyse détaillée est fournie dans les comptes consolidés note 30).

Par ailleurs, le groupe Société Générale ayant été identifié Conglomérat financier, il est soumis à une surveillance complémentaire assurée par la Commission bancaire.

**POUR MÉMOIRE : RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ
(ANCIENNEMENT DÉNOMMÉ RATIO COOKE)**

En M EUR	31/12/2008	31/12/2007
Fonds propres de base	31 721	21 616
Total fonds propres prudentiels (Cooke)	43 377	28 944
Risques pondérés (Cooke)	402 403	326 468
Tier One ratio (%)	7,88	6,62
Ratio international de solvabilité (%)	10,78	8,87

Les fonds propres prudentiels Cooke s'élèvent à 43,4 Md EUR (contre 28,9 Md Eur au 31 décembre 2007). Les risques pondérés sont de 402,4 Md EUR, en hausse de 23,3 % par rapport à l'exercice 2007.

Le ratio de contrôle des grands risques

Il est calculé chaque trimestre.

Le groupe Société Générale le respecte en permanence :

- le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres nets du Groupe ;
- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires, dont les risques dépassent, pour chacun d'entre eux, 10 % des fonds propres nets consolidés, n'excède pas l'octuple de ces fonds propres consolidés.

Le ratio de liquidité

Pour la surveillance de la liquidité à court terme, le coefficient réglementaire de liquidité à un mois s'établissait pour Société Générale à 134 % en moyenne sur l'exercice 2008. À chaque fin de mois de l'année 2008, il s'est situé au-dessus du minimum réglementaire de 100 %.

(1) ainsi que de contrepartie, de dilution et de règlement livraison

	<i>Page</i>
<u>États financiers consolidés</u>	196
<u>Notes annexes aux comptes consolidés</u>	202
<u>Rapport des Commissaires aux comptes</u>	310
<u>Comptes sociaux</u>	313
<u>Notes annexes aux comptes sociaux</u>	320
<u>Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2008</u>	381
<u>Rapport des Commissaires aux comptes</u>	382
<u>Informations sur le capital</u>	384

■ ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

ACTIF

		IFRS	
		31.12.2008	31.12.2007
<i>(En M EUR)</i>			
Caisse, Banques centrales	Note 5	13 745	11 302
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	488 415	489 959
Instruments dérivés de couverture	Note 7	6 246	3 709
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	81 723	87 808
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 9	71 192	73 065
Prêts et créances sur la clientèle	Note 10	354 613	305 173
Opérations de location financement et assimilées	Note 12	28 512	27 038
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 311	(202)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 13	2 172	1 624
Actifs d'impôts	Note 14	4 674	3 933
Autres actifs	Note 15	51 469	35 000
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	37	14 229
Participation aux bénéfices différée	Note 32	3 024	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		185	747
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 17	15 155	13 186
Ecarts d'acquisition	Note 18	6 530	5 191
Total		1 130 003	1 071 762

PASSIF

		IFRS	
(En M EUR)		31.12.2008	31.12.2007
Banques centrales		6 503	3 004
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	412 432	340 751
Instruments dérivés de couverture	Note 7	9 250	3 858
Dettes envers les établissements de crédit	Note 19	115 270	131 877
Dettes envers la clientèle	Note 20	282 514	270 662
Dettes représentées par un titre	Note 21	120 374	138 069
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		583	(337)
Passifs d'impôts	Note 14	981	2 400
Autres passifs	Note 22	57 817	46 052
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	35	15 080
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 32	67 147	68 928
Provisions	Note 24	2 291	8 684
Dettes subordonnées	Note 26	13 919	11 459
Total dettes		1 089 116	1 040 487
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital souscrit		726	583
Instruments de capitaux propres et réserves liées		17 727	7 514
Réserves consolidées		17 775	17 551
Résultat de l'exercice		2 010	947
Sous-total		38 238	26 595
Gains ou pertes latents ou différés		(2 153)	646
Sous-total Capitaux propres part du Groupe		36 085	27 241
Intérêts minoritaires		4 802	4 034
Total capitaux propres		40 887	31 275
Total		1 130 003	1 071 762

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

		IFRS	
		2008	2007
<i>(En M EUR)</i>			
Intérêts et produits assimilés	Note 33	40 188	38 093
Intérêts et charges assimilées	Note 33	(32 240)	(35 591)
Dividendes sur titres à revenu variable		466	400
Commissions (produits)	Note 34	10 505	10 745
Commissions (charges)	Note 34	(3 090)	(3 217)
Résultat net des opérations financières		4 770	10 252
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>Note 35</i>	<i>4 677</i>	<i>9 307</i>
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>Note 36</i>	<i>93</i>	<i>945</i>
Produits des autres activités	Note 37	15 383	16 084
Charges des autres activités	Note 37	(14 116)	(14 843)
Produit net bancaire		21 866	21 923
Frais de personnel	Note 38	(8 616)	(8 172)
Autres frais administratifs		(6 040)	(5 348)
Dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(872)	(785)
Résultat brut d'exploitation		6 338	7 618
Coût du risque	Note 40	(2 655)	(905)
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées		3 683	6 713
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	Note 41	-	(4 911)
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées		3 683	1 802
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(8)	44
Gains ou pertes nets sur autres actifs ⁽¹⁾		633	40
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 18	(300)	-
Résultat avant impôts		4 008	1 886
Impôts sur les bénéfices	Note 42	(1 235)	(282)
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 773	1 604
Intérêts minoritaires		763	657
Résultat net part du Groupe		2 010	947
Résultat par action	Note 43	3,38	1,84 *
Résultat dilué par action	Note 43	3,36	1,82 *

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

(1) La cession de 50 % de la participation du Groupe dans Fimat lors de la création de Newedge a généré une plus-value de 602 M EUR.

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers									
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact Impôt	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts Minoritaires (cf. note 27)	Gains/pertes latents ou différés part des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
(En M EUR)													
Capitaux propres au 31 décembre 2006	577	8 154	(1 860)	19 994	48	2 355	28	(242)	29 054	4 166	212	4 378	33 432
Augmentation de capital	6	530							536			-	536
Elimination des titres auto-détenus			(1 604)	46					(1 558)			-	(1 558)
Emissions d'instruments de capitaux propres		2 081		44					2 125			-	2 125
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		213							213			-	213
Distribution 2007				(2 397)					(2 397)	(299)		(299)	(2 696)
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				(127)					(127)	(599)		(599)	(726)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	6	2 824	(1 604)	(2 434)	-	-	-	-	(1 208)	(898)	-	(898)	(2 106)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres				-		(214)	73		(141)		(15)	(15)	(156)
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat				-		(941)			(941)		(12)	(12)	(953)
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat				-				90	90				90
Résultat 2007				947					947	657		657	1 604
Sous-total				947		(1 155)	73	90	(45)	657	(27)	630	585
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence				-					-			-	-
Ecart de conversion et autres variations				(9)	(551)				(560)		(76)	(76)	(636)
Sous-total				(9)	(551)				(560)	-	(76)	(76)	(636)
Capitaux propres au 31 décembre 2007	583	10 978	(3 464)	18 498	(503)	1 200	101	(152)	27 241	3 925	109	4 034	31 275
Augmentation de capital (cf. note 27)	143	4 474							4 617			-	4 617
Elimination des titres auto-détenus ⁽¹⁾			1 974	(9)					1 965			-	1 965
Emissions d'instruments de capitaux propres (cf. note 27)		3 576		95					3 671			-	3 671
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions ⁽²⁾		189							189			-	189
Distribution 2008 (cf. note 27)				(581)					(581)	(340)		(340)	(921)
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽³⁾⁽⁴⁾				(224)					(224)	495		495	271
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	143	8 239	1 974	(719)		-	-	-	9 637	155	-	155	9 792
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres						(2 950)	306		(2 644)		(60)	(60)	(2 704)
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat						(340)	-		(340)		6	6	(334)
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat								797	797				797
Résultat 2008				2 010					2 010	763		763	2 773
Sous-total	-	-	-	2 010		(3 290)	306	797	(177)	763	(54)	709	532
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence									-			-	-
Ecart de conversion et autres variations ⁽⁵⁾				(4)	(612)				(616)		(96)	(96)	(712)
Sous-total	-	-	-	(4)	(612)	-	-	-	(616)	-	(96)	(96)	(712)
Capitaux propres au 31 décembre 2008 ⁽⁶⁾	726	19 217	(1 490)	19 785	(1 115)	(2 090)	407	645	36 085	4 843	(41)	4 802	40 887

(1) Au 31 décembre 2008, les 23 331 979 actions détenues par les sociétés du Groupe, à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 4,02 % du capital de Société Générale. Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés est de 1 490 M EUR, dont 203 M EUR au titre des activités de transaction.

L'évolution de l'autocontrôle sur l'année 2008 s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Activités de Transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Annulation de 10 000 000 d'actions		1 218	1 218
Cessions nettes d'achats	595	161	756
	595	1 379	1 974
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	6	(21)	(15)
Dividendes attachés et éliminés des résultats consolidés	(2)	8	6
	4	(13)	(9)

(2) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres relatif à l'année 2008 est de 189 M EUR : 39 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre des plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions, 85 M EUR dans le cadre d'un Plan d'attribution gratuite d'actions, et 65 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié.

(3) Conformément aux principes comptables indiqués dans la note 1, les transactions relatives à des intérêts minoritaires sont traitées comptablement comme des opérations de capitaux propres. En application de ce principe :

- les plus ou moins-values réalisées lors de cessions de filiales consolidées en intégration globale qui n'entraînent pas une perte de contrôle exclusif sont enregistrées en capitaux propres ;
- les écarts d'acquisition complémentaires liés aux engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale et aux rachats d'intérêts minoritaires postérieurs à la prise de contrôle exclusif sont enregistrés en capitaux propres.

Le résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe est, dans le bilan, affecté aux réserves, part du Groupe.

Détail des impacts au 31 décembre 2008 :

Annulation plus-value de cession	0
Rachats de minoritaires ne faisant pas l'objet d'une option de vente	(242)
Transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires minoritaires	(7)
Résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe affecté aux réserves, part du Groupe	25
Total	(224)

(4) Les 495 M EUR de mouvements relatifs à l'année 2008 enregistrés dans les réserves des intérêts minoritaires sont principalement dus à :

- 511 M EUR à l'intégration globale de Rosbank suite à l'exercice de l'option d'achat portant sur 30 % + 2 actions du capital de Rosbank ;
- (75) M EUR à l'acquisition des 7,57 % des minoritaires de Rosbank par Société Générale suite à l'offre obligatoire aux minoritaires lancée lors de la prise de participation majoritaire ;
- 58 M EUR à la diminution du pourcentage d'intérêt du groupe Société Générale dans Boursorama suite à l'arrivée à échéance de deux tiers des options de vente cédées à Hodefi lors du rachat de CaixaBank ;
- 13 M EUR à l'augmentation de capital de SG Maroc ;
- 21 M EUR à l'augmentation de capital de UIB ;
- (25) M EUR au reclassement du résultat afférent aux intérêts minoritaires représentatifs d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres, des réserves des minoritaires aux réserves parts du Groupe.

(5) La variation sur l'année 2008 de l'écart de conversion en part du Groupe s'élève à (612) M EUR. Cette variation est principalement liée à la dépréciation par rapport à l'euro du Rouble pour (228) M EUR, de la Livre Sterling pour (223) M EUR, de la Couronne norvégienne pour (73) M EUR, du Won coréen pour (71) M EUR, du Leu roumain pour (62) M EUR, du Real brésilien pour (51) M EUR, et du Dollar US pour 85 M EUR.

La variation de l'écart de conversion en part Hors Groupe s'élève à (96) M EUR. Elle s'explique essentiellement par l'appréciation du Dollar US par rapport à l'euro pour 20 M EUR, et de la dépréciation par rapport à l'euro du Rouble pour (52) M EUR, du Leu roumain pour (49) M EUR et de la Couronne tchèque pour (12) M EUR.

(6) Les écarts de réévaluation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente s'élevant à (2 090) M EUR au 31 décembre 2008 se décomposent comme suit :

- plus-values latentes : 2 159 M EUR ;
- moins-values latentes sur actifs reclassés en Prêts et créances : (902) M EUR (à reprendre par résultat sur la durée de vie résiduelle des prêts et créances concernés) ;
- moins-values latentes sur les portefeuilles des filiales d'assurances : (2 597) M EUR, neutralisés par la participation aux bénéfices différée à hauteur de 2 075 M EUR (cf. note 32) ;
- moins-values latentes sur les portefeuilles des autres entités : (2 825) M EUR, portant quasi-intégralement sur des titres de dettes (45) M EUR de moins-values latentes sur titres de capitaux propres). Pour ces titres de dettes, conformément aux principes comptables du Groupe, l'absence d'événement révélateur d'une situation de risque avéré de crédit sur les émetteurs a conduit à maintenir en capitaux propres les moins-values latentes constatées (cf. note 1).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Bénéfice net après impôt (I)	2 773	1 604
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 665	2 383
Dotations nettes aux provisions	(16)	5 120
Dotations nettes aux provisions sur perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées	(6 382)	6 382
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	8	(44)
Impôts différés	768	(2 219)
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(1 018)	(954)
Variation des produits constatés d'avance	(134)	(338)
Variation des charges constatées d'avance	(25)	181
Variation des produits courus non encaissés	164	(575)
Variation des charges courues non décaissées	308	90
Autres mouvements	5 602	1 457
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	1 940	11 483
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾ (III)	(4 677)	(9 307)
Opérations interbancaires ⁽²⁾	(16 449)	(457)
Opérations avec la clientèle ⁽³⁾	(43 820)	(35 792)
Opérations sur autres actifs / passifs financiers ⁽⁴⁾	55 695	44 573
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	(5 150)	(996)
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)	(9 724)	7 328
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)	(9 688)	11 108
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	(811)	438
Immobilisations corporelles et incorporelles	(3 293)	(3 546)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	(4 104)	(3 108)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires ⁽⁵⁾	9 235	(2 182)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 644	6
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)	10 879	(2 176)
FLUX NET DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C)	(2 913)	5 824
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	8 320	5 175
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	6 368	3 689
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice ⁽⁶⁾		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	7 242	8 320
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	4 533	6 368
VARIATION DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 913)	5 824

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

(2) Dont (6 115) M EUR reclassés vers les prêts et créances sur les établissements de crédit (cf. note 9).

(3) Dont (22 331) M EUR reclassés vers les prêts et créances sur la clientèle (cf. note 10).

(4) Dont 24 264 M EUR reclassés du portefeuille de transaction (cf. note 6), 4 344 M EUR reclassés des actifs financiers disponibles à la vente (cf. note 8) et (890) M EUR reclassés vers les actifs financiers disponibles à la vente (cf. note 8).

(5) Dont augmentations de capital pour 155 M EUR assorties de primes d'émissions de 5 788 M EUR diminuée des frais nets d'impôt liés à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 109 M EUR, soit un montant net de 5 679 M EUR et émission d'un TSS de 1 000 M EUR en mai 2008, d'un TSS de 700 M GBP en juin 2008 et en décembre 2008 un TSSDI de 1 700 M EUR (cf. note 27).

(6) Dont 1 477 M EUR de trésorerie relative à Rosbank.

■ NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 17 février 2009.

Note 1

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2008.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

NORMES IFRS APPLIQUÉES PAR LE GROUPE À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2008

● Amendements à IAS 39 et IFRS 7 : reclassement d'actifs financiers

Le 15 octobre 2008, l'Union européenne a adopté les amendements des normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

L'amendement de la norme IAS 39 offre la faculté, dans certaines conditions, de reclasser des actifs financiers non dérivés :

- hors de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers d'autres catégories ;
- hors de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances ».

L'amendement de la norme IFRS 7 requiert la présentation de nouvelles informations relatives aux transferts visés par ces modifications.

Le Groupe a utilisé la faculté de reclassement offerte par la norme IAS 39 à compter du 1^{er} octobre 2008. L'incidence de ces amendements est décrite dans la note 11.

L'IASB (International Accounting Standards Board) a par ailleurs publié le 27 novembre 2008 un deuxième amendement relatif aux reclassements d'actifs financiers, non adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2008, qui précise les conditions d'une possible application rétroactive des reclassements au 1^{er} juillet 2008. Ce nouvel amendement n'a pas d'incidence sur le traitement des reclassements réalisés par le Groupe à compter du 1^{er} octobre 2008.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2007 et en 2008.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent, tout particulièrement dans le contexte de la crise financière qui s'est développée pendant l'année 2008, des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*, *Instruments dérivés de couverture* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* (cf. notes 1 et 3), ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (*Prêts et créances*, *Actifs financiers disponibles à la vente*, *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations

corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (cf. notes 1, 4 et 18) ;

- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan (cf. notes 1, 23, 24, 25 et 32) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (cf. notes 1 et 2).

■ 1. Principes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables des pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du groupe Société Générale.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de Société Générale intégrant les succursales à l'étranger et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

● Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie

par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

● Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

● Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette filiale.

CAS PARTICULIERS DES ENTITÉS AD HOC

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités *ad hoc* ») sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité *ad hoc* sont les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes

de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;

- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités ad hoc contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités ad hoc qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés – Écart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Écarts d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *réserves consolidées part du Groupe*. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. À la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

ENGAGEMENTS DE RACHAT ACCORDÉS À DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière ou bien être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé

initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique *Autres passifs* ;

- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux intérêts minoritaires. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des *Intérêts minoritaires* sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont intégralement comptabilisées dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des *Intérêts minoritaires* et des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux intérêts minoritaires faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique *Intérêts minoritaires* au compte de résultat consolidé.

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux, la répartition par métier constituant le niveau primaire et la répartition géographique le niveau secondaire.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous-pôle d'activité les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous-pôle à l'exception du pôle Gestion Propre incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous-pôle est réaffectée au pôle Gestion Propre. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Le Groupe est géré en cinq pôles d'activité :

- Réseaux France qui couvre la Banque de détail en France (réseaux domestiques Société Générale et Crédit du Nord) ;
- Réseaux Étranger qui regroupe les banques de détail à l'étranger (BHFME) ;
- Services Financiers (DSFS) qui regroupe les sociétés de Financements spécialisés aux entreprises (financement des

ventes, activités de location), les financements des particuliers et les activités d'assurances vie et dommages ;

- la Gestion d'actifs et Services aux Investisseurs (GIMS) comprenant la Gestion Mobilière, la Gestion Privée, Boursorama et le métier Titres (GSSI) incluant les activités exercées par Newedge ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale ;
- la Banque de Financement et d'Investissement (SGCIB) regroupant, d'une part, la Banque de Financement et Taux (Financements structurés, activités de taux, change et trésorerie, financement et trading sur matières premières, banque commerciale) et, d'autre part, les activités Actions et Conseils.

À ces cinq pôles d'activité s'ajoute la Gestion Propre qui représente notamment la fonction centrale financière du Groupe vis-à-vis des pôles.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au Groupe. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activité est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activité. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté à la Gestion Propre.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les

activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

■ 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

OPÉRATIONS EN DEVICES

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle du Groupe) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti en euro en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement

disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas ou n'est plus considéré comme actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors le Groupe peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout intervenant de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en

résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit, sauf à maturité ou lors de cessions éventuelles avant terme pour certains produits compte tenu de leur complexité. Dans le cas de produits émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix du produit. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

• Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

• Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont

enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 telle que définie dans l'amendement publié en juin 2005. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférent. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

• Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur

acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

● Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date d'arrêté. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains ou pertes latents ou différés*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation durable de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective ; en revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédits*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

- **Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du

transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. À l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- **Instruments financiers dérivés de transaction**

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* au compte de résultat.

- **Instruments financiers dérivés de couverture**

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couvert, le risque faisant l'objet de la

couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste

Produits et charges d'intérêts du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises dans des filiales

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net sont inscrites dans les capitaux propres en *Gains ou pertes latents ou différés* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes,
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci-avant.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

• Actifs financiers évalués au coût amorti

À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *Coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en *Coût du risque* une perte représentant

la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de scénarii de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La dépréciation d'un actif disponible à la vente est constatée en charge dans le compte de résultat dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, la nécessité de constater une dépréciation est analysée dès lors qu'une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition est observée. Le caractère significatif de la baisse du cours coté est apprécié en prenant en considération les circonstances de cette baisse et notamment la durée de la période de déclin et l'amplitude de la baisse ainsi observée. À cet effet, une baisse significative (plus de 20 %) du cours moyen du titre sur 12 mois par rapport à son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation dès lors que

la diminution de juste valeur du titre reste également significative à la date de clôture ; une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat sur la base du cours coté du titre si le Groupe estime ainsi que son investissement pourrait ne pas être recouvré.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, une analyse qualitative de leur dépréciation durable est effectuée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulés *Gains ou pertes latents ou différés* et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILÉES

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. À défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilées* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique *Charges des autres activités* du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan.

Les immobilisations issues d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont classés en Immeubles de placement. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles*. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant *a minima* les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupe électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
	Protection incendie	
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêté. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unité génératrice de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des*

immobilisations corporelles et incorporelles, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont classés au sein du *Produit net bancaire* dans la rubrique *Produits des autres activités*.

PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les

engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉES

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

• Titres subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et n'intégrant pas des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts ainsi

que les actions émises par une filiale du Groupe dans le cadre du financement de son activité de crédit-bail immobilier sont qualifiés d'instruments de dettes.

Ces titres subordonnés à durée indéterminée sont alors classés en *Dettes subordonnées*.

A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

• Actions de préférence

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par des filiales du Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres et sont présentées parmi les *Intérêts minoritaires*. Les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières sont inscrites en *Intérêts minoritaires* au compte de résultat.

• Titres super subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe, ces titres ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

ACTIONS PROPRES

Les actions Société Générale détenues par le Groupe et les actions de filiales contrôlées de façon exclusive par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ainsi que les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits lors de leur enregistrement initial parmi les capitaux propres. Les primes payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en *Capitaux propres*, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendu.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestation de services et autres*.

Dans le cadre des opérations de syndication, les commissions de prise ferme et de participation relatives à la fraction de financement placée sont prises en résultat à la fin de la période de syndication dès lors que le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est comparable à celui revenant aux autres participants. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération. Ces commissions sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Produits de commissions – Opérations sur marchés primaires*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le

montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENT SUR BASE D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OU ACTIONS ÉMISES PAR DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Les paiements en actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

• Le plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement et abondement*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt)

applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

• Autres paiements basés sur des actions

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer via ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces options, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Instruments de capitaux propres et réserves liées* en capitaux propres. À chaque date d'arrêté, le nombre d'options dont l'exercice est attendu est révisé pour ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (options d'achat d'actions sur sociétés non cotées et rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur de ces options est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement.

COÛT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* se limite aux dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

PERTE NETTE SUR ACTIVITÉS DE MARCHÉ NON AUTORISÉES ET DISSIMULÉES

Le Groupe a mis à jour les 19 et 20 janvier 2008 des activités non autorisées et dissimulées d'une ampleur exceptionnelle portant sur des prises de positions directionnelles réalisées

principalement courant 2007 et début 2008 par un trader en charge d'activités de marché sur des instruments dérivés « plain vanilla » sur indices boursiers européens. L'identification et l'analyse de ces positions, les 19 et 20 janvier 2008, ont conduit le Groupe à les clôturer dans les meilleurs délais dans le respect de l'intégrité des marchés.

Pour l'information de ses actionnaires et du public, le Groupe a estimé que l'application des dispositions des normes IAS 10 « Événements postérieurs à la date de clôture » et IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation » pour le traitement comptable des opérations relatives à ces activités non autorisées et à leur débouclage était contraire à l'objectif des états financiers décrit dans le *Cadre* des normes IFRS. Le Groupe a considéré que pour parvenir à la présentation d'une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2007, il était plus approprié de constater dans le résultat consolidé de l'exercice 2007, en l'isolant dans une rubrique supplémentaire du compte de résultat consolidé intitulée *Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées*, l'intégralité des conséquences financières des opérations conclues dans le cadre de ces activités non autorisées. À cet effet, et conformément aux paragraphes 17 et 18 de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe a décidé de s'écarter des dispositions des normes IAS 10 « Événements postérieurs à la date de clôture » et IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » en comptabilisant dans le résultat consolidé de l'exercice 2007 une provision pour le coût total d'arrêt des activités non autorisées. Ce traitement a été présenté aux autorités de supervision bancaire (Secrétariat général de la Commission Bancaire) et de marché (Autorité des Marchés Financiers) afin d'en valider la compatibilité avec le cadre réglementaire.

La provision ainsi comptabilisée dans le résultat de l'exercice 2007 a été reprise dans le résultat de l'exercice 2008 concomitamment à l'enregistrement en charge du coût d'arrêt de ces activités.

Les incidences du traitement comptable ainsi appliqué sont présentées dans la note 41.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

• Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôt sur les bénéfices* du compte de résultat.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation.

Des actifs d'impôt différé peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat consolidé à l'exception des impôts différés se rapportant à des gains ou pertes enregistrés directement en capitaux propres parmi les *Gains ou pertes latents ou différés*, pour lesquels la charge ou le produit est inscrit dans cette même rubrique des capitaux propres.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE

• Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

• Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de support à ces contrats. Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

En application des principes définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes. Un actif de participation aux bénéfices différée est comptabilisé si son imputation sur des participations futures est fortement probable. Le caractère recouvrable de cet actif est testé sur la base d'un modèle déterministe prenant en compte les recommandations du Conseil National de la Comptabilité et également au travers du test d'adéquation des passifs.

Le test d'adéquation des passifs est effectué semestriellement au moyen d'un modèle stochastique faisant appel à des hypothèses de paramètres conformes à ceux utilisés pour la MCEV (Market Consistent Embedded Value).

■ 3. Présentation des états financiers

UTILISATION DU FORMAT D'ÉTATS DE SYNTHÈSE BANCAIRE RECOMMANDÉ PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par la recommandation de l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, n° 2004 R 03 du 27 octobre 2004.

Afin de fournir une information plus pertinente pour la compréhension de la performance financière du Groupe en 2007, la perte nette globale avant impôt liée aux clôtures des positions directionnelles prises dans le cadre des activités de marché non autorisées et dissimulées mises au jour les 19 et 20 janvier 2008 est présentée dans une rubrique supplémentaire du compte de résultat consolidé intitulée « Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées ».

RÈGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe inscrit au bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique ;
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations ;
- ils sont conclus dans le cadre d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour ;
- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

Le Groupe inscrit également au bilan le montant net de la juste valeur des options sur indices, négociées sur un marché organisé, ayant comme sous-jacents des actions au sein d'une même entité juridique qui respectent les conditions suivantes :

- le marché sur lequel elles sont traitées oblige un règlement en net ;
- elles sont traitées dans le cadre d'une même stratégie ;
- elles sont négociées sur le même marché organisé ;
- le dénouement des options par livraison physique des actifs sous-jacents n'est pas possible sur ces marchés organisés ;
- elles ont les mêmes caractéristiques (compensation des options d'achat avec des options d'achat d'une part et des options de vente avec des options de vente d'autre part) ;
- elles ont le même sous-jacent, la même devise et la même date d'échéance.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

À fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles étaient présumées avoir été émises en vertu de plans d'options. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

■ 4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2008. Ces normes et interprétations n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2009 ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe en 2008.

NORMES COMPTABLES OU AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Normes ou interprétations :	Dates d'adoption par l'Union européenne :	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 8 « Segments opérationnels »	21 novembre 2007	1 ^{er} janvier 2009
IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »	17 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunts »	10 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendement à IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »	16 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »	16 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009
IFRIC 14 « Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum »	16 décembre 2008	1 ^{er} janvier 2009

- **IFRS 8 « Segments opérationnels »**

Cette norme modifiera l'information sectorielle tant dans sa définition que dans les informations à présenter dans les notes annexes.

- **IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »**

Cette norme révisée aura pour seul effet de modifier le format de présentation des états de synthèse du Groupe.

- **Amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts »**

Cet amendement a pour objet de supprimer l'option de comptabilisation en charges de l'intégralité des coûts d'emprunt et de rendre obligatoire leur capitalisation quand ils sont directement attribuables à l'acquisition, la production ou la construction d'un actif éligible. Il n'aura cependant pas d'effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe dans la mesure où ce dernier applique déjà le traitement optionnel qui sera ainsi rendu obligatoire par cet amendement.

- **Amendement à la norme IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »**

Cet amendement vient apporter des éclaircissements sur la définition des conditions d'acquisition des droits et sur la

comptabilisation des conditions accessoires à l'acquisition des droits et l'annulation de plans de paiements en actions. L'application future de cet amendement ne devrait avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

- **IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »**

Cette interprétation précise le traitement comptable des programmes de fidélité. Les traitements comptables actuellement appliqués par le Groupe étant cependant comparables aux dispositions de cette interprétation, l'application future de cette dernière ne devrait donc avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

- **IFRIC 14 « Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum »**

Cette interprétation fournit des indications sur la manière d'apprécier l'actif disponible (lié à des remboursements ou des réductions de cotisations futures) qui peut être comptabilisé au titre d'un excédent d'actif mais qui doit tenir compte des incidences d'une obligation de financement minimum. L'application future de cette interprétation ne devrait avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 31 DÉCEMBRE 2008

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amélioration des IFRS	22 mai 2008	1 ^{er} janvier 2009
IFRIC 12 « Accords de concession de services »	30 novembre 2006	1 ^{er} janvier 2008
IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers »	3 juillet 2008	1 ^{er} janvier 2009
IFRIC 16 « Couverture d'investissement net à l'étranger »	3 juillet 2008	1 ^{er} octobre 2008
IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires »	27 novembre 2008	1 ^{er} juillet 2009
IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels »	10 janvier 2008	1 ^{er} juillet 2009
Amendements à IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables à la juste valeur et obligations à la liquidation »	14 février 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendements à IFRS 1 et IAS 27 « Coût de l'investissement dans une filiale, une entité sous contrôle conjoint ou sous influence notable »	22 mai 2008	1 ^{er} janvier 2009
Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – éléments couverts éligibles »	31 juillet 2008	1 ^{er} juillet 2009
IFRS 1 révisée « Première adoption des normes internationales d'information financière »	27 novembre 2008	1 ^{er} juillet 2009

• Amélioration des IFRS

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 35 amendements mineurs venant modifier 20 normes. Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 23 janvier 2009. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 sauf pour les amendements d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » dont la date de première application est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

• IFRIC 12 « Accords de concession de services »

Cette interprétation précise le traitement comptable des concessions. Ne concernant pas les activités du Groupe, cette interprétation n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

• IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers »

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant d'une activité de vente de biens immobiliers, en particulier dans le cas de la vente d'immeubles résidentiels.

• IFRIC 16 « Couverture d'investissement net à l'étranger »

Cette interprétation précise le traitement comptable des opérations de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger. L'application future de cette interprétation ne

devrait avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

• IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires »

Cette interprétation traite des problématiques d'évaluation et de comptabilisation des distributions de dividendes en nature aux actionnaires.

• IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels »

Ces normes révisées ont pour objet de modifier le traitement des acquisitions et cessions de filiales consolidées.

• Amendements aux normes IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables à la juste valeur et obligations à la liquidation »

Ces amendements, adoptés par l'Union européenne le 22 janvier 2009, viennent préciser le classement comptable des instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation de l'émetteur.

• Amendements aux normes IFRS 1 et IAS 27 « Coût de l'investissement dans une filiale, une entité sous contrôle conjoint ou sous influence notable »

Ces amendements, adoptés par l'Union européenne le 23 janvier 2009, ne concerneront que les entités présentant pour la première fois leurs comptes individuels en IFRS.

● **Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – éléments couverts éligibles »**

Cet amendement vient préciser les modalités d'application des dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture dans deux cas particuliers : la couverture du risque d'inflation et la prise en compte de la valeur temps des options dans la relation de couverture.

● **IFRS 1 révisée « Première adoption des normes internationales d'information financière »**

Cette révision de la norme IFRS 1 porte exclusivement sur sa structure de présentation qui a été totalement remaniée et simplifiée, tandis que son contenu technique est resté quant à lui inchangé.

Note 2

Évolution du périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises

■ 1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 873 sociétés au 31 décembre 2008 :

- **730** sociétés intégrées globalement ;
- **102** sociétés intégrées proportionnellement ;
- **41** sociétés mises en équivalence.

Ne sont retenues dans le périmètre de consolidation que les entités qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe et, en particulier, celles dont le total de bilan est supérieur à 0,02 % de celui du Groupe dans le cas d'une intégration globale ou proportionnelle ou dont la quote-part Groupe dans les capitaux propres est supérieure à 0,10 % des capitaux propres consolidés du Groupe. Ces critères ne s'appliquent pas aux paliers de sous-consolidation.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2008, par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2007, sont les suivantes :

- Au cours du premier semestre 2008 :
 - Newedge, entité issue du regroupement des activités de courtage exercées par Fimat et Calyon Financial, est consolidée par intégration proportionnelle.
 - Le Groupe a décidé d'exercer le 20 décembre 2007 son option d'achat portant sur 30 % plus deux actions du capital de Rosbank. Au 13 février 2008, il détenait 50 % plus une action. Suite à cette prise de participation majoritaire, le

Groupe a lancé, conformément à la législation russe, une offre de rachat aux minoritaires. Depuis le 12 mai 2008 suite à la clôture de cette offre, Société Générale détient 57,57 %. Rosbank, auparavant mise en équivalence, est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2008.

- Société Générale par l'intermédiaire de Société Générale Securities Services SpA a acquis l'activité services titres de Capitalia en Italie.
- Le Groupe a intégré dans le périmètre Canadian Wealth Management. Cette société est consolidée par intégration globale.
- Au sein du sous pôle SGAM, un fonds a été consolidé par intégration globale, le Groupe ayant assuré sa liquidité. Cinq fonds consolidés au 31 décembre 2007 sont sortis du périmètre de consolidation car leur liquidité est désormais assurée de façon indépendante.
- La participation dans TCW a été portée à 100 %, soit une augmentation de 1,60 % par rapport au 31 décembre 2007, suite à l'exercice d'options d'achat par le groupe Société Générale. Les actions détenues par les salariés faisaient l'objet d'options d'achat et de vente décalées, à des prix d'exercice dépendants des performances ultérieures.
- La participation dans SG Private Banking Suisse (ex CBG) a été portée à 100 %, soit une augmentation de 22,38 % par rapport au 31 décembre 2007, suite à l'exercice d'options de vente par les actionnaires minoritaires.
- La participation dans Boursorama est passée de 75,43 % à 62,35 % suite à l'arrivée à échéance de deux tiers des options de vente cédées à Hodefi lors du rachat de CaixaBank.
- Au cours du second semestre 2008 :
 - Société Générale par l'intermédiaire de SG Hambros a acquis les activités de gestion de fortune d'ABN AMRO à Gibraltar.
 - Le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation la société PEMA GmbH, détenue à 100 %.
 - Le fonds Arrow Offshore, détenu à 100 % par Société Générale a été consolidé par intégration globale.
 - Le fonds Permal PJM Ltd., détenu à 100 % par Société Générale a été consolidé par intégration globale.
 - Le Groupe a augmenté sa participation dans U.I.B. à hauteur de 4,86 %, portant son taux de détention à 57,20 %.
 - La participation dans SG Private Banking Belgique a été portée à 100 %, soit une augmentation de 1,04 % par rapport au 31 décembre 2007, suite à l'exercice d'options de vente par les actionnaires minoritaires.
 - La participation dans Splitska Banka a été portée à 100 %, soit une augmentation de 0,24 % par rapport au 31 décembre 2007.

- Le Groupe a souscrit à l'augmentation de capital de SG Maroc portant ainsi son taux de détention à 56,91 % au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 3,89 %.
- La participation dans EQDOM a été portée à 45,41 %, soit une augmentation de 0,25 % par rapport au 31 décembre 2007.
- La participation dans Société Générale de Banques au Burkina a été portée à 44,48 %, soit une augmentation de 2,20 % par rapport au 31 décembre 2007.
- La participation dans BRD a été portée à 58,54 %, soit une augmentation de 0,22 % par rapport au 31 décembre 2007.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandons d'activité » et compte tenu de la signature d'un accord avec GLG Partners, Inc., les actifs et passifs de SGAM UK ont été reclassés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés.

■ 2. Regroupements d'entreprises

Les principaux regroupements d'entreprises réalisés au cours de l'année 2008 par le Groupe sont présentés ci-après :

Acquisition de 37,57 % de Rosbank conduisant le Groupe à un contrôle exclusif avec un pourcentage d'intérêt de 57,57 %

Société Générale, détenteur de 20 % moins une action de la banque russe Rosbank depuis septembre 2006, a levé ses options d'achat portant sur 30 % plus deux actions le 13 février 2008 conformément à ce qui avait été annoncé le 20 décembre 2007.

Avec 50 % + 1 action, Société Générale, désormais actionnaire majoritaire de Rosbank, a ainsi lancé une offre obligatoire de rachat aux minoritaires comme le prévoyait la loi russe. Suite à la clôture de cette offre le 12 mai 2008, Société Générale détient 57,57 % du capital de Rosbank.

En date d'acquisition, les actifs et passifs identifiables de Rosbank ont été comptabilisés en juste valeur et sont composés essentiellement de créances sur établissements de crédit et de créances sur la clientèle (10 353 M EUR), de titres de trading (522 M EUR), d'immobilisations (272 M EUR), de dettes envers la clientèle et dettes envers les établissements de crédit (8 566 M EUR), de titres de dette émis (1 224 M EUR) et de dettes subordonnées (185 M EUR).

L'écart d'acquisition définitif constaté dans les comptes consolidés du Groupe est présenté ci-après :

(En M EUR)

Prix d'acquisition	1 691
Frais liés à l'acquisition	16
Sous-total	1 707
Juste valeur de l'actif net acquis par le Groupe (50 %)	471
Ecart d'acquisition *	1 236

* Converti au taux de clôture EUR/RUB du 31 décembre 2007. Cet écart d'acquisition s'établit à 1 057 M EUR au 31 décembre 2008 compte tenu de l'évolution de la parité EUR/RUB au cours de l'année 2008.

Rosbank qui était consolidée par mise en équivalence à hauteur de 20 % jusqu'au 31 décembre 2007, a été consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2008.

Rosbank a contribué au résultat net de l'ensemble consolidé pour un montant de 102 M EUR au titre de l'année 2008.

Newedge : joint-venture entre les courtiers de Crédit Agricole et de Société Générale

Newedge, créée le 2 janvier 2008, est la filiale de courtage détenue à 50/50 par Crédit Agricole et Société Générale issue de la fusion Calyon Financial et Fimat.

Société Générale a apporté 100 % de sa participation dans les entités Fimat et reçu 50 % des titres du nouvel ensemble Newedge. L'écart d'acquisition provisoire lié à l'opération s'élève à 424 M EUR après prise en compte des frais liés à l'acquisition et la plus-value dégagée est de 602 M EUR.

Ayant une position dominante dans son cœur de métier – Futures Commission Merchant (FCM) – Newedge se classe parmi les 5 premiers acteurs mondiaux de l'exécution et de la compensation sur l'ensemble des 10 plus importantes Bourses d'échanges. Fort d'un réseau international de 25 implantations dans 17 pays, Newedge offre à sa clientèle une gamme complète de services de compensation et d'exécution sur les options et contrats à terme de produits financiers et de matières premières ainsi que sur les produits de taux, de change, les actions et les matières premières traitées de gré à gré (OTC). Newedge propose également un ensemble de services à valeur ajoutée tels que le prime brokerage, le financement d'actifs, une plateforme électronique de négociation et de routage d'ordres, du cross margining, le traitement et le reporting centralisé des portefeuilles clientèle. Newedge permet à sa clientèle institutionnelle d'accéder à plus de 70 marchés actions et dérivés dans le monde.

En date d'acquisition, les actifs et passifs identifiables de Calyon Financial ont été comptabilisés en juste valeur de manière provisoire. Ils sont composés essentiellement de créances sur les établissements de crédit (20 335 M EUR), d'actifs financiers à la juste valeur par résultat (3 015 M EUR), de dépôts et fonds de garantie liés à l'activité de courtage (1 418 M EUR), de dettes envers les établissements de crédit (19 856 M EUR) et de dépôts de garantie des clients (3 563 M EUR).

L'écart d'acquisition provisoire constaté dans les comptes consolidés du Groupe est présenté ci-après :

(En M EUR)

Prix d'acquisition	630
Frais liés à l'acquisition	10
Sous-total	640
Juste valeur de l'actif net acquis par le Groupe (50 %)	216
Ecart d'acquisition	424

Newedge a été consolidée par intégration proportionnelle à hauteur de 50 % à partir du 1^{er} janvier 2008.

Newedge a contribué au résultat net de l'ensemble consolidé pour un montant de 57 M EUR au titre de l'année 2008.

Note 3

Juste valeur des instruments financiers

Cette note précise, dans une première partie, les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes : note 6 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », note 7 « Instruments dérivés de couverture », note 8 « Actifs financiers disponibles à la vente », note 9 « Prêts et créances sur les établissements de crédits », note 10 « Prêts et créances sur la clientèle », note 12 « Opérations de location financement et assimilés », note 13 « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », note 19 « Dettes envers les établissements de crédit », note 20 « Dettes envers la clientèle » et note 21 « Dettes représentées par un titre ».

Dans une deuxième partie, elle détaille les méthodes retenues pour la valorisation des instruments financiers affectés par la crise financière.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

■ 1. Méthodes de valorisation

1.1. INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués en juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif, ces prix étant ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des produits dérivés négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les swaps ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe qui complètent cette validation a priori par des contrôles de cohérence a posteriori. Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles mensuels approfondis par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe, complétés si besoin par les réserves nécessaires (bid-ask, liquidité).

À des fins d'information en annexe des comptes consolidés, les instruments financiers en juste valeur par résultat sont distingués selon le mode de valorisation appliqué :

- Instruments *valorisés par des prix publiés sur un marché actif* : il s'agit des instruments financiers cotés sur un marché actif.
- Instruments *valorisés à l'aide de techniques de valorisation basées sur des données de marché observables* : il s'agit d'instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif mais pour lesquels la technique de valorisation utilisée fait appel à des paramètres observables ou faisant l'objet d'une cotation sur un marché actif.
- Instruments dont la *valorisation n'est pas basée sur des données de marché* : il s'agit d'instruments financiers non cotés sur un marché actif et pour lesquels une part significative des données utilisées pour la valorisation ne répond pas aux critères d'observabilité ou ne fait pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement et basées sur un consensus étroit.

À titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché. Cela a été le cas au cours du premier semestre 2008, sur un ensemble de CDO (Collateralized Debt Obligations), CLO (Collateralized Loan Obligations), ABS (Asset Backed Securities), CMBS (Commercial Mortgage Backed Securities) américains (cf. § 2 – Instruments financiers affectés par la crise financière).

• Actions (titres à revenu variable)

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- quote-part d'actif net réévalué détenue ;
- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la Société (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...) ;
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la Société (multiple de résultats, multiple d'actifs,...).

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la Société et déterminés à partir de business plans, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

• Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation (cf. note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés »). S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent la variation du risque de crédit propre du Groupe.

• Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

1.2. LES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués en juste valeur au bilan, l'information chiffrée présentée ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

• Prêts, créances et opérations de location financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux grandes entreprises est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publiés par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances et les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable, dès lors qu'il n'y a pas de fluctuation significative des spreads de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

• Dettes envers la clientèle

La juste valeur des dettes envers la clientèle est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Pour les dettes à taux variable, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

■ 2. Instruments financiers affectés par la crise financière

2.1. CAS DES RMBS (RESIDENTIAL MORTGAGE BACKED SECURITIES)

Pour les positions relatives aux obligations ayant pour sous-jacents des risques subprime sur le secteur immobilier résidentiel américain, il est devenu difficile au cours du second semestre 2007, d'observer des prix fiables individuellement sur tous les titres.

Dans ces conditions, la technique de valorisation s'est appuyée sur l'utilisation de prix observables sur les indices de référence, notamment l'indice ABX (valorisation basée sur des données de marché observables). Une duration a été déterminée pour les différents indices ABX et pour les titres RMBS en portefeuille avec des hypothèses de défaut, de recouvrement et de pré-paiement. Le spread de crédit implicite des indices a ensuite été déterminé à partir de leur prix.

Chaque obligation RMBS a été valorisée en utilisant le spread de crédit de son indice ABX de référence (même année de production et même rating). La méthode de valorisation intègre la base (écart entre les instruments cash et les indices dérivés) ainsi que l'aspect liquidité.

Le portefeuille de RMBS subprime a été largement couvert par achat de protections sur indices ABX ou vendu ; en outre une partie du portefeuille a été transférée du *Portefeuille de transaction* en *Prêts et créances* le 1^{er} octobre 2008. L'exposition nette résiduelle après décote et couverture, en juste valeur au bilan au 31 décembre 2008 s'élève à 380 M EUR.

2.2. CAS DES CMBS (COMMERCIAL MORTGAGE BACKED SECURITIES)

De manière analogue aux RMBS, le portefeuille de CMBS est valorisé en utilisant des paramètres de marché. Chaque obligation CMBS US a été valorisée en utilisant le spread de crédit de son indice CMBX de référence (même année de production et même rating). La méthode de valorisation intègre la base (écart entre les instruments cash et les indices dérivés) ainsi que l'aspect liquidité.

Le portefeuille de CMBS a été largement couvert par achat de protections sur indices CMBX ou vendu ; en outre une partie a été transférée de *Titres de transaction* à *Prêts et créances* le 1^{er} octobre 2008. L'exposition nette résiduelle après décote et couverture, en juste valeur au bilan au 31 décembre 2008 s'élève à 524 M EUR⁽¹⁾.

2.3. CAS DES CDO (COLLATERALIZED DEBT OBLIGATION) DE RMBS

La valorisation des tranches Super Seniors de CDO de RMBS n'a pas été basée sur des transactions observables mais a été réalisée à l'aide d'un modèle utilisant des paramètres ne répondant pas aux critères d'observabilité ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

L'approche du groupe Société Générale est centrée sur la valorisation des « pools » de prêts immobiliers individuels, sous-jacents des obligations structurées, de façon à estimer la valeur fondamentale, dans un scénario prospectif de crédit stressé (par opposition à une approche « mark-to-market »), des obligations RMBS, et, par voie de conséquence, des tranches de CDO.

La méthodologie employée utilise quatre variables clés pour évaluer les pools de prêts, à savoir la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la vitesse de pré-paiement et l'horizon de défaut. Ces variables clés ont continué à être ajustées au cours de l'exercice 2008 pour refléter les changements intervenus dans l'environnement économique (taux de défaut et d'incidents de paiement, évolution des prix de l'immobilier résidentiel et pertes observées).

Pour compléter la valorisation des tranches de CDO, toutes les positions non RMBS ont été décotées en fonction de la notation et du type d'actif.

Des décotes complémentaires ont été passées de manière à prendre en compte l'illiquidité des tranches concernées.

Au troisième trimestre 2008, la méthode de valorisation a évolué afin de mieux tenir compte d'une décote de liquidité sur les sous-jacents RMBS autres que le subprime 2006 et 2007 (i.e. subprime 2005 et antérieurs, midprime et prime). Cette liquidité est définie comme la perte supplémentaire induite par une augmentation des hypothèses de pertes cumulées de 10 % (par exemple sur le 2005 de 11 % à 12,1 %).

Au total, les valorisations obtenues au 31 décembre 2008 sont cohérentes avec les niveaux de valorisation des indices ABX de référence pour ce type d'exposition sur les périmètres où la comparaison est pertinente (encours « subprime » 2006 et 2007).

Au 31 décembre 2008, l'exposition brute sur les tranches super seniors de CDO classés en *Titres de transaction*, après transfert en *Prêts et créances* et liquidation partielle, s'élève à 1,6 Md EUR (contre 4,85 Md EUR au 31/12/2007). Sur cette position, les pertes de valeur enregistrées au cours de l'exercice 2008 s'élèvent à 0,8 Md EUR et viennent affecter négativement l'encours des obligations et autres instruments de dettes en juste valeur par résultat présenté à l'actif du bilan consolidé. L'exposition nette sur ces tranches de CDO ressort ainsi à 0,9 Md EUR à la clôture de l'exercice.

(1) Hors portefeuille de dérivés de crédit exotiques.

TAUX DE PERTES CUMULÉES SUR LES ACTIFS SUBPRIME AU SEIN DES CDO

	2005	2006	2007
Hypothèses de pertes cumulées T4-07	9,0 %	23,0 %	25,0 %
Hypothèses de pertes cumulées T3-08	11,0 %	25,0 %	27,0 %
Hypothèses de pertes cumulées T4-08	11,0 %	25,0 %	27,0 %

Hypothèses de pertes totales pour le secteur immobilier résidentiel américain au 31 décembre 2008 : environ 410 Md USD.

2.4. EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE MONOLINES

Les expositions au risque de contrepartie sur les compagnies d'assurance monolines figurent en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*. La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs monolines ayant accordé des rehaussements de crédit sur les actifs comportant notamment un sous-jacent immobilier américain prend en compte la dégradation du risque de contrepartie estimé sur ces acteurs.

Compte tenu de la poursuite de l'évolution des marges de crédit, de la révision des hypothèses de pertes cumulées sur RMBS et en raison de l'effet change, l'évaluation des sommes qui pourraient être dues au groupe Société Générale au titre

des garanties monolines est passée de 1,9 Md EUR au 31 décembre 2007 à 4,2 Md EUR au 31 décembre 2008.

Cette évolution de l'exposition a conduit à un ajustement des niveaux de provisionnement, pour compléter la couverture de 1,2 Md EUR au cours de l'exercice 2008 et l'amener à 2,1 Md EUR (ces chiffres excluent ACA et Bluepoint). Ce provisionnement est calculé sur la base de l'application de taux de pertes cumulées sévères (jusqu'à 90 % sur les monolines les plus mal notées et de près de 50 % sur les monolines Investment grade).

L'exposition se décompose en 3 parties :

- l'exposition liée aux CDO de RMBS, pour lesquels notre méthodologie et les paramètres appliqués sont les mêmes que pour les CDO non assurés ;
- l'exposition liée aux CDO de non RMBS, CLO et financements d'infrastructures, pour lesquels notre méthodologie résulte de mark to stress (maximum de pertes cumulées historique sur 5 ans par classe d'actifs) et d'une réserve de liquidité découlant des mark to market ;
- l'exposition liée aux autres titres réhaussés mesurée en mark to market.

Le taux de couverture (CDS + réserves) s'élève au 31 décembre 2008 à 73 % de l'exposition brute qui résulterait d'un défaut immédiat et simultané de l'ensemble des compagnies.

EXPOSITION EN RISQUE DE CONTREPARTIE AUX « MONOLINES » (SCENARIO DE DÉFAUT IMMÉDIAT DE L'ENSEMBLE DES ASSUREURS MONOLINES CONTREPARTIES DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE)

Md EUR	31-déc-07	31-déc-08	
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	1,9	4,2	
Nominal des couvertures achetées *	(0,6)	(0,9)	
Juste valeur de la protection nette de couvertures et avant ajustements de valeur	1,3	3,3	
Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur monolines (comptabilisés sur la protection)	(0,9)	(2,1)	
Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines	0,4	1,2	
Taux de couverture global sur juste valeur	77 %	73 %	

(a) Hors contreparties en défaut : ACA à compter de fin 2007, Bluepoint au 30 septembre 2008

* Le nominal des couvertures achetées auprès de contreparties bancaires a un impact «Mark to Market» de +303 M EUR au 31 décembre 2008, neutralisé dans le compte de résultat.

Notation retenue la plus basse émise par Moody's ou S&P au 31 décembre 2008

AA : Assured Guaranty, FSA

BBB : Radian, MBIA, Ambac

B : CIFG

CCC : FGIC, Syncora Guarantee (dénommé XL Capital jusqu'en août 2008)

■ 3. Sensibilité de la juste valeur

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente et conservatrice, et plus particulièrement dans le contexte de la crise financière ; néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 décembre 2008 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée par le biais :

- soit d'une variation « normée⁽¹⁾ » des paramètres non observables : le calcul donne une sensibilité de + ou – 534 M EUR ; le métier Actions est le principal contributeur à ce chiffre ; l'augmentation des volatilités sur la plupart des marchés conduit à des écarts-types plus importants qu'en 2007 ;
- soit d'une variation « forfaitaire » de 10 % : cela concerne le taux de perte estimé par année de production des sous-jacents utilisé pour modéliser les tranches super seniors de CDO de RMBS américain ; pour une hausse de 10 % du paramètre (exemple : passage de 25 % à 27,5 %), la valorisation diminuerait de 210 M EUR, et elle augmenterait de 207 M EUR pour une baisse de 10 %⁽²⁾.

Il convient de noter que, compte tenu de niveaux de valorisation déjà conservateurs, la probabilité attachée à cette incertitude est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable.

Note 4

Gestion des risques associés aux instruments financiers

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

Les risques associés aux activités bancaires de Société Générale sont les suivants :

- **Risque de crédit** (y compris le risque pays) : Risque de perte résultant de l'incapacité des clients de la banque, d'émetteurs souverains ou d'autres contreparties à faire face

à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut aussi le **risque de contrepartie** afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation exercées par la banque. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le **risque de concentration**, qui résulte soit d'une forte exposition à un risque donné, soit d'une forte probabilité de défaut de certains groupes de contreparties.

- **Risque de marché** : Risque de perte résultant de l'évolution des prix du marché (ex. : cours des actions, des matières premières ou des devises, etc.) et des taux d'intérêt, de leurs corrélations entre eux et de leur volatilité.
- **Risque structurel de taux et de change** : Risque de perte ou de dépréciation résiduelle d'actifs inscrits ou non au bilan de la banque dû aux variations des taux d'intérêt ou de change. Les risques structurels de taux et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements, les émissions obligataires).
- **Risque de liquidité** : Risque que le Groupe ne puisse honorer ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance.

Dans le contexte particulier de la crise financière, l'ensemble de ces risques fait l'objet d'une surveillance renforcée.

■ 1. Organisation, procédures et méthodes

1.1. STRATÉGIE DE GESTION DU RISQUE

La banque opère dans des métiers, des marchés et des régions susceptibles d'engendrer des risques dont la fréquence, la gravité et la volatilité peuvent être d'ampleurs variables ou significatives. Dès lors, la capacité à gérer ses risques et calibrer ses paramètres de mesure des risques, le développement de compétences approfondies en matière de gestion des risques ainsi que la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente de la gestion du risque constituent des objectifs primordiaux pour Société Générale.

En conséquence, les missions prioritaires confiées à la gestion des risques du groupe Société Générale sont les suivantes :

- Contribuer au développement des divers métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée par les risques.
- Garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre une infrastructure performante de gestion des risques.

(1) C'est-à-dire reprenant :

- soit l'écart-type des prix de consensus utilisés pour évaluer le paramètre (TOTEM...) ;
- soit l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre ;

(2) Les positions considérées dans ce calcul :

- incluent les éventuelles couvertures des obligations considérées (CDS) ;
- incluent le cas échéant les provisions effectuées sur les CDS Monolines ;
- sont nettes des transferts de certaines obligations en Prêts et créances au 31/12/2008 (Cf. Note 11 « Transferts de portefeuille »).

Pour déterminer l'appétence du Groupe pour le risque, la direction générale prend en considération diverses informations et variables telles que :

- le couple risque et /rentabilité des différentes activités de la banque ;
- la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels, économiques et de crédit ;
- les risques souverains et macro-économiques, en particulier dans les marchés émergents ;
- et le souci d'obtenir un portefeuille équilibré des sources de profits flux de bénéfices.

1.2. PRINCIPES DE CONTRÔLE ET GOUVERNANCE DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion du risque du groupe Société Générale repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus, du Conseil d'administration aux équipes d'encadrement sur le terrain ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

En premier lieu, le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition globale aux risques de ses activités et approuve les enveloppes de risque annuelles pour les risques de marché et de crédit. La Direction générale effectue une fois par an devant le Conseil d'administration (et plus souvent si les circonstances l'exigent) des présentations sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité des comptes est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques et le respect du cadre fixé ainsi que des lois et réglementations en vigueur (conformité). Ce Comité, qui bénéficie d'exposés spécifiques de la Direction générale, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, il examine le rapport sur l'évaluation des risques et les procédures de contrôle qui est remis tous les ans à la Commission Bancaire française.

1.3. PROCESSUS DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES RISQUES

Le groupe Société Générale consacre des moyens non négligeables à l'adaptation permanente de sa gestion des risques à ses activités de plus en plus variées et veille à ce que ses mécanismes de gestion des risques fonctionnent de manière totalement conforme aux principes directeurs édictés par la réglementation bancaire, à savoir :

- Les services chargés de l'évaluation des risques doivent être totalement indépendants des directions opérationnelles.
- Une approche homogène de l'évaluation et du suivi des risques doit être appliquée dans l'ensemble du Groupe.

La mission de concevoir l'organisation de la gestion des risques et de définir les principes opérationnels régissant cette dernière incombe principalement à la Direction des Risques et, dans certains domaines, à la Direction financière.

Le Comité des risques de la banque (CORISQ) est chargé d'examiner tous les grands sujets en matière de gestion des risques. Les personnes participant aux réunions mensuelles du CORISQ, qui examine toutes les questions stratégiques d'importance, sont les membres du Comité exécutif, les responsables de pôle et les cadres de la Direction des risques. Le CORISQ a à connaître des sujets tels que : politique de prise de risque, méthodes d'évaluation, ressources humaines et matérielles, analyse des portefeuilles de crédits et du coût du risque, limites de concentration de marché et de crédit (par produit, pays, secteur, région, etc.) et politique de gestion de crise. De son côté, le Comité financier (COFI) est compétent pour les affaires relatives à la définition des politiques de financement et de liquidité et à leur planification.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment*). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au COFI pour la fixation des limites de risque et de l'appétence du Groupe pour le risque.

La Direction des risques, indépendante des entités opérationnelles du Groupe, est directement subordonnée à la Direction générale. Sa mission est de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en veillant à ce que l'organisation de la gestion des risques soit à la fois robuste et efficace. Elle emploie diverses équipes spécialisées dans la gestion opérationnelle des risques de crédit et de marché ainsi que des équipes de modélisation des risques, des chefs de projet informatique, des analystes sectoriels experts de la branche et des équipes de recherche économique.

Plus précisément, la Direction des risques :

- définit et valide les méthodes servant à analyser, évaluer, approuver et contrôler les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels ;
- procède à un examen critique des stratégies commerciales dans les domaines à risque élevé et s'efforce continuellement d'améliorer la prévision et la gestion de ces risques ;
- concourt à une évaluation indépendante en analysant les transactions engendrant un risque de crédit et en émettant une opinion de crédit sur les opérations proposées par les entités commerciales ;
- identifie tous les risques du Groupe et contrôle l'adéquation et la cohérence des systèmes informatiques de gestion des risques.

Pour sa part, la Direction financière est chargée d'évaluer et gérer les autres grands types de risque, à savoir les risques stratégiques, structurels, d'activité et de liquidité. La gestion des risques structurels de taux, de change et des risques de liquidité ainsi que le refinancement long terme du Groupe et le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés au sein du département Capital, Bilan et Réglementation de la Direction financière. En outre, le Conseil juridique interne s'assure des risques juridiques ainsi que des questions de déontologie et de conformité.

Tous les nouveaux produits et activités ainsi que les produits en cours de développement doivent être présentés au Comité nouveaux produits du métier concerné. Ce Comité nouveaux produits a pour mission de s'assurer que, avant qu'une nouvelle activité ou un nouveau produit ne soit lancé, tous les risques qu'il comporte sont parfaitement compris, mesurés et approuvés et qu'ils soient soumis à des procédures et des mécanismes de contrôle adéquats faisant appel aux systèmes d'information et de traitement appropriés.

■ 2. Les risques de crédit

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRISE DE RISQUE

● 2.1.1 Approbation et fixation des limites de risque

La politique de crédit de Société Générale s'appuie sur le principe que tout engagement comportant un risque de crédit doit reposer sur une connaissance approfondie du client, une parfaite compréhension de son activité, de la finalité, de la nature et du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance tout en gardant présentes à l'esprit l'appétence du Groupe pour le risque et sa stratégie de gestion des risques. De plus, la décision d'accorder un crédit doit aussi garantir que la rentabilité de la transaction sera suffisante pour couvrir le risque de perte en cas de défaillance.

Le processus d'approbation des risques repose sur quatre principes clefs :

- Toutes les transactions entraînant un risque de contrepartie (risque de crédit, d'absence de règlement ou de livraison et risque lié à l'émetteur) doivent être soumises à autorisation préalable.
- Le personnel chargé d'évaluer le risque de crédit ne doit pas participer à la prise de décision.
- Sous réserve des limites d'approbation concernées, c'est à la ligne-métier ou à l'unité du risque de crédit les plus qualifiés qu'il appartient d'analyser et d'approuver les risques ; ce métier ou cette unité examine toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnés de manière à garantir une approche cohérente de souscription des risques.
- Toutes les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement prendre en compte les notes de risque attribuées en interne aux contreparties telles qu'elles sont communiquées par les lignes-métiers et approuvées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites de concentration qu'elle juge appropriées à un moment donné pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques transsectoriels présentant une forte corrélation. Les limites de risque pays sont fixées de telle sorte que la limite d'exposition correcte soit assignée à chaque marché émergent sur la base des risques encourus et de la rentabilité des transactions prévue dans chacun de ces pays. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les directions opérationnelles exposées au risque ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité des grands risques. Ce dernier est un Comité *ad hoc* chargé plus précisément de rendre compte périodiquement au Comité exécutif des principales expositions du Groupe et des risques qu'elles comportent, ainsi que d'approuver la politique de prise de risque et de marketing envers les grandes entreprises qui sont des clients clefs de la banque, notamment en proposant des limites d'exposition.

● 2.1.2 Gestion du risque de contrepartie

Consciente de la forte implication du Groupe dans le domaine des marchés de capitaux internationaux, Société Générale consacre d'importantes ressources à la conception et au déploiement d'outils efficaces pour mesurer et suivre le risque de contrepartie des opérations de marché. Ce risque, qualifié également de risque de remplacement, correspond à la valeur de marché des transactions réalisées avec les contreparties et représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en

faveur du Groupe. Les transactions entraînant un risque de contrepartie regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés de gré à gré tels que les swaps, les options et les contrats à terme.

Le groupe Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi attentif de son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance d'une contrepartie et de favoriser ses activités de trading en calibrant ses limites au profit des acteurs les plus solvables du marché. Des montants d'autorisation sont donc définis pour toutes les contreparties avec qui nous traitons, quel que soit leur statut (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Sous l'effet de l'actuelle crise du crédit, Société Générale est devenue plus sensible aux signes de détérioration des profils de risque de ses contreparties, ce qui a eu pour conséquence la dégradation des notations internes d'un certain nombre de contreparties et l'abaissement des limites associées, ainsi que la mise en place de restrictions sur les catégories les plus complexes d'instruments financiers. En outre, un processus de surveillance et d'approbation particulier a été mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles.

En 2008, le groupe Société Générale a renforcé le suivi de ses risques de contreparties financières, particulièrement affectées par la crise.

2.2. MESURE DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

Le groupe Société Générale a obtenu en décembre 2007 l'autorisation de ses autorités de tutelle (sous l'égide de la Commission Bancaire) d'appliquer à la majorité de ses portefeuilles de crédit, la méthode reposant sur les notations internes (*Advanced Internal Ratings Based Approach* ou méthode IRBA) pour calculer l'exigence en fonds propres au titre du risque de crédit.

Les modèles internes de Société Générale pour la mesure quantitative du risque de crédit et le calcul du rendement des fonds propres corrigé par le risque, dont la conception a débuté au milieu des années 1990, sont utilisés par les collaborateurs (analystes crédit et chargés de clientèle) pour approuver, structurer et tarifier les transactions.

Ces modèles ont été graduellement étendus de manière à englober la grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe (Banque de détail et banque de grande clientèle) et font partie intégrante des processus opérationnels quotidiens de la banque. Leurs fonctionnalités ont en outre été enrichies de manière à modéliser les besoins en fonds propres nécessaires pour couvrir l'exposition de la banque au risque de crédit dans le cadre de Bâle II.

Le système de notation du Groupe repose sur trois grands piliers :

- les modèles de notation interne servant à mesurer les risques tant de contrepartie (exprimés sous la forme d'une probabilité de défaillance de l'emprunteur à horizon d'un an) que de transaction (exprimés sous la forme du montant de la perte qui résulterait du fait de la défaillance d'un emprunteur) ;
- un ensemble de procédures énonçant les règles pour la conception et l'utilisation des notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ;
- le jugement humain, qui doit améliorer les résultats du modèle de manière à prendre en compte des éléments n'entrant pas dans le champ de la modélisation des notations.

Pour que les autorités de réglementation autorisent l'utilisation de la méthode IRBA, les modèles de notation de la banque ont été soumis à un audit très poussé pour la totalité de ses grands portefeuilles de crédit, puis ils ont été contrôlés et soumis à des back-testing afin de garantir leur capacité opérationnelle, leur fiabilité et leur conformité aux « critères de tests d'utilisation » édictés par la réglementation Bâle II.

La modélisation du risque de crédit s'appuie sur un ensemble de procédures garantissant que les données sur les défaillances et taux de pertes qui sont nécessaires pour la modélisation et les back-testing sont fiables, homogènes et disponibles en temps voulu. Les procédures, qui formulent des règles détaillées sur l'affectation de notes aux contreparties et aux transactions, ont été étendues à tous les secteurs d'activité du Groupe au fil des ans. Les systèmes permettant d'estimer les probabilités de défaut des contreparties (*Probability of Default* ou PD) et pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* ou LGD) sont aujourd'hui pleinement opérationnels pour tous les portefeuilles de crédit relevant de la méthode IRBA.

2.3. EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Le tableau ci-dessous présente l'exposition maximale au risque de crédit des actifs financiers du Groupe, nets de dépréciations et avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales) y compris les écarts de réévaluation sur les éléments couverts ou en juste valeur au bilan.

(En M EUR)

	31.12.2008	31.12.2007
Actifs Financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	430 963	373 925
Instruments financiers dérivés de couverture	6 246	3 709
Actifs financiers disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	71 262	76 497
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	71 192	73 065
Prêts et créances émis sur la clientèle	354 613	305 173
Opérations de location financement et assimilées	28 512	27 038
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 172	1 624
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	964 960	861 031
Engagements de financement donnés	136 797	162 594
Engagements de garantie financière donnés	64 325	68 039
Provisions pour engagements par signature	(176)	(105)
Exposition des engagements hors-bilan nets de dépréciation	200 945	230 529
Total de l'exposition nette de dépréciation *	1 165 906	1 091 560

* La partie non utilisée des crédits est retenue pour sa totalité

2.4. COUVERTURE DU RISQUE DE CRÉDIT

La réduction des risques fait partie intégrante du processus commercial. La mise en place de couvertures se fait lors de la mise en place du crédit puis en fonction de l'évolution du crédit à partir de la décision de lancement d'une opération jusqu'à son échéance finale.

• Garanties et Collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque d'insolvabilité du débiteur (par exemple hypothèque ou couverture par le Crédit Logement dans le cas d'octroi de prêts hypothécaires aux particuliers). Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Par ailleurs, le groupe Société Générale a renforcé ses politiques de prise de garanties et collatéraux et d'actualisation de leur valorisation (base de collecte des sûretés, déclinaison de procédures opérationnelles).

Dans le but de réduire la prise de risques le groupe Société Générale mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles (dont CDS).

• Utilisation des dérivés de crédit

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits « corporate ». Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. La politique de gestion des surconcentrations conduit le Groupe à avoir des positions importantes de couvertures individuelles, à titre d'illustration, les dix noms les plus couverts représentent 7,3 Md EUR, soit 26 % du montant total des protections individuelles acquises.

Les montants notionnels des dérivés de crédit achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés au niveau du hors-bilan parmi les engagements de garanties reçues (les positions sont quasi exclusivement acheteuses).

En 2008, l'encours total de dérivés de crédit a diminué de 6,7 Md EUR pour atteindre un total de 43,8 Md EUR à fin décembre : 28,2 Md EUR sous forme de Credit Default Swaps (CDS) et 15,6 Md EUR sous forme de Collateralized Debt Obligations synthétiques (CDO).

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de rating supérieur ou égal à A-, la moyenne se situant en AA- et A+. Le Groupe veille par ailleurs à éviter une trop forte concentration avec une contrepartie en particulier.

Les dérivés de crédit sont utilisés d'autre part dans le cadre des activités de trading (positions à la fois acheteuses et vendeuses). Dans ces portefeuilles les positions nominales ne permettent pas d'apprécier le niveau de risque : ces activités sont suivies en VaR.

Conformément à la norme IAS 39, tous les dérivés de crédit quelle que soit l'intention de gestion sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers.

• Accords de compensation globale

Afin de réduire son exposition au risque de crédit, le Groupe conclut avec des contreparties des accords de compensation globale (contrats ISDA pour les transactions sur les instruments financiers dérivés). Ces accords de compensation globale ne donnent pas lieu, dans la plupart des cas, à une compensation comptable des actifs et des passifs financiers. Mais le risque de crédit afférent aux actifs financiers faisant l'objet d'un accord de compensation globale est réduit dans la mesure où en cas de défaut les montants dus seront réglés sur une base nette.

2.5. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

• 2.5.1. Répartition du portefeuille de crédit au bilan

Les encours du portefeuille de crédit au bilan, hors dépréciations (prêts et créances émis à la clientèle, prêts et créances émis sur les établissements de crédit et opérations de location financement et assimilées), se répartissent comme suit au 31 décembre 2008 :

Encours bruts en Md EUR	31.12.2008		
	Clientèle*	Établissements de crédit	Total
Encours non dépréciés sans impayés	365,20	43,98	409,18
Encours non dépréciés avec impayés	7,33	0,02	7,35
Dépréciés	14,67	0,24	14,91
Total encours bruts	387,20	44,24	431,44
Autres (dépréciations, pensions, ...)	(4,00)	27,00	23,00
Total	383,20	71,24	454,44

* Inclut les encours de location financement.

Encours bruts en Md EUR	31.12.2007		
	Clientèle *	Établissements de crédit	Total
Encours non dépréciés sans impayés	309,33	46,88	356,21
Encours non dépréciés avec impayés	5,09	0,01	5,10
Dépréciés	11,36	0,04	11,40
Total encours bruts	325,78	46,93	372,71
Autres (dépréciations, pensions, ...)	6,43	26,14	32,57
Total	332,21	73,07	405,28

* Inclut les encours de location financement.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 1,8 % des encours bilan non dépréciés et inclut les impayés techniques.

Cette hausse par rapport à la proportion observée au 31 décembre 2007 (1,4 % des encours bilan non dépréciés) s'explique principalement par la dégradation de la conjoncture économique qui se traduit par l'augmentation globale des impayés en particulier sur les TPE et PME ainsi que sur les particuliers.

Dans ce contexte de crise financière, les procédures de suivi des impayés ont été renforcées.

• 2.5.2. Information relative à la concentration des risques

Le groupe Société Générale assure une gestion active de ses concentrations, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille (concentration géographique et sectorielle).

La concentration individuelle est un paramètre géré au moment de l'octroi. Les contreparties représentant les expositions les plus importantes de la banque sont revues régulièrement par la Direction générale.

Au 31 décembre 2008, les engagements bilan et hors-bilan du Groupe sur ses dix premières contreparties du portefeuille Entreprises ⁽¹⁾ représentent 6 % de ce portefeuille.

De même, une gouvernance est désormais en place en matière d'analyse de portefeuille, aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique. Les conclusions de ces analyses sont présentées périodiquement aux instances de direction du Groupe.

(1) Corporate au sens portefeuille bâlois de la réglementation Bâle II, c'est à dire les Grandes entreprises (incluant les assurances et les Hedge Funds), les PME et les Financements spécialisés.

Au 31 décembre 2008, un seul secteur d'activité représente plus de 10 % de l'encours total du Groupe sur le portefeuille Entreprises s'élevant à 306 Md EUR (encours bilan + hors-bilan mesurés en EAD ⁽¹⁾).

Les 5 principaux secteurs au 31 décembre 2008 sont les secteurs Activités Financières (20 %), Services aux entreprises (8 %), Transports, Postes et Logistique (7 %), Activités immobilières (7 %) et Services collectifs (7 %), exprimés en pourcentage des encours Entreprises au bilan et hors-bilan mesurés en EAD.

Les 5 principaux secteurs au 31 décembre 2007 ⁽²⁾ étaient les secteurs Activités Financières (21 %), Services aux Entreprises (7 %), Transports, Postes et Logistique (7 %), Activités immobilières (6 %) et Commerce de gros (6 %), exprimés en pourcentage des encours bilan et hors-bilan sur le portefeuille Entreprises (représentant un encours de 292 Md EUR).

Au 31 décembre 2008, les 4 principales zones géographiques sur lesquelles se répartissent les engagements bilan et hors-bilan du portefeuille de crédit sont la France, l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord et l'Europe Centrale et Orientale (représentant respectivement 44 %, 24 %, 11 % et 11 % des engagements bilan et hors-bilan du portefeuille crédit, toutes clientèles confondues qui s'élevaient à 742 Md EUR d'EAD).

Au 31 décembre 2007, les 4 principales zones géographiques sur lesquelles se répartissent les engagements bilan et hors-bilan du portefeuille de crédit étaient la France, l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord et l'Europe Centrale et Orientale (représentant respectivement 42 %, 26 %, 15 % et 8 % des engagements bilan et hors-bilan du portefeuille de crédit, toutes clientèles confondues, soit 697 Md EUR d'EAD).

• 2.5.3. Analyse des dépréciations

Les décisions de provisionnement spécifique sur des contreparties sont prises lorsqu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération de fonds. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

En accord avec les responsables des pôles, la Direction des risques a constitué des provisions base portefeuille qui sont revues trimestriellement. Elles ont pour objectif de prendre en compte des risques de crédits avérés sur des segments de portefeuilles homogènes avant que les dépréciations ne soient identifiées individuellement.

(1) Exposition au moment du défaut (Exposure at Default – EAD), additionne la partie des prêts qui a été tirée et convertit les engagements hors-bilan au moyen du facteur de conversion de crédit pour calculer l'exposition inscrite au bilan au moment de la défaillance de la contrepartie.

(2) Au 31/12/2008 le périmètre d'analyse de la concentration géographique et sectorielle comprend également le risque émetteur, débiteur et de remplacement. Les chiffres indiqués dans la présente note correspondent aux chiffres 31/12/2007 retraités sur ce nouveau périmètre.

Au 31 décembre 2008, les encours individuellement dépréciés sur prêts et créances s'élevaient à 14,9 Md EUR (contre 11,4 Md EUR au 31 décembre 2007).

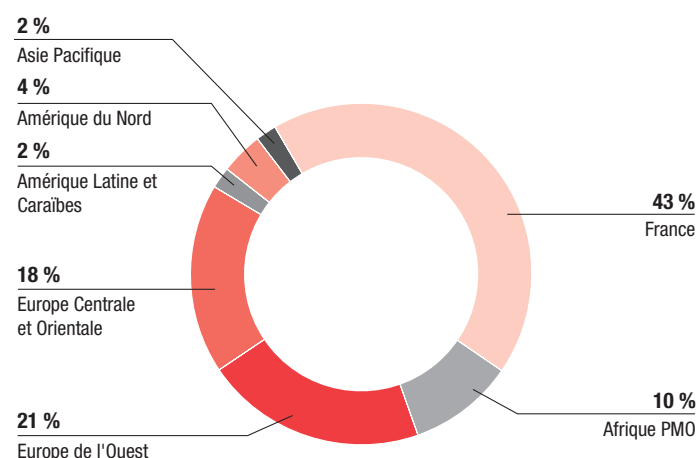
Une contrepartie est considérée comme dépréciée dès lors qu'un seul des éléments ci dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ; et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés et/ou une procédure de recouvrement est entamée (à l'exception de certaines catégories d'encours, telles que les engagements sur collectivités locales) ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Pour les « Souverains », le défaut est constaté lorsque le service de la dette n'est plus assuré ou lorsqu'une offre d'échange est proposée avec perte de valeur pour les créanciers.

Au 31 décembre 2008, les encours individuellement dépréciés se répartissent comme suit :

Créances douteuses et litigieuses



Au 31 décembre 2007, les encours individuellement dépréciés se répartissaient comme suit : 50 % en France, 22 % en Europe de l'Ouest, 13 % en Europe de l'Est et Europe de l'Ouest, 13 % en Afrique, Moyen et Proche Orient, 1 % en Amérique du Nord et 1 % en l'Amérique Latine.

Les dépréciations appliquées à ces encours se décomposent comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2007	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variation de périmètre	Stock au 31.12.2008
Dépréciations spécifiques EC + clientèle + Crédit bail	6 576	2 100	(810)	427	8 293
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	901	72	-	97	1 070
Autres *	938	877	(36)	21	1 800
Total	8 415	3 049	(846)	545	11 163

* Y compris les dépréciations des Actifs disponibles à la vente figurant en note N° 8

• 2.5.4. Répartition des encours non dépréciés avec impayés

Au 31 décembre 2008, les encours non dépréciés avec impayés représentent 1,8 % du portefeuille bilan non déprécié. Ils se répartissent comme suit :

Encours bruts en Md EUR	31.12.2008		
	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Etablissements de crédit	% des encours bruts
Impayés de moins de 90 jours	6,9	0,01	94,1 %
dont impayés de moins de 29 jours	5,05	0,01	69 %
Impayés entre 90 et 179 jours	0,30	0,00	4,1 %
Impayés de plus de 180 jours	0,13	0,00	1,8 %
TOTAL	7,33	0,01	100 %

Au 31 décembre 2007, les encours non dépréciés avec impayés représentaient 1,4 % du portefeuille bilan non déprécié. Ils se répartissaient comme suit :

Encours bruts en Md EUR	31.12.2007		
	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Etablissements de crédit	% des encours bruts
Impayés de moins de 90 jours	4,64	0,01	91,1 %
dont impayés de moins de 29 jours	3,23	0,01	63 %
Impayés entre 90 et 179 jours	0,23	NS	4,6 %
Impayés de plus de 180 jours	0,22	NS	4,3 %
TOTAL	5,09	0,01	100 %

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques, impayés non dépréciés venant principalement alimenter la classe d'âge d'impayés de moins de 29 jours. Sont qualifiés d'impayés techniques les impayés résultant d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclaré correspond à la totalité des créances (capital restant du, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé, aussi faible soit-il (l'encours d'une créance présentant 1 euro d'impayé sera donc déclaré ci-dessus). Il convient de rappeler que les encours sont suivis dès le premier impayé. Ils peuvent être placés sous surveillance dès cet instant.

Après 90 jours d'impayés la contrepartie est considérée en défaut (à l'exception de certaines catégories d'encours, notamment ceux relatifs aux collectivités territoriales).

• 2.5.5. Encours renégociés

Les encours dits « renégociés » au sein du groupe Société Générale concernent tous types de clientèle (clientèle de détail et personnes morales). Ils correspondent à des financements restructurés (en principal et/ou intérêts et/ou échéances) du fait de la probable incapacité de la contrepartie à honorer ses engagements en l'absence d'une telle restructuration.

Sont exclus de ces encours les renégociations commerciales aboutissant à des aménagements de conditions de taux et/ou de durée de remboursement librement consentis par la Banque pour préserver la qualité de sa relation avec un client.

Les pratiques bancaires du groupe Société Générale conduisent à maintenir en dépréciés la plupart des clients dont les créances ont été renégociées, tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements (définition du défaut bâlois).

Cette approche explique le faible montant de crédits renégociés non dépréciés et la volatilité de cet encours.

Les encours renégociés non dépréciés communiqués ci-après ont été déclarés sur le même périmètre de collecte que les impayés « périmètre des entités consolidées du Groupe » mais les dossiers Entreprises de la Banque de Financement et d'Investissement, des Réseaux France ont été déclarés avec un seuil : encours supérieurs à 150 milliers d'euros sur le Réseau Société Générale.

Le montant des encours renégociés au cours de l'exercice 2008 s'élève à 50 M EUR (contre 46 M EUR pour le flux de l'exercice 2007).

• 2.5.6. Juste valeur des garanties et collatéraux des encours dépréciés et des encours non dépréciés présentant des impayés

Au 31 décembre 2008, les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se présentent comme suit :

(En M EUR)	31.12.2008	
	Clientèle de détail	Autres
Sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés	1 030	808
Sûretés relatives aux encours dépréciés	1 324	1 046

Au 31 décembre 2007, les sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés et aux encours dépréciés se présentaient comme suit :

(En M EUR)	31.12.2007	
	Clientèle de détail	Autres
Sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés	755	183
Sûretés relatives aux encours dépréciés	1 120	164

Les montants de sûretés présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux montants de sûretés (garanties et collatéraux) éligibles au sens du dispositif Bâle II, plafonnés aux montants restant dus. Certaines sûretés, du type cautions des dirigeants, nantissement de titres non cotés, notamment, ne sont donc pas comprises dans ces montants.

De même ne sont pas intégrées certaines sûretés relatives aux concours bénéficiant d'une garantie intrinsèque (ex : location financière).

Il appartient à la filière Risque de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

■ 3. Risques de marché

3.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché désigne les risques de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Il concerne l'ensemble des opérations du trading book, et également certains portefeuilles classés en banking book et réévalués en fonction de leur mark-to-market.

L'organisation du contrôle des risques de marché fait l'objet d'aménagements continus visant à harmoniser les dispositifs de suivi au sein du Groupe et à garantir l'indépendance du contrôle par rapport aux hiérarchies opérationnelles.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de front office, le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante : le Département risques de marché de la Direction des risques. L'objectif premier du Département est le suivi permanent et indépendant des salles de marchés des positions et des risques engendrés par les activités de marché du Groupe, ainsi que la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies. Il est en charge notamment :

- du suivi quotidien, indépendamment du front office, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation de la consolidation et du reporting des risques de marché du Groupe.

Outre ces fonctions relatives au risque de marché stricto sensu, le Département surveille et contrôle également le nominal brut des positions. Ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant sur l'ensemble instruments et à tous les desks, participe à la détection d'opérations éventuelles de rogue trading.

Sur proposition de ce Département, le Comité des risques du Groupe fixe les limites d'intervention par nature d'activité et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants des front offices, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec les front offices ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;

- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

S'agissant des principales salles de marché en France ou à l'étranger, ces agents, contrôleurs des risques de marché spécialisés, sont placés sous l'autorité hiérarchique directe de la Direction des risques.

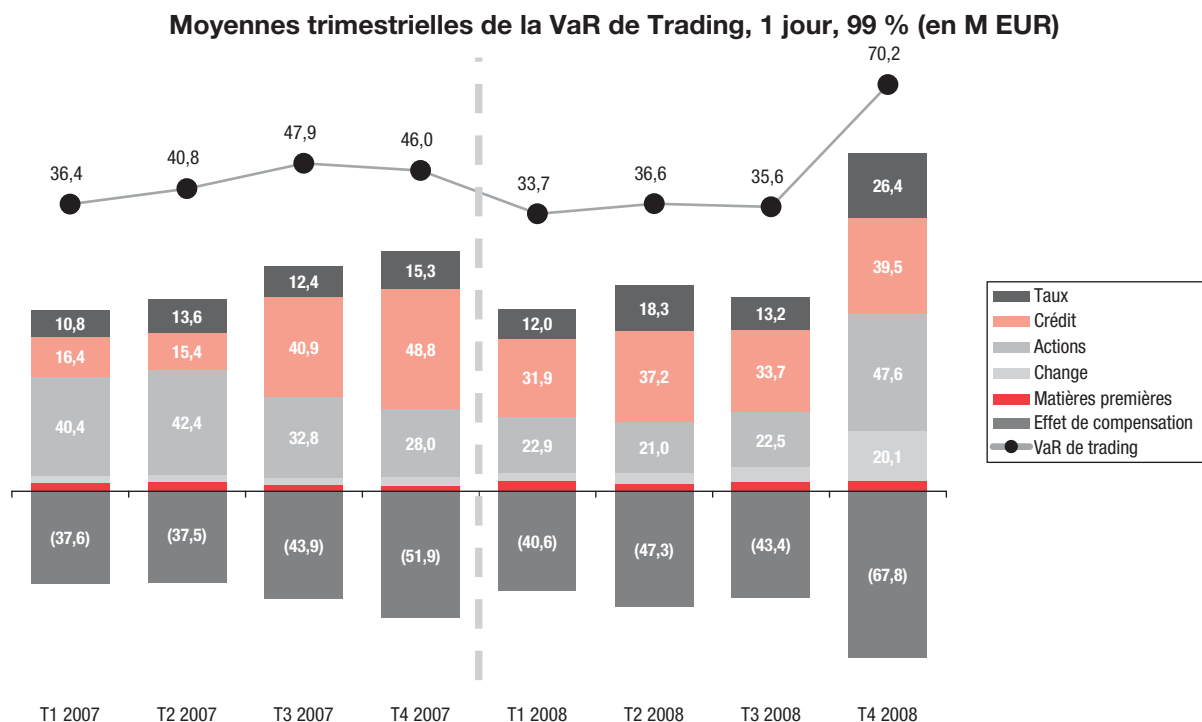
Un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché, et spécifiant l'utilisation des limites, est adressé à la Direction générale et au management des lignes-métiers.

3.2. MÉTHODES D'ÉVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

L'évaluation des risques de marché du Groupe et leur analyse en sensibilité reposent sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 %, conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de trading ;
- des mesures en stress test, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de stress test permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- les limites complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...), qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les limites opérationnelles utilisées au front office. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en stress test.

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR EN RISQUE TRADING (VAR) – ÉVOLUTION 2007-2008 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE EN M EUR



NB : Les chiffres relatifs à l'exercice 2007 ne tiennent pas compte des positions liées aux activités non autorisées et dissimulées (Cf. note 41).

La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. L'ampleur de son montant traduit le degré plus ou moins élevé de neutralisation des différents risques (taux, actions, change, matières premières) entre eux.

• VaR moyenne

La VaR moyenne sur l'année 2008 s'établit à 44 M EUR contre une moyenne annuelle de 43 M EUR en 2007. Cette stabilité d'ensemble est la résultante :

- de l'augmentation des VaR de « Crédit », « Change » et « Taux » de respectivement 6, 5 et 4 M EUR, qui est principalement liée aux scenarii très volatiles de l'année 2008 ; sur le crédit, l'augmentation est atténuée par le transfert de certains actifs en banking book ;
- de la diminution de la Var « Actions » de 8 M EUR, liée à une réduction active et continue d'exposition sur les 9 premiers mois partiellement compensée par l'entrée de scenarii très volatiles au quatrième trimestre ;
- enfin, une amélioration de la compensation entre les différents types de risques, pour 7 M EUR.

• Méthode de calcul de la VaR

Cette mesure a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux facteurs de risque que par l'extension du périmètre couvert. En 2008, le modèle a été enrichi de nouveaux facteurs de risque de matières premières (contrats carbone notamment), et de facteurs de base sur les taux d'intérêt (mesurant le risque associé aux différents fixings). Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la banque d'investissement est couvert par un calcul en VaR, y compris pour les produits les plus complexes, ainsi que certaines activités de la Banque de détail et de la Banque privée à l'étranger. Le modèle interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du capital réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente notamment la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés. Elle repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions du groupe Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spread de crédits, etc...). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de plusieurs milliers de facteurs de risques ;
- détermination de 250 scenarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;

- déformation des paramètres du jour selon ces 250 scenarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 scenarii, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

La VaR est principalement destinée à suivre les activités de marché logées dans les portefeuilles de transaction de la Banque. En 2008, la limite en VaR pour l'ensemble des activités de *trading* a été augmentée à 85 M EUR (+ 15 M EUR par rapport à 2007) entre autres pour tenir compte de la volatilité accrue des marchés.

• Limites du calcul de la VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Les principales limites méthodologiques qui en résultent sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché intra-day ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose en outre sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque, et la non intégration de tous les facteurs de risque relatifs à certaines activités qui peut-être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens.

Le Groupe contrôle les limites du modèle de VaR en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un back-testing (contrôle de cohérence a posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 % ;
- complétant le système de VaR par des mesures en stress tests.

Il convient de noter que dans l'environnement actuel de marchés disloqués, la VaR historique 99 % à 1 jour apparaît moins pertinente que d'autres indicateurs de risque comme les stress tests.

• La mesure du risque en Stress tests

Parallèlement au modèle interne de VaR, le groupe Société Générale calcule une mesure de ses risques en stress test pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Jusque fin 2008, cette mesure en stress test s'appuie sur 18 scénarii historiques, ainsi que sur 8 scénarii théoriques parmi lesquels figure le « scénario théorique Société Générale » utilisé depuis le début des années 1990. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs de notre dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 18 scénarii historiques et des 8 scénarii théoriques ;
- des limites en stress test sont établies pour l'activité globale Société Générale, puis sont déclinées sur les différentes lignes-métiers de la banque. Elles encadrent en premier lieu le résultat le plus défavorable issu du « scénario théorique Société Générale » et du scénario théorique krach boursier type octobre 1987, en second lieu le résultat le plus défavorable issu des 24 scénarii historiques et théoriques restants ;
- les différents scénarii de stress test font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

La liste des scénarii utilisés a fait l'objet en 2008 d'une revue. À l'issue de cette revue, deux nouveaux scénarii ont été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2009 : un scénario historique « 3-10 octobre 2008 » correspondant aux mouvements observés sur cette fenêtre de temps ; un scénario théorique de crise financière, décliné à partir des événements observés courant 2008. Il a été également procédé au retrait de certains scénarii, de moindre ampleur que les deux nouveaux scénarii.

• Les stress tests historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1990 les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, spreads de crédit...) durant chacune de ces crises permet de déterminer des scénarii de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Le groupe Société Générale a ainsi retenu 18 scénarii historiques.

• Les stress tests théoriques

Les scénarii théoriques sont définis avec les économistes de la banque et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures

sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers...). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Le groupe Société Générale a ainsi retenu 7 scénarii théoriques en complément du « scénario théorique Société Générale ».

■ 4. Les risques structurels de taux et de change

Le principe général est de concentrer les risques de taux et de change au sein des activités de marché, où ils sont suivis et contrôlés suivant les modalités exposées au chapitre ci-dessus, et de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change.

Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale) ou en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible.

En conséquence, les risques structurels de taux et de change ne résultent donc que de positions résiduelles.

4.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Au sein de la Direction financière et du Développement du Groupe, la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan exerce un contrôle de niveau 2 sur la gestion réalisée par les entités.

- Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :
 - valide les principes d'organisation et de gestion de ces risques ;
 - valide les limites de chaque entité, sur proposition de la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe ;
 - examine les reportings sur ces risques qui lui sont fournis par la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe.
- La Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe :
 - définit les normes de gestion de ces risques (organisation, méthodologies de suivi) ;

- assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le reporting de ces risques ;
 - valide les modèles utilisés par les entités ;
 - valide la politique gestion actif-passif du réseau en France.
- Les entités sont responsables de la maîtrise de ces risques.

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1) dont le reporting auprès de la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe est réalisé via un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un Comité ALM *ad-hoc* responsable de valider les échéancements des encours non contractuels (dépôts à vue, ...) et ainsi de déterminer leur stratégie de transformation, de revoir leurs positions structurelles de taux et de change et de valider les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier du Groupe.

4.2. RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures et des opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir.

• Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer, une fois la politique de transformation retenue, que ce risque est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité.

À cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 500 M EUR (représentant un montant inférieur à 1,8 % des fonds propres).

• Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement). Les positions optionnelles sont traduites en équivalent delta.

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une augmentation instantanée parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Par ailleurs le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des scénarii de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2008, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1 % des fonds propres du Groupe, et est restée très largement sous sa limite de 500 M EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- Les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 5 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de swaps de taux d'intérêt et de caps, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. À fin décembre 2008, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France (Société Générale et Crédit du Nord), issue de leurs actifs et passifs libellés en euros ressort à moins de 20 M EUR.
- Les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux.
- Les opérations commerciales avec les clients des filiales de Services Financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très résiduel.
- Les opérations commerciales réalisées à partir des filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles

peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent toutefois réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale.

- Les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe Crédit du Nord, Société Générale SA en France, Komerčni Banka, Rosbank et BRD représente globalement un montant de - 61 M EUR (pour une hausse des taux parallèle de 1 %) au 31 décembre 2008. Ces entités représentaient 65 % des encours de crédits clientèle du Groupe sur la base des chiffres au 30 septembre 2008.

4.3. RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change est dû pour l'essentiel :

- aux dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- aux réserves dans les implantations étrangères ;
- au réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

• Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations de taux de change des devises fortes (dollar américain, couronne tchèque, livre sterling, yen japonais,...). À cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Pour les autres devises, la politique du Groupe vise à réduire autant que possible les positions de change structurelles.

• Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

La direction de la gestion du bilan du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2008, la gestion des positions de change structurelles dans les devises fortes a permis de bien insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par une limite de variation de 5bp en cas de variation de 10 % d'une des

principales devises). Pour les autres devises, les positions de change sont restées modérées.

4.4. LA COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80 % – 125 %. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

• Couverture de juste valeur

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des swaps de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de scénarii probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

• Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

La Banque de Financement et d'Investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert

(en termes de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Le tableau suivant présente le montant, ventilée par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

Durée restant à courir au 31 décembre 2008 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts	122	140	454	36	752
Transactions hautement probables	46	272	83	36	437
Total	168	412	537	72	1 189

Durée restant à courir au 31 décembre 2007 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts	162	148	666	633	1 609
Transactions hautement probables	160	233	155	13	561
Total	322	381	821	646	2 170

• Couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère.

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

■ 5. Le risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires. La Direction de la gestion du capital et du bilan du Groupe est responsable du pilotage de la liquidité du Groupe en liaison avec la Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement.

■ Le Comité financier du Groupe, présidé par la Direction générale et réunissant les membres du Comité exécutif et la Direction financière :

- valide les principes d'organisation et de pilotage de ce risque ;
- examine les reportings sur ce risque qui lui sont fournis par la direction de gestion du bilan ;
- revoit les scénarii de crise de liquidité ;
- valide les programmes de financement du Groupe.

- La Direction de la Gestion du Capital et du Bilan du Groupe dépendant de la Direction financière du Groupe :
 - définit les normes de gestion du risque de liquidité ;
 - valide les modèles utilisés par les entités ;
 - assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le reporting de ce risque ;
 - valide les scénarii de crise de liquidité ;
 - définit les programmes de financement du Groupe.
- La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement est responsable de la gestion de la liquidité à court terme (moins d'un an). En liaison avec la Direction de la Gestion du Capital et du Bilan Groupe, elle réalise des scénarii de stress de liquidité.
- Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité.

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité, et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur reporting sur le risque de liquidité structurelle au Groupe.

OBJECTIF DU GROUPE

L'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante et de s'assurer qu'il pourra faire face à des situations de crise.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion aussi centralisée que possible de sa liquidité à travers des accès au marché concentrés sur les principaux centres de trésorerie du Groupe (Paris, New York, Londres, Tokyo, Hong Kong et Singapour ...) et le retournement des positions de liquidité des entités (excédents et besoins de liquidité) sur ces centres de trésorerie ;
- une diversification des sources de financement tant géographiques que sectorielles ;
- un recours à nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale, SG Acceptance NV, SG North America,...) ;
- un encadrement de la liquidité court terme s'appuyant sur l'encadrement réglementaire et, sur le périmètre des principales trésoreries SG, sur des scénarii de stress internes.

MESURE ET SUIVI DE LA LIQUIDITÉ

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit :

- une analyse du profil de risque de liquidité structurelle du Groupe et de sa déformation au cours du temps ;
- un suivi de la diversification des ressources ;
- une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;
- des analyses de scénarii de crise de liquidité.

L'analyse du profil de risque de liquidité structurelle repose sur les reportings des différentes entités détaillant leurs postes du bilan et du hors-bilan par devise et par durée restant à courir. Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actifs et de passifs. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés...), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement). Les échéances des emplois et ressources par durées contractuelles restant à courir sont présentées dans la note 30.

Société Générale dispose d'une importante base de dépôts largement diversifiée qui constitue une large part de ses ressources à moyen et long terme.

Depuis le démarrage de la crise financière, le groupe Société Générale a pris une série de mesures visant à renforcer son dispositif de suivi de la liquidité :

- un pilotage de la liquidité à long terme plus rapproché

Le plan de financement à long terme vise à maintenir sa position de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

La politique d'émission vise à exécuter le plan de financement de manière régulière et non opportuniste.

En 2008, le Groupe a pu refinancer le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année ainsi que la croissance de ses activités, grâce à un programme actif d'émissions sur les marchés de capitaux largement diversifié (émissions de placement privés standards ou structurés et de benchmarks tant subordonnés que senior), grâce également à un effort supplémentaire de collecte de dépôts notamment auprès de la clientèle du réseau France.

- un pilotage de la liquidité à court terme renforcé

La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement qui gère par délégation liquidité à court terme du Groupe pilote sa position de liquidité, évaluée dans des scénarii de stress, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales.

Un comité de liquidité hebdomadaire a été mis en place, présidé par le Directeur Financier et réunissant le Directeur des Risques, le Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, le trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le responsable de la Gestion du Capital et du Bilan.

■ une gestion active des gisements d'actifs éligibles

Le Groupe a poursuivi ses travaux visant à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, SFEF, ...) : le recensement des gisements a été étendu et les systèmes d'information ont été enrichis afin de permettre une allocation optimale de ces gisements.

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois est calculé mensuellement. Il concerne le périmètre de Société Générale Personne Morale (qui regroupe la Métropole et les succursales). En 2008, Société Générale a systématiquement eu un coefficient de liquidité supérieur au minimum requis réglementairement.

■ 6. Gestion du capital et respect des ratios réglementaires

6.1. INFORMATION QUALITATIVE

• Description de la manière dont le Groupe gère son capital

La politique d'utilisation des fonds propres répond à trois priorités : à objectif de capitalisation donné, assurer la croissance interne, la croissance externe et maintenir une politique cohérente et lisible vis-à-vis des actionnaires (en matière de versement de dividendes et de rachats d'actions notamment).

Pour ce faire, le groupe Société Générale définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au Groupe (rating cible, business mix, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau de fonds propres de la concurrence, attentes du marché, capitalisation minimum attendue par le régulateur). Le capital est également dimensionné pour couvrir des pertes extrêmes calculées à travers des stress-tests globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer sa résilience à des scénarii de crises macro-économiques.

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière : elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les actions sur le capital (émissions, rachats). La gestion du capital s'appuie sur les données collectées dans le cadre du budget et du plan stratégique du Groupe qui sont actualisées *a minima* sur base trimestrielle.

• Respect des ratios

Le ratio de solvabilité obéit aux modalités de calcul déterminées par la Commission Bancaire (ratio Cooke). Il est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Les fonds propres prudentiels, composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, sont calculés conformément au règlement n°90-02 du CRBF en vigueur. Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % des fonds propres de base. Par ailleurs, les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base. Les instruments hybrides (innovants et non innovants) sont limités à 35 % des fonds propres de base, sachant que les instruments hybrides à caractère « innovant » sont assujettis à des conditions rigoureuses et limités à un maximum de 15 % de ces mêmes fonds propres de base.

Le règlement n° 95-02 relatif à la surveillance prudentielle des risques de marché permet par ailleurs de prendre en compte des fonds propres sur-complémentaires et d'émettre à cette fin des titres subordonnés de durée initiale supérieure ou égale à deux ans. Le groupe Société Générale n'utilise pas cette possibilité.

Le ratio de solvabilité représente les fonds propres disponibles pour couvrir l'ensemble des risques auxquels la banque est exposée. L'année 2008 est une année de transition entre les normes dites Cooke (ou Bâle I) et la nouvelle norme Bâle II transposée par l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. Les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8 % des risques exprimés, en norme Bâle I en termes d'expositions pondérées pour ce qui concerne le risque de crédit et d'exigences de fonds propres multipliées par 12,5 pour les risques de marché, auxquels viennent s'ajouter en norme Bâle II, les exigences en fonds propres multipliées par 12,5 pour les risques opérationnels. Outre cette extension du périmètre des risques mesurés, les principaux changements entre la réglementation Cooke et Bâle II portent sur :

- l'utilisation de modèles internes pour le risque de crédit (IRBA), le risque opérationnel étant également appréhendé en méthode avancée (AMA) par Société Générale ;
- l'introduction de nouvelles déductions applicables pour moitié sur les fonds propres de base et pour moitié sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, insuffisance de provisions, ...).

Au cours de l'année 2008, le groupe Société Générale a respecté les ratios prudentiels de solvabilité. Le groupe Société Générale applique par ailleurs le règlement n° 2005-04 du CRBF relatif à la « surveillance complémentaire des conglomérats financiers ».

6.2. DONNÉES QUANTITATIVES

À fin 2008, le total des fonds propres prudentiels s'établit à 43 377 M EUR.

• Cooke

Fonds propres prudentiels Cooke (En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Capitaux propres comptables part du Groupe	36 085	27 241
Estimation des dividendes prévisionnels	(843)	(473)
Intérêts minoritaires y compris actions de préférence	4 802	4 034
Estimation des dividendes prévisionnels des minoritaires	(329)	(264)
Déductions prudentielles	(7 994)	(8 922)
Total des fonds propres de base (Tier I)	31 721	21 616
Fonds propres complémentaires (Tier II)	14 134	12 936
Autres déductions	(2 478)	(5 608)
Total des fonds propres prudentiels	43 377	28 944

• Bale II

Fonds propres prudentiels Bâle II (En M EUR)	31.12.2008
Capitaux propres comptables part du Groupe	36 085
Estimation des dividendes prévisionnels	(843)
Intérêts minoritaires y compris actions de préférence	4 802
Estimation des dividendes prévisionnels des minoritaires	(329)
Déductions prudentielles	(7 994)
Total des fonds propres de base	31 721
Déductions Bâle II	(1 398)
Total des fonds propres Tier I	30 323
Fonds propres complémentaires	14 280
Autres déductions	(4 370)
Total des fonds propres prudentiels	40 234

Note 5

Caisse et banques centrales

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Caisse	2 518	2 104
Banques centrales	11 227	9 198
Total	13 745	11 302

Note 6

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2008				31.12.2007 *			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché ⁽²⁾	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché ⁽²⁾	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Portefeuille de transaction								
Effets publics et valeurs assimilées	30 455	1 135	-	31 590	37 903	1 551	-	39 454
Obligations et autres instruments de dettes	13 000	24 124	8 343	45 467	45 446	65 389	1 860	112 695
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	31 537	10 366	372	42 275	89 004	5 897	3	94 904
Autres actifs financiers	44	30 790	-	30 834	231	58 670	-	58 901
Sous-total actifs de transaction ⁽³⁾	75 036	66 415	8 715	150 166	172 584	131 507	1 863	305 954
<i>dont titres prêtés</i>				2 446				14 811
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat								
Effets publics et valeurs assimilées	162	565	-	727	52	659	-	711
Obligations et autres instruments de dettes	5 303	526	-	5 829	8 941	278	3	9 222
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	13 414	1 763	-	15 177	19 173	1 957	-	21 130
Autres actifs financiers	109	4 385	272	4 766	45	2 549	733	3 327
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	18 988	7 239	272	26 499	28 211	5 443	736	34 390
<i>dont titres prêtés</i>				-				-
Instruments de taux d'intérêt	724	124 565	7 666	132 955	589	61 066	668	62 323
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				106 481				49 782
FRA				1 225				229
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marché organisé				155				360
Options de gré à gré				18 817				8 112
Caps, floors, collars				6 277				3 840
Instruments de change	825	38 083	104	39 012	55	16 031	28	16 114
<i>Instruments fermes</i>				33 023				14 448
<i>Instruments conditionnels</i>				5 989				1 666
Instruments sur actions et indices	1 083	41 344	2 740	45 167	749	31 390	961	33 100
<i>Instruments fermes</i>				8 591				2 970
<i>Instruments conditionnels</i>				36 576				30 130
Instruments sur matières premières	2 158	21 792	101	24 051	2 761	14 254	546	17 561
<i>Instruments fermes-Futures</i>				18 068				11 829
<i>Instruments conditionnels</i>				5 983				5 732
Dérivés de crédit	-	63 375	6 546	69 921	-	18 400	1 210	19 610
Autres instruments financiers à terme	284	91	269	644	131	118	658	907
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				242				323
<i>Instruments de gré à gré</i>				402				584
Sous-total dérivés de transaction	5 074	289 250	17 426	311 750	4 285	141 259	4 071	149 615
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	99 098	362 904	26 413	488 415	205 080	278 209	6 670	489 959

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

(1) Y compris les OPCVM.

(2) L'impact résultat des variations de juste valeur des instruments initialement valorisés à l'aide de paramètres de valorisation non basée sur des données de marché est présenté en note 35.

(3) L'évolution des différentes rubriques du portefeuille de transaction s'explique notamment par :

- des transferts d'actifs au 01.10.2008 vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » et « Prêts et créances » à hauteur de 24 264 M EUR (cf. note 11),
- et par l'évolution des conditions de valorisation de ces instruments au cours de l'année 2008 qui ont conduit à une baisse des encours comptables et à des reclassifications de la catégorie « Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif » vers la catégorie « Technique de valorisation basée sur des données de marché observables » et de la catégorie « Technique de valorisation basée sur des données de marché observables » vers la catégorie « Valorisation non basée sur des données de marché ».

	31.12.2008				31.12.2007 *			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché ⁽²⁾	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché ⁽²⁾	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Portefeuille de transaction								
Dettes représentées par un titre	-	15 093	18 133	33 226	-	25 025	24 546	49 571
Dettes sur titres empruntés	20	21 015	374	21 409	28	44 848	-	44 876
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	1 377	187	-	1 564	3 637	405	-	4 042
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	2 966	1	-	2 967	6 790	112	-	6 902
Autres passifs financiers	-	40 021	1 590	41 611	37	56 265	388	56 690
Sous-total passifs de transaction ⁽⁴⁾	4 363	76 317	20 097	100 777	10 492	126 655	24 934	162 081
Instruments de taux d'intérêt	165	124 372	8 471	133 008	417	61 881	7 338	69 636
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				104 604				56 034
FRA				1 105				186
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marché organisé				175				391
Options de gré à gré				19 575				7 929
Caps, floors, collars				7 549				5 096
Instruments de change	651	35 313	26	35 990	247	14 287	10	14 544
<i>Instruments fermes</i>				30 767				12 967
<i>Instruments conditionnels</i>				5 223				1 577
Instruments sur actions et indices	485	42 959	3 074	46 518	10 420	24 397	3 473	38 290
<i>Instruments fermes</i>				9 093				2 118
<i>Instruments conditionnels</i>				37 425				36 172
Instruments sur matières premières	2 231	19 841	429	22 501	1 138	15 860	1	16 999
<i>Instruments fermes-Futures</i>				16 720				11 599
<i>Instruments conditionnels</i>				5 781				5 400
Dérivés de crédit	-	57 981	1 966	59 947	-	16 669	1 778	18 447
Autres instruments financiers à terme	107	2 832	1	2 940	27	72	-	99
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				44				32
<i>Instruments de gré à gré</i>				2 896				67
Sous-total dérivés de transaction	3 639	283 298	13 967	300 904	12 249	133 166	12 600	158 015
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat ^{(4) (5)}	816	8 478	1 457	10 751	380	18 189	2 086	20 655
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat	8 818	368 093	35 521	412 432	23 121	278 010	39 620	340 751

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

(2) L'impact résultant des variations de juste valeur des instruments initialement valorisés à l'aide de paramètres de valorisation non basée sur des données de marché est présenté en note 35.

(4) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre s'élève à 441 M EUR.

(5) Constitués essentiellement par des EMTN indexés.

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	31.12.2008			31.12.2007		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
(En M EUR)						
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat ^{(4) (5)}	10 751	11 584	(833)	20 655	21 374	(719)

(4) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre s'élève à 441 M EUR.

(5) Constitués essentiellement par des EMTN indexés.

Note 7

Instruments dérivés de couverture

	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
(En M EUR)				
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	4 749	6 680	2 789	3 413
FRA	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>				
Options sur marché organisé	-	2	-	-
Options de gré à gré	145	-	82	-
Caps, floors, collars	40	-	256	-
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	141	1 875	93	56
Change à terme	29	24	76	75
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i>	29	7	7	19
COUVERTURE DE CASH-FLOW				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	765	653	401	293
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	327	-	-	-
Change à terme	21	9	5	2
Total	6 246	9 250	3 709	3 858

Note 8

Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2008				31.12.2007			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total
(En M EUR)								
Activité courante								
Effets publics et valeurs assimilées	11 226	999	20	12 245	7 716	1 525	71	9 312
<i>dont créances rattachées</i>				185				155
<i>dont dépréciation</i>				(25)				(25)
Obligations et autres instruments de dettes	40 427	18 395	179	59 001	58 195	8 086	904	67 185
<i>dont créances rattachées</i>				895				862
<i>dont dépréciation</i>				(167)				(57)
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	5 645	590	283	6 518	5 290	494	1 013	6 797
<i>dont créances rattachées</i>				2				1
<i>dont perte de valeur</i>				(494)				(121)
Prêts et avances	16	-	-	16	-	-	-	-
<i>dont créances rattachées</i>				-				-
<i>dont dépréciation</i>				-				-
Sous-total	57 314	19 984	482	77 780	71 201	10 105	1 988	83 294
Titres actions détenus à long terme	1 439	320	2 184	3 943	2 135	222	2 157	4 514
<i>dont créances rattachées</i>				7				5
<i>dont perte de valeur</i>				(781)				(475)
Total des actifs financiers disponibles à la vente	58 753	20 304	2 666	81 723	73 336	10 327	4 145	87 808
<i>dont titres prêtés</i>				3				5

(1) Y compris les OPCVM.

■ Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2008	31.12.2007
(En M EUR)		
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	87 808	78 754
Acquisitions	194 079	188 796
Cessions/remboursements *	(189 460)	(177 569)
Reclassement (entrée), depuis le portefeuille de trading (cf. note 11)	890	-
Reclassement (sortie) vers les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou prêts et créances (cf. note 11)	(4 344)	-
Reclassements et variations de périmètre	(1 756)	2 468
Gains et pertes sur variations de juste valeur **	(4 682)	(2 472)
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe	(110)	(50)
<i>Dont : augmentation</i>	<i>(185)</i>	<i>(29)</i>
<i>reprise</i>	<i>70</i>	<i>3</i>
<i>autres</i>	<i>5</i>	<i>(24)</i>
Pertes de valeur sur titres à revenu variable	(737)	(6)
Variation des créances rattachées	66	(33)
Différences de change	(31)	(2 080)
Solde de clôture au 31 décembre	81 723	87 808

* Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

** L'écart avec les rubriques « variation de valeur des instruments financiers » de la note des capitaux propres provient pour 2 239 M EUR du poste assurances-dotations nettes participation aux bénéfices différée.

Note 9

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes et prêts		
<i>à vue et au jour le jour</i>		
Comptes ordinaires	14 774	19 165
Prêts et comptes au jour le jour et autres	3 911	4 038
Valeurs reçues en pension au jour le jour	4	26
<i>à terme</i>		
Prêts et comptes à terme ^{(1) (2)}	24 056	22 613
Prêts subordonnés et participatifs	658	693
Valeurs reçues en pension à terme	547	55
Créances rattachées	291	340
Total brut	44 241	46 930
Dépréciation		
- Dépréciation sur créances individualisées	(120)	(35)
- Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(36)	(116)
Réévaluation des éléments couverts ⁽²⁾	94	(1)
Total net ⁽³⁾	44 179	46 778
Titres reçus en pension livrée	27 013	26 287
Total	71 192	73 065
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	71 111	73 052

(1) Au 31.12.2008, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 240 M EUR contre 43 M EUR au 31.12.2007.

(2) Dont 6 115 M EUR au titre des actifs transférés constitués d'une part de la valeur comptable des actifs transférés et d'autre part de la réévaluation des éléments couverts (cf. note 11)

(3) Les prêts et créances sur les établissements de crédit des entités acquises en 2008 s'élèvent à 1 497 M EUR.

Note 10

Prêts et créances sur la clientèle

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	11 712	11 437
Autres concours à la clientèle ^{(1) (2)}		
- Crédits de trésorerie	104 625	88 531
- Crédits à l'exportation	6 934	5 712
- Crédits à l'équipement	59 149	51 586
- Crédits à l'habitat	85 810	77 477
- Autres crédits ⁽³⁾	71 723	43 556
Sous-total	328 241	266 862
Comptes ordinaires débiteurs	16 662	18 704
Créances rattachées	1 750	1 467
Total brut	358 365	298 470
Dépréciation		
- Dépréciation sur créances individualisées	(7 848)	(6 272)
- Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(1 032)	(785)
Réévaluation des éléments couverts ⁽³⁾	943	(6)
Total net ⁽⁴⁾	350 428	291 407
Valeurs reçues en pension	235	309
Titres reçus en pension livrée	3 950	13 457
Total des prêts et créances sur la clientèle	354 613	305 173
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	346 482	303 097

⁽¹⁾ Répartition par type de clientèle des autres concours à la clientèle :

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Clientèle non financière		
- Entreprises	140 240	118 441
- Particuliers	118 117	101 648
- Collectivités locales	10 473	9 642
- Professions libérales	11 206	9 659
- Gouvernements et Administrations Centrales	3 566	3 904
- Autres	2 457	5 096
Clientèle financière	42 182	18 472
Total	328 241	266 862

(2) Au 31.12.2008, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 13 798 M EUR contre 10 713 M EUR au 31.12.2007.

(3) Dont 22 331 M EUR au titre des actifs transférés constitués d'une part de la valeur comptable des actifs transférés et d'autre part de la réévaluation des éléments couverts (cf. note 11)

(4) Le montant net des créances à la clientèle des entités acquises en 2008 s'élève à 8 394 M EUR.

Note 11

Transferts de portefeuille

Le Groupe a procédé au 1^{er} octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non dérivés hors des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente ». Ces reclassements ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

Le Groupe a identifié au sein de ses portefeuilles de transaction et d'actifs disponibles à la vente un certain nombre d'actifs financiers qui n'étaient plus, au 1^{er} octobre 2008, négociables sur un marché actif. Le Groupe a alors décidé de reclasser à cette date, dans la catégorie « Prêts et créances », les actifs financiers ainsi identifiés qu'il a désormais la capacité et l'intention de détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.

Par ailleurs, la dégradation exceptionnelle des marchés a conduit le Groupe à reclasser en actifs financiers disponibles à la vente, en date du 1^{er} octobre 2008, des instruments financiers enregistrés initialement en actifs financiers à la juste valeur par résultat dans la mesure où ces instruments n'étaient désormais plus détenus à des fins de transaction.

Aucun actif financier n'a été reclassé dans la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » au titre de ces amendements.

Les actifs financiers reclassés ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du transfert.

Le volume et les incidences de ces reclassements sont les suivants :

	Valeur comptable en date de transfert						
	Portefeuille de destination						
	Valeur comptable au 31.12.2007	TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	TOTAL	Valeur comptable au 31.12.2008	Juste valeur au 31.12.2008 *
(En M EUR)							
Portefeuille d'origine							
Portefeuille de transaction	27 771	969	2 222	21 073	24 264	25 006	22 806
Titres disponibles à la vente	5 002		4 123	221	4 344	4 331	3 812
Total	32 773	969	6 345	21 293	28 607	29 336	26 618
Variation de juste valeur jusqu'à la date de transfert							
enregistrée en gains ou pertes latents ou différés					(651)		
enregistrée en résultat					(2 997)		
Variation de juste valeur entre la date de transfert et la date d'arrêté							
qui aurait été enregistrée en gains ou pertes latents ou différés si les instruments n'avaient pas été transférés **					(538)		
qui aurait été enregistrée en produit net bancaire si les instruments n'avaient pas été transférés **					(1 454)		

Après reclassements, les actifs transférés ont généré un résultat de 459 M EUR en marge d'intérêts.

* Montants des remboursements

Du 01.01.2008 à date de reclassement : 520 M EUR
de date de reclassement à date d'arrêté : 214 M EUR

** Incluant les transferts correspondant aux activités d'assurance dont l'impact aurait été neutralisé par la participation aux bénéfices différée à hauteur de 473 M EUR en gains ou pertes latents ou différés et de 52 M EUR en produit net bancaire.

En date de transfert, les taux d'intérêt effectif des actifs reclassés étaient compris entre 2,97 % et 13,67 %.

La somme des cash-flows attendus au titre de ces actifs est de 35 016 M EUR.

Note 12

Opérations de location financement et assimilées

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Location financement immobilier	6 892	6 519
Location financement mobilier	21 863	20 713
Créances rattachées	80	76
Total brut ⁽¹⁾	28 835	27 308
Dépréciation sur créances individualisées	(325)	(269)
Provisions sur groupes d'actifs homogènes	(3)	-
Réévaluation des éléments couverts	5	(1)
Total net	28 512	27 038
Juste valeur des créances de location financement et assimilées	28 245	26 898

(1) Au 31.12.2008, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 871 M EUR contre 645 M EUR au 31.12.2007.

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Montant des investissements bruts	32 315	30 190
- à moins d'un an	8 223	7 417
- de un à cinq ans	17 796	16 760
- à plus de cinq ans	6 296	6 013
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	27 905	26 374
- à moins d'un an	7 452	6 656
- de un à cinq ans	15 044	14 508
- à plus de cinq ans	5 409	5 210
Produits financiers non acquis	3 480	2 882
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	930	934

Note 13

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Effets publics et valeurs assimilées	1 575	1 443
Cotés	1 542	1 406
Non cotés	-	10
Créances rattachées	33	27
Obligations et autres instruments de dettes	597	181
Cotés	433	177
Non cotés	157	-
Créances rattachées	7	4
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 172	1 624
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 214	1 627

Note 14

Créances et dettes d'impôts

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Créances d'impôts exigibles ⁽¹⁾	1 724	801
Actifs d'impôts différés	2 950	3 132
- dont sur éléments du bilan ⁽²⁾	2 712	3 239
- dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	238	(107)
Total	4 674	3 933

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Dettes d'impôts exigibles ⁽³⁾	650	1 770
Passifs d'impôts différés	331	630
- dont sur éléments du bilan	338	577
- dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	(7)	53
Total	981	2 400

(1) Au 31.12.2008, une créance de carry-back a été enregistrée pour un montant de 1 147 M EUR dont l'exigibilité est immédiate par dérogation à l'article 220 quinquies du CGI.

(2) Au 31.12.2007, un actif d'impôt différé de 2 197 M EUR était constaté au titre de la provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées de 6 382 M EUR (cf. note 41).

(3) Au 31.12.2007, une dette d'impôt de 507 M EUR était enregistrée suite à la constatation d'un produit sur activités de marché non autorisées et dissimulées de 1 471 M EUR (cf. note 41).

Note 15

Autres actifs

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Dépôts de garantie versés	27 036	13 808
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	4 071	3 950
Charges payées ou comptabilisées d'avance	981	961
Autres débiteurs divers	19 588	16 408
Total brut	51 676	35 127
Dépréciation	(207)	(127)
Total net	51 469	35 000

Note 16

Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
ACTIFS	37	14 229
Immobilisations et écarts d'acquisition	17	65
Actifs financiers	-	3 011
Créances établissements de crédit et autres	19	11 145
Autres actifs	1	8
PASSIFS	35	15 080
Provisions	-	107
Dettes	13	9 434
Autres passifs	22	5 539

Au 31.12.2007, les actifs et passifs non courants destinés à être cédés s'expliquaient essentiellement par la cession de 50 % de Fimat dans le cadre de l'opération Newedge.

Note 17

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2007	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre et reclassements ⁽¹⁾	Valeur brute au 31.12.2008	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2007	Dotations aux amortissements de l'année 2008	Dépréciations de l'année 2008	Reprises d'amortissements de l'année 2008	Variation de périmètre et reclassements ⁽¹⁾	Valeur nette au 31.12.2008	Valeur nette au 31.12.2007
Immobilisations incorporelles												
Logiciels, frais d'études informatiques	1 296	126	(3)	53	1 472	(970)	(165)	-	3	18	358	326
Immobilisations générées en interne	1 336	22	(4)	142	1 496	(1 008)	(154)	1	1	4	340	328
Immobilisations en cours	336	289	(2)	(233)	390	-	-	-	-	-	390	336
Autres	446	28	(2)	165	637	(115)	(38)	-	-	(12)	472	331
Sous-total	3 414	465	(11)	127	3 995	(2 093)	(357)	1	4	10	1 560	1 321
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	3 188	98	(38)	831	4 079	(1 017)	(104)	-	12	4	2 974	2 171
Immobilisations en cours	692	573	(14)	(786)	465	-	-	-	-	-	465	692
Actifs de location simple des sociétés de												
Financements spécialisés	9 878	3 950	(2 962)	415	11 281	(2 671)	(1 768)	(18)	1 488	(151)	8 161	7 207
Autres	4 476	398	(97)	117	4 894	(3 141)	(419)	(3)	74	117	1 522	1 335
Sous-total	18 234	5 019	(3 111)	577	20 719	(6 829)	(2 291)	(21)	1 574	(30)	13 122	11 405
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	551	2	(5)	30	578	(107)	(17)	-	2	-	456	444
Immobilisations en cours	16	25	-	(24)	17	-	-	-	-	-	17	16
Sous-total	567	27	(5)	6	595	(107)	(17)	-	2	-	473	460
Total immobilisations corporelles et incorporelles	22 215	5 511	(3 127)	710	25 309	(9 029)	(2 665)	(20)	1 580	(20)	15 155	13 186

(1) Dont différences de change résultant de la conversion des états financiers en devises : montant brut : (364) M EUR, amortissements : 117 M EUR.

■ Location simple

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
- à moins d'un an	1 362	1 172
- de un à cinq ans	2 761	2 176
- à plus de cinq ans	60	6
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	4 183	3 354

Note 18

Écarts d'acquisition par pôles et sous-pôles

	RÉSEAUX FRANCE	RÉSEAUX INTER- NATIONAUX	SERVICES FINANCIERS	BANQUE DE FINANCE- MENT ET D'INVESTIS- SEMENT	GESTIONS D'ACTIFS ET SERVICES AUX INVESTISSEURS			GESTION PROPRE	TOTAL GROUPE
					Gestion d'actifs	Banque privée	Services aux Investisseurs et Epargne en ligne		
(En M EUR)									
Valeur brute au 31.12.2007	53	2 408	1 200	64	470	271	725	-	5 191
Acquisitions et autres augmentations	5	1 060	155	-	1	35	512	-	1 768
Cessions et autres diminutions	-	-	(11)	-	(22)	(1)	(36)	-	(70)
Change	-	3	(106)	-	22	8	(11)	-	(84)
Valeur brute au 31.12.2008	58	3 471	1 238	64	471	313	1 190	-	6 805
Dépréciations au 31.12.2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur ⁽¹⁾	-	(275)	-	-	-	-	-	-	(275)
Dépréciations au 31.12.2008	-	(275)	-	-	-	-	-	-	(275)
Valeur nette au 31.12.2007	53	2 408	1 200	64	470	271	725	-	5 191
Valeur nette au 31.12.2008	58	3 196	1 238	64	471	313	1 190	-	6 530

En date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. Les unités génératrices de trésorerie constituent le niveau le plus fin utilisé par la direction afin de déterminer le retour sur investissement d'une activité. Le Groupe a retenu une segmentation en 13 unités génératrices de trésorerie, homogène avec le pilotage du Groupe en grands métiers.

Le Groupe réalise au 31 décembre un test annuel de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à la dépréciation des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée selon la méthode la plus appropriée, notamment la méthode des flux de trésorerie nets de l'impôt actualisés (discounted cash-flows) et appliquée globalement à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie, et non au niveau de chaque entité juridique.

Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'unité

génératrice de trésorerie et sont déterminés sur la base d'un plan d'affaires de cette dernière élaboré à partir des budgets prévisionnels des trois années à venir approuvés par la Direction.

Le taux d'actualisation utilisé correspond à un coût du capital calculé selon la méthode du « Capital Asset Pricing Model ». Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Pour les entités implantées dans des pays émergents, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'Etat dans la monnaie de rattachement.

Au quatrième trimestre 2008, les conditions économiques en Russie se sont dégradées de sorte que le test réalisé sur l'unité génératrice de trésorerie « Réseaux Internationaux – Russie » a conduit le Groupe à enregistrer une dépréciation des écarts d'acquisition de cette unité pour un montant de 11 370 M RUB ⁽¹⁾. Les tests réalisés au 31 décembre 2008 sur les autres unités génératrices de trésorerie ont quant à eux confirmé l'absence de dépréciation sur leurs écarts d'acquisition.

(1) Montant converti au bilan au cours de change de clôture pour 275 M EUR et converti au compte de résultat au cours de change moyen de décembre pour 300 M EUR.

Au 31 décembre 2008, la liste des UGT retenues par le Groupe s'établit comme suit :

(En M EUR)

UGT	Pôle/Sous-Pôle	Écart d'acquisition (Valeur brute comptable au 31.12.2008)	Dépréciations au 31.12.2008	Écart d'acquisition (Valeur nette comptable au 31.12.2008)
Réseaux Internationaux Union Européenne + pré-Union Européenne	Réseaux Internationaux	1 931		1 931
Réseaux Internationaux Russie	Réseaux Internationaux	1 098	(275)	823
Réseaux Internationaux Autres	Réseaux Internationaux	442		442
Crédit du Nord	Réseaux France	57		57
Réseaux Société Générale	Réseaux France	1		1
Services Financiers Assurances	Services Financiers	10		10
Services Financiers aux particuliers	Services Financiers	656		656
Services Financiers aux entreprises	Services Financiers	410		410
Services Financiers Location automobile	Services Financiers	162		162
Banque de Financement et d'Investissement	Banque de Financement et d'Investissement	64		64
Services aux Investisseurs et Epargne en ligne	Services aux Investisseurs et Epargne en ligne	1 190		1 190
Gestion d'actifs	Gestion d'actifs	471		471
Banque privée	Banque privée	313		313

Note 19

Dettes envers les établissements de crédit

(En M EUR)

	31.12.2008	31.12.2007
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	10 238	13 828
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	9 413	16 274
Sous-total	19 651	30 102
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	80 408	75 757
Valeurs données en pension à terme	223	9 211
Sous-total	80 631	84 968
Dettes rattachées	715	705
Réévaluation des éléments couverts	35	(83)
Titres donnés en pension	14 238	16 185
Total ⁽¹⁾	115 270	131 877
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	115 493	131 798

(1) Les dettes envers les établissements de crédit des entités acquises en 2008 s'élèvent à 1 515 M EUR.

Note 20

Dettes envers la clientèle

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes d'épargne à régime spécial		
À vue	35 151	32 234
À terme	16 145	18 211
Sous-total	51 296	50 445
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	45 843	44 549
Particuliers	35 388	34 696
Clientèle financière	29 959	24 556
Autres	14 807	10 696
Sous-total	125 997	114 497
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	37 503	27 546
Particuliers	23 924	22 252
Clientèle financière	17 049	14 820
Autres	6 329	11 498
Sous-total	84 805	76 116
Dettes rattachées	1 529	1 278
Réévaluation des éléments couverts	120	4
Total dépôts clientèle ⁽¹⁾	263 747	242 340
Valeurs données en pension à la clientèle	287	338
Titres donnés en pension à la clientèle	18 480	27 984
Total	282 514	270 662
Juste valeur des dettes envers la clientèle	282 483	270 712

(1) Le montant des dépôts clientèle des entités acquises en 2008 s'élève à 7 767 M EUR.

Note 21

Dettes représentées par un titre

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Bons de caisse	2 699	2 607
Emprunts obligataires	4 360	4 302
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	112 373	130 061
Dettes rattachées	842	1 099
Sous-total	120 274	138 069
Réévaluation des éléments couverts	100	-
Total	120 374	138 069
Dont montant des dettes à taux variable	57 157	54 813
Juste valeur des dettes représentées par un titre	120 452	137 871

Note 22

Autres passifs

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Dépôts de garantie reçus	33 063	20 198
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	2 512	5 610
Autres opérations sur titres	36	69
Charges à payer sur engagements sociaux	2 240	2 560
Produits constatés d'avance	1 458	1 591
Autres créditeurs divers	18 508	16 024
Total	57 817	46 052

Note 23

Comptes et plans d'épargne-logement

■ Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007 *
Plans d'épargne-logement (PEL)		
ancienneté de moins de 4 ans	1 869	1 658
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	5 205	5 978
ancienneté de plus de 10 ans	4 309	5 637
Sous-total	11 383	13 273
Comptes épargne-logement (CEL)	2 199	2 294
Total	13 582	15 567

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

■ Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
ancienneté de moins de 4 ans	284	203
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	160	184
ancienneté de plus de 10 ans	53	66
Total	497	453

■ Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2007	Dotations	Reprises	31.12.2008
Plans d'épargne-logement				
ancienneté de moins de 4 ans	29	6	(2)	33
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	2	-	(2)	-
ancienneté de plus de 10 ans	14	4	(1)	17
Sous-total	45	10	(5)	50
Comptes épargne-logement	39	2	(1)	40
Total	84	12	(6)	90

Les Plans d'Epargne-Logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du Plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du Plan.

Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) s'étant maintenus à un niveau relativement élevé au cours de l'année 2008, le provisionnement Epargne-Logement est lié aux risques attachés à l'engagement de prêter. Le niveau de provisionnement des encours d'Epargne-Logement se monte à 0,66 % des encours totaux au 31 décembre 2008.

■ Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la Banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 24

Provisions et dépréciations

■ Dépréciations d'actifs

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Établissements de crédit	120	35
Crédits à la clientèle	7 848	6 272
Créances de location financement et assimilées	325	269
Groupes d'actifs homogènes	1 070	901
Actifs disponibles à la vente	1 467	678
Autres	333	260
Total	11 163	8 415

La variation du stock de dépréciation d'actifs s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2007	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2008
Établissements de crédit	35	67	(4)	63	(2)	24	120
Crédits à la clientèle	6 272	3 219	(1 267)	1 952	(778)	402	7 848
Créances de location financement et assimilées	269	178	(93)	85	(30)	1	325
Groupes d'actifs homogènes	901	353	(281)	72	-	97	1 070
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	678	923	(130)	793	-	(4)	1 467
Autres ⁽¹⁾	260	190	(106)	84	(36)	25	333
Total	8 415	4 930	(1 881)	3 049	(846)	545	11 163

(1) Dont dotations nettes relatives au risque de contrepartie : 163 M EUR.

■ Provisions

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	18	-
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	158	105
Provisions sur avantages au personnel	715	836
Provisions fiscales	545	674
Autres provisions	855	7 069
Total	2 291	8 684

La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2007	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2008
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	-	18	-	18	-	-	-	18
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	105	119	(71)	48	-	-	5	158
Provisions sur avantages au personnel	836	192	(264)	(72)	-	-	(49)	715
Provisions fiscales	674	404	(294)	110	(241)	4	(2)	545
Autres provisions ^{(1) (2)}	7 069	251	(89)	162	(6 400)	5	19	855
<i>dont provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées (cf. note 41)</i>	6 382	-	-	-	(6 382)	-	-	-
Total	8 684	984	(718)	266	(6 641)	9	(27)	2 291

(1) Dont dotations nettes relatives au coût net du risque : 138 M EUR.

(2) Les autres provisions comprennent notamment les provisions PEL/CEL à hauteur de 84 M EUR au 31.12.2007 et 90 M EUR au 31.12.2008 soit une dotation nette de 6 M EUR au titre de l'exercice 2008 pour le réseau France de Société Générale et Crédit du Nord.

Les conséquences estimées au 31 décembre 2008 des litiges et des risques fiscaux qui ont eu dans un passé récent ou qui sont susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité ou son résultat, ont été intégrées dans les comptes du Groupe.

Note 25

AVANTAGES AU PERSONNEL

■ 1. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes sont en 2008 de 530 M EUR.

■ 2. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

2.1. RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

	31.12.2008				31.12.2007			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
(En M EUR)								
Rappel des passifs bruts au bilan	1 752	48	224	2 024	2 377	55	272	2 704
Rappel des actifs du bilan	(1 501)	-	(45)	(1 546)	(1 979)	-	(74)	(2 053)
Solde net du bilan	251	48	179	478	398	55	198	651
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	1 791	-	78	1 869	2 069	-	80	2 149
Juste valeur des actifs de financement	(1 541)	-	(45)	(1 586)	(2 071)	-	(74)	(2 145)
Solde des régimes financés (A)	250	-	33	283	(2)	-	6	4
Valeur actualisée des engagements non financés (B)	256	43	146	445	276	55	192	523
Autres montants comptabilisés au bilan (C)					-	-	-	-
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	62	-	-	62	48	-	-	48
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	233	(5)	-	228	(80)	-	-	(80)
Actifs distincts	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(39)	-	-	(39)	(91)	-	-	(91)
Total des éléments non encore reconnus (D)	255	(5)	-	250	(124)	-	-	(124)
Solde (A + B + C - D)	251	48	179	478	398	55	198	651

Notes :

- Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS19 (corridor).
- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.
Dans le Groupe, il y a 142 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 41 pays. 80 % des passifs bruts de ces régimes sont concentrés sur 11 régimes qui se situent en France, Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis et Suisse.
Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont essentiellement des couvertures santé. Il y a 12 régimes localisés sur 7 pays, sachant que 54 % des passifs bruts de ces régimes concernent des régimes situés en France.
Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail, les comptes épargne temps. Il y a environ 80 régimes répartis sur 23 pays.
- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
- Information sur les actifs de financement
La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 38 % d'obligations, 43 % d'actions, 12 % de monétaire et 7 % autres
Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 220 M EUR dont 39 M EUR non reconnus.
- Les cotisations employeurs devant être versées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies pour 2009 sont estimées à 80 M EUR.
- D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.
- En France, le décret d'application de la loi de modernisation du marché du travail a doublé les indemnités légales accordées aux salariés en cas de mise à la retraite à l'initiative de l'employeur. L'incidence de cet impact, lié essentiellement aux départs en retraite avant le 31.12.2009, est traité en coût des services passés pour un montant de 43 M EUR et donne lieu à une mise à jour des éléments de charge 2008. Le Groupe a considéré que seules les indemnités de mise à la retraite étaient concernées par l'application de l'ANI (Accord National Interprofessionnel).
- Depuis 2004, la courbe des taux d'actualisation utilisée est celle des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observée mi-octobre. Pour les durations où ces taux ne sont pas disponibles, une interpolation est réalisée à partir des taux d'Etat zéro-coupon (source Reuters) auxquels est ajouté un spread de taux correspondant à une estimation de la prime de risque exigée sur les obligations corporate notées AA. Une observation complémentaire de ces taux est effectuée début décembre pour ajustement éventuel.
Les taux d'inflation sont déterminés, pour les échéances principales, par la mesure de l'écart entre les taux des obligations non indexées sur inflation et les taux des obligations indexées à une même échéance. Du fait des tensions enregistrées en 2008 sur les marchés financiers, plusieurs mesures ont été réalisées au cours de l'année sur les indices habituels. Néanmoins, les taux d'actualisation nets d'inflation sont proches de ceux qui auraient été déterminés par relevés à la clôture.

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été, en M EUR :

	Avantages postérieurs à l'emploi							
	Régimes de retraite		Autres régimes		Autres avantages à long terme		Total des régimes	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
Actifs des régimes	(415)	52	-	-	(29)	3	(444)	55

2.2. CHARGES ACTUARIELLES DES RÉGIMES

	Avantages postérieurs à l'emploi							
	Régimes de retraite		Autres régimes		Autres avantages à long terme		Total des régimes	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
<i>(En M EUR)</i>								
Coût des services de l'année y compris charges sociales	71	77	8	6	50	36	129	119
Cotisations salariales	(4)	(3)	-	-	-	-	(4)	(3)
Coût financier	124	116	2	2	7	5	133	123
Rendement attendu des actifs des régimes	(117)	(120)	-	-	(4)	(4)	(121)	(124)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	30	5	(1)	-	-	-	29	5
Ecart actuariels	(4)	1	-	-	32	3	28	4
Effet des liquidations/réductions de services futurs	60	5	-	-	-	-	60	5
Effet du changement du plafond d'actifs	(57)	(5)	-	-	-	-	(57)	(5)
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges du régime	103	76	9	8	85	40	197	124

2.3 VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI COMPTABILISÉS AU BILAN

• 2.3.a. Variations de la valeur actuelle des obligations

	2008			2007		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
(En M EUR)						
Valeur au 01.01	2 344	55	2 399	2 512	216	2 728
Coût des services rendus au cours de la période yc charges sociales	71	8	79	77	6	83
Coût financier	124	2	126	116	2	118
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	(236)	(5)	(241)	(154)	(1)	(155)
Conversion en devises	(129)	-	(129)	(80)	(2)	(82)
Prestations servies	(139)	(16)	(155)	(124)	(1)	(125)
Coût des services passés générés dans l'exercice	44	(1)	43	(5)	-	(5)
Modification du périmètre de consolidation	10	-	10	1	-	1
Transferts, réductions et autres	(42)	-	(42)	1	(165)	(164)
Valeur au 31.12	2 047	43	2 090	2 344	55	2 399

• 2.3.b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

	2008			2007		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
(En M EUR)						
Valeur au 01.01	2 071	-	2 071	2 075	-	2 075
Rendement attendu des actifs de régime	117	-	117	120	-	120
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	(532)	-	(532)	(68)	-	(68)
Conversion en devises	(116)	-	(116)	(62)	-	(62)
Cotisations salariales	4	-	4	3	-	3
Cotisations patronales	192	-	192	108	-	108
Prestations servies	(102)	-	(102)	(95)	-	(95)
Modification du périmètre de consolidation	7	-	7	-	-	-
Transferts, réductions et autres	(100)	-	(100)	(10)	-	(10)
Valeur au 31.12	1 541	-	1 541	2 071	-	2 071

2.4. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31.12.2008	31.12.2007
Taux d'escompte		
Europe	5,78 %	5,16 %
Amériques	6,99 %	6,27 %
Asie-Océanie-Afrique	5,74 %	4,90 %
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement		
Europe	5,24 %	5,31 %
Amériques	6,50 %	6,50 %
Asie-Océanie-Afrique	4,40 %	4,06 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	1,55 %	1,58 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	2,28 %	2,05 %
Taux de croissance des dépenses médicales		
Europe	5,95 %	5,59 %
Amériques	NA	NA
Asie-Océanie-Afrique	5,22 %	4,15 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	13,8	13,6
Amériques	7,5	7,5
Asie-Océanie-Afrique	14,2	13,5

Notes :

1. L'amplitude des taux d'escompte est expliquée par l'amplitude des durations des régimes à laquelle s'ajoute des niveaux de taux différents à l'intérieur d'une même zone géographique comme l'Europe et l'Asie.
2. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.
3. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.
4. Les taux d'inflation moyens appliqués sont respectivement de 2,16 % pour l'Europe, 1,44 % pour la zone Amériques et 1,82 % pour la zone Asie-Océanie-Afrique.

2.5. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	2008			2007		
	Régime de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Régime de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
<i>En pourcentage de l'élément mesuré</i>						
Variation de +1 % du taux d'escompte						
Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	-11 %	-13 %	-6 %	-11 %	-15 %	-7 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-18 %	-182 %	-40 %	-10 %	-10 %	-51 %
Variation de +1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-9 %	NA	- 1 %	- 3 %	NA	- 1 %
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	9 %	NA	6 %	11 %	NA	7 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	18 %	NA	40 %	13 %	NA	49 %
Variation de +1 % du taux de croissance des dépenses médicales						
Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	NA	13 %	NA	0 %	9 %	0 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	NA	99 %	NA	0 %	4 %	0 %

2.6. AJUSTEMENTS LIÉS À L'EXPÉRIENCE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Valeur actualisée de l'obligation	2 047	2 344	2 512	2 484
Juste valeur des actifs de régime	1 541	2 071	2 075	1 924
Déficit / (excédent)	506	273	437	560
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain)	17	49	(11)	23
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain)	532	68	(67)	(84)

Note 26

Dettes subordonnées

(En M EUR)

Devises d'émission	2009	2010	2011	2012	2013	Autres	Encours 31.12.2008	Encours 31.12.2007
Titres subordonnés								
EUR	205	618	264	920	360	7 814	10 181	8 713
USD	-	-	-	-	-	1 543	1 543	1 459
GBP	-	-	-	-	-	630	630	818
Autres devises	-	-	-	-	-	105	105	151
Sous-total	205	618	264	920	360	10 092	12 459	11 141
Dettes subordonnées								
EUR	-	-	8	-	-	66	74	33
Autres devises	-	-	-	-	-	13	13	-
Sous-total	-	-	8	-	-	79	87	33
Dettes rattachées	329	-	-	-	-	-	329	233
Total hors réévaluation des éléments couverts	534	618	272	920	360	10 171	12 875	11 407
Réévaluation des éléments couverts							1 044	52
Total							13 919	11 459

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 10 063 M EUR au 31.12.2008 (12 692 M EUR au 31.12.07).

Note 27

Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis

■ Actions ordinaires

(En nombre d'actions)

	31.12.2008	31.12.2007
Actions ordinaires	580 727 244	466 582 593
Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾	19 990 602	30 311 822
Dont actions détenues par le personnel	41 219 452	33 458 863

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction.

Au 31 décembre 2008, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 725 909 055 EUR et se compose de 580 727 244 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2008 aux augmentations et diminutions de capital suivantes, représentant un total de 143 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 4 583 M EUR

diminuée des frais nets d'impôt liés à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 109 M EUR, soit un montant net de 4 474 M EUR :

- 0,043 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 2 M EUR ;

- 145,8 M EUR par augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription, assortis d'une prime d'émission de 5 395 M EUR. Les frais nets d'impôt liés à l'augmentation de capital ont été prélevés sur le montant de la prime d'émission pour 109 M EUR ;
- 9,3 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortis d'une prime d'émission de 391 M EUR ;
- (12,5) M EUR de réduction de capital par annulation de 10 millions d'actions avec un impact sur la prime d'émission de (1 205) M EUR.

■ Instruments de capitaux propres émis

TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2008, le montant des actions de préférence est de 1 455 M EUR.

Date d'émission	Montant	Rémunération
1 ^{er} semestre 2000 (clause de step up au bout de 10 ans)	500 M EUR	7,875 %, à partir de 2010 Euribor 12 mois + 2,95 %/an
4 ^e trimestre 2001 (clause de step up au bout de 10 ans)	335 M USD	6,302 %, à partir de 2011 Libor USD 3 mois + 1,92 %/an
4 ^e trimestre 2001 (clause de step up au bout de 10 ans)	90 M USD	Libor USD 3 mois + 0,92 %, à partir de 2011 Libor 3 mois + 1,92 %/an
4 ^e trimestre 2003 (clause de step up au bout de 10 ans)	650 M EUR	5,419 %, à partir de 2013 Euribor 3 mois + 1,95 %/an

TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

Date d'émission	Montant	Rémunération
26 janvier 2005	1 000 M EUR	4,196 %, à partir de 2015 Euribor 3 mois + 1,53 %/an
5 avril 2007	200 M USD	Libor USD 3 mois + 0,75 %/an, à partir de 2017 Libor USD 3 mois + 1,75 %/an
5 avril 2007	1 100 M USD	5,922 %, à partir de 2017 Libor USD 3 mois + 1,75 %/an
19 décembre 2007	600 M EUR	6,999 %, à partir de 2018 Euribor 3 mois + 3,35 %/an
22 mai 2008	1 000 M EUR	7,76 %, à partir de 2013 Euribor 3 mois + 3,35 %/an
12 juin 2008	700 M GBP	8,875 %, à partir de 2018 Libor GBP 3 mois + 3,4 %/an
11 décembre 2008	1 700 M EUR	8,18 %, à partir de 2013 Euribor 3 mois + 4,98 %/an

Les frais liés à l'émission en GBP ont été prélevés sur le montant des capitaux propres et réserves liées pour 12 M EUR.

Les mouvements relatifs aux TSDI et aux TSS enregistrés dans les *Réserves consolidées* sont détaillés ci-dessous :

(En M EUR)	TSS	TSDI	Total
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	80	15	95
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne distribution 2008)	137	43	180

Le 27 mars 2007, le Groupe a émis pour 350 M GBP de titres subordonnés à durée indéterminée classés en *Instruments de capitaux propres et réserves liées*. La rémunération de ces titres a été fixée à 5,75 % par an, puis à compter du 27 mars 2012, à Libor GBP 3 mois + 1,1 % par an.

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par les filiales du Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres et sont présentées parmi les Intérêts minoritaires.

Note 28

Engagements

■ Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007*
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	10 275	13 840
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾		
Facilités d'émission	26	38
Ouvertures de crédits confirmés	124 637	133 914
Autres	1 859	2 460
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	5 414	7 407
Donnés à la clientèle ^{(1) (2)}	58 911	58 335
Engagements sur titres		
Titres à livrer	30 809	41 031

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

ENGAGEMENTS REÇUS

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	47 241	24 254
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	56 802	53 677
Autres engagements reçus ⁽³⁾	74 645	60 133
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	24 769	42 400

(1) Au 31 décembre 2008, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation s'élèvent respectivement à 18 682 M EUR et à 710 M EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

(3) Dont garanties reçues d'Etat, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 28 059 M EUR au 31.12.08 contre 34 098 M EUR au 31.12.07. Le solde correspond notamment aux titres et valeurs reçus en garantie.

■ Engagements sur instruments financiers à terme (notionnels)

(En M EUR)	31.12.2008		31.12.2007	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêts				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	7 101 099	206 821	6 345 931	202 337
Contrats à terme de taux	1 147 736	475	1 244 166	-
<i>Instruments conditionnels</i>	2 853 682	10 200	3 473 469	12 682
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>	946 711	11 143	834 864	24 900
<i>Instruments conditionnels</i>	669 462	-	354 186	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>	61 016	-	275 766	-
<i>Instruments conditionnels</i>	782 247	238	842 302	207
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>	161 936	-	165 919	-
<i>Instruments conditionnels</i>	134 266	-	122 445	-
Dérivés de crédit	1 539 801	-	2 175 336	-
Autres instruments financiers à terme	5 176	581	19 301	-

■ Équivalent risque de crédit

L'équivalent risque de crédit de ces opérations, déterminé conformément aux méthodes préconisées par le Comité de Bâle pour le calcul du ratio de solvabilité international, s'élève par contrepartie à :

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Gouvernements et banques centrales OCDE	3 234	2 276
Etablissements de crédit et administrations locales OCDE	36 863	32 115
Clientèle	30 827	19 316
Etablissements de crédit et banques centrales hors OCDE	1 362	849
Total (après prise en compte des accords de netting)	72 286	54 556

Les accords de compensation ont réduit l'équivalent de risque de crédit de 292 924 M EUR au 31 décembre 2008 contre 136 950 M EUR au 31 décembre 2007.

Opérations de titrisation

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs, et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Au 31 décembre 2008, il existe 5 véhicules non consolidés (Barton, Antalis, Homes, ACE Australia, ACE Canada) structurés par le Groupe pour le compte de la clientèle ou des investisseurs. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 15 982 M EUR (19 260 M EUR à fin 2007).

L'absence de contrôle de ces véhicules par le Groupe est régulièrement testée au regard des critères d'appréciation

applicables aux entités ad hoc (cf. note 1). Au 31 décembre 2008, aucun de ces véhicules n'est consolidé, le Groupe n'en ayant pas le contrôle et n'étant pas exposé à la majorité des risques et avantages qui leur sont liés.

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de réhaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 710 M EUR (600 M EUR à fin 2007). Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 18 682 M EUR à cette même date (27 738 M EUR à fin 2007).

Note 29

Actifs remis et reçus en garantie

(En M EUR)

	31.12.2008	31.12.2007
Actifs remis en garantie		
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs	76 138	42 779
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers	26 775	13 716
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	487	407
Total	103 400	56 902
Actifs reçus en garantie et dont l'entité peut disposer		
Juste valeur des titres reçus en pension livrée	30 867	39 783

Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès de la Banque de France).

La rubrique « actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers » enregistre essentiellement les dépôts de garantie.

Note 30

Échéances des emplois et des ressources par durée restant à courir

■ Échéances des actifs et passifs financiers ⁽¹⁾

(En M EUR au 31.12.2008)

	Jusqu'à 3 mois ⁽²⁾	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
EMPLOIS					
Caisse et Banques centrales	13 745	-	-	-	13 745
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	392 027	70 017	7 990	18 381	488 415
Instruments dérivés de couverture	6 246	-	-	-	6 246
Actifs financiers disponibles à la vente	7 383	14 024	17 272	43 044	81 723
Prêts et créances sur les établissements de crédit	49 438	8 643	8 659	4 452	71 192
Prêts et créances sur la clientèle	76 585	47 419	122 087	108 522	354 613
Opérations de location financement et assimilées	3 011	5 381	14 326	5 794	28 512
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 311	-	-	-	2 311
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	164	130	997	881	2 172
Total Emplois	550 910	145 614	171 331	181 074	1 048 929
RESSOURCES					
Banques centrales	6 503	-	-	-	6 503
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	363 060	14 023	18 770	16 579	412 432
Instruments dérivés de couverture	9 250	-	-	-	9 250
Dettes envers les établissements de crédit	94 230	11 585	5 492	3 963	115 270
Dettes envers la clientèle	236 551	15 957	20 439	9 567	282 514
Dettes représentées par un titre	72 154	21 280	22 289	4 651	120 374
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	583	-	-	-	583
Total Ressources	782 331	62 845	66 990	34 760	946 926

(1) cf. note 4, gestion du risque de liquidité.

(2) Par convention, les dérivés sont classés en moins de 3 mois.

■ Échéances notionnelles des engagements sur instruments financiers dérivés ⁽¹⁾

	ACTIF				PASSIF			
(En M EUR au 31.12.2008)	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêts								
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps	2 450 297	2 496 872	2 360 751	7 307 920	-	-	-	-
Contrats à terme de taux	488 873	78 917	15	567 805	471 105	109 301	-	580 406
<i>Instruments conditionnels</i>	424 542	510 291	453 283	1 388 116	447 940	532 954	494 872	1 475 766
Instruments de change								
<i>Instruments fermes</i>	597 828	242 992	117 035	957 855	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	172 002	148 659	13 463	334 124	170 587	150 120	14 632	335 339
Instruments sur actions et indices								
<i>Instruments fermes</i>	17 103	5 882	1 088	24 073	30 027	4 976	1 940	36 943
<i>Instruments conditionnels</i>	225 540	122 387	21 798	369 725	245 702	144 000	23 058	412 760
Instruments sur matières premières								
<i>Instruments fermes</i>	54 632	26 219	742	81 593	52 787	26 804	751	80 342
<i>Instruments conditionnels</i>	36 476	28 734	591	65 801	38 216	29 935	316	68 467
Dérivés de crédit	31 881	523 165	177 236	732 282	34 682	557 770	215 068	807 520
Autres instruments financiers à terme	2 619	576	17	3 212	1 896	641	7	2 544

(1) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances comptables des instruments financiers.

Note 31

Opérations en devises

	31.12.2008				31.12.2007			
(En M EUR)	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	643 808	651 692	11 680	13 608	592 147	599 332	21 538	19 305
USD	282 365	302 166	16 410	19 063	282 285	295 430	26 060	33 709
GBP	35 053	31 759	2 957	3 736	34 125	31 919	7 770	7 002
JPY	31 421	23 611	5 980	3 678	28 358	27 567	8 387	7 403
AUD	18 323	17 223	1 413	1 027	21 322	19 641	-	3
CZK	23 811	24 968	134	446	20 930	21 905	68	135
RUB	13 694	8 351	4	6	1 290	1 083	31	7
RON	6 562	7 091	314	493	5 587	6 173	52	71
Autres devises	74 966	63 142	8 405	5 906	85 718	68 712	20 860	17 297
Total	1 130 003	1 130 003	47 297	47 963	1 071 762	1 071 762	84 766	84 932

Note 32

Activités d'assurance

■ Provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)

	31.12.2008	31.12.2007
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	15 721	21 789
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	51 109	46 012
Provisions techniques des contrats d'assurance non vie	317	270
Total	67 147	68 071
Participation aux bénéfices différée ^{(1) (2)}	(3 024)	857
Part des réassureurs	(299)	(303)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	63 824	68 625

(1) Conformément à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008, un test de recouvrabilité de la Provision pour participation aux bénéfices différée active (PBDA) a été réalisé. Les méthodes comptables appliquées pour le calcul de la PBDA reposent sur la prise en compte de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur historique. Le test de recouvrabilité repose sur des projections de flux de trésorerie s'appuyant sur différentes hypothèses de collecte et de rachats qui ont été stressées.

(2) Dont participation aux bénéfices différée sur actifs en juste valeur par capitaux propres (2 075) M EUR au 31.12.2008 et 164 M EUR au 31.12.2007.

■ Tableau de variations des provisions techniques des entreprises d'assurance

(En M EUR)

	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non vie
Provisions d'ouverture 01.01.2008 (hors participation aux bénéfices différée)	21 789	46 012	270
Charge des provisions d'assurance	(732)	2 422	47
Revalorisation des contrats en unités de compte	(4 412)	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	(126)	-	-
Transferts et arbitrages	(886)	886	-
Entrées de portefeuilles	-	38	-
Participation aux résultats	77	1 620	-
Autres	11	131	-
Provisions de clôture 31.12.2008 (hors participation aux bénéfices différée)	15 721	51 109	317

Conformément aux normes IFRS et aux principes du Groupe, le Liability Adequacy Test (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2008. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques similaires à ceux utilisés pour nos modèles Actif-Passif.

■ Placements nets des entreprises d'assurance

(En M EUR)

	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	19 421	27 579
Effets publics et valeurs assimilées	-	1
Obligations et autres instruments de dettes	5 172	8 107
Actions et autres instruments de capitaux propres	14 249	19 471
Prêts et Créances sur établissements de crédits ⁽³⁾	4 695	3
Actifs financiers disponibles à la vente	40 250	43 435
Effets publics et valeurs assimilées	357	916
Obligations et autres instruments de dettes ⁽⁴⁾	34 970	37 488
Actions et autres instruments de capitaux propres	4 923	5 031
Placements immobiliers	405	392
Total	64 771	71 409

(3) Dont 4 139 M EUR au titre des actifs transférés.

(4) Dont (3 254) M EUR au titre des actifs transférés.

■ Résultat technique des activités d'assurance

(En M EUR)	2008	2007
Primes	9 443	9 673
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(4 251)	(8 904)
Produits nets des placements	(4 174)	252
Autres produits (charges) nets techniques	(619)	(614)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-groupe	399	407
Élimination des opérations intra-groupe ⁽¹⁾	128	348
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe	527	755

(1) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

■ Produits nets de commissions ⁽²⁾

(En M EUR)	2008	2007
Commissions et honoraires reçus		
- Chargements d'acquisition	182	197
- Chargements de gestion	589	467
- Autres	55	151
Commissions et honoraires payés		
- Chargements d'acquisition	(235)	(182)
- Chargements de gestion	(204)	(240)
- Autres	(15)	(10)
Total des commissions et honoraires	372	383

(2) Ce tableau présente la contribution des commissions avant élimination des opérations intra-groupe.

■ Gestion des risques d'assurance

Il existe deux grandes natures de risques d'assurance :

- les risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non vie comme en prévoyance, les bénéfices sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée dans l'élaboration des tarifications. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées, les modifications de l'environnement macroéconomique, les pandémies, les catastrophes naturelles... ;
- les risques liés aux marchés financiers : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est une des préoccupations essentielles de la ligne-métier assurance. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens

informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de reportings réguliers auprès des Directions Générales des entités concernées et des Directions Générales des lignes-métiers.

En matière de **risques de tarification et de dérive de la sinistralité** quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation ab initio de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'Audits Qualité et d'Audit interne pluriannuelles. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisé à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou des IBNR) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;
- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant **la maîtrise des risques liés aux marchés financiers**, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...), sont étudiés au sein de la Branche Finances et Risques de la ligne-métier assurance-vie. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction Générale du groupe Société Générale lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse sont organisées autour de quelques grands principes :

■ Gestion des risques actif/passif :

- surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la duration du passif rapportée à la duration de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques de liquidité ;

- surveillance particulière sur les flux de rachat et simulations de scénarii de stress ;
 - surveillance étroite des marchés action et simulations de scénarii de stress ;
 - couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) par des instruments financiers.
- Gestion des risques financiers, sous formes de limites :
- limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction émetteurs souverains vs privés) ;
 - limites de rating (ex. : AAA : min 45 % dont 20 % sur les États et garanties d'État) ;
 - limites par types d'actifs (ex : actions, private equity).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers scénarii de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de stress tests et de modélisations stochastiques.

Note 33

Produits et charges d'intérêts

(En M EUR)

	2008	2007
Opérations avec les établissements de crédits	5 182	6 897
Comptes à vue et prêts interbancaires	3 458	3 231
Titres et valeurs reçus en pension	1 724	3 666
Opérations avec la clientèle	20 346	17 414
Créances commerciales	1 103	719
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	17 665	14 509
Comptes ordinaires débiteurs	1 186	1 122
Titres et valeurs reçus en pension	392	1 064
Opérations sur instruments financiers	12 743	12 121
Actifs financiers disponibles à la vente	3 420	3 686
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3	106
Prêts de titres	143	33
Dérivés de couverture	9 177	8 296
Opérations de location financement	1 917	1 661
Location financement immobilier	404	375
Location financement mobilier	1 513	1 286
Total produits d'intérêts	40 188	38 093
Opérations avec les établissements de crédits	(6 333)	(10 072)
Emprunts interbancaires	(5 248)	(7 218)
Titres et valeurs donnés en pension	(1 085)	(2 854)
Opérations avec la clientèle	(10 413)	(11 976)
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 590)	(1 234)
Autres dettes envers la clientèle	(7 475)	(8 813)
Titres et valeurs donnés en pension	(1 348)	(1 929)
Opérations sur instruments financiers	(15 485)	(13 538)
Dettes représentées par des titres	(5 825)	(4 965)
Dettes subordonnées et convertibles	(639)	(603)
Emprunts de titres	(260)	(121)
Dérivés de couverture	(8 761)	(7 849)
Autres charges d'intérêts	(9)	(5)
Total charges d'intérêts ⁽²⁾	(32 240)	(35 591)
Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés	346	263

⁽¹⁾ **Détail des autres concours à la clientèle (en M EUR)**

- Crédits de trésorerie	7 553	5 772
- Crédits à l'exportation	342	396
- Crédits d'équipement	2 922	2 334
- Crédits à l'habitat	4 034	3 398
- Autres crédits à la clientèle	2 814	2 609
Total	17 665	14 509

⁽²⁾ Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat qui sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (cf. note 35). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

Note 34

Produits et charges de commissions

(En M EUR)	2008	2007
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	247	122
Opérations avec la clientèle	2 858	2 610
Opérations sur titres	760	815
Opérations sur marchés primaires	136	177
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	1 086	1 406
Engagements de financement et de garantie	567	521
Prestations de services	4 691	4 902
Autres	160	192
Total des produits	10 505	10 745
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	(282)	(239)
Opérations sur titres	(625)	(523)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(837)	(1 083)
Engagements de financement et de garantie	(174)	(219)
Autres	(1 172)	(1 153)
Total des charges	(3 090)	(3 217)

Ces produits et charges de commissions incluent :

(En M EUR)	2008	2007
Les produits de commissions hors TIE* liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	3 946	3 557
Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	3 219	3 507
Les charges de commissions hors TIE* liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(174)	(219)
Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(938)	(856)

* Taux d'intérêt effectif.

Note 35

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En M EUR)	2008	2007
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(16 598)	16 331
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	366	419
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	3 048	(12 103)
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	826	(259)
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	15 572	4 439
Résultat net sur instruments de couverture / couverture de juste valeur	(1 104)	(443)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	1 462	470
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	2	2
Résultat net des opérations de change	1 103	451
Total ⁽¹⁾	4 677	9 307

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

Au sein des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur, la variation de juste valeur des instruments initialement valorisés à l'aide de paramètres de valorisation non basée sur des données de marché s'élève à un produit net de 9 745 M EUR pour l'exercice. Les actifs et passifs à la juste valeur par résultat dont la valorisation n'est pas basée sur des données de marché sont présentés en note 6.

Montant restant à comptabiliser en résultat relatif aux actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat dont la

juste valeur était dès l'origine déterminée à l'aide de techniques de valorisation non basée sur des données de marché.

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente comme suit :

(En M EUR)	2008	2007
Montant restant à comptabiliser en résultat au 1^{er} janvier	1 048	1 069
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	648	978
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période	(847)	(999)
<i>Amortissement</i>	<i>(637)</i>	<i>(738)</i>
<i>Passage à des paramètres observables</i>	<i>(56)</i>	<i>(86)</i>
<i>Arrivée à échéance ou à terminaison</i>	<i>(167)</i>	<i>(153)</i>
<i>Différences de change</i>	<i>13</i>	<i>(22)</i>
Montant restant à comptabiliser en résultat au 31 décembre	849	1 048

Note 36

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(En M EUR)	2008	2007
Activité courante		
Plus-value de cession	200	201
Moins-value de cession	(168)	(177)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(402)	(70)
Plus-value de cession après rétrocession de la participation aux assurés sur actifs financiers disponibles à la vente (activité d'assurance)	343	62
Sous-total	(27)	16
Titres à revenu variable détenus à long terme		
Plus-value de cession ⁽¹⁾	474	1 030
Moins-value de cession	(19)	(51)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(335)	(50)
Sous-total ⁽²⁾	120	929
Total	93	945

(1) La plus-value réalisée à l'occasion de la cession de la participation du Groupe dans Bank Muscat s'élève à 262 M EUR en 2008.

(2) La plus-value nette réalisée à l'occasion de l'échange des titres Euronext avec les titres NYSE et de la cession subséquente des titres du nouvel ensemble s'élève à 235 M EUR en 2007.

Note 37

Produits et charges des autres activités

(En M EUR)	2008	2007
Produits des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	57	71
Activités de location immobilière	126	104
Activités de location mobilière	5 731	5 116
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	9 469	10 793
Sous-total	15 383	16 084
Charges des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	(13)	(3)
Activités de location immobilière	(33)	(28)
Activités de location mobilière	(4 063)	(3 589)
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(10 007)	(11 223)
Sous-total	(14 116)	(14 843)
Total net	1 267	1 241

Note 38

Frais de personnel

(En M EUR)	2008	2007
Rémunérations du personnel ⁽¹⁾	(6 170)	(5 813)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations ⁽¹⁾	(1 098)	(989)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(530)	(539)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(111)	(58)
Autres charges sociales et fiscales	(364)	(361)
Participation, intéressement, abondement et décote	(343)	(412)
Total	(8 616)	(8 172)

(1) Dont (1 170) M EUR au 31.12.2008 au titre des rémunérations variables contre (1 503) M EUR au 31.12.2007.

	31.12.2008	31.12.2007 *
Effectif moyen		
- France	59 003	56 621
- Étranger	101 427	73 479
Total	160 430	130 100

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

Note 39

Plans d'avantages en actions

■ Montant de la charge enregistrée en résultat

(En M EUR)	2008			2007 *		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	-	65,3	65,3	-	73,8	73,8
Charges nettes provenant des plans d'options	13,8	142,0	155,8	163,2	119,2	282,4

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans de stock-options attribués depuis le 7 novembre 2002, réglés en titres et sur l'ensemble des plans réglés en espèces.

■ Description des plans d'options et d'attribution gratuites d'actions - Société Générale

LES RÉGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALARIÉS DU GROUPE AU COURS DE LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008 SONT BRIÈVEMENT DÉCRITS CI-DESSOUS.

- Options d'achat et de souscription

Émetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale pour TCW	Société Générale	Société Générale pour TCW	Société Générale
Année	2002	2003	2004	2005	2006	2006	2007	2007	2008
Type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options de souscription
Autorisation des actionnaires	13.05.1997	23.04.2002	23.04.2002	29.04.2004	29.04.2004	29.04.2004	30.05.2006	30.05.2006	30.05.2006
Décision du Conseil d'administration	16.01.2002	22.04.2003	14.01.2004	13.01.2005	18.01.2006	25.04.2006	19.01.2007	18.09.2007	21.03.2008
Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	3 614 262	4 028 710	4 071 706	4 397 150	1 650 054	147 525	1 345 286	129 375	2 208 920
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	16.01.2002 - 16.01.2005	22.04.2003 - 22.04.2006	14.01.2004 - 14.01.2007	13.01.2005 - 13.01.2008	18.01.2006 - 18.01.2009	25.04.2006 - 25.04.2009	19.01.2007 - 19.01.2010	18.09.2007 - 18.09.2010	21.03.2008 - 31.03.2011
Conditions de performance	non	non	non	non	non	non	non sauf mandataires sociaux ⁽³⁾	non	oui ⁽³⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (euros) (moyenne des 20 dernières cotations) ⁽¹⁾	57,17	47,57	64,03	68,61	98,12	113,72	121,93	109,87	67,08
Décote	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Prix d'attribution (euros) ⁽¹⁾	57,17	47,57	64,03	68,61	98,12	113,72	121,93	109,87	67,08
Options non attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options exercées au 31.12.2008	2 685 280	2 437 405	727 877	53 340	2 174	-	-	-	-
Options perdues au 31.12.2008	284 499	193 525	115 163	185 986	66 299	16 807	32 086	8 302	24 042
Options restantes au 31.12.2008	644 483	1 397 780	3 228 666	4 157 824	1 581 581	130 718	1 313 200	121 073	2 184 878
Nombre d'actions réservées au 31.12.2008	644 483	1 397 780	3 228 666	⁽²⁾	⁽²⁾	130 718	⁽²⁾	121 073	-
Cours des actions réservées (euros)	58,94	47,60	46,97	⁽²⁾	⁽²⁾	115,76	⁽²⁾	111,51	-
Valeur des actions réservées (M EUR)	38	67	152	⁽²⁾	⁽²⁾	15	⁽²⁾	14	-
1 ^{re} date de cession	16.01.2006	22.04.2007	14.01.2008	13.01.2009	18.01.2010	25.04.2009	19.01.2011	18.09.2010	21.03.2012
Période d'interdiction de cession	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	-	1 an	-	1 an
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	28 %	25 %	21 %	17 %	16 %	17 %	18 %	21 %	24 %
Méthode de valorisation utilisée	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006 et au 1^{er} trimestre 2008, les données par actions historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les plans 2005, 2006 et 2007 ont été couverts par l'achat d'options d'achat.

(3) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Au 31 décembre 2008, il est estimé que les performances sur BNPA des options 2008 ne devraient pas être atteintes.

• Attribution gratuite d'actions

Émetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2006	2007	2008
Type de plan	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions
Autorisation des actionnaires	09.05.2005	30.05.2006	30.05.2006
Décision du Conseil d'administration	18.01.2006	19.01.2007	21.03.2008
Nombre d'actions attribuées ⁽¹⁾	775 042	880 993	2 984 907
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	18.01.2006 - 31.03.2008 18.01.2006 - 31.03.2009	19.01.2007 - 31.03.2009 19.01.2007 - 31.03.2010	21.03.2008 - 31.03.2010 21.03.2008 - 31.03.2011
Conditions de performance	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires	conditions sur ROE pour une liste d'attributaires	oui ²
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (EUR)	93,66	123	61,33
Actions livrées au 31.12.2008	332 750	636	-
Actions perdues au 31.12.2008	86 597	43 563	31 561
Actions restantes au 31.12.08	355 695	836 794	2 953 346
Nombre d'actions réservées au 31.12.08	355 695	836 794	2 953 346
Cours des actions réservées (EUR)	83,58	94,3	106,44
Valeur des actions réservées (M EUR)	30	79	314
1 ^{re} date de cession	31.03.2010	31.03.2011	31.03.2012
	31.03.2011	31.03.2012	31.03.2013
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	2 ans
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	durée d'acquisition 2 ans : 86 % durée d'acquisition 3 ans : 81 %	durée d'acquisition 2 ans : 86 % durée d'acquisition 3 ans : 81 %	durée d'acquisition 2 ans : 87 % durée d'acquisition 3 ans : 81 %
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006 et au 1^{er} trimestre 2008, les données par actions historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Au 31 décembre 2008, il est estimé que les conditions sur BNPA et sur ROE ne devaient pas être atteintes.

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2008 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options plan 2002	Nombre d'options plan 2003	Nombre d'options plan 2004	Nombre d'options plan 2005	Nombre d'options plan 2006	Nombre d'options plan 2006 TCW	Nombre d'options plan 2007	Nombre d'options plan 2007 TCW	Nombre d'options plan 2008	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (euros)	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (euros)	Fourchette des prix d'exercice (euros)
Options existantes au 01.01.2008	732 411	1 411 016	3 046 798	3 933 579	1 505 888	132 470	1 247 022	120 802					
Options attribuées durant la période	60 713	118 048	257 680	329 434	101 836	9 022	84 330	8 338	2 208 920				
Options perdues durant la période	806	7 151	16 085	55 849	26 143	10 774	18 152	8 067	24 042				
Options exercées durant la période	147 835	124 133	59 727	49 340	-	-	-	-	-			75,77	47,57- 68,61
Options échues durant la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Options existantes au 31.12.2008	644 483	1 397 780	3 228 666	4 157 824	1 581 581	130 718	1 313 200	121 073	2 184 878	40 mois	15,78		
Options exerçables au 31.12.2008	644 483	1 397 780	3 228 666	4 157 824	-	-	-	-	-				

Notes

1. Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options SG sont les suivantes :

	2002-2004	2005	2006	2007	2008
Taux d'intérêt sans risque	3,8 %	3,3 %	3,3 %	4,2 %	4,2 %
Volatilité future de l'action	27 %	21 %	22 %	21 %	38 %
Taux de perte de droits	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes	4,3 %	4,3 %	4,2 %	4,8 %	5,0 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 38 % en 2008. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

■ Description des plans d'options – TCW

LES RÉGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALARIÉS DU GROUPE TCW AU COURS DE LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008 SONT BRIÈVEMENT DÉCRITS CI-DESSOUS.

Émetteur	TCW	TCW	TCW	TCW	TCW
Année	2002	2003	2005	2006	2007
Type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat
Autorisation des actionnaires	07.07.2001	07.07.2001	01.07.2005	01.09.2006	30.09.2007
Décision du Conseil d'administration	01.01.2002	19.02.2003	01.07.2005	01.09.2006	30.09.2007
	16.07.2002	31.03.2003			
		27.06.2003			
Nombre d'options attribuées	1 417 980	1 268 350	2 753 708	2 385 515	2 468 849
Durée de validité des options	10 ans	10 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	actions SG	actions SG	actions SG	actions SG	actions SG
Période d'acquisition des droits	01.01.2002 - 15.07.2008	19.02.2003 - 26.06.2009	01.07.2005 - 30.06.2010	01.09.2006 - 31.08.2011	30.09.2007 - 29.09.2012
Conditions de performance	non	non	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	perte	perte	perte	perte	perte
Cas de décès	maintien partiel avec vesting accéléré	maintien partiel avec vesting accéléré	maintien partiel avec vesting accéléré	maintien partiel avec vesting accéléré	maintien partiel avec vesting accéléré
Prix du titre à l'attribution (euros)	18,14	15,50	41,35	36,95	33,32
Décote	2,69	2,30	13,48	5,64	5,12
Prix d'attribution (euros)	15,45	13,21	27,87	31,31	28,20
Options non attribuées	-	-	-	-	-
Options exercées au 31.12.2008	1 358 252	596 848	653 931	174 023	-
Options perdues au 31.12.2008	59 728	552 142	485 608	305 008	209 935
Options restantes au 31.12.2008	-	119 360	1 614 169	1 906 484	2 258 914
1 ^{re} date de cession	01.02.2003	18.03.2005	01.08.2007	01.11.2008	01.11.2009
Période d'interdiction de cession	néant	néant	néant	néant	néant
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	56 %	51 %	66 %	41 %	38 %
Méthode de valorisation utilisée	black & scholes	black & scholes	black & scholes	black & scholes	black & scholes

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS TCW

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2008 ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options total	Nombre d'options plan 2002	Nombre d'options plan 2003	Nombre d'options plan 2005	Nombre d'options plan 2006	Nombre d'options plan 2007	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (euros)	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (euros)	Fourchette des prix d'exercice (euros)
Options existantes au 01.01.2008	7 361 917	238 800	238 720	2 188 311	2 236 307	2 459 779				
Options attribuées durant la période	-	-	-	-	-	-				
Options perdues durant la période	603 033	-	-	243 544	158 624	200 865				
Options exercées durant la période	859 957	238 800	119 360	330 598	171 199	-			61,40	24,85-39,10
Options échues durant la période	-	-	-	-	-	-				
Options existantes au 31.12.2008	5 898 927	-	119 360	1 614 169	1 906 484	2 258 914	55 mois	14,67		
Options exerçables au 31.12.2008	601 966	-	-	352 733	249 233	-				

Notes

1. Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options de TCW sont les suivantes :

	Plans 2001 à 2003	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007
Taux d'intérêt sans risque	4 %	4 %	5 %	5 %
Volatilité future de l'action	39 %	31 %	28 %	22 %
Taux de perte de droits	0 %	5 %	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes	0 %	0 %	0 %	0 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

2. La volatilité future a été estimée par la volatilité historique d'entreprises américaines cotées appartenant au même secteur d'activité et diverses maturités.

Puis un calcul a été réalisé sur la médiane des volatilités historiques sur 5 ans.

La juste valeur reflète les performances futures de la Société.

3. En raison des modalités particulières de ce plan, réglé en actions SG, aucune couverture n'a été expressément désignée.

■ Informations sur les autres plans sur capitaux propres

Les plans sur capitaux propres autres que les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2008 ont les caractéristiques suivantes :

ATTRIBUTIONS D'ACTIONS SG AVEC DÉCOTE

● Plan mondial d'actionnariat salarié

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Société Générale a proposé le 21 mars 2008 à ses salariés de

souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 53,67 EUR décoté de 20 % par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

Le nombre d'actions souscrites a été de 7 456 403, représentant une charge pour l'exercice 2008 de 65,2 M EUR pour le Groupe après prise en compte de la durée légale d'incessibilité de 5 ans des titres. Le modèle de valorisation utilisé, qui est conforme aux préconisations du Conseil national de la comptabilité sur les Plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié par la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui leur blocage sur 5 ans.

Ce coût notionnel d'incessibilité est valorisé comme le coût net d'un achat comptant d'actions Société Générale financé par un crédit de trésorerie non affecté et non renouvelable d'une durée de 5 ans, et d'une vente à terme de ces mêmes actions à échéance de 5 ans. Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser ce coût notionnel d'incessibilité en date d'attribution sont les suivants :

- cours comptant de l'action Société Générale : 73,57 EUR ;
- taux d'intérêt sans risque : 4,06 % ;
- taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans applicable aux acteurs de marché bénéficiaires des titres incessibles : 7,57 %.

Le coût notionnel d'incessibilité ainsi valorisé représente 15,2 % du cours de référence avant décote.

PLANS D'OPTIONS SUR SOCIÉTÉS NON COTÉES

Différentes sociétés du Groupe ont par ailleurs attribué des options sur actions à leur personnel et leurs mandataires sociaux.

Il n'y a pas eu de nouveau plan attribué au cours de l'exercice 2008.

Ces plans sont réglés en espèces et leur incidence 2008 est un produit de 1,04 M EUR résultant de l'écart entre les prix d'exercice et les valeurs des actions à livrer.

La durée de vie des options consenties est en général de 6 ans et la dernière option a été exercée en 2008.

Les actions cédées sont reprises en général par une autre société du Groupe dans le cadre de la politique de contrôle des filiales.

Chacun de ces plans a été valorisé à l'aide d'une méthode de valeur intrinsèque propre à chaque société.

PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DU GROUPE BOURSORAMA

La charge 2008 du plan de stock-options et d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2006 est de 1 359 M EUR, après prise en compte des pertes d'options de l'année qui s'élèvent à 24 996 et des pertes d'actions de l'année qui s'élèvent à 205 750.

La charge 2008 du plan de stock-options et d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2008 est de 0,514 M EUR, après prise en compte des pertes d'actions de l'année qui s'élèvent à 900.

Note 40

Coût du risque

(En M EUR)

	2008	2007
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(2 525)	(808)
Pertes non couvertes	(148)	(231)
- sur créances irrécouvrables	(118)	(126)
- sur autres risques	(30)	(105)
Récupérations	156	143
- sur créances irrécouvrables	147	136
- sur autres risques	9	7
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions	(138)	(9)
Total	(2 655)	(905)

Note 41

Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées

Lors de l'arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2007, le Groupe a considéré que pour parvenir à la présentation d'une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2007, il était plus approprié de constater dans le résultat consolidé de l'exercice 2007, en l'isolant, une provision pour le coût total d'arrêt des activités non autorisées et dissimulées mises au jour les 19 et 20 janvier 2008.

Le Groupe a alors choisi, afin de fournir une information plus pertinente pour la compréhension de sa performance financière en 2007, de présenter la perte nette globale liée aux clôtures des positions directionnelles prises dans le cadre des activités non autorisées et dissimulées dans une rubrique supplémentaire du compte de résultat consolidé intitulée *Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées*.

En 2008, le coût lié à l'arrêt de ces activités a été enregistré en charge et présenté dans la rubrique du compte de résultat consolidé mentionnée ci-dessus ; concomitamment la provision comptabilisée dans le résultat consolidé de l'exercice 2007 a été reprise dans cette même rubrique.

(En M EUR)	2008	2007
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat conclus dans le cadre d'activités de marché non autorisées et dissimulées		1 471
Dotation à la provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées		(6 382)
Reprise de provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées	6 382	
Perte couverte liée à l'arrêt des activités de marché non autorisées et dissimulées	(6 382)	
Total	-	(4 911)

La provision figurant au passif au 31 décembre 2007 a généré un produit d'impôt différé pour un montant de 2 197 M EUR enregistré dans le résultat consolidé de l'exercice 2007 par la contrepartie d'un actif d'impôt différé au bilan. Cet actif a été annulé en 2008 lors de la reprise de la provision, et la charge définitive alors comptabilisée a été considérée comme fiscalement déductible au titre du résultat imposable de l'exercice 2008, générant une économie d'impôt courant pour un montant de 2 197 M EUR.

Note 42

Impôts sur les bénéfices

(En M EUR)	2008	2007
Charge fiscale courante	(467)	(2 501)
Charge fiscale différée	(768)	2 219
Total de la charge d'impôt ⁽¹⁾	(1 235)	(282)

(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

	2008	2007 *
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition (en M EUR)	4 316	1 842
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	9,31 %	15,82 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	- 3,91 %	- 13,03 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	- 6,85 %	- 8,86 %
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	- 4,37 %	- 13,04 %
Taux effectif Groupe	28,61 %	15,32 %

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % ; depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1,66 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les

dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Note 43

Résultat par action

(En M EUR)	2008	2007 *
Bénéfice net part du Groupe	2 010	947
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ⁽¹⁾	1 826	858
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾	540 279 113	465 547 728
Résultat par action (en EUR)	3,38	1,84

(En M EUR)	2008	2007 *
Bénéfice net part du Groupe	2 010	947
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ⁽¹⁾	1 826	858
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽²⁾	540 279 113	465 547 728
Nombre moyen de titres retenus au titre des éléments dilutifs	3 036 402	5 860 094
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	543 315 515	471 407 822
Résultat dilué par action (en EUR)	3,36	1,82

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés.

(1) L'écart correspond aux intérêts nets d'impôt à verser aux porteurs de Titres super subordonnés et de Titres subordonnés à durée indéterminée.

(2) Hors actions d'auto-contrôle.

Note 44

Transactions avec les parties liées

■ Définition

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président, le Directeur général et les 3 Directeurs généraux délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Société Générale exerce une influence notable.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

(En M EUR)	2008	2007
Avantages à court terme	8,2	12,5
Avantages postérieurs à l'emploi	0,4	0,1
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	3,7	4,2
Total	12,3	16,8

Le Document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES PERSONNES PHYSIQUES

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2008, qui s'élèvent au total à 3 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS PAR LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2008 en application de la norme IAS 19 aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des mandataires sociaux de Société Générale (MM. Bouton, Oudéa, Cabannes, Alix et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 32,93 M EUR.

■ Entités associées ⁽¹⁾

ENCOURS ACTIFS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	128	126
Autres actifs	706	296
Total encours actifs	834	422

ENCOURS PASSIFS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Passifs à la juste valeur par résultat	217	141
Dettes envers la clientèle	580	-
Autres passifs	777	16
Total encours passifs	1 574	157

PNB AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	2008	2007
Intérêts et assimilés	(12)	-
Commissions	(11)	1
Résultat net sur opérations financières	3	18
Produit net des autres activités	-	-
PNB	(20)	19

ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement donnés	57	73
Engagements de garanties donnés	1 162	1 132
Engagements sur instruments financiers à terme	2 876	623

(1) Entités consolidées en intégration proportionnelle et en mise en équivalence.

Note 45

Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

			MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			PAYS		au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008
FRANCE							
BANQUES							
Banque de Polynésie ⁽¹⁾	France	IG	72,10	72,10	72,10	72,10	
BFCOI	France	IG	50,00	50,00	50,00	50,00	
Calif	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
Crédit du Nord ⁽¹⁾	France	IG	80,00	80,00	80,00	80,00	
Génébanque	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
Groupama Banques	France	ME	20,00	20,00	20,00	20,00	
SG Calédonienne de Banque ⁽¹⁾	France	IG	90,10	90,10	90,10	90,10	
SG de Banque aux Antilles	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES							
Barep Court Terme ^{(4) et (20)}	France	IG	-	-	-	-	
Barep Assets Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
Barep Opportunités Stratégie ^{(4) et (20)}	France	IG	-	-	-	-	
Barep Performance Plus ^{(4) et (20)}	France	IG	-	-	-	-	
Euro VL ⁽¹⁾	France	IG	98,25	98,25	98,25	98,25	
IEC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
Interga S.A.S	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
JS Credit Fund	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
Lyxor Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
Lyxor International Asset Management	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
Primafair SAS ⁽⁷⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00	
SAS Orbeo	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00	
SGAM Index	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SG Asset Management ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SG Énergie Usa Corp	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SG European Mortgage Investments	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SGAM AI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SGAM AI Crédit Plus	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SGAM AI Crédit Plus Opportunités	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SGAM AI Euro Garanti 3 M ^{(4) et (20)}	France	IG	-	-	-		

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
SGAM AI Euro Garanti 12 M ^{(4) et (20)}	France	IG	-	-	-	-
SGAM Banque ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM RTO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Retirement Services ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
SG SCF ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
Sogemonecredit ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
SGAM AI Dollar Garanti 12 mois ^{(2) et (4)}	France	IG	-	-	-	-
SGAM AI Money 2+ ^{(2) et (4)}	France	IG	-	-	-	-
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
Airbail	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD France ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bull Finance	France	IG	51,35	51,35	51,35	51,35
Cafirec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
C.G.I ⁽¹⁾	France	IG	99,88	99,88	99,88	98,88
Dalarec	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Disponis	France	IG	99,94	99,94	100,00	100,00
Evalparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FCC Ouranos	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FCC Ouréa	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fenwick Lease	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fontanor ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Franfinance SA ⁽¹⁾	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
Franfinance Location	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
French Supermarkets 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génécal	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génécomi	France	IG	100,00	53,84	100,00	53,84
Ipersoc SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Linden SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Orpavimob SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Promopart	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rusfinance SAS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sagem Lease	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Equipement Finance SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Services	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
SNC Athena Investissements ⁽⁸⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SNC Cofininvest ⁽⁹⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SNC Distinvest ⁽⁹⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SNC Financières Valmy Investissements ⁽⁹⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SNC Fininva ⁽¹⁰⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
SNC Finovadis	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SNC Paris Strasbourg ⁽⁹⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Sofom ⁽¹¹⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Sofrafi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfimur	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfinancement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfinerg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéga PME	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogelease France	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Solocvi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Valmyfin	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Varoner 2 ⁽¹²⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
FCC HYPERION ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
FCC Albatros	France	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
FCP Lyxor Obligatium ^{(1) et (20)}	France	IG	-	-	-	-
Fimat Americas S.A.S ⁽⁶⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Finareg	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Géné Act 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfinance	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généval ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Géninfo	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Libécap	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Megaval ⁽¹³⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Salvépar	France	IG	51,42	51,42	51,42	51,42
SCI Foncière Défense	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SG Capital Développement	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Consumer Finance ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Financial Services Holding	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
Sgss Holding ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfim	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogénal Participation	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG de Participations	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéparticipations (ex-Sogenal) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéplus	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Générale Capital Partenaire	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sté Rue Edouard- VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
The Emerald Fund Limited	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Vouric	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
Boursorama ⁽¹⁾	France	IG	55,78	55,93	55,78	55,93
Clickoptions	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fimat Banque ⁽¹⁵⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Fimat SNC Paris ⁽¹⁶⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Gaselys	France	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
SG Énergie	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Euro CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Option Europe	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities Paris	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Newedge ^{(1) (2)}	France	IP	50,00	-	50,00	-
SOCIÉTÉS FONCIÈRES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER						
Galybet	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfim ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Généfimmo ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Orient Properties	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogébaill	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéprom ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sophia-bail	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Ivory OIP ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIÉTÉS DE SERVICE						
CGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ECS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
Parel	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Socogéfi	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
IMMOBILIER D'EXPLOITATION						
CFM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Eléaparts	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génégis 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génégis 2	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Génévalmy	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGEMARCHE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOGECAMPUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC Alicante 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SC Chassagne 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Opéra 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
SI 29 Haussmann	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Immobilière de Strasbourg ⁽¹⁴⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
Sogé Colline Sud	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval III	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogé Périval IV	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogéfontenay	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Soginfo ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
S.T.I.P	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
Valminvest	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCE						
Génécar	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Oradéa Vie	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogécap ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogessur	France	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
EUROPE						
BANQUES						
Banca Romana Pentru Devzvoltare ⁽¹⁾	Roumanie	IG	58,54	58,32	58,54	58,32
Banka Popullore	Albanie	IG	75,01	75,00	75,01	75,00
Bank Répubic ⁽¹⁾	Georgie	IG	60,00	60,00	60,00	60,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
General Bank of Greece ⁽¹⁾	Grèce	IG	52,32	52,32	52,32	52,32
Komerčni Banka ⁽¹⁾	République tchèque	IG	60,35	60,35	60,35	60,35
SG Bank Nederland NV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Express Bank ⁽¹⁾	Bulgarie	IG	97,95	97,95	97,95	97,95
SG Hambros Bank Limited ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Suisse) ⁽¹⁾	Suisse	IG	100,00	77,62	100,00	77,62
Société Générale SRBIJA	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Vostok ⁽¹⁾	Russie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBT Luxembourg ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Monaco)	Monaco	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SKB Banka ⁽¹⁾	Slovénie	IG	99,69	99,68	99,69	99,68
Société Générale Cyprus Ltd.	Chypre	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Sogéparticipations Belgique ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Splitska Banka	Croatie	IG	100,00	99,76	100,00	99,76
2S Banca	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Rosbank ⁽¹⁸⁾	Russie	IG	57,57	20,00	57,57	20,00
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
Amber ⁽²¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BRD Finance Credite Consum SRL	Roumanie	IG	79,69	79,58	100,00	100,00
Brigantia BV ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	80,00	80,00
Claris 4 ⁽²⁰⁾	Jersey	IG	-	-	-	-
Co-Invest LBO Master Fund LLP	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
Euro-VL Luxembourg	Luxembourg	IG	99,21	99,21	100,00	100,00
Halysa SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Iris II ⁽²⁰⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
IVEFI	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
LFL Asset Finance Ltd.	Irlande	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
Lyxor Master Fund	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Orion Shared Liquidity Assets Fund BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	95,00	95,00
Parsifal Ltd. (20)	Jersey	IG	-	-	-	-
Red & Black Consumer 2006-1 plc ^{(5) (20)}	Irlande	IG	-	-	-	-
SGA Société Générale Acceptance N.V.	Antilles Néerlandaises	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asset Management Group Ltd. ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM Iberia	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
SGAM Irlande	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAP Luxembourg	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGBF	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGCF Holding Hellas SA ⁽¹⁾	Grèce	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Effekten	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Finance Ireland ⁽¹⁾	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Immobil ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Investment UK Ltd. ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Russel	Irlande	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SG Securities London Ltd.	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Wertpapierhandelsgesellschaft MbH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Européenne de Financement et d'Investissement	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Verifonds	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CODEIS ⁽²⁾	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
PROSTOFINANCE ⁽³⁾	Ukraine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Red & Black Consumer 2008-1 ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
ALD Belgium ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Danmark ⁽¹⁾	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Finland ⁽¹⁾	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Axus Italiana S.R.L.	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Nederland	Pays Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Norway ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Sweden ⁽¹⁾	Suède	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Adria Leasing Spa	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Germany ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD UK ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Czech Republic	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD International SAS & Co ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD International S.A.	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Lease Finanz GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Portugal	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ALD Spain ⁽¹⁾	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Delta Crédit Mortgage Finance BV ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

		MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
PAYS			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
Eiffel	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Essox s.r.o	Tchéquie	IG	79,81	79,81	100,00	100,00
Eurobank	Pologne	IG	99,41	99,36	99,41	99,36
Fiditalia SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Fraer Leasing Spa	Italie	IG	67,75	67,75	67,75	67,75
SGEF Czech Republic	Tchéquie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Franfinance Leasing Italia Spa	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGEF Polska	Pologne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gefa Bank ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Gefa Leasing GmbH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Hanseatic Bank	Allemagne	IG	75,00	75,00	75,00	75,00
Montalis Investment BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Promopart Snc ⁽⁵⁾	Luxembourg	IG	-	100,00	-	100,00
SGBT Finance Ireland Limited	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGEF Benelux	Pays Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGEF International GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGEF Schwitserland	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGEF SA & CO KG	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Factoring Spa	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Finans ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Holding de Valores y Participaciones	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Leasing XII ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Générale Italia holding SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sogega Pme Snc ⁽⁵⁾	Luxembourg	IG	-	100,00	-	100,00
Sogelease BV Nederland ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
PEMA GmbH ^{(1) (2)}	Allemagne	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
Cube Financial ⁽⁶⁾	Grande-Bretagne	IG	-	100,00	-	100,00
Gaselys UK Ltd.	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Squaregain	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Francfort ⁽⁶⁾	Allemagne	IG	-	100,00	-	100,00
Succursale Fimat Londres ⁽⁶⁾	Grande-Bretagne	IG	-	100,00	-	100,00
Succursale Fimat Madrid ⁽⁶⁾	Espagne	IG	-	100,00	-	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

			MÉTHODE*		Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
	PAYS				au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
ASSURANCES								
Généras	Luxembourg	IG			100,00	100,00	100,00	100,00
Inora Life	Irlande	IG			100,00	100,00	100,00	100,00
Komerční Pojistovna	République tchèque	IG			80,57	80,57	100,00	100,00
Sogelife	Luxembourg	IG			100,00	100,00	100,00	100,00
Sogecap Life Insurance ⁽²⁾	Russie	IG			100,00	-	100,00	-
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT								
BANQUES								
BFV - SG (Madagascar)	Madagascar	IG			70,00	70,00	70,00	70,00
SG de Banques au Burkina	Burkina Faso	IG			44,48	42,28	46,07	43,87
SGB Guinée Equatoriale	Guinée Equatoriale	IG			52,44	52,44	57,24	57,24
National SG Bank SAE	Egypte	IG			77,17	77,17	77,17	77,17
SG Algérie	Algérie	IG			100,00	100,00	100,00	100,00
SGB Cameroun	Cameroun	IG			58,08	58,08	58,08	58,08
SG Banques en Côte-d'Ivoire ⁽¹⁾	Côte d'Ivoire	IG			68,20	68,20	68,20	68,20
SG Banque en Guinée	Guinée	IG			52,94	52,94	52,94	52,94
SG Banque au Liban ⁽¹⁾	Liban	ME			19,00	19,00	19,00	19,00
SG Banques au Sénégal	Sénégal	IG			58,78	58,78	59,28	59,28
SG Maroc ⁽¹⁾	Maroc	IG			56,91	53,02	56,91	53,02
SSB Bank Ghana	Ghana	IG			51,00	51,00	51,00	51,00
Union Internationale de Banques	Tunisie	IG			57,20	52,34	52,34	52,34
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS								
ALD Morocco	Maroc	IG			42,95	42,95	50,00	50,00
Eqdom	Maroc	IG			45,41	45,16	54,69	54,21
Sogelease Egypt	Egypte	IG			70,87	70,87	80,00	80,00
Sogelease Maroc	Maroc	IG			71,81	71,81	100,00	100,00
ASSURANCES								
La Marocaine Vie	Maroc	IG			73,75	73,75	87,07	87,07
AMÉRIQUE								
BANQUES								
Banco SG Brazil (ex Banco Société Générale Brasil SA) ⁽¹⁾	Brésil	IG			100,00	100,00	100,00	100,00
Galo S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG			70,00	70,00	70,00	70,00
SG Canada ⁽¹⁾	Canada	IG			100,00	100,00	100,00	100,00
Trancoso Participações Ltda. ⁽¹⁾	Brésil	IG			100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES								
Andromede Fund ⁽⁵⁾	Iles Caiman	IG			-	100,00	-	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
GIC LTO ⁽⁴⁾	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
Lyxor Ivory Fund ⁽⁵⁾	Iles Caiman	IG	-	100,00	-	100,00
Raeburn Overseas Partners Ltd. ⁽⁵⁾	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
Ruby Fund Limited ⁽⁵⁾	Iles Caiman	IG	-	100,00	-	100,00
SG Americas Inc. ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Capital Trust ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Warrants Limited	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
TCW Group ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	98,40	100,00	99,40
TOBP ⁽²⁰⁾	États-Unis	IG	-	-	-	-
TOPAZ Fund ⁽⁴⁾	Iles Caiman	IG	-	100,00	-	100,00
Turquoise	Iles Caiman	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Arrow Offshore Ltd. ⁽²⁾	Iles Caiman	IG	100,00	-	23,51	-
Permal PJM Ltd. ⁽²⁾	Iles Vierges Britanniques	IG	100,00	-	50,00	-
Turquoise II ⁽²⁾	Iles Caiman	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
Fimat Alternative Strategies Inc. ⁽⁶⁾	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
Fimat Canada Inc. ⁽⁶⁾	Canada	IG	-	100,00	-	100,00
Fimat Futures USA LLC ⁽⁶⁾	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
SOCIÉTÉS DE SERVICE						
Fimat Facilities Management ⁽⁶⁾	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
Cousto Investments LP	États-Unis	IG	100,00	100,00	55,00	55,00
PACE ⁽²⁰⁾	États-Unis	IG	-	-	-	-
Makatéa JV Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	66,67	66,67
Rexus LLC	États-Unis	IG	100,00	100,00	70,83	70,83
SG Astro Finance LP	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Astro Finance Trust	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Constellation Canada LTD	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Equity Finance LLC ⁽¹⁷⁾	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
SG Finance Inc.	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Preferred Capital III LLC ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sorbier Investment Corp ⁽⁷⁾	États-Unis	IG	-	100,00	-	65,00
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
SG Commodities Product	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Investissement Management Holding Corp ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

	PAYS	MÉTHODE*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2008	au 31.12.2007	au 31.12.2008	au 31.12.2007
ASIE ET OCÉANIE						
BANQUES						
SG Australia Holdings ⁽¹⁾	Australie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Private Banking (Japan) Limited	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Securities North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG China Inc. ⁽²⁾	Chine	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
Fortune Fund Management Co. (FFMC)	Chine	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
IBK SGAM	Corée du Sud	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SG Asset Management Singapore Ltd.	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SGAM Japan	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SG Asia (Hong Kong) Ltd.	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
SGAM North Pacific	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
Fimat Singapour ⁽⁶⁾	Singapour	IG	-	100,00	-	100,00
Fimat HK ⁽⁶⁾	Hong-Kong	IG	-	100,00	-	100,00
Fimat Japan ⁽⁶⁾	Japon	IG	-	100,00	-	100,00
Fimat International Banque Hong Kong ⁽⁶⁾	Hong-Kong	IG	-	100,00	-	100,00
Fimat Taiwan ⁽⁶⁾	Taiwan	IG	-	100,00	-	100,00
SG Securities Asia Int, Holdings ⁽¹⁾	Singapour	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Succursale Fimat Sydney ⁽⁵⁾	Australie	IG	-	100,00	-	100,00

* IG : intégration globale – IP : intégration proportionnelle – ME : mise en équivalence

(1) Sociétés effectuant une sous-consolidation.

(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2008.

(3) Entité désormais consolidée en direct.

(4) Entités déconsolidées en 2008.

(5) Entités liquidées en 2008.

(6) Entité désormais sous-consolidée au sein de Newedge.

(7) Entités cédées sur 2008.

(8) Dissolution par transmission de patrimoine avec Varoner 2.

(9) Dissolution par transmission de patrimoine avec Dalarec.

(10) Dissolution par transmission de patrimoine avec Cafirec.

(11) Dissolution par transmission de patrimoine avec SGOE.

(12) Dissolution par transmission de patrimoine avec Généfinance.

(13) Dissolution par transmission de patrimoine avec Sogéparticipations.

(14) Dissolution par transmission de patrimoine avec Sogenal.

(15) Fusion avec Calyon.

(16) Fusion avec Fimat Banque.

(17) Fusion avec SG AE.

(18) Changement de méthode : passage de MEE en intégration globale.

(19) Changement de méthode : passage de intégration globale à intégration proportionnelle.

(20) Entité ad hoc contrôlée en substance par le Groupe.

(21) SG détient un seul compartiment de AMBER à 100 %.

Note 46

Information sectorielle par pôle et sous-pôle

	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers	
(En M EUR)	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Produit net bancaire	7 191	7 058	4 976	3 444	3 115	2 838
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(4 678)	(4 566)	(2 752)	(1 986)	(1 795)	(1 526)
Résultat brut d'exploitation	2 513	2 492	2 224	1 458	1 320	1 312
Coût du risque	(480)	(329)	(500)	(204)	(587)	(374)
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	2 033	2 163	1 724	1 254	733	938
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	-	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	2 033	2 163	1 724	1 254	733	938
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2	2	8	36	(21)	(7)
Gains nets sur autres actifs	2	4	14	28	(1)	1
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	(300)	-	-	-
Résultat courant avant impôts	2 037	2 169	1 446	1 318	711	932
Impôts sur les bénéfices	(692)	(736)	(365)	(320)	(224)	(315)
Résultat net	1 345	1 433	1 081	998	487	617
Intérêts minoritaires	49	58	472	312	18	17
Résultat net part du Groupe	1 296	1 375	609	686	469	600

(1) Y compris dotations aux amortissements.

Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

	Gestion d'actifs		Banque privée		Service aux investisseurs et Epargne en ligne	
(En M EUR)	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Produit net bancaire	409	1 119	839	823	1 562	1 799
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(792)	(841)	(539)	(531)	(1 299)	(1 336)
Résultat brut d'exploitation	(383)	278	300	292	263	463
Coût du risque	(8)	(4)	(32)	(1)	(13)	(36)
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	(391)	274	268	291	250	427
Perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	-	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	(391)	274	268	291	250	427
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Gains nets sur autres actifs	-	(6)	-	-	-	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôts	(391)	268	268	291	250	427
Impôts sur les bénéfices	128	(91)	(55)	(63)	(83)	(141)
Résultat net	(263)	177	213	228	167	286
Intérêts minoritaires	(5)	8	-	13	18	18
Résultat net part du Groupe	(258)	169	213	215	149	268

(1) Y compris dotations aux amortissements.

	Banque de Financement et d'Investissement		Gestion Propre		Groupe Société Générale	
(En M EUR)	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Produit net bancaire ⁽²⁾	4 017	4 522	(243)	320	21 866	21 923
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(3 478)	(3 425)	(195)	(94)	(15 528)	(14 305)
Résultat brut d'exploitation	539	1 097	(438)	226	6 338	7 618
Coût du risque	(1 024)	56	(11)	(13)	(2 655)	(905)
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	(485)	1 153	(449)	213	3 683	6 713
Perte nette sur activités de marchés non autorisées et dissimulées	-	(4 911)	-	-	-	(4 911)
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marchés non autorisées et dissimulées	(485)	(3 758)	(449)	213	3 683	1 802
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	6	19	(3)	(6)	(8)	44
Gains nets sur autres actifs	9	26	609	(13)	633	40
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	(300)	-
Résultat courant avant impôts	(470)	(3 713)	157	194	4 008	1 886
Impôts sur les bénéfices	243	1 501	(187)	(117)	(1 235)	(282)
Résultat net	(227)	(2 212)	(30)	77	2 773	1 604
Intérêts minoritaires	8	9	203	222	763	657
Résultat net part du Groupe	(235)	(2 221)	(233)	(145)	2 010	947

(1) Y compris dotations aux amortissements.

(2) Ventilation du produit net bancaire par activité de la Banque de Financement et d'Investissement :

(En M EUR)	2008	2007
Financements et Conseil	3 633	1 859
Taux, Change et Matières Premières	(953)	(885)
Actions	1 337	3 548
Autres	-	-
Total produit net bancaire	4 017	4 522

	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers		Banque de Financement et d'Investissement	
(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
Actifs sectoriels	173 336	160 987	87 496	64 156	118 936	115 949	649 318	614 278
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	125 836	118 063	72 458	58 007	73 751	76 941	694 805	650 144

Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

	Gestion d'actifs		Banque privée		Services aux investisseurs et Epargne en ligne		Total Branche		Gestion Propre		Groupe Société Générale	
(En M EUR)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
Actifs sectoriels	7 652	30 403	22 090	18 943	43 533	45 249	73 275	94 595	27 642	21 797	1 130 003	1 071 762
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	7 969	21 332	31 888	27 899	60 560	68 805	100 417	118 036	21 849	19 296	1 089 116	1 040 487

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

■ Information sectorielle par zone géographique

DÉCOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
(En M EUR)						
Produits nets d'intérêts et assimilés	3 508	733	3 949	2 862	44	(1 150)
Produits nets de commissions	4 160	4 186	2 214	1 854	569	1 011
Résultat net des opérations financières	2 945	7 361	537	859	1 038	1 085
Autres produits nets d'exploitation	493	628	848	740	(88)	(136)
Produit net bancaire	11 106	12 908	7 548	6 315	1 563	810

	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
(En M EUR)								
Produits nets d'intérêts et assimilés	81	(156)	722	633	110	(20)	8 414	2 902
Produits nets de commissions	139	194	304	259	29	24	7 415	7 528
Résultat net des opérations financières	316	734	65	56	(131)	157	4 770	10 252
Autres produits nets d'exploitation	-	5	15	5	(1)	(1)	1 267	1 241
Produit net bancaire	536	777	1 106	953	7	160	21 866	21 923

DÉCOMPOSITION DES AGRÉGATS BILANTIELS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques		Asie	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
(En M EUR)								
Actifs sectoriels	796 906	673 182	162 201	191 886	111 743	140 941	19 251	25 357
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	762 684	648 140	157 415	187 217	111 845	141 049	18 727	24 976

	Afrique		Océanie		Total	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	18 443	16 570	21 459	23 826	1 130 003	1 071 762
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	16 963	15 446	21 482	23 659	1 089 116	1 040 487

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

Note 47

Événements postérieurs à la clôture

Le 26 janvier 2009, le Groupe a annoncé qu'il avait signé avec Crédit Agricole S.A. un accord préliminaire en vue de rapprocher leurs activités de gestion d'actifs.

Ce nouveau pôle comprend 100 % des activités du groupe Crédit Agricole Asset Management (CAAM) auquel Société Générale apporte ses activités de gestion européennes et asiatiques (à l'exception de SGAM AI qui serait rapproché de Lyxor, lequel demeure au sein du Groupe) et 20 % de TCW, sa filiale de gestion d'actifs aux États-Unis. Ce nouvel acteur majeur se situera au 4^e rang européen et au 9^e rang mondial en terme d'actifs sous gestion.

Cette nouvelle société de Gestion d'actifs sera détenue à 70 % par Crédit Agricole S.A. et à 30 % par Société Générale et

pourrait être introduite en Bourse à un horizon de 5 ans. Crédit Agricole S.A. et Société Générale s'engagent à conserver leurs participations dans le nouvel ensemble pour une période d'au moins 5 ans.

La signature d'un accord définitif entre Société Générale et Crédit Agricole S.A. est soumise à la consultation des instances représentatives du personnel des deux groupes, à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et à l'accord des partenaires des différentes joint-ventures.

Ce projet n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés de l'exercice 2008.

Note 48

Honoraires des Commissaires aux comptes

Montants des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2008 :

(En M EUR)

	2008
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	32
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	3
Total	35

■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'amendement de la norme IAS 39 offrant la faculté, dans certaines conditions, de reclasser des actifs financiers non dérivés.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un

contexte de forte volatilité des marchés. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

PRINCIPES COMPTABLES

Les notes 1 et 11 de l'annexe des comptes consolidés exposent l'amendement de la norme IAS 39 qui offre la faculté, dans certaines conditions, de reclasser des actifs financiers non dérivés :

- hors de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers d'autres catégories ;
- hors de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances ».

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application de ce changement de méthode comptable et du caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans la note 11 des états financiers.

ESTIMATIONS COMPTABLES

- Dans le contexte plus spécifique de la crise financière, votre société détaille en note 3 ses expositions directes et indirectes sur certains secteurs, le processus mis en place pour les apprécier ainsi que les modalités retenues pour valoriser certains instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement de ces expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans la note mentionnée ci-dessus.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.
- De même, dans ce contexte, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif,

ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.

- Comme indiqué en note 3, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, l'évaluation des écarts d'acquisition, ainsi que des engagements de retraite et

autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis GARCIA

ERNST & YOUNG AUDIT

Philippe PEUCH-LESTRADE

■ COMPTES SOCIAUX

Rapport de gestion de Société Générale

ANALYSE DU BILAN DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ACTIF

(En Md EUR au 31 décembre)

	2008	2007	Variation
Emplois de trésorerie et interbancaires	125,6	137,5	(11,9)
Crédits à la clientèle	231,4	225,5	5,9
Opérations sur titres	305,1	411,0	(105,9)
– dont titres reçus en pension livrée	39,9	72,2	(32,3)
Autres comptes financiers	341,0	251,1	89,9
– dont primes sur instruments conditionnels	179,9	179,7	0,2
Immobilisations corporelles et incorporelles	1,5	1,5	0,0
Total actif	1 004,6	1 026,6	(22,0)

PASSIF

(En Md EUR au 31 décembre)

	2008	2007	Variation
Ressources de trésorerie et interbancaires ⁽¹⁾	342,5	367,3	(24,8)
Dépôts de la clientèle	242,2	229,2	13,0
Dettes obligataires et subordonnées ⁽²⁾	26,8	20,6	6,2
Opérations sur titres	70,9	120,0	(49,1)
– dont titres donnés en pension livrée	49,0	72,0	(23,0)
Autres comptes financiers et provisions	301,3	270,0	31,3
– dont primes sur instruments conditionnels	182,2	185,9	(3,7)
Capitaux propres	20,9	19,5	1,4
Total passif	1 004,6	1 026,6	(22,0)

(1) Y compris les titres de créances négociables.

(2) Y compris les TSDI.

Le total du bilan de Société Générale ressort à 1 004,6 Md EUR au 31 décembre 2008, en diminution de 22 Md par rapport au 31 décembre 2007. Les chiffres clés du bilan traduisent à la fois une situation particulièrement difficile et un bon maintien des activités commerciales

■ La progression de l'encours des crédits à la clientèle (+ 2,6 %) qui s'élèvent à 231,4 Md EUR au 31 décembre 2008 provient pour l'essentiel de l'augmentation des crédits de trésorerie (+ 5,5 Md EUR).

- Le portefeuille-titres de l'actif, hors titres reçus en pension livrée, s'élève à 305,1 Md EUR au 31 décembre 2008. Il est en net recul par rapport au 31 décembre 2007. Cette baisse est due essentiellement à l'évolution du portefeuille de transaction (- 115 Md EUR).
- Les primes sur instruments conditionnels achetés ressortent stables. Une tendance similaire est observée au passif pour les primes sur instruments conditionnels vendus.
- L'encours des dépôts de la clientèle, qui s'élève à 242,2 Md EUR au 31 décembre 2008, est en progression de 13 Md EUR (+ 5,7 %) par rapport au 31 décembre 2007. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des dépôts à terme de la clientèle financière (+ 15,2 Md EUR).
- La baisse de 49,1 Md EUR du portefeuille-titres du passif suit la baisse de l'activité sur portefeuille de transaction.

La stratégie d'endettement de Société Générale traduit le besoin de financement du bilan, elle vise à assurer le renouvellement des tombées et le financement de la croissance de l'activité commerciale afin de maintenir une position de liquidité à moyen et long terme excédentaire.

Cette stratégie est construite selon deux orientations, celle d'une diversification des sources de refinancement d'une part,

celle de l'adéquation des ressources collectées aux besoins identifiés en terme de devises et de maturités, afin de maîtriser les risques de change et de transformation d'autre part.

Dans cette perspective, le refinancement Société Générale SA s'articule autour de 3 types de ressources :

- Les ressources stables composées des capitaux propres et emprunts subordonnés, des autres comptes financiers et provisions et comptes de régularisation : ils prennent part pour 36,5 % aux ressources de Société Générale.
- Les ressources clientèle, collectées sous forme de dépôts (242,2 Md EUR) mais aussi sous forme de refinancement des portefeuilles de titres (21,4 Md EUR) représentent 263,6 Md EUR, soit 26,3 % du refinancement du bilan.
- Enfin, les ressources collectées auprès des marchés financiers, sous forme d'émissions de titres (120,99 Md EUR), de dépôts interbancaires et de banques centrales (225,8 Md EUR) ou d'opérations sur titres (27,6 Md EUR) contribuent à hauteur de 37,2 % au financement du bilan soit 374,4 Md EUR.

Société Générale entend maintenir ce cap afin d'accompagner l'évolution de son bilan de manière équilibrée.

ANALYSE DU RÉSULTAT DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

	2008						2007		
	France	08/07 (%)	Étranger	08/07 (%)	Société Générale	08/07 (%)	France	Étranger	Société Générale
(En M EUR au 31 décembre)									
Produit net bancaire	4 675	(48,4)	156	(153,5)	4 831	(44,9)	9 062	(292)	8 770
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(6 095)	10,0	(1 078)	(11,9)	(7 172)	6,1	(5 539)	(1 224)	(6 763)
Résultat brut d'exploitation	(1 419)	(140,3)	(922)	(39,2)	(2 341)	(216,7)	3 523	(1 516)	2 007
Coût du risque	(948)	888,0	(616)	1 440,2	(1 565)	1 050,4	(96)	(40)	(136)
Résultat d'exploitation	(2 368)	(169,1)	(1 538)	(1,2)	(3 906)	(308,8)	3 427	(1 556)	1 871
Résultat net sur immobilisations financières	(998)	(535,6)	(16)	(91,1)	(1 014)	(2 304,3)	229	(183)	46
Résultat courant avant impôt	(3 366)	(192,1)	(1 554)	(10,6)	(4 920)	(356,6)	3 656	(1 739)	1 917
Résultat exceptionnel	-	NS	-	NS	-	NS	(4 801)	-	(4 801)
Impôt sur les bénéfices	1 310	(11,1)	646	40,8	1 956	1,3	1 473	459	1 932
Dotation nette au Fonds pour Risques Bancaires Généraux et provisions réglementées	-	NS	-	NS	-	NS	(9)	-	(9)
Résultat net	(2 056)	(744,4)	(908)	(29,1)	(2 964)	208,5	319	(1 280)	(961)

Les résultats de Société Générale sont touchés en 2008 par l'approfondissement de la crise sur l'immobilier résidentiel américain et sa contagion à l'ensemble de l'économie mondiale. Sur l'année, elle affiche un Résultat Brut d'Exploitation de - 2 341 M EUR, à comparer à 2 007 M EUR en 2007.

■ Le produit net bancaire ressort à 4 831 M EUR, en forte baisse par rapport à l'exercice 2007 en raison de la poursuite de la crise sur les métiers de la Banque de Financement et d'Investissement. Alors que les performances commerciales ont bien résisté face à un tel environnement, les activités de trading ont été fortement touchées par des éléments à caractère non récurrents. Ainsi, Société Générale a enregistré sur l'année :

- - 969 M EUR de décotes relatifs aux tranches super seniors de CDOs non couvertes ;
- - 739 M EUR de décotes relatifs à l'exposition en risque de contrepartie aux rehausseurs de crédit américains monolines ;
- - 1 023 M EUR de décote sur le portefeuille de dérivés de crédits exotiques ;
- - 1 221 M EUR de décote sur les actifs rachetés à SGAM.

Malgré cet environnement particulièrement difficile, l'activité commerciale du Réseau de Détail en France a été bonne. Avec l'ouverture nette de plus de 45 000 comptes à vue sur l'année, le fond de commerce de particuliers a continué à se développer en 2008 (5,2 millions de comptes à vue à fin décembre 2008). Sur le marché de la clientèle commerciale, les encours de crédit poursuivent leur croissance sur l'année.

- Les frais de gestion s'élèvent à 7 172 M EUR, en hausse par rapport à 2007. Cette position reflète essentiellement la croissance en 2008 du Réseau de Détail en France avec l'ouverture de plus de 30 agences et les renforcements des procédures de contrôle mise en place.
- La hausse du coût du risque traduit la détérioration de la conjoncture économique sur l'ensemble de l'année 2008, principalement sur la clientèle commerciale et sur les institutions financières.
- Société Générale a enregistré, à titre de prudence, une dépréciation des titres de participation de ses implantations en Russie d'un montant de 474 M EUR.

RÉSULTATS FINANCIERS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES)

	2008	2007	2006	2005	2004
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en M EUR) ⁽¹⁾	726	583	577	543	556
Nombre d'actions émises ⁽²⁾	580 727 244	466 582 593	461 424 562	434 288 181	445 153 159
Résultats globaux des opérations effectuées (en M EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽³⁾	36 238	43 940	36 358	26 697	22 403
Résultat avant impôts, amortissements, provisions, participation et FRBG	(836)	(2 248)	4 648	3 641	3 296
Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice	45	29	26	20	-
Impôt sur les bénéfices	(1 956)	(1 932)	482	247	(14)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(2 964)	(961)	4 033	3 069	2 303
Distribution de dividendes	697	420 ^(*)	2 399	1 954 ^(*)	1 469
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en EUR)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,85	(0,74)	8,97	7,77	7,44
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(5,10)	(2,06)	8,74	7,07	5,17
Dividende versé à chaque action	1,20	0,90	5,20	4,50	3,30
Personnel					
Nombre de salariés	45 698	44 768	41 736	40 303	39 648
Montant de la masse salariale (en M EUR)	2 813	2 647	2 897	2 621	2 476
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en M EUR)	1 212	1 343	1 269	1 339	1 123

(*) Après prise en compte de l'annulation de 18 100 000 titres décidée par les Conseils d'Administration du 09 février et du 16 novembre 2005.

(**) Le dividende proposé au titre de l'exercice 2007 a été prélevé sur les réserves spéciales des plus-values à long terme.

(1) Société Générale a procédé en 2008 aux augmentations et diminutions de capital suivantes, représentant un total de 143 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 4 583 M EUR :

- 0,043 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 2 M EUR.
- 145,8 M EUR par augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription, assortis d'une prime d'émission de 5 395 M EUR
- 9,3 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortis d'une prime d'émission de 391 M EUR
- (12,5) M EUR de réduction de capital par annulation de 10 millions d'actions avec un impact sur la prime d'émission de (1 205) M EUR

(2) Au 31 décembre 2008, le capital se compose de 580 727 244 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,25 euros.

(3) Le chiffre d'affaires est formé des produits d'intérêts, des revenus des titres à revenu variable, des commissions reçues, du résultat net des opérations financières et des autres produits d'exploitation.

États financiers de Société Générale

BILAN SOCIAL

ACTIF

	31 décembre	
	2008	2007 *
<i>(En M EUR)</i>		
Caisse, banques centrales, Comptes courants postaux	1 555	2 911
Créances sur les établissements de crédit (note 2)	148 506	176 416
Opérations avec la clientèle (note 3)	246 571	255 657
Opérations de crédit-bail et de location assimilées	263	300
Effets publics et valeurs assimilées (note 4)	31 114	36 757
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 4)	170 324	197 699
Actions et autres titres à revenu variable (note 4)	30 239	67 634
Participations et autres titres détenus à long terme (note 5)	2 540	2 438
Parts dans les entreprises liées (note 6)	30 331	31 983
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 7)	1 540	1 550
Actions propres (note 8)	657	2 177
Autres actifs et comptes de régularisation (note 9)	340 930	251 100
Total	1 004 570	1 026 622

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés

HORS-BILAN

	31 décembre	
	2008	2007
<i>(En M EUR)</i>		
Engagements de financement donnés (note 18)	124 374	150 751
Engagements de garantie donnés (note 18)	214 058	251 688
Engagements donnés sur titres	25 413	26 357
Opérations en devises (note 32)	535 397	519 177
Engagements sur instruments financiers à terme (note 19)	15 631 055	17 210 879

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

PASSIF

	31 décembre	
	2008	2007 *
<i>(En M EUR)</i>		
Banques centrales, Comptes courants postaux	2 383	2 400
Dettes envers les établissements de crédit (note 10)	251 008	276 247
Opérations avec la clientèle (note 11)	263 614	257 521
Dettes représentées par un titre (note 12)	120 990	137 081
Autres passifs et comptes de régularisation (note 13)	252 427	280 123
Provisions (note 14)	70 837	37 835
Dettes subordonnées (note 16)	22 404	15 869
Capitaux propres		
Capital (note 17)	726	583
Primes d'émission (note 17)	13 090	8 507
Réserves et report à nouveau (note 17)	10 055	11 417
Résultat de l'exercice (note 17)	(2 964)	(961)
Sous-total	20 907	19 546
Total	1 004 570	1 026 622

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés

HORS-BILAN

	31 décembre	
	2008	2007
<i>(En M EUR)</i>		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit (note 18)	52 099	22 582
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit (note 18)	88 100	87 703
Engagements reçus sur titres	20 345	27 018
Opérations en devises (note 32)	532 853	518 396

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

	31 décembre	
(En M EUR)	2008	2007
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	34 667	37 762
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	(31 927)	(36 779)
Net des intérêts et produits assimilés (note 20)	2 740	983
Produits nets des opérations de crédit-bail et de location	63	62
Revenus des titres à revenu variable (note 21)	2 671	3 303
<i>Commissions (produits)</i>	4 381	4 216
<i>Commissions (charges)</i>	(1 668)	(1 573)
Net des commissions (note 22)	2 713	2 643
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation (note 23)	(2 895)	1 689
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés (note 23)	(578)	(31)
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	297	280
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	(180)	(159)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	117	121
Produit net bancaire	4 831	8 770
Frais de personnel (note 24)	(3 996)	(3 808)
Autres frais administratifs	(2 872)	(2 651)
Dotations aux amortissements	(304)	(304)
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(7 172)	(6 763)
Résultat brut d'exploitation	(2 341)	2 007
Coût du risque (note 27)	(1 565)	(136)
Résultat d'exploitation	(3 906)	1 871
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (note 28)	(1 014)	46
Résultat courant avant impôt	(4 920)	1 917
Résultat exceptionnel (note 29)	0	(4 801)
Impôt sur les bénéfices (note 30)	1 956	1 932
Dotations nettes aux provisions réglementées	0	(9)
Résultat net	(2 964)	(961)

Une information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est mentionnée dans les notes annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2008 du groupe Société Générale ; en conséquence, cette information n'est pas fournie dans les notes annexes aux comptes sociaux de Société Générale

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

■ NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Note 1

■ Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes individuels

Les comptes individuels de Société Générale ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. Les états financiers des succursales étrangères ayant été établis d'après les règles des pays d'origine, les principaux retraitements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables français. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF modifié par le règlement du Comité de la réglementation comptable n°2005-04 du 3 novembre 2005.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET COMPARABILITÉ DES COMPTES

Société Générale a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2008 les règlements suivants du Comité de la Réglementation Comptable :

- Les règlements n° 2008-04 et 2008-02 du 3 avril 2008 relatifs au traitement comptable des opérations de fiducie et à leurs informations dans les documents de synthèse individuels.
- Le règlement n° 2008-07 du 3 avril 2008 afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition des titres modifiant le règlement amendé n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres
- Le règlement n° 2008-15 du 4 décembre 2008 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. Ses dispositions s'appliquent prospectivement aux plans en cours à sa date de publication.
- Le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement » modifiant le règlement amendé n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres.

■ Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme (cf. infra). Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

MÉTHODE DE CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, le bilan et le hors-bilan des succursales sont convertis sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée dans une rubrique de réserves intitulée *Écart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des pertes ou profits provenant de la conversion des résultats en devises des succursales vient également en variation des réserves dans cette même rubrique.

L'écart de conversion relatif aux dotations en capital des succursales étrangères figure dans la rubrique *Comptes de régularisations*.

Conformément à l'avis n° 98-01 du Conseil national de la comptabilité, les écarts de conversion relatifs aux succursales de la zone Euro sont maintenus dans les capitaux propres, et ne seront inscrits au compte de résultat que lors de la cession de ces entités.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non perception par Société Générale de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Depuis le 1^{er} janvier 2005, le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non

encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ajustées pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles et, le cas échéant, par le jugement d'experts. Les variations de dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration au taux d'intérêt effectif d'origine fait l'objet d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en *Coût du risque*. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie des créances concernées.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

PORTEFEUILLE-TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;

- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n°2008-17 du Comité de la réglementation comptable sont les suivantes :

• Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net des opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Résultats nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;

- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si Société Générale à l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

• Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net des opérations financières* du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si Société Générale à l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

• Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Société Générale a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement incluent également les titres de transaction et de placement que Société Générale a décidé de reclasser dans les conditions particulières décrites ci-dessus (situation exceptionnelle de marché ou titres qui ne sont plus négociables sur un marché actif).

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

• Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Société Générale, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec Société Générale, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;

- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Société Générale.

Il s'agit d'autre part des *Autres titres détenus à long terme*, constitués par les investissements réalisés par Société Générale, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la Société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements*. Pour les immeubles d'exploitation, Société Générale a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupe électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
	Protection incendie	
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

DETTE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTE REPRÉSENTÉE PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

DETTE SUBORDONNÉE

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

PROVISIONS

Les provisions comprennent :

- les provisions pour risques pays à caractère de réserve qui sont déterminées de manière forfaitaire en date d'arrêt sur la base de l'appréciation par Société Générale des risques portés par le Groupe sur les pays concernés ou les débiteurs situés dans ces pays en fonction de différents critères, tels que l'évaluation de la situation économique, financière et sociopolitique du pays, ou encore les taux de décote appliqués sur le marché secondaire ;
- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Un descriptif des risques et litiges en cours est fourni dans le rapport sur la gestion des risques.

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le règlement 99-06 du Comité de la réglementation bancaire a défini les ressources du fonds de garantie des dépôts. Elles sont constituées de certificats d'association souscrits par chaque établissement, et de cotisations annuelles. Le règlement 99-08 du Comité de la réglementation bancaire a fixé le montant global des cotisations dont le versement a été appelé auprès de la place au cours de la période 1999 à 2002 afin de constituer le fonds de garantie. La moitié de ces cotisations a été versée sous la forme d'un dépôt de garantie. Les certificats d'association et les dépôts de garantie sont classés au bilan parmi les débiteurs divers. L'ensemble des cotisations déterminées pour la constitution initiale du fonds de garantie et dont le versement par Société Générale est intervenu au cours des exercices 2000 à 2002 avait fait l'objet d'une provision dotée à fin 1999 en résultat exceptionnel. Depuis lors, les cotisations versées sont enregistrées en *Autres frais administratifs*.

Dans le cas de plans d'options d'achat et de plans d'attribution gratuite d'actions consentis aux salariés, une provision doit être constatée à hauteur de la moins-value que subira l'entité lors de la remise des actions aux salariés.

Cette provision pour risques est dotée dans la rubrique *Frais de personnel* pour un montant égal à la différence :

- entre le cours de Bourse des actions propres à la date d'arrêté et le prix d'exercice (zéro en cas d'attribution gratuite d'actions) si l'entité n'a pas encore acquis les actions propres à remettre aux salariés ;
- entre le prix de revient des actions propres déjà détenues et le prix d'exercice (zéro en cas d'attribution gratuite d'actions) si l'entité a déjà acquis les actions propres à remettre aux salariés.

Lorsque l'attribution des actions aux salariés est conditionnée à la présence de ces derniers dans l'entité à l'issue du plan ou à la réalisation d'une condition de performance, la dotation à la provision est étalée linéairement sur la durée de cette période d'acquisition des droits.

Dans le cas de plans d'options de souscription d'actions, aucune charge ne doit être comptabilisée au titre des actions à émettre.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre

de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour Société Générale des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour Société Générale font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *Produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existants à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ACTIONS PROPRES

Conformément aux dispositions de l'avis n° 2000-05 du Conseil national de la comptabilité relatif à la comptabilisation des actions propres détenues par une entreprise relevant du CRBF, les actions Société Générale acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en *titres de placement* (actions propres) à l'actif du bilan.

Les actions Société Générale détenues dans le cadre d'un soutien de cours ou d'opérations d'arbitrage sur indice CAC 40 sont présentées parmi les « titres de transaction ».

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Conformément au règlement 89-01 du Comité de la réglementation bancaire, les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes au sens de l'article 9 du règlement précité, sont parallèlement rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés du Comité de la réglementation bancaire et de l'instruction 94-04 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

• Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts.

S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net des opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net des opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

• Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché ;
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise ;
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net des opérations financières*.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques dont la contrepartie est enregistrée en *Résultat net des opérations financières*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Société Générale, en France et dans ses succursales à l'étranger, peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les bonus différés, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de Société Générale sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels Société Générale s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active

moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Société Générale a signé un accord CATS (« Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés ») entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002 et applicable jusqu'au 31 mars 2006. Une provision a été constituée sur la base du coût des départs acceptés par l'entreprise.

COÛT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût net du risque* se limite aux dotations nettes aux dépréciations et provisions pour risques de contrepartie, risques-pays, et litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique *Gains et pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *produit net bancaire*.

CHARGE FISCALE

• Impôts courants

Société Générale a mis en place, depuis l'exercice 1989, un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2008, 333 sociétés filiales ont conclu une convention d'intégration fiscale avec Société Générale. Chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale avec Société Générale. En 2008, la différence comptabilisée par Société Générale, entre l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal et la charge d'impôt qui aurait été supportée en l'absence d'intégration fiscale se traduit par une diminution de l'impôt différé actif de 21,7 M EUR.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1,66 % . S'y ajoute une Contribution Sociale de Solidarité de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Charge fiscale* du compte de résultat.

• Impôts différés

Société Générale utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2008 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés de l'entité fiscale française s'élèvent à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 1,72 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par Société Générale dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Société Générale.

Société Générale a mis à jour les 19 et 20 janvier 2008 des activités non autorisées et dissimulées d'une ampleur exceptionnelle portant sur des prises de positions directionnelles réalisées principalement courant 2007 et début 2008 par un trader en charge d'activités de marché sur des instruments dérivés « plain vanilla » sur indices boursiers européens. L'identification et l'analyse de ces positions, les 19 et 20 janvier 2008, ont conduit la banque à les clôturer dans les meilleurs délais dans le respect de l'intégrité des marchés.

Pour l'information de ses actionnaires et du public, Société Générale a estimé que l'application des prescriptions comptables en vigueur se révélait impropre à donner une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2007, et a considéré qu'il était plus approprié de constater dans le résultat de l'exercice 2007 l'intégralité des conséquences financières des opérations conclues dans le cadre de ces activités non autorisées. À cet effet, et conformément aux dispositions de l'article L 123-14 du Code de commerce, Société Générale a décidé de déroger aux dispositions du règlement n° 2000 – 06 du Comité de la réglementation comptable relatif aux passifs, en comptabilisant en charge exceptionnelle dans le résultat de l'exercice 2007 une provision pour le coût total d'arrêt des activités non autorisées. Ce traitement a été présenté aux autorités de supervision bancaire (Secrétariat Général de la Commission bancaire) et de marché (Autorité des Marchés Financiers) afin d'en valider la compatibilité avec le cadre réglementaire.

La provision ainsi comptabilisée dans le résultat de l'exercice 2007 a été reprise dans le résultat exceptionnel de l'exercice 2008 concomitamment à l'enregistrement en charge exceptionnelle du coût d'arrêt de ces activités.

Les incidences du traitement comptable ainsi appliqué sont présentées dans la note 29.

Note 2

Créances sur les établissements de crédit

	31 décembre	
	2008	2007
(En M EUR)		
Comptes et prêts		
<i>à vue</i>		
Comptes ordinaires	24 586	33 731
Prêts et comptes au jour le jour	1 596	2 987
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
<i>à terme</i>		
Prêts et comptes à terme	92 829	94 005
Prêts subordonnés et participatifs	3 703	3 115
Valeurs reçues en pension à terme	547	55
Créances rattachées	599	566
Total brut	123 860	134 459
Dépréciations	(85)	(33)
Total net	123 775	134 426
Titres reçus en pension	24 731	41 990
Total ^{(1) (2)}	148 506	176 416

(1) Au 31 décembre 2008, le montant des créances douteuses s'élève à 197 M EUR (dont 119 M EUR de créances douteuses compromises) contre 41 M EUR (dont 33 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2007

(2) Dont créances concernant les entreprises liées : 102 310 M EUR au 31 décembre 2008 (106 661 M EUR au 31 décembre 2007).

Note 3

Opérations avec la clientèle

	31 décembre	
	2008	2007
(En M EUR)		
Créances commerciales ⁽¹⁾	3 404	3 666
Autres concours à la clientèle :		
Crédits de trésorerie	64 949	59 413
Crédits à l'exportation	6 490	5 279
Crédits d'équipement	40 658	36 429
Crédits à l'habitat	58 794	55 081
Autres crédits à la clientèle	47 805	52 814
Sous-total ^{(1) (2) (3)}	218 696	209 016
Comptes ordinaires débiteurs	9 970	12 864
Créances rattachées	1 556	1 504
Total brut	233 626	227 050
Dépréciations	(2 463)	(1 875)
Total net	231 163	225 175
Valeurs reçues en pension	234	199
Titres reçus en pension	15 174	30 283
Total ⁽⁴⁾	246 571	255 657

(1) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France : 20 160 M EUR au 31 décembre 2008 (15 762 M EUR au 31 décembre 2007).

(2) Dont prêts participatifs : 1 854 M EUR au 31 décembre 2008 (3 258 M EUR au 31 décembre 2007).

(3) Au 31 décembre 2008, le montant des créances douteuses s'élève à 4 809 M EUR (dont 2 986 M EUR de créances douteuses compromises) contre 3 511 M EUR (dont 2 531 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2007.

(4) Dont créances concernant les entreprises liées : 41 637 M EUR au 31 décembre 2008 (47 425 M EUR au 31 décembre 2007).

Note 4

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

	31 décembre 2008				31 décembre 2007			
(En M EUR)	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
Portefeuille de transaction	26 241	29 968	101 372	157 581	34 612	67 233	170 678	272 523
Portefeuille de placement ⁽¹⁾ :								
Montant brut	4 637	262	46 517	51 416	1 917	267	26 497	28 681
Dépréciations	(35)	(10)	(466)	(511)	(17)	(2)	(13)	(32)
Montant net	4 603	252	46 051	50 906	1 900	265	26 484	28 649
Portefeuille d'investissement :								
Montant brut	251	-	21 498	21 749	233	-	144	377
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	251	-	21 498	21 749	233	-	144	377
Créances rattachées	19	19	1 403	1 441	12	136	393	541
Total	31 114	30 239	170 324	231 677	36 757	67 634	197 699	302 090

(1) Dont titres éligibles au refinancement Banque de France : 34 371 M EUR.

Informations complémentaires sur les titres

(En M EUR)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Valeur estimée des titres de placement :		
Plus-values latentes ^(*)	106	101
Résultat latent du portefeuille d'investissement	14	7
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement et d'investissement ⁽¹⁾	(3 947)	51
Parts d'OPCVM détenues :		
– OPCVM français	4 012	7 724
– OPCVM étrangers	7 432	15 583
dont OPCVM de capitalisation	12	12
Montant des titres cotés ^(**)	185 549	264 054
Montant des titres subordonnés	398	224
Montant des titres prêtés	3 840	8 275

(*) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

(**) Au 31 décembre 2008, le montant des titres de transaction cotés s'élève à 135 884 M EUR contre 247 867 M EUR au 31 décembre 2007.

(1) La décote s'explique principalement par les transferts de portefeuille du quatrième trimestre.

Transfert de portefeuilles

En application de l'avis du CNC 2008-19 publié en décembre 2008, Société Générale a procédé aux transferts suivants au cours du 4^e trimestre 2008

	Valeur comptable en date de transfert				Valeur comptable au 31.12.2008	Juste valeur au 31.12.2008
	Portefeuille de destination					
	Valeur comptable au 31.12.2007	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	Total		
Portefeuille d'origine						
Portefeuille de transaction						
– obligations et autres instruments de dettes	24 078	28	21 066	21 094	21 170	19 781
Portefeuille de placement						
– obligations et autres instruments de dettes	245		220	220	192	192
Variation de juste valeur entre la date de transfert et la date d'arrêté						
		Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement	Total		
Qui aurait été enregistrée en résultat si portefeuille de transaction		(8)	(1 330)	(1 346)		
Qui aurait été enregistrée en résultat si portefeuille de placement			(44)	(44)		

Après reclassements, les actifs transférés ont généré un résultat de 138 M EUR.

Note 5

Participations et autres titres détenus à long terme

	31 décembre	
	2008	2007
(En M EUR)		
Etablissements de crédit	523	426
Autres	2 097	2 061
Total brut ⁽¹⁾	2 620	2 487
Dépréciations	(80)	(49)
Total net	2 540	2 438

(1) Dont participations détenues sur les sociétés cotées (supérieures à 2 M EUR) : 127 M EUR au 31 décembre 2008 (132 M EUR au 31 décembre 2007).

Note 6

Parts dans les entreprises liées

	31 décembre	
(En M EUR)	2008	2007
Etablissements de crédit	18 598	16 768
Autres	13 526	15 676
Total brut ⁽¹⁾	32 124	32 444
Dépréciations	(1 793)	(461)
Total net	30 331	31 983

(1) Les principaux mouvements de l'exercice concernent l'acquisition des 30 % de Rosbank, la cession totale de SGEF à SG Americas equities et le remboursement de Sorbier 1 et 2.

Note 7

Immobilisations

	Valeur brute 31.12.2007	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements ⁽¹⁾	Valeur brute 31.12.2008	Amortissements et dépréciations cumulés 31.12.2008	Valeur nette 31.12.2008
(En M EUR)							
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION							
<i>Immobilisations incorporelles</i>							
Frais d'établissement	-				-	-	-
Logiciels, frais d'études informatiques	1 376	56	(4)	85	1 513	(1 250)	264
Autres	599	146	(97)	(122)	526	(21)	505
Sous-total	1 975	202	(101)	(37)	2 039	(1 271)	769
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	294	45	-	(7)	332	(87)	244
Autres	1 883	206	(37)	(38)	2 014	(1 495)	518
Sous-total	2 177	251	(37)	(45)	2 346	(1 582)	762
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION							
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	19	-	(2)	-	17	(11)	6
Autres	9	-	-	-	9	(7)	3
Sous-total	28	-	(2)	-	26	(18)	9
Total immobilisations	4 180	453	(140)	(82)	4 411	(2 871)	1 540

(1) Cette rubrique intègre principalement l'annulation des immobilisations acquises depuis plus de 10 ans et intégralement amorties.

Note 8

Actions propres

	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Quantité	Valeur comptable ⁽¹⁾	Valeur de marché	Quantité	Valeur comptable	Valeur de marché
<i>(En M EUR)</i>						
Titres de placement	5 815 199	469	203	5 804 724	582	590
Titres immobilisés	5 188 387	188	187	15 520 082	1 595	1 535
– dont en vue d'annulation ⁽²⁾	0	0	0	10 000 000	1 306	989
Total	11 003 586	657	390	21 324 806	2 177	2 125

Valeur nominale de l'action : 1,25 euro.

Cours de l'action au 31.12.2008 : 36 euros

(1) La valeur comptable est évaluée conformément au nouvel avis du CNC n° 2008-17 approuvé le 6/11/2008 relatif aux stock-options et attributions gratuites d'actions sur les plans 2008.

(2) Cf. Note 17 (4)

Note 9

Autres actifs et comptes de régularisation

	31 décembre	
	2008	2007 *
<i>(En M EUR)</i>		
Autres actifs		
Débiteurs divers ⁽¹⁾	27 265	23 047
Primes sur instruments conditionnels achetés	179 933	179 668
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	2 677	1 904
Autres emplois divers	115	183
Sous-total	209 990	204 802
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	490	618
Impôts différés	4 313	3 393
Produits à recevoir	1 600	2 687
Autres comptes de régularisation ⁽²⁾	124 561	39 621
Sous-total	130 964	46 319
Total brut	340 954	251 121
Dépréciations	(24)	(21)
Total net	340 930	251 100

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés

Impôts différés		
G.I.E. de crédit-bail	(104)	(115)
Plus values internes au groupe fiscal	(160)	(256)
Autres (principalement sur provisions)	4 577	3 764
Total	4 313	3 393

(1) Au 31.12.2008, une créance de carry-back a été enregistrée pour un montant de 1 147 M EUR dont l'exigibilité est immédiate par dérogation à l'article 220 quinquies du CGI.

(2) La valorisation des dérivés représente 118 672 M EUR

Note 10

Dettes envers les établissements de crédit

	31 décembre	
	2008	2007
<i>(En M EUR)</i>		
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	20 870	29 711
Valeurs données en pension au jour le jour	2	254
Sous-total	20 872	29 965
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	201 564	192 582
Valeurs données en pension à terme	64	8 647
Sous-total	201 628	201 229
Dettes rattachées	930	1 212
Total dettes	223 430	232 406
Titres donnés en pension	27 578	43 841
Total ⁽¹⁾	251 008	276 247

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 128 660 M EUR au 31 décembre 2008 (134 466 M EUR au 31 décembre 2007).

Note 11

Opérations avec la clientèle

	31 décembre	
(En M EUR)	2008	2007
Comptes d'épargne à régime spécial		
À vue	25 057	23 137
À terme	11 293	13 022
Sous-total	36 350	36 159
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	24 559	25 577
Particuliers	18 707	19 420
Clientèle financière	22 220	17 526
Autres	8 412	4 523
Sous-total	73 898	67 046
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	27 941	35 382
Particuliers	3 426	2 890
Clientèle financière	90 555	75 284
Autres	8 415	11 285
Sous-total	130 337	124 841
Dettes rattachées	1 620	1 191
Total dépôts clientèle	242 205	229 237
Valeurs données en pension à la clientèle	76	104
Titres donnés en pension à la clientèle	21 333	28 180
Total ⁽¹⁾	263 614	257 521

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 84 120 M EUR au 31 décembre 2008 (97 348 M EUR au 31 décembre 2007).

Note 12

Dettes représentées par un titre

	31 décembre	
(En M EUR)	2008	2007
Bons de caisse	10	15
Emprunts obligataires	230	1 311
Dettes rattachées	2	6
Sous-total	242	1 332
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	117 948	133 584
Dettes rattachées	2 800	2 165
Total	120 990	137 081

Note 13

Autres passifs et comptes de régularisation

	31 décembre	
(En M EUR)	2008	2007 *
Opérations sur titres		
Dettes sur titres empruntés	7 682	21 157
Autres dettes de titres	14 308	26 829
Sous-total	21 990	47 986
Autres passifs		
Créditeurs divers	19 767	20 529
Primes sur instruments conditionnels vendus	182 223	185 890
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	1 138	3 099
Autres opérations sur titres	79	116
Dettes rattachées	166	324
Sous-total	203 373	209 958
Comptes de régularisation		
Charges à payer	1 866	3 081
Impôts différés	4	31
Produits constatés d'avance	1 223	1 928
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	23 971	17 139
Sous-total	27 064	22 179
Total	252 427	280 123

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés

(1) La valorisation des dérivés représente 22 814 M EUR.

Note 14

Provisions et dépréciations

	31 décembre	
(En M EUR)	2008	2007
Dépréciations d'actifs :		
Etablissements de crédit	85	33
Crédits à la clientèle	2 463	1 875
Crédit-bail	2	1
Autres actifs	24	21
Sous-total	2 574	1 930
Provisions :		
Provision générale à caractère prudentiel - risques pays ⁽¹⁾	680	534
Engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	45	-
Engagements hors-bilan avec la clientèle	80	50
Provisions sectorielles et autres	704	574
Provisions pour autres risques et charges	69 328	36 677
Sous-total	70 837	37 835
Stock de provisions et dépréciations (hors titres) ⁽²⁾	73 411	39 765
Dépréciation de titres	2 384	542
Stock global de provisions et dépréciations	75 795	40 307

(1) Société Générale maintient dans ses comptes sociaux des provisions pour risques pays calculées en appliquant les modalités fixées par l'administration fiscale.

(2) La variation du stock de provisions et dépréciations s'analyse comme suit :

	Dotations nettes					
(En M EUR)	Stock au 31.12.2007	par coût net du risque	par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	Stock au 31.12.2008
Provision générale à caractère prudentiel - risques pays	534	143	-	-	3	680
Dépréciations	1 930	1 065	-	(239)	(182)	2 574
Provisions ⁽³⁾	37 301	298	33 687	(8)	(1 121)	70 157
Total	39 765	1 506	33 687	(247)	(1 300)	73 411

(3) Analyse des provisions :

	Dotations nettes					
(En M EUR)	Stock au 31.12.2007	par coût net du risque	par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	Stock au 31.12.2008
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	-	46	-	-	(1)	45
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	50	31	-	-	(1)	80
Provisions sectorielles et autres	574	127	-	-	3	704
Provisions sur avantages au personnel	1 133	-	(7)	-	(34)	1 092
Provisions pour restructurations et litiges frais généraux	29	-	25	-	-	54
Provisions pour impôt	222	-	55	-	-	277
Provisions sur instruments financiers à terme	28 713	-	39 865	(2)	(1 087)	67 489
Autres provisions pour risques et charges	308	94	21	(6)	(1)	416
Provision pour risques et charges sur activités de marché non autorisées et dissimulées	6 272	-	(6 272)	-	-	-
Total	37 301	298	33 687	(8)	(1 121)	70 157

Note 15

Comptes et plans d'épargne-logement

■ 1. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	31 décembre	
	2008	2007
<i>(En M EUR)</i>		
Plans d'épargne-logement (PEL)		
- ancienneté de moins de 4 ans	1 698	1 422
- ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	4 550	5 155
- ancienneté de plus de 10 ans	3 721	5 024
Sous-total	9 969	11 601
Comptes épargne-logement (CEL)	1 901	1 995
Total	11 870	13 596

■ 2. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	31 décembre	
	2008	2007
<i>(En M EUR)</i>		
ancienneté de moins de 4 ans	265	184
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	131	158
ancienneté de plus de 10 ans	43	62
Total	439	404

■ 3. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement

(En M EUR)	31.12.2007	Dotations	Reprises	31.12.2008
Plans d'épargne-logement (PEL)				
- ancienneté de moins de 4 ans	26	6	2	30
- ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	2	-	1	-
- ancienneté de plus de 10 ans	10	4	-	15
Sous-total	38	10	3	45
Comptes épargne-logement (CEL)	33	3	1	34
Total	71	13	4	79

Les plans d'épargne-logement génèrent pour Société Générale deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) s'étant maintenus à un niveau relativement élevé au cours de l'année 2008, le provisionnement Epargne Logement est lié aux risques attachés à l'engagement de prêter. Le niveau de provisionnement des encours d'Epargne Logement se monte à 0,66 % des encours totaux au 31/12/2008.

■ 4. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la Banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 16

Dettes subordonnées

(En M EUR)

(En M EUR)				31 décembre	
Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	2008	2007
Titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée					
1 ^{er} juillet 1985	EUR	348	perpétuel	70	70
24 novembre 1986	USD	500	perpétuel	178	168
30 juin 1994	JPY	15 000	perpétuel	119	91
30 décembre 1996	JPY	10 000	perpétuel	79	61
1 ^{er} février 2000	EUR	500	perpétuel	500	500
10 novembre 2003	EUR	215	perpétuel	215	215
10 novembre 2003	EUR	45	perpétuel	45	45
26 janvier 2005	EUR	1 000	perpétuel	1 000	1 000
27 mars 2007	GBP	350	perpétuel	367	477
5 avril 2007	USD	1 100	perpétuel	790	747
5 avril 2007	USD	200	perpétuel	144	136
19 décembre 2007	EUR	600	perpétuel	600	600
22 mai 2008	EUR	1 000	perpétuel	735	
16 juin 2008	GBP	700	perpétuel	1 000	
7 juillet 2008	EUR	100	perpétuel	100	
11 décembre 2008	EUR	1 700	perpétuel	1 700	
Sous-total ⁽¹⁾				7 642	4 110
Titres et dettes subordonnés à terme					
10 janvier 1997	EUR	91	31 janvier 2009	91	91
23 juillet 1997	EUR	122	23 juillet 2009	122	122
9 mars 1998	EUR	122	9 mars 2008	-	122
30 avril 1998	DKK	400	30 avril 2008	-	54
28 mai 1998	EUR	229	28 mai 2010	229	229
29 juin 1998	EUR	146	29 juin 2010	146	146
9 décembre 1998	EUR	122	9 décembre 2010	122	122
3 juin 1999	EUR	55	3 juin 2009	55	55
29 juin 1999	EUR	30	30 juin 2014	30	30
19 juillet 1999	EUR	120	19 juillet 2011	120	120
21 octobre 1999	EUR	120	21 octobre 2011	120	120

(En M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31 décembre	
				2008	2007
13 avril 2000	EUR	120	13 avril 2012	120	120
27 avril 2000	EUR	500	27 avril 2015	500	500
23 juin 2000	EUR	125	27 avril 2015	125	125
10 juillet 2000	EUR	100	10 juillet 2012	100	100
21 juillet 2000	EUR	78	31 juillet 2030	43	47
3 novembre 2000	EUR	100	5 novembre 2012	100	100
18 avril 2001	EUR	120	25 avril 2013	120	120
24 avril 2001	EUR	40	24 avril 2011	40	40
29 juin 2001	EUR	120	29 juin 2013	120	120
10 octobre 2001	EUR	120	10 octobre 2013	120	120
27 novembre 2001	USD	90	27 novembre 2021	65	61
27 novembre 2001	USD	335	27 novembre 2021	241	228
21 décembre 2001	EUR	300	21 décembre 2016	300	300
13 février 2002	EUR	600	13 février 2012	600	600
3 juillet 2002	EUR	180	3 juillet 2014	180	180
16 octobre 2002	EUR	170	16 octobre 2014	170	170
18 décembre 2002	EUR	650	18 décembre 2014	650	650
21 janvier 2003	GBP	450	30 janvier 2018	472	614
28 avril 2003	EUR	100	28 avril 2015	100	100
2 juin 2003	EUR	110	21 décembre 2016	110	110
13 octobre 2003	EUR	120	13 octobre 2015	120	120
10 novembre 2003	EUR	390	10 novembre 2023	390	390
29 décembre 2003	GBP	150	30 janvier 2018	157	205
7 janvier 2004	USD	75	7 janvier 2014	54	51
4 février 2004	EUR	120	4 février 2016	120	120
18 février 2004	USD	75	18 mars 2014	54	51
12 mars 2004	EUR	300	12 mars 2019	300	300
15 mars 2004	EUR	700	15 mars 2016	700	700
6 mai 2004	EUR	118	6 mai 2016	118	118
29 octobre 2004	EUR	100	29 octobre 2016	100	100
3 février 2005	EUR	120	3 février 2017	120	120
13 mai 2005	EUR	100	13 mai 2017	100	100
30 juin 2005	CZK	2 590	30 juin 2015	96	97
1 août 2005	EUR	100	31 décembre 2015	50	50

(En M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31 décembre	
				2008	2007
16 août 2005	EUR	226	18 août 2025	226	226
30 septembre 2005	USD	75	30 septembre 2015	54	51
4 avril 2006	EUR	50	4 avril 2016	50	50
20 avril 2006	USD	1 000	20 avril 2016	719	679
15 mai 2006	EUR	135	15 mai 2018	135	135
16 août 2006	USD	400	16 août 2016	287	272
20 octobre 2006	USD	523	20 octobre 2016	376	355
26 octobre 2006	EUR	120	26 octobre 2018	120	120
9 février 2007	EUR	124	11 février 2019	124	124
7 juin 2007	EUR	1 000	7 juin 2017	1 000	1 000
16 juillet 2007	EUR	135	16 juillet 2019	135	135
30 octobre 2007	EUR	134	30 octobre 2019	134	134
14 février 2008	EUR	225	14 février 2018	225	
26 mars 2008	EUR	550	26 mars 2018	550	
7 avril 2008	EUR	250	6 avril 2023	250	
15 avril 2008	EUR	321	15 avril 2023	321	
28 avril 2008	EUR	50	6 avril 2023	50	
14 mai 2008	EUR	150	6 avril 2023	50	
14 mai 2008	EUR	50	6 avril 2023	150	
14 mai 2008	EUR	90	6 avril 2023	90	
30 mai 2008	EUR	79	15 avril 2023	79	
10 juin 2008	EUR	300	12 avril 2023	300	
30 juin 2008	EUR	40	30 juin 2023	40	
20 août 2008	EUR	1 000	20 août 2018	1 000	
Sous-total ⁽¹⁾				14 255	11 417
Dettes rattachées				507	342
Total ⁽²⁾				22 404	15 869

(1) Le Conseil d'administration peut décider de différer partiellement ou totalement la rémunération des TSDI dans le cas où l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes sociaux n'aurait pas décidé la mise en paiement d'un dividende.

Société Générale a émis, jouissance le 1^{er} juillet 1985, 348 M EUR de titres subordonnés à durée indéterminée assortis de bons d'acquisition de certificats d'investissement privilégiés. Ceux-ci ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société, après remboursement complet des dettes non subordonnées.

Les autres titres et emprunts sont assortis d'une clause de remboursement anticipé à partir de leur dixième année, à la seule option de Société Générale. Par ailleurs, depuis 1995, Société Générale a procédé à des rachats partiels sur le marché de TSDI émis en 1985 et 1986.

(2) La charge globale relative aux dettes subordonnées s'élève à 1 071 M EUR en 2008 (785 M EUR en 2007).

Note 17

Évolution des capitaux propres

(En M EUR)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves, report à nouveau et résultat	Capitaux propres
Bilan au 31 décembre 2006	577	7 977	13 716	22 270
Augmentation / Diminution de capital ⁽¹⁾	6	530	-	536
Résultat de la période	-	-	(961)	(961)
Distribution de dividendes ⁽²⁾	-	-	(2 308)	(2 308)
Autres mouvements ⁽³⁾	-	-	9	9
Bilan au 31 décembre 2007	583	8 507	10 456	19 546
Augmentation / Diminution de capital ⁽⁴⁾	143	4 583		4 726
Résultat de la période			(2 964)	(2 964)
Distribution de dividendes ⁽⁵⁾			(401)	(401)
Autres mouvements				-
Bilan au 31 décembre 2008	726	13 090	7 091	20 907

(1) Au 31 décembre 2007, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 583 228 241,25 EUR et se compose de 466 582 593 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2007 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 6 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 530 M EUR :

- 5,7 M EUR par souscription par les salariés adhérents au Plan d'épargne d'entreprise, assortis d'une prime d'émission de 493 M EUR.
- 0,7 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 37 M EUR.

(2) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 91 M EUR.

(3) Dont provision pour investissement dotée au 31 décembre 2007 pour 9 M EUR.

(4) Au 31 décembre 2008, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 725 909 055,00 EUR et se compose de 580 727 244 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2008 aux augmentations et diminutions de capital suivantes, représentant un total de 143 M EUR,

assorties d'une prime d'émission de 4 583 M EUR :

- 0,043 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 2 M EUR.
- 145,8 M EUR par augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription, assortis d'une prime d'émission de 5 395 M EUR.
- 9,3 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortis d'une prime d'émission de 391 M EUR.
- <12,5 M EUR> de réduction de capital par annulation de 10 millions d'actions avec un impact sur la prime d'émission de <1 205 M EUR>.

(5) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 19 M EUR.

Note 18

Engagements par signature

	31 décembre	
(En M EUR)	2008	2007
Engagements donnés ⁽¹⁾		
Engagements de financement		
- en faveur d'établissements de crédit	21 162	29 554
- en faveur de la clientèle	103 212	121 197
Total	124 374	150 751
Engagements de garantie		
- d'ordre d'établissements de crédit	153 879	185 210
- d'ordre de la clientèle	60 179	66 478
Total	214 058	251 688
Engagements reçus ⁽²⁾		
Engagements de financement reçus d'établissement de crédit	52 099	22 582
Engagements de garantie reçus d'établissement de crédit	88 100	87 703
Total	140 199	110 285

(1) Dont engagements donnés aux entreprises liées : 28 025 M EUR au 31 décembre 2008 (27 700 M EUR au 31 décembre 2007).

(2) Dont engagements reçus d'entreprises liées : 8 396 M EUR au 31 décembre 2008 (4 557 M EUR au 31 décembre 2007).

Note 19

Engagements sur instruments financiers

	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Total au 31 décembre	
(En M EUR)			2008	2007
Opérations fermes				
Opérations sur marchés organisés				
- contrats à terme de taux d'intérêt	498 266	-	498 266	683 071
- contrats à terme de change	19 195	-	19 195	19 984
- autres contrats à terme	1 656 794	-	1 656 794	2 319 387
Opérations de gré à gré				
- swaps de taux d'intérêt	7 294 842	26 291	7 321 133	6 533 545
- swaps financiers de devises	376 616	3 806	380 422	287 425
- FRA	625 266	-	625 266	523 563
- autres	32 707	-	32 707	271 974
Opérations conditionnelles				
- options de taux d'intérêt	2 942 693	-	2 942 693	3 536 454
- options de change	429 085	-	429 085	355 154
- options sur actions et indices	1 458 127	10 786	1 468 913	2 450 309
- autres options	256 582	-	256 582	230 014
Total	15 590 173	40 883	15 631 055	17 210 879

■ Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

	31.12.2008
<i>(en M EUR)</i>	
Opérations fermes	
Opérations sur marchés organisés	
- contrats à terme de taux d'intérêt	-
- contrats à terme de change	-
- autres contrats à terme	-
Opérations de gré à gré	
- swaps de taux d'intérêt	316
- swaps financiers de devises	1 611
- FRA	-
- autres	-
Opérations conditionnelles	
- options de taux d'intérêt	-
- options de change	-
- options sur actions et indices	64
- autres options	-
Total	1 991

Note 20

Intérêts et produits et charges assimilés

	31 décembre	
(En M EUR)	2008	2007
Intérêts et produits assimilés :		
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit :		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	7 922	5 900
Reports/Dépôts (montant net)	(4)	35
Titres et valeurs reçus en pension	3 554	6 651
Sous-total	11 472	12 586
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	236	275
Autres concours à la clientèle :		
- Crédits de trésorerie	2 805	2 515
- Crédits à l'exportation	299	282
- Crédits d'équipement	1 754	1 522
- Crédits à l'habitat	2 538	2 258
- Autres crédits à la clientèle	2 979	3 337
Sous-total	10 375	9 914
Comptes ordinaires débiteurs	651	632
Reports/Dépôts (montant net)	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	2 046	3 436
Sous-total	13 308	14 257
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 131	9 559
Autres intérêts et produits assimilés	756	1 360
Sous-total	34 667	37 762
Intérêts et charges assimilées :		
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit :		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	(9 237)	(9 081)
Titres et valeurs donnés en pension	(3 749)	(7 144)
Sous-total	(12 986)	(16 225)
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle :		
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 128)	(949)
Autres dettes envers la clientèle	(4 837)	(5 797)
Titres et valeurs donnés en pension	(2 635)	(3 620)
Sous-total	(8 600)	(10 366)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(9 187)	(8 728)
Autres intérêts et charges assimilées	(1 154)	(1 460)
Sous-total	(31 927)	(36 779)
Total net	2 740	983

Note 21

Revenus des titres à revenu variable

	31 décembre	
(En M EUR)	2008	2007
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	2	14
Dividendes sur titres de participation et de filiales non consolidées et autres titres à long terme	2 669	3 289
Total ⁽¹⁾	2 671	3 303

(1) Les dividendes perçus sur le portefeuille de transaction sont classés en résultat net sur opérations financières.

Note 22

Produits nets des commissions

	31 décembre	
(En M EUR)	2008	2007
Produits de commissions sur :		
Opérations avec les établissements de crédit	103	91
Opérations avec la clientèle	970	1 069
Opérations sur titres	695	820
Opérations sur marchés primaires	76	96
Opérations de change et sur instruments financiers	79	309
Engagements de financement et de garantie	969	384
Prestations de services et autres	1 489	1 447
Sous-total	4 381	4 216
Charges de commissions sur :		
Opérations avec les établissements de crédit	(105)	(142)
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	(604)	(462)
Opérations de change et sur instruments financiers	(377)	(490)
Engagements de financement et de garantie	(415)	(286)
Autres	(167)	(193)
Sous-total	(1 668)	(1 573)
Total net	2 713	2 643

Note 23

Résultat net sur opérations financières

	31 décembre	
	2008	2007
<i>(En M EUR)</i>		
Résultat net sur portefeuille de négociation :		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	(41 821)	4 715
Résultat sur instruments financiers à terme	38 227	(3 358)
Résultat net des opérations de change	699	332
Sous-total	(2 895)	1 689
Résultat net sur titres de placement :		
Plus-values de cession	152	138
Moins-values de cession	(198)	(120)
Dotations aux dépréciations	(578)	(93)
Reprises de dépréciations	46	44
Sous-total	(578)	(31)
Total net	(3 473)	1 658

Note 24

Frais de personnel

	31 décembre	
(En M EUR)	2008	2007
Rémunérations du personnel ⁽¹⁾	2 642	2 494
Autres charges sociales et fiscales sur rémunérations ⁽¹⁾	1 182	1 100
Participation, intéressement et abondement ⁽²⁾	172	214
Total	3 996	3 808
Effectifs moyens	45 698	44 768
France	39 975	38 654
Etranger	5 723	6 114

(1) Dont 594 M EUR au 31 décembre 2008 au titre de la rémunération variable contre 694 M EUR au 31 décembre 2007

(2) Décomposition de la charge sur les cinq derniers exercices :

(En M EUR)	2008	2007 *	2006	2005	2004
Société Générale					
Participation	18	56	26	20	-
Intéressement	79	75	99	80	50
Abondement	71	79	73	78	72
Sous-total	168	210	198	178	122
Succursales	4	4	3	5	3
Total	172	214	201	183	125

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés

■ Rémunération du Conseil d'administration et des organes de Direction

Le montant des jetons de présence versés en janvier 2009 aux administrateurs de la Société au titre de l'exercice 2008 est de 0,78 M EUR.

Les rémunérations versées en 2008 aux organes de direction (Président, Directeur général et aux trois Directeurs généraux délégués) s'élèvent à 2,7 M EUR (dont 0,6 M EUR de rémunération variable au titre de l'exercice 2007).

Note 25

Avantages au personnel

■ A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de Société Générale sont situés en

France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines succursales de Société Générale pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges se sont élevées en 2008 à 360 M EUR.

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

B1. RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

	31.12.2008				31.12.2007 *			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
(En M EUR)								
Rappel des passifs bruts	1 214	1	931	2 146	1 831	1	961	2 793
Rappel des actifs	(1 232)	-	(45)	(1 277)	(1 697)	-	(74)	(1 771)
Solde net du bilan	(18)	1	886	869	134	1	887	1 022
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	1 406	-	78	1 484	1 707	-	80	1 787
Juste valeur des actifs de financement	(1 270)	-	(45)	(1 315)	(1 788)	-	(74)	(1 862)
Solde des régimes financés (A)	136	-	33	169	(81)	-	6	(75)
Valeur actualisée des engagements non financés (B)	68	1	853	922	79	1	881	961
Autres montants comptabilisés au bilan (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
Éléments non encore reconnus								
- Coûts des services passés non comptabilisés	61	-	-	61	47	-	-	47
- Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	200	-	-	200	(92)	-	-	(92)
- Actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
- Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(39)	-	-	(39)	(91)	-	-	(91)
Total des éléments non encore reconnus (D)	222	-	-	222	(136)	-	-	(136)
Solde (A) + (B) + (C) - (D)	(18)	1	886	869	134	1	887	1 022

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés

Notes:

1. Pour les régimes de retraite ou autres post emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles des comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires (corridor).
2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

Société Générale a 31 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 18 pays. 90 % des passifs bruts de ces régimes sont concentrés sur 10 régimes qui se situent en France, Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis, Pays-Bas et Suisse.

Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont essentiellement des couvertures santé.

Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail, les comptes épargne temps. Il y a une dizaine de régimes répartis sur 7 pays.

3. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

4. Information sur les actifs de financement

- La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 38 % d'obligations, 45 % d'actions, 12 % de monétaires et 5 % autres.
- Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 216 M EUR dont 39 M EUR non reconnus.

5. Les cotisations employeurs devant être versées aux régimes d'avantages postérieurs à prestations définies pour 2009 sont estimées à 64 M EUR.

6. D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.

7. En France, le décret d'application de la loi de modernisation du marché du travail a doublé les indemnités légales accordées aux salariés en cas de mise à la retraite à l'initiative de l'employeur. L'incidence de cet impact, essentiellement lié aux départs en retraite avant le 31/12/2009, est traité en coût des services passés pour un montant de 31 M EUR et donne lieu à une mise à jour des éléments de charge 2008.

Société Générale a considéré que seules les indemnités de mise à la retraite étaient concernées par l'application de l'ANI (Accord National Interprofessionnel).

8. Depuis 2004, la courbe des taux d'actualisation utilisée est celle des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observée mi-octobre. Pour les durations où ces taux ne sont pas disponibles, une interpolation est réalisée à partir des taux d'Etat zéro coupon (source Reuters) auxquels est ajouté un spread de taux correspondant à une estimation de la prime de risque exigée sur les obligations corporate notées AA. Une observation complémentaire de ces taux est effectuée début décembre pour ajustement éventuel.

Les taux d'inflation sont déterminés, pour les échéances principales, par la mesure de l'écart entre les taux des obligations non indexées sur inflation et les taux des obligations indexées à une même échéance.

Du fait des tensions enregistrées en 2008 sur les marchés financiers, plusieurs mesures ont été réalisées au cours de l'année sur les indices habituels. Néanmoins, les taux d'actualisation nets d'inflation sont proches de ceux qui auraient été déterminés par relevés à la clôture.

Le rendement réel sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été, en M EUR :

	Avantages postérieurs à l'emploi							
	Régimes de retraite		Autres régimes		Autres avantages à long terme		Total des régimes	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
Actifs des régimes	(384)	52	-	-	(29)	3	(413)	55

B2. RÉCONCILIATION DES CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT

	Avantages postérieurs à l'emploi							
	Régimes de retraite		Autres régimes		Autres avantages à long terme *		Total des régimes *	
	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
<i>(En M EUR)</i>								
Coût des services de l'année y compris charges sociales	38	42	-	-	154	287	192	329
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût financier	96	92	-	-	4	3	100	95
Rendement attendu des actifs des régimes	(102)	(106)	-	-	(4)	(4)	(106)	(110)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	18	5	-	-	-	-	18	5
Ecart actuariels	(5)	1	-	-	33	6	28	7
Effet des liquidations/ réductions de services futurs	58	7	-	-	-	-	58	7
Effet du changement du plafond d'actifs	(57)	(5)	-	-	-	-	(57)	(5)
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total net des charges du régime	46	36	-	-	187	292	233	328

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés

B3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI COMPTABILISÉS AU BILAN• **B3a. Variations de la valeur actuelle des obligations**

(En M EUR)	Postérieurs à l'emploi		Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes	
Valeur au 31.12.2006	1 955	171	2 126
Coût des services rendus au cours de la période	42	-	42
Coût financier	92	-	92
Cotisations salariales	-	-	-
Ecarts actuariels	(145)	-	(145)
Conversion en devises	(65)	-	(65)
Prestations servies	(84)	-	(84)
Coût des services passés	(7)	-	(7)
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-
Transferts, réductions et autres	(2)	(170)	(172)
Valeur au 31.12.2007	1 786	1	1 787
Coût des services rendus au cours de la période	38	-	38
Coût financier	96	-	96
Cotisations salariales	-	-	-
Ecarts actuariels	(211)	-	(211)
Conversion en devises	(123)	-	(123)
Prestations servies	(105)	-	(105)
Coût des services passés	32	-	32
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-
Transferts, réductions et autres	(39)	-	(39)
Valeur au 31.12.2008	1 474	1	1 475

• **B3b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts**

(En M EUR)	Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
Valeur au 31.12.2006	1 791	-	1 791
Rendement attendu des actifs de régime	106	-	106
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-
Ecart actuariels	(53)	-	(53)
Conversion en devises	(52)	-	(52)
Cotisations salariales	-	-	-
Cotisations patronales	83	-	83
Prestations servies	(78)	-	(78)
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-
Transferts, réductions et autres	(9)	-	(9)
Valeur au 31.12.2007	1 788	-	1 788
Rendement attendu des actifs de régime	102	-	102
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-
Ecart actuariels	(486)	-	(486)
Conversion en devises	(116)	-	(116)
Cotisations salariales	-	-	-
Cotisations patronales	169	-	169
Prestations servies	(89)	-	(89)
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-
Transferts, réductions et autres	(98)	-	(98)
Valeur au 31.12.2008	1 270	-	1 270

B4. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR LES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

	31.12.2008	31.12.2007
Taux d'escompte		
- Europe	5,94 %	5,26 %
- Amériques	7,08 %	6,27 %
- Asie-Océanie	5,83 %	5,33 %
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement		
- Europe	5,85 %	5,65 %
- Amériques	6,50 %	6,50 %
- Asie-Océanie	4,12 %	3,50 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
- Europe	1,03 %	1,10 %
- Amériques	2,00 %	2,00 %
- Asie-Océanie	2,57 %	1,86 %
Taux de croissance des dépenses médicales		
- Europe	NA	NA
- Amériques	NA	NA
- Asie-Océanie	NA	NA
Durée de vie active moyenne restante des salariés (<i>en années</i>)		
- Europe	9,6	9,2
- Amériques	7,5	7,4
- Asie-Océanie	14,5	15,7

Notes:

1. L'amplitude des taux d'escompte est expliquée par l'amplitude des durations des régimes à laquelle s'ajoute des niveaux de taux différents à l'intérieur d'une même zone géographique comme l'Europe et l'Asie.
2. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.
3. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

B5. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	2008			2007		
	Régime de retraite	Régimes de santé	Autres régimes	Régime de retraite	Régimes de santé	Autres régimes
<i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i>						
Variation de + 1 % du taux d'escompte						
- Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	(12 %)	NA	(7 %)	(13 %)	NA	(8 %)
- Impact sur le total net des charges des régimes	(29 %)	NA	(54 %)	(26 %)	NA	(79 %)
Variation de + 1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
- Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1 %	NA	1 %	1 %	NA	1 %
- Impact sur le total net des charges des régimes	(30 %)	NA	(1 %)	(12 %)	NA	(3 %)
Variation de + 1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
- Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	6 %	NA	7 %	6 %	NA	5 %
- Impact sur le total net des charges des régimes	19 %	NA	61 %	10 %	NA	63 %
Variation de + 1 % du taux de croissance des dépenses médicales						
- Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	NA	NA	NA	NA	NA	NA
- Impact sur le total net des charges des régimes	NA	NA	NA	NA	NA	NA

B6. AJUSTEMENTS LIÉS À L'EXPÉRIENCE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Valeur actualisée de l'obligation	1 474	1 786
Juste valeur des actifs de régime	1 270	1 788
Déficit / (excédent)	204	(2)
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain)	10	38
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain)	486	53

Note 26

PLANS D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (SO) et PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS (AGA)

1. Montant de la charge enregistrée en résultat et de la dette enregistrée au bilan

	31.12.2008		
	Plans d'options d'achat	Plans d'AGA	Total
(En M EUR)			
Dette enregistrée au bilan	-	90	90
Reprise de la charge constatée au titre des options annulées	-	2	2

2. Description des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions

Les régimes sur capitaux propres offerts aux employés de Société Générale au cours de la période se terminant le 31 décembre 2008 sont brièvement décrits ci-dessous.

Émetteur	Société Générale	Émetteur	Société Générale
Année	2008	Année	2008
Type de plan	options de souscription	Type de plan	attribution gratuite d'actions
Nombre d'options attribuées	895 512	Nombre d'actions attribuées	2 529 037
Options exercées	0	Actions perdues	23 191
Options perdues au 31.12.2008	9 961	Actions restantes au 31.12.08	2 505 846
Options restantes au 31.12.2008	885 551	Nombre d'actions réservées au 31.12.08	2 505 846
Prix d'exercice	67,08	Conditions de performance	oui ¹
Nombre d'actions réservées au 31.12.08	-	Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Conditions de performance	oui ¹	Conditions en cas de licenciement	perte
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	Conditions en cas de départ à la retraite	maintien
Conditions en cas de licenciement	perte	Cas de décès	maintien 6 mois
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale de 10 %	130 M EUR
Cas de décès	maintien 6 mois		
Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale de 10 %	10 M EUR		

¹ Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise » du présent document.

3. Informations sur les actions acquises ou détenues en vue de leur attribution à des salariés

	31.12.2008		
	Actions affectées à des plans déterminés	Actions disponibles pour être attribuées aux salariés	Total
(En M EUR)			
Nombre d'actions	2 505 846	-	2 505 846
Coût d'entrée	267	-	267
Provisions pour dépréciation constatées	-	-	-

Note 27

Coût du risque

	31 décembre	
	2008	2007
(En M EUR)		
Dotation nette aux provisions et aux dépréciations sur risques identifiés		
Risque de contrepartie ⁽¹⁾	(1 270)	23
Pertes non couvertes et récupérations sur créances amorties	(59)	(121)
Autres risques et litiges	(94)	(8)
Sous-total	(1 423)	(106)
Dotation nette aux provisions générales - risques pays ⁽¹⁾	(142)	(30)
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations sur créances et hors-bilan	(1 565)	(136)
(1) Dont résultat de réévaluation sur couverture de change des provisions :		
- Risque de contrepartie	24	(27)
- Dotation nette aux provisions générales - risques pays	3	(20)

Note 28

Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31 décembre	
	2008	2007
(En M EUR)		
Titres d'investissement :		
Plus-values nettes de cession	-	-
Dotations nettes aux dépréciations	-	-
Sous-total	-	-
Titres de participation et de filiales :		
Plus-values de cession ⁽¹⁾	481	199
Moins-values de cession	(32)	(67)
Dotations aux dépréciations	(1 625)	(204)
Reprises de dépréciations	155	115
Subventions versées à des filiales	-	-
Sous-total	(1 021)	43
Immobilisations d'exploitation :		
Plus-values de cession	9	4
Moins-values de cession	(2)	(1)
Sous-total	7	3
Total	(1 014)	46

(1) La plus-value réalisée à l'occasion de la cession de la participation dans Bank Muscat s'élève à 262 M EUR en 2008.

La création du nouvel ensemble Newedge a dégagé un produit sur actifs immobilisés de 155 M EUR.

La plus-value nette réalisée à l'occasion de l'échange des titres Euronext avec les titres NYSE et de la cession subséquente des titres du nouvel ensemble s'élève à 93 M EUR en 2007.

Note 29

Résultat exceptionnel

Lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2007, Société Générale a considéré que pour parvenir à la présentation d'une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2007, il était plus approprié de constater dans le résultat exceptionnel de l'exercice 2007 une provision pour le coût total d'arrêt des activités non autorisées et dissimulées mises au jour les 19 et 20 janvier 2008.

En 2008, le coût lié à l'arrêt de ces activités a été enregistré en charge exceptionnelle ; concomitamment la provision comptabilisée en 2007 a été reprise dans le résultat exceptionnel :

(En M EUR)	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat conclus dans le cadre d'activités de marché non autorisées et dissimulées		1 471
Dotation à la provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées		(6 272)
Reprise de la provision pour perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées	6 272	
Perte couverte liée à l'arrêt des activités de marché non autorisées et dissimulées	(6 272)	
Total	-	(4 801)

La provision figurant au passif au 31 décembre 2007 a généré un produit d'impôt différé pour un montant de 2 159 M EUR enregistré dans le résultat de l'exercice 2007. Cet impôt différé a été annulé en 2008 lors de la reprise de la provision, et la charge définitive alors comptabilisée a été considérée comme fiscalement déductible au titre du résultat imposable de l'exercice 2008, générant une économie d'impôt courant pour un montant de 2 159 M EUR.

Note 30

Impôts sur les bénéfices

	31 décembre	
(En M EUR)	2008	2007
Charge fiscale courante	953	(825)
Charge fiscale différée	1 003	2 757
Total ⁽¹⁾	1 956	1 932

(1) La charge fiscale courante de l'exercice 2008 intègre une perte d'intégration fiscale de 21,7 M EUR contre un gain de 97,6 M EUR au titre de l'exercice 2007.

Note 31

Emplois et ressources opérationnels ventilés selon la durée restant à courir

	Durées restant à courir au 31 décembre 2008					Total
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Éliminations des opérations entre le siège et les succursales étrangères	
<i>(En M EUR)</i>						
EMPLOIS						
Créances sur les établissements de crédit	215 954	26 780	31 050	16 775	(142 053)	148 506
Opérations avec la clientèle	54 912	25 618	88 521	77 531	(11)	246 571
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Titres de transaction	4 403	91 292	574	5 548	(445)	101 372
Titres de placement	532	34 885	1 052	10 906		47 375
Titres d'investissement	1 654	230	734	18 959		21 577
Total	277 455	178 805	121 931	129 719	(142 509)	565 401
RESSOURCES						
Dettes envers les établissements de crédit	261 227	36 242	52 683	42 742	(141 886)	251 008
Opérations avec la clientèle	181 744	48 846	18 323	14 703	(2)	263 614
Dettes représentées par un titre	71 836	19 026	27 175	3 069	(116)	120 990
Total	514 807	104 114	98 181	60 514	(142 004)	635 612

Note 32

Opérations en devises

	31 décembre 2008				31 décembre 2007 *			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
<i>(En M EUR)</i>								
EUR	682 823	670 898	145 970	153 137	630 676	620 442	114 524	128 091
USD	183 255	225 807	230 445	211 405	215 041	237 137	224 798	202 967
GBP	28 180	30 350	32 405	32 555	78 228	79 919	41 411	38 170
JPY	35 256	32 218	41 561	39 361	24 345	26 062	30 179	30 477
Autres devises	75 056	45 297	85 016	96 395	78 332	63 062	108 265	118 691
Total	1 004 570	1 004 570	535 397	532 853	1 026 622	1 026 622	519 177	518 396

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés

Note 33

Décomposition du produit net bancaire par zone géographique ⁽¹⁾

	France		Europe		Amériques	
(En M EUR)	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Produits nets d'intérêts et assimilés	4 590	3 291	(127)	127	771	800
Produits nets de commissions	2 051	2 029	445	241	170	347
Résultat net sur opérations financières	(2 007)	3 780	(49)	435	(1 430)	(2 636)
Autres produits nets d'exploitation	39	(39)	92	153	(12)	6
Produit net bancaire	4 673	9 061	361	956	(501)	(1 483)

	Asie		Afrique		Océanie	
(En M EUR)	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Produits nets d'intérêts et assimilés	128	59	3	(2)	109	73
Produits nets de commissions	15	19	4	3	27	4
Résultat net sur opérations financières	136	41	9	9	(132)	29
Autres produits nets d'exploitation	(1)	2	-	-	(1)	-
Produit net bancaire	278	121	16	10	3	106

	Total	
(En M EUR)	2008	2007
Produits nets d'intérêts et assimilés	5 474	4 348
Produits nets de commissions	2 713	2 643
Résultat net sur opérations financières	(3 473)	1 658
Autres produits nets d'exploitation	117	121
Produit net bancaire	4 831	8 770

(1) Établie en fonction du pays de comptabilisation des revenus et charges.

Tableau des filiales et participations

		2008		2008	2008	2008									
				Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus								
Sociétés/Siège Social	Activites / Pôles						Brute (EUR) Nette (EUR)								
<i>(En milliers d'euros ou d'unités locales)</i>															
I – RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE															
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Société Générale)															
SG Immobil	Société foncière														
5, place du Champs de Mars – 1050 Bruxelles – Belgique	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	2 000 062	(8 778)	100,00	2 000 061	2 000 061								
SG Asset Management	Gestion mobilière														
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Gestion d'actifs et Services aux Investisseurs	EUR	322 947	1 582 809	100,00	1 910 819	1 910 819								
Généfinance	Société de portefeuille														
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	1 600 000	295 170	100,00	1 736 024	1 736 024								
SG Americas Inc.	Banque d'investissement														
1221 avenue of the Americas – New York 10020 – USA	Banque de Financement et d'Investissement	USD	0	2 703 516	100,00	1 715 132	1 715 132								
Ipersoc	Société de portefeuille														
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	48	1 857 468	100,00	1 565 035	1 565 035								
SG Financial Services Holding (ex-Généfitec)	Société de portefeuille														
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	862 976	219 597	100,00	1 357 285	1 357 285								
Généval	Société de portefeuille														
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	538 630	650 101	100,00	1 910 368	1 119 219								
Splitska Banka	Banque de détail à l'étranger														
Rudera Boskovica 16 21000 Split – Croatie	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	HRK	491 426	2 259 201	100,00	1 059 720	1 059 720								
Linden	Société de portefeuille														
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	101	980 151	100,00	1 001 040	1 001 040								

2008	2008	2008	2008	2008	2008
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
0	0	99 614	94 900	40 284	
919 571	0	522 074	(43 639)	136 937	
4 898 847	0	437 562	361 277	229 000	
					capital = 1 USD
0	0	869 167	185 030	0	1 EUR = 1,3917 USD
163 669	0	81 982	82 780	75 057	
3 071 109	0	387 586	150 709	285 592	
0	0	56 374	(197 689)	577 008	
0	165 818	1 141 071	349 200	0	1 EUR = 7,3555 HRK
0	1 001 000	55 740	48 926	59 283	dont 22 640 acompte/dividendes 2008

		2008		2008	2008	2008	
				Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles						Brute (EUR) Nette (EUR)
Ald International SA	Location et financement automobile						
15, allée de l'Europe, 92110 Clichy sur Seine	Services Financiers	EUR	550 038	(22 002)	100,00	804 000	804 000
Généfimmo	Société foncière et de financement immobilier						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	392 340	16 872	100,00	651 732	651 732
Orpavimob SA	Société foncière et de financement immobilier						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	552 253	2 816	100,00	552 253	552 253
Banco SG Brazil	Banque d'investissement						
Rua Verbo Divino 1207, Châcara Santo Antonio, São Paulo CEP 04719-002, Brésil	Banque de Financement et d'Investissement	BRL	1 375 498	(6 369)	100,00	455 287	455 287
SG China Inc.	Banque de détail à l'étranger						
2, Wudinghou Street, Xicheng District – 100140 Beijing – Chine	Banque de Financement et d'Investissement	CNY	4 000 000	0	100,00	412 360	412 360
SG Hambros Ltd.	Gestion privée						
Exchange House – Primrose st. – Londres EC2A 2HT – Grande Bretagne	Gestion privée	GBP	282 185	(10 458)	100,00	331 158	331 158
Valminvest	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	248 877	(12 761)	100,00	249 427	249 427
SG Securities North Pacific	Courtages de valeurs mobilières						
Ark Mori Building – 13-32 Akasaka 1 – Chome, Minato+Ku – 107-6015 Tokyo – Japon	Banque de Financement et d'Investissement	JPY	16 703 000	27 500 000	100,00	235 264	235 264
Génégis I	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	192 900	8 020	100,00	196 061	196 061
Société Générale Canada	Banque d'investissement						
Montréal Québec H3B 3A7 – Canada	Banque de Financement et d'Investissement	CAD	250 772	170 038	100,00	172 403	172 403

(En milliers d'euros ou d'unités locales)

2008	2008	2008	2008	2008	2008
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
169 875	100	36 202	(22 899)	0	
135 539	0	62 892	39 583	29 586	
0	622 646	31 715	17 455	41 021	
0	0	133 712	66 642	0	1 EUR = 3,2436 BRL
0	0	68 379	(222 803)	0	1 EUR = 9,4956 CNY
0	164 335	116 568	15 532	0	1 EUR = 0,9525 GBP
0	0	10 021	4 730	0	
0	0	(12 790 000)	(22 185 000)	0	1 EUR = 126,14 JPY
0	33 539	206 254	6 055	0	
0	5 055	59 996	31 123	0	1 EUR = 1,6998 CAD

		2008		2008	2008	2008	
				Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles						Brute (EUR) Nette (EUR)
SG Consumer Finance	Société de portefeuille						
59, Avenue de Chatou 92853 Rueil Malmaison	Services Financiers	EUR	260 037	(3 799)	100,00	260 037	160 502
SG Banka Srbija	Banque de détail à l'étranger						
STR Vladimira Popovica 3 Belgrade – Yougoslavie	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	RSD	12 814 823	3 778 441	100,00	160 081	160 081
Compagnie Foncière de la Méditerranée	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	76 627	2 843	100,00	155 837	155 837
Soginfo	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	EUR	123 411	147	100,00	148 720	148 720
Delta Crédit Mortgage Finance Netherland BV	Crédit immobilier						
1012 KK Amsterdam, Rokin 55 – Netherland	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	USD	34	151 099	100,00	146 978	146 978
Sogemarché	Société foncière						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Gestion propre	EUR	108 037	41	100,00	108 037	108 037
SG Securities Asia Intl Hold Ltd.	Banque d'investissement						
41/F Edinburgh Tower – 15 Queen's Road Central, Hong Kong	Banque de Financement et d'Investissement	USD	112 490	193 687	100,00	106 493	106 493
Société Immobilière 29 Haussmann	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussman, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	90 030	1 413	100,00	89 992	89 992
Sgss Holding	Société de portefeuille						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Métier Titres	EUR	86 287	(73)	100,00	86 287	86 287
Fontanor	Société de portefeuille						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	40	88 127	100,00	78 900	78 900
SG SCF	Société de Crédit Foncier						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	50 000	104	100,00	50 000	50 000
Sogecampus	Société foncière						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Gestion propre	EUR	45 037	(9)	100,00	45 037	45 037

(En milliers d'euros ou d'unités locales)

2008	2008	2008	2008	2008	2008
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
631 932	0	24 686	(106 826)	0	
149 775	222 797	6 429 187	2 627 839	0	1 EUR = 89,7931 RSD
35 480	0	1 783	3 788	2 766	
0	2 000	23 647	13 215	18 010	
0	0	60 872	17 331	0	1 EUR = 1,3917 USD
0	0	380	118	0	
0	12 491	254 934	128 175	44 050	1 EUR = 1,3917 USD
0	0	9 074	3 705	3 376	
0	0	36	(6)	0	
0	0	651	411	0	
1 217 600	1 165 000	72 827	1 159	0	
0	0	810	841	0	

		2008		2008	2008	2008		
				Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
							Brute (EUR)	Nette (EUR)
(En milliers d'euros ou d'unités locales)								
Sociétés/Siège Social	Activites / Pôles							
Société Générale Finance (Ireland) Ltd.	Société de portefeuille							
31/32 Morisson Chambers, Nassau street, Dublin 2 – Irlande	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	40 527	1 281	100,00	41 252	41 252	
Eléaparts	Immobilier d'exploitation							
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	EUR	37 967	220	100,00	37 978	37 978	
SG Asia Ltd.	Merchant bank							
42/F Edinburgh Tower – 15 Queen's Road Central, Hong Kong	Banque de Financement et d'Investissement	HKD	400 000	348 975	100,00	36 856	36 856	
SG Énergie	Société de portefeuille							
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	34 000	35 243	100,00	35 785	35 785	
SG Algérie	Banque de détail à l'étranger							
75, chemin Cheikh Bachir Ibrahim, El-Biar, 16010 Alger – Algérie	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	DZD	2 500 000	4 231 127	100,00	34 986	34 986	
SG Wertpapierhandelsgesellschaft mbH	Trading sur actions							
Mainze Landstrasse 36 – D60325 Frankfurt am Main – Allemagne	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	55	51 126	100,00	31 590	31 590	
SG Viet Finance	Crédit à la consommation							
801, Nguyen Van Linh Boulevard Tan Phu Ward – Ho Chi Minh City – Vietnam	Services Financiers	VND	520 000 000	(65 097 834)	100,00	23 540	23 540	
Société Générale Australia Holding Ltd.	Société de portefeuille							
350, George Street – Sydney NSW 3000 – Australie	Banque de Financement et d'Investissement	AUD	21 500	215 847	100,00	22 789	22 789	
Sogéparts	Société de portefeuille							
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	17 600	4 636	100,00	21 210	21 210	
Géninfo	Société de portefeuille							
Les Miroirs, Bt. C, 18, avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie	Gestion propre	EUR	18 524	30 788	100,00	20 477	20 477	

2008	2008	2008	2008	2008	2008
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
0	0	1 447	1 206	0	
0	0	2 045	826	2 128	
0	0	301 936	58 284	3 977	1 EUR = 10,7858 HKD
0	0	0	5 730	10 767	
0	0	8 520 174	2 513 532	0	1 EUR = 98,9033 DZD
0	0	3 334	1 137	0	
8 982	4 521	86 861 045	(50 161 281)	0	1 EUR = 24 637,3184 VND
0	0	55 723	(29 357)	0	1 EUR = 2,0274 AUD
0	0	903	1 278	1 958	
0	0	2 367	(1 815)	1 968	

		2008		2008	2008	2008	
				Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles						Brute (EUR) Nette (EUR)
Inora Life Ltd. (ex Lyxor Life Ltd.)	Compagnie d'assurance-vie						
6, Exchange Place, International Financial Services Center, Dublin 1 – Irlande	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	15 000	(1 175)	100,00	15 000	15 000
Société Générale Bank Nederland N.V.	Banque d'investissement						
Rembrandt Tower Amstelplein 1 1096 HA Amsterdam – Pays-Bas	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	7 714	(342)	100,00	8 042	8 042
Scs European Mortgage Investments	Société de portefeuille						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	625 037	0	99,99	625 000	625 000
Société de la rue Édouard-VII	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	11 396	787	99,91	59 617	22 910
SG Vostok	Banque de détail à l'étranger						
5, Nikitsky Pereulok, 103009 Moscou – République de Russie	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	RUB	4 918 000	2 289 813	99,55	186 093	186 093
Sogéfontenay	Immobilier d'exploitation						
17, cours Valmy, 92800 Puteaux	Gestion propre	EUR	4 200	965	99,00	9 055	9 055
Société Générale Investments (UK) Ltd.	Banque d'investissement						
SG House, 41 Tower Hill, EC3N 4SG Londres – Grande- Bretagne	Banque de Financement et d'Investissement	GBP	157 843	87 062	98,96	185 794	185 794
SG Expressbank	Banque de détail à l'étranger						
92, Bld VI Varnentchik, 9000 Varna – Bulgarie	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	BGN	28 508	179 270	97,95	34 256	34 256
SKB Banka	Banque de détail à l'étranger						
Adjovscina, 4 – 1513 Ljubljana – Slovénie	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	EUR	52 784	168 539	97,55	220 109	220 109
SG Financial Inc.	Banque d'investissement						
Corporation Trust Center, 1209 Orange street, Wilmington – New Castel – Delaware – USA	Banque de Financement et d'Investissement	USD	224 000	44 803	97,39	160 954	142 878

(En milliers d'euros ou d'unités locales)

Notes annexes aux comptes sociaux

2008	2008	2008	2008	2008	2008
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
0	0	4 994	31	0	
50 783	2 091	6 542	4 191	2 797	
0	0	0	29 785	6 983	écart = 16 509
0	0	0	438	95	
0	642 724	7 101 140	1 226 319	0	1 EUR = 41,283 RUB
0	0	2 166	706	0	
737 282	440 551	56 729	41 676	0	1 EUR = 0,9525 GBP
489 438	282 228	120 567	38 356	0	1 EUR = 1,9558 BGN
0	0	97 896	25 838	6 169	
0	0	(110 622)	(73 302)	0	1 EUR = 1,3917 USD

		2008		2008	2008	2008	
				Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles						Brute (EUR) Nette (EUR)
Soge Périval I	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	7 701	4 018	94,98	7 313	7 313
OJSC Profin Bank	Banque de détail à l'étranger						
100, a Prospekt Illycha 83052 – Donetsk – UKRAINE	Services Financiers	UAH	35 000	36 745	94,79	17 500	17 500
Soge Périval II	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Gestion propre	EUR	7 816	4 053	94,75	7 402	7 402
Podgoricka Banka	Banque de détail à l'étranger						
8 a Novaka Miloseva Street, 81000 Podgoricka – Serbie et Monténégro	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	EUR	14 634	8 561	86,75	19 119	19 119
Brigantia Investments	Société de portefeuille						
Kamer van Koophandel Deruyterkade 5 PO Box 2852 – Amsterdam – Pays-Bas	Banque de Financement et d'Investissement	GBP	684 000	(24 697)	80,00	734 897	734 897
Crédit du Nord	Banque de détail France métropolitaine						
28, place Rihour, 59800 Lille	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	EUR	740 263	602 688	79,99	584 255	584 255
National Société Générale Bank	Banque de détail à l'étranger						
5, rue Champollion – Le Caire – Egypte	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	EGP	3 029 410	2 283 446	77,17	268 500	268 500
Banka Popullore	Banque de détail à l'étranger						
BLV Deshmoret e Kombit Twin Tower – Tirana – Albanie	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	ALL	2 933 000	85 335	75,01	42 366	42 366
Banque de Polynésie	Banque de détail à l'étranger						
Bd Pomare, BP 530, Papeete, Tahiti – Polynésie française	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	XPF	1 380 000	6 872 834	72,10	12 397	12 397
Ballane	Société de portefeuille						
15, rue du Louvre, 75001 Paris	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	421 103	1 005 854	71,79	1 187 728	1 187 728
BFV-SG	Banque de détail à l'étranger						
14, Lalana Jeneral y Rabehevitra, BP 196, Antananarivo 101 – Madagascar	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	MGA	14 000 000	44 643 724	70,00	7 614	7 614

2008	2008	2008	2008	2008	2008
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
238	0	1 933	659	0	
9 268	0	55 741	1 100		1 EUR = 11,0115 UAH
238	0	1 937	626	0	
103 000	41 500	13 368	644	0	
0	0	45 864	32 354	40 067	1 EUR = 0,9525 GBP
983 958	6 286	931 564	168 230	151 742	
					dont 7 670 acompte/dividendes 2008
0	59 566	2 308 975	1 615 570	13 849	1 EUR = 7,7801 EGP
4 998	0	1 417 034	(289 231)	0	1 EUR = 123,8454 ALL
128 924	173 621	8 212 582	2 048 833	7 938	1 EUR = 119,33174 XPF
0	0	24 716	(164 998)	54 643	
0	33 755	78 589 400	24 952 857	2 528	1 EUR = 2 634,8564 MGA

		2008		2008	2008	2008	
				Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles						Brute (EUR) Nette (EUR)
Mobiasbanca	Banque de détail à l'étranger						
Bd. Stefan cel Mare 81A, MD-2012 mun.-Chisinau – République de Moldavie	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	MDL	100 000	509 988	67,85	24 960	24 960
Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire	Banque de détail à l'étranger						
5 & 7, avenue J. Anoma, 01 BP 1355, Abidjan 01 – Côte d'Ivoire	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	XAF	15 555 555	49 193 702	66,79	26 454	26 454
Makatéa Inc.	Société de portefeuille						
1221, avenue of the Americas, New York, NY 10020 – USA	Banque de Financement et d'Investissement	USD	4 492 000	6 511	66,67	1 796 364	1 796 364
Sogessur	Société d'assurance						
2, rue Jacques-Daguerre, 92565 Rueil-Malmaison	Services Financiers	EUR	25 500	145	65,00	74 940	20 344
Komerční Banka	Banque de détail à l'étranger						
Centrálá Na Prokope 33 – Postovní Prihradka 839 – 114 07 Praha 1 – République tchèque	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	CZK	19 004 926	25 461 833	60,35	1 312 089	1 312 089
Bank Republic	Banque de détail à l'étranger						
2 Gr, Abashidze St-Tbilisi – Géorgie	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	GEL	42 600	65 167	60,00	41 461	41 461
Ohridska Banka	Banque de détail à l'étranger						
Makedonski Prosvetiteli 19 6000 – Macédoine	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	MKD	1 008 506	273 748	59,23	25 371	25 371
Banque Roumaine de Développement	Banque de détail à l'étranger						
A, Doamnei street, 70016 Bucarest 3, Roumanie	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	RON	696 902	1 971 584	58,54	210 697	210 697
Société Générale de Banques au Cameroun	Banque de détail à l'étranger						
Rue Joss – Douala – Cameroun	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	XAF	6 250 000	20 372 774	58,08	16 940	16 940
Généfim	Crédit-bail immobilier						
29, boulevard Haussmann, 75009 Paris	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	72 779	29 349	57,62	89 846	89 846

(En milliers d'euros ou d'unités locales)

2008	2008	2008	2008	2008	2008
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
47 000	0	311 285	70 753	0	1 EUR = 14,5783 MDL écart = 5 166
0	59 612	51 407 166	21 636 974	10 327	1 EUR = 655,957 XAF dont 102 540 acompte/dividendes 2008
0	0	252 352	153 627	102 540	1 EUR = 1,3917 USD
0	386	167 748	6 985	0	
0	488 914	32 257 517	13 074 505	161 963	1 EUR = 26,875 CZK
0	0	71 703	9 263	0	1 EUR = 2,3517 GEL
0	0	662 551	16 577	0	1 EUR = 60,8283 MKD
0	0	3 344 015	1 600 529	65 178	1 EUR = 4,0225 RON écart = 1 675
0	60 648	34 748 610	11 763 643	11 289	1 EUR = 655,957 XAF
1 001 416	0	48 744	26 719	32 056	

		2008		2008	2008	2008	
				Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles						Brute (EUR) Nette (EUR)
Rosbank	Banque de détail à l'étranger						
11, Masha Poryvaeva St PO Box 208, Moscou – Russie	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	RUB	9 270 850	30 154 635	57,57	1 942 899	1 468 670
Union Internationale de Banque	Banque de détail à l'étranger						
65, avenue Habib Bourguiba, 1000A Tunis – Tunisie	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	TND	196 000	(107 189)	57,20	119 583	84 889
Société Générale Marocaine de Banques	Banque de détail à l'étranger						
55, boulevard Abdelmoumen, Casablanca – Maroc	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	MAD	2 050 000	2 473 539	56,91	135 765	135 765
Boursorama (ex-Fimatex)	Courtage en ligne						
18, Quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt – France	Métier Titres	EUR	34 770	322 643	55,81	300 705	300 705
Général Bank of Greece	Banque de détail à l'étranger						
109, Messogion Avenue, 11510 Athènes – Grèce	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	EUR	118 704	164 366	52,32	294 372	209 744
SG Mauritanie	Banque de détail à l'étranger						
Ilot A, n°652 – Nouakchott – Mauritanie	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	MRO	4 000 000	(891)	51,00	8 787	8 787
Newedge	Courtage et produits dérivés						
52/60, Avenue des Champs Elysées, 75008 Paris – France	Gestion d'actifs et Services aux Investisseurs	EUR	395 130	1 328 347	50,00	226 708	226 708
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par Société Générale)							
Fiditalia SPA	Crédit à la consommation						
Via G. Ciardi, 9 – 20148 – Milan – Italie	Services Financiers	EUR	130 000	416 889	48,68	224 318	224 318
Société Générale Calédonienne de Banque	Banque de détail à l'étranger						
56, rue de la Victoire, Nouméa, Nouvelle-Calédonie	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	XPF	1 068 375	8 602 818	20,61	16 268	16 268
Seabank	Banque de détail à l'étranger						
16, Lang Ha Street – Hanoï – Vietnam	Réseaux de Détail et sociétés affiliées	VND	4 068 000 000	373 000 000	20,00	89 785	89 785
Crédit Logement	Etablissement de crédit						
50, boulevard Sébastopol, 75003 Paris	Gestion propre	EUR	1 253 975	1 290 000	13,50	171 037	171 037

(1) Pour les filiales et participations étrangères capitaux propres et compte de résultat retenus dans les comptes consolidés du Groupe et dans leur devise de reporting consolidé.

(2) Le chiffre d'affaires est égal au produit net bancaire pour les filiales bancaires et financières.

2008	2008	2008	2008	2008	2008
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
387 769	0	32 632 834	5 906 533	0	1 EUR = 41,283 RUB
0	0	102 320	(20 546)	0	1 EUR = 1,8418 TND écart = 1 142
104 356	250 000	2 861 604	790 582	0	1 EUR = 11,2758 MAD
265 000	460 000	155 185	26 443	0	
1 793 983	8	177 985	(32 468)	0	
0	20 874	1 101 000	(167 000)	0	1 EUR = 369,3802 MRO
0	1 044 382	623 705	88 172	0	
0	0	286 443	34 390	15 187	
78 155	104 206	8 958 818	3 121 659	3 788	1 EUR = 119,33174 XPF
0	0	692 000 000	329 000 000	3 351	1 EUR = 24 637,3184 VND
428 356	0	499 477	125 000	10 249	

(en milliers d'euros)	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice		Observations
	Brute	Nette					
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS							
A) Filiales non reprises au paragraphe 1 :							
1°) Filiales françaises	36 530	35 582	10 705 941	205 591	166 694	Ecart rééval. :	2 158
2°) Filiales étrangères	58 464	29 892	3 000	125 465	7 152	Ecart rééval. :	1 447
B) Participations non reprises au paragraphe 1 :							
1°) Dans les sociétés françaises	13 154	3 764	268	0	1 207	Ecart rééval. :	0
2°) Dans les sociétés étrangères	30 136	10 735	0	548	318	Ecart rééval. :	0
	138 284	79 973	10 709 209	331 604	175 371		

■ PRINCIPAUX MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LE PORTEFEUILLE TITRES EN 2008

Au cours de l'année 2008, Société Générale a notamment effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

À L'ÉTRANGER	EN FRANCE
Création SG China LTD	Création Transactis
Prise de participation ProFin Bank – Seabank	Prise de participation Newedge
Acquisition	Acquisition
Renforcement de participation Rosbank-	Renforcement de participation
Souscription aux augmentations de capital Banco SG Brazil – Sgss Holding – SG Vostok – SG Marocaine de Banques – Union Internationale de Banques – Delta Credit Mortgage Finance Nederland BV –	Souscription aux augmentations de capital SG Asset Management – SOGEMARCHE
Cession totale SG Equity Finance – AIG Sorbier – Bank Muscat	Cession totale

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du *Code du commerce*, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2008 par le portefeuille titres de Société Générale.

Franchissement en hausse				Franchissement en baisse			
Seuil	Sociétés	% du capital		Seuil	Sociétés	% du capital	
		31.12.08	antérieur			31.12.08	antérieur
5 %				5 %	Bank Muscat	0 %	7,8 %
10 %				10 %			
20 %	Seabank	20 %	0 %	20 %			
33 %				33 %			
50 %	SG China LTD	100 %	0 %	50 %	AIG Sorbier	0 %	70 %
	ProFin Bank	94,79 %	0 %		SG Equity Finance	0 %	95 %
	Rosbank	57,57 %	20 %				
	Newedge	50 %	0 %				
	Transactis	50 %	0 %				

■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui décrit les changements de méthode comptable relatifs à de nouveaux règlements du Comité de la réglementation comptable applicables à compter de l'exercice 2008.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

PRINCIPES COMPTABLES

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 1 de l'annexe, des changements de méthode comptable sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 relatifs à de nouveaux règlements du Comité de la réglementation comptable. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application de ces changements de méthode comptable et du caractère approprié de la présentation qui en est faite, notamment pour les transferts de titres hors des catégories titres de transaction et de placement.

ESTIMATIONS COMPTABLES

- Dans le contexte plus spécifique de la crise financière, comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments.
- De même, dans ce contexte, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les

risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons revu et testé, en tenant compte du contexte particulier lié à la crise, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis GARCIA

ERNST & YOUNG AUDIT

Philippe PEUCH-LESTRADE

■ INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Tableau d'évolution du capital

Opérations	Date (de réalisation ou de constatation)	Variation	Nombre d'actions	Capital social (en EUR)	Variation du capital liée à l'opération (en %)
Annulation d'actions	09.02.2005	11 000 000	434 153 159	542 691 448,75	-2,47
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2005		808 946			
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2005	21.07.2005	5 663 174	440 625 279	550 781 598,75	1,49
Annulation d'actions	22.11.2005	7 100 000	433 525 279	541 906 598,75	- 1,61
Options exercées au 2 ^e semestre 2005	31.12.2005 constaté le 11.01.2006	762 902	434 288 181	542 860 226,25	0,18
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2006 et Augmentation de capital Plan d'Épargne 2006	10.07.2006	412 720 4 044 422	438 745 123	548 431 403,75	1,03
Options exercées du 1 ^{er} juillet au 25 septembre 2006	26.09.2006	232 449	438 977 572	548 721 965,00	0,05
Options exercées du 26 septembre au 6 octobre 2006	10.10.2006	97 396	439 074 968	548 843 710,00	0,02
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée le 27 septembre 2006	26.10.2006 constaté le 2.11.2006	21 953 748	461 028 716	576 285 895,00	5,00
Options exercées du 27 octobre au 31 décembre 2006	31.12.2006 constaté le 11.01.2007	395 846	461 424 562	576 780 702,50	0,08
Options exercées au 1 ^{er} semestre 2007 et Augmentation de capital Plan d'Épargne 2007	11.07.2007	261 414 4 578 835	466 264 811	582 831 013,75	1,05
Options exercées au 2 ^e semestre 2007	31.12.2007 constaté le 11.01.2008	317 782	466 582 593	583 228 241,25	0,07
Options exercées du 1 ^{er} au 11 janvier 2008	constaté le 05.02.2008	34 080	466 616 673	583 270 841,25	0,01
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée le 8 février 2008	constaté le 14.03.2008	116 654 168	583 270 841	729 088 551,25	7,85
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2008	constaté le 24.06.2008	7 456 403	590 727 244	738 409 055,00	1,28
Annulation d'actions	02.11.2008	10 000 000	580 727 244	725 909 055,00	- 1,69

Montant du capital

Le capital de Société Générale au 31 décembre 2008, entièrement libéré, s'élevait à 725 909 055 EUR et se composait de 580 727 244 actions de 1,25 EUR nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2008.

Dans le cadre des activités de marchés, des opérations indicielles ou avec des sous-jacents sur le titre Société Générale peuvent être utilisées. Ces opérations n'ont pas d'incidence sur le montant du capital à venir.

Répartition du capital et des droits de vote

■ Droit de vote double

(extrait de l'article 14 des statuts)

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

(Dispositions légales)

Il est précisé que le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action faisant l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition de deux ans. Il en est de même, sauf stipulation contraire des statuts, en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

■ Limitation des droits de vote

(extrait de l'article 14 des statuts)

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion. Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée, soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent. Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

■ Déclaration de franchissement de seuils statutaire

(article 6 des statuts)

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès au capital. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 % chaque franchissement d'un seuil supplémentaire de 0,5 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société, dans les conditions fixées ci-dessus.

Le non respect de cette obligation est sanctionné, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours, lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au deuxième alinéa du présent article.

■ Autorisation donnée à la Société d'opérer sur ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 27 mai 2008 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions en vue, de les annuler, de mettre en place, d'honorer ou de couvrir des programmes d'options sur actions, d'autres allocations d'actions et de façon générale toute forme d'allocation au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe, de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de conserver et de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement des titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ainsi que la poursuite du contrat de liquidité mis en place en 2004.

Dans le cadre de la convention conclue le 9 décembre 2008 entre l'État et le groupe Société Générale relative à la souscription par l'État de titres subordonnés émis par Société Générale, Société Générale s'est engagée à ne pas racheter ses propres actions pendant la période de détention des titres souscrits par l'État à l'exception des achats permettant d'honorer ou de couvrir les programmes d'actionnariat salarié et les opérations de gestion courante du Groupe.

■ Titres au porteur identifiables

(article 6 des statuts)

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

■ Information sur la part du capital détenue par les salariés en application des Plans d'épargne d'entreprise ou de Groupe

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué qu'au 31 décembre 2008, le personnel de Société Générale, du Crédit du Nord, de leurs filiales et succursales détenait dans le cadre des plans d'épargne d'entreprise et des Plans d'épargne de Groupe, un total de 41 219 452 actions de Société Générale représentant près de 7,10 % du capital social.

■ Accords existants entre Société Générale et ses actionnaires

Société Générale a conclu le 24 juillet 2000 avec Santander Central Hispano une convention concernant la gestion de leurs participations réciproques. Aux termes de cet accord, Société Générale et Santander Central Hispano se reconnaissent mutuellement un droit de préemption sur les actions détenues, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, par chacune des parties dans le capital de l'autre, ce droit ne s'appliquant pas en cas d'offre publique émise par un tiers visant les actions de l'une ou de l'autre des parties.

La convention est conclue pour une période initiale de trois ans à compter de sa signature et est reconductible par période de deux ans.

Cette clause de préemption a été publiée par le Conseil des Marchés Financiers dans une décision n° 201C1417 en date du 30 novembre 2001. Cet accord est toujours en vigueur au 31 décembre 2008. Toutefois, à cette date, Santander Central Hispano ne détenait plus aucune participation au capital de Société Générale.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ET DE LEUR UTILISATION EN 2008 ET DÉBUT 2009

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2008	Utilisation en 2009 (jusqu'au 17.02.2009)
Rachat d'actions	Acheter des actions Société Générale	Accordée par : AG du 14.05.2007, 10 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le 15.05.2007 Échéance anticipée : 04.08.2008	10 % du capital à la date de réalisation des achats	Rachat de 0,17 % du capital au 31.12.2008	NA
	Acheter des actions Société Générale	Accordée par : AG du 27.05.2008, 9 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le 05.08.2008 Échéance : 27.11.2009	10 % du capital à la date de réalisation des achats	0,004 % du capital au 31.12.2008	0,22 % du capital au 31.12.2008
Augmentation de capital de droit commun	Augmenter le capital <i>avec DPS</i> par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 30.05.2006, 15 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 27.05.2008	220 M EUR nominal pour les actions <i>soit 40,5 % du capital à la date de l'autorisation</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : sur ces plafonds s'imputent ceux des 16^e à 18^e résolutions de l'AG du 30.05.2006</i>	145 817 710 nominal soit 25 % du capital au jour de l'opération	NA
	Augmenter le capital <i>avec DPS</i> par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 27.05.2008, 10 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 27.07.2010	220 M EUR nominal pour les actions <i>soit 30,2 % du capital à la date de l'autorisation</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : sur ces plafonds s'imputent ceux des 10^e à 16^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	Néant
	Augmenter le capital par <i>incorporation</i> de réserves, bénéfices, primes ou autres	Accordée par : AG du 30.05.2006, 15 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 27.05.2008	550 M EUR nominal <i>soit 101,3 % du capital à la date de l'autorisation</i>	Néant	NA
	Augmenter le capital par <i>incorporation</i> de réserves, bénéfices, primes ou autres	Accordée par : AG du 27.05.2008, 10 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 27.07.2010	550 M EUR nominal <i>soit 75,45 % du capital à la date de l'autorisation</i>	Néant	Néant
	Augmenter le capital <i>sans DPS</i> par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 30.05.2006, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 27.05.2008	110 M EUR nominal pour les actions <i>soit 20,3 % du capital à la date de l'autorisation</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 15^e résolution de l'AG du 30.05.2006</i>	Néant	NA

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2008	Utilisation en 2009 (jusqu'au 17.02.2009)
	Augmenter le capital <i>sans DPS</i> par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 27.05.2008, 11 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 27.07.2010	100 M EUR nominal pour les actions <i>soit 13,7 % du capital à la date de l'autorisation</i> 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 10^e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 12^e à 16^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	Néant
	Option de <i>sur allocation</i> en cas de demandes excédentaires lors d'opérations d'augmentation de capital avec ou sans DPS décidées par le Conseil dans le cadre des 15 ^e et 16 ^e résolutions	Accordée par : AG du 30.05.2006, 17 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 27.05.2008	15 % de l'émission initiale <i>Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 15^e et 16^e résolutions de l'AG du 30.05.2006</i>	Néant	NA
	Option de <i>sur allocation</i> en cas de demandes excédentaires lors d'opérations d'augmentation de capital avec ou sans DPS décidées par le Conseil dans le cadre des 10 ^e et 11 ^e résolutions	Accordée par : AG du 27.05.2008, 12 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 27.07.2010	15 % de l'émission initiale <i>Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	Néant
Rémunération d'apports de titres en nature	Augmenter le capital pour rémunérer des apports de titres en nature	Accordée par : AG du 30.05.2006, 18 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 27.05.2008	10 % du capital <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 15^e et 16^e résolutions de l'AG du 30.05.2006</i>	Néant	NA
	Augmenter le capital pour rémunérer des apports de titres en nature	Accordée par : AG du 27.05.2008, 13 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 27.07.2010	10 % du capital <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	Néant
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la SG	Accordée par : AG du 30.05.2006, 19 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 27.05.2008	16,3 M EUR nominal <i>soit 3 % du capital à la date de l'autorisation</i>	9 320 503,75 EUR <i>soit 1,45 % du capital au jour de l'opération</i>	NA
	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de la SG	Accordée par : AG du 27.05.2008, 14 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 27.07.2010	3 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	Néant
	Attribuer des <i>options</i> de souscription ou d'achat aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 30.05.2006, 20 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 27.05.2008	4 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond inclut les attributions gratuites d'actions 21^e résolution de l'AG du 30.05.2006)</i>	2 208 920 options d'achat <i>soit 0,38 % du capital au jour de l'opération</i>	NA

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2008	Utilisation en 2009 (jusqu'au 17.02.2009)
	Attribuer des <i>options</i> de souscription ou d'achat aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 27.05.2008, 15 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 27.07.2010	4 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond inclut les attributions gratuites d'actions et s'impute sur ceux prévus par les 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i> 0.20 % du capital pour les dirigeants mandataires sociaux <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 4 % prévu par la 15^e résolution de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	Cf. document de référence « gouvernement d'entreprise »
	Attribuer des <i>actions gratuites</i> émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 30.05.2006, 21 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 27.05.2008	2 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui des attributions d'options (20^e résolution de l'AG du 30.05.2006)</i>	2 984 907 actions émises soit 0,51 % du capital au jour de l'opération	NA
	Attribuer des <i>actions gratuites</i> émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 27.05.2008, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 27.07.2010	2 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 15^{ème} résolution ainsi que sur ceux prévus par les 10^e et 11^e résolutions de l'AG du 27.05.2008</i>	Néant	3 090 740 actions émises soit 0,53 % du capital au jour de l'opération
Annulation d'actions	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	Accordée par : AG du 30.05.2006, 22 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 27.05.2008	10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	NA
	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	Accordée par : AG du 27.05.2008, 17 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 27.07.2010	10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois	10 000 000 actions annulées soit 1,72 % du capital au jour de l'opération	Néant

	<i>Page</i>
<u>Informations complémentaires</u>	392
<u>Statuts</u>	394
<u>Règlement intérieur du Conseil d'administration</u>	399
<u>Charte de l'administrateur</u>	403
<u>Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</u>	405

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général

■ Dénomination

Société Générale

■ Sièges social

29, boulevard Haussmann, 75009 Paris

■ Siège Administratif

17, Cours Valmy, 92972 Paris-La Défense

Numéro de téléphone : 01.42.14.20.00

Site internet : www.socgen.com

■ Forme juridique

Société Générale est une société anonyme de nationalité française dotée du statut de banque.

■ Législation

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce.

Société Générale est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. À ce titre, elle peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, Société Générale est soumise à la réglementation qui leur est applicable. Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de la Commission bancaire. Ses dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Société Générale est également courtier d'assurance.

■ Date de constitution et durée

Société Générale fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 expirera le 31 décembre 2047, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

■ Objet social

(article 3 des statuts)

Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurance.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

■ Identification

552 120 222 RCS PARIS

Code ISIN : FR 0000130809

Code NAF : 6419Z

■ Documents sociaux

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes peuvent être consultés à la Tour Société Générale, 17, cours Valmy, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Les statuts de Société Générale sont déposés à l'Office notarial « Thibierge, Pône, Fremeaux, Palud, Sarazin, Sagaut et Chaput » notaires associés à Paris.

■ Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

■ Répartition statutaire des bénéfices

(article 18 des statuts)

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau. Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférents aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

■ Convocation, admission et organisation des Assemblées

(extrait de l'article 14 des statuts)

L'Assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elle est réunie au siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux Assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux Assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'Assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du premier janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

■ Documents

Les statuts de Société Générale sont insérés dans le présent Document de référence. Tous rapports, courriers et autres

documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur dont une partie est incluse ou visée dans le présent document, ainsi que toute information financière y compris des filiales,

pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés soit sur le site internet du groupe Société Générale soit à son siège administratif.

■ STATUTS

Forme – Dénomination – Siège – Objet

■ Article premier

La Société, dénommée Société Générale, est une société anonyme fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 et agréée en qualité de banque.

La durée de Société Générale, antérieurement fixée à cinquante années à compter du 1^{er} janvier 1899, a été ensuite prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 1^{er} janvier 1949.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code du commerce, ainsi que par les présents statuts.

■ Article 2

Le Siège de Société Générale est établi à Paris (9^e), 29, boulevard Haussmann.

Il peut être transféré en tout autre lieu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

■ Article 3

Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Capital – Actions

■ Article 4

Le capital est de 725 909 055 EUR. Il est divisé en 580 727 244 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR et entièrement libérées.

Le capital peut être augmenté, réduit ou divisé en actions d'un nominal différent par décision de la ou des Assemblées compétentes.

■ Article 5

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital, devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de

façon que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.

■ Article 6

Les actions sont, au gré de l'ayant droit, nominatives ou au porteur et sont librement négociables, sauf dispositions légales contraires.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 %, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 0,50 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus.

Le non respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au deuxième alinéa du présent article.

La société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

Les droits des titulaires d'actions sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Conseil d'administration

■ Article 7

I – ADMINISTRATEURS

La Société est administrée par un Conseil d'administration comportant deux catégories d'administrateurs :

1. Des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Leur nombre est de neuf au moins et de treize au plus.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire est de quatre ans, à compter de l'adoption de la présente clause statutaire, sans modification de la durée des mandats en cours à la date de cette adoption.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque administrateur doit être propriétaire de 600 actions au moins.

2. Des administrateurs élus par le personnel salarié

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de deux dont un représentant les cadres et un représentant les autres salariés.

En tout état de cause, leur nombre ne peut excéder le tiers des administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de trois ans.

Quel que soit son mode de désignation, les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

II – MODALITÉS D'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

Pour chaque siège à pourvoir, le mode de scrutin est celui prévu par les dispositions légales.

Les premiers administrateurs élus par le personnel salarié entreront en fonction lors de la réunion du Conseil d'administration tenue après proclamation du résultat complet des premières élections.

Les administrateurs suivants entreront en fonction à l'expiration du mandat des administrateurs sortants.

Dans toutes les hypothèses où, pour quelque raison que ce soit, le nombre effectivement pourvu de sièges d'administrateurs élus devient inférieur au nombre statutaire avant le terme normal du mandat de ces administrateurs, les sièges non pourvus demeurent vacants jusqu'à ce terme et le Conseil continue, jusque-là, à se réunir et délibérer valablement.

Les élections sont organisées tous les trois ans de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant le terme normal du mandat des administrateurs sortants.

Tant pour le premier que pour le deuxième tour de scrutin, les délais à respecter pour chaque opération électorale sont les suivants :

- l'affichage de la date de l'élection est effectué au moins huit semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes des électeurs, au moins six semaines avant la date du scrutin ;
- le dépôt des candidatures, au moins cinq semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes de candidats, au moins quatre semaines avant la date du scrutin ;
- l'envoi des documents nécessaires aux votes par correspondance, au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Les candidatures ou listes de candidats autres que ceux présentés par une organisation syndicale représentative doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures des cent salariés présentant les candidats.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance :

- les agents absents le jour du scrutin ;
- les salariés travaillant à l'étranger ;
- les agents d'un service, d'un bureau ou détachés dans une filiale en France ne disposant pas d'un bureau de vote ou ne pouvant voter dans un autre bureau.

Chaque bureau de vote est composé de trois membres électeurs, la Présidence étant assurée par le plus âgé d'entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous sa responsabilité.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de Société Générale où il sera constitué un bureau centralisateur

des résultats en vue d'établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

Les modalités de scrutin non précisées par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtés par la Direction générale après consultation des organisations syndicales représentatives.

Ces modalités pourront prévoir le recours au vote électronique, dont la mise en œuvre pourra déroger, en tant que de besoin, aux modalités d'organisation matérielle et de déroulement du scrutin et écrites dans les présents statuts.

III – CENSEURS

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci.

Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d'administration.

■ Article 8

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

■ Article 9

Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques, détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Président en fonctions atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

■ Article 10

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président, au Siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation.

Il examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directeur général en fait la demande au Président sur un ordre du jour déterminé.

En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration peut être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit, s'il est administrateur, par le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Sauf disposition statutaire spécifique, les administrateurs sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen. En tout état de cause, le Conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

■ Article 11

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Chaque administrateur peut donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est, dans tous les cas, nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Directeur général participe aux séances du Conseil.

Un ou plusieurs délégués du Comité central d'entreprise assistent aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

À l'initiative du Président du Conseil d'administration, des membres de la Direction, les Commissaires aux comptes ou d'autres personnes extérieures à la Société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à toute ou partie d'une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un membre de la Direction désigné par le Président.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

■ Article 12

Les membres du Conseil peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti par le Conseil entre les bénéficiaires dans les proportions qu'il juge convenables.

Direction générale

■ Article 13

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du Conseil ;
- les 2/3 au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société vis-à-vis des tiers.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ni, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur général s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Directeur général en fonction atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à 5 personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration détermine leur rémunération. À l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Assemblée des actionnaires

■ Article 14

L'Assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elle est réunie au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux Assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux Assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'Assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du premier janvier 1993 ainsi qu'aux actions

nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Assemblées spéciales

■ Article 15

Lorsqu'il existe des actions de différentes catégories, les Assemblées spéciales des titulaires d'actions de ces catégories sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions en vigueur.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées comme les Assemblées générales et le droit de vote y est exercé dans les mêmes conditions.

Commissaires aux comptes

■ Article 16

Les Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Comptes annuels

■ Article 17

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Le Conseil d'administration établit des comptes annuels dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

Il est en outre établi tous autres documents prévus par les Lois et règlements en vigueur.

■ Article 18

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées successivement les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférent aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Dissolution

■ Article 19

En cas de dissolution de Société Générale, à moins que la loi n'en dispose autrement, l'Assemblée générale détermine le mode de liquidation, nomme les liquidateurs sur proposition du Conseil d'administration et continue d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

■ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION^(*)

(Dans sa rédaction en vigueur au 17.02.2009)

Les modifications apportées lors des Conseils d'administration du 12 mai 2008 et du 17 février 2009 apparaissent en caractères gras italiques.

■ Préambule

Le Conseil d'administration de Société Générale fonctionne selon les principes du Gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation des rapports conjoints de l'AFEP et du MEDEF de 1995, 1999 et 2002. Ses modalités d'organisation et de

fonctionnement sont définies dans le présent Règlement intérieur.

Celui-ci est annexé au Rapport annuel.

■ Article 1^{er} : Compétences

Le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

En outre, le Conseil :

a) approuve les orientations stratégiques du Groupe et les examine dans leur ensemble au moins une fois par an ;

^(*) Ce document ne fait pas partie des statuts de Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de Société Générale

b) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Sauf urgence justifiée, cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :

- de croissance organique d'un montant unitaire supérieur à 250 M EUR et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique ;
- de croissance externe d'un montant unitaire supérieur à 3 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ou supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe si ces opérations n'entrent pas dans les priorités de développement approuvées dans le plan stratégique ;
- de cession d'un montant unitaire supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ;
- de partenariat comportant une soultte d'un montant supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ;
- dégradant substantiellement le profil des risques du Groupe.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs avant de prendre la décision.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Président fait, lors de chaque Conseil, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil.

Le Conseil reçoit les communiqués de presse relatifs à des opérations d'acquisition ou de cession préalablement à leur transmission à la presse, sauf urgence justifiée ;

- c) délibère préalablement sur les modifications des structures de direction du Groupe et est informé des principales modifications de son organisation ;
- d) délibère de la situation des risques de toute nature, au moins une fois par an ;
- e) approuve le compte-rendu d'activité du Conseil et des Comités à insérer dans le Rapport annuel ;
- f) approuve, sur proposition du Comité de sélection, la présentation des administrateurs à insérer dans le Rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants en indiquant les critères retenus ;

g) fixe la rémunération des mandataires sociaux, sur proposition du Comité des rémunérations ;

h) approuve le Rapport de gestion ainsi que les chapitres du Rapport annuel traitant du Gouvernement d'entreprise et présentant la politique suivie en matière de rémunération et d'options de souscription ou d'achats d'actions.

■ Article 2 : Le Président du Conseil d'administration

Le Président convoque et préside les réunions du Conseil d'administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée générale. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les comités créés au sein du Conseil d'administration. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces comités. Il est membre du Comité de sélection.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil d'administration dans le cadre de la préparation de ses réunions.

Le Président peut entendre les Commissaires aux comptes et, après en avoir informé le Directeur général, tout cadre dirigeant du Groupe en vue de la préparation des travaux du Conseil. Il est tenu régulièrement informé par le Directeur général et les autres membres de la Direction générale des événements significatifs relatifs à la vie du Groupe.

Il est en charge du rapport sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur le contrôle interne et reçoit à ce titre toute information utile.

Il s'exprime seul au nom du Conseil d'administration, sauf circonstances exceptionnelles ou mandat particulier donné à un autre administrateur.

Il consacre ses meilleurs efforts à promouvoir en toute circonstance les valeurs et l'image de la Société. En concertation avec la Direction générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, les grands actionnaires et les pouvoirs publics, tant au niveau national qu'international.

Il dispose des moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Le Président n'exerce aucune responsabilité exécutive, celle-ci étant assurée par le Directeur général, qui propose et applique la stratégie de l'entreprise, dans les limites définies par la loi et dans le respect des règles de gouvernance de l'entreprise.

■ Article 3 : Réunions

Le Conseil tient au moins cinq réunions par an. Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'applications sont déterminées par décret en Conseil d'état.

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations d'établissement et d'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil ou le Secrétaire général, sont faites par lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

■ Article 4 : Information du Conseil d'administration

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

■ Article 5 : Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la Société et sont à la charge de celle-ci.

■ Article 6 : Les Comités du Conseil

Les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les

affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Ces Comités agissent sous la responsabilité du Conseil.

Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives et après en avoir informé le Président, entendre les cadres de direction du Groupe et demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la Société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Les Comités permanents sont au nombre de trois :

- le Comité des comptes ;
- le Comité des rémunérations ;
- le Comité de sélection.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs Comités « *ad hoc* ».

La Présidence des Comités est assurée par un administrateur désigné par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de sélection.

Le secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité.

■ Article 7 : Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations :

- a) propose au Conseil les critères de détermination de la rémunération des mandataires sociaux, ainsi que le montant de celle-ci, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application en particulier s'agissant du calcul de la part variable ;
- b) prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux et réunit les administrateurs extérieurs au Groupe pour en délibérer ;
- c) propose au Conseil la politique d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- d) prépare les décisions du Conseil touchant à l'épargne salariale ;
- e) est informé de la politique de rémunération du Groupe, en particulier pour les principaux dirigeants ;
- f) donne un avis au Conseil d'administration sur la partie du Rapport annuel traitant de ces questions ;
- g) fait un Rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil et destiné à être inséré dans le Rapport annuel.

Il est composé de trois administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail, ni membre du Comité des comptes. Deux tiers au moins des membres du Comité

sont indépendants au sens des règles de gouvernement de l'entreprise.

Le Directeur général ou le Directeur général délégué peuvent être présents aux réunions traitant des questions ne concernant ni l'un ni l'autre.

■ Article 8 : Le Comité de sélection

Ce Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible.

Il prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au Gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée au moins une fois tous les trois ans.

Il propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants.

Il fait toutes propositions au Conseil sur la composition de celui-ci, après avoir, en tant que de besoin, diligenté les enquêtes utiles.

Il fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, et destiné à être inséré dans le Rapport annuel.

Le Comité de sélection est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

Il comprend les membres du Comité des rémunérations et le Président du Conseil. Son Président est le Président du Comité des rémunérations.

■ Article 9 : Le Comité des comptes

Ce Comité a pour mission **d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.**

Il est notamment chargé :

- **d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;**
- **d'analyser** les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier **la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur** la pertinence et la permanence des méthodes comptables **adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ;**
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires

qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; **de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;**

- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, **et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;**
- **de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. À cette fin, le Comité, notamment :**
 - examine le programme d'Audit interne du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
 - examine les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
 - examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors-bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux Comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, **du contrôle de conformité** et du **contrôle périodique**. Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Comité des comptes, sauf décision contraire du Comité.

Le Président du Comité rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité **présente au Conseil son programme de travail annuel** et un Rapport annuel d'activité destiné à être inséré dans le Rapport annuel.

Le Comité des comptes est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'Administration, qui ne peuvent être ni mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail, ni membre du Comité des rémunérations. Deux-tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens des principes du gouvernement de l'entreprise, **dont l'un au moins présente des compétences particulières en matière financière ou comptable.**

■ Article 10 : Conflits d'intérêt

Tout administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

■ Article 11 : Jeton de présence

Le montant du jeton de présence global est fixé par l'Assemblée générale. Sauf circonstance particulière, le Conseil d'administration propose chaque année à l'Assemblée la révision du montant de ce jeton.

Le tiers du jeton de présence global est réparti par parts égales entre les administrateurs, les membres du Comité des comptes recevant toutefois chacun une part triple et les Présidents du Comité des comptes et Président des Comités de sélection et des rémunérations recevant chacun une part supplémentaire. Pour les administrateurs dont le mandat ne couvre pas la totalité de l'exercice, la part est calculée au prorata de la durée de leur mandat au cours de l'exercice.

Les deux tiers du jeton de présence global sont répartis, en fin d'année, en proportion du nombre de séances ou de réunions de travail du Conseil et de chacun des Comités auxquelles chaque administrateur aura participé.

Pour leur participation aux séances du Conseil, la rémunération des censeurs est égale au montant du jeton de présence versé aux administrateurs non membres de Comités selon les modalités définies ci-dessus.

Cet article prend effet à compter de la répartition des jetons dus au titre de l'exercice 2007.

■ Article 12 : Remboursement de frais

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de mission des administrateurs et des censeurs, afférents aux réunions du Conseil d'administration, des Comités du Conseil, de l'Assemblée générale des actionnaires ou de toute autre réunion en relation avec les travaux du Conseil ou des Comités sont pris en charge ou font l'objet d'un remboursement par Société Générale, sur présentation des justificatifs.

Le Secrétaire du Conseil reçoit et contrôle les pièces justificatives afférentes et veille à la prise en charge ou au remboursement des sommes dues.

■ Article 13 : Secret

Chaque administrateur ou censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ou de censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

■ CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR^(*)

(Dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} août 2007)

Les modifications apportées lors du Conseil d'administration du 1^{er} août 2007 apparaissent en caractères gras italiques.

■ Article 1 : Représentation

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit dans l'intérêt social. Chaque administrateur, quel que soit son mode de désignation, représente l'ensemble des actionnaires.

■ Article 2 : Mission

Chaque administrateur veille en permanence à améliorer sa connaissance de la Société et de son secteur d'activité. Il s'astreint à un devoir de vigilance, d'alerte et de confidentialité.

L'administrateur veille à maintenir en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

■ Article 3 : Connaissance des droits et obligations

Lors de l'entrée en fonction d'un nouvel administrateur ou censeur, le Secrétaire général lui remet un dossier comportant les statuts, les dispositions prises par le Conseil pour son fonctionnement, ainsi qu'un exposé des principes juridiques relatifs à la responsabilité des administrateurs.

À tout moment, chaque administrateur ou censeur peut consulter le Secrétaire général sur la portée de ces textes et sur ses droits et obligations en tant qu'administrateur ou censeur.

^(*) Ce document ne fait pas partie des statuts de Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de Société Générale.

■ Article 4 : Déontologie des opérations de Bourse

Chaque administrateur ou censeur s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés dans lesquelles (et dans la mesure où) il dispose en raison de ses fonctions d'informations non encore rendues publiques.

■ Article 5 : Intervention sur le titre Société Générale et les titres qui lui sont assimilés⁽¹⁾ (« les titres »)

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des titres pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de Société Générale **ainsi que le jour de ladite publication**.

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives. Il en est ainsi notamment des opérations sur options, sauf lorsqu'elles correspondent à des opérations de couverture.

Les mêmes règles valent pour les opérations réalisées sur les titres d'une société cotée française ou étrangère contrôlée directement ou indirectement par Société Générale au sens de l'article L. 233-3 du Code du commerce.

Les administrateurs et censeurs portent à la connaissance du Secrétaire général toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

■ Article 6 : Transparence

Les administrateurs de Société Générale mettent au nominatif tout nouveau titre Société Générale acquis à compter du 1^{er} juin 2002 ; il leur est recommandé de mettre au nominatif les titres Société Générale détenus antérieurement.

En application des articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-22 et 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et conformément à l'instruction AMF n° 2006-05 du 3 février 2006, les administrateurs, les Directeurs généraux, les censeurs et les personnes ayant des liens étroits avec ses personnes

doivent déclarer chaque opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange, portant sur des actions Société Générale, ou tous autres types d'instruments financiers liés à l'action Société Générale.

Toutefois, ne sont pas à déclarer :

- **les acquisitions ou cessions par donations, donations-partages et successions ;**
- **les opérations réalisées par un gérant de portefeuille en vertu d'un mandat de gestion de portefeuille pour le compte de tiers mais à condition que le mandant n'intervienne pas dans la gestion de son portefeuille ;**
- **les opérations réalisées par les administrateurs personnes morales lorsqu'ils agissent pour le compte de tiers.**

Chaque déclaration est adressée par les intéressés à l'AMF dans un délai de 5 jours de négociation suivant la réalisation de la transaction. L'AMF publie chaque déclaration sur son site internet.

Copie de cette déclaration est adressée à la Société au Secrétaire du Conseil. Ces déclarations sont conservées par le Secrétariat général.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires est informée des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé.

■ Article 7 : Conflit d'intérêts

L'administrateur ou censeur informe le Conseil de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué. Il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

■ Article 8 : Assiduité

L'administrateur ou censeur consacre à ses fonctions le temps nécessaire. Dans l'hypothèse où un administrateur ou censeur accepte un nouveau mandat ou change de responsabilités professionnelles, il le porte à la connaissance du Président du Comité de sélection.

Le Rapport annuel rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités.

L'administrateur veille à assister aux Assemblées générales des actionnaires.

(1) Par titres assimilés, il faut entendre, d'une part, les titres donnant droit à l'acquéreur, quel que soit le mode d'exercice de ce droit, d'acquérir ou de céder des actions Société Générale ou de percevoir une somme calculée par référence au cours de l'action lors de l'exercice de ce droit et, d'autre part, les actifs majoritairement composés d'actions Société Générale ou de titres assimilés (parts de fonds « E » par exemple).

■ RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec MM. Frédéric Oudéa et Séverin Cabannes

Nature et objet

Engagements « Retraite » pour MM. Frédéric Oudéa et Séverin Cabannes.

Modalités

Aux termes de ces engagements, MM. Frédéric Oudéa et Séverin Cabannes conservent le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction qui leur était applicable en tant que salarié avant leur nomination comme mandataire social. Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de

leur pension de Sécurité sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- La moyenne, des dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe.
- Le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de votre société et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de votre société. L'allocation complémentaire à charge de votre société est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après 60 ans. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie hors classification de votre société.

Il est précisé que l'engagement au bénéfice de M. Frédéric Oudéa prendrait fin lors de la rupture de son contrat de travail, actuellement suspendu.

2. Avec M. Frédéric Oudéa

a. Nature et objet

Indemnité de départ au bénéfice de M. Frédéric Oudéa.

Modalités

L'indemnité de départ ne sera pas due en cas de démission ou de faute grave et est soumise aux conditions de performance suivantes :

- pour un départ avant janvier 2010, le ROE moyen après impôts du groupe, apprécié sur les résultats des quatre derniers trimestres publiés à la date de départ, devra atteindre au moins 6 %,

- pour un départ à compter de janvier 2010, le ROE moyen après impôts du groupe sur les deux exercices précédant le départ devra être supérieur à celui réalisé par le quartile le plus bas des pairs de votre société (échantillon identique à celui retenu pour la fixation de la part variable de la rémunération).

L'indemnité de départ sera égale à la différence entre deux années de rémunération (fixe et variable) – ou, en cas de départ avant 2010, trois années de rémunération fixe sans pouvoir excéder le plafond de deux années de rémunération fixe et variable – et, le cas échéant, toute autre indemnité due en raison de la cessation des fonctions.

b. Nature et objet

Clause de non-concurrence au bénéfice de M. Frédéric Oudéa.

Modalités

M. Frédéric Oudéa ne devra pas, pendant l'année suivant la cessation de son mandat social, reprendre d'activité dans un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance coté, en France ou hors de France. En contrepartie, il aura droit pendant la même période à une indemnité payable mensuellement égale à la part fixe de sa rémunération de directeur général. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Groupama S.A.

Nature, objet et modalités

Engagement de SG Financial Services Holding, dans le cadre d'une promesse de porte-fort, à ce que le groupe Société Générale, à l'exception du Crédit du Nord :

- ne prenne pas en France métropolitaine de participation à caractère stratégique dans une banque de détail dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise d'assurance,

- poursuive pendant au moins un an les prestations fournies à Groupama Banque à des conditions de marché au cas où le groupe ne serait plus actionnaire de Groupama Banque.

2. Avec MM. Didier Alix, Daniel Bouton et Philippe Citerne

Nature, objet et modalités

MM. Didier Alix, Daniel Bouton et Philippe Citerne, en tant que mandataires sociaux, sont rattachés à un régime de retraite sur-complémentaire des cadres hors classification mis en place le 1^{er} janvier 1986. Ce régime garantit un montant total de pension égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte, et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation à 60 ans. La rémunération d'assiette est la rémunération fixe augmentée de la rémunération variable retenue à 5 % de la rémunération fixe. La pension à la charge de votre société est égale à la différence entre la pension globale telle que définie ci-dessus et toutes pensions de retraite ou assimilées perçues au titre de l'activité salariée. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

Il est précisé que M. Daniel Bouton n'acquiert plus aucun nouveau droit à retraite sur-complémentaire depuis le 12 mai 2008, date de sa nomination en qualité de président et à laquelle il a démissionné de son contrat de travail suspendu. Ses droits ont été fixés à cette date et seront liquidés lorsqu'il fera valoir ses droits à la retraite de la Sécurité sociale.

3. Avec la société Rosbank

Nature et objet

Mise en place d'un prêt subordonné d'un montant de 3.900.000.000 roubles pour une durée de sept ans au taux fixe de 8 % l'an, et acquisition le 20 septembre 2007 d'un prêt subordonné de 750.000.000 roubles accordé par Génébanque à Rosbank le 18 mai 2007.

Modalités

Au 31 décembre 2008, les intérêts comptabilisés par votre société au titre de ces prêts ont représenté respectivement 312 035 562 roubles et 60 006 185 roubles et le montant des encours s'élève respectivement à 3 917 067 262 roubles et 751 642 442 roubles.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

José-Luis Garcia

Ernst & Young Audit

Philippe Peuch-Lestrade

	<i>Page</i>
<u>Responsable du Document de référence</u>	408
<u>Attestation du responsable du Document de référence</u>	408
<u>Responsable du contrôle des comptes</u>	409

■ RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Frédéric Oudéa

Directeur général de Société Générale.

■ ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

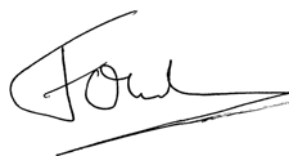
J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 310 à 311 et 382 à 383 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2006 et 2007, respectivement en pages 246 à 247 et 301 à 302 du Document de référence 2007 et en pages 266 à 267 et 330 à 331 du Document de référence 2008. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes sociaux et consolidés 2008, aux comptes sociaux et consolidés 2007 et aux comptes sociaux 2006 contiennent des observations.

**Le Directeur général
Frédéric Oudéa**



■ RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : Cabinet Ernst & Young Audit
représenté par M. Philippe Peuch-Lestrade

Adresse : Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche
92037 Paris - La Défense

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2000

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nom : Société Deloitte et Associés
représentée par M. José-Luis Garcia

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle - B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2003

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

Nom : M. Robert Gabriel GALET

Adresse : Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche
92037 Paris - La Défense

Date de nomination : 30 mai 2006

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Nom : M. Alain PONS

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle - B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de nomination : 18 avril 2003

Durée du mandat en cours : 6 exercices

13

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Rubriques	Numéros de pages du Document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	408
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	409
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	
4. FACTEURS DE RISQUE	148 - 150 ; 154 - 193
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	2 ; 392
5.2. Investissements	53 - 54 ; 309
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	4 - 13 ; 51 - 52
6.2. Principaux marchés	305 - 308
6.3. Événements exceptionnels	NA
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	188 - 190
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	Sommaire
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description sommaire du groupe	2 ; 26 - 27
7.2. Liste des filiales importantes	33 - 48 ; 294 - 304 ; 364 - 380
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	62
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	138 - 140
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	49 - 50 ; 58 - 61
9.2. Résultat d'exploitation	30 ; 33 - 48
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	198 - 200
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	201
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	49 - 50 ; 61
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	385
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	50
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	55
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Conseil d'administration et direction générale	64 - 78
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	69
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	85 - 101
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	292 - 293

16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel	64 - 74
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	69
16.3.	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	79 - 84
16.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	79
17.	SALARIÉS	
17.1.	Nombre de salariés	124 - 125
17.2.	Participations et stock options des administrateurs	64 - 67 ; 85 - 104
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	128 - 129
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	23
18.2.	Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	23 ; 385
18.3.	Contrôle de l'émetteur	23
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	292 - 293 ; 364 - 380 ; 405 - 406
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1.	Informations financières historiques	196 - 308 ; 313 - 380 ; 412
20.2.	Informations financières pro forma	NA
20.3.	États financiers	196 - 308 ; 313 - 380
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	310 - 311 ; 382 - 383
20.5.	Date des dernières informations financières	196 ; 313
20.6.	Informations financières intermédiaires	NA
20.7.	Politique de distribution des dividendes	18 - 19
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	188 - 190
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	309
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1.	Capital social	21 - 23 ; 384 - 386
21.2.	Acte constitutif et statuts	392 - 399
22.	CONTRATS IMPORTANTS	55 ; 62
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	393 - 394
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	26 - 27 ; 294 - 304 ; 364 - 380

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

■ les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 269 à 329 et 162 à 265, aux pages 330 à 331 et 266 à 267 et aux pages 24 à 61 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 3 mars 2008 sous le numéro D08-0084 ;

■ les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 251 à 300 et 152 à 245, aux pages 301 à 302 et 246 à 247 et aux pages 24 à 55 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2007 sous le numéro D.07-0146 ;

Les chapitres des Documents de référence D.08-0084 et D.07-0146 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

SITE INTERNET : WWW.SOCGEN.COM

RELATIONS INVESTISSEURS ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 47 72

investor.relations@socgen.com

RELATIONS PRESSE

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 49 48

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Adresse postale :

Tour Société Générale

75886 – Paris Cedex 18

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Siège social : 29, Bd Haussmann – 75009 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 20 00

Société anonyme fondée en 1864

Capital : 725 909 055 EUR

552 120 222 RCS Paris

Création et Réalisation

RR DONNELLEY

Harrison & Wolf

Impression

RR DONNELLEY





Société Anonyme au capital de 725.909.055 EUR
Siège social : 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS
552 120 222 RCS PARIS

**RECTIFICATIF PORTANT SUR LE DOCUMENT DE REFERENCE
DEPOSE AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS
LE 4 MARS 2009 SOUS LE NUMERO D.09-0095**

**RECTIFICATIF DEPOSE AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS
LE 8 AVRIL 2009**

SOMMAIRE

RECTIFICATIF PAR CHAPITRE DU DOCUMENT DE REFERENCE 2009

I.	CHAPITRE 5 : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	3
1.1	INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	3
II.	CHAPITRE 9 : GESTION DES RISQUES	4
2.1	ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CREDIT	4
III.	CHAPITRE 10 : ELEMENTS FINANCIERS	6
3.1	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES – NOTE 4	6
IV.	CHAPITRE 11 : ELEMENTS JURIDIQUES	7
4.1	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	7

I. Chapitre 5 : Gouvernement d'entreprise

1.1 Informations sur le Gouvernement d'entreprise – Page 84

Un paragraphe, omis dans le chapitre 5, doit être placé page 84 à la fin du rapport du gouvernement d'entreprise :

■ **Jetons de présence versés aux administrateurs de la société**

Le montant des jetons de présence a été porté de 650 000 à 750 000 EUR par l'Assemblée du 30 mai 2006, puis à 780 000 EUR par l'Assemblée du 14 mai 2007.

Les nouvelles règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs sont les suivantes pour l'exercice 2008 :

- le tiers du jeton de présence global est réparti par parts égales entre les administrateurs, les membres du Comité des comptes recevant toutefois chacun une part triple et les Président du Comité des comptes et Président des Comités de sélection et des rémunérations recevant chacun une part supplémentaire. Pour les administrateurs dont le mandat ne couvre pas la totalité de l'exercice, la part est calculée au prorata de la durée de leur mandat au cours de l'exercice ;
- le solde est réparti entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil et des Comités auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice.

II. Chapitre 9 : Gestion des risques

2.1 Analyse du portefeuille de crédit

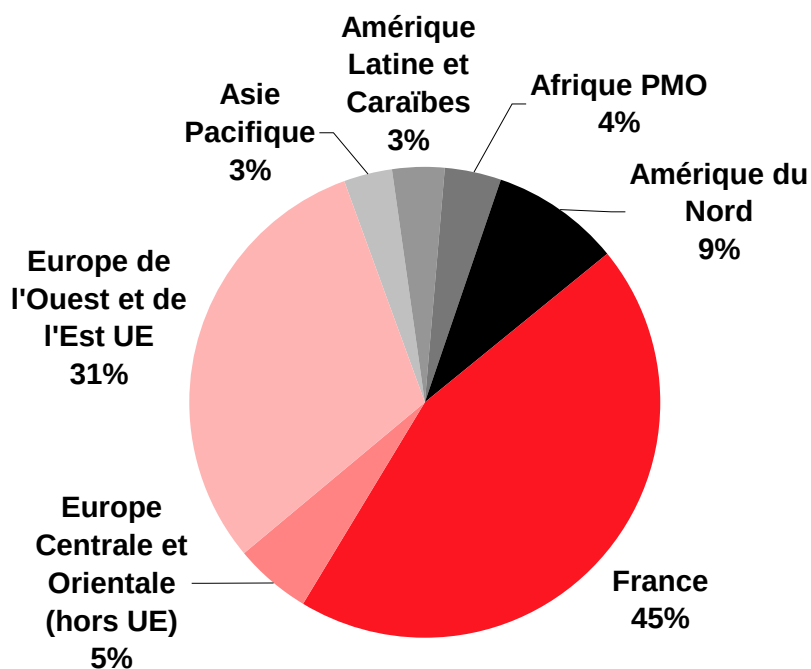
- Ventilation géographique des encours de crédit du Groupe au 31.12.2008 (toutes clientèles confondues) – Page 160

Une erreur est survenue sur le graphique de ventilation géographique des encours risque de crédit du Groupe au 31.12.2008.

Engagements Bilan

- Le montant total d'engagements bilan réparti, exprimé en EAD, s'élève à 496 Md EUR (*au lieu de 541 Md EUR*).
- La proportion représentée par la France s'élève à 45% (*au lieu de 49%*).
- La proportion représentée par l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est UE s'élève à 31% (*au lieu de 28%*).
- La proportion représentée par l'Amérique du Nord s'élève à 9% (*au lieu de 8%*).
- Les autres proportions restent inchangées.

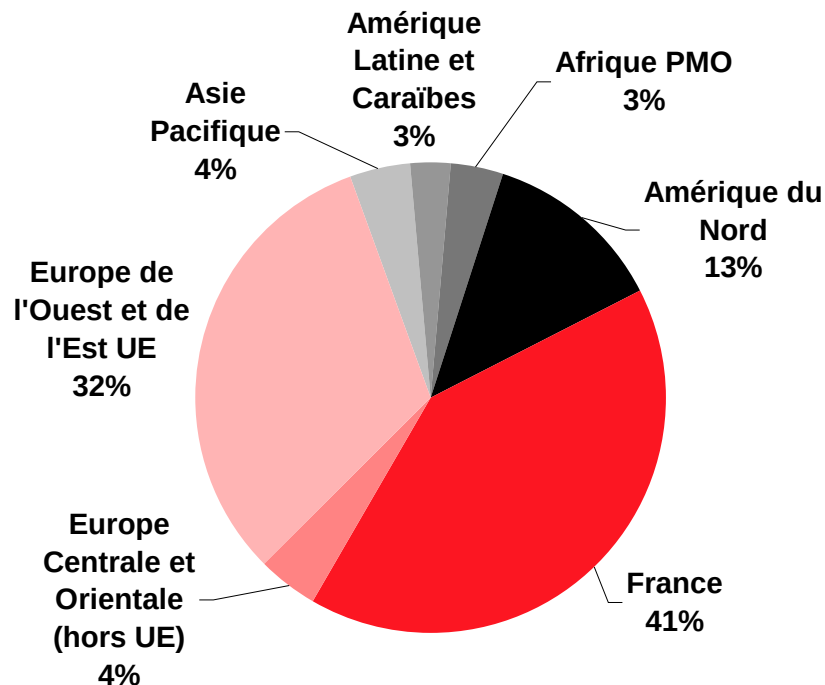
Graphique corrigé :



Engagements Bilan + Hors bilan

- Le montant total d'engagements bilan + hors bilan réparti, exprimé en EAD, s'élève à 700 Md EUR (*au lieu de 742 Md EUR*).
- La proportion représentée par la France s'élève à 41% (*au lieu de 45%*).
- La proportion représentée par l'Europe de l'Ouest et Europe de l'Est UE s'élève à 32% (*au lieu de 30%*).
- La proportion représentée par l'Amérique du Nord s'élève à 13% (*au lieu de 11%*).
- Les autres proportions restent inchangées.

Graphique corrigé :



Au 31 décembre 2008, 86% des encours du groupe (bilan + hors bilan) sont concentrés sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (25% (*au lieu de 29%*) sur le portefeuille non retail et 16% (*au lieu de 15%*) sur les particuliers).

III. Chapitre 10 : Eléments financiers

3.1 Notes annexes aux comptes consolidés – Note 4

■ Analyse du portefeuille de crédit – Page 233

Une erreur est survenue dans la description des ventilations géographiques des engagements bilan et hors-bilan des encours de crédit du Groupe au 31.12.2008.

Ainsi, au 31 décembre 2008, les 4 principales zones géographiques sur lesquelles se répartissent les engagements bilan et hors bilan du portefeuille de crédit sont la France, l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord et l'Europe Centrale et orientale (représentant respectivement 41% *(au lieu de 44%)*, 25% *(au lieu de 24%)*, 13% *(au lieu de 11%)* et 11% des engagements bilan et hors bilan du portefeuille de crédit, toutes clientèles confondues qui s'élevaient à 700 Md EUR d'EAD *(au lieu de 742 Md EUR)*.

IV. Chapitre 11 : Eléments juridiques

4.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes

■ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – Pages 405 et 406

Le rapport spécial des commissaires aux comptes du 4 mars 2009 sur les conventions et engagements réglementés autorisés par le Conseil d'Administration de Société Générale au cours de l'exercice est annulé et remplacé par celui du 31 mars 2009. Ce dernier complète la description de la convention autorisée au cours de l'exercice visée au paragraphe 2.b.

Ainsi, les modalités de mise en œuvre de la clause de non-concurrence au bénéfice de M. Frédéric Oudéa telles que présentées dans ledit rapport étaient incomplètes : la reprise d'activité dans un établissement de crédit non coté en France avait été omise.

Le paragraphe 2.b « Modalités » dans le rapport spécial des commissaires aux comptes est donc complété pour se lire comme suit :

« 2. Avec M. Frédéric Oudéa [...]

b. Nature et objet

Clause de non-concurrence au bénéfice de M. Frédéric Oudéa.

Modalités

M. Frédéric Oudéa ne devra pas, pendant l'année suivant la cessation de son mandat social, reprendre d'activité dans un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance coté, en France ou hors de France, ou dans un établissement de crédit non coté en France. En contrepartie, il aura droit pendant la même période à une indemnité payable mensuellement égale à la part fixe de sa rémunération de directeur général. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause. »

Société Générale

Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Société Générale

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés. Ce rapport annule et remplace notre rapport daté du 4 mars 2009 et complète la description de la convention autorisée au cours de l'exercice visée au paragraphe 2.b.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec MM. Frédéric Oudéa et Séverin Cabannes

Nature et objet

Engagements « Retraite » pour MM. Frédéric Oudéa et Séverin Cabannes.

Modalités

Aux termes de ces engagements, MM. Frédéric Oudéa et Séverin Cabannes conservent le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction qui leur était applicable en tant que salarié avant leur nomination comme mandataire social. Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- La moyenne, des dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe.
- Le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de votre société et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de votre société. L'allocation complémentaire à charge de votre société est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après 60 ans. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie hors classification de votre société.

Il est précisé que l'engagement au bénéfice de M. Frédéric Oudéa prendrait fin lors de la rupture de son contrat de travail, actuellement suspendu.

2. Avec M. Frédéric Oudéa

a. Nature et objet

Indemnité de départ au bénéfice de M. Frédéric Oudéa.

Modalités

L'indemnité de départ ne sera pas due en cas de démission ou de faute grave et est soumise aux conditions de performance suivantes :

- pour un départ avant janvier 2010, le ROE moyen après impôts du groupe, apprécié sur les résultats des quatre derniers trimestres publiés à la date de départ, devra atteindre au moins 6 %,
- pour un départ à compter de janvier 2010, le ROE moyen après impôts du groupe sur les deux exercices précédant le départ devra être supérieur à celui réalisé par le quartile le plus bas des pairs de votre société (échantillon identique à celui retenu pour la fixation de la part variable de la rémunération).

L'indemnité de départ sera égale à la différence entre deux années de rémunération (fixe et variable) — ou, en cas de départ avant 2010, trois années de rémunération fixe sans pouvoir excéder le plafond de deux années de rémunération fixe et variable — et, le cas échéant, toute autre indemnité due en raison de la cessation des fonctions.

b. Nature et objet

Clause de non-concurrence au bénéfice de M. Frédéric Oudéa.

Modalités

M. Frédéric Oudéa ne devra pas, pendant l'année suivant la cessation de son mandat social, reprendre d'activité dans un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance coté, en France ou hors de France, ou dans un établissement de crédit non coté en France. En contrepartie, il aura droit pendant la même période à une indemnité payable mensuellement égale à la part fixe de sa rémunération de directeur général. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Groupama S.A.

Nature, objet et modalités

Engagement de SG Financial Services Holding, dans le cadre d'une promesse de porte-fort, à ce que le groupe Société Générale, à l'exception du Crédit du Nord :

- ne prenne pas en France métropolitaine de participation à caractère stratégique dans une banque de détail dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise d'assurance,
- poursuive pendant au moins un an les prestations fournies à Groupama Banque à des conditions de marché au cas où le groupe ne serait plus actionnaire de Groupama Banque.

2. Avec MM. Didier Alix, Daniel Bouton et Philippe Citerne

Nature, objet et modalités

MM. Didier Alix, Daniel Bouton et Philippe Citerne, en tant que mandataires sociaux, sont rattachés à un régime de retraite sur-complémentaire des cadres hors classification mis en place le 1^{er} janvier 1986. Ce régime garantit un montant total de pension égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte, et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation à 60 ans. La rémunération d'assiette est la rémunération fixe augmentée de la rémunération variable retenue à 5 % de la rémunération fixe. La pension à la charge de votre société est égale à la différence entre la pension globale telle que définie ci-dessus et toutes pensions de retraite ou assimilées perçues au titre de l'activité salariée. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

Il est précisé que M. Daniel Bouton n'acquiert plus aucun nouveau droit à retraite sur-complémentaire depuis le 12 mai 2008, date de sa nomination en qualité de président et à laquelle il a démissionné de son contrat de travail suspendu. Ses droits ont été fixés à cette date et seront liquidés lorsqu'il fera valoir ses droits à la retraite de la Sécurité sociale.

3. Avec la société Rosbank

Nature et objet

Mise en place d'un prêt subordonné d'un montant de 3.900.000.000 roubles pour une durée de sept ans au taux fixe de 8 % l'an, et acquisition le 20 septembre 2007 d'un prêt subordonné de 750.000.000 roubles accordé par Génébanque à Rosbank le 18 mai 2007.

Modalités

Au 31 décembre 2008, les intérêts comptabilisés par votre société au titre de ces prêts ont représenté respectivement 312.035.562 roubles et 60.006.185 roubles et le montant des encours s'élève respectivement à 3.917.067.262 roubles et 751.642.442 roubles.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

José-Luis Garcia

Philippe Peuch-Lestrade

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU RECTIFICATIF

M. Frédéric OUDEA, Directeur Général de la Société Générale

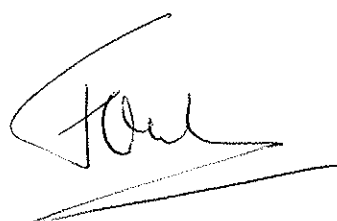
ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rectificatif sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir vérifié la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques et avoir procédé à la lecture d'ensemble du présent rectificatif.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence 2009 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 310 à 311 et 382 à 383 du document de référence 2009, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2006 et 2007, respectivement en pages 246 à 247 et 301 à 302 du document de référence 2007 et en pages 266 à 267 et 330 à 331 du document de référence 2008. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes sociaux et consolidés 2008, aux comptes sociaux et consolidés 2007 et aux comptes sociaux 2006 contiennent des observations.

Fait à Paris, le 8 avril 2009

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Oudea', with a long horizontal stroke extending to the right.

M. Frédéric OUDEA
Directeur Général

RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : Cabinet Ernst & Young Audit

représenté par M. Philippe Peuch-Lestrade

Adresse : Faubourg de l'Arche – 11, allée de l'Arche – 92037 Paris – La Défense

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2000

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nom : Société Deloitte et Associés

représentée par M. José-Luis Garcia

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle – B.P.136 – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2003

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

Nom : M. Robert Gabriel GALET

Adresse : Faubourg de l'Arche – 11, allée de l'Arche – 92037 Paris – La Défense

Date de nomination : 30 mai 2006

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Nom : M. Alain PONS

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle – B.P. 136 – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Début de nomination : 18 avril 2003

Durée du mandat en cours : 6 exercices